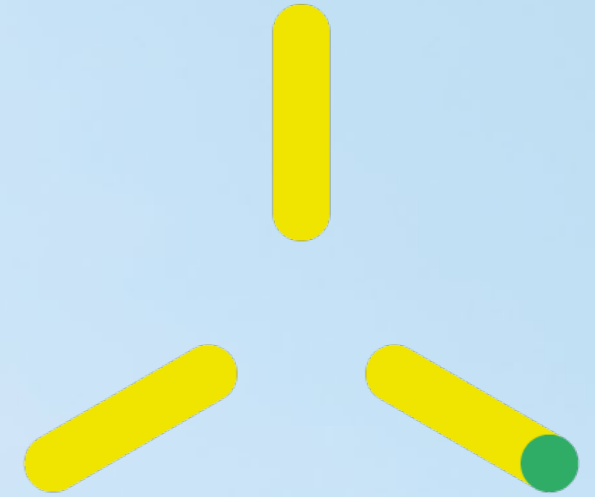


Enquête Publique

Volume 4 - Expertises spécifiques - Volet paysager



2024

C.E.P.E COTE DES VAUZELLES

Dossier de demande d'Autorisation
Environnementale



La société CEPE COTE DES VAUZELLES filiale de Q ENERGY France, anciennement dénommée RES S.A.S., s'appuiera naturellement sur les capacités techniques de sa société mère. Pour mémoire, Q ENERGY France, autrefois affiliée au Groupe RES, est désormais une entreprise de la holding européenne Q ENERGY Solutions, créée en 2021 par Hanwha Solutions dans l'objectif de conduire à la prochaine génération de production d'énergie verte et flexible en Europe. Basée à Berlin, Q ENERGY Solutions est une société sœur de Q CELLS, fabricant de modules photovoltaïques reconnu à travers le monde.

Au 1^{er} mars 2022, RES SAS change de nom et d'identité visuelle pour devenir Q ENERGY France. La structure Q ENERGY France ne change pas : il y a une continuité de l'existence juridique, financière et humaine de l'ancienne dénomination, RES SAS.

PROJET EOLIEN DE CÔTE DES VAUZELLES – ARDENNES (08)



VOLET PAYSAGER DE L'ÉTUDE D'IMPACT



2 Rue Camille Claudel - 49000 ECOUFALNT
Tél. 02.41.88.46.95
Mél : agence@vudici.fr

Succursale : 849 Rue Favre de St Castor - 34080 MONTPELLIER

Glossaire des abréviations	4		
I Approche générale des principes de perception d'éoliennes dans un paysage ; clefs de lecture pour la compréhension du volet paysager de l'étude d'impact	5		
I.1 Le paysage, une notion commune et individuelle	5		
I.1.1 Définition de la notion de paysage	5		
I.1.2 Paysages, composantes paysagères et éoliennes	5		
I.1.3 Le paysage, une référence à des perceptions sociales	5		
I.2 Intégration des éoliennes dans le paysage	6		
I.2.1 Qu'est-ce qu'une éolienne ?	6		
I.2.2 Éolienne et intégration paysagère	6		
I.2.3 Rôles d'une éolienne dans le paysage	6		
I.3 Quels éléments jouent sur la perception des éoliennes ?	8		
I.3.1 Notions relatives à l'ouverture ou à la fermeture du paysage	8		
I.3.2 Les composantes du paysage	9		
I.3.3 La situation de l'observateur dans le paysage	10		
I.3.4 Le temps	11		
I.4 La mise en place d'un paysage éolien	12		
I.4.1 Mitage et paysage	12		
I.4.2 L'inter-distance entre parcs et la notion d'effets cumulés	12		
I.4.3 La notion de rythme d'implantation des parcs dans le grand paysage	13		
I.4.4 La compréhension d'un seul parc ou de plusieurs parcs	13		
I.4.5 L'approche comparative des géométries des parcs	13		
I.4.6 Notion de saturation et d'encerclement	13		
I.5 Partis-pris de l'étude d'impact	14		
I.5.1 Les aires d'étude	14		
		I.5.2 La détermination des enjeux et des impacts, et le choix des points de vue	16
		I.5.3 L'étude du patrimoine protégé	16
		I.5.4 L'étude des hameaux	17
		II Analyse paysagère de l'aire d'étude éloignée	18
		II.1 Définition de l'aire d'étude éloignée	18
		II.2 Les composantes paysagères du territoire d'étude	18
		II.2.1 Un territoire au croisement de socles géologiques variés	18
		II.2.2 Une topographie entre vallées encaissées et doux vallonnements	19
		II.2.3 De la forêt au plateau dégagé, une succession de motifs végétaux	21
		II.2.4 Un bâti à la visibilité limitée	23
		II.2.5 Infrastructures	26
		II.2.6 Des infrastructures de production et de transport de l'énergie déjà présents sur le territoire	28
		II.3 Du boisement au plateau agricole ouvert, une succession d'unités paysagères aux motifs variés	31
		II.3.1 Les collines forestières et bocagères des Ardennes	33
		II.3.2 Les vallées boisées de la Meuse et de la Semoy	34
		II.3.3 Vallées bocagères et boisées de la Thiérache	35
		II.3.4 Charleville-Mézières	36
		II.3.5 Plateau agricole ouvert de la Basse-Thiérache et du Porcien	37
		II.4 Les paysages et éléments de patrimoine protégés	39
		II.4.1 Le patrimoine relevant du néolithique	39
		II.4.2 Le patrimoine religieux	39
		II.4.3 Les châteaux, manoirs et forteresses	40
		II.4.4 Patrimoine urbain	41
		II.4.5 Autres édifices protégés	42
		II.4.6 Les sites paysagers protégés en milieu naturel	42
		III Analyse paysagère de l'aire d'étude rapprochée	45

III.1 Limites de l'aire d'étude rapprochée	45	V.3 Un site traversé par deux itinéraires de petite randonnée	66
III.2 Un paysage entre monts boisés et vallées bocagères	45	VI Conclusion de l'analyse paysagère - Approche des sensibilités des paysages et des enjeux au regard de l'éolien	68
III.3 Un bâti privilégiant une implantation autour des vallées	47	VI.1 Bilan de l'aire d'étude éloignée	68
III.3.1 Les bourgs étagés	49	VI.1.1 Géologie, topographie et hydrographie	68
III.3.2 Les bourgs de fond de vallée	49	VI.1.2 Végétation	68
III.3.3 Patrimoine protégé	49	VI.1.3 Bâti	68
III.3.4 Patrimoine non protégé : les voies gallo-romaines	52	VI.1.4 Infrastructures	68
III.4 Un tourisme vert très développé sur le territoire	55	VI.1.5 Éolien et transport de l'énergie	68
III.4.1 Les itinéraires de Grande Randonnée (GR12 et GR654) et de Saint-Jacques-de-Compostelle	55	VI.1.6 Des sensibilités distinctes selon les unités paysagères	68
III.4.2 Les itinéraires de petite randonnée	55	VI.1.7 Patrimoine	69
III.4.3 Les itinéraires cyclables	55	VI.2 Bilan de l'aire d'étude rapprochée paysagère	72
III.4.4 La route touristique des églises fortifiées de Thiérache	56	VI.2.1 Paysage	72
IV Analyse paysagère de l'aire d'étude riveraine	58	VI.2.2 Bourgs	72
IV.1 Limites de l'aire d'étude riveraine	58	VI.2.3 Patrimoine	72
IV.2 Paysage entre bocage ouvert et boisements	58	VI.2.4 Tourisme	72
IV.3 Un bâti peu dispersé	60	VI.3 Bilan de l'aire d'étude riveraine	74
IV.3.1 Des bourgs implantés dans les vallées	60	VI.3.1 Paysage	74
IV.3.2 Des hameaux implantés à mi-pente	60	VI.3.2 Bourgs et hameaux proches	74
IV.3.3 Un patrimoine protégé modérément exposé	61	VI.3.3 Patrimoine	74
IV.3.4 Les voies romaines	61	VI.3.4 Tourisme	74
IV.4 Tourisme	63	VI.3.5 Synthèse des enjeux	76
IV.4.1 Les itinéraires touristiques polarisés autour des vallées	63	VII Implantation du parc éolien dans le paysage : les variantes d'implantation	79
IV.4.2 Hébergements	64		
V L'aire d'étude immédiate	66		
V.1 Limites de l'aire d'étude immédiate	66		
V.2 Un site marqué par de nombreux vallonnements	66		



VII.1 Préconisations d'implantation dans les documents de référence (SRE des Ardennes et Plan de Paysage Éolien des Ardennes)	79	IX.1 Mesures d'évitement	351
VII.2 Inventaire des stratégies paysagères d'élaboration des variantes	81	IX.1.1 Intégration des transformateurs dans chaque mât	351
VII.2.1 Synthèse des enjeux principaux	81	IX.1.2 Enfouissement des réseaux entre les éoliennes	351
VII.2.2 Préconisations paysagères	81	IX.1.3 Choix d'un projet peu dense	351
VII.3 Présentation des variantes d'implantation	83	IX.2 Mesures de réduction	351
VII.3.1 Variante 1 (14 éoliennes)	83	IX.2.1 Traitement des chemins d'accès	351
VII.3.2 Variante 2 (11 éoliennes)	83	IX.2.2 Le poste de livraison	351
VII.3.3 Variante 3 (7 éoliennes)	84	IX.2.3 Choix d'un projet respectant certains principes paysagers	351
VII.4 Comparaison des variantes par photomontages	85	IX.2.4 Enfouissement des réseaux aériens à Marlemont	352
VII.5 Choix de la variante retenue	90	IX.3 Mesures de compensation	354
VIII Analyse visuelle du parc éolien dans le paysage	92	IX.3.1 Plantation de haies	354
VIII.1.1 Analyse visuelle à l'aide de la carte de visibilité des éoliennes	92	IX.3.2 Déviation d'un sentier de randonnée	356
VIII.1.2 Saturation visuelle	94	IX.4 Mesures d'accompagnement	356
VIII.1.3 Analyse visuelle par photomontage	98	IX.4.1 Bourse aux arbres	356
VIII.2 Synthèse de l'analyse visuelle	345	IX.4.2 Aménagement d'une table d'orientation sur la butte de Marlemont	357
VIII.2.1 Lisibilité du projet	345	IX.4.3 Réalisation d'un sentier pédagogique	357
VIII.2.2 Incidences sur les unités paysagères	345	IX.5 Analyse des incidences résiduelles	358
VIII.2.3 Incidences sur les bourgs et hameaux	345	X Bibliographie	361
VIII.2.4 Effets cumulés	346	XI Méthodologie du volet paysager de l'étude d'impact	361
VIII.2.5 Incidences sur le tourisme	346	XI.1 Définition des objectifs du volet paysager	361
VIII.2.6 Incidences sur le patrimoine protégé	346	XI.2 Définition de la notion d'unité paysagère	361
IX Mesures paysagères : Éviter, Réduire, Compenser, Accompagner	351	XI.3 Méthodologie d'analyse paysagère	362
		XII Annexe	363
		XIII Intervenant du volet paysager	366

Glossaire des abréviations

Aire d'étude éloignée (AEE) (*équivalent au périmètre éloigné*) : zone d'impact potentiel du projet (environ 20km de rayon selon la topographie), au-delà de laquelle les éoliennes peuvent être considérées comme n'ayant plus d'impact significatif dans le paysage du fait notamment de l'éloignement

Aire d'étude immédiate (AEI) (*équivalent à la zone d'implantation potentielle*) : zone délimitée par les contraintes de distance aux habitations, sur laquelle l'implantation d'éoliennes peut être envisagée avant analyse détaillée des thématiques environnementales, acoustiques, paysagères...

Aire d'étude rapprochée (AERa) (*équivalent au périmètre intermédiaire paysager*) : deuxième aire d'étude (entre 6-10 km de rayon) qui doit permettre d'appréhender le paysage en fonction des points de vue les plus sensibles en termes d'organisation spatiale, de fréquentation, et de préservation de l'image patrimoniale du territoire

Aire d'étude riveraine (AERi) (*équivalent au périmètre rapproché paysager*) : aire d'étude (entre 1-5 km de rayon) permettant de tenir compte des perceptions visuelles et sociales du paysage quotidien depuis les espaces habités et fréquentés proches de la zone d'étude du projet

Site Patrimonial Remarquable (SPR) : Zone qui a vocation à prendre en compte un ensemble urbain et/ou paysager dont les éléments (naturels ou bâtis) ont une valeur esthétique, historique, ou culturelle. Il remplace depuis Juillet 2016 les AVAP (Aire de Mise en Valeur du Patrimoine) et les ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Architectural et Paysager).

Schéma Régional Éolien (SRE) : document élaboré à l'échelle régionale pour définir les zones favorables au développement de l'énergie éolienne, en cohérence avec les objectifs européens sur l'énergie et le climat.

Zone Visuelle d'Influence (ZVI) : modélisation cartographique de la visibilité du projet sur le territoire d'étude.



I Approche générale des principes de perception d'éoliennes dans un paysage ; clefs de lecture pour la compréhension du volet paysager de l'étude d'impact

Cette partie préliminaire a pour vocation de dresser des notions communes entre les différents acteurs concernés par la présente étude. Il s'agit d'abord de présenter des définitions fondamentales, comme celles du paysage, de l'intégration paysagère, du patrimoine, de la covisibilité ou de l'intervisibilité. Elle s'appuie en partie sur les concepts présentés dans le manuel préliminaire de l'étude d'impact des parcs éoliens de l'ADEME (2010).

Il s'agit également d'expliquer le regard et l'expertise du paysagiste, afin de comprendre comment il met en relation les différents éléments constitutifs du paysage et sur quels critères il peut nuancer les perceptions d'un projet éolien sur un territoire pourtant « paysagèrement homogène ». Cette explication constitue une clef de lecture essentielle à la bonne compréhension de la détermination des enjeux dudit territoire et à l'évaluation des impacts.

I.1 Le paysage, une notion commune et individuelle

I.1.1 Définition de la notion de paysage

« Le paysage désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations » (Convention européenne du Paysage, 2000).

Cette définition du paysage est aujourd'hui communément retenue mais elle est aussi souvent considérée comme réductrice. Elle sous-tend cependant toutes les dimensions de la notion de paysage :

- **Une dimension objective**, qui tient plus de l'ordre de la géographie renvoyant à l'occupation de l'espace et aux composantes paysagères (éléments de base constitutifs du paysage) et leur structuration spécifique (articulation des composantes les unes par rapport aux autres) ;
- **Une dimension sensorielle** qui renvoie à la perception personnelle (ou collective) de l'espace, le média principal étant souvent la vue (notion de dynamique visuelle en rapport avec le cheminement du regard dans l'espace) mais les autres sens ont eux aussi tout autant d'importance. Cela renvoie également à la description plastique ou esthétique du paysage ;
- **Une dimension sensible** en rapport à l'émotion suscitée, à la perception sociale ou culturelle ; c'est la part subjective du paysage, plus subtile à appréhender, mais non moins importante (notion de poésie du paysage qui renvoie à la description des ambiances ressenties individuellement ou collectivement) ;
- **Une dimension dynamique** liée aux évolutions naturelles et/ou anthropiques qui transforment non seulement l'espace mais la perception que peut en avoir un individu. Le paysage n'est pas un objet fini et la perception dépend beaucoup de l'instant dans lequel on capte l'espace.

I.1.2 Paysages, composantes paysagères et éoliennes

La première dimension du paysage, objective, décrit le paysage comme un ensemble de composantes, qui par leur agencement crée un paysage propre. Il s'agit des caractéristiques de topographie, d'hydrographie, d'occupation du sol, de formes et d'organisation de l'habitat, de végétation. Des paysages peuvent être différenciés par une différence de présence, d'organisation ou de formes de ces composantes.

À ce titre, les éoliennes peuvent être perçues dans le paysage comme composante paysagère, dans la mesure où leur présence, leur organisation et la perception que l'on en a (visibilité, références culturelles...) va intervenir sur la définition du paysage.

Comme tout paysage ou élément de paysage, l'éolienne fait appel aux quatre dimensions paysagères : physique et objective (il s'agit d'un objet dans l'espace), sensorielle (élément haut et vertical pouvant être vu de près comme de loin, son du vent au passage des pales...), sensible (usage rappelant les moulins à vent, connotation industrielle...) et dynamique (mouvement des pales, construction ou démantèlement d'un parc, changement du design des éoliennes...).

I.1.3 Le paysage, une référence à des perceptions sociales

I.1.3.1 Les modèles paysagers

Chaque société et chaque individu qui la compose porte son propre modèle paysager, qui mêle des dimensions globales, locales et individuelles.

Le modèle global fait référence à un référentiel d'échelle nationale ou régionale. Ce modèle est mobilisé pour organiser une excursion touristique par exemple, il véhicule des éléments d'approche qui tiennent souvent de la connaissance et parfois du cliché. **Le modèle local** est défini par une connaissance expérimentale du lieu concerné, il est l'apanage de ceux qui y vivent ou le visitent régulièrement. Il résulte de la connaissance de la géographie, de l'histoire du lieu ainsi que des usages et des liens sociaux qui définissent les relations entre l'homme et son territoire. Enfin, le **modèle individuel** est propre à chaque personne et fait référence au parcours personnel de chacun, dépendant de son éducation, de sa culture, de sa sensibilité...

I.1.3.2 Les représentations paysagères

En lien avec ces modèles, quatre niveaux de représentations des paysages ont été référencés :

- **Les paysages renommés**, en lien avec le modèle global et une approche savante, sont ceux qui sont protégés au titre de la législation nationale ou internationale : sites classés et inscrits, patrimoine mondial de l'UNESCO... (ex : cathédrale Notre-Dame à Reims) ;
- **Les paysages représentés** sont ceux qui ont été mis en valeur au cours du temps par les disciplines artistiques comme la peinture, la photographie ou la littérature ;
- **Les paysages signalés** sont ceux mis en avant dans les guides touristiques notamment, ils entrent dans une logique plus locale et prennent une dimension économique. Sur un même territoire, la signalisation des paysages peut évoluer dans le temps, en même temps que les usages et les attentes ;
- **Les paysages perçus** font référence aux perceptions de ceux qui y vivent ou en vivent.

Ces différents niveaux de perception influent sur l'acceptation ou non d'un projet d'aménagement. Concrètement, l'élaboration d'un projet éolien à proximité d'un site emblématique fera davantage parler sociétés et individus que la mise en place d'un même parc dans un lieu à peine signalé : tout simplement, ces paysages ne font pas appels aux mêmes représentations et perceptions, ni aux mêmes modèles paysagers. Il s'agit donc de bien appréhender les différentes perceptions paysagères d'un territoire donné pour mesurer de quelle manière le paysage (en tant que résultante des modèles et des perceptions paysagers) peut être impacté par la mise en place d'un parc éolien.

I.2 Intégration des éoliennes dans le paysage

I.2.1 Qu'est-ce qu'une éolienne ?

Techniquement, une éolienne est un ouvrage permettant la conversion de l'énergie issue du déplacement des masses d'air (le vent) en énergie électrique. En fonction de la destination de cette énergie et des performances nécessaires, du positionnement géographique et des contraintes réglementaires, différents modèles d'éolienne peuvent être utilisés, la hauteur constituant souvent un critère déterminant dans la recherche d'un compromis « rendement énergétique / bruit / perception / intégration écologique et technique ».

Dans tous les cas, les éoliennes constituent des éléments hauts et de silhouette verticale, dont les caractéristiques dimensionnelles sont inhérentes à des normes strictes en termes de sécurité, de solidité de la structure et de performances recherchées. Leur structure se compose de trois pales supportées par un mât tubulaire. Du fait de son nécessaire aérodynamisme, l'éolienne présente l'avantage d'avoir des formes simples et pures avec peu d'épaisseur si l'on tient compte des proportions de l'objet. Trois « types » d'éoliennes peuvent cependant être distingués, en fonction de la proportion mât/hauteur de pale : élancé, équilibré ou ramassé.

La géométrie d'une éolienne n'est pas directement en relation ou assimilable à d'autres éléments du paysage, ce qui fait que les éoliennes constituent des éléments singuliers dans le paysage. Le rapprochement est souvent fait avec les moulins d'antan mais leur fonctionnement, leur échelle et leur configuration ne les rapprochent guère, même si les ailes animées par le vent en sont l'élément commun.

Les éoliennes sont aussi soumises à un balisage aéronautique de sécurité qui régleme la couleur des mâts et la pose d'un ou plusieurs témoins lumineux pour la perception de jour comme de nuit (ces derniers permettent d'ailleurs de rendre les machines visibles de tout observateur). Les teintes de peinture sont normées par l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI) et sont reprises dans la réglementation nationale (NOR : DEVA0917931A du 13 novembre 2009, relative à la réalisation du balisage des éoliennes situées en dehors des zones grevées de servitudes aéronautiques). Si la palette de couleur imposée par l'OACI permet quelques variations dans les tons blancs, la couleur claire reste une obligation. Une légère variation de nuance peut réduire la brillance et l'effet amplificateur du blanc dans le paysage : les revêtements mats ou satinés semblent mieux convenir, dans la majorité des cas.

I.2.2 Eolienne et intégration paysagère

I.2.2.1 La notion d'intégration paysagère

Dans le Larousse, le mot « intégrer » est défini de la façon suivante :

- « Insérer quelque chose dans quelque chose, l'y incorporer, le faire entrer dans un ensemble » ;
- « Placer quelque chose dans un ensemble de telle sorte qu'il semble lui appartenir, qu'il soit en harmonie avec les autres éléments » ;
- « Recevoir et comporter en soi un élément qui originellement était extérieur ou distinct ».

Au vu de ces définitions, on voit bien qu'« intégrer » ne signifie pas « cacher » mais « composer un ensemble cohérent ». A titre d'exemple, masquer un bâtiment ou une infrastructure par des plantations de haies dans un paysage ouvert (une plaine céréalière par exemple), ne fera qu'attirer l'attention sur ce point particulier au lieu de le détourner. Cette forme « d'intégration » ne remplit donc pas son rôle au regard de ce paysage. En revanche, dans un paysage bocager, il s'agit d'une mesure qui peut être mise en œuvre si les plantations s'accordent avec les végétaux alentours.

I.2.2.2 Intégration des éoliennes dans le paysage

Concernant les éoliennes, la recherche d'une dissimulation des parcs éoliens dans le paysage est vaine compte tenu de leur dimension. En effet, la seule possibilité de les cacher est de traiter des écrans (végétaux par exemple) au plus près de l'observateur, ce qui souligne de facto le caractère très ponctuel de ce genre de solution dans la mesure où l'on ne peut pas fermer complètement un paysage.

L'enjeu n'est donc pas de prendre une attitude de protection des paysages, au sens classique du terme, mais de réussir un aménagement du paysage, c'est-à-dire engager des « actions présentant un caractère prospectif particulièrement affirmé visant la mise en valeur, la restauration ou la création de paysages », comme y invite la Convention européenne du paysage.

Dès lors, l'implantation d'éoliennes doit s'inscrire dans une démarche d'aménagement du paysage et non pas de protection. La question n'est pas « comment implanter des éoliennes sans qu'elles se voient ? », mais « comment implanter des éoliennes au sein d'un territoire, en créant de nouveaux paysages ? ».

Selon les éléments constitutifs du paysage concernés, différentes stratégies peuvent être mises en place, voire combinées si les échelles d'étude le permettent : il s'agit alors de voir quel(s) rôle(s) les éoliennes peuvent jouer dans le paysage.

I.2.3 Rôles d'une éolienne dans le paysage

I.2.3.1 Effet de point de repère et point d'appel

Toute observation d'un paysage, un site ou un point déterminé est plus ou moins influencée par les éléments qui composent les environs. Un élément qui se distingue des autres, que ce soit par sa position, son volume, sa hauteur, sa couleur ou son design, peut constituer un point de repère dans le paysage, s'il bénéficie d'une mise en scène qui le permet. Les clochers des églises ou les châteaux d'eau en sont des exemples courants.

Les éoliennes peuvent jouer ce rôle de par leur dimension et le mouvement des pales sous l'effet du vent. En effet, l'œil humain est attiré en priorité par le mouvement et de manière générale, à ce qui fait référence à une présence vivante (notion associée à la mobilité). Ainsi, une éolienne très peu visible sur l'horizon d'un panorama pris en photo peut attirer le regard in situ, simplement par l'apparition et la disparition des extrémités des pales à l'horizon.

De ce fait, l'éolienne peut également entrer en concurrence visuelle avec d'autres points de repères (clocher, bâtiment remarquable, silhouette de bourg...). La présence de plusieurs points d'appel dans le paysage atténue leur rôle de point de repère, le plus grand concurrençant le plus petit. L'évaluation des impacts visuels du parc éolien sur et depuis les bourgs et les éléments patrimoniaux constitue à ce titre un enjeu.



La présence de plusieurs points d'appel dans le paysage atténue leur rôle de point de repère

1.2.3.2 Effet de comparateur d'échelle

Du fait de leur élancement, les éoliennes peuvent devenir prédominantes dans le paysage. La lisibilité de cette grandeur dépend directement des éléments de comparaison ou de repère à proximité des éoliennes, les effets d'écrasement étant en particulier à éviter.

Les vis-à-vis avec des éléments courts en taille créent des ruptures d'échelle qui peuvent accentuer l'effet de monumentalité de l'éolienne ou au contraire "écraser" l'effet de proximité.

En revanche, les éoliennes peuvent redonner du volume à certains paysages en rehaussant la ligne d'horizon, en soulignant la profondeur d'un plateau ou en créant un événement ponctuel.

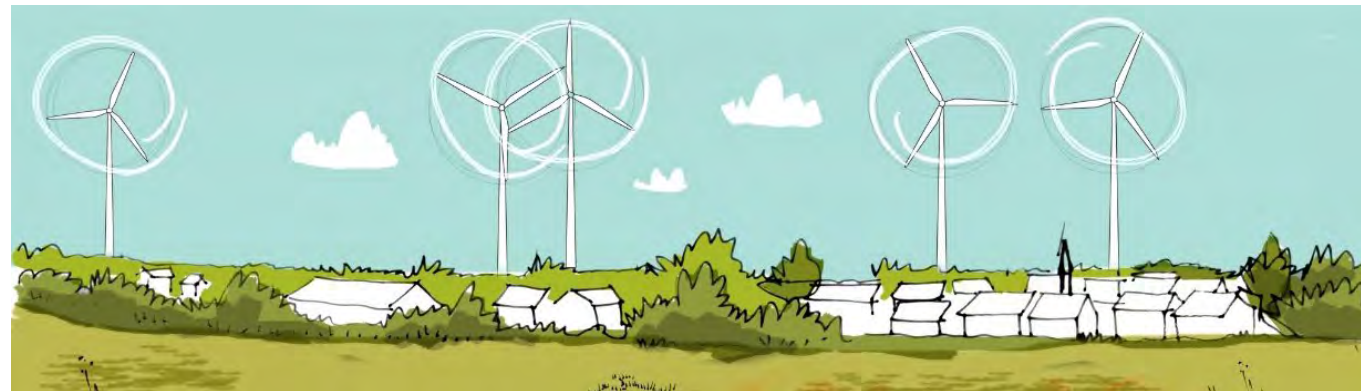
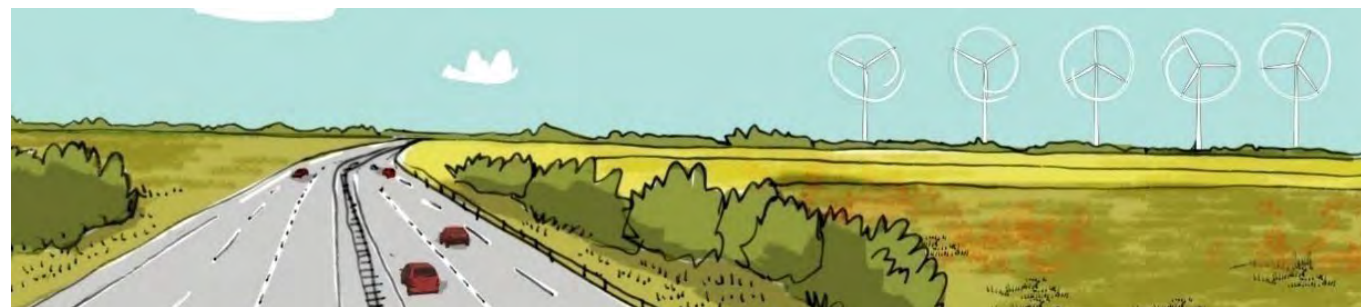


Schéma de principe de comparaison d'échelle créant un effet d'écrasement



Parc éolien animant un paysage de plaine ouvert en bordure d'autoroute en Vendée

1.2.3.3 Effet structurant (renforce la lecture du grand paysage)

Le choix de l'implantation géographique de chaque éolienne est stratégique compte tenu de la grandeur et de la visibilité de ces objets dans le paysage. Il ressort que ce choix d'implantation doit impérativement se faire suivant les lignes de forces qui marquent la structure du paysage :

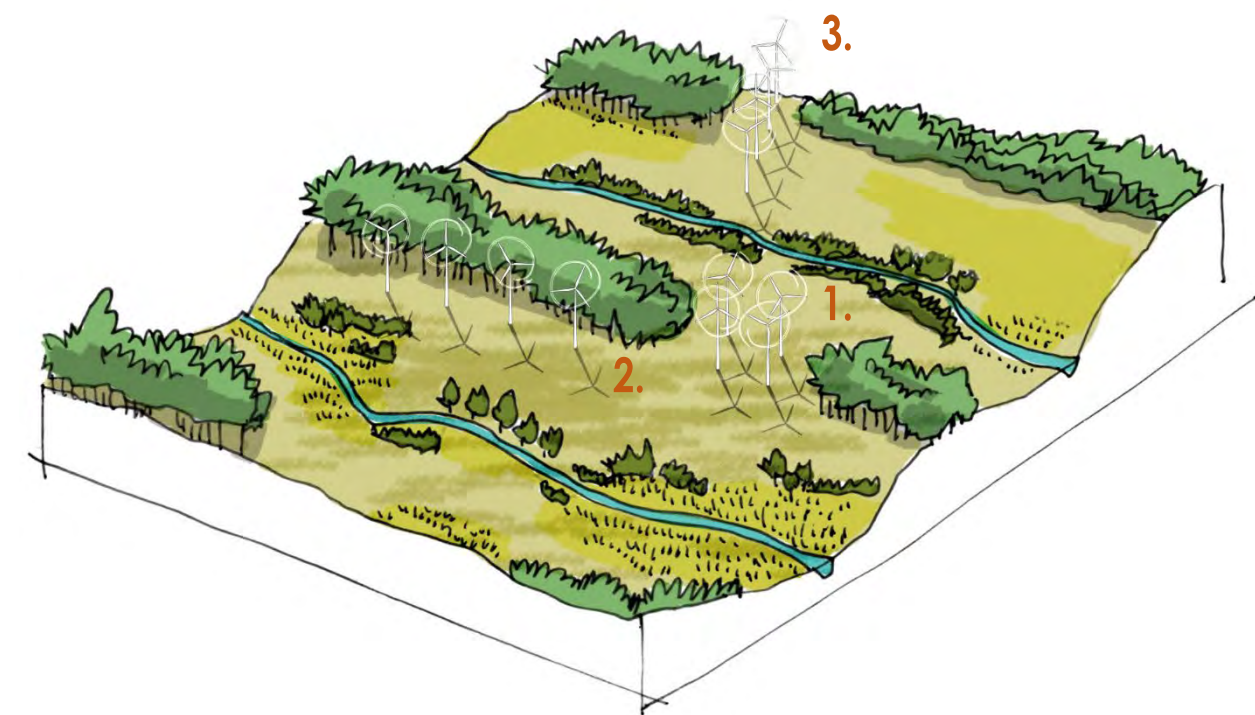
- soit en les respectant, ce qui amplifie leur effet ;
- soit en les contrariant ce qui mettrait le projet éolien plus en valeur, le rendant ainsi élément fort du paysage.

C'est véritablement dans ce travail d'implantation que le dialogue visuel et les possibilités de composition à l'échelle du paysage pourront se faire.

1.2.3.4 Effet de mise en scène

De par leur échelle, les éoliennes peuvent favoriser la mise en scène du paysage, structurant des lignes qui n'existent pas autrement. Les possibilités sont multiples :

- guider le regard vers un point particulier à la faveur d'une perspective ajustée
- cadrer un élément
- en vue dynamique : créer un effet de découverte au détour d'un virage ou en débouchant sur une vue dégagée...



Principe d'implantation des éoliennes dans un paysage orienté boisé :

- 1 : une implantation en bouquet permet de créer un point de ponctuation du grand paysage
- 2 : une implantation en ligne suivant la ligne de crête permet de souligner l'orientation du grand paysage
- 3 : une implantation en ligne contrariant les lignes du grand paysage confère une grande visibilité au parc (élément discordant)



Parc accompagnant des grandes orientations du paysage



Effet discordant d'une implantation contraire aux grandes lignes du paysage

I.3 Quels éléments jouent sur la perception des éoliennes ?

I.3.1 Notions relatives à l'ouverture ou à la fermeture du paysage

I.3.1.1 Champ de vision et profondeur de champ

Le champ de vision ou zone de visibilité est l'étendue spatiale qui s'offre à la vue depuis un point donné. Elle peut être réduite par des écrans (haies, bâti...) (on parlera alors de fenêtre paysagère ou de percée visuelle) comme être panoramique.

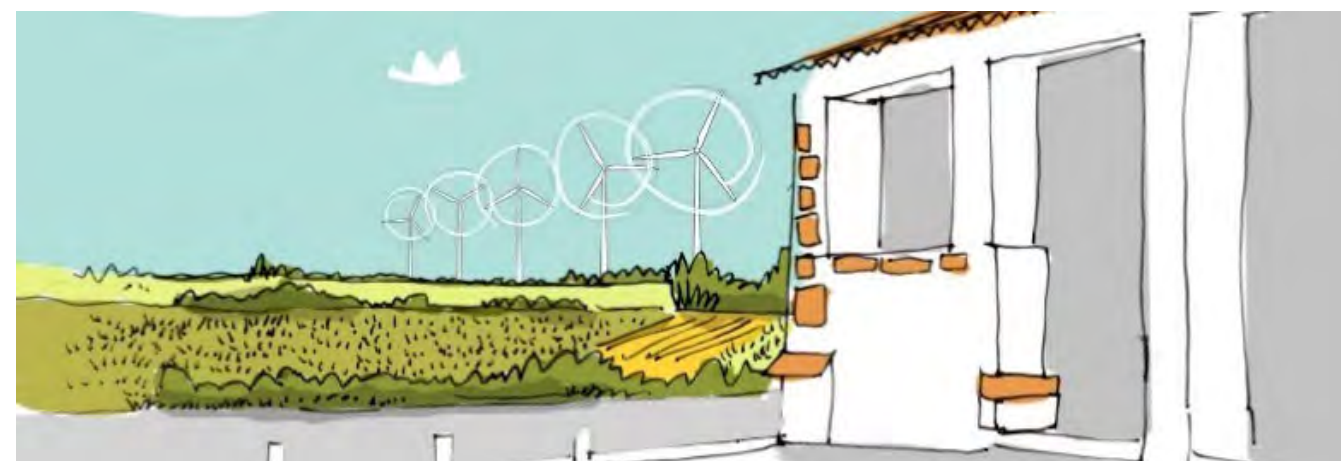
La profondeur de champ est la distance jusqu'à laquelle le regard peut porter, elle dépend de la topographie et de la présence d'éléments écrans comme la végétation ou des bâtiments.

I.3.1.2 Paysage ouvert, paysage fermé et perceptions

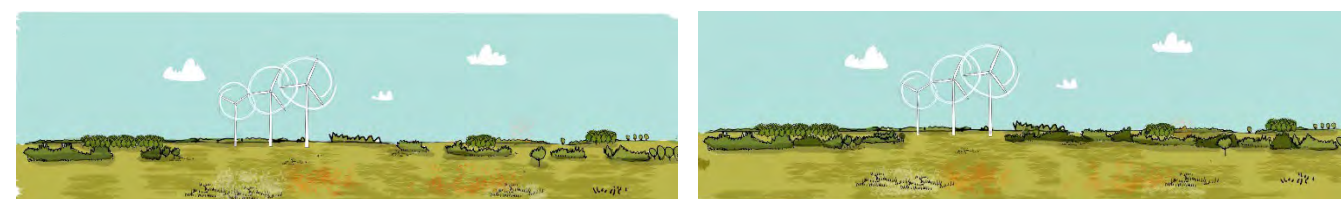
Un paysage ouvert est un paysage où les champs de vision sont larges et les profondeurs de champs importantes, du fait de l'absence (ou quasi-absence) d'éléments de premier plan qui viennent obturer l'horizon. De ce fait, les perceptions de ces paysages sont dynamiques, relativement linéaires ; un instantané pourrait à lui seul « résumer » le paysage.

Au contraire, un paysage fermé se caractérise par la présence de nombreux éléments de premier plan qui viennent brouiller une lecture globale. Les perceptions sont alors séquencées : il faudrait plusieurs clichés pour rendre compte de la diversité de scènes, chacun d'eux présentant une facette du paysage concerné.

Entre un paysage totalement ouvert et un paysage complètement fermé, il existe une multitude de variations ; un paysage peut être ouvert depuis certains points de vue et complètement fermé depuis d'autres, alors même que l'observateur se trouve dans la même unité paysagère. C'est le cas dans certaines vallées, où les coteaux cultivés permettent des vues sur le versant opposé tandis que le fond de vallée est structuré d'une ripisylve dense et opaque.



Éoliennes dessinant une ligne de perspective dans l'accompagnement du bâti



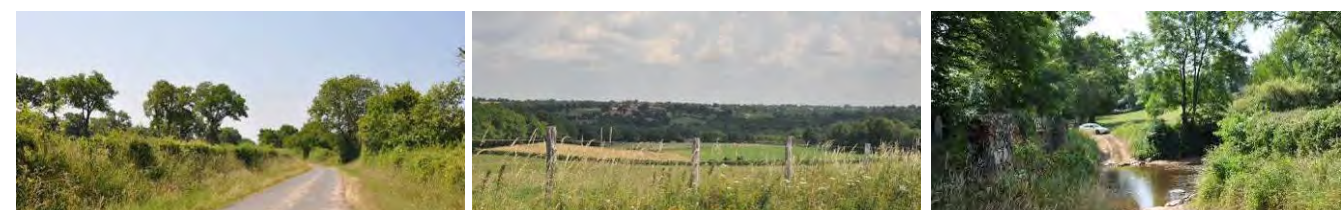
Exemple de mesure visant à créer un effet de mise en scène du parc éolien dans le paysage depuis un point particulier : le maillage bocager est ponctuellement recomposé pour créer une perspective visuelle en direction du projet (état initial à gauche, état projeté à droite) (Mayenne)



Depuis une voie structurante, l'implantation des éoliennes peut renforcer un effet de porte existant (1) ou au contraire s'effacer derrière les écrans végétaux (2)



Vue longue dans un paysage de plaine



Plusieurs images sont nécessaires pour appréhender un paysage de bocage dense

1.3.2 Les composantes du paysage

1.3.2.1 Topographie

La topographie constitue le premier support qui conditionne les vues sur un territoire donné, puisque c'est sur ce socle que vont s'ajouter les autres éléments constitutifs du paysage (même si l'intervention de l'homme peut générer une topographie artificielle composée de déblais et de remblais, qui viennent changer les potentialités visuelles d'un territoire donné).

Une position de l'observateur en belvédère, dominante, amplifie le regard, car les éléments du premier plan ne viennent plus borner la ligne d'horizon. Une vue plongeante écrase donc les plans et les objets rapprochés de taille inférieure à la hauteur d'observation.

Inversement, tout paysage, tout relief observé d'un point bas, en contre-plongée, est amplifié et paraît imposant, impressionnant, aérien. Il ferme les vues lointaines et peut ainsi masquer tout ou partie d'un parc éolien.

Les dénivelés permettent également, selon la position de l'observateur, d'épauler les vues dans une direction du fait que l'autre soit fermée. A l'extrême, des effets couloirs peuvent survenir entre deux lignes de crête, le regard suit alors la direction ainsi impulsée.

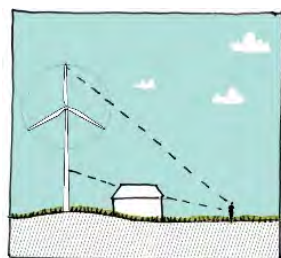
1.3.2.2 La végétation

La végétation (boisements et haies pour l'essentiel, mais également ripisylves, vergers, vignes, céréales, bosquets, jardins...) joue un rôle dans la perception de l'échelle du paysage. En effet elle conditionne les vues en formant :

- Des étendues support de vues panoramiques lorsqu'elle est de petite taille, comme les vignes qui dépassent rarement 1,5m ;
- Des écrans végétaux plus ou moins transparents selon la densité de plantation, les essences plantées et la saison. Si elle ne masque pas le parc éolien, la végétation limite l'impact visuel des éoliennes dans le paysage en créant des plans intermédiaires par des effets de filtre.

La végétation peut aussi jouer un rôle de fenêtre visuelle donnant à voir le paysage lorsqu'un espace se dégage entre deux arbres. Les éoliennes peuvent être mises en scène par cette configuration végétale. Elles le seront aussi dans le cas d'une perspective organisée par un alignement (double rangée d'arbres par exemple), qui peut créer un point focal ou point d'appel, que les éoliennes souligneront par leur présence.

1.3.2.3 Le bâti

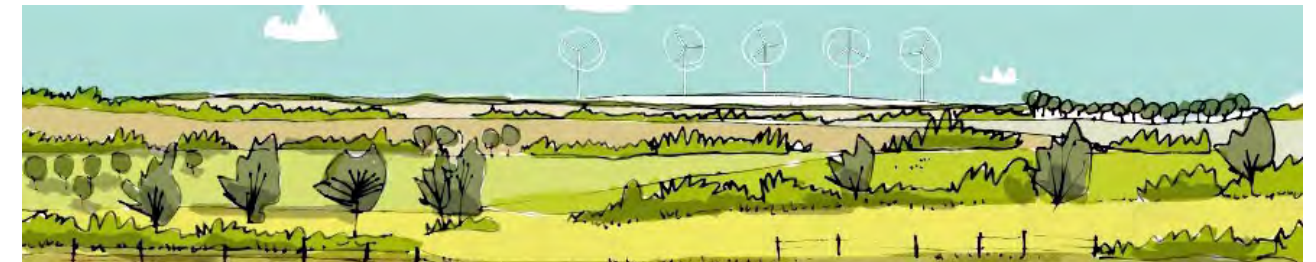


L'effet d'écran dû au végétal peut aussi s'observer avec les éléments bâtis. Au sein d'un bourg, les vues sur le paysage peuvent en effet être très limitées par une forte densité des habitations qui coupent tout contact visuel sur l'extérieur. Les ambiances minérales et resserrées mettent en exergue cette herméticité, auxquelles s'ajoute sur les extérieurs la végétation des jardins qui vient renforcer le rôle d'écran.

Si depuis l'espace public, l'extérieur semble invisible, ce n'est pas forcément le cas depuis l'espace privé. Selon la vocation des bâtiments, leur épandage (nombre d'étages) et leur orientation, des dégagements visuels peuvent favoriser des vues vers des secteurs autrement peu visibles.



Topographie tronquant les vues sur les éoliennes



Topographie faisant ressortir l'élancement des éoliennes



Un même point de vue pris en hiver et en été : le terrain en arrière-plan n'est plus visible une fois que les feuilles ont réinvesti les arbres



Parc partiellement masqué par de la végétation



Effet de cadrage visuel par les éoliennes

1.3.3 La situation de l'observateur dans le paysage

1.3.3.1 L'effet de la distance

Comme le représente schématiquement le graphique ci-après, la taille perçue des éoliennes décroît très rapidement avec la distance.

Trois à quatre niveaux de distance peuvent être distingués :

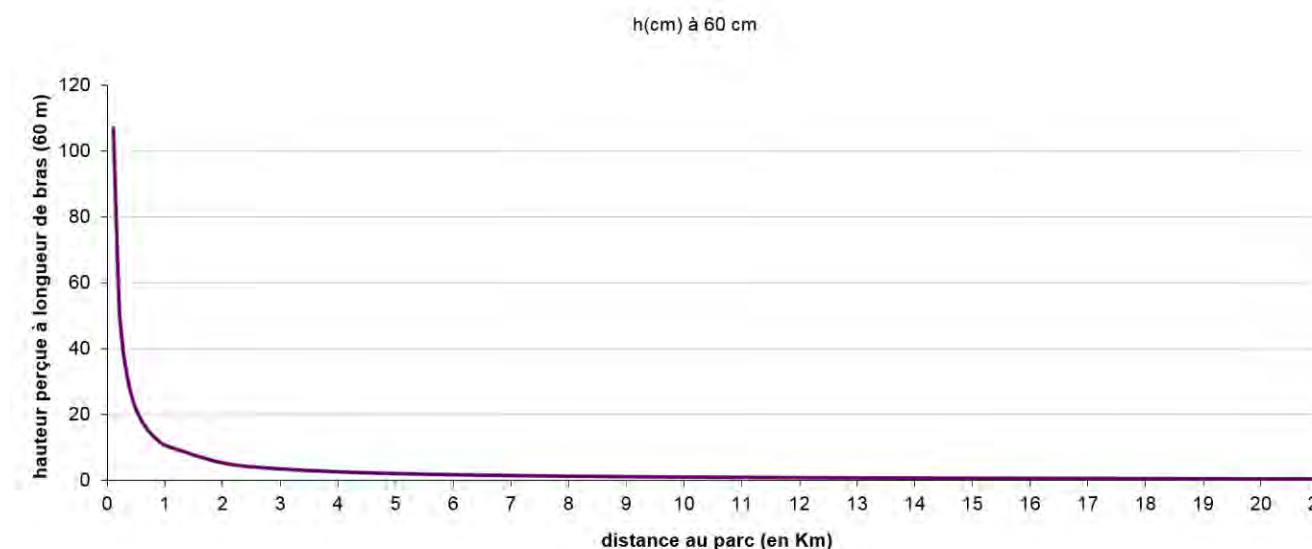
- Les perceptions immédiates (correspondant à une distance de 0 à 1 km du parc : l'observateur est situé au sein même du parc ou à ses abords proches, cela comprend notamment les vues riveraines, puisqu'une distance de 500 mètres minimum doit être respectée entre toute construction à usage d'habitation, de tout immeuble habité ou de toute zone destinée à l'habitation et une éolienne) : les éoliennes, de par leurs dimensions verticales, sont omniprésentes dans le paysage et aplatissent visuellement les formes paysagères environnantes. Chaque machine constitue un élément individuel.
- Les perceptions proches (correspondant à une distance de 1 à 3 km du parc) : l'éloignement des éoliennes modifie la perception de celles-ci. Elles s'observent dans un ensemble et perdent petit à petit leur caractère individuel, avec l'émergence visuelle de la notion de parc. Les éoliennes deviennent un point de repère dans le paysage, et forment des lignes ou des rythmes lisibles. Lorsqu'elles sont visibles, les éoliennes sont toujours omniprésentes et peuvent engendrer des ruptures d'échelle sur les parties dégagées mais s'intègrent plus facilement au niveau des vues ponctuées par une végétation type arborée ou arbustive ou bien par l'émergence de formes bâties.
- Les perceptions semi-proches à éloignées (entre 3 et 10 km) dépendent grandement des caractéristiques du paysage alentour. Les vues sur les éoliennes deviennent rapidement partielles et la finesse de leur structure limite leur impact dans le paysage. Le parc éolien se fond progressivement dans son environnement immédiat.
- Au-delà de 10 kilomètres, le moindre élément vient jouer un effet de masque ; la finesse et la taille des mâts contribuent à effacer les éoliennes du paysage, tandis que la luminosité et le climat deviennent les deux principaux facteurs de mise en lecture du parc.

1.3.3.2 L'effet de l'angle de vue

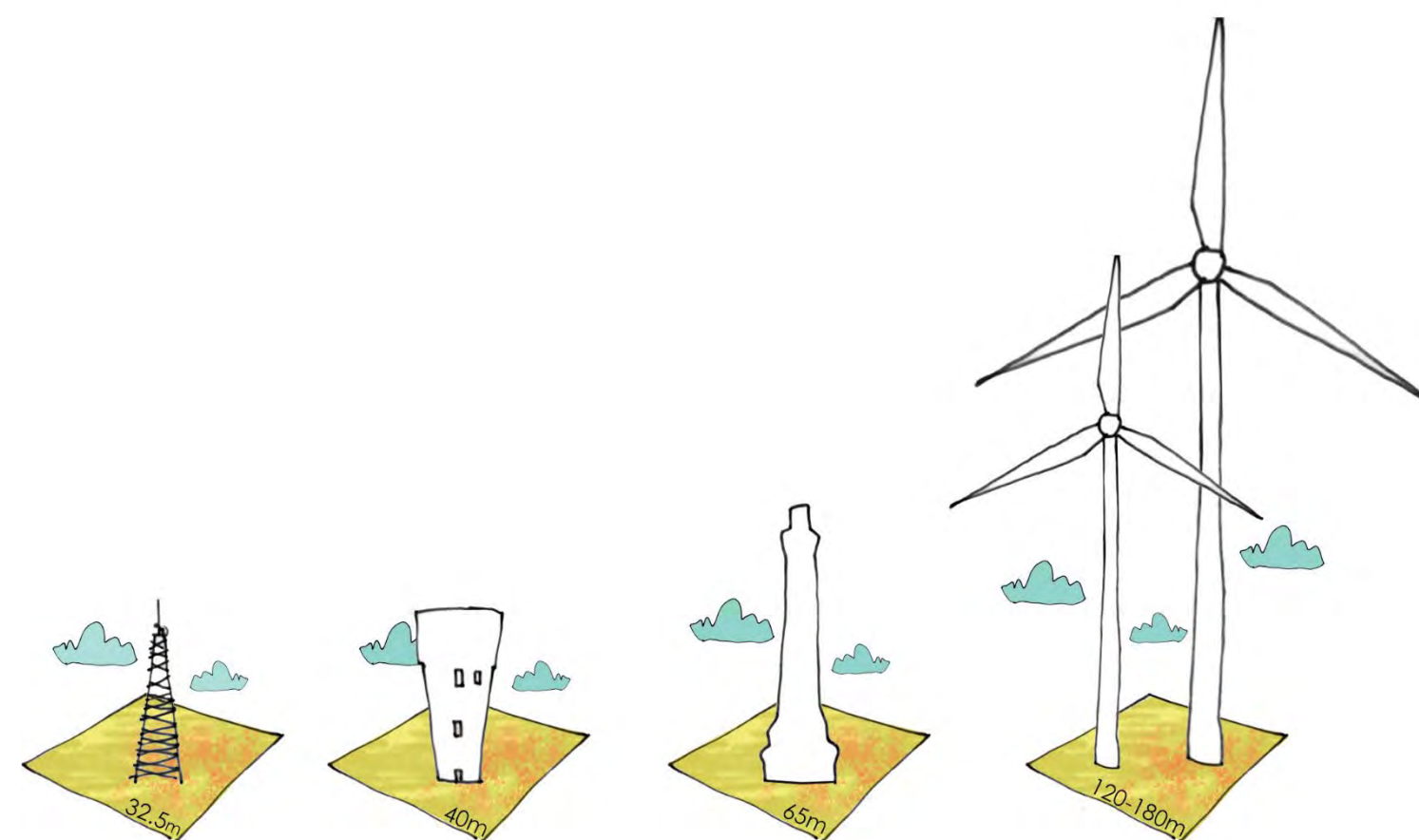
La perception du parc éolien varie en fonction de la localisation du point de vue, par rapport au parc d'une part, et par rapport à l'axe de la voie d'autre part. En effet, il faut considérer que les points de perception collectifs des paysages sont essentiellement situés sur l'espace public, constitués pour une très grande part de routes et de chemins.

Dans le premier cas, si l'observateur se situe dans l'axe d'alignement des éoliennes, la perception du parc sera très réduite, voire limitée à une seule éolienne ou presque s'il s'agit d'un projet linéaire ; alors que de face, le parc éolien semblera plus étalé, plus ou moins compact selon le nombre d'éoliennes, redéployant un certain volume sur le plan horizontal qui peut atténuer l'échelle verticale du projet.

De même, lors d'un déplacement, la perception du parc sera plus forte dans l'axe de la voie que s'il se situe à la perpendiculaire. Par exemple, considérons une voie de transit en haut de coteau, ne desservant pas de bâti, bordée de haie. Un parc éolien pourrait être visible depuis une trouée bocagère (une entrée de champ par exemple) et susciter un rapport déséquilibré avec le paysage de vallée au premier plan. Si la voie concernée est seulement fréquentée par des automobilistes concentrés sur leur conduite (regardant ainsi dans l'axe de la voie), l'impact pourrait être considéré comme inexistant, puisque personne n'est amené à voir ce paysage de cette façon. En revanche, si les coteaux de la vallée sont habités, un tel point de vue pourrait témoigner des perceptions visuelles depuis les habitations.



Taille perçue d'une éolienne de 180m en bout de pale en fonction de la distance au projet



1.3.3.3 L'effet de la vitesse de déplacement

La vue sur un groupe d'éoliennes depuis une route n'est pas, tout au long d'un itinéraire, de la même force d'expression. Plus le déplacement est rapide, plus le champ visuel est rétréci, favorisant des vues fugaces sur ce qu'il se passe en-dehors de l'axe de conduite ; au contraire, un déplacement lent favorise des vues larges et permet d'arrêter le regard sur les détails du cheminement.

La vitesse est de plus en étroite relation avec le gabarit de la voie empruntée. Un tracé sinueux, qui favorisera par ailleurs un cheminement plus précautionneux, ajoute une multiplicité des scènes (créées par les virages par exemple) aux nombreux détails, alors que pour une route droite favorisant les grandes vitesses, le conducteur sera plus concentré et moins réceptif aux variations subtiles du paysage, d'autant plus que son champ visuel sera réduit.

Pour cette raison, la distinction des différents itinéraires et de leurs usages prend toute son importance : sentiers de randonnée, itinéraires cyclables, voies de desserte secondaires ou voies de transit. De ces voies pourront être distinguées des vues dites « statiques » en opposition aux vues dites « dynamiques ». Les premières concernent les belvédères, les voies favorables aux déplacements lents ou encore les rues des bourgs (sur lesquelles donnent les cours et les façades des maisons), les deuxièmes se concentrent sur des voies favorisant la circulation des véhicules.

La perception des rythmes est plus forte en cas de déplacement rapide, comme ceux des alignements d'arbres au bord des routes. Ils peuvent être un écho visuel à ceux des alignements d'éoliennes et constituer une possibilité d'aménagement. Un virage ou une butte peuvent renouveler la vue et créer un changement de rythme dans la perception. Des effets de découverte et de masque, des mises en scène des éoliennes peuvent ainsi être envisagés.

1.3.4 Le temps

1.3.4.1 La météo

Depuis un même point de vue, la météo va influencer fortement la perception du parc éolien. L'observation d'un groupe d'éoliennes dépend de façon très marquée des conditions atmosphériques : la clarté de l'air en début de matinée permet une vue très précise, qui se réduit au fur et à mesure de l'avancement du jour, avec l'air chaud qui se charge de poussières en suspension (aérosols) pour former progressivement un voile diminuant la visibilité. Une journée ventée peut favoriser la pureté du ciel et donc la finesse de vue tandis qu'une journée pluvieuse peut atténuer le relief et les profondeurs de champ.

Le vent joue également un rôle important dans la prégnance des éoliennes dans le paysage par la vitesse de rotation et l'orientation qu'il leur impose.

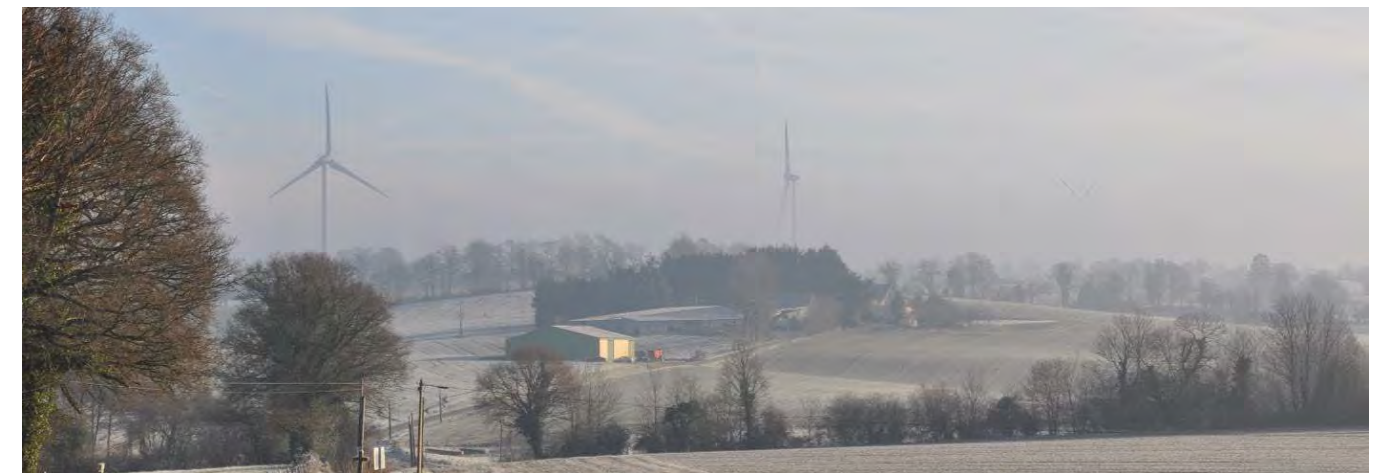
Compte tenu de tous ces éléments, un projet éolien constitue un repère qui traduit beaucoup d'éléments liés à la météo. Il devient de facto, au même titre que la girouette d'un clocher ou la nébulosité sur l'horizon, un signe du temps qu'il fait ou qui s'annonce. Il renvoie directement aux vieilles traditions locales des habitants et aux dictons qui prédisent le temps par des signes lisibles du paysage. Outre sa présence forte dans le paysage, le projet éolien donne à lire la météo.

1.3.4.2 L'heure de la journée

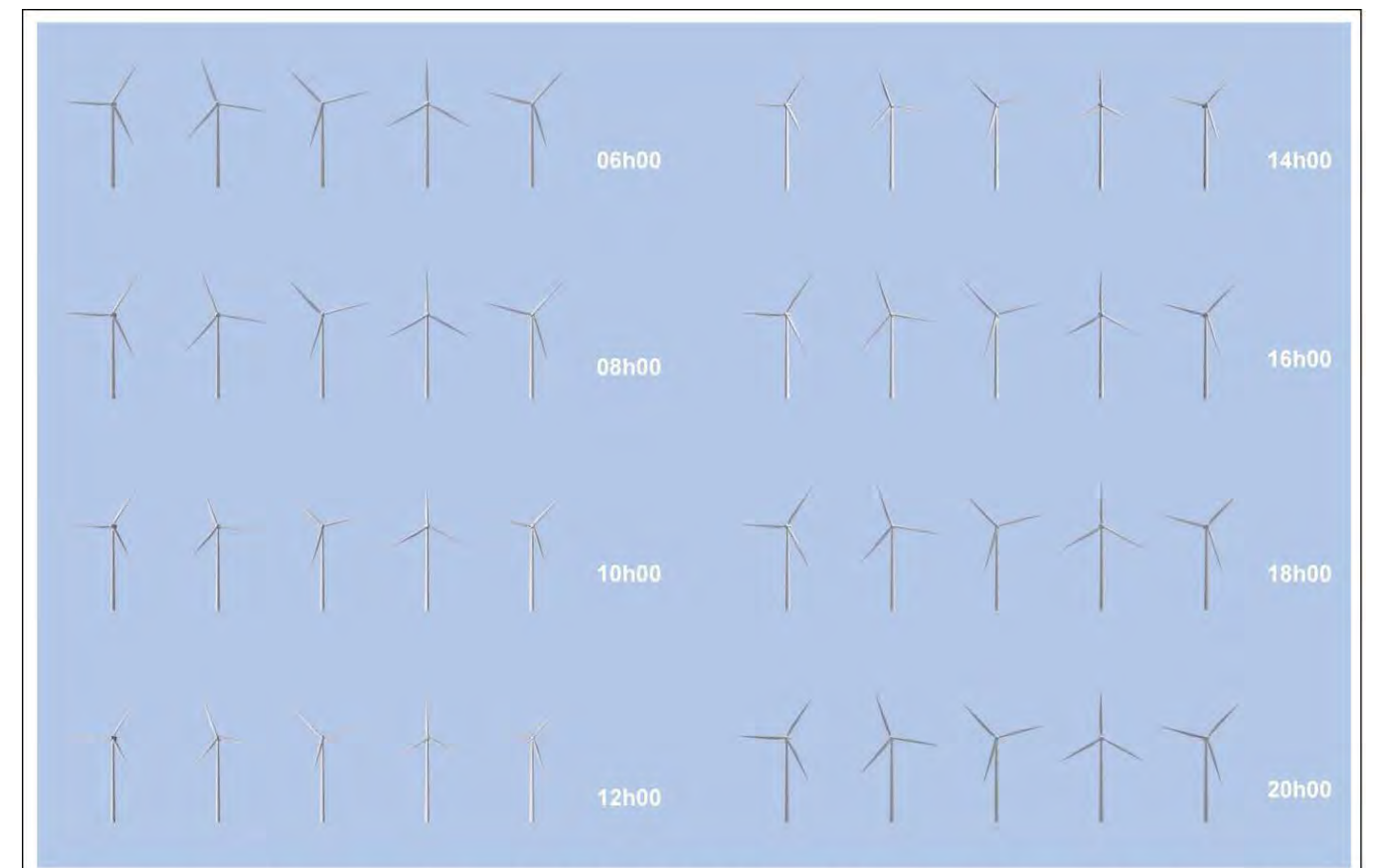
En plus de l'intensité de la lumière, variable suivant la saison, un autre paramètre important est l'éclairage : la manière dont le soleil frappe les éoliennes va en modifier la perception visuelle. En contre-jour, elles apparaissent très sombres, tandis qu'elles ressortent blanches quand le soleil éclaire directement les mats. Le schéma précédent montre que, pour une même position de l'observateur et pour une même orientation du parc, la vision des éoliennes diffère en fonction de l'heure à laquelle on les regarde. L'arrière-plan paysager induit en outre un contraste qui peut faire ressortir les éoliennes : le ciel, des collines ou des champs ne donnent pas le même effet sur leur perception visuelle.



Variation de couleurs des éoliennes en fonction de l'intensité lumineuse



Effet de la météo sur la perception d'un projet éolien en Mayenne : le brouillard dilue la présence des trois éoliennes en fonction de la distance ; les éoliennes ne sont pas toutes orientées dans le même sens



Photomontage réalisé pour une rangée d'éolienne selon un axe Est-Ouest. La prise de vue était située au Nord de la ligne d'éoliennes

1.3.4.3 La saison

La saison joue fortement sur la perception du parc du fait des différences climatiques (météo, luminosité, durée du jour ...) qui varient au cours du temps, comme cela est énoncé sur les parties présentées précédemment.

Outre ces conditions climatiques, la saisonnalité est source de variations importantes du paysage, comme en témoigne l'état de la végétation. Les effets de masque ou d'écran sont plus importants au printemps et en été qu'en automne ou en hiver. Un parc éolien, dissimulé derrière une haie feuillue, peut devenir visible lorsqu'arrive la chute des feuilles.

La saison joue également sur les perceptions sociales, en particulier le phénomène de saisonnalité de l'offre touristique. La saison touristique est corrélée aux beaux jours, sans pour autant y être limitée, de même que les promeneurs sont plus nombreux lorsqu'il fait beau. Le paysage est ainsi perçu de manière saisonnière par une certaine catégorie de la population, le parc bénéficie ainsi d'une perception « partielle » dans le temps.

1.4 La mise en place d'un paysage éolien

Quand plus d'un parc éolien apparaît dans le paysage, il convient de s'interroger sur la cohérence générale du nouveau paysage qui se met en place.

1.4.1 Mitage et paysage

Les objectifs affichés d'augmenter la part de l'éolien dans le parc énergétique français entraînent un accroissement du nombre de parcs éoliens, la question étant de savoir comment les répartir tout en tenant compte des effets de mitage (répartition fragmentée des parcs éoliens sur un territoire apportant une omniprésence des éoliennes dans les paysages et par là leur banalisation).

L'association des Paysagistes-Conseils de l'État a rédigé en 2009 un document relatif à « l'optimisation qualitative du déploiement éolien dans le paysage français », en vue de répondre aux problématiques de mitage. Ce document démontre de manière théorique qu'une répartition régulière des éoliennes ou des parcs sur le territoire français poserait une omniprésence absolue dans le sens où aucun paysage à potentiel éolien ne serait exclu de la vue sur les éoliennes (calculs basés sur l'installation de 8000 éoliennes pour 2020) :

- présence d'une éolienne tous les 8km (en partant du principe qu'une éolienne a un rayon de visibilité minimum de 15km) ;
- présence d'un parc tous les 200 km² (aire de visibilité d'un parc est de 700 km²) : trois parcs seraient ainsi visibles depuis une grande partie du territoire français à potentiel éolien.

S'il semble vain de vouloir éviter tout effet cumulé, le document conclut à la nécessité de « privilégier la construction de parcs de taille plus importante qu'actuellement ou de concentrer différents parcs dans un même secteur » pour éviter l'omniprésence des éoliennes dans tous les paysages. Cette préconisation a été reprise dans les Schémas Régionaux Eoliens (SRE) qui définissent quelles sont les zones où l'éolien peut et doit être densifié, et quelles sont les zones à éviter.

1.4.2 L'inter-distance entre parcs et la notion d'effets cumulés

De manière empirique, on peut considérer qu'il existe plusieurs cas de figure dans l'appréhension de plusieurs parcs éoliens, qui dépendent d'une part de leur éloignement les uns des autres, d'autre part du lieu d'observation :

- Dans un paysage montrant de nombreux écrans, des parcs distants de moins de 5km, vont être très souvent présents conjointement dans le même champ visuel. L'effet perspectif jouant peu à cette distance, l'interaction visuelle entre les parcs est donc prédominante et nécessite de les considérer comme un ensemble auquel il faut trouver une cohérence ; cette dimension est d'autant plus importante que certains secteurs font aujourd'hui l'objet d'une densification prévue dans les SRE. Pour un paysage plus ouvert, cette distance peut être élargie à une dizaine de kilomètres.



- Dans un paysage fermé, si les parcs sont à une distance comprise entre 5 et 15 km, l'espace de respiration entre ceux-ci et l'effet perspectif permet de les percevoir comme des éléments bien dissociés. Dans ce cas, la cohérence entre les parcs joue moins dans le paysage. Il s'agit en revanche d'analyser les interactions avec les zones d'habitats et les secteurs à dimension patrimoniale qui pourraient se situer entre les parcs, pour évaluer le niveau d'encerclement visuel.



- Au-delà de 20 km, l'espace de respiration est suffisant pour considérer les parcs de manière complètement indépendante. A cette échelle, il est très fréquent de sortir complètement du champ visuel d'un parc pour entrer dans celui d'un autre.



1.4.3 La notion de rythme d'implantation des parcs dans le grand paysage

Un parc est constitué par la répétition d'un même objet qui forme un groupe. La fréquence de cette implantation compose un « rythme » dans le paysage. La régularité et la fréquence d'un rythme se pose clairement dans la qualité de perception que l'on peut avoir d'un parc éolien. De même, la similitude des éoliennes entre elles et une similarité d'implantation pour les différents parcs améliorera la cohérence de la perception générale du paysage.

1.4.4 La compréhension d'un seul parc ou de plusieurs parcs

Les notions de rythme et d'éloignement sont capitales dans la perception que l'on peut avoir de plusieurs parcs éoliens apparaissant dans un même champ visuel. Concrètement, plus ils sont proches et plus ils sont implantés de manière régulière, plus il faudra trouver des similitudes dans la composition d'un nouveau parc éolien, tout en jouant avec les grandes lignes du paysage.

1.4.5 L'approche comparative des géométries des parcs

Chaque parc présente en général sa propre implantation en relation avec des contraintes d'éloignement du bâti, d'accès, de sensibilité paysagère ou environnementale. Plus la géométrie des parcs est proche (type et nombre d'éoliennes, rythme et géométrie d'implantation) et plus ceux-ci pourront être assimilés à un motif qui se répète dans le paysage. Cela simplifie grandement la lecture dans le paysage dans la mesure où on a une même structure qui se répète dans un même type de paysage. Si les parcs présentent des implantations trop différentes, cela peut engendrer une perception désordonnée depuis certains points de vue, sans véritable logique compréhensible, par rapport au paysage support.

1.4.6 Notion de saturation et d'encerclement

Ces notions sont principalement valables dans les secteurs où deux ou trois parcs minimum existent déjà ou dans le cadre d'un projet défini sur une zone englobant des habitations (généralement des habitations isolées ou des hameaux). Il s'agit de déterminer quelle est la part de paysage qui est perçue sans éoliennes et la part de paysage avec éoliennes depuis un point donné (par exemple un belvédère qui permettra de voir dans toutes les directions), tout en tenant compte de la taille perçue des éoliennes (qui dépend pour l'essentiel de la distance). Un encerclement total se traduit ainsi par l'absence de perception d'un « paysage sans éolienne », d'où un effet de saturation potentiel.

Cette notion n'est pas obligatoirement quantifiée ; il s'agit souvent d'un ressenti, qui sera différent pour chaque individu selon son parcours.

Ces notions permettent de poser la limite entre un paysage avec des éoliennes et un paysage éolien. Dans le premier cas, le nombre de projets éoliens n'est pas dominant dans le paysage ; les éoliennes constituent un repère ponctuel. Dans le second cas les éoliennes constituent une composante marquante du paysage et peut saturer le paysage quand on arrive, par le nombre d'éoliennes présentes dans le champ visuel, à rendre le paysage support anecdotique, voire inexistant.

De la même manière que pour un parc unique, on peut analyser l'interaction de plusieurs parcs avec des éléments significatifs du paysage (repères géographiques, historiques, patrimoine bâti remarquable).



Implantation d'éoliennes à rythme régulier



Implantation d'éoliennes à rythme irrégulier



Implantation de parcs identiques avec un rythme régulier



Implantation irrégulière de parcs de formes différentes



Effets visuels d'une implantation linéaire régulière (à gauche) et irrégulière (à droite)

I.5 Partis-pris de l'étude d'impact

I.5.1 Les aires d'étude

Les éoliennes constituent des éléments très visibles dans le paysage du fait de leur échelle imposante, ce qui les rend souvent perceptibles de très loin. L'objectif de la définition de l'aire d'étude est de cerner sur le territoire les secteurs pour lesquels les éoliennes seront potentiellement visibles de manière significative, afin d'étudier les impacts du projet de manière plus particulière en matière de paysage.

Quatre aires d'étude permettent de cadrer l'étude paysagère : l'aire d'étude éloignée, l'aire d'étude rapprochée, l'aire d'étude riveraine et l'aire d'étude immédiate. Elles sont reportées sur la carte page suivante et seront utilisées pour étudier le territoire, en déterminer les enjeux et apprécier les impacts du projet.

I.5.1.1 Définition de l'aire d'étude immédiate

L'aire d'étude immédiate **correspond à la zone d'implantation potentielle (ZIP) des éoliennes et à ses abords directs**. Ses dimensions restent de l'ordre du kilomètre. **Elle permet d'étudier et de proposer les mesures paysagères nécessaires à la préservation de la qualité de l'espace** (voies d'accès, haies, intégration du poste de livraison, etc.).

I.5.1.2 Définition de l'aire d'étude riveraine

L'aire d'étude riveraine permet de tenir **compte des perceptions visuelles et sociales du paysage quotidien depuis les espaces habités et fréquentés proches de la zone d'étude du projet**. Elle étudie également les éléments de paysage concernés directement ou indirectement par les travaux de construction des éoliennes. Elle s'appuie sur un périmètre compris environ entre **un et cinq kilomètres** autour de l'aire d'étude immédiate. Elle se limite au Sud à la forêt domaniale de Signy-l'Abbaye et à la forêt du Hailly et intègre également les bourgs les plus proches de l'aire d'étude immédiate.

I.5.1.3 Définition de l'aire d'étude rapprochée

L'aire d'étude rapprochée constitue une deuxième aire d'étude qui doit **permettre d'appréhender le paysage en fonction des points de vue les plus sensibles en termes d'organisation spatiale, de fréquentation, et de préservation de l'image patrimoniale du territoire**.

Elle est établie en s'appuyant sur les caractéristiques paysagères (topographie, densité végétale), sur un rayon de proximité **entre 10 et 13km** autour du site. Ici, elle se limite au Nord à la forêt domaniale des Potées, en intégrant, au Nord-Est les bourgs situés à l'orée du boisement. Au Sud, les boisements denses de la forêt de Signy-l'Abbaye viennent créer la limite du périmètre.

I.5.1.4 Définition de l'aire d'étude éloignée

L'ADEME, dans son manuel préliminaire de l'étude d'impact des parcs éoliens réalisé en 2004 et actualisé en 2010, définit l'aire d'étude **éloignée comme étant « la zone d'impact potentiel du projet », au-delà de laquelle les éoliennes peuvent être considérées comme n'ayant plus d'impact significatif dans le paysage du fait notamment de l'éloignement**.

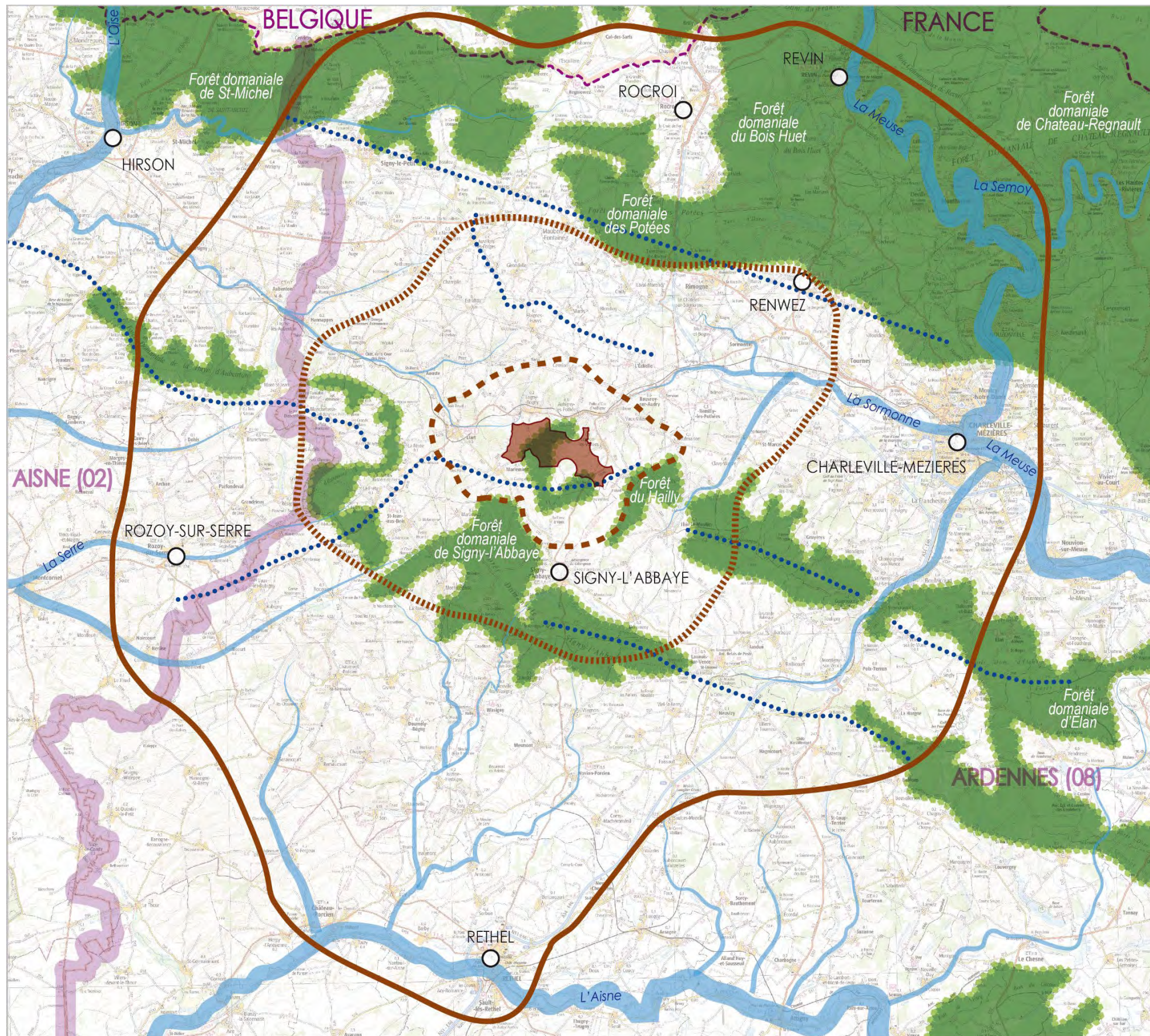
Élaboré de manière théorique puis vérifié sur le terrain et à la lecture des différents enjeux du territoire (démarche itérative), ce périmètre est estimé **à une vingtaine de kilomètres** autour du projet. Au Nord, la limite s'appuie en particulier sur les reliefs de la vallée de la Meuse, au Nord de Charlevilles-Mézières, et de la Semoy où les points les plus hauts du territoire se trouvent. La limite redescend pour rejoindre Réthel au Sud où des points hauts ont été identifiés, en intégrant Charleville-Mézières, plus grosse ville du territoire d'étude située à l'Est. Enfin, à l'Ouest, la limite s'appuie sur les principales lignes de crête des vallées.

La **CEPE Côte des Vauzelles** est une société par actions simplifiée à associée unique ayant son siège social au 330, rue du Mourelet, Z.I. de Courtine, 84000 Avignon, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Avignon sous le numéro 902 152 909 (ci-après dénommée « **CEPE Côte des Vauzelles** »). La **CEPE Côte des Vauzelles** est une filiale de Q ENERGY France, anciennement dénommée RES S.A.S.

La société **CEPE Côte des Vauzelles**, filiale de Q ENERGY France, anciennement dénommée RES S.A.S., s'appuiera naturellement sur les capacités techniques de sa société mère. Pour mémoire, Q ENERGY France, autrefois affiliée au Groupe RES, est désormais une entreprise de la holding européenne Q ENERGY Solutions, créée en 2021 par Hanwha Solutions dans l'objectif de conduire à la prochaine génération de production d'énergie verte et flexible en Europe. Basée à Berlin, Q ENERGY Solutions est une société soeur de Q CELLS, fabricant de modules photovoltaïques reconnu à travers le monde.

Au 1er mars 2022, RES SAS change de nom et d'identité visuelle pour devenir Q ENERGY France. La structure Q ENERGY France ne change pas : il y a une continuité de l'existence juridique, financière et humaine de l'ancienne dénomination, RES SAS.





PROJET EOLIEN DE CÔTE DES VAUZELLES DEFINITION DES AIRES D'ETUDE

LEGENDE

Aires d'étude

- Aire d'étude immédiate
- Limite de l'aire d'étude riveraine (1-5 km)
- Limite de l'aire d'étude rapprochée (10-13 km)
- Limite de l'aire d'étude éloignée (20-25 km)

Éléments de repères

- Villes principales
- Frontière franco-belge
- Limite départementale
- Ligne de crête ou coteau
- Vallée
- Forêt ou boisement principal



ECHELLE :



I.5.2 La détermination des enjeux et des impacts, et le choix des points de vue

I.5.2.1 Des enjeux/impacts appréciés en fonction des périmètres

Face au caractère multiple des perceptions du paysage lié aux effets de la distance, de l'angle de vue, des conditions d'accessibilité visuelle des espaces et des représentations sociales liés aux paysages et aux objets de paysage, il est nécessaire de hiérarchiser les enjeux et les impacts identifiés lors de la réalisation du volet paysager de l'étude d'impact. Cette étape se fait en se basant sur les périmètres définis en début d'étude, qui permettent d'intégrer empiriquement l'effet de la distance.

- À l'échelle de l'aire d'étude éloignée, est proposée l'étude des grandes lignes du territoire : grandes structures du paysage (vallées, coteaux), voies majeures à grande fréquentation (à l'échelle du territoire d'étude, pour certains seront ciblées prioritairement les autoroutes, pour d'autres plutôt des départementales), lieux touristiques très reconnus, patrimoine en situation d'exposition au projet, entrée de grande ville. Sauf cas particulier, un seul point de vue par « objet de paysage à enjeu » est effectué.
- À l'échelle de l'aire d'étude rapprochée, les enjeux et impacts sont appréhendés davantage à l'échelle du bassin de vie et l'étude privilégie la structure fine du paysage : effets sur la végétation, perception depuis les bourgs principaux, depuis des voies reliant deux bourgs, depuis des itinéraires de randonnée...
- À l'échelle de l'aire d'étude riveraine, ce sont principalement les perceptions riveraines qui importent : depuis les bourgs s'ils existent, depuis les hameaux riverains du projet, depuis les voies locales reliant un hameau à un bourg, depuis des petits éléments du patrimoine vernaculaire, depuis des chemins de randonnée ou des entrées de champ... ces lieux ne sont pas massivement fréquentés mais participent au lieu de vie des riverains, des agriculteurs qui interviennent sur le territoire, des promeneurs, des techniciens qui interviennent dans le cadre de différentes études. Plusieurs points de vue peuvent être présentés pour montrer la variabilité des perceptions depuis les lieux habités et/ou fréquentés.

I.5.2.2 Des points de vue maximisants, situés sur le domaine public

Les points de vue sont systématiquement effectués depuis l'espace public directement identifiables comme tels ou, le cas échéant, depuis des points de vue régulièrement accessibles au public (visites de châteaux privés lorsqu'elles ne sont pas limitées aux journées du patrimoine par exemple). Les localisations proposées cherchent de préférence à montrer l'effet maximum de la perception du projet, ce qui peut expliquer un petit décalage de positionnement par rapport à « l'objet paysager à enjeu » (trouée dans la haie, etc.). Des éléments de contexte sont systématiquement présentés pour faciliter la compréhension du lecteur.

I.5.3 L'étude du patrimoine protégé

I.5.3.1 Éléments de patrimoine considéré sur le territoire français

De nombreuses protections réglementaires s'exercent sur les territoires français. Seules celles qui sont inhérentes aux paysages et aux regards que portent les sociétés sur leurs éléments sont prises en compte dans le volet paysager de l'étude d'impact. Toutes n'ont cependant pas le même niveau d'importance et donc d'enjeu :

- **Le patrimoine mondial de l'UNESCO** : différents critères déterminent l'inscription de lieux au patrimoine mondial de l'UNESCO. Cette protection est relativement « rare » et est peu rencontrée dans les projets éoliens, elle est également très prestigieuse et conforte des orientations touristiques.
- **Les Parcs Nationaux** : très orientés « nature », organisés en une « zone cœur » et une « zone d'adhésion » aux protections distinctes, ils drainent de nombreux touristes et acteurs et participent à la reconnaissance des paysages qui les portent.
- **Les Parcs Naturels Régionaux (PNR)** : cette protection est moins contraignante que celle d'un Parc National. Le développement est encouragé et souhaité, dans la mesure où il est qualitatif et valorise le territoire du parc dans ses composantes rurales, paysagères et patrimoniales. La relation au public (accueil, éducation et information) constitue l'une de ses missions essentielles. La labellisation « Parc Naturel Régional » draine ainsi un grand nombre de visites.
- **Sites et édifices inscrits ou classés** : cette législation a pour but d'assurer la préservation des monuments naturels et des sites dont le caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque relève de l'intérêt général.
- **Site Patrimonial Remarquable (SPR), anciennement Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) et Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain Paysager (ZPPAUP), et assimilés** : il s'agit d'une servitude d'utilité publique ayant pour objet de « promouvoir la mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces ». Elles présentent l'intérêt de protéger des ambiances et permettent de traiter les problématiques de la mutabilité urbaine et d'intégration paysagère. Ces protections correspondent souvent à des mises en scène du bâti au sein d'une vallée, dans des bourgs où plusieurs bâtiments font l'objet d'une protection au titre des monuments historiques. Le périmètre réglementaire de ces derniers s'étend alors au périmètre du SPR.
- **La protection au titre des monuments historiques** : cette protection est la plus rencontrée dans le cadre des projets éoliens. Un monument historique est un édifice, un espace qui a été classé ou inscrit afin de le protéger, du fait de son intérêt historique ou artistique. La protection peut être totale ou partielle, ne concernant alors que certaines parties d'un immeuble (ex : façade, toiture, portail, etc.) et comprend une vigilance quant à la qualité et au maintien de la mise en scène de l'édifice dans le paysage. Cet état de protection concerne ainsi du patrimoine architectural bâti ou vernaculaire. Il s'agit souvent d'éléments isolés dans le paysage, bénéficiant parfois d'une mise en scène particulière, mais qui ne vont pas jouer sur la perception globale d'un territoire autrement que par leur répartition et leur récurrence.



I.5.3.2 Eléments de patrimoine considérés sur le territoire de la Belgique

Le territoire d'étude étant situé en partie Nord-Est au-delà de la frontière française, les monuments et sites présentant des protections équivalentes à celles identifiées sur le territoire français ont été inclus dans l'analyse du patrimoine protégé.

Il existe diverses mesures de protection du patrimoine bâti en Belgique, celui-ci pouvant protéger un monument, un ensemble architectural, un site ou site archéologique (présentant des types de protection différenciées en France) :

(Source : Fiche d'information théorique LLCCATM 58, issue du site internet www.iewonline.be/IMG/doc/Fiche_theorique_-_Le_classement.doc)

- **L'inventaire**

« Le Gouvernement (art. 192) dresse, met à jour et publie un inventaire du patrimoine. Cet inventaire est un document indicatif permettant aux autorités de savoir quels sont les biens qui sont susceptibles de faire l'objet d'une mesure de protection. Ce n'est pas un outil contraignant. On pourrait le qualifier de « degré zéro de la protection »

L'inventaire, mesure à titre indicatif, ne sera pas pris en compte dans l'étude du patrimoine protégé.

- **La liste de sauvegarde**

« La liste de sauvegarde consiste en une « liste des biens immobiliers menacés de destruction ou de modification provisoire ou définitive, protégés à bref délai pour une période déterminée dans l'attente d'une protection définitive s'il échet » (art. 187, 6°). Les termes « menacé » et « à bref délai » supposent une urgence quant à la nécessité de prendre une mesure de protection.

L'inscription sur la liste de sauvegarde est une mesure de protection provisoire, valable 12 mois prenant cours à la date de l'inscription du bien sur la liste; l'inscription n'est pas renouvelable. Au terme de cette période d'un an, la mesure de protection prend fin et ce, qu'une mesure de protection définitive ait été entreprise ou non. L'inscription sur la liste de sauvegarde ne constitue malheureusement pas un préalable à la procédure de classement. »

La liste de sauvegarde, mesure provisoire, ne sera donc pas prise en compte dans l'étude du patrimoine protégé.

- **La procédure de classement (art. 197 à 205)**

« Le classement est une mesure de protection définitive. L'initiative du classement appartient aux mêmes personnes et institutions que celles prévues pour l'inscription sur la liste de sauvegarde. »

Le patrimoine classé, mesure définitive de protection, sera donc pris en compte dans l'étude du patrimoine protégé.

Concernant le patrimoine naturel à plus large échelle, les protections spécifiques que nous prenons en compte sur le territoire français trouvent un équivalent sur le territoire belge au titre, en complément des sites naturels déjà protégés par la procédure de classement :

- **des Parcs Naturels** (approximativement l'équivalent des parcs naturels régionaux),
- **des parcs nationaux.**

Ils feront l'objet d'une prise en compte dans l'étude.

I.5.3.3 Notions d'intervisibilité et covisibilité

De manière générale l'« inter-visibilité » s'établit entre les éoliennes et tout autre élément de paysage (village, forêt, point d'appel, arbre isolé, château d'eau, etc.), quelles que soient les distances d'éloignement de ces éléments de paysage et des points de vue. Le terme d'« intervisibilité » s'applique également au cas général de visibilité entre une éolienne et un site patrimonial.

En conséquence, une intervisibilité intervient lorsque :

- l'éolienne est visible depuis l'élément de paysage ou le site patrimonial ;
- l'élément de paysage ou le site patrimonial est visible depuis l'éolienne ;
- l'élément de paysage (ou le site patrimonial) et l'éolienne sont visibles simultanément, dans le même champ de vision ;

La notion de « co-visibilité » correspond à une « inter-visibilité » spécifique, réservée aux monuments historiques.

Dès que l'on est en présence d'un monument historique protégé, s'applique la notion de « co-visibilité ». En effet, des périmètres de protection réglementaire sont créés autour des monuments historiques (500 mètres autour d'un monument protégé où tout projet est soumis à un avis conforme de l'Architecte des Bâtiments de France). On parle de « co-visibilité » ou de « champ de visibilité » lorsque le projet étudié est visible depuis le monument historique ou en même temps que lui, depuis un tiers point.

I.5.3.4 Choix des points de vue utilisés pour mesurer les impacts

Tous les points de vue présentant une covisibilité ne sont pas systématiquement recherchés (mise en œuvre impossible sur l'étude d'un territoire recouvrant 16km autour de l'aire d'étude immédiate), l'analyse par photomontage des impacts impose de choisir avec soin les points de vue effectués, dans une logique de représentativité des effets du projet. Tout en respectant l'approche des enjeux par aires d'étude et la règle du « positionnement sur l'espace public / effet maximisant » énoncées en partie 1.5.2., les points de vue les plus pertinents en termes de perception sont recherchés (vue « académique » sur le patrimoine, perception depuis l'entrée principale menant au MH, orientation des façades bâties, axe de composition...). Selon les périmètres, lorsque ces points de vue ne permettent pas d'établir de covisibilité avec le projet (cas d'un château enserré dans un écrin végétal dense par exemple, mais dont la toiture émergerait au-dessus des arbres), d'autres points de vue plus confidentiels peuvent être sollicités (perception depuis une voie secondaire voire locale, etc.).

Dans le cas spécifique du patrimoine protégé, plusieurs points de vue rapprochés les uns des autres peuvent être présentés pour présenter les différents impacts si de grandes variations dans la perception du projet sont constatées.

A noter : une covisibilité même légère et indirecte suffit pour affirmer qu'il y a une covisibilité.

I.5.4 L'étude des hameaux

Dans l'élaboration de l'étude d'impact, l'analyse des enjeux et des impacts visuels sur les hameaux doit être prise avec précaution, puisque deux difficultés principales limitent l'étude des hameaux :

- d'un point de vue quantitatif, les espaces de vie d'un hameau sont divers : accès aux parcelles, jardin, orientation des façades des maisons... et présentent autant d'angles de vue différents sur le projet, qui traduisent des enjeux et des impacts différents, distincts et pas toujours quantifiables (voir point suivant). Toutes ces « zones de vie » ne peuvent cependant être exhaustivement étudiées.
- d'un point de vue qualitatif, l'analyse des espaces privés (maisons, jardins, etc.) se fait via l'analyse des visibilités depuis l'espace public (voies d'accès), ce qui ne permet pas toujours de cibler au plus juste la réalité des vues depuis les espaces privés.

II Analyse paysagère de l'aire d'étude éloignée

II.1 Définition de l'aire d'étude éloignée

L'ADEME, dans son manuel préliminaire de l'étude d'impact des parcs éoliens réalisé en 2004 et actualisé en 2010, définit l'aire d'étude **éloignée** comme étant « la zone d'impact potentiel du projet », au-delà de laquelle les éoliennes peuvent être considérées comme n'ayant plus d'impact significatif dans le paysage du fait notamment de l'éloignement.

Élaboré de manière théorique puis vérifié sur le terrain et à la lecture des différents enjeux du territoire (démarche itérative), ce périmètre est estimé à une vingtaine de kilomètres autour du projet. Il s'appuie en particulier sur les reliefs de la vallée de la Meuse et de la Semoy où les points les plus hauts du territoire se trouvent. La limite redescend pour rejoindre Réthel au Sud où des points hauts ont été identifiés, en intégrant Charleville-Mézières, plus grosse ville du territoire d'étude. À l'Ouest, le périmètre s'appuie sur les principales lignes de crête des vallées.

Ce périmètre permet de prendre en compte les points hauts identifiés sur le territoire offrant de longues vues sur le paysage. De ce fait, il englobe les villes de Révin, de Réthel et de Charleville-Mézières.

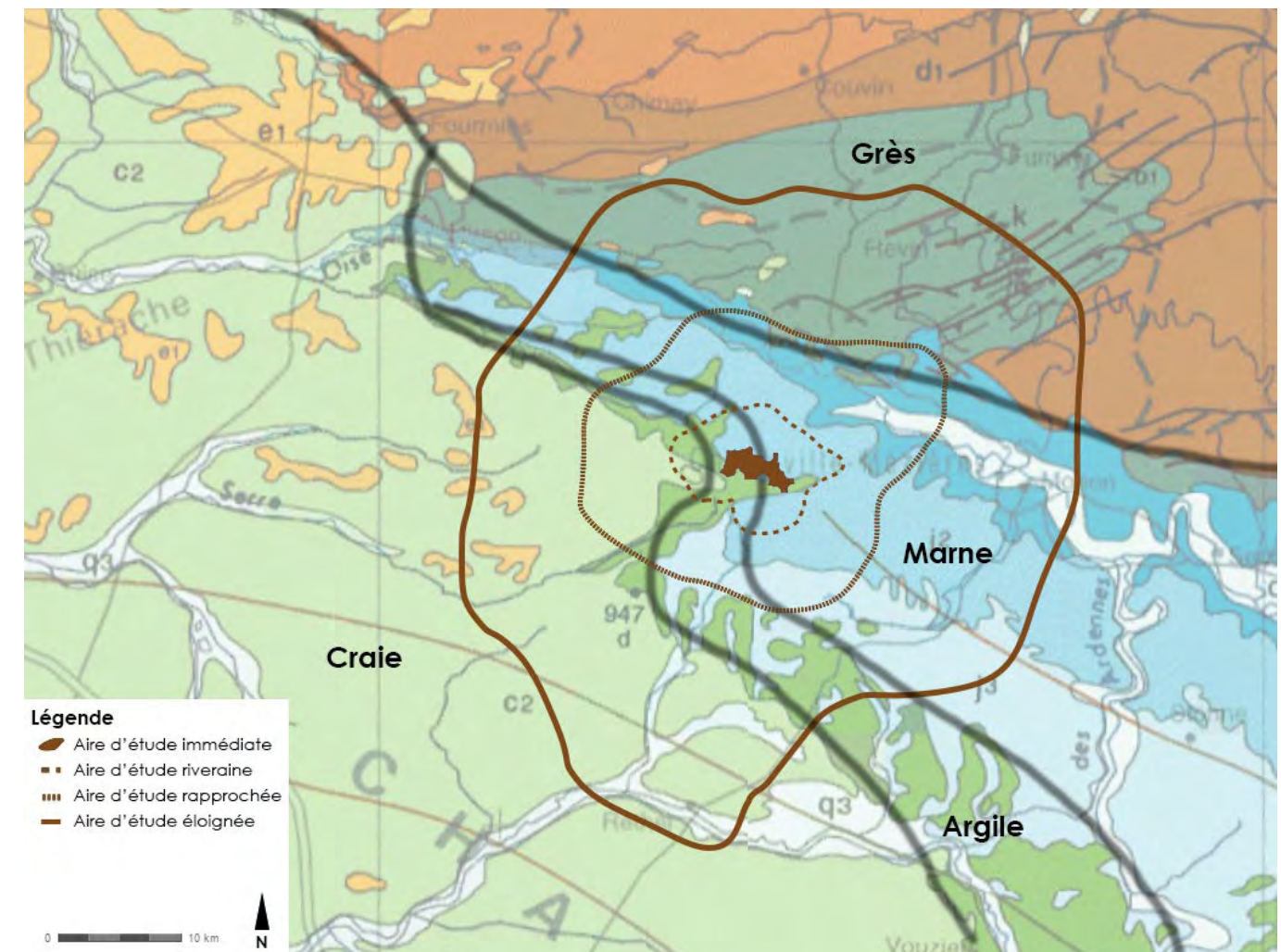
II.2 Les composantes paysagères du territoire d'étude

II.2.1 Un territoire au croisement de socles géologiques variés

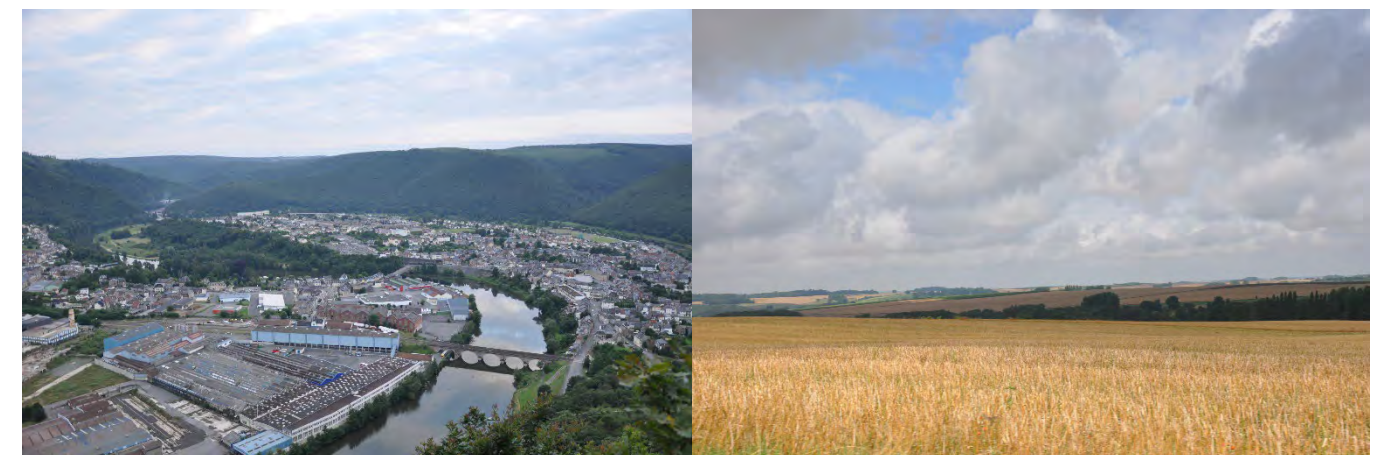
À l'interface entre le bassin parisien et le massif primaire des Ardennes, l'aire d'étude éloignée est quasiment exclusivement recouvert de roches sédimentaires. Ces différentes formations géologiques, qui se succèdent du Nord au Sud, sont globalement orientées selon un axe Nord-Ouest / Sud-Est, marquant une certaine orientation du paysage.

- Au Nord et Nord-Est du territoire d'étude, le grès, très dur sur ce secteur, entrecoupé de quelques sillons schisteux, forme un socle très accidenté par des vallées encaissées (la Semoy et la Meuse). Cette partie du socle géologique présente l'altitude la plus élevée du territoire avec des points hauts pouvant aller jusqu'à plus de 500m. C'est dans ces vallées que se sont installées les villes industrielles de Révin et Monthermé ;
- Au centre du territoire, un socle fait de calcaire, de marne et/ou de gypse s'étend selon une orientation générale Nord-Ouest / Sud-Est. Ce socle est formé par de nombreux vallonements et boisements qui multiplient les ambiances paysagères entre fond de vallons et lignes de crêtes ;
- Au Sud du territoire, c'est un sous-sol crayeux qui s'étend toujours selon la même orientation. Ce type de sous-sol génère lui aussi un modelage particulier du territoire avec de nombreux vallonements qui s'insèrent, de manière moins abrupte que le socle calcaire au Nord, dans le plateau ;
- Un sous-sol argileux s'intercale entre ces deux derniers socles.

Le socle sous-terrain présente un certain déterminisme quant à la formation des paysages générés, que ce soit en termes de végétation, de relief, d'hydrographie et d'activités humaines (urbanisation, agriculture, exploitations minières).



Carte géologique du territoire d'étude (Source : BRGM, 1:1000000)



Contraste entre la topographie du socle gréseux, à gauche (Révin) et du socle crayeux à droite (Nord-Est de Rozoy-sur-Serre)

La géologie se perçoit aussi au travers de l'architecture des bâtiments qui composent le territoire. En effet, la richesse du sol permet d'offrir une multitude de matériaux différents tels que le grès et la brique pour les murs et l'ardoise pour les toitures. Le calcaire est aussi présent avec un usage exclusif pour toute la construction ou en pierre d'appareillement, pour l'habillage des cadres de fenêtres et des angles des murs extérieurs.

À noter que le découpage du sous-sol ne se reflète pas forcément dans l'architecture, excepté au Nord, où l'usage du grès est le plus important. En effet, de manière générale, les bourgs présentent des parements hétérogènes faits de grès, de calcaire et de brique. Les toitures en ardoise sont le seul élément en commun sur l'ensemble du territoire.

La zone de convergence du bassin parisien et du massif primaire ardennais a un rôle déterminant dans le découpage des paysages observés avec des accidents topographiques importants au Nord, sur le socle géologique dur, et des vallonnements plus souples sur le socle sédimentaire au Sud. Ce découpage se présente selon une orientation générale Nord-Ouest / Sud-Est.

II.2.2 Une topographie entre vallées encaissées et doux vallonnements

Géologie, hydrographie et topographie sont des éléments fortement corrélés entre eux. Avec la présence de socles géologiques distincts, le territoire se divise en trois plateaux découpés par des vallées plus ou moins encaissées, formant des lignes de crêtes orientées selon un axe Nord-Ouest/Sud-Est. Les points les plus hauts du territoire et du département des Ardennes sont identifiés autour de la vallée de la Meuse et de la Semoy.

La présence d'une roche dure, difficilement érodable, sur le tiers Nord du territoire, explique le caractère très encaissé de la Meuse, avec des versants pouvant atteindre plus de 300m de dénivelé. Les rives convexes (zone où le débit de l'eau est plus lent favorisant les dépôts alluvionnaires) de la Meuse ont formé des zones planes où l'urbanisation a pu se faire, notamment Revin et Monthermé. Depuis le fond de la vallée, la végétation, associée au fort relief, propose une ambiance fermée. Cependant, la présence de quelques belvédères aménagés, sur les points hauts de la vallée, permet de générer des vues longues, offrant une nouvelle manière d'appréhender ce paysage particulier. Au Sud de ce massif, une zone de bascule, qui indique la présence d'une faille topographique, marque sa limite géologique.

Au milieu du périmètre, un plateau découpé par un réseau dense de vallons offre un paysage contrastant fortement avec le précédent. En effet, avec un relief moins marqué et une végétation moins dense, il propose une alternance de vues longues depuis les crêtes et confidentielles depuis les creux des vallons. De manière générale, le découpage du plateau par ces cours d'eau a généré des lignes de crêtes majeures orientées principalement selon un axe Nord-Ouest / Sud-Est.

Au Sud, la vallée de l'Aisne présente une configuration beaucoup plus évasée que les autres, générant un modelage topographique plus souple et ample. Les parties sommitales des ondulations topographiques mais également les fonds de vallon proposent des vues longues sur le paysage.



Dominance du grès dans l'architecture des habitations du Nord du territoire



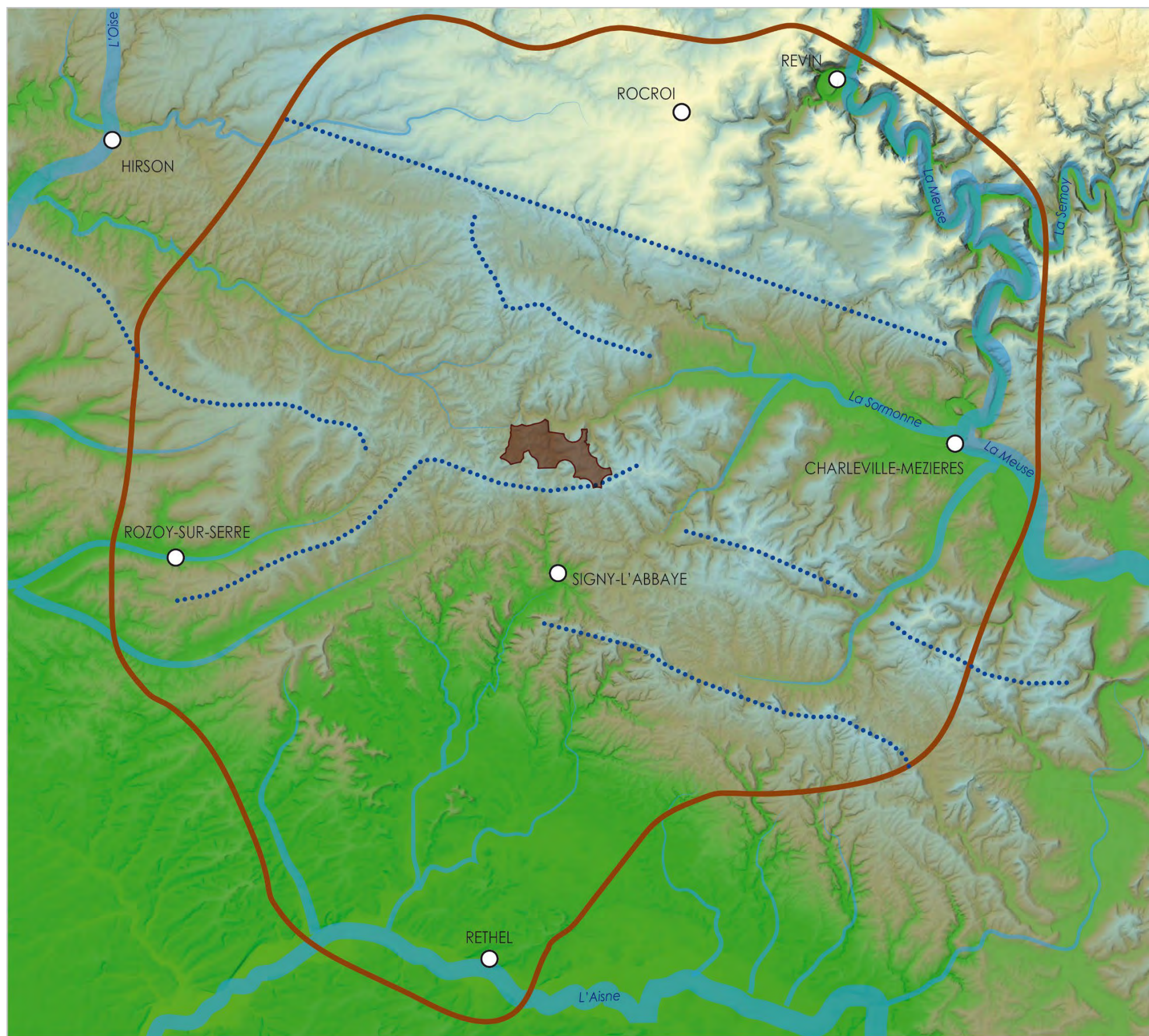
Architecture mêlant la brique au calcaire (cadres des fenêtres) et l'ardoise pour la toiture



Encaissement important de la Meuse au cœur d'un massif boisé dense (forêt domaniale de Château-Regnault)



Vallonements boisés souples présentant des vues longues et dégagées depuis les crêtes





PROJET EOLIEN DE CÔTE DES VAUZELLES

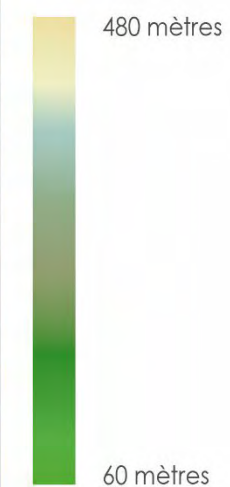
TOPOGRAPHIE
(AIRE D'ETUDE ELOIGNEE)

LEGENDE

Aires d'étude

-  Aire d'étude immédiate
-  Limite de l'aire d'étude éloignée

Courbes topographiques



Éléments de repères

-  Ligne de crête
-  Vallée



ECHELLE :



Sur l'ensemble du territoire, l'eau se manifeste en eau vive au travers des rivières principales qui sillonnent le territoire (Oise, Aisne et Meuse) mais aussi sur les vallées secondaires. Dans les vallons de moindre importance, l'eau est peu visible mais se perçoit par la présence d'une végétation arborée dense en fond de vallée, caractéristique des zones humides.

La topographie particulière du territoire s'explique par la présence de deux socles géologiques majeurs, à savoir le massif primaire des Ardennes et le bassin parisien. Ainsi, au Nord-Est, sur les roches dures du massif, la vallée de la Meuse sillonne profondément le socle rocheux. Alors que sur le reste du territoire, plus poreux, les vallées présentent un profil plus doux générant de nombreuses ondulations topographiques au sommet desquelles des vues longues peuvent être proposées. Ces vallées découpent les plateaux et forment des lignes de crêtes orientées selon un axe Nord-Ouest/Sud-Est.

Les enjeux portent alors sur la capacité à respecter une orientation identique à celle formée par la géologie, et par conséquent la topographie du territoire.

II.2.3 De la forêt au plateau dégagé, une succession de motifs végétaux

Plusieurs structures végétales caractérisent les paysages du territoire d'étude. Deux grands motifs prédominent : les haies bocagères et les boisements, séparant des parcelles de grandes cultures et des prairies. Leur densité, leur forme, leur imbrication et leur localisation sont autant de facteurs qui composent des ambiances paysagères distinctes sur le territoire.

II.2.3.1 Des boisements sur les sommets des collines et les versants des vallées

Les boisements se répartissent sur la zone d'étude **sous la forme de tâches ou de grandes surfaces, à l'image de la forêt domaniale du Bois Huet au Nord**. Placés sur les parties sommitales de collines ou sur les versants les plus abrupts des vallées, ces boisements jouent le rôle d'écran visuel dans la mesure où le regard ne peut porter au-delà de la cime des arbres sauf au niveau de points hauts permettant un recul suffisant. **Cette implantation permet alors une accentuation du relief par une élévation de la ligne d'horizon et de jouer aussi le rôle de point d'appel paysager**, dont les teintes sombres et la structure opaque contrastent avec le paysage environnant. Lorsqu'ils sont traversés, ces boisements interdisent toutes les vues vers l'extérieur et orientent le regard dans l'axe de la voie. Cet épaulement de part et d'autre de la voie permet de **créer un effet de "porte" en marquant le passage d'un espace à un autre**.

II.2.3.2 Des haies pour structurer les parcelles

Le territoire montre une grande présence du motif bocager s'expliquant par une qualité du sol médiocre (sol pauvre et lourd), notamment au Nord, **qui a orienté l'agriculture vers l'élevage bovin et caprin**. Installées le plus souvent en limite des parcelles ou au bord des voies, **les haies jouent de nombreux rôles** comme la purification de l'eau de ruissellement, la réduction de l'érosion des sols ou encore la production de bois de chauffage.

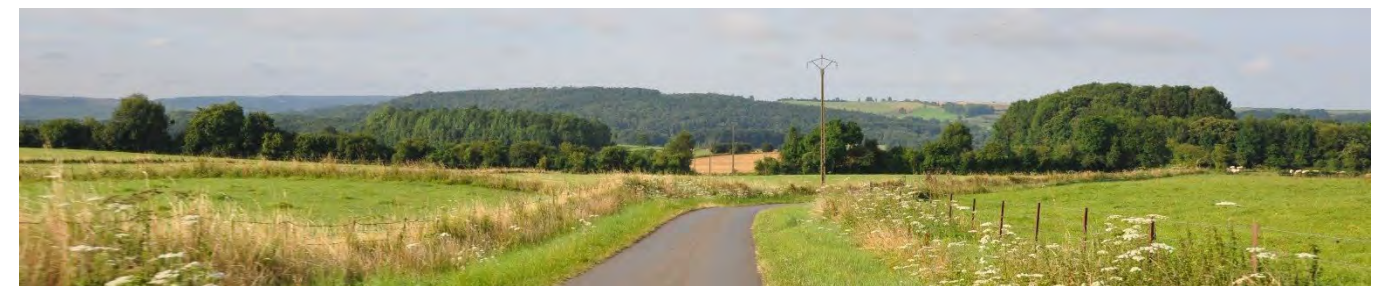
Elles se répartissent en différentes structures et définissent différentes typologies visuelles. Les haies à trois strates (arbres, arbustes et herbacées) caractérisent des paysages fermés alors que des haies plutôt vieillissantes où subsistent quelques sujets caractérisent des paysages offrant de grandes profondeurs de champ. Entre ces deux extrêmes, une multitude de typologies existe comme les haies arbustives pouvant laisser passer le regard par-dessus.



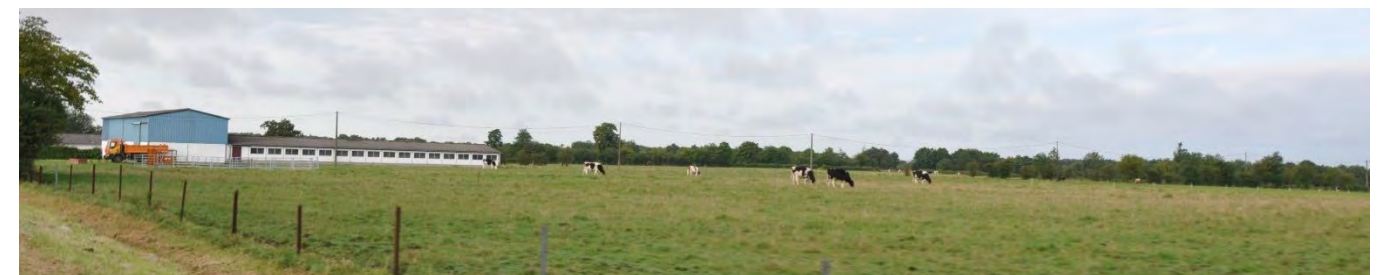
Ondulations amples du Sud du territoire



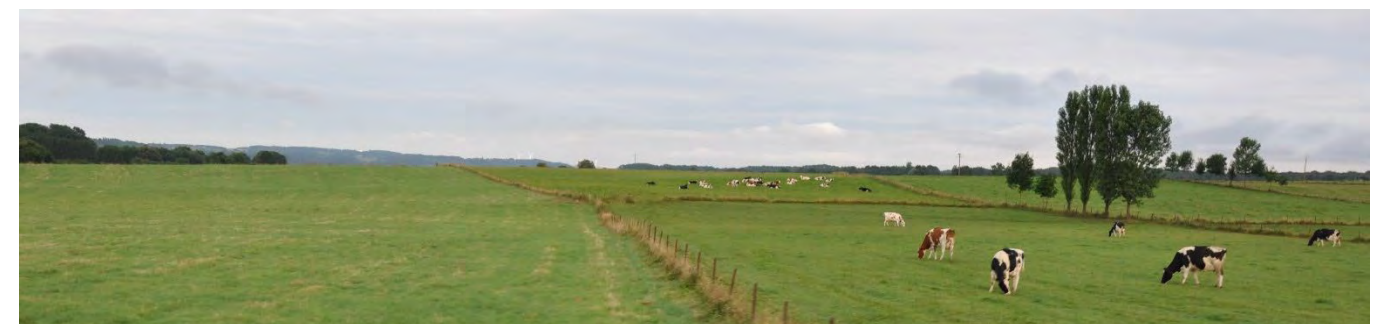
Boisement dense créant un écran visuel opaque en bordure de voie



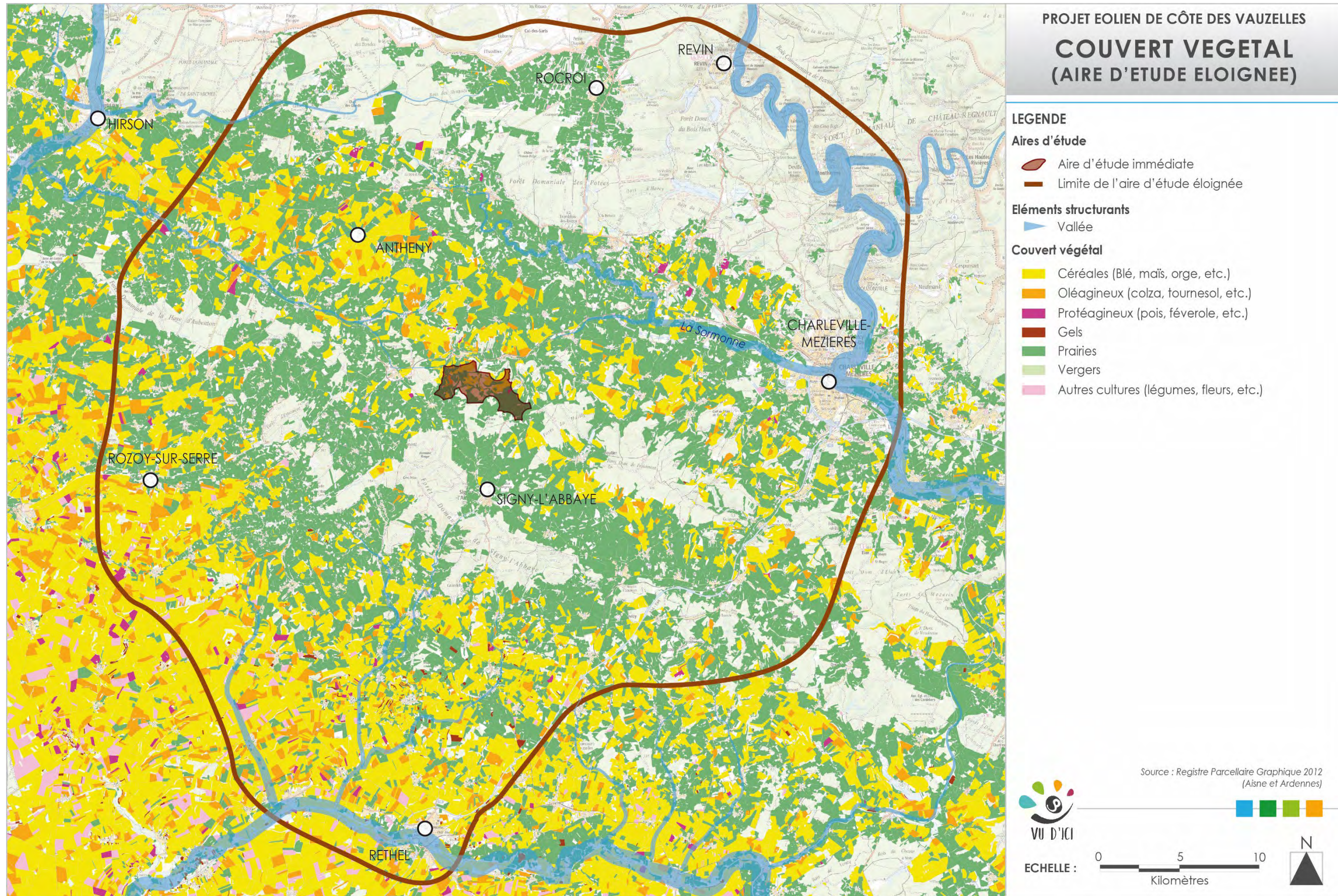
Boisements sommitaux venant souligner le relief



Paysage fermé par les haies situées en fond de perspective



Vestige de haie bocagère attirant le regard au milieu des prairies



Selon leur localisation et leur densité, les haies jouent, comme les boisements, le rôle d'écran visuel plus ou moins continu suffisant à dissimuler des objets paysagers ponctuels. **Avec un feuillage généralement caduc (églantier, frêne, aubépine, chêne pédonculé, etc.), ces haies proposent des ambiances et des couleurs saisonnières modifiant les perceptions** (ouverture visuelle en l'absence de feuillage).

II.2.3.3 Des grandes cultures et des prairies en mosaïque

Les motifs de grandes cultures sont prédominants sur le territoire d'étude, lui conférant une certaine amplitude visuelle et des teintes particulières. Hormis en fin de saison, où leur hauteur suffit à bloquer le regard, ils participent à l'ouverture du paysage en soulignant les mouvements topographiques.

Les prairies, de taille plus modeste que précédemment et généralement entourées de haies, se présentent dans différents endroits du territoire comme les fonds de vallées, les pentes des versants mais aussi les paysages bocagers. **Exclusivement recouvertes d'une végétation herbacée, elles permettent de belles amplitudes visuelles pouvant être orientées par la végétation située en limite** (haie, ripisylve).

II.2.3.4 Des ripisylves en rideau

Composées d'espèces spécifiques adaptées aux milieux humides, **les ripisylves dressent des écrans visuels en fond de vallée** et permettent de marquer la présence des cours d'eau sans pour autant les voir. Seuls les franchissements permettent d'ouvrir des vues sur le cours d'eau.

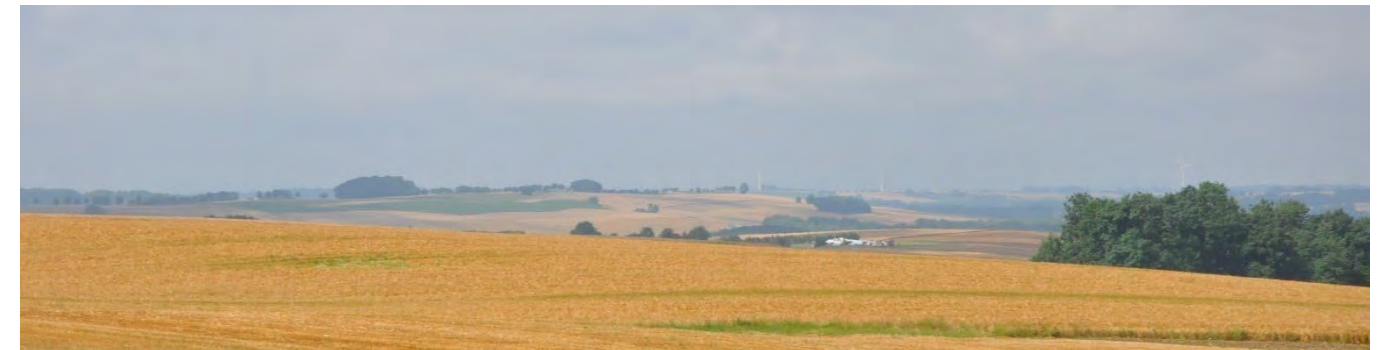
Le végétal sur l'aire d'étude éloignée présente une multitude de formes qui entrent en corrélation avec le type de sous-sol existant. De ce fait, la richesse du sous-sol se perçoit par les motifs végétaux présents du Nord vers le Sud. On distingue trois grands types de motifs de végétaux sur le territoire :

- Les boisements apportent essentiellement un effet de fermeture paysagère créant des ambiances intimistes. De plus, lorsqu'ils sont abordés sur leurs abords proches, ils viennent créer des écrans visuels opaques ;
- Les haies bocagères, plus denses sur le plateau de Rocroi, alternent les ambiances de la plus ouverte, grâce à ce jeu de successions de parcelles, à la plus fermée, par la présence de haies multistrates en bordures des voies et autres chemins ;
- Enfin, le plateau cérééalier où les végétaux ras (<2m de haut) prédominent et permettent au regard de glisser sur un horizon lointain.

II.2.4 Un bâti à la visibilité limitée

Le bâti sur le territoire se caractérise par une majorité de bourgs et de hameaux implantés sur les versants des vallées ou au fond limitant, selon le contexte proche, leur visibilité dans le paysage.

Au Nord de l'aire d'étude éloignée, la formation bocagère fait office d'écran visuel en enserrant les bourgs et hameaux présents. La ville de Rocroi est la plus importante du plateau du même nom. Ancienne ville militaire fortifiée, elle fut construite au milieu du 16^{ème} siècle, avec, en son centre une place de laquelle 5 rues concentriques rejoignent les remparts. Située sur un plateau, **la ville est identifiable grâce à l'élanement du clocher de son église, qui joue parfaitement son rôle de point d'appel paysager**. De plus, l'extension urbaine de Rocroi, ne pouvant se faire au sein de ses fortifications, s'est réalisée en périphérie, créant une frange urbanisée aisément perceptible. **À noter que depuis les remparts, un point de vue, le plus haut du plateau, permet de bénéficier d'une vue panoramique sur l'ensemble du massif ardennais**. Les autres bourgs tels que Bourg-Fidèle ou Sévigny-la-Forêt ne se perçoivent qu'au détour d'un virage ou d'un bosquet.



Parcelles de grandes cultures du Sud du territoire soulignant les courbes du relief



Prairies pâturées en fond de vallée avec, en bordure, une ripisylve



Ripisylve marquant le passage d'un cours d'eau



Vue lointaine depuis les remparts de la ville de Rocroi

Sur les zones forestières, les villes, les villages et les hameaux qui gravitent autour, sont **implantés selon différentes typologies dont les plus fréquentes sont en fond de vallée, à l'image de Révin, ou en appui sur les coteaux, comme Signy-l'Abbaye**. La périphérie des bourgs est généralement arborée, ce qui limite l'exposition des franges urbaines : la perception se fait essentiellement depuis les espaces proches. Organisés souvent en étoile le long des axes principaux, ils possèdent généralement au centre une église au profil élancé. **Leur perception se limite aux points hauts environnant qui permettent de localiser le clocher**.

Dans les paysages de plateau agricole ouvert, situés au Sud du territoire, le relief ondulant, généré par des micro-vallées, **favorise lui aussi les implantations étagées du bâti à flanc de coteau ou en fond de vallée**, là où les voies de circulation ont pu se développer. La plupart de ces bourgs possèdent une église qui joue alors le rôle de point d'appel paysager. La particularité du territoire est la présence quasi-exclusive d'églises fortifiées de la Thiérache, du fait de la proximité avec la frontière historique séparant la Champagne de la Picardie. Le plus souvent, **ces églises sont construites sur des points hauts, au centre du bourg, leur conférant une certaine visibilité dans ce type de paysage** où la végétation haute se fait rare et les vues longues. De plus, ces églises peuvent bénéficier, malgré un contexte urbain dense, de vues cadrées vers l'extérieur du bourg.

De nombreux châteaux d'eau font office de points d'appel dans le paysage. En effet, leur situation surplombante combinée à une hauteur importante et ce, même à proximité d'un boisement, leur confère une bonne visibilité.

Les bourgs sont majoritairement structurés autour d'une église au profil élancé lui conférant une certaine visibilité qui peut être accentuée selon le relief sur lequel elle repose. Les bourgs s'organisent généralement en appui sur les coteaux, boisés ou non, ou encore au fond des vallées et la visibilité de leurs franges est fortement conditionnée par la présence de végétation arborée sur les abords immédiats.

Bien qu'il existe différentes typologies de bâtis, les enjeux portent essentiellement sur la perception du projet depuis les lieux habités. Pour l'habitat étagé ou perché, les enjeux se concentrent au cœur des bourgs, là où les vues s'ouvrent vers l'extérieur mais aussi depuis des points de vues tiers permettant de bénéficier d'une vue sur le bourg lui-même (crête opposée, butte topographique). Pour les bourgs de plaine, les enjeux se concentrent sur les franges urbaines, lorsque celles-ci ne sont pas enserrées dans la végétation. De manière générale, des jeux d'intervisibilité peuvent être observés avec les clochers depuis les voies d'accès aux bourgs.



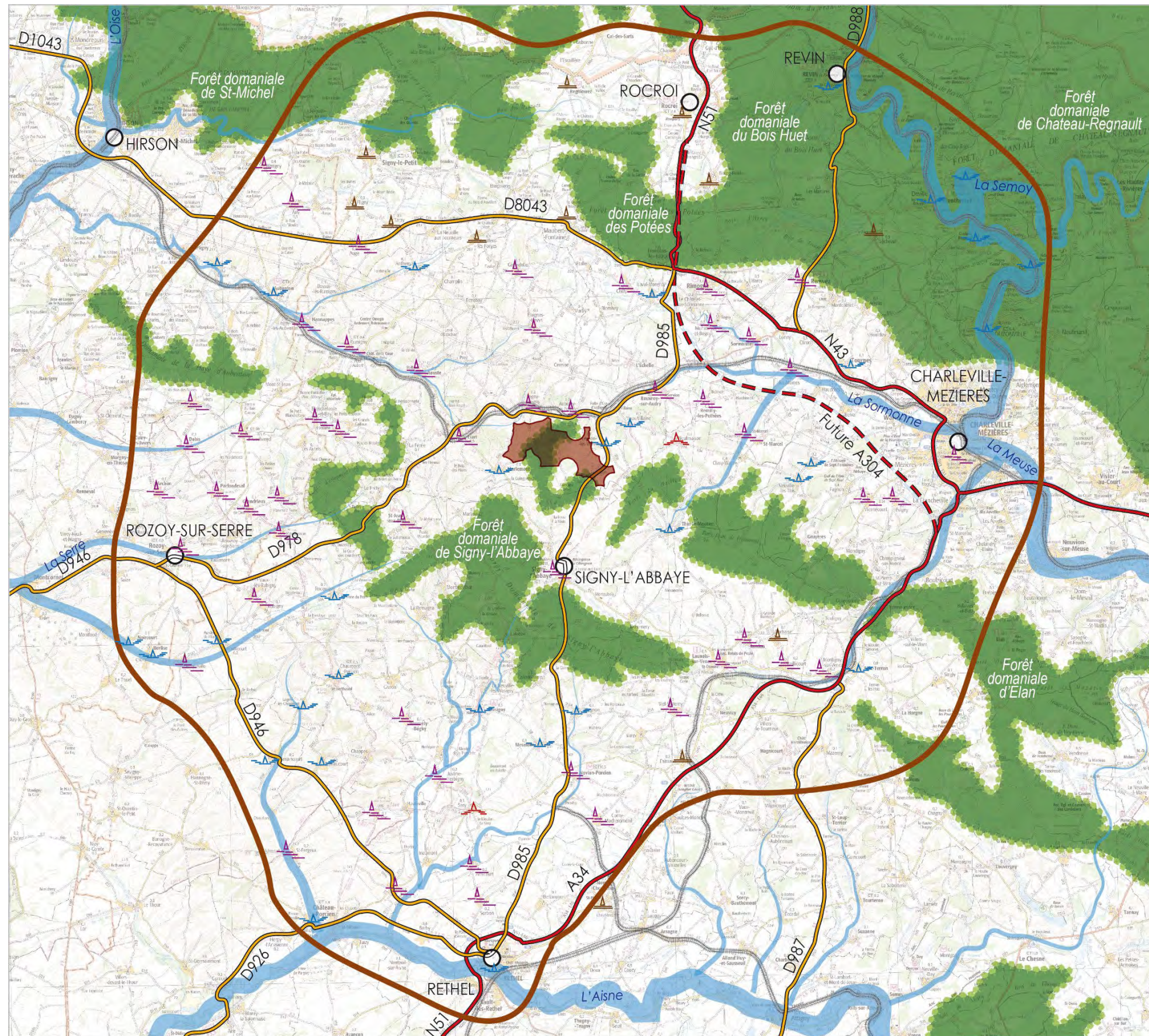
Perception de l'église et de l'urbanisation périphérique de Rocroi



Perception de Signy-l'Abbaye depuis un point de vue haut proche



Visibilité des bourgs du plateau agricole (entre Rozoy-sur-Serre et Mainbressy)



PROJET EOLIEN DE CÔTE DES VAUZELLES
BOURGS ET
INFRASTRUCTURES

LEGENDE

Aires d'étude

- Aire d'étude immédiate
- Limite de l'aire d'étude éloignée

Éléments structurants

- Vallée
- Verrou boisé

Infrastructures routières

- Autoroute en construction
- Route nationale et autoroute
- Route importante à l'échelon départemental
- Voie de chemin de fer

Typologie des bourgs

- Village en fond de vallée
- Village perché
- Village de plateau
- Village étagé

VU D'ICI

ECHELLE : 0 5 10 Kilomètres

N

II.2.5 Infrastructures

De l'autoroute au chemin rural, **le territoire d'étude présente une diversité de voies qui viennent irriguer les bourgs**. D'importance diverse, ces voies génèrent des perceptions multiples en traversant les paysages. Le maillage créé joue alors un rôle important dans l'organisation du territoire en conditionnant les découvertes paysagères, en définissant les zones fréquentées (tourismes, mouvements pendulaires) ou non (dessertes de hameaux isolés). Selon leur configuration et le contexte dans lequel elles s'insèrent (cœur urbain, zones industrielles, bocage, fond de vallée, etc.), elles vont inhiber ou faciliter les liens visuels avec le paysage traversé.

II.2.5.1 Un maillage routier dense et diversifié

II.2.5.1.a Un réseau autoroutier en pleine mutation

Échelon du réseau viarie le plus important du territoire, l'autoroute A34 permet de relier Rethel à Charleville-Mézières. Avec une emprise très large sur 2x2 voies, séparées par un terre-plein central, elle est très fréquentée et implique des niveaux de vitesse élevés favorisant les perceptions des grandes lignes du paysage plutôt que la mise en avant de ses détails.

- Au Sud, au niveau du basculement vers la vallée de l'Aisne, **la situation surplombante offre un panorama unique en direction du Nord** ;
- **Du Sud vers le Nord, le trajet présente une ambiance globalement fermée**, alternant les passages au cœur ou à proximité des boisements, et au pied des coteaux avec très peu de percées visuelles vers l'extérieur.

Actuellement en construction, **le prolongement de l'autoroute A34 (par une portion permettant de relier le Sud de Charleville-Mézières à Rocroi), vient étoffer le maillage des voies à grande vitesse sur le territoire**.

II.2.5.1.b Des routes départementales entre crêtes et fonds de vallées

Deuxième catégorie d'échelon, les routes départementales forment un réseau relativement dense de voies permettant d'interconnecter les villes et bourgs importants. Voies de transit principales au sein de l'aire d'étude, c'est depuis ces voies que le paysage se vit par le plus grand nombre d'utilisateurs. L'adaptation à la topographie locale a engendré une diversité d'implantations du réseau.

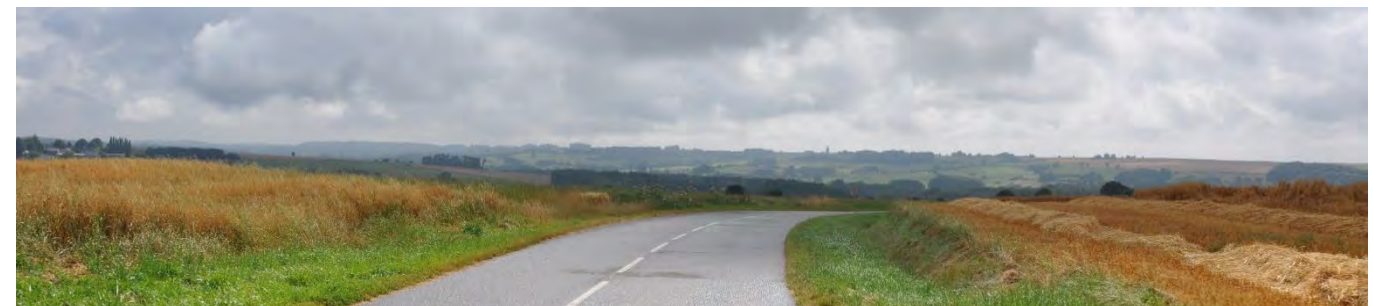
- **Au Nord, la RD8043, prolongée à l'Est par la RN43, vient en appui de la limite Sud du massif primaire ardennais**. Cet axe présente des abords dégagés qui peuvent être ponctués par quelques alignements d'arbres ou de haies bocagères, notamment sur le côté Nord. De ce fait, **la RD8043 propose des vues panoramiques, orientées principalement vers le Sud** du territoire ;
- **La RD978 traverse le territoire d'étude en alternant les passages sur les crêtes, dans les boisements et au fond des vallées** ;
- **La RD985, reliant Rethel à Signy-l'Abbaye, est la seule route départementale du territoire qui traverse l'aire d'étude immédiate**. Tout comme les autres voies du même type (RD978), elle s'implante au Sud sur des lignes de crêtes orientées Nord/Sud avant de s'engouffrer dans les vallées boisées du territoire. De là, une ambiance refermée domine l'itinéraire ;
- **Au Sud, la RD946 s'oriente selon un axe Nord-Ouest/Sud-Est et traverse le paysage agricole ouvert en alternant les passages en crête et dans les vallées**. Sur les crêtes, grâce à des abords dégagés, elle offre des vues longues sur le paysage sans préférence d'orientation.



Zone de basculement vers la vallée de l'Aisne, au Sud de Rethel, offrant aux automobilistes une vue en belvédère vers le Nord (RN51)



Travaux de prolongement de l'A34, avec création d'une trouée dans le boisement de conifères, au Sud de Rocroi

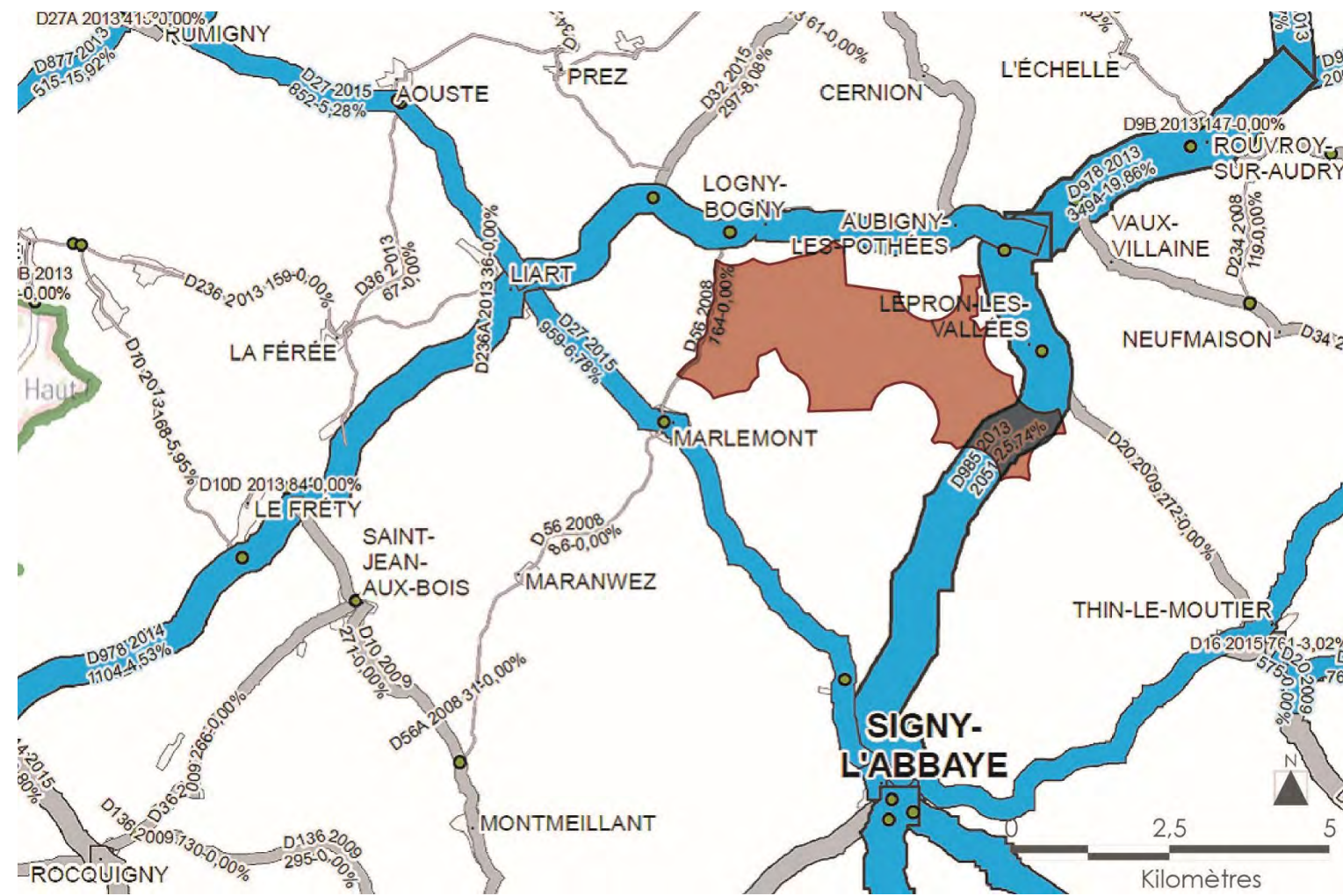


Vue ample sur le paysage du plateau agricole du Sud du territoire, au Nord-Est de Rozoy-sur-Serre



Vue dégagée vers le Nord-Est depuis la RD978, à mi-chemin entre Rozoy-sur-Serre et Liart

Carte du trafic routier aux abords de l'aire d'étude éloignée



II.2.5.1.c Des routes rurales contraintes par la topographie

Un troisième niveau présente un maillage dense de routes dites rurales, permettant d'interconnecter les bourgs et hameaux entre eux. La topographie particulière du territoire impose une adaptation de l'itinéraire qui, le plus souvent, se fait de manière sinueuse, notamment dans les vallées et sur les flancs. Les perceptions visuelles sont influencées par la présence de végétation (haies, boisements, bosquets) qui crée des jeux d'ouvertures et de fermetures visuelles. La vitesse de transit étant réduite, la perception des détails y est importante. Souvent, ces voies mettent en scène certaines entrées de bourgs et de hameaux isolés qui se perçoivent alors au détour d'un virage ou d'une côte. Cette variabilité d'ambiances permet de jalonner et de rythmer les déplacements.

II.2.5.1.d Les chemins agricoles

Les chemins agricoles qui desservent les parcelles agricoles ont des ambiances différentes selon les paysages. En milieu bocager et/ou boisé, ces chemins peuvent mettre en exergue des ambiances de chemins creux, avec des haies relativement hautes bordant les chemins, créant parfois des effets de voûte où la vue se trouve canalisée. Dans les espaces dégagés, notamment sur les plateaux céréaliers, ces voies sont souvent ouvertes sur le paysage.

Les voies principales et secondaires du territoire montrent majoritairement des enjeux dans le Sud (A34, RD977, RD978 et RD985), là où les routes empruntent les lignes de crêtes et où le paysage est relativement ouvert. Quelques exceptions offrent des vues longues au Nord du territoire, à savoir la RD8043, qui longe le massif primaire ardennais sur le flanc Sud. Ces implantations permettent alors de bénéficier de vues panoramiques, dans les deux sens de circulation. Au centre du territoire, le contexte boisé limite les enjeux de perceptions du futur projet, mais fera l'objet d'une étude plus approfondie aux aires d'étude rapprochée et riveraine.

II.2.6 Des infrastructures de production et de transport de l'énergie déjà présents sur le territoire

II.2.6.1 Un motif éolien implanté en "groupe"

Le territoire d'étude est un secteur où le développement de l'éolien est en marche, avec la présence de plusieurs parcs.

À moins de 15km de l'aire d'étude immédiate, quatre parcs éoliens ont été construits de manière concentrique autour d'Antheny :

- Le parc de Tarzy (4 éoliennes à 14km de l'AEI) ;
- Le parc du Vent de Thiérache 1 (6 éoliennes à 11km de l'AEI) ;
- Le parc du Vent de Thiérache 2 (5 éoliennes à 11km de l'AEI) ;
- Le parc du Vent de Thiérache 3 (1 éolienne à 11km de l'AEI) ;

S'ajoute également le parc de la Tiérache (5 éoliennes à 14km), accordé ainsi que 3 parcs en instruction.

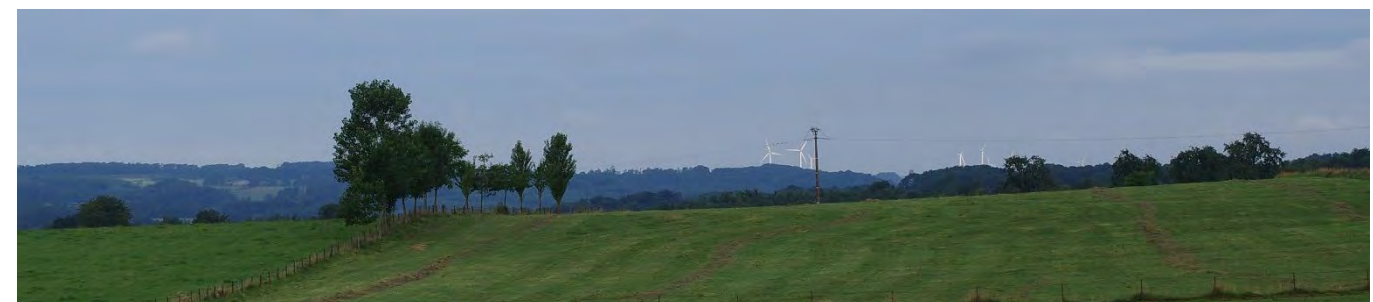
En 2017, le parc de l'Echelle-Blombay, composé de 4 éoliennes éoliennes implantées en rang sur une ligne de crête de la vallée de la Sormonne, s'est construit. Ce parc est le plus proche du projet.



Chemins ruraux alternant les vues ouvertes et fermées, valorisant les entrées de bourgs
En haut : Vue sur le bourg de Remilly-les-Pothées
En bas : Entrée du bourg de Mont-Saint-Jean



Chemin agricole donnant à voir le paysage alentour, à proximité de Giraumont



Les parcs éoliens de Tarzy et du Vent de Thiérache 1 et 2 (à plus de 12km) dépassant de la ligne d'horizon

Au Sud-Ouest du territoire, de nombreux parcs se sont implantés de manière relativement groupée créant des effets d'intervisibilité entre parcs. Ce regroupement génère aussi un effet "masse" qui attire le regard dans le paysage lointain.

- Le parc de la Hotte (8 éoliennes à 11km de l'AEI)
- Le parc de Chappes Remaucourt (6 éoliennes à 20km de l'AEI)
- Le parc de Renneville (9 éoliennes à 23km de l'AEI) ;
- Le parc de Myosotis (12 éoliennes à 23km de l'AEI) ;
- Le parc de la Plaine du Porcien (10 éoliennes à 24km de l'AEI) ;
- Le parc des Orles de la Tomelle (5 éoliennes à 27km de l'AEI) ;
- Le parc de Saint Lade (5 éoliennes à 27km de l'AEI) ;
- Les parcs de Montgerson 1 et 2 (au total 7 éoliennes à 27km de l'AEI).

S'ajoutent également les projets accordés de la Tiérarche (6 éoliennes à 14km), d'Eole HSR (23 éoliennes à 18km) ainsi que 3 parcs en instruction.

Le parc de l'Energie du Partage 3 (5 éoliennes à 15km), ainsi que le projet de Monchot, en instruction, sont quant à eux positionnés au Sud-Est de la ZIP.

Ainsi, sur le territoire de l'aire d'étude éloignée, deux bassins visuels se dessinent par la présence de deux zones de densification des parcs éoliens de la région Grand-Est qui sont distants l'un de l'autre.

II.2.6.2 Transport de l'énergie, des lignes fortes dans le paysage

Les infrastructures dédiées au transport de l'énergie électrique sont très présentes sur certaines portions du territoire, notamment dans la vallée de la Sormonne, entre Hirson et Charleville-Mézières. Orientées de la même manière que les lignes de force paysagères, c'est-à-dire selon un axe Nord-Ouest / Sud-Est, elles matérialisent visuellement cette orientation, difficilement perceptible.

La densification de l'éolien sur le territoire d'étude est marquée au Sud-Ouest du territoire, où 11 parcs (existants et en construction) se concentrent et présentent des effets d'intervisibilité qui attirent facilement le regard dans l'horizon. Globalement, deux bassins visuels avec des aires de perceptions se distinguent. Ces bassins visuels correspondent aux deux zones où se développent l'éolien sur le territoire d'étude (au centre et au Sud-Ouest). La distance entre ces deux bassins vient limiter les échos et les effets d'intervisibilité entre parcs.

L'aire d'étude immédiate vient s'insérer en marge du bassin central limitant ainsi les effets d'encerclement et favorisant les espaces de "respirations visuelles" (Principe 3 du SRE de Champagne Ardenne) mais n'interdisant pas les effets cumulés, notamment avec le parc de Blombay - l'Echelle situé à environ 6km. L'éloignement du groupement d'éoliennes situé au Sud-Ouest de l'aire d'étude éloignée par rapport à l'aire d'étude immédiate tend à réduire voire interdire les effets cumulés.

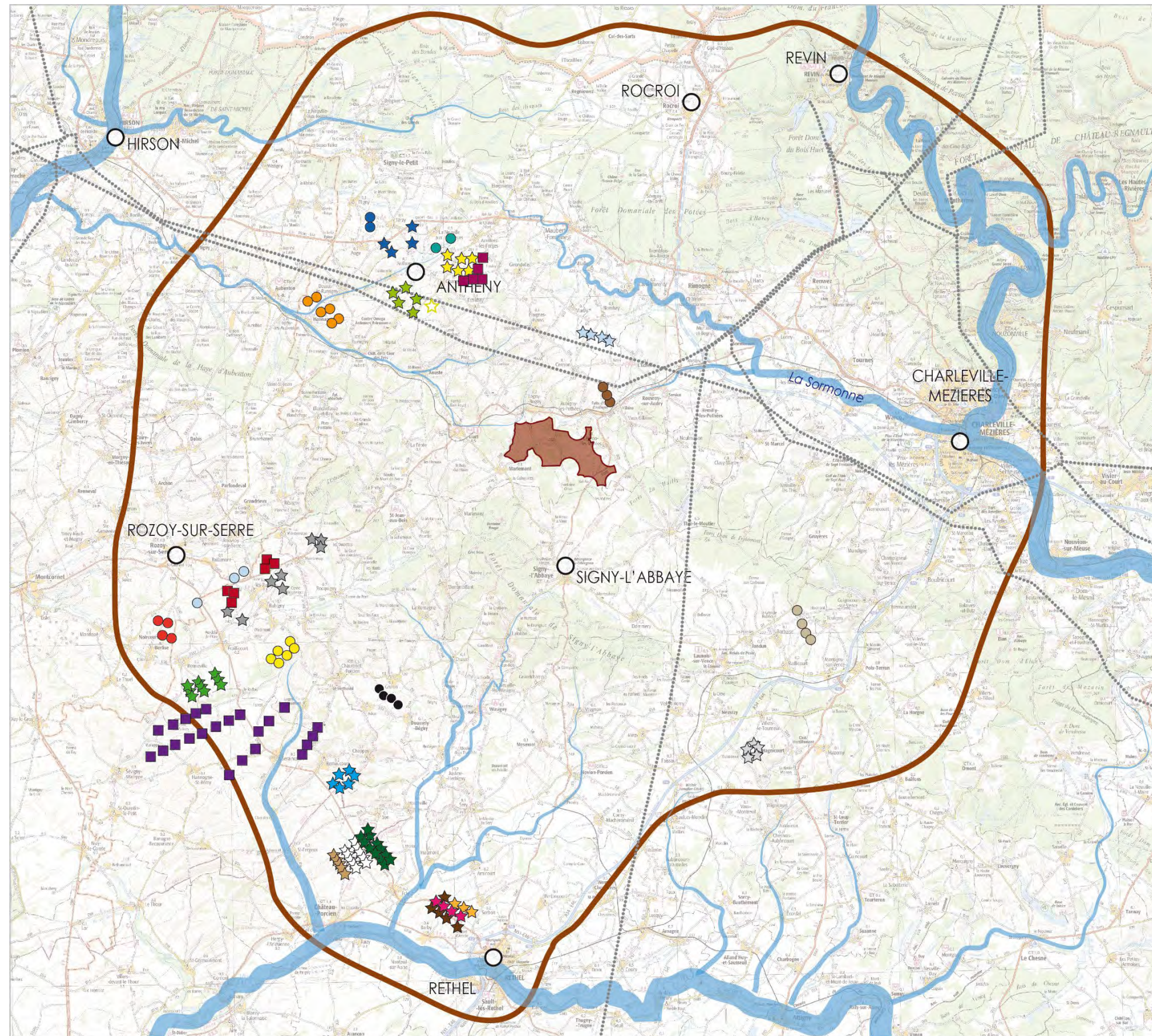
Les lignes électriques marquent fortement une orientation du territoire selon un axe Nord-Ouest/Sud-Est. Afin d'obtenir une cohérence visuelle avec l'orientation de ces lignes électriques, le projet devra suivre une ligne orientée de la même manière.



Le parc éolien de Renneville visible dans le paysage ouvert agricole du Sud du territoire



Ligne à haute tension très visible dans le paysage arboré de la vallée de la Vence (Launois-sur-Vence)



PROJET EOLIEN DE CÔTE DES VAUZELLES

CONTEXTE EOLIEN (AIRE D'ETUDE ELOIGNEE)

LEGENDE

Aires d'étude

- Aire d'étude immédiate
- Limite de l'aire d'étude éloignée

Éléments structurants

- Vallée
- Ligne électrique de haute tension marquante

Parcs éoliens existants ★

- Parc de Blombay l'Echelle (à 6 km)
- Parc du Vent de Thiérache 1 (à 11 km)
- Parc de Vent de Thiérache 2 (à 11 km)
- Parc de Vent de Thiérache 3 (à 11 km)
- Parc de la Hofte (à 11 km)
- Parc de Tarzy (à 14 km)
- Parc de l'Energie du Partage 3 (à 15 km)
- Parc de Chappes Remaucourt (à 20 km)
- Parc de Renneville (à 23 km)
- Parc de Myosotis (à 23 km)
- Parc de la Porte du Porcien 1 et 2 (à 24 km)
- Parc de Saint-Lade (à 27 km)
- Parc de Mont Gerson 1 (à 27 km)
- Parc de Mont de Gerson 2 (à 28 km)
- Parc de l'Orles de la Tomelle (à 27 km)

Parcs accordé ou en construction ■

- Parc des Ailes de Foulzy (à 8 km)
- Parc de la Tiérache (à 14 km)
- Parc d'Eole HSR (à 18 km)

Parc en instruction ●

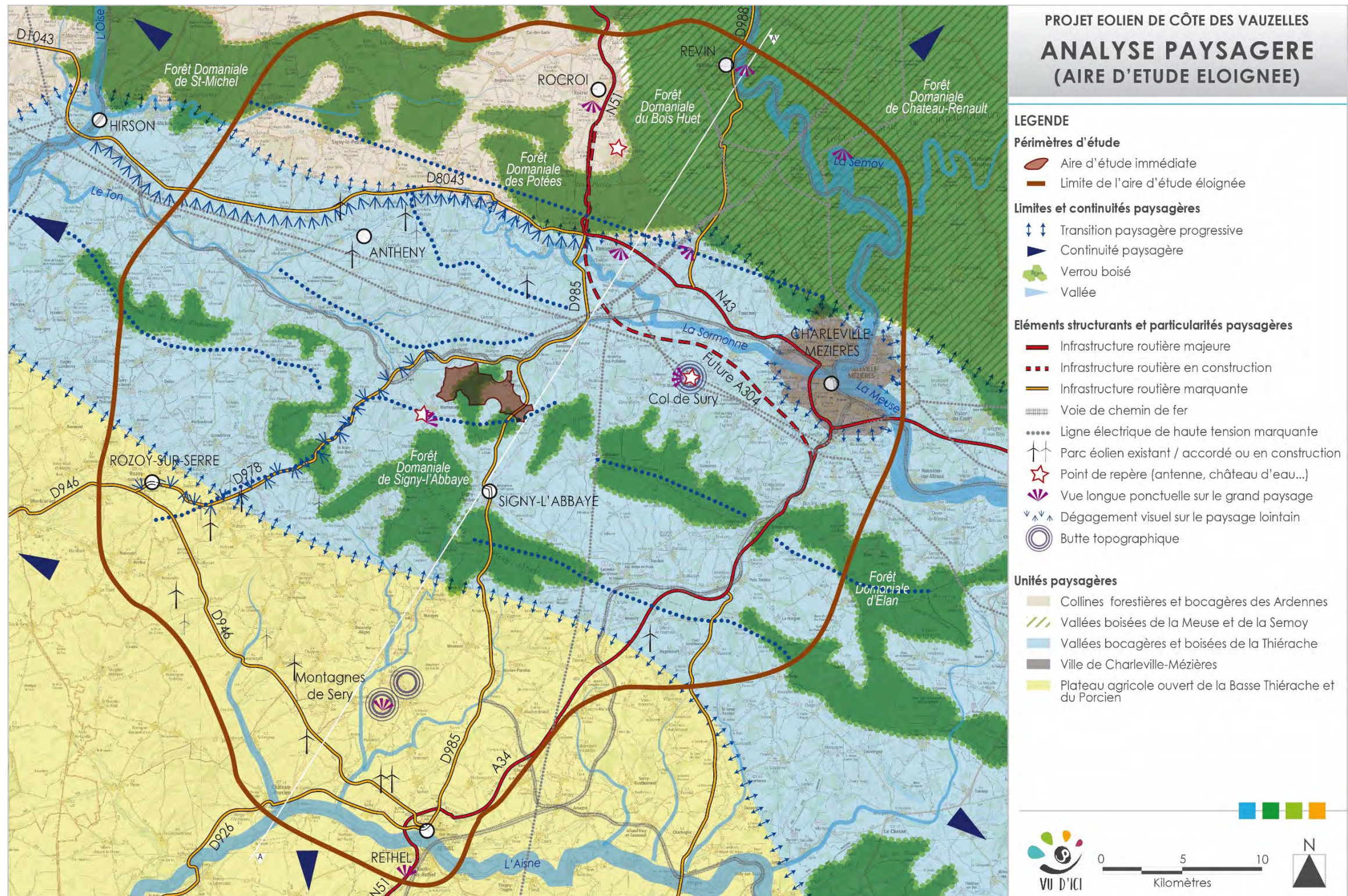
- Parc de Terre aux Lièvres (à 1,5 km)
- Parc de Hannapes Bossus (à 11 km)
- Parc de Monchot (à 12 km)
- Parc de Tarzy (à 14 km)
- Parc de Fontaine Oiseau (à 15 km)
- Parc de Quatre Peupliers (à 16 km)
- Parc de Raillimont (à 16 km)
- Parc de Neuville (à 18 km)
- Parc de Vallée Bleue (à 20 km)



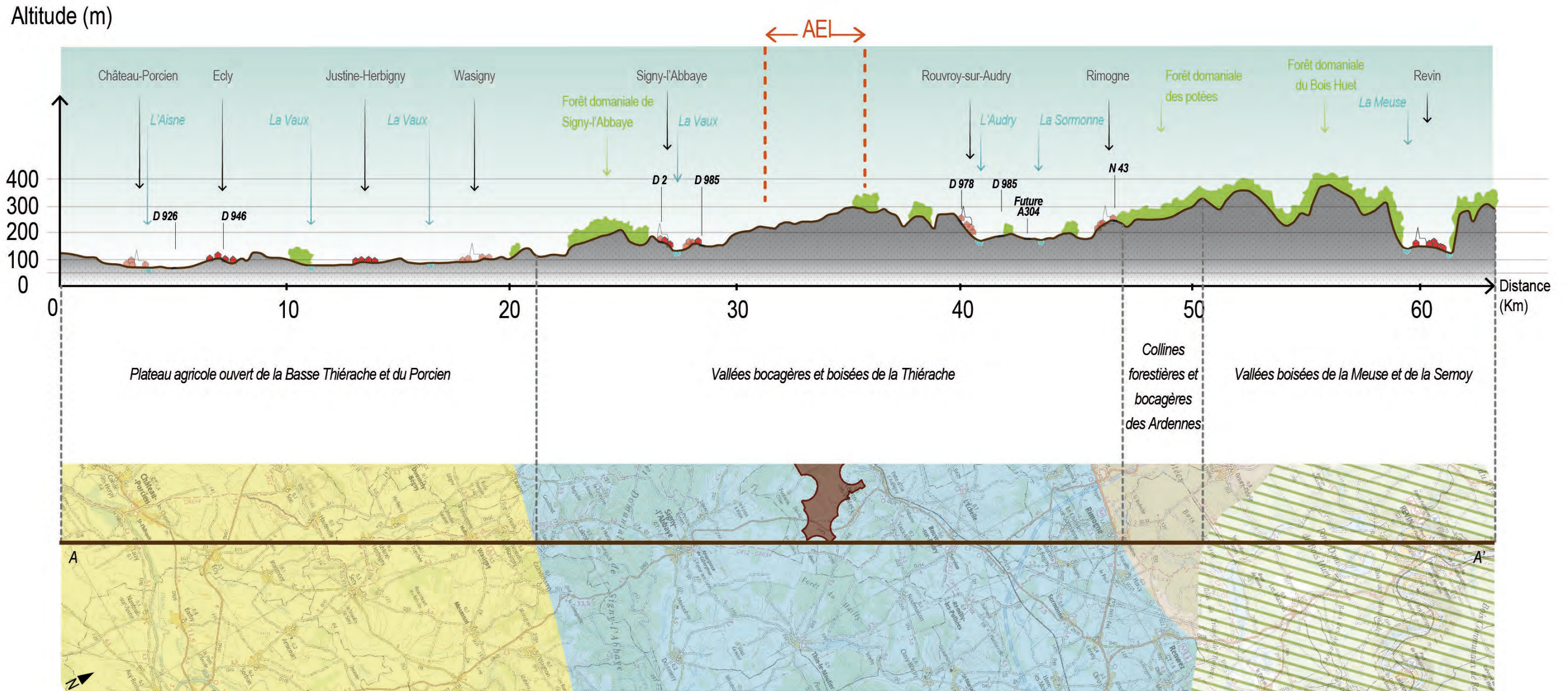
II.3 Du boisement au plateau agricole ouvert, une succession d'unités paysagères aux motifs variés

La géologie laniérée selon une orientation générale Nord-Ouest / Sud-Est, composée de roches sédimentaires plus ou moins dures, a influencé la végétation, le relief et l'hydrographie, mais aussi les relations que l'Homme entretient avec son territoire.

Une corrélation entre l'ensemble de ces éléments a permis de générer une diversité de paysages, qui proposent des ambiances variées et qui créent la richesse du territoire. D'une manière générale, les unités paysagères s'orientent de la même manière que le socle géologique du territoire. Les unités paysagères sont détaillées, ci-après, du Nord vers le Sud.



La coupe topographique présentée ci-dessous permet d'illustrer les différentes geomorphologies associées à chaque unité paysagère ainsi que le couvert végétal mais aussi cet étagement général du territoire. Ainsi, les vallées boisées de la Meuse et de la Semoy présentent le relief le plus accidenté et le plus haut du territoire d'étude alors qu'à l'inverse, le plateau agricole de la Basse Thiérache présente de faibles ondulations topographiques et une altimétrie relativement basse.



II.3.1 Les collines forestières et bocagères des Ardennes

Au Nord-Ouest du territoire, **les prémises du massif primaire ardennais se dessinent progressivement d'Ouest en Est, en présentant de très faibles ondulations topographiques, mais offrant les points les plus hauts du territoire.** L'unité paysagère des collines forestières et bocagères des Ardennes se limite au Sud à la zone d'inflexion entre les deux socles géologiques, au niveau de la vallée de la Sormonne.

Ce paysage se compose essentiellement de **grandes clairières bocagères et de boisements qui forment un espace globalement fermé**, où l'horizon se limite uniquement à un écran végétal (haies ou boisements). La diversité végétale offre un camaïeu de vert allant des teintes les plus sombres pour les boisements de conifères, aux teintes les plus tendres pour les parcelles agricoles.

Les clairières bocagères présentent un **maillage dense de haies qui vient multiplier les effets opacifiants, isolant le cœur de toute perception vers l'extérieur.** De tailles variables, les parcelles agricoles ont pour vocation principale la pâture, du fait notamment de la mauvaise qualité du sous-sol. Autour de Rocroi, la maille bocagère se resserre pour former des parcelles rectangulaires et de taille réduite. **De hauteurs variables, les haies proposent des alternances d'ambiances**, de la plus intimiste (lorsque les haies arborées cadrent les voies) à la plus ouverte (en absence de haies).

Autour de ces clairières, **des boisements denses viennent isoler l'espace de l'extérieur** en s'implantant sur les fonds de perspective, créant ainsi de nombreux écrans visuels.

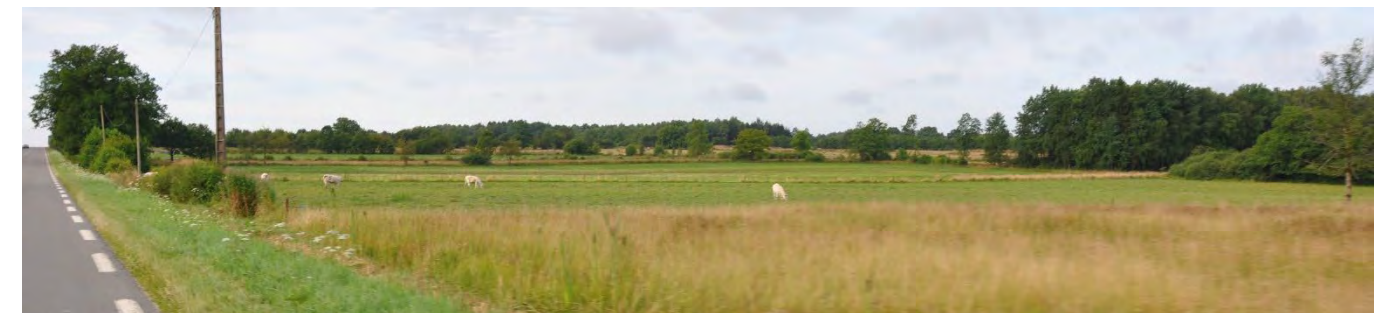
Le réseau viaire est le vecteur principal des ambiances paysagères générées par la végétation. En effet, de forme rectiligne, **les voies traversant les boisements ont une perspective qui est cadrée dans l'axe de la voie**, du fait de la présence des écrans boisés de part et d'autre. Au sein du bocage, les ambiances sont plus diversifiées puisqu'elles dépendent de la typologie de la haie (haie multi ou mono strate) et de sa taille (arbuste ou arbres), jouant ainsi beaucoup sur les effets visuels d'ouverture et de fermeture.

En termes de bâti et d'architecture, **les villes de Signy-le-Petit et de Rocroi utilisent des matériaux sombres (grès) qui créent des ambiances urbaines relativement austères.** La particularité de Rocroi est son organisation en étoile avec, en son centre, une place de laquelle 5 rues concentriques rejoignent les remparts aujourd'hui accessibles et qui proposent une vue panoramique (avec une table d'orientation) sur le massif des Ardennes.

Les collines forestières et bocagères des Ardennes offrent un paysage très boisé et bocager qui couplé avec les faibles mouvements topographiques, limite les vues longues. Seuls les remparts de Rocroi, au niveau de la table d'orientation, et la limite Sud de l'unité, à la zone de bascule topographique, peuvent offrir des vues plus dégagées en direction du projet éolien de Côte des Vauzelles (situé entre 15-20km de ces points). Ainsi, un enjeu de perception existe depuis ces points particuliers de l'unité paysagère.



Voie de transit (RN51) bordée par de la végétation cadrant les vues dans l'axe de la route



Abords dégagés des voies laissant le regard courir sur les prairies mais butter au loin sur les masses boisées



Vue panoramique sur le massif des Ardennes depuis le belvédère des remparts de Rocroi



Architecture sombre liée à l'usage du grès, roche présente dans les sous-sols de l'unité paysagère

II.3.2 Les vallées boisées de la Meuse et de la Semoy

Au Nord-Est du territoire d'étude, les vallées de la Semoy et de la Meuse dessinent des méandres profonds dans le massif ardennais. Point culminant du territoire (entre 300 et 400m), cette unité paysagère se limite au Sud à la ligne faisant la transition entre les deux socles géologiques, aux environs de Charleville-Mézières, et se prolonge au Nord au-delà de la frontière belge.

Les versants des deux rivières, très raides, sont recouverts d'une végétation arborée dense qui encadre les vallées, créant une certaine homogénéité dans les teintes et les formes. Ce paysage très accidenté peut paraître très rude mais était historiquement une source de revenu pour la population. En effet, l'exploitation du bois, avant l'apparition des fourneaux au XV^{ème} siècle, était l'activité économique principale dans les villes bordant les fleuves (Révin, Monthermé, etc.).

Les villes se disséminent en collier de perles le long des rivières, en fond de vallée, sauf quelques exceptions comme Sécheval ou Les Mazures qui s'insèrent dans des clairières. Cette implantation, à l'image de celle de Révin, favorise des vues courtes vers l'extérieur qui se limitent aux versants boisés de la vallée. La présence de nombreux points hauts accessibles et valorisés permet de bénéficier de vues orientées sur ces villes et parfois au-delà des coteaux boisés opposés des rivières. Villes industrielles, elles présentent de nombreux bâtiments qui se distinguent du reste de l'urbanisation par leur forme et leur volume imposant. Les maisons traditionnelles se sont construites avec les matériaux du socle géologique local (socle gréseux) créant des ambiances sombres et froides.

En périphérie de ces vallées, des micropaysages s'égrainent pour offrir d'autres palettes d'ambiances. En effet, sur le flanc Ouest de l'unité, une multitude de plans d'eau, de tailles et d'origines variables, propose des ambiances proches des lacs canadiens, avec les berges bordées de conifères. Le plus emblématique est le lac des Vieilles Forges, lac artificiel qui s'est formé après la construction du barrage hydroélectrique de Révin, plus au Nord. Autour de Sécheval, ce sont des marais naturels qui encerclent la ville.

Les voies de circulation sont peu nombreuses et s'appuient sur les flancs des vallées au cœur des boisements. Les bords des voies sont rythmés par les arbres et les affleurements rocheux qui témoignent du socle géologique présent et qui cadrent le regard.

Les vallées boisées de la Meuse et de la Semoy présentent un paysage globalement fermé par les jeux des reliefs profonds et des boisements denses qui tendent à limiter les vues vers l'extérieur. Cependant, l'accessibilité à certains points de vues hauts, donnant à voir les vallées dans leur grandeur, permet d'offrir aux randonneurs des vues longues sur les vallées. Certains donnent en direction de l'aire d'étude immédiate, et peuvent présenter une légère sensibilité, à nuancer avec la distance et le caractère "enclos" des ambiances paysagères.

Les étendues d'eau, bien qu'accessibles, présentent un contexte très fermé, cantonnant le regard aux plans d'eau eux-mêmes. Ils constituent, avec les villes, le lieu fréquenté de cette unité paysagère.



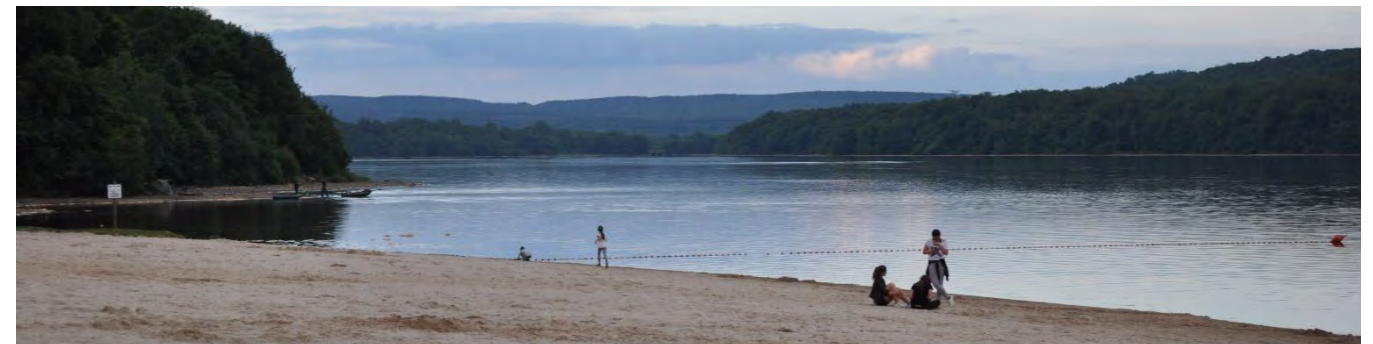
Habitations en appui sur les coteaux boisés en bordure de la Meuse, à Révin



Belvédère donnant sur la vallée de la Meuse et la ville de Révin



Affleurements rocheux et végétation arborée cadrant la voie, en direction de Révin (RD988)



Lac des Vieilles Forges accueillant de nombreuses activités de loisirs (baignade, voiles, etc.)

II.3.3 Vallées bocagères et boisées de la Thiérache

L'unité paysagère des vallées bocagères et boisées de la Thiérache montre une diversité de motifs paysagers liée à la présence de deux vallées importantes, à savoir le Ton à l'Ouest et la Sormonne à l'Est. Ces deux vallées orientées Est-Ouest coulent respectivement vers l'Ouest (vers Hirson) et vers l'Est (vers Charleville-Mézières). Bien qu'ayant une emprise différente, ces deux vallées présentent des profils asymétriques avec, au Nord, des pentes relativement douces, et au Sud, des pentes plus fortes.

Au Nord, l'unité se limite aux boisements du massif des Ardennes, au pied duquel se dessine un versant aux pentes douces sur lequel s'est développée une agriculture céréalière et d'élevage. Les parcelles agricoles qui composent le paysage sont le plus souvent délimitées par des haies bocagères plus ou moins continues, au maillage lâche, permettant d'offrir des vues dégagées en direction du Sud et dans l'axe de la vallée Est-Ouest. Au cœur des parcelles, des arbres isolés ponctuent le paysage et témoignent généralement d'un ancien bocage, autrefois plus dense.

Au Sud, les coteaux apparaissent boisés et sculptés par des vallons qui viennent modeler la topographie, créant ainsi un paysage très ondulant, alternant pentes douces et fortes. Cette portion de paysage se recouvre de boisements denses qui viennent souligner le relief, et notamment les lignes de crêtes, en s'implantant sur les parties sommitales, forgeant ainsi une limite visuelle et physique continue. Depuis le Sud, les vues se restreignent aux collines boisées qui parsèment la limite Sud de l'unité paysagère, créant de nombreux effets de surprise. Cependant, les jeux de collines permettent ponctuellement de bénéficier de vues longues et dégagées sur le paysage, à l'image de la butte de Marlemont ou le col de Sery.

Les fonds de vallées, quant à eux, sont exclusivement boisés. Cela leur confère une ambiance très refermée, avec des perceptions se limitant aux franges boisées qui cadrent les bourgs et les axes routiers. La présence de l'eau est suggérée par cette abondance ponctuelle de végétation.

Au Nord, comme au Sud, les bourgs s'implantent préférentiellement en appui sur les versants. Ce qui leur confère une visibilité entièrement liée à la végétation environnante et à la force du relief. Les axes étant le plus souvent boisés, les bourgs se perçoivent majoritairement depuis les abords proches, en se découvrant au détour d'un virage ou d'un boisement, créant ainsi un effet de surprise, ou depuis les points hauts. Les hameaux s'implantent également non loin des cours d'eau, afin de pouvoir accéder facilement aux prairies pâturées situées le plus souvent au fond des vallées ou sur les versants. S'inscrivant dans des boisements, les bâtiments se perçoivent difficilement.

De nombreux axes fréquentés traversent cette unité paysagère, notamment l'autoroute A34, à l'Est, d'où les ouvertures visuelles vers l'extérieur sont peu présentes. Son prolongement, l'A304, traverse l'unité au niveau de la vallée de la Sormonne, là où le bocage est relativement dense, limitant les perceptions visuelles vers l'extérieur. Au contraire, la RD8043 et la RD985 présentent des abords dégagés permettant de bénéficier de vues longues, orientées vers le Sud, depuis les hauteurs des vallées. Ces axes sont les principaux vecteurs de découverte du paysage de la Thiérache.

L'unité paysagère des vallées bocagères et boisées de la Thiérache, au sein de laquelle le projet du parc éolien de la Côte des Vauzelles est prévu, présente une topographie et un couvert végétal alternant bocage et boisements qui viennent moduler les perceptions :

- Sur les crêtes, notamment depuis les axes principaux (RD8043 et RD985), les vues longues s'ouvrent en direction du Sud, vers le projet. Quelques points de vue hauts (butte de Marlemont, col de Sery) permettent d'offrir des vues longues et dégagées, notamment en direction du projet.
- Au fond des vallées, la densité végétale est telle que les perceptions sont cantonnées à l'axe des voies et aux cœurs des bourgs.



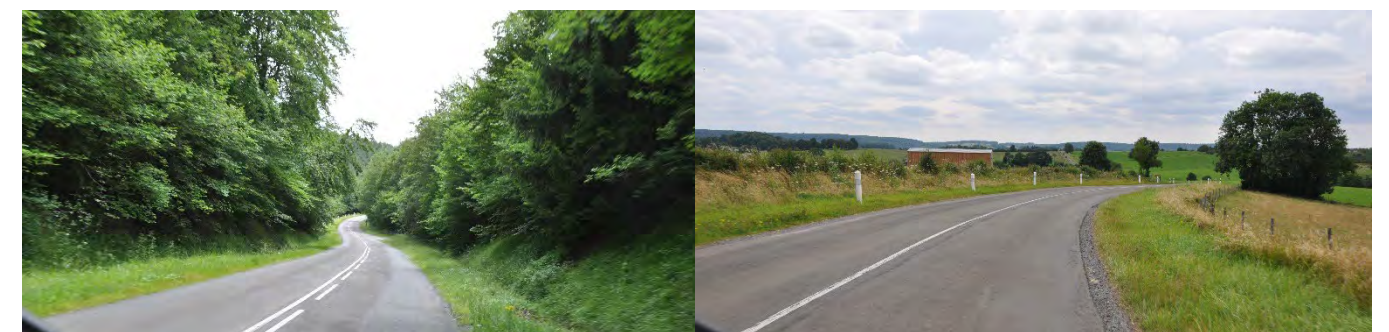
Haies bocagères discontinues de la vallée de la Sormonne avec, en arrière-plan, le massif boisé des Ardennes



Vallée de l'Audry déroulant sa ripisylve avec, en arrière-plan, les boisements sommitaux de la Thiérache



Bourg de Gruyères s'insérant en fond de vallée, dans un contexte très fermé



Alternance de vues cadrées par le boisement et de vues ouvertes sur le paysage

II.3.4 Charleville-Mézières

Chef-lieu du département des Ardennes, la ville de Charleville-Mézières est la plus grande agglomération du territoire. Initialement deux villes distinctes, Charleville et Mézières, ont été réunies durant la seconde moitié du 20ème siècle, en intégrant aussi les bourgs limitrophes de Mohon, Etion et Montcy-Saint-Pierre. La ville se structure à l'embouchure de la Sormonne et de la Meuse, à la limite Sud du massif des Ardennes. Cette localisation explique son implantation entre collines et fonds plats de vallées qui offre une diversité de perceptions et d'ambiances (de la plus intimiste, dans le centre historique et en fond de vallée, à la plus ouverte, sur les points hauts de la ville tels que Montcy-Saint-Pierre et Mézières).

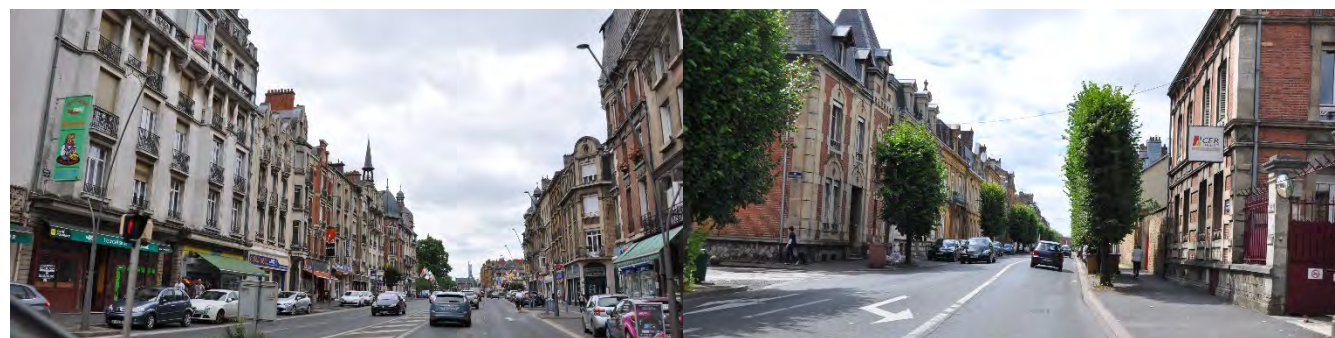
Les centres historiques des différents bourgs qui composent la ville présentent une densité de construction importante qui vient intimiser l'ensemble en créant des cônes visuels cadrés par les bâtiments. Cependant, quelques jeux d'ouvertures, créés par les places et squares, permettent de mettre en scène des bâtiments à l'architecture remarquable. La végétation est généralement présente sous la forme d'alignements d'arbres et de massifs fleuris.

Les bords de la Meuse et de la Sormonne déroulent une ripisylve en cœur de ville apportant un motif paysager verdoyant, au sein duquel des ports et campings se succèdent, montrant ainsi l'attachement de la ville à ces deux rivières.

Plus en périphérie, en comparaison avec les centres historiques, le tissu urbain devient plus lâche avec une présence de la végétation plus importante sur les parcelles. Souvent constituée d'un habitat pavillonnaire, cette périphérie se caractérise par une ambiance plus ouverte avec quelques ouvertures visuelles sur la ville, notamment depuis les hauteurs de Mézières et de Montcy-Saint-Pierre. Les sorties de ville sont majoritairement constituées de zones d'activités qui viennent contraster avec les motifs architecturaux de la ville (bardage en tôle, forme cubique, etc.); leur densité plus faible ouvre quelques vues vers le lointain, notamment en sortie Ouest.

La ville de Charleville-Mézières présente une implantation en fond de vallée avec quelques quartiers construits sur les hauteurs des vallées de la Sormonne et de la Meuse. C'est depuis ces points hauts que des vues sur la ville et ses monuments à l'architecture remarquable, comme la basilique Notre-Dame-d'Espérance, s'offrent aux usagers de l'espace. La sortie Ouest présente une ouverture visuelle sur le paysage de la vallée de la Sormonne.

Des enjeux de perceptions vont donc se présenter sur les parties hautes de la ville, notamment au niveau de l'ancienne ville de Mézières, mais aussi depuis la sortie Ouest de la ville qui offre une vue large en direction de l'aire d'étude immédiate.



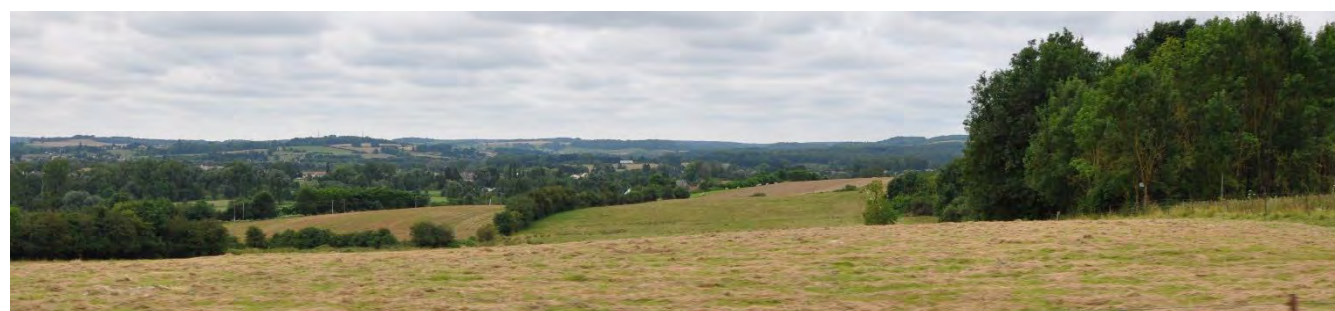
Tissu urbain dense du centre historique de Charleville-Mézières, où les vues sont cadrées par les bâtiments et les alignements d'arbres



La Meuse cadrée par sa ripisylve en cœur de ville



Vue dégagée sur la ville et la basilique Notre-Dame-d'Espérance depuis les hauteurs de Mézières (Chemin du Mémorial)



Vue sur la vallée de la Sormonne depuis la sortie Ouest de la ville

II.3.5 Plateau agricole ouvert de la Basse-Thiérache et du Porcien

Située sur la partie Sud du territoire d'étude, le plateau agricole ouvert de la Basse Thiérache et du Porcien vient dérouler son paysage de collines et de vallons permettant d'offrir des perceptions lointaines depuis les nombreuses lignes de crête. L'agriculture céréalière s'est préférentiellement implantée sur les hauteurs et les versants dont les pentes permettent le passage des engins motorisés, générant un paysage ample et ouvert sur l'horizon. Ponctuellement, **quelques boisements viennent s'intercaler entre ces parcelles**, insérant ainsi quelques éléments verticaux qui attirent facilement le regard dans le paysage ouvert. **Le motif éolien est ici très présent** avec une concentration d'éoliennes au Sud-Ouest du territoire d'étude, apportant ainsi d'autres motifs verticaux, de grande ampleur, qui jouent le rôle de point d'appel visuel.

Les nombreux vallons présents viennent dérouler une végétation arborée, la ripisylve, dont les teintes et la texture contrastent fortement avec le reste du paysage, aux teintes plus lumineuses. Les ondulations souples de ces vallées sont favorables aux perceptions longues du paysage depuis les points hauts. L'ensemble de ces vallons vient se raccrocher à la vallée de l'Aisne, plus au Sud, au profil large mais dissymétrique (avec, au Sud, un versant plus imposant qui peut offrir des vues longues en direction du Nord du territoire).

Les villes et villages s'implantent préférentiellement aux abords des cours d'eau, en appui sur les versants, afin de dédier les parties hautes du plateau à l'agriculture. Ces bourgs sont rendus lisibles par la présence d'un clocher élancé jouant le rôle de point d'appel, mais aussi par leur enveloppe végétale parfois dense qui, comme les ripisylves, contraste avec le paysage environnant. Grâce à leur implantation étagée, ils entretiennent un dialogue visuel avec le paysage environnant.

Du fait de leur implantation privilégiée sur les lignes de crêtes, les axes routiers sont les principaux vecteurs de la lecture paysagère. Les RD978, RD946, RD985 et RN51 bénéficient de vues panoramiques sur le paysage et ses villes. Elles se démarquent des axes plus secondaires par des abords plantés d'arbres d'alignements permettant de lire le tracé dans le paysage. Les axes secondaires empruntent plus facilement les fonds de vallons et les coteaux plus boisés offrant des perceptions plus confidentielles du territoire.

À noter qu'au sein de cette unité paysagère, s'insérant entre la RD978 et la RD985, une portion présente une végétation à caractère semi-bocager, apportant ponctuellement une densité plus importante de masses boisées. De dimensions importantes, les parcelles permettent tout de même d'ouvrir les vues sur le paysage, depuis les crêtes, permettant, de percevoir çà et là des bâtiments de ferme et les bourgs.

Paysage le plus ouvert du territoire d'étude, le plateau agricole de la Basse Thiérache et du Porcien offre des perceptions larges du paysage ondulant et céréalière, où la végétation arborée se fait plus ponctuelle, se situant principalement le long des vallées. Les axes principaux empruntent préférentiellement les lignes de crête, là où les vues sont les plus ouvertes, permettant une mise en scène du paysage dans sa profondeur, avec des successions de bourgs, de boisements et de parcelles céréalières.

Par ses grandes ouvertures visuelles, cette unité montre des enjeux de perceptions vers le projet depuis les zones de crête particulièrement, mais cette échelle de paysage permet aussi d'assimiler les objets plus hauts tels que des éoliennes.



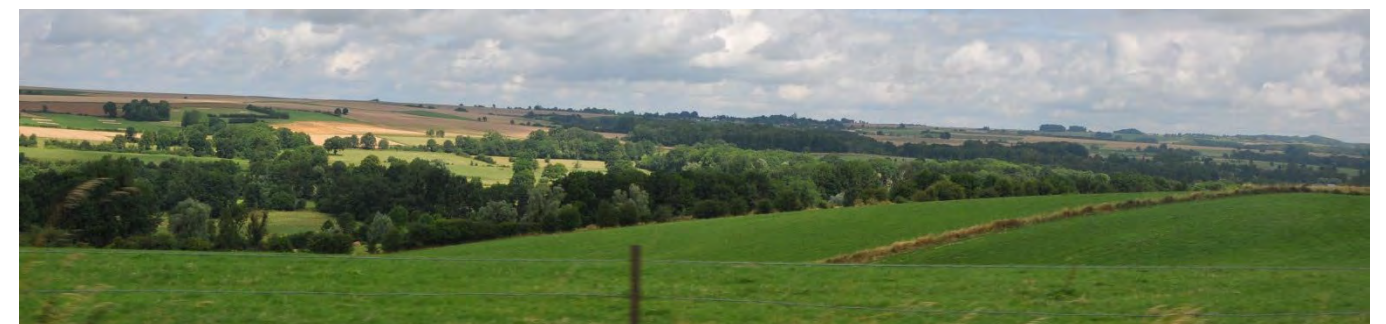
Plateau agricole ouvert où se côtoient parcelles cultivées, boisements sombres et éoliennes



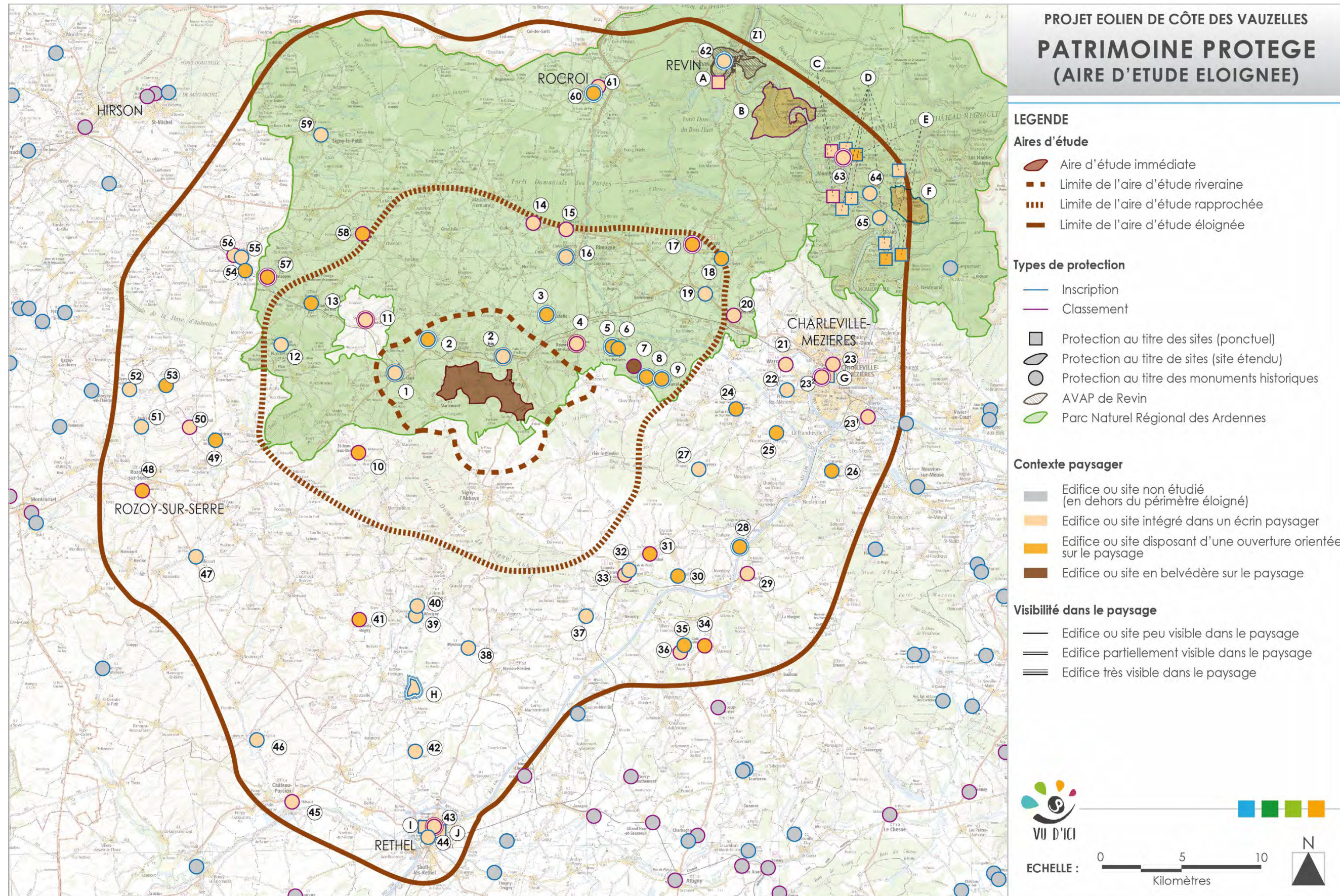
Bourg étagé de Rubigny s'insérant dans une végétation arborée et identifiable par son église



Alignement d'arbres marquant la présence de la RD977



Semi-bocage s'insérant au cœur du plateau ouvert, à l'interface avec les vallées boisées de la Thiérache



II.4 Les paysages et éléments de patrimoine protégés

Le territoire d'étude et ses paysages se caractérisent par des éléments patrimoniaux dont les plus remarquables sont protégés : édifices protégés au titre des monuments historiques, sites inscrits et classés, Aires de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine... Couvrant une large palette d'éléments représentatifs d'une période donnée, les monuments historiques et les sites concernés s'insèrent dans des contextes différents. La perception de ces éléments, leur mise en scène et la qualité du cadre paysager donnent une image du territoire et contribuent à l'intérêt patrimonial des éléments protégés. La carte page précédente dresse un inventaire des protections, des mises en scènes et de la visibilité des édifices dans le paysage.

L'étude relative au patrimoine procède d'un emboîtement d'échelle : tous les éléments appartenant à un même périmètre sont étudiés avec le même niveau d'analyse. Ainsi, les **65 monuments historiques** (certains ont été regroupés pour faciliter l'analyse) **et les 10 sites** que compte le territoire d'étude sont étudiés en suivant la logique suivante :

- Les édifices 1 à 65 et les sites A à J sont tous intégrés dans l'aire d'étude éloignée. Vu leur nombre élevé, ils ne seront pas présentés de manière exhaustive mais seront traités de manière générale, en sélectionnant **les éléments les plus représentatifs, qui permettront d'appréhender leur diversité et leur sensibilité générale**, et en isolant les particularités qui peuvent mériter une attention soutenue. Seront ciblés en priorité ceux qui peuvent être à enjeu vis-à-vis de l'implantation d'un parc éolien sur l'aire d'étude immédiate. Il s'agit de trouver les **points de vue évidents** pouvant les mettre en situation de covisibilité ;
- Les édifices 1 à 19, compris dans l'aire d'étude rapprochée, seront étudiés plus finement dans la partie dédiée en présentant **les caractéristiques visuelles de chacun** ;
- Les édifices 1 et 2 seront également abordés lors de l'analyse de l'aire d'étude riveraine, où ils feront l'objet, en raison de leur grande proximité au projet éolien, d'une étude approfondie tenant compte **de leur implantation et de tous les lieux de perception, même confidentiels**.

Le patrimoine protégé présente une grande densité d'implantation, avec 65 édifices et 10 sites, sur le territoire d'étude. Ces éléments protégés se répartissent globalement le long des vallées qui composent le territoire.

II.4.1 Le patrimoine relevant du néolithique

Seul un monument relevant du néolithique est identifié sur le périmètre d'étude. Il s'agit de l'allée couverte de Giromont (7) qui possède une ouverture orientée sur son environnement, couplée à une situation en léger promontoire.

II.4.2 Le patrimoine religieux

Quarante édifices appartiennent au registre du patrimoine religieux, avec principalement des églises (fortifiées ou non) mais aussi des chapelles, des abbayes et des croix.

II.4.2.1 Les églises et les basiliques, des points d'appels visuels au cœur des bourgs

Trente-quatre églises et une basilique se répartissent sur l'ensemble du territoire. Essentiellement construites au cœur des bourgs, les églises et les basiliques disposent souvent d'une bonne visibilité dans le paysage, grâce à leur clocher élancé qui domine la silhouette urbaine.



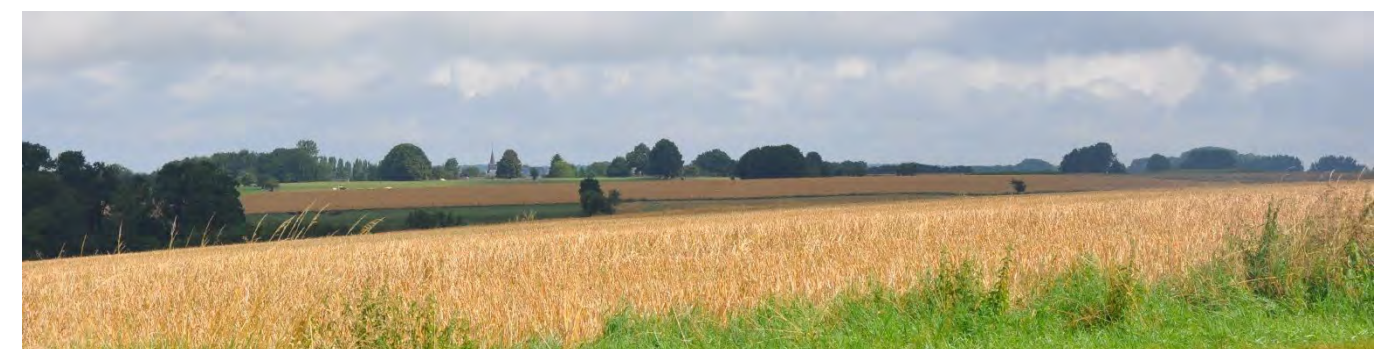
Allée couverte de Giromont (7) située dans un contexte très ouvert sur le paysage environnant



Les églises, des édifices qui montrent peu d'enjeu depuis le bâtiment du fait de leur inscription dans le tissu urbain dense mais pouvant présenter des enjeux de perception conjointe de la silhouette du clocher et d'un autre élément paysager



Visibilité de l'église Saint-Nicolas (43) à Rethel depuis la RN51



Eglise Saint-Médard (50) à Parfondeval, marquant la présence du bourg

La particularité du territoire réside dans la présence importante d'églises dites fortifiées, sur sa frange Ouest. Elles se distinguent des autres églises **par leur architecture spécifique pourvue d'organes de défense tels que des tours percées de meurtrières, qui témoignent de l'histoire mouvementée des conflits qui ont éclaté dans cette région frontalière**. Destinées à accueillir la population en cas d'attaque, ces églises sont souvent situées sur un point haut au cœur du bourg, là où la visibilité permet de prévenir l'arrivée des assaillants.

La visibilité des églises, qu'elles soient fortifiées ou non, et des basiliques est fonction du contexte d'implantation du bourg (topographie et végétation). Ainsi, les églises construites dans les bourgs étagés ou de plateaux bénéficient d'une certaine visibilité dans le paysage, jouant ainsi le rôle de repère paysager, à l'image de l'église Saint-Nicolas (43) à Réthel, ou encore de Saint-Médard à Parfondeval (50) et la basilique Notre-Dame de l'Espérance (23²) à Charleville-Mézières. A l'inverse, les bourgs inscrits en fond de vallée boisée possèdent une église qui se perçoit difficilement dans le lointain comme l'église Saint-Nicolas (49) à Grandrieux.

II.4.2.2 Les abbayes et les chapelles, des édifices s'inscrivant dans un écrin paysager

Sur le territoire d'étude, une abbaye et une chapelle viennent s'inscrire au sein d'un écrin boisé ou urbain, limitant leur visibilité dans le paysage.

L'ancienne abbaye de Sept-Fontaines (24) à Fagnon s'insère dans un écrin boisé lui conférant une très faible visibilité depuis l'extérieur. Les vues depuis l'édifice sont cantonnées à son environnement proche (parc paysager). Cette abbaye accueille aujourd'hui un restaurant, un hôtel ainsi qu'un golf.

La chapelle des Trois-Maries de Giraumont (8) présente une architecture relativement compacte et faiblement élancée ne lui permettant pas de bénéficier d'une visibilité lointaine.

II.4.2.3 Les croix et les calvaires, des monuments discrets.

Enfin, les derniers édifices religieux présents sur le territoire correspondent aux croix et calvaires. S'inscrivant dans un contexte urbain dense, à proximité des églises, et possédant une petite taille, ces édifices présentent une très faible visibilité qui se limite aux abords immédiats. Cependant, selon le contexte urbain dans lequel ils s'insèrent, ils peuvent bénéficier de vues ouvertes vers l'extérieur, comme le calvaire devant l'église Notre-Dame-de-l'Assomption (31) ou la croix dans le cimetière d'Antheyy (58).

II.4.3 Les châteaux, manoirs et forteresses

Quinze châteaux, manoirs et forteresses se répartissent sur le territoire d'étude, se distinguant entre ouvrage défensif et résidence de villégiature.

II.4.3.1 Les édifices défensifs et militaires

Le territoire d'étude se compose de six édifices ayant un rôle défensif et militaire lié à la présence d'une limite frontalière. Parmi cette catégorie, des châteaux, des remparts et des douves sont protégées au titre des monuments historiques. Chacune d'entre elles dispose d'un contexte paysager particulier qui va moduler leur perception dans le paysage. Ainsi, les châteaux s'implantent généralement en situation de promontoire afin de voir et être vu, instaurant ainsi un dialogue avec le paysage environnant. Les remparts et les douves sont quant à eux plus discrets dans le paysage du fait d'une hauteur de perception faible.

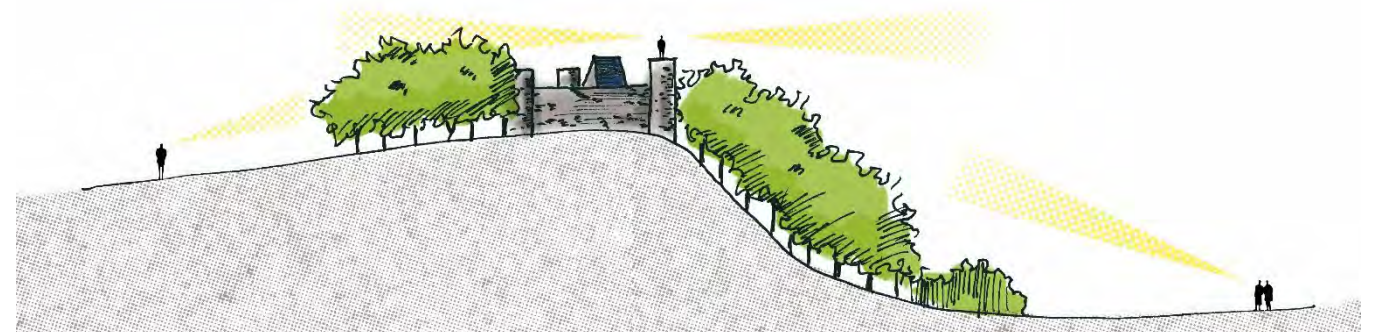
Quelques châteaux et vestiges (douves, ruines) à fonction défensive parsèment le territoire, comme le château de l'Echelle (3). Ce dernier s'est implanté sur les hauteurs afin de voir et d'être vu. Cette situation lui confère une bonne visibilité dans le paysage et offre des vues dégagées depuis l'édifice lui-même. Ceci est aussi le cas du château de Moncornet (18).



Églises fortifiées à l'architecture compacte : église Saint-Etienne de Servion (4) à Rouvroy-sur Audry et église Saint-Sulpice à Rumigny



Calvaire devant l'église Notre-Dame-de-l'Assomption (31) inscrit dans un écrin urbain mais bénéficiant d'une ouverture visuelle



Les édifices défensifs, faits pour voir et être vus, peuvent présenter un contexte plus refermé suite à l'évolution de leur environnement. Leur situation à l'aplomb des vallées peut cependant favoriser tout de même la présence d'un enjeu de covisibilité depuis l'édifice et depuis un point de vue tiers lorsque les vues se dégagent vers le projet

Ouvrage défensif unique en France, la ville fortifiée de Rocroi possède des remparts bastionnés (60 et 61) de faible hauteur, peu perceptibles. C'est depuis ces remparts que des vues longues sont offertes sur le massif des Ardennes.

II.4.3.2 Les maisons fortes

Cinq maisons fortes (château ferme de Maipas (2), château de Rémyilly-les-Pothées (6), château de Gruyères (27), château d'Harzillemont (35) et château de Doumely-Begny (41)) se répartissent dans le paysage. Ces édifices ont été construits de manière à renforcer la protection des frontières, en s'implantant aux abords des bourgs et des axes principaux. Ils s'organisent de la même manière qu'un château fort avec une cour fermée et un bâtiment flanqué de tours défensives. De taille modeste, ils présentent généralement une faible visibilité dans le paysage grâce à un contexte fortement végétalisé.

II.4.3.3 Les édifices dédiés à la villégiature

Sur le territoire d'étude, seuls quatre édifices protégés sont principalement dédiés à la villégiature, à savoir le château de Saint-Marceau (26), le château de la Basse-Touligny (28), le manoir d'Aubenton (55) et la maison dite "Château Marcadet" (64). De natures différentes (château, manoir et maison), ils s'insèrent tous dans un écrin végétalisé ou urbain leur conférant une certaine discrétion dans le paysage. La présence de ces bâtisses est souvent sous entendue par la forte densité de végétation arborée noble (cèdre, séquoia, etc.) qui contraste avec le paysage environnant dans lequel elles s'insèrent.

II.4.4 Patrimoine urbain

L'architecture des villes montre une forte diversité liée au type de bâti. Souvent enserrés au sein d'un tissu urbain dense, les bâtiments protégés (maisons, chapelles, casernes, immeubles, etc.) sont rarement visibles, hormis depuis leurs abords proches, et montrent des perceptions rapprochées. Plusieurs villes et bourgs sont ici concernés :

- **Charleville-Mézières (23 et G)** : bains-douches, dépôt ferroviaire de Mohon, anciennes fortifications, hôtel de préfecture des Ardennes, hôtel de ville de Charleville-Mézières, immeubles de la place Ducale, maison du 26 boulevard de Béthune et du 6 rue Savart, maisons du 16 à 19 et 44 à 47 rue de la République, maison de l'Ardenne, maison Fortan, place Ducale, usine La Macériennes et vieux moulin site du square Mialaret ;
- **Wasigny** : halle (39), ferme Taton (40) ;
- **Prix-les-Mézières** : moulin à couleurs (22) situé en fond de vallée;
- **Launois-sur-Vence** : ancien relais de poste (32) ;
- **Réthel (44, I et J)** : décor du salon de l'Hôtel de ville (44), promenade des Isles et ses abords et le château Mazarin et ses abords ;
- **Revin (62) et son AVAP (Z1)** : église des Dominicains, maison espagnole et cité Paris Campagne ;
- **Monthermé (63)** : église de Laval-Dieu, maison canoniale et ses jardins et église Saint-Léger.

Seule exception du patrimoine urbain, la halle de Saint-Jean-aux-Bois (10) bénéficie d'une ouverture orientée lui permettant de bénéficier d'une vue cadrée sur le paysage environnant.



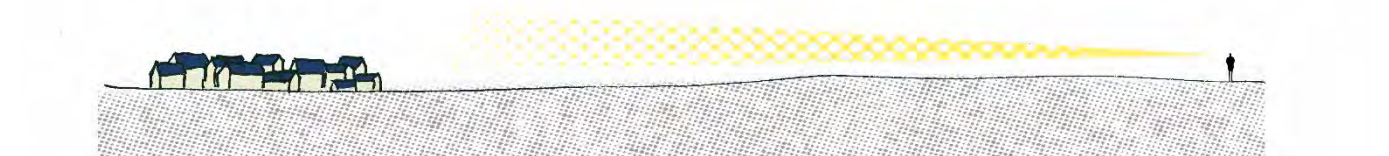
Vue surplombante depuis les remparts de la ville fortifiée de Rocroi (60)



Les manoirs et maisons fortes, des mises en scènes végétalisées limitant les ouvertures visuelles depuis et vers l'extérieur



Château de Gruyères (27), une maison forte s'insérant dans un écrin boisé limitant sa visibilité



Le patrimoine urbain se compose d'édifices qui se démarquent peu de la silhouette urbaine dans laquelle ils s'insèrent

II.4.5 Autres édifices protégés

D'autres édifices plus spécifiques se distinguent des catégories précédentes et sont présents de manière très ponctuelle sur le territoire. Il s'agit **des bornes de Saint-Rémi (14 et 15)**. Ces bornes sont les vestiges d'une ancienne frontière et présentent une taille réduite et un contexte relativement fermé qui limite leur visibilité.

II.4.6 Les sites paysagers protégés en milieu naturel

Sept sites protégés sont présents en milieu naturel sur le territoire d'étude. Leur périmètre étant peu étendu, les enjeux de covisibilité dépendent du site lui-même et pas seulement du contexte paysager dans lequel ils s'insèrent.

- Les sites des **berges de la Meuse (A)**, **des Dames de Meuse (B)**, **de la Longue roche (C)**, **des roches et rochers (D)**, **des points de vue en bordure de route (E)** et **la vallée de la Semoy à Haulmé (F)** se concentrent autour des vallées de la Meuse et de la Semoy où la végétation arborée et le relief escarpé isolent des vues vers et depuis l'extérieur de ces vallées ;
- Le **Mont Sery et ses abords (H)** est un site paysager présentant un fort contexte boisé et une configuration en butte lui conférant une bonne lisibilité dans le paysage mais ne permettant pas d'ouvrir des vues larges sur le paysage environnant.

À noter la présence du **Parc Naturel Régional (PNR) des Ardennes**, sur lequel s'inscrit le projet éolien de Côte des Vauzelles, qui vient protéger un territoire présentant une grande qualité paysagère et naturelle, ainsi qu'une valeur culturelle et patrimoniale.

De manière générale, à l'échelle de l'aire d'étude éloignée, les enjeux de covisibilité avec le patrimoine protégé se concentrent sur des typologies architecturales particulières qui jouent d'effets visuels avec le paysage environnant soit en formant des points d'appel visuels (églises et chapelles) soit en offrant des vues orientées sur le paysage (châteaux défensifs ou de villégiatures).

Au contraire, les enjeux sont limités pour le patrimoine s'insérant dans un écrin urbain (maisons, places, croix) ou paysager (moulin à eau, manoirs), ainsi que les édifices de configuration compacte (bornes, croix).

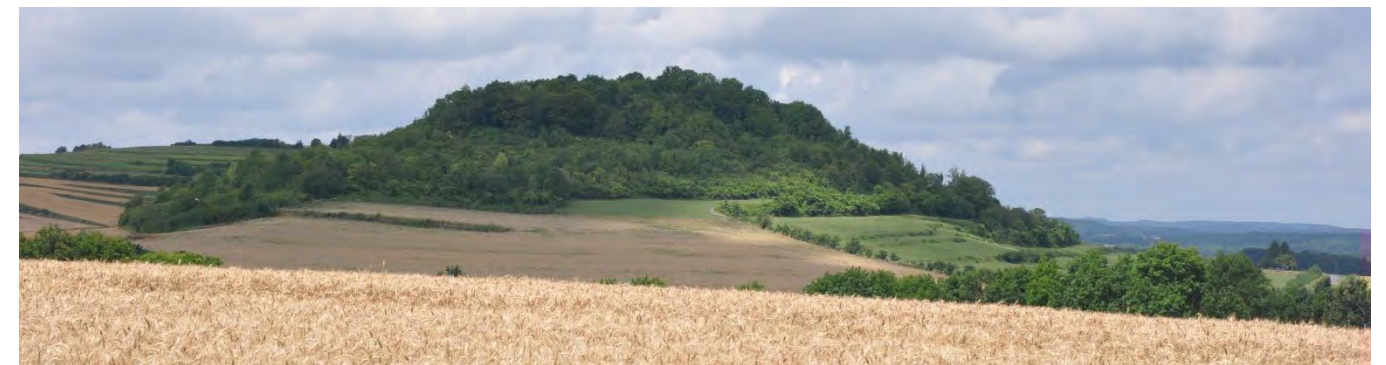
Concernant les sites paysagers, la majorité d'entre eux s'insèrent dans un écrin végétal dense permettant de limiter leur lisibilité dans le paysage, à l'exception du Mont Sery (H) qui, de par sa forme en butte, bénéficie d'une bonne lisibilité dans le paysage.

Comme précisé dans la charte du PNR des Ardennes, la mesure 15 vise à "encourager les économies d'énergie et développer les énergies renouvelables locales" en veillant à une bonne intégration des projets éoliens.

Le tableau page suivante détaille les enjeux de chaque édifice et site présent sur l'aire d'étude éloignée, au regard des critères d'analyse retenus pour l'étude de ce périmètre (visibilité du patrimoine, qualité de la mise en scène, fréquentation des points de vue).



Site des Dames de Meuse (B) et son contexte boisé (source : commons.wikimedia.org)



Le Mont Sery et ses abords (H) offrent des vues longues sur le paysage environnant

Tableau récapitulatif de l'analyse du patrimoine de l'aire d'étude éloignée

Désignation des éléments protégés				Analyse du patrimoine			Analyse par périmètre (emboîtement d'échelle)	
Numéro	Nom	Statut	Commune	Aire d'étude concernée	Place dans le paysage (visibilité depuis l'édifice)	Visibilité dans le paysage (visibilité depuis un point de vue tiers)	Aire d'étude éloignée	Sensibilité
							vue en direction de l'AEI depuis l'édifice ou un point de mise en scène de l'édifice	cov visibilité possible avec le projet depuis un point de vue significatif de l'aire d'étude éloignée ?
1	Eglise Notre-Dame de Liart	Inscrit	Liart	riveraine rapprochée éloignée	Dans écran paysager	Partiellement visible	Possible depuis les abords	Sensibilité modérée, à affiner lors de l'étude des aires rapprochée et riveraine
2	Château ferme du Maipas	Inscrit	Prez	riveraine rapprochée éloignée	Ouverture orientée	Partiellement visible	Possible depuis l'édifice	Sensibilité faible, à affiner lors de l'étude des aires rapprochée et riveraine
2bis	Eglise Saint-Martin	Inscrit	Aubigny-les-Pothées	riveraine rapprochée éloignée	Dans écran paysager	Partiellement visible	Possible depuis les abords	Sensibilité modérée, à affiner lors de l'étude des aires rapprochée et riveraine
3	Château de l'Echelle	Inscrit	L'Echelle	rapprochée éloignée	Ouverture orientée	Partiellement visible	Possible depuis les abords	Sensibilité modérée, à affiner lors de l'étude de l'aire rapprochée
4	Eglise Saint-Etienne de Servion	Inscrit/Classé	Rouvroy-sur-Audry	rapprochée éloignée	Dans écran paysager	Partiellement visible	-	Pas de sensibilité, à affiner lors de l'étude de l'aire rapprochée
5	Eglise Saint-Martin à Rémy-lès-Pothées	Inscrit	Remilly-lès-Pothées	rapprochée éloignée	Ouverture orientée	Partiellement visible	-	Pas de sensibilité, à affiner lors de l'étude de l'aire rapprochée
6	Château de Remilly-lès-Pothées	Inscrit	Remilly-lès-Pothées	rapprochée éloignée	Ouverture orientée	Peu visible	-	Pas de sensibilité, à affiner lors de l'étude de l'aire rapprochée
7	Allée couverte de Giromont	Classé	Saint-Marcel	rapprochée éloignée	Site en belvédère	Peu visible	Oui depuis l'édifice	Sensibilité modérée, à affiner lors de l'étude de l'aire rapprochée
8	Chapelle des Trois-Maries de Giraumont	Inscrit	Saint-Marcel	rapprochée éloignée	Ouverture orientée	Partiellement visible	-	Pas de sensibilité, à affiner lors de l'étude de l'aire rapprochée
9	Eglise Saint-Marcel	Classé	Saint-Marcel	rapprochée éloignée	Ouverture orientée	Partiellement visible	Oui possible depuis l'édifice	Sensibilité modérée, à affiner lors de l'étude de l'aire rapprochée
10	Halle de Saint-Jean-aux-Bois	Classé	Saint-Jean-aux-Bois	rapprochée éloignée	Ouverture orientée	Peu visible	Possible depuis l'édifice	Sensibilité modérée, à affiner lors de l'étude de l'aire rapprochée
11	Eglise Saint-Rémi à Aouste	Classé	Aouste	rapprochée éloignée	Dans écran paysager	Partiellement visible	Possible depuis un point de vue tiers (RD36)	Sensibilité modérée, à affiner lors de l'étude de l'aire rapprochée
12	Restes de l'église abbatiale de Bonnefontaine	Inscrit	Blanchefosse-et-Bay	rapprochée éloignée	Dans écran paysager	Peu visible	-	Pas de sensibilité, à affiner lors de l'étude de l'aire rapprochée
13	Eglise Saint-Sulpice à Rumigny	Inscrit	Rumigny	rapprochée éloignée	Ouverture orientée	Peu visible	Oui depuis les abords de l'édifice	Sensibilité modérée, à affiner lors de l'étude de l'aire rapprochée
14	Borne de Saint-Rémi (au bord de la RD8043)	Classé	Chilly	rapprochée éloignée	Dans écran paysager	Peu visible	-	Pas de sensibilité, à affiner lors de l'étude de l'aire rapprochée
15	Borne de Saint-Rémi (au bord de la RD8043)	Classé	Tremblois-les-Rocroi	rapprochée éloignée	Dans écran paysager	Peu visible	-	Pas de sensibilité, à affiner lors de l'étude de l'aire rapprochée
16	Eglise Saint-Etienne à Laval-Morency	Inscrit	Laval-Morency	rapprochée éloignée	Dans écran paysager	Partiellement visible	Oui depuis les abords de l'édifice	Sensibilité modérée, à affiner lors de l'étude de l'aire rapprochée
17	Eglise Notre-Dame-la-Très-Sainte-Vierge à Renwez	Classé	Renwez	rapprochée éloignée	Ouverture orientée	Partiellement visible	Possible depuis le parvis	Sensibilité modérée, à affiner lors de l'étude de l'aire rapprochée
18	Restes du château à Montcornet	Inscrit	Montcornet	rapprochée éloignée	Ouverture orientée	Peu visible	Possible depuis les abords ou l'édifice	Sensibilité modérée, à affiner lors de l'étude de l'aire rapprochée
19	Eglise Saint-Martin à Cliron	Inscrit	Cliron	rapprochée éloignée	Dans écran paysager	Peu visible	-	Pas de sensibilité, à affiner lors de l'étude de l'aire rapprochée
20	Eglise Saint-Martin à Tournes	Classé	Tournes	éloignée	Dans écran paysager	Peu visible	-	Pas de sensibilité
21	Eglise Saint-Jean-Baptiste à Warcq	Classé	Warcq	éloignée	Dans écran paysager	Peu visible	-	Pas de sensibilité
22	Ancien moulin à couleurs à Prix-lès-Mézières	Inscrit	Prix-lès-Mézières	éloignée	Dans écran paysager	Peu visible	-	Pas de sensibilité
23	Patrimoine urbain de Charleville-Mézières (Ronde SNCF, Anciennes fortifications, Vieux Moulin, Place Ducale, Immeubles de la Place Ducale, etc.)	Inscrit/Classé	Charleville-Mézières	éloignée	Dans écran paysager	Peu visible	-	Pas de sensibilité
23 ¹	Eglise Saint-Lie de Mohon à Charleville-Mézières	Classé	Charleville-Mézières	éloignée	Dans écran paysager	Peu visible	-	Pas de sensibilité
23 ²	Basilique Notre-Dame de l'Espérance	Classé	Charleville-Mézières	éloignée	Dans écran paysager	Partiellement visible	Depuis les points hauts de Charleville	Sensibilité faible
24	Ancienne abbaye de Sept-Fontaines à Fagnon	Inscrit	Fagnon	éloignée	Ouverture orientée	Peu visible	Depuis un point de vue tiers (RD34)	Sensibilité faible
25	Eglise Saint-Denis à Evigny	Inscrit	Evigny	éloignée	Ouverture orientée	Peu visible	-	Pas de sensibilité
26	Château et ses communs à St-Marceau	Inscrit	Saint-Marceau	éloignée	Ouverture orientée	Peu visible	Possible depuis les abords	Sensibilité faible
27	Château de Gruyères	Inscrit	Gruyères	éloignée	Dans écran paysager	Peu visible	-	Pas de sensibilité



28	Château de la Basse-Toulligny	Inscrit	Toulligny	éloignée	Ouverture orientée	Partiellement visible	-	Pas de sensibilité
29	Eglise Saint-Martin à Poix-Terron	Classé	Poix-Terron	éloignée	Dans écran paysager	Peu visible	-	Pas de sensibilité
30	Eglise Saint-Martin de Raillicourt	Inscrit	Raillicourt	éloignée	Ouverture orientée	Peu visible	Non, ouverture vers le Sud	Pas de sensibilité
31	Calvaire devant l'Eglise Notre-Dame-de-l'Assomption	Classé	Jandun	éloignée	Ouverture orientée	Peu visible	Possible depuis les abords	Sensibilité faible
32	Ancien relais de poste de Launois-sur-Vence (25 Avenue Roger Ponsart)	Inscrit	Launois-sur-Vence	éloignée	Dans écran paysager	Peu visible	-	Pas de sensibilité
33	Eglise Saint-Etienne de Launois-sur-Vence	Classé	Launois-sur-Vence	éloignée	Dans écran paysager	Peu visible	-	Pas de sensibilité
34	Croix de la Carmoterie	Classé	Mazerny	éloignée	Ouverture orientée	Peu visible	-	Pas de sensibilité
35	Château d'Harzillemont à Hagnicourt	Inscrit	Hagnicourt	éloignée	Ouverture orientée	Peu visible	-	Pas de sensibilité
36	Eglise Sainte-Claire à Hagnicourt	Classé	Hagnicourt	éloignée	Dans écran paysager	Peu visible	-	Pas de sensibilité
37	Eglise Saint-Remy à Viel-Saint-Rémy	Inscrit	Viel-Saint-Rémy	éloignée	Dans écran paysager	Peu visible	-	Pas de sensibilité
38	Douves du château de Mesmont	Inscrit	Mesmont	éloignée	Dans écran paysager	Peu visible	-	Pas de sensibilité
39	Halle de Wasigny	Inscrit	Wasigny	éloignée	Dans écran paysager	Peu visible	-	Pas de sensibilité
40	Ferme Taton à Wasigny	Inscrit	Wasigny	éloignée	Dans écran paysager	Peu visible	-	Pas de sensibilité
41	Château de Doumely-Bégny	Inscrit/Classé	Doumely-Bégny	éloignée	Ouverture orientée	Peu visible	Possible depuis la RD14	Sensibilité faible
42	Anciennes douves du château d'Arnicourt	Inscrit	Arnicourt	éloignée	Dans écran paysager	Peu visible	-	Pas de sensibilité
43	Eglise Saint-Nicolas de Rethel	Classé	Rethel	éloignée	Dans écran paysager	Partiellement visible	Possible depuis la RN51	Sensibilité faible
44	Décor du salon de l'Hôtel de ville de Rethel	Inscrit	Rethel	éloignée	Dans écran paysager	Peu visible	-	Pas de sensibilité
45	Eglise Saint-Thibault à Château-Porcien	Inscrit/Classé	Château-Porcien	éloignée	Dans écran paysager	Peu visible	-	Pas de sensibilité
46	Eglise Saint-Ferréol à Saint-Fergeux	Inscrit	Saint-Fergeux	éloignée	Dans écran paysager	Peu visible	-	Pas de sensibilité
47	Eglise Notre-Dame à Fraillicourt	Inscrit	Fraillicourt	éloignée	Dans écran paysager	Peu visible	-	Pas de sensibilité
48	Eglise Saint-Laurent à Rozoy-sur-Serre	Classé	Rozoy-sur-Serre	éloignée	Ouverture orientée	Peu visible	Possible depuis l'arrière de l'église (banc)	Sensibilité faible
49	Eglise Saint-Nicolas à Grandrieux	Inscrit	Grandrieux	éloignée	Ouverture orientée	Peu visible	-	Pas de sensibilité
50	Eglise Saint-Médard à Parfondeval	Classé	Parfondeval	éloignée	Dans écran paysager	Peu visible	-	Pas de sensibilité
51	Eglise d'Archon	Inscrit	Archon	éloignée	Dans écran paysager	Peu visible	-	Pas de sensibilité
52	Eglise de Cuiry-les-Iviers	Inscrit	Cuiry-les-Iviers	éloignée	Dans écran paysager	Peu visible	-	Pas de sensibilité
53	Eglise de Dohis	Inscrit	Dohis	éloignée	Ouverture orientée	Peu visible	Possible depuis la route entre Dohis et Archon	Sensibilité faible
54	Eglise de Logny-lès-Aubenton	Inscrit	Logny-lès-Aubenton	éloignée	Ouverture orientée	Peu visible	-	Pas de sensibilité
55	Manoir à Aubenton (Rue du Coqvert)	Inscrit	Aubenton	éloignée	Dans écran paysager	Peu visible	-	Pas de sensibilité
56	Eglise Notre-Dame à Aubenton	Classé	Aubenton	éloignée	Dans écran paysager	Peu visible	-	Pas de sensibilité
57	Eglise Saint-Jean-Baptiste à Hannappes	Classé	Hannappes	éloignée	Ouverture orientée	Partiellement visible	-	Pas de sensibilité
58	Croix dans le cimetière à Antheny	Classé	Antheny	éloignée	Ouverture orientée	Peu visible	Non car encerclement visuel avec d'autres parcs éoliens	Pas de sensibilité
59	Eglise Saint-Nicolas à Signy-le-Petit	Inscrit	Signy-le-Petit	éloignée	Dans écran paysager	Peu visible	-	Pas de sensibilité
60	Restes de l'enceinte fortifiée de Rocroi	Inscrit	Rocroi	éloignée	Ouverture orientée	Partiellement visible	Oui depuis la table d'orientation	Sensibilité modérée
61	Bastion du Roy à Rocroi	Classé	Rocroi	éloignée	Dans écran paysager	Peu visible	-	Pas de sensibilité
62	Patrimoine urbain de Revin (Eglise des Dominicains, Maison espagnole et cité Paris campagne)	Inscrit	Revin	éloignée	Dans écran paysager	Partiellement visible	-	Pas de sensibilité
63	Patrimoine urbain de Monthermé (Eglise de Laval-Dieu, maison canoniale et les jardins et Eglise Saint-Léger)	Classé	Monthermé	éloignée	Dans écran paysager	Partiellement visible	-	Pas de sensibilité
64	Maison dite "Château Marcadet" à Levrézy	Inscrit	Levrézy	éloignée	Dans écran paysager	Peu visible	-	Pas de sensibilité
65	Eglise Saint-Vincent de Braux	Inscrit	Braux	éloignée	Dans écran paysager	Peu visible	-	Pas de sensibilité
A	Berges de la Meuse à Revin	Classé	Revin	éloignée	Dans écran paysager	Peu visible	-	Pas de sensibilité
B	Les Dames de Meuse	Classé	Revin-Laifour	éloignée	Dans écran paysager	Peu visible	-	Pas de sensibilité
C	Longue roche dans la forêt domaniale de Château-Regnault	Classé	Monthermé	éloignée	Dans écran paysager	Peu visible	-	Pas de sensibilité
D	Roches et rochers	Inscrit	Monthermé	éloignée	Dans écran paysager	Peu visible	-	Pas de sensibilité
E	Points de vue en bordure de route	Inscrit	Monthermé	éloignée	Dans écran paysager	Peu visible	-	Pas de sensibilité
F	Vallée de la Semoy à Haulmé	Inscrit	Haulmé	éloignée	Dans écran paysager	Peu visible	-	Pas de sensibilité
G	Square Mialaret et ses abords	Inscrit	Charleville-Mézières	éloignée	Dans écran paysager	Peu visible	-	Pas de sensibilité
H	Mont Sery et ses abords	Inscrit	Sery	éloignée	Dans écran paysager	Très visible	Oui depuis un point de vue tiers (RD3)	Sensibilité modérée
I	Promenade des Isles et ses abords	Inscrit	Rethel	éloignée	Dans écran paysager	Peu visible	-	Pas de sensibilité
J	Château Mazarin et ses abords	Inscrit	Rethel	éloignée	Dans écran paysager	Peu visible	-	Pas de sensibilité
Z1	AVAP de Revin		Revin	éloignée	Dans écran paysager	Peu visible	-	Pas de sensibilité



III Analyse paysagère de l'aire d'étude rapprochée

III.1 Limites de l'aire d'étude rapprochée

L'aire d'étude rapprochée constitue un deuxième périmètre d'étude qui doit **permettre d'appréhender le paysage en fonction des points de vue les plus sensibles en termes d'organisation spatiale, de fréquentation, et de préservation de l'image patrimoniale du territoire.**

Elle est établie en s'appuyant sur les caractéristiques paysagères (topographie, densité végétale), dans un rayon compris **entre 10 et 13km** autour du site. Ici, elle se limite au Nord à la forêt domaniale des Potées, en intégrant, au Nord-Est les bourgs situés à l'orée du boisement. Au Sud, les boisements denses de la forêt de Signy-l'Abbaye viennent créer la limite du périmètre.

III.2 Un paysage entre monts boisés et vallées bocagères

Le territoire d'étude défini par l'aire d'étude rapprochée se caractérise par un paysage orienté par les lignes géomorphologiques, souligné par les vallées de la Sormonne et de l'Audry qui suivent une orientation générale Nord-Ouest / Sud-Est. Sur les sommets, des boisements viennent renforcer cette orientation en accompagnant les lignes de crêtes et les coteaux.

L'ensemble du territoire étudié se situe dans l'unité paysagère des vallées bocagères et boisées de la Thiérache, présentée dans l'aire d'étude éloignée. Dans le cadre de l'analyse à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée, cette unité paysagère a été découpée en deux sous-unités :

- Au Nord, les vallées semi-bocagères de la Sormonne et ses affluents ;
- Au Sud, les boisements sommitaux de la Thiérache.

Au Nord, adossées au massif boisé des Ardennes, les vallées de la Sormonne et de l'Audry, ainsi que leurs affluents, viennent entailler le socle géologique pour former de nombreux vallons. Sur les versants les plus abrupts, des boisements implantés viennent accentuer le relief ressenti et en fond de vallée, des ripisylves déroulent une végétation dense indiquant la présence de l'eau. Cette composition propose ainsi des ambiances plus refermées sur les fonds de vallée et des ouvertures visuelles sur les hauteurs. Par ailleurs, la présence d'un bocage à l'état résiduel tend à offrir des vues longues et profondes sur les vallées, notamment **depuis la RD978, la RD8043 et la RN43.** Ouvertes sans préférences d'orientation, ces vues butent rapidement sur les masses boisées qui marquent les limites de l'unité paysagère, que ce soit au Nord avec le massif des Ardennes, ou au Sud avec les collines boisées de la Thiérache. **Les bourgs s'implantent préférentiellement en appui sur les versants boisés des vallées disposant ainsi d'une certaine discrétion dans le paysage, bien qu'ils s'identifient le plus souvent grâce au clocher qui domine la silhouette boisée.** Que ce soit pour l'Audry ou la Sormonne, la quasi-totalité des parcelles situées sur les versants sont dédiées à l'élevage alors que celles situées sur les hauteurs, plus accessibles, sont principalement dédiées à la culture céréalière.



Sommet d'un versant offrant des vues larges sur le paysage, à l'Est de l'Echelle



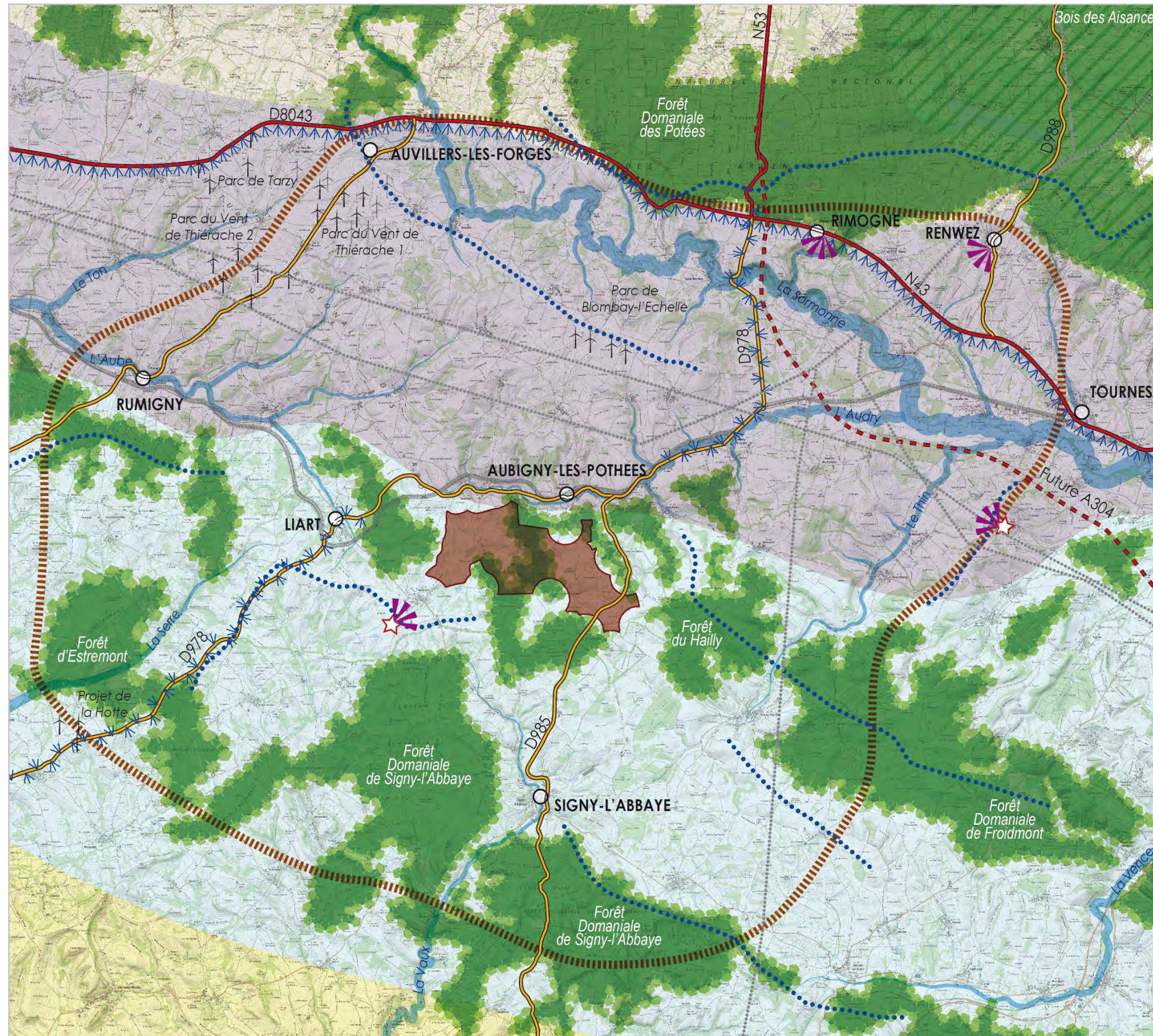
Laval-Morency, bourg étagé aux abords de la Sormonne dont le contexte boisé limite sa visibilité dans le paysage



Perception lointaine, depuis la RD978, sur le plateau cultivé situé entre la Sormonne et l'Audry

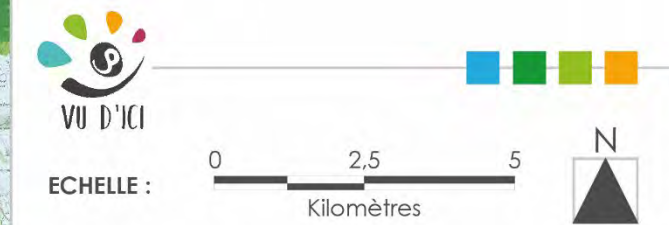


Vue sur la Sormonne, limitée par sa dense ripisylve



PROJET EOLIEN DE CÔTE DES VAUZELLES ANALYSE PAYSAGERE (AIRE D'ETUDE RAPPROCHEE)

- LEGENDE**
- Aires d'étude**
- Aire d'étude immédiate
 - Limite de l'aire d'étude rapprochée
- Éléments structurants et perceptions visuelles**
- Ligne de crête ou coteau
 - Verrou boisé
 - Vallée
 - Vue longue ponctuelle sur le grand paysage
 - Ligne à haute tension marquante
 - Point de repère (antenne, etc.)
 - Eolienne existante / en projet
- Infrastructures routières**
- Infrastructure routière majeure (N43, N53, D8043)
 - Future infrastructure routière majeure (A304)
 - Infrastructure routière marquante
 - Voie de chemin de fer
- Unités paysagères**
- Collines forestières et bocagères des Ardennes
 - Vallées boisées de la Meuse et de la Semoy
 - Plateau agricole ouvert de la Basse Thiérache et du Porcien
- Sous-unités paysagères**
- Boisements sommitaux de la Thiérache
 - Vallées semi-bocagères de la Sormonne et ses affluents



Au centre du territoire, les rives Sud de l'Aube et de l'Audry marquent la transition avec les collines boisées de la Thiérache. Sur cette portion de territoire, le paysage tend à se refermer et à créer des clairières semi-bocagères très ouvertes. Fortement découpé par de nombreux vallons, ce paysage bénéficie d'une alternance de surplombs et de fonds de vallée. **Au cœur des boisements, les ambiances se font très fermées et apportent un effet de fraîcheur en les traversant aux beaux jours, mais paraissent plus austères et sombres en période hivernale.** En sortie de boisement, l'effet de surprise généré par l'ouverture paysagère soudaine des franges paysagères permet de rythmer les déplacements, notamment sur la RD985 et la RD978. Au sein des clairières, les vues sont les plus ouvertes, mais comme pour les vallées semi-bocagères au Nord, les fonds de perspectives sont constamment occupés par des boisements sombres qui soulignent les lignes topographiques et les accentuent, créant ainsi un espace complètement isolé de l'extérieur. **Tout comme au Nord, les bourgs s'implantent globalement sur les versants des vallons boisés, situation qui leur confère une certaine discrétion dans le paysage.**

D'autres motifs viennent caractériser ce paysage, notamment les antennes relais, qui animent certains points hauts de leur silhouette caractéristique mais aussi les éoliennes. Les lignes à haute-tension ponctuent les paysages plus ouverts des plateaux semi-bocagers, une succession de pylônes qui apportent un motif industriel dans un paysage plutôt rural. **Le passage de ces lignes dans les boisements se caractérise par une trouée large, qui crée une ouverture ponctuelle venant interrompre les ondulations de la végétation accompagnant le relief.** Les éoliennes se localisent essentiellement au Nord-Ouest et au Nord de l'aire d'étude rapprochée. Seuls les parcs situés au Nord-Ouest sont aujourd'hui construits et créent dans le paysage, notamment depuis les crêtes de la Sormonne et de l'Audry, des points d'appels, jusqu'à plus de 15km. Un autre parc en construction

Au Nord, le paysage semi-bocager découpé par la Sormonne et ses affluents, offre des perceptions multiples selon la position de l'observateur. En fond de vallée, les vues sont fermées alors que les crêtes bénéficient de vues longues qui butent sur les boisements environnants. Au Sud, la présence de boisements denses vient "isoler" des perceptions extérieures les clairières bocagères, au sein desquelles se sont implantées les bourgs, comme Signy-l'Abbaye ou Liart. Les jeux de relief permettent d'offrir ponctuellement des vues plus ouvertes sur les hauteurs.

Les enjeux de perception portent essentiellement sur la profondeur et la qualité des espaces ouverts des vallées de la Sormonne et ses affluents, ainsi que des clairières des collines boisées qui offrent des points de vue animés par la présence d'éléments verticaux (églises, pylônes, antennes, châteaux d'eau, etc.). Depuis ces points particuliers du territoire, l'orientation paysagère peut se ressentir grâce aux fonds de perspectives boisées, ainsi qu'au passage des lignes à haute tension. Ainsi, le projet devra respecter une composition générale en accord avec l'orientation paysagère Nord-Ouest/Sud-Est perceptible depuis ces points de vue (vallée de la Sormonne, vallée de l'Audry, lignes de crêtes boisées).

Les RD978, RD985, RD8043 et RN43 présentent des enjeux de perception du fait de la présence de tronçon privilégiant des passages sur les crêtes et donc les vues larges sur le paysage.

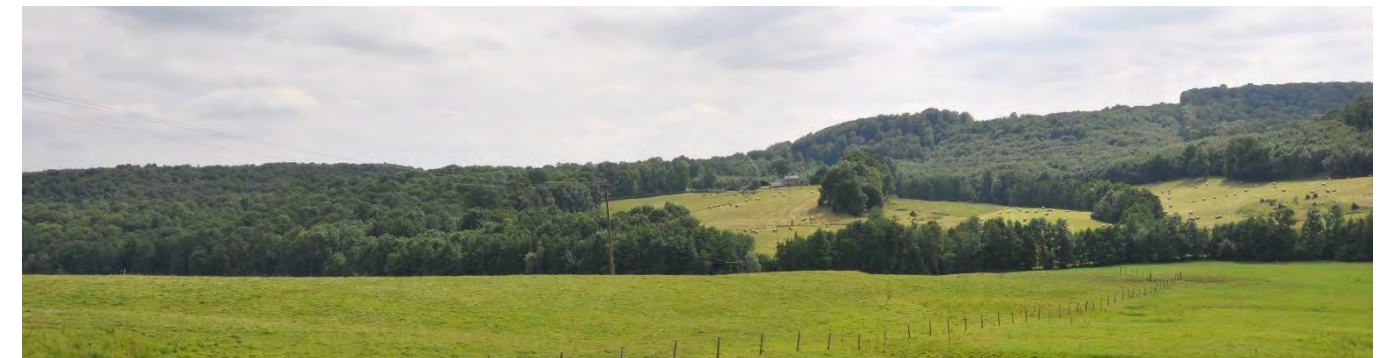
Enfin, la présence du motif éolien au sein de ce périmètre implique des enjeux d'effets cumulés depuis l'Est et le Nord du territoire avec notamment le parc en projet de Blombay-l'Echelle situé à environ 6km de l'AEI.

III.3 Un bâti privilégiant une implantation autour des vallées

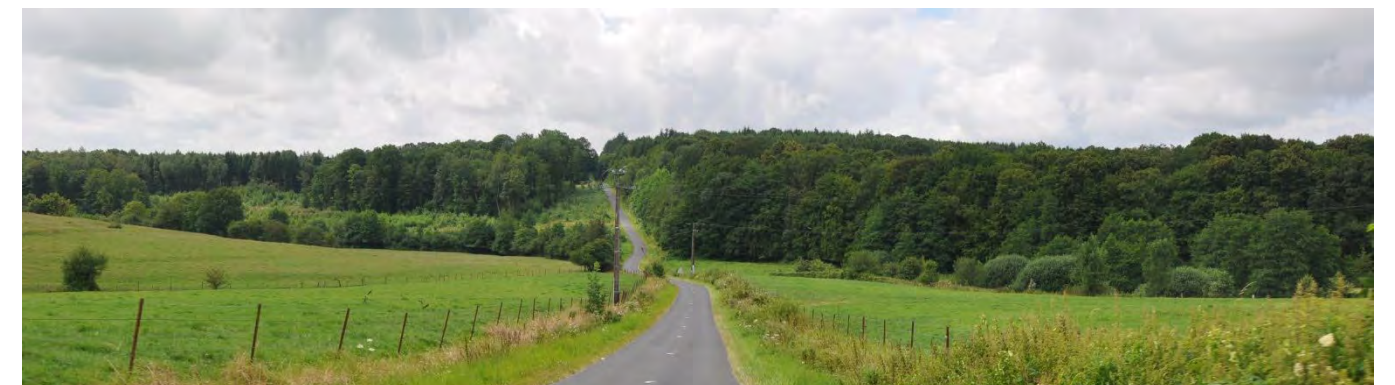
Les bourgs et hameaux de l'aire d'étude rapprochée s'implantent en fonction du relief et du contexte paysager qui les accompagnent. Ainsi, avec un contexte fortement marqué par les vallées et les boisements, le bâti s'est majoritairement implanté sur les versants ou en fond de vallée, laissant ainsi les parties hautes à l'agriculture.



Versant Sud de la vallée de l'Audry présentant un front continu de boisements, marquant la limite entre les deux sous-unités paysagères



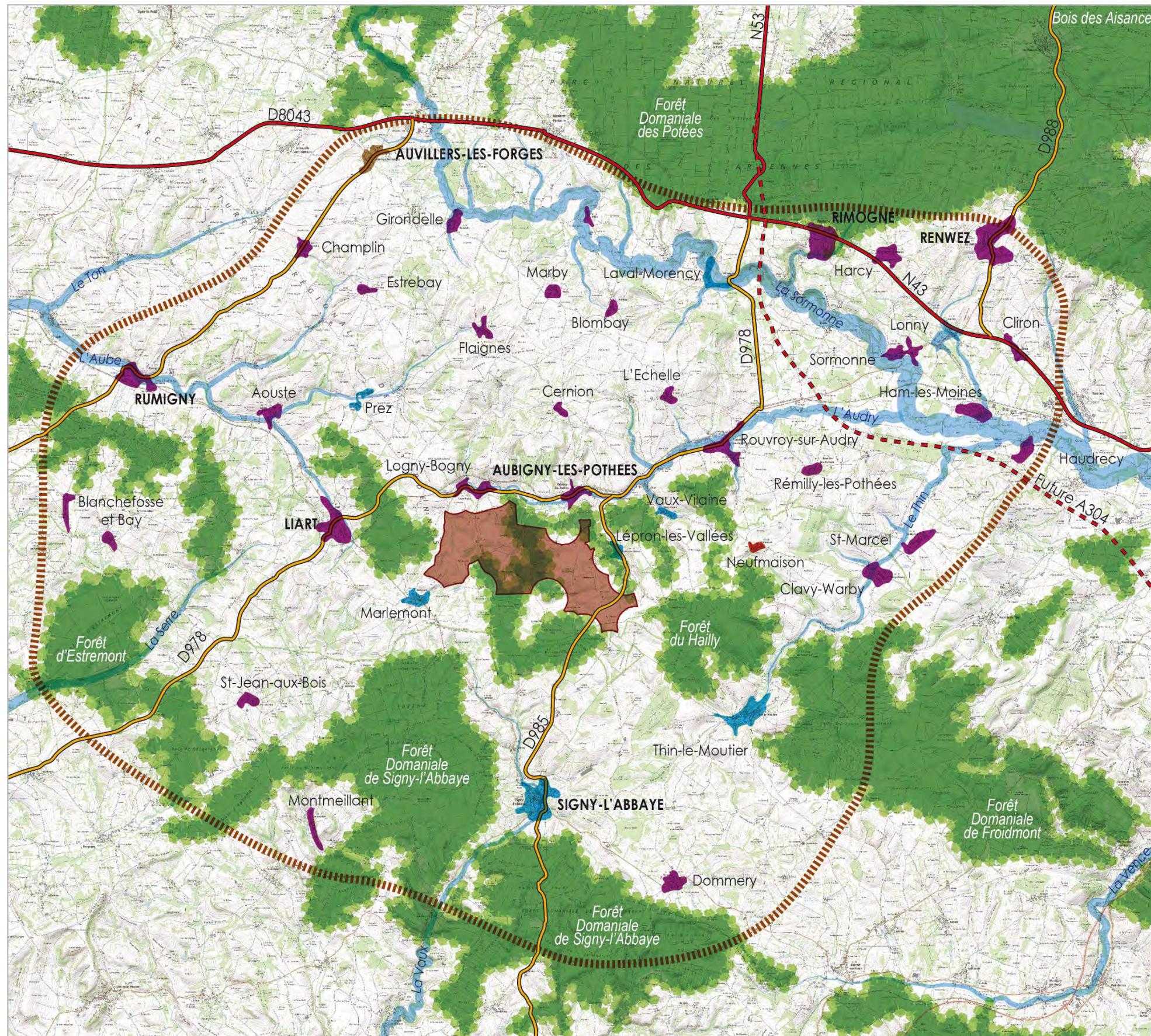
Fond de perspective occupé par les boisements sommitaux de la Thiérache



Alternance d'ambiances ouvertes et fermées entre clairière et boisements





Vue sur l'antenne relais du col de Sury, attirant le regard sur l'horizon





**PROJET EOLIEN DE CÔTE DES VAUZELLES
IMPLANTATION DES BOURGS
(AIRE D'ETUDE RAPPROCHEE)**

LEGENDE




Aires d'étude

-  Aire d'étude immédiate
-  Limite de l'aire d'étude rapprochée

Éléments structurants

-  Verrou boisé
-  Vallée

Bourgs principaux

-  Bourg étagé
-  Bourg de fond de vallée
-  Bourg perché
-  Bourg de plateau



ECHELLE :



III.3.1 Les bourgs étagés

Majoritaires sur le territoire, les bourgs étagés s'implantent préférentiellement le long des cours d'eau, à l'image de Rumigny, de Liart ou encore de Rémilly-les-Pothées. Souvent organisés de manière étirée à mi-pente des coteaux, les bourgs peuvent offrir des vues vers l'extérieur, en fonction de l'inclinaison et de la hauteur des coteaux grâce à un tissu urbain peu dense en frange.

De plus, la perception de ces bourgs dans le paysage est corrélée avec d'une part, la végétation qui enserre ou non le bourg, et d'autre part, l'inclinaison et la hauteur du coteau permettant d'exposer le bourg aux vues depuis la rive opposée. Ainsi, plus la vallée sera encaissée et plus des jeux d'intervisibilité de rive à rive pourront être observés.

La présence d'une église au clocher discernable, généralement située au cœur de bourg, peut permettre d'identifier le bourg dans le paysage, malgré un environnement fortement végétalisé. Cette reconnaissance se fait en arrivant par les hauteurs du bourg, mais surtout depuis la rive opposée.

III.3.2 Les bourgs de fond de vallée

Autre implantation de bourg très représentée, les bourgs de fond de vallée se construisent en longueur, en longeant le cours d'eau, ou en étoile, lorsqu'ils sont implantés à proximité d'une source. Ils s'insèrent généralement dans un écrin boisé, formé par les boisements des coteaux, qui limite les perceptions depuis et vers l'extérieur du bourg. Ainsi, la perception du bourg se fait préférentiellement dans l'axe de la vallée, lorsque les dégagements visuels le permettent.

Cependant, il est à noter que dans certains cas, les vues descendantes, depuis les crêtes, peuvent permettre d'observer le bourg, au gré des ouvertures paysagères (trouées dans les haies bocagères, prairies, etc.), comme Laval-Morency ou encore Signy-l'Abbaye.

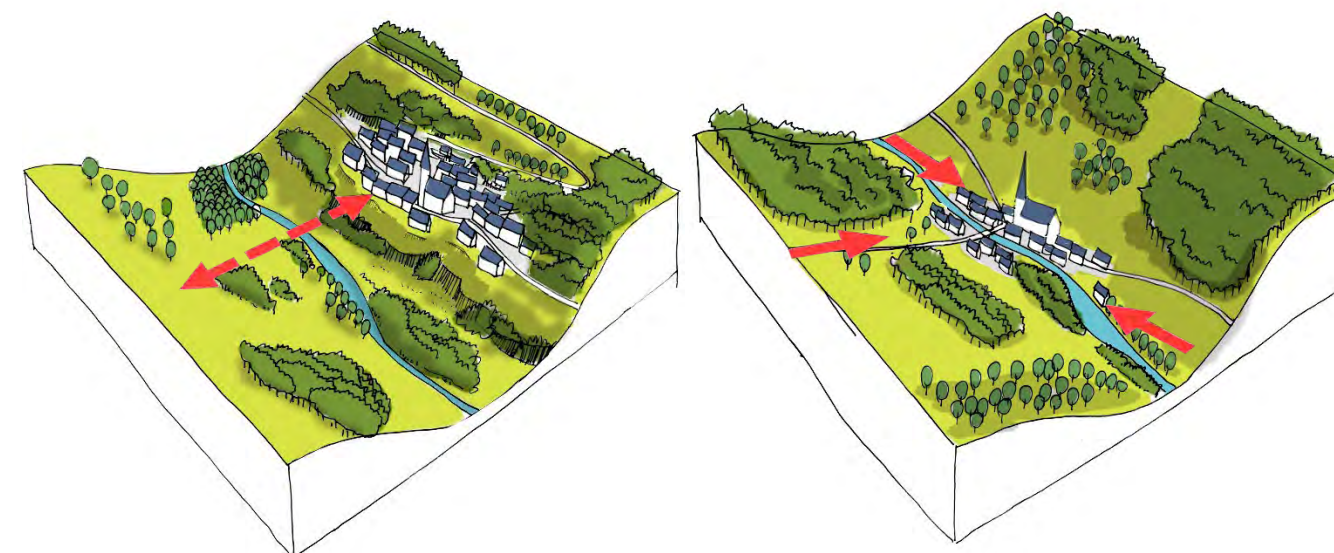
La sensibilité des bourgs vis-à-vis du projet est fortement dépendante de la typologie d'implantation du bourg.

Les bourgs étagés vont présenter une sensibilité depuis le cœur du bourg, lorsque le versant est orienté vers l'aire d'étude immédiate, ou depuis la rive opposée, en regardant en direction de l'aire d'étude immédiate, mettant ainsi en intervisibilité le bourg et le projet, et plus particulièrement les clochers des églises et chapelles.

Les bourgs implantés en fond de vallée présentent une sensibilité moindre du fait de leur situation encaissée, bordée d'une végétation généralement dense. Ainsi, les enjeux vont se concentrer sur les perceptions dans l'axe de la vallée. Cependant, selon l'encaissement de celle-ci, il est possible de percevoir le bourg depuis des voies d'accès arrivant par les hauteurs des coteaux, à l'image de Signy-l'Abbaye, pouvant faire entrer en intervisibilité les clochers des églises et le projet.

III.3.3 Patrimoine protégé

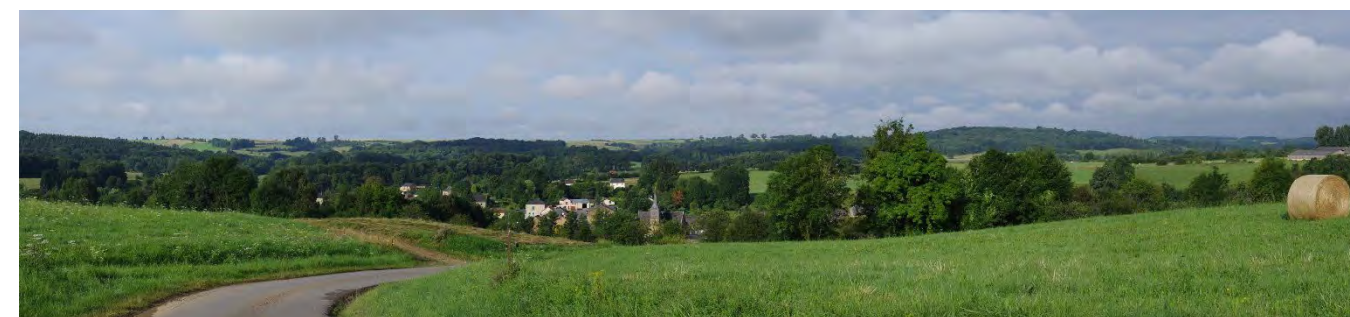
Dix-neuf édifices sont présents dans l'aire d'étude rapprochée. Partiellement présentés lors de l'étude de l'aire d'étude éloignée, ils sont ici analysés plus en détail et les enjeux de covisibilité sont appréhendés non plus seulement en fonction des points de mises en scène « évidents », mais également depuis des lieux fréquentés à l'échelon local : voie départementale, itinéraire touristique, bourg...



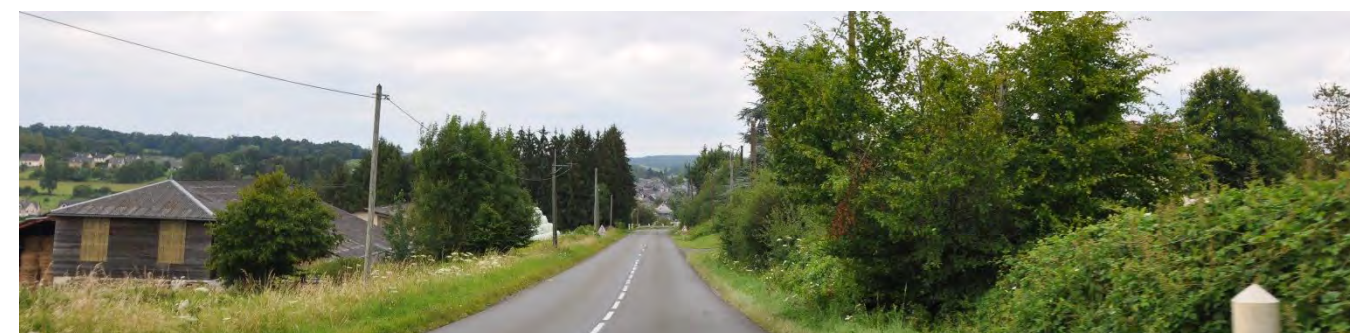
Bourg étagé : Ouverture de vues sur la rive opposée depuis le bourg et perception du bourg depuis la rive opposée
Bourg de fond de vallée : Perception du bourg dans l'axe de la vallée et depuis les hauteurs (selon la végétation présente)



Vue dominante tournée vers la vallée de la Sormonne depuis la sortie Est du bourg étagé de Rémilly-les-Pothées



Depuis le coteau Nord de la Sormonne, le bourg de Laval-Morency, situé en fond de vallée, se distingue au sein de la ripisylve



Vue cadrée dominante sur le bourg de Signy-l'Abbaye depuis les hauteurs du plateau, sur la RD27

Les églises aux abords ouverts

Les églises Saint-Martin (5) à Rémilly-les-Pothées, de Saint-Marcel (9), Saint-Sulpice (13) à Rumigny et Notre-Dame-de-la-Très-Sainte-Vierge (17) à Renwez présentent toutes un contexte ouvert, au moins sur un de leur côté. Situées au centre des villages, généralement sur un point haut, les abords de ces églises permettent d'offrir aux usagers des vues vers l'extérieur du bourg, orientées vers la vallée, concentrant ainsi les enjeux de perceptions depuis le pied des églises. Avec des formes plus ou moins compactes, ces églises peuvent être visibles depuis l'extérieur du bourg grâce à leur implantation en promontoire.

L'église Saint-Martin (5) bénéficie d'une vue orientée vers le Nord, en direction de la vallée de la Sormonne. Son clocher compact est perceptible uniquement depuis l'entrée Ouest du bourg, grâce à une vue dominante sur le centre-bourg.

L'église de Saint-Marcel (9) bénéficie d'une vue orientée vers l'Ouest sur la vallée de la Sormonne, au-dessus des toitures des maisons qui l'entourent. Avec un clocher élancé, cette église se perçoit depuis les hauteurs du col de Sury mais aussi depuis le versant Ouest de la vallée du Thin.

A Rumigny, l'église Saint-Sulpice (13) présente un contexte très ouvert. Le clocher se perçoit très ponctuellement au gré des ouvertures visuelles (végétation, topographie) depuis les axes principaux arrivant sur le bourg.

Enfin, l'église Notre-Dame-de-la-Très-Sainte-Vierge (17) à Renwez possède une entrée principale dominant les toitures des maisons et permettant de dégager une vue en direction d'une vallée.

Les églises inscrites dans un écrin urbain

Les églises Notre-Dame (1) de Liart, Saint-Martin (2bis), Saint-Etienne de Servion(4), Saint-Rémi (11) de Aouste, Saint-Etienne (16) à Laval-Morency et Saint-Martin (19) à Cliron s'insèrent toutes dans un écrin urbain limitant les vues du pied de l'édifice vers l'extérieur des bourgs. De ce fait, les enjeux sur ces églises se concentrent sur des points de vue tiers faisant entrer en intervisibilité le clocher avec tout autre élément vertical déjà présent dans le paysage (pylônes, éoliennes, antennes relais, etc.). Ce qui est le cas de toutes les églises de cette catégorie exceptée l'église Saint-Martin (19) à Cliron dont l'architecture compacte ne permet pas de la distinguer de la silhouette urbaine.

Château-ferme du Maipas (2)

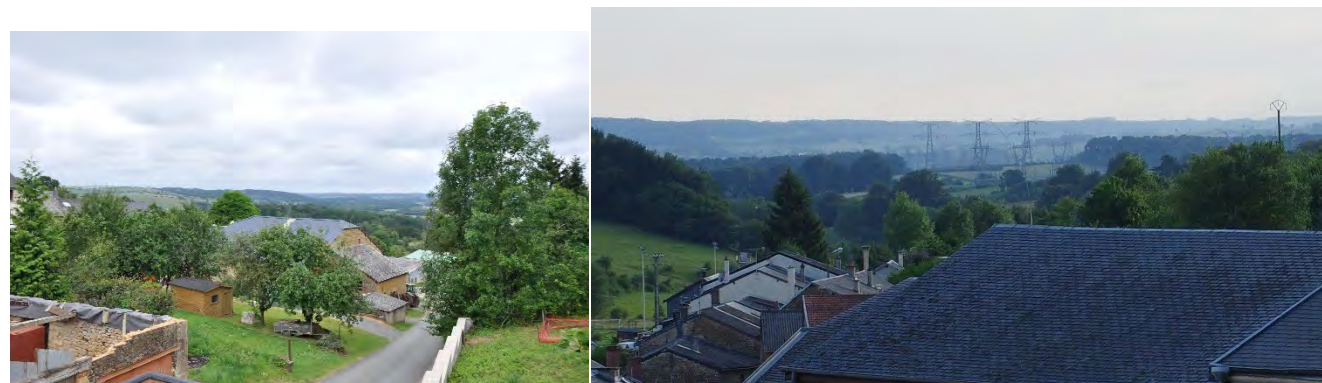
Le château-ferme du Maipas (2) est une ancienne maison-forte transformée en ferme. Cet édifice s'est construit au cœur des parcelles agricoles. Il bénéficie d'un contexte relativement ouvert puisque peu de végétation l'encerclent. Sa taille réduite et son implantation dans un léger enfoncement topographique lui confère une visibilité partielle dans le paysage. Le bâtiment lui-même bénéficie d'un mur d'enceinte isolant le cœur de l'édifice des vues vers l'extérieur. De ce fait, les enjeux vont se concentrer sur les abords du site.

Château de l'Echelle (3)

Le château de l'Echelle, situé sur la commune du même nom, bénéficie d'une implantation en promontoire dominant ainsi la vallée de l'Audry et l'un de ses affluents. Aujourd'hui propriété de la commune, le château abrite le musée de l'École d'Hier. Bénéficiant de vues orientées vers la vallée, les enjeux vont concerner les abords du site mais aussi des points de vue tiers, notamment depuis la route de Belzy, au Nord-Ouest du bourg, depuis lesquels une covisibilité indirecte pourrait être observée.

Château de Rémilly-les-Pothées (6)

Le château de Rémilly-les-Pothées (6) est situé légèrement à l'écart du bourg, au cœur d'un parc arboré cadrant les vues en direction du Nord, vers la vallée de la Sormonne. Il bénéficie ainsi d'une vue imprenable sur le paysage.



Église Saint-Martin (5) disposant d'une vue sur la Sormonne et vue depuis le parvis de l'église Notre-Dame-de-la-Très-Sainte-Vierge (17) à Renwez



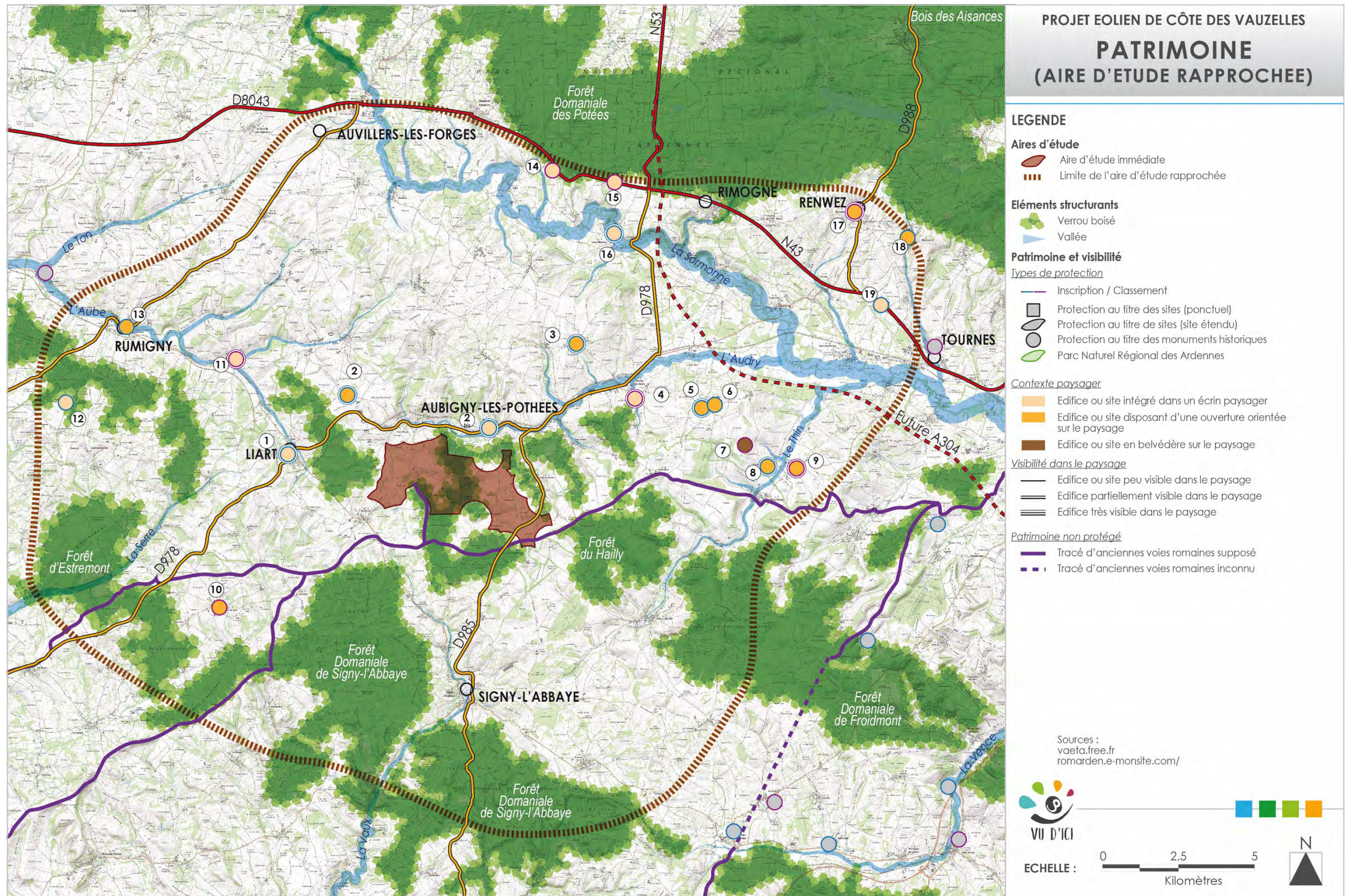
Clocher élancé de l'église de Saint-Marcel (9) et sa vue dégagée sur le paysage environnant



Église Saint-Etienne de Servion (4) à Rouvroy-sur-Audry et son clocher élancé



Château de l'Echelle (3) bénéficiant d'une vue dégagée vers la vallée, grâce à sa situation en promontoire



- **Allée couverte de Giraumont (7)**

Seul édifice relevant du néolithique, l'allée couverte de Giraumont est un édifice situé au cœur d'une parcelle céréalière et est, de ce fait, peu visible depuis les axes qui bordent cette parcelle. Cependant, un chemin a été créé afin de faciliter l'accès au monument et à la vue en belvédère à 360° sur le paysage des Ardennes, entre les monts boisés et les vallées du Thin et de la Sormonne. Les enjeux de covisibilité directe vont ainsi se concentrer au pied du monument.

- **Chapelle des Trois-Maries de Giraumont (8)**

La chapelle des Trois-Maries de Giraumont (8) se situe au cœur du bourg de Saint-Marcel et bénéficie d'un contexte urbain plutôt ouvert favorisant les vues vers l'extérieur. Elle présente un clocher élancé lui conférant une bonne visibilité dans le paysage. Cependant, située sur un versant orienté vers le Sud-Est, aucun enjeu de covisibilité directe n'est relevé pour cette chapelle.

- **Halle de Saint-Jean-aux-Bois (10)**

La halle de Saint-Jean-aux-Bois (10) s'inscrit dans un contexte urbain relativement fermé à proximité de l'église. Cependant, un axe de vue orienté vers le Nord-Est, en direction du projet, a été identifié depuis le pied de l'édifice permettant d'associer une certaine sensibilité à cet édifice.

- **Restes de l'église abbatiale de Bonnefontaine (12)**

Situés sur la commune de Blanchefosse-et-Bay, les restes de l'église abbatiale de Bonnefontaine (12) se localisent à l'extérieur du bourg, dans un écrin boisé, dans un espace propice au recueillement. Ces restes sont aujourd'hui peu visibles et ne présentent donc pas d'enjeu de covisibilité.

- **Bornes de Saint-Rémi (14 et 15)**

Les bornes de Saint-Rémi (14 et 15) ont été créées afin de matérialiser une frontière. Ces éléments sont aujourd'hui difficilement visibles le long de la RD8043. Une des deux bornes n'a d'ailleurs pas été repérée lors de l'investigation de terrain. Leur taille réduite (environ 50cm), associée à la vitesse de circulation de la voie, ne permet pas de dégager d'enjeu particulier.

- **Restes du château de Montcornet (18)**

Les restes du château de Montcornet (18) bénéficient d'une ouverture orientée en direction du Sud-Est, soit en direction de l'aire d'étude immédiate. Lieu accueillant aujourd'hui des visiteurs, il bénéficie d'une certaine valeur touristique grâce, entre autre, à la présence de sentiers de randonnées qui gravitent autour. Un enjeu de covisibilité directe est identifié.



Vue dégagée depuis l'allée couverte de Giraumont (7)



Château de Rémilly-les-Pothées (6) dispose d'une vue imprenable sur la vallée de la Sormonne



La chapelle des Trois-Maries de Giraumont (8) construite au cœur d'un tissu urbain lâche



La halle de Saint-Jean-aux-Bois (10), un édifice compact bénéficiant d'une vue orientée vers l'extérieur du bourg (à droite)

III.3.4 Patrimoine non protégé : les voies gallo-romaines

Situé à la frontière entre la France et la Belgique, le territoire de la Thiérache est marqué par un réseau antique de voies qui permettaient de relier Rome aux côtes du Nord. La plupart passait par les grandes villes comme Reims. Sur le territoire d'étude, une voie traverse d'Est en Ouest. Il s'agit de la voie historique de Laon-Castrice (ancien nom de Mézières). Peu de tronçons sont encore visibles en surface mais certains, bien qu'enfouis sous le sol, peuvent s'identifier par des photographies aériennes qui viennent supposer la présence de ces voies par une modification de la teinte.

La voie Laon-Castrice traverse à l'Est, une partie de l'Aire d'Étude Immédiate et passe à proximité de celle-ci à hauteur de Marlemont.

Les édifices bénéficiant d'une implantation légèrement surplombante sur le paysage sont ceux qui peuvent présenter des enjeux de covisibilité avec le projet éolien de Côte des Vauzelles, en fonction de l'orientation des vues.

Ainsi, les églises Notre-Dame (1) de Liart et Saint-Etienne (16) à Laval-Morency présentent un enjeu de covisibilité indirecte modéré du fait d'une entrée en concurrence visuelle avec le rôle de point d'appel du clocher.

Les églises Saint-Marcel (9), Saint-Sulpice (13) à Rumigny et Notre-Dame-de-la-Très-Sainte-Vierge (17) à Renwez possèdent une implantation légèrement en belvédère et bénéficiant d'un contexte relativement ouvert en direction de l'AEI. De fait, elles possèdent une sensibilité moyenne quant à l'implantation du projet éolien de Côte des Vauzelles.

Le château de l'Echelle (3) ainsi que les restes du château de Montcornet (18) bénéficient tous les deux d'une situation en promontoire permettant de dégager des vues longues sur le paysage en direction de l'AEI. De fait, ils possèdent une sensibilité moyenne liée à la proximité et à l'intérêt touristique.

Le château-ferme de Maipas (2) présente un contexte relativement ouvert permettant de dégager des vues en direction de l'AEI. La proximité avec l'AEI implique une sensibilité modérée vis-à-vis du projet.

L'allée couverte de Giraumont (7) présente une implantation en belvédère offrant des vues longues en direction de l'AEI notamment. L'enjeu associé est alors lui aussi modéré.

La halle de Saint-Jean-aux-Bois (10) présente une sensibilité moyenne du fait de son ouverture orientée en direction de l'AEI et de sa situation légèrement en hauteur pouvant mettre en covisibilité directe l'édifice et le projet.

L'église Saint-Rémi (11) à Aouste est le seul édifice bénéficiant d'un enjeu faible du fait de son inscription dans un écrin urbain dense, de sa compacité et de la faible présence de vues orientées vers l'AEI.

Les églises Saint-Etienne de Servion (4), Saint-Martin (5) à Rémylly-les-Pothées et Saint-Martin à Cliron (19) ainsi que la chapelle des Trois-Maries de Giraumont (8) ne présentent pas d'enjeu particulier vis-à-vis du projet du fait de l'absence de points de vue pouvant mettre en covisibilité l'édifice et le projet.

Le château de Rémylly-les-Pothées (6), les restes de l'église abbatiale de Bonnefontaine (12) ainsi que les bornes de Saint-Rémi (14 et 15) ne présentent pas d'enjeu du fait de leur faible visibilité dans le paysage, engendrée par la présence d'un contexte végétalisé.

À propos de la voie romaine identifiée, bien qu'elle ne soit pas protégée, l'enjeu réside dans la préservation de son tracé et de ses matériaux lors de travaux de renforcement des voies permettant l'accès aux potentielles éoliennes.



Restes de l'église abbatiale de Bonnefontaine (12), inscrits dans un écrin boisé intimisant les lieux



Les bornes Saint-Rémi (14 et 15), implantées en bordure de route où la végétation tend à les dissimuler

Tableau récapitulatif de l'analyse du patrimoine de l'aire d'étude rapprochée

Désignation des éléments protégés		Analyse du patrimoine			Analyse par aire (emboîtement d'échelle)		Sensibilité
Numéro	Nom	Aire d'étude concernée	Place dans le paysage (visibilité depuis l'édifice)	Visibilité dans le paysage (visibilité depuis un point de vue tiers)	Aire d'étude éloignée	Aire d'étude rapprochée	
1	Eglise Notre-Dame de Liart	riveraine rapprochée éloignée	Dans écran paysager	Partiellement visible	Possible depuis les abords	Oui depuis la D978 et la D236	Sensibilité modérée
2	Château ferme du Maipas	riveraine rapprochée éloignée	Ouverture orientée	Partiellement visible	Possible depuis l'édifice	Oui depuis la voie arrivant de l'Ouest	Sensibilité modérée
2bis	Eglise Saint-Martin	riveraine rapprochée éloignée	Dans écran paysager	Partiellement visible	Possible depuis les abords	Depuis l'entrée Nord du bourg	Sensibilité modérée
3	Château de l'Echelle	rapprochée éloignée	Ouverture orientée	Partiellement visible	Possible depuis les abords	Oui depuis la D9 (entrée de bourg et en amont)	Sensibilité modérée
4	Eglise Saint-Etienne de Servion	rapprochée éloignée	Dans écran paysager	Partiellement visible	-	-	Pas de sensibilité
5	Eglise Saint-Martin à Rémylly-les-Pothées	rapprochée éloignée	Ouverture orientée	Partiellement visible	-	-	Pas de sensibilité
6	Château de Rémylly-lès-Pothées	rapprochée éloignée	Ouverture orientée	Peu visible	-	-	Pas de sensibilité
7	Allée couverte de Giromont	rapprochée éloignée	Site en belvédère	Peu visible	Oui depuis l'édifice	Oui depuis l'édifice	Sensibilité modérée
8	Chapelle des Trois-Maries de Giraumont	rapprochée éloignée	Ouverture orientée	Partiellement visible	-	-	Pas de sensibilité
9	Eglise Saint-Marcel	rapprochée éloignée	Ouverture orientée	Partiellement visible	Oui possible depuis l'édifice	Possible depuis le col de Sury (antenne relais)	Sensibilité modérée
10	Halle de Saint-Jean-aux-Bois	rapprochée éloignée	Ouverture orientée	Peu visible	Possible depuis l'édifice	Depuis la place à proximité de la halle	Sensibilité modérée
11	Eglise Saint-Rémi à Aouste	rapprochée éloignée	Dans écran paysager	Partiellement visible	Possible depuis un point de vue tiers (RD34)	Depuis la côte d'enfer	Enjeu faible
12	Restes de l'église abbatiale de Bonnefontaine	rapprochée éloignée	Dans écran paysager	Peu visible	-	Non	Pas de sensibilité
13	Eglise Saint-Sulpice à Rumigny	rapprochée éloignée	Ouverture orientée	Peu visible	Oui depuis les abords de l'édifice	Depuis la route remontant vers le Nord au niveau de l'exploitation	Sensibilité modérée
14	Borne de Saint-Rémi (au bord de la RD8043)	rapprochée éloignée	Dans écran paysager	Peu visible	-	Non	Pas de sensibilité
15	Borne de Saint-Rémi (au bord de la RD8043)	rapprochée éloignée	Dans écran paysager	Peu visible	-	Non	Pas de sensibilité
16	Eglise Saint-Etienne à Laval-Morency	rapprochée éloignée	Dans écran paysager	Partiellement visible	Oui depuis les abords de l'édifice	Depuis la route parallèle à la D985	Sensibilité modérée
17	Eglise Notre-Dame-la-Très-Sainte-Vierge à Renwez	rapprochée éloignée	Ouverture orientée	Partiellement visible	Possible depuis le parvis	-	Pas de sensibilité
18	Restes du château à Montcornet	rapprochée éloignée	Ouverture orientée	Peu visible	Possible depuis les abords ou l'édifice	Possible depuis l'église	Sensibilité modérée
19	Eglise Saint-Martin à Cliron	rapprochée éloignée	Dans écran paysager	Peu visible	-	-	Pas de sensibilité



III.4 Un tourisme vert très développé sur le territoire

Il existe sur le territoire d'étude tout un maillage d'itinéraires touristiques majoritairement localisés aux abords des grands boisements et des bourgs chargés d'histoire.

L'ensemble de ces itinéraires, à la fois pédestres, cyclables et automobiles, permet de montrer une palette de motifs paysagers et d'édifices mettant en valeur l'identité du territoire. L'analyse portée ici se base sur les brochures et les sites internet de l'office de tourisme du département des Ardennes ainsi que les documents du Pays de Rocroi et du Parc Naturel Régional (PNR) des Ardennes.

III.4.1 Les itinéraires de Grande Randonnée (GR12 et GR654) et de Saint-Jacques-de-Compostelle

Deux itinéraires de Grande Randonnée (GR®) et un itinéraire de pèlerinage sillonnent le territoire du Nord au Sud, en traversant la frontière belge, la forêt de Signy-l'Abbaye, les vallées de l'Audry et de la Sormonne et le massif des Ardennes.

Empruntant exactement les mêmes chemins, ces sentiers permettent de découvrir la succession de paysages qui fonde le territoire actuel avec, au Sud, des collines aux boisements sommitaux et au Nord, des vallées semi-bocagères. Cette succession de paysages offre, aux randonneurs et pèlerins, une diversité de points de vue et d'ambiances allant de la plus ouverte sur les crêtes, à la plus fermée (au fond des vallées). **Au sein de ces paysages, la plupart des bourgs traversés présentent, des églises fortifiées mais aussi parfois des châteaux.** Ainsi, ces sentiers permettent de véhiculer une valeur esthétique du paysage local, mais aussi culturelle et patrimoniale.

III.4.2 Les itinéraires de petite randonnée

D'influence plus locale, les itinéraires de petite randonnée permettent d'élargir l'offre de randonnées afin de valoriser un patrimoine et un paysage plus local, mais tout aussi important dans l'identité du territoire. Généralement adossés à un boisement, ces sentiers alternent les passages dans les bois, sur les crêtes et dans les vallées humides, multipliant ainsi les motifs paysagers valorisés auprès des randonneurs. Cette succession de micro-paysages génère une variabilité dans les ambiances ressenties avec par exemple, dans les bois et les vallées, un sentiment de fraîcheur et d'intimité créé par l'ombrage de la végétation.

En interconnectant les bourgs, ces itinéraires permettent de mettre en avant certains édifices, telles que les églises fortifiées, les abbayes ou encore les maisons-fortes, qui témoignent du passé du territoire, comme les guerres frontalières qui ont sévi durant plusieurs siècles.

A noter que deux itinéraires de randonnées, d'importance locale, traversent l'AEI, le "Circuit des Crêtes" au départ d'Aubigny-les-Pothées et le "Circuit de Fontaine Olive" au départ de Liart.

III.4.3 Les itinéraires cyclables

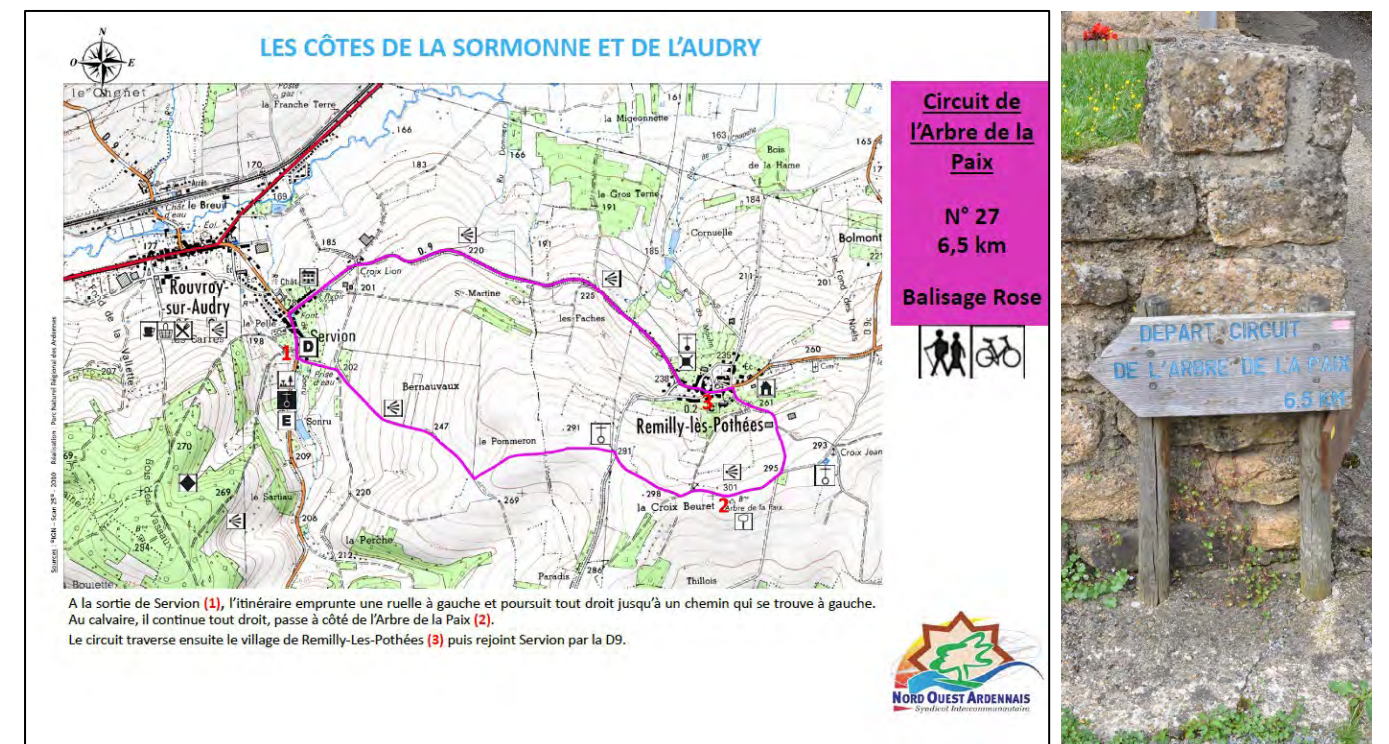
III.4.3.1 Les balades au long court

Au départ de Charleville-Mézières, plusieurs itinéraires, d'une distance supérieure à 80km, viennent mailler le territoire d'étude. Ces itinéraires traversent les paysages ardennais en longeant les cours d'eau (La Sormonne, l'Audry, le Thin ou encore le Vaux), en gravissant les crêtes et en traversant les boisements (forêts de Froidmont et du Hailly). **Ils empruntent à la fois les grands axes qui connectent les bourgs principaux, au sein desquels est valorisé le patrimoine architectural, mais aussi des voies rurales, qui connectent exploitations agricoles et ateliers d'artisans.**

Ainsi, en plus de mettre en avant la valeur patrimoniale et paysagère du territoire, ils valorisent les savoir-faire locaux qui ont forgé l'identité du territoire.



Panneaux touristiques (situés dans les communes principales et les sites fréquentés) permettant de mettre en avant la diversité des itinéraires pédestres et les éléments remarquables rencontrés (château, église, croix, points de vue, plans d'eau, etc.)



Exemple d'une fiche indiquant l'itinéraire de randonnée (source : www.otocroi.com) et la signalétique associée à Rouvrois-sur-Audry

III.4.3.2 Les boucles plus locales

En plus de ces grands itinéraires cyclables, quelques boucles plus locales ont pour objectif principal de permettre aux habitants et touristes de déambuler au sein de paysages remarquables. Ainsi, au départ de l'Echelle, une boucle permet de longer la Sormonne et de monter sur les crêtes. De là, les promeneurs bénéficient de vues imprenables sur le paysage de bocage qui caractérise cette vallée. En traversant les bourgs principaux, les randonneurs découvrent le patrimoine architectural local comme le château de l'Echelle, le château ferme du Maipas, les églises fortifiées de la Thiérache, etc.

Au départ de Thin-le-Moutier, un itinéraire cyclable, de dimension moindre, traverse principalement la forêt de Froidmont, où les perceptions sont cantonnées au sous-bois. Sur sa partie Sud, l'itinéraire emprunte une crête depuis laquelle une vue s'ouvre en direction du bourg et de l'AEI. Ce sentier apporte une valeur historique et légendaire au territoire en se basant sur une légende racontant que le roi Clovis venait chasser le sanglier dans cette forêt (d'après le site internet www.rando-cretes.fr).

III.4.4 La route touristique des églises fortifiées de Thiérache

À destination des automobilistes, cette route touristique permet de relier les villes et villages possédant une église fortifiée, ayant ainsi comme valeur primaire, celle de l'histoire et du patrimoine territorial. **L'église fortifiée est un édifice cher au territoire de la Thiérache puisqu'il témoigne des guerres qui se sont déroulées entre le 16ème et 17ème siècle.** En effet, située à la frontière entre la Champagne et la Picardie, la Thiérache fut envahie plusieurs fois et pour se protéger des envahisseurs, les églises furent fortifiées.

Cette route chemine dans un paysage de collines et de bocages, en empruntant notamment les crêtes entre la Sormonne et l'Audry, mais aussi les vallées de l'Aube et du Ton, à l'Ouest, alternant ainsi les vues longues et les vues plus intimistes.

L'offre touristique porte principalement sur la valorisation de sentiers, qu'ils soient pédestres, cyclables ou routiers. Globalement, l'ensemble de ces itinéraires offre aux randonneurs locaux, en tourisme ou en pèlerinage, la possibilité de découvrir les multiples facettes de ce territoire vallonné marqué par du bocage et des grands boisements, multipliant ainsi les ambiances paysagères.

Que ce soit pour les sentiers pédestres, cyclables ou routiers, le maillage formé par ces derniers vient graviter autour de l'AEI. En proposant des passages sur les crêtes, les randonneurs et automobilistes bénéficient de nombreuses vues dégagées pouvant être orientées vers l'AEI, notamment pour les itinéraires situés sur les rives Nord de la Sormonne et de l'Audry, et ceux qui parcourent les plateaux agricoles s'intercalant entre les boisements de la Thiérache.

En termes d'enjeux, les sentiers de Grande Randonnée et de Saint-Jacques-de-Compostelle présentent les plus forts enjeux touristiques liés à leur reconnaissance nationale voire européenne et donc leur place dans la création de l'image touristique du territoire. Les sentiers secondaires sont fréquentés dans une moindre mesure mais participent tout de même à la valorisation du territoire mais de manière plus locale leur conférant une certaine sensibilité paysagère.



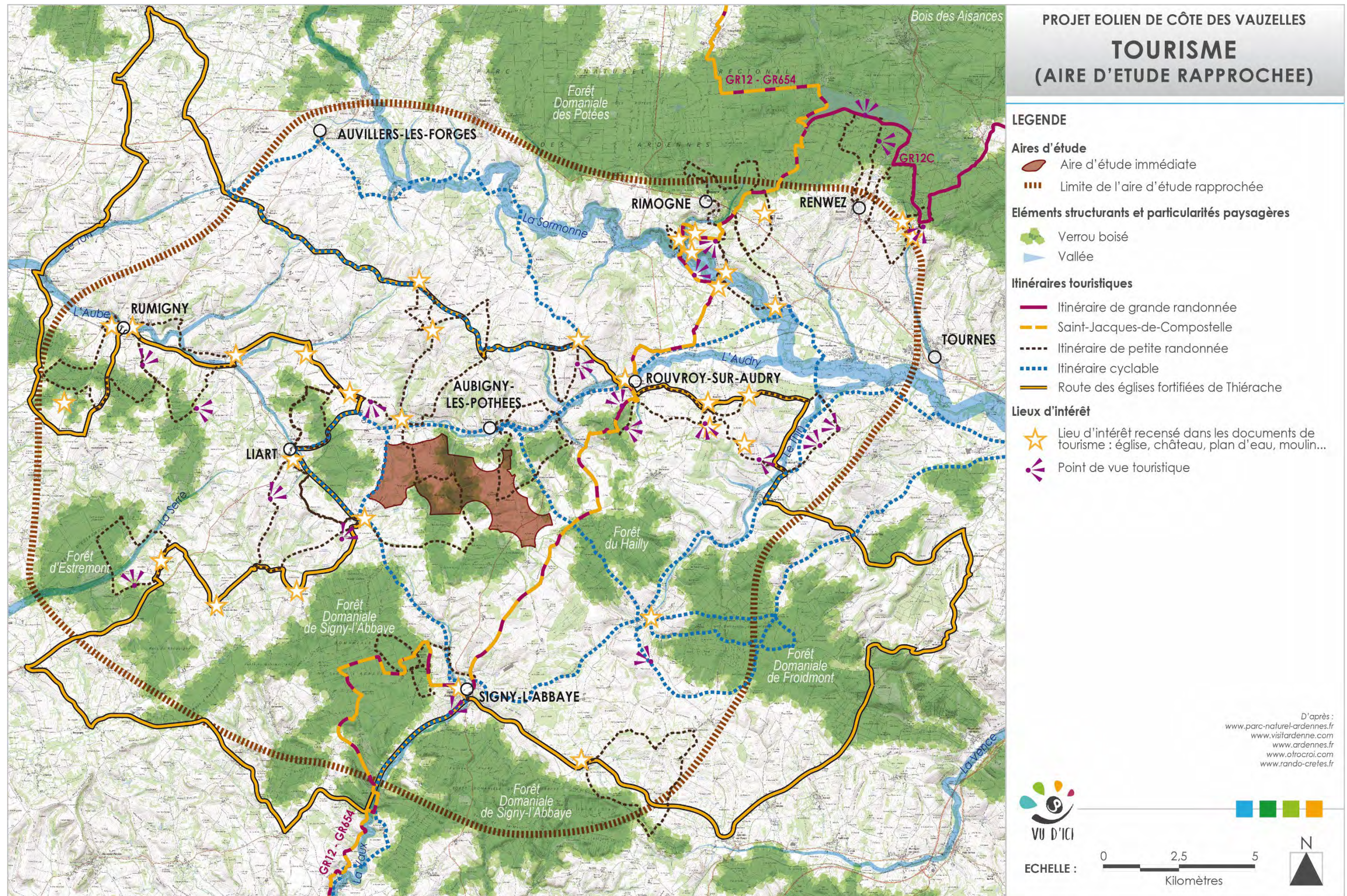
Aux abords ou en entrée de bourg, des panneaux indiquent la présence des églises fortifiées



Route touristique des églises fortifiées de Thiérache possédant un balisage très visible et reconnaissable par sa forme hexagonale



Vue dominante sur la vallée de la Sormonne depuis la route touristique des églises fortifiées, entre Rouvroy-sur-Audry et Rémilly-les-Pothées



PROJET EOLIEN DE CÔTE DES VAUZELLES
TOURISME
(AIRE D'ETUDE RAPPROCHEE)

LEGENDE

- Aires d'étude**
- Aire d'étude immédiate
 - Limite de l'aire d'étude rapprochée
- Éléments structurants et particularités paysagères**
- Verrou boisé
 - Vallée
- Itinéraires touristiques**
- Itinéraire de grande randonnée
 - Saint-Jacques-de-Compostelle
 - Itinéraire de petite randonnée
 - Itinéraire cyclable
 - Route des églises fortifiées de Thiérache
- Lieux d'intérêt**
- Lieu d'intérêt recensé dans les documents de tourisme : église, château, plan d'eau, moulin...
 - Point de vue touristique

D'après :
www.parc-naturel-ardennes.fr
www.visitardenne.com
www.ardennes.fr
www.otcroci.com
www.rando-cretes.fr

ECHELLE : 0 2,5 5 Kilomètres



IV Analyse paysagère de l'aire d'étude riveraine

IV.1 Limites de l'aire d'étude riveraine

L'aire d'étude riveraine permet de tenir **compte des perceptions visuelles et sociales du paysage quotidien depuis les espaces habités et fréquentés proches de la zone d'étude du projet**. Elle étudie également les éléments de paysage concernés directement ou indirectement par les travaux de construction des éoliennes. Elle s'appuie sur un périmètre compris environ entre **un et cinq kilomètres** autour de l'aire d'étude immédiate. Elle se limite au Sud à la forêt domaniale de Signy-l'Abbaye et à la forêt de Hailly et intègre également les bourgs les plus proches de l'aire d'étude immédiate (Aubigny-les-Pothées, Marlemont, Neufmaison, etc.).

IV.2 Paysage entre bocage ouvert et boisements

L'aire d'étude riveraine intègre la rivière de l'Audry qui marque le passage progressif de l'unité paysagère des vallées semi-bocagères de la Sormonne et de ses affluents à l'unité paysagère des collines boisées de la Thiérache.

Sur cette portion, la vallée de l'Audry présente un profil peu évasé qui tend à canaliser le regard dans l'axe de la vallée. **Les coteaux boisés et la ripisylve viennent enserrer les bourgs d'Aubigny-les-Pothées, de Logny-Bogny, situés au bord de l'Audry, ainsi que les bourgs de Lépron-les-Vallées et Vaux-Villaine, construits le long d'affluents**. L'ambiance générale véhiculée est un paysage plutôt fermé, avec des vues vers l'extérieur limitées aux coteaux boisés qui arrivent en fond de perspective, derrière les parcelles pâturées ou agricoles ouvertes qui bordent la rivière. **Le versant Nord de la vallée offre quelques points de vue sur la vallée en direction du Sud**, notamment depuis les axes routiers venant de Cernion, donnant à voir la vallée et sa végétation. Sur le plateau Nord de l'Audry, le bocage épars vient accompagner les ondulations topographiques et offrir des vues en profondeur sur le paysage lointain, lorsque les abords des voies sont dégagés.

Au Sud, les collines boisées de la Thiérache proposent un paysage tout aussi vallonné qu'au Nord, à la différence que **les coteaux abrupts, ainsi que de nombreuses parties sommitales, sont recouvertes de boisements**. Par conséquent, le regard se trouve rapidement stoppé par des boisements qui encerclent les clairières bocagères. Cependant, **quelques jeux de reliefs permettent de créer très localement des points de vue hauts donnant à voir le grand paysage, notamment la butte de Marlemont**, de laquelle les collines se dévoilent sous les yeux des observateurs.

Au Nord de la vallée de l'Audry, les enjeux de perception vont se concentrer sur les crêtes et les bourgs (entrées et cœurs) situés en fond de vallée. Dans cette unité paysagère, les axes de circulation proposent un trajet essentiellement en fond de vallée mais peuvent permettre de percevoir la crête Sud, en direction du projet.

Au Sud de la vallée de l'Audry, les enjeux vont concerner les points hauts pouvant offrir des vues longues comme la butte de Marlemont, ainsi que les axes de circulation qui passent sur les crêtes ouvertes, telles que la RD978 et la RD985.



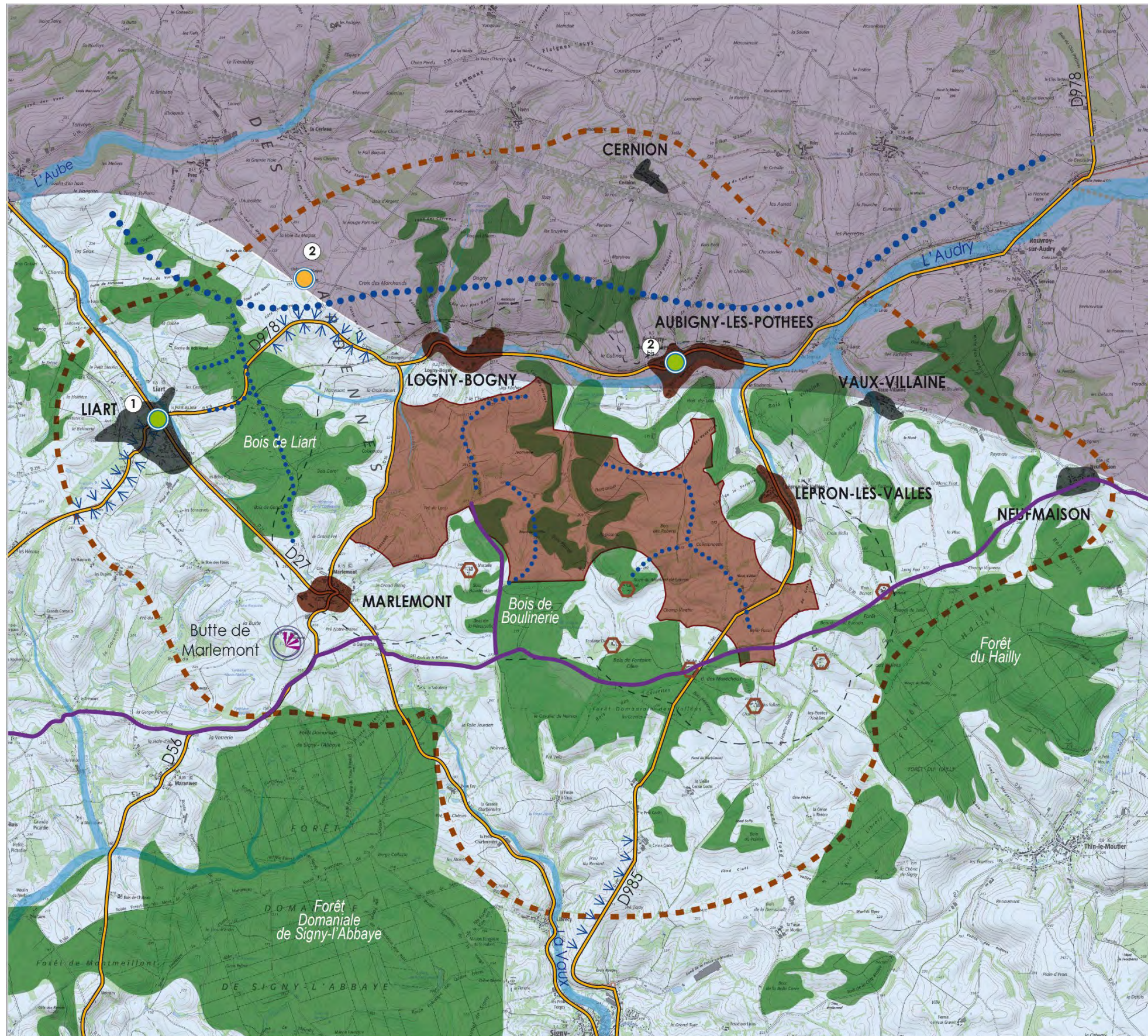
Paysage bocager de la vallée de l'Audry, avec en arrière-plan les boisements des collines boisées de la Thiérache



Collines présentent des boisements sur les coteaux abrupts limitant les perceptions vers l'extérieur, ici à Aubigny-les-Pothées



Vue depuis la butte de Marlemont sur le bourg et le paysage environnant



PROJET EOLIEN DE CÔTE DES VAUZELLES ANALYSE PAYSAGERE (AIRE D'ETUDE RIVERAINE)

LEGENDE

Aires d'étude

- Aire d'étude immédiate
- Limite de l'aire d'étude riveraine
- Périmètre de 1km autour de l'aire d'étude immédiate

Éléments structurants et particularités paysagères

- Vallée
- Ligne de crête principale et secondaire
- Butte topographique
- Vue longue ponctuelle sur le grand paysage
- Dégagement visuel
- Verrou boisé
- Infrastructure routière de transit
- Ligne à haute tension marquante dans le paysage

Bourgs et hameaux

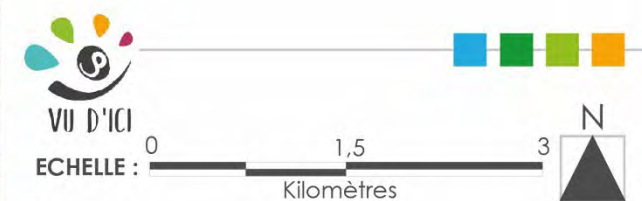
- Bourg à proximité immédiate du site (moins de 1km)
- Bourg à proximité du site (plus de 1km)
- Hameau à proximité immédiate du site (moins de 1km)

Sous-unités paysagères

- Boisements sommitaux de la Thiérache
- Vallées semi-bocagères de la Somme et ses affluents

Patrimoine

- 1- Eglise Notre-Dame de Liart (inscrite) enserrée dans un écrin paysager mais partiellement visible
- 2- Château-ferme du Maipas (inscrit) bénéficiant d'une ouverture orientée et partiellement visible
- 2bis - Eglise Saint Martin d'Aubigny-Les-Pothees (inscrite) enserrée dans un écrin paysager mais partiellement visible
- Voie romaine (tracé supposé)



IV.3 Un bâti peu dispersé

IV.3.1 Des bourgs implantés dans les vallées

IV.3.1.1 Liart

Liart est la commune la plus importante (en terme d'habitant) de l'aire d'étude riveraine. **Situé à un point de convergence de plusieurs petites vallées, le bourg s'est implanté sur le fond de la vallée pour remonter progressivement sur les versants, au fur et à mesure des extensions urbaines.** Ce bourg est aussi le point de convergence de plusieurs voies de circulation (RD27 et RD978) desquelles s'ouvrent des vues sur le bourg depuis les crêtes. Les abords sont relativement fermés par de la végétation et par les jeux de reliefs qui ensèrent le bourg.

IV.3.1.2 Marlemont

Marlemont est située au carrefour de deux axes principaux (RD56 et RD27) autour desquels elle s'organise. Avec des franges relativement ouvertes, certains secteurs peu urbanisés permettent d'ouvrir des vues sur le paysage environnant, notamment la place de l'église. **Entourée par de nombreuses collines, Marlemont offre aux promeneurs et aux touristes de passage des points de vue hauts, dont le plus connu est celui de la butte de Marlemont.** Depuis ce point de vue, il est possible d'avoir des vues longues en direction du Nord et du Sud.

IV.3.1.3 Logny-Bogny, Aubigny-les-Pothées, Vaux-Villaine, Lépron-les-Vallées

Les bourgs de Logny-Bogny, d'Aubigny-les-Pothées, Vaux-Villaine ainsi que Lépron-les-Vallées présentent une configuration commune avec **un axe principal traversant structuré de part et d'autre par un bâti linéaire forgeant une enveloppe urbaine longiforme.** De faible épaisseur, les bourgs présentent une certaine perméabilité aux vues depuis le cœur vers l'extérieur. D'autant plus que les coteaux au pied desquels ils se sont construits, dominent les maisons, ce qui les rend très visibles depuis le cœur de bourg.

IV.3.1.4 Neufmaison et Cernion

Les bourgs de Neufmaison et de Cernion sont les seuls bourgs de l'aire d'étude riveraine à s'être **implantés loin d'un cours d'eau.** Le premier, situé au Nord, s'organise de manière linéaire, le long d'un axe principal. Il est entouré d'un tissu bocager dense qui dissimule partiellement le bourg. **Cependant, la microtopographie autorise des vues depuis le bourg vers l'extérieur,** ainsi que quelques mises en scènes visuelles depuis les entrées / sorties de bourg. Le second, **implanté sur une légère butte topographique, présente un contexte relativement ouvert lui permettant de bénéficier de vues larges,** depuis le bourg et ses abords, sur le paysage environnant. En effet, le bourg se compose principalement de bâtiments agricoles avec une faible densité d'implantation.

IV.3.2 Des hameaux implantés à mi-pente

En dehors de ces bourgs présents sur l'aire d'étude riveraine, quelques hameaux composés d'une ou plusieurs unités bâties se disséminent sur le territoire. **Implantés généralement à mi-hauteur de pente, ces hameaux bénéficient d'un contexte paysager variable selon leur localisation sur le territoire.** Aux abords des boisements, ces hameaux s'insèrent dans un contexte relativement fermé qui les dissimule dans le paysage. Plus isolés et éloignés des boisements, d'autres hameaux présentent des abords relativement ouverts leur conférant une visibilité dans le paysage et ouvrant le plus souvent des vues vers les vallées.

Au sein de l'aire d'étude riveraine, sept hameaux sont situés à moins de 1km de l'AEI : Marzelle, la Fontaine Olive, Carmel, Bel-Air, Vallées, Valuel et Malgrétout.



Bourg de Liart implanté à l'intersection de vallées, en haut desquelles des vues vers le bourg et l'AEI s'ouvrent (entrée Sud)



Bourg de Marlemont présente une faible densité bâtie ouvrant les vues vers l'extérieur depuis le cœur (ici au pied de l'église)



Vue depuis la butte de Marlemont, en direction du bourg



Bourg de Neufmaison présentant une densité bâtie faible permettant d'ouvrir les vues vers le paysage environnant



Bourg de Cernion possédant une ouverture visuelle en entrée/sortie Est, en direction de l'AEI, malgré un contexte plus bocager

Avec des implantations différentes, les bourgs de l'aire d'étude riveraine présentent des enjeux qui découlent de ces implantations.

Ainsi, Liart, construit sur plusieurs versants de vallées, multiplie les vues longues depuis les points hauts, notamment depuis les RD27 et RD978, qui peuvent faire entrer en intervisibilité le bourg avec le projet.

Marlemont possède un cœur urbain relativement dense limitant les vues vers l'extérieur, mais un tissu plus lâche en périphérie. La présence, à proximité, d'une butte topographique avec un point de vue touristique au sommet, concentre les enjeux à ce niveau.

Les bourgs de Logny-Bogny, d'Aubigny-les-Pothées, Vaux-Villaine ainsi que Lépron-les-Vallées, bien qu'implantés dans un écrin végétal peuvent bénéficier de vues en direction du projet depuis le cœur des bourgs, du fait de leur forte proximité avec l'AEI (moins de 1km).

Cernion bénéficie de quelques vues dégagées en direction de l'AEI, notamment en sortie Est.

Le bourg de Neufmaison, avec un tissu urbain lâche et une implantation en hauteur, peut permettre d'ouvrir des vues en direction du projet depuis le centre du bourg.

Ainsi, de manière générale, les enjeux portent sur les perceptions depuis les lieux habités ainsi que sur l'intégration du projet dans les mises en scène visuelles depuis les entrées et sorties de bourgs.

IV.3.3 Un patrimoine protégé modérément exposé

Seuls deux édifices protégés sont localisés dans l'aire d'étude riveraine.

- **Église Notre-Dame (1) à Liart**

L'église Notre-Dame (1) a été identifiée comme étant inscrite dans un écrin paysager mais bénéficiant d'une ouverture orientée. Grâce à sa situation légèrement en surplomb au cœur de la ville, il est possible de percevoir le paysage environnant depuis les abords immédiats. De plus, en arrivant de l'Ouest, depuis les RD978 et RD236, et en regardant en direction de l'AEI, l'église se perçoit parfaitement au cœur du bourg.

- **Château-ferme du Maipas (2)**

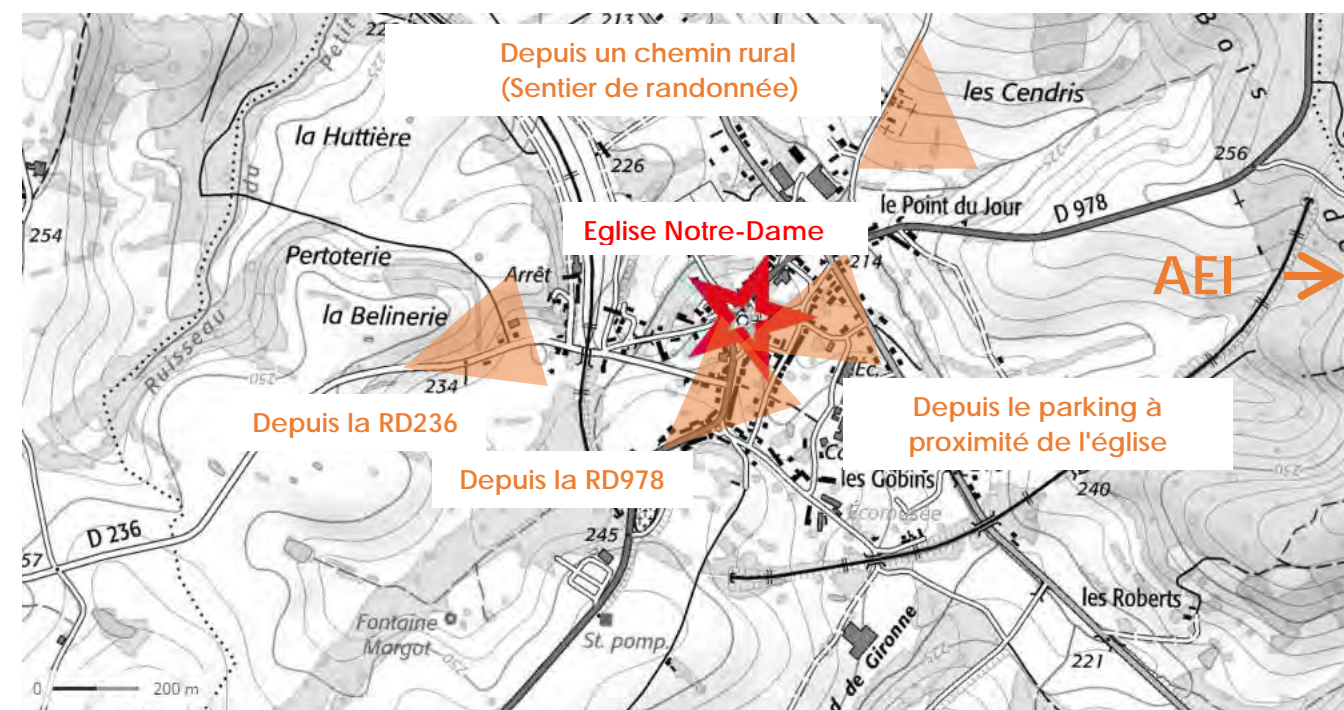
Le château-ferme du Maipas (2) dispose d'un contexte peu arboré lui permettant de bénéficier d'une vue orientée, uniquement depuis les abords, et de le rendre partiellement visible dans le paysage, notamment depuis le chemin rural arrivant de l'Ouest et en regardant en direction de l'AEI. La ferme présente un mur d'enceinte permettant d'isoler visuellement la cour centrale. Construite dans une "cuvette" topographique, les vues depuis les abords buttent rapidement sur les versants.

- **Eglise Saint-Martin (2bis)**

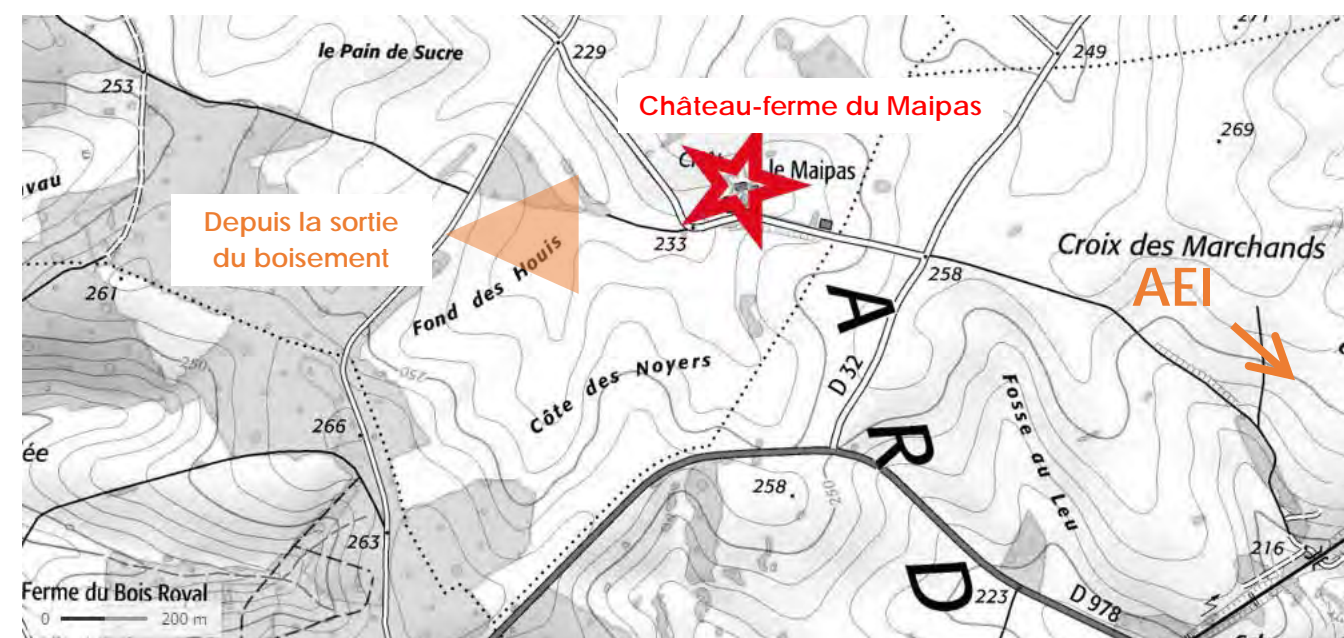
L'église Saint-Martin a été identifiée comme inscrite dans un écrin bâti avec un clocher élancé la rendant partiellement visible dans le paysage. C'est en arrivant depuis le Nord du bourg qu'une vue directe sur l'édifice est proposée, faisant face à un coteau boisé densément planté.

IV.3.4 Les voies romaines

Les voies romaines, identifiées dans l'aire d'étude rapprochée, font partie du patrimoine local non protégé identifié. Ce réseau emprunte majoritairement les lignes de crêtes expliquant ce tracé sinueux, contrastant avec le tracé linéaire classique des voies romaines. Ici, il s'agit vraisemblablement d'une ancienne route gauloise "romanisée", ce qui explique ce tracé particulier.



Carte de visibilité de l'église Notre-Dame de Liart



Carte de visibilité du château-ferme du Maipas (2)



Topographie particulière créant des écrans visuels autour du château-ferme du Maipas (2)

Les enjeux gravitant autour des trois édifices (église Notre-Dame (1) à Liart, château-ferme du Maipas (2), église Saint-Martin (2bis) d'Aubigny-les-Pothées) vont concerner à la fois les perceptions conjointes entre l'édifice et le projet depuis un point de vue tiers (entrée de ville, chemin d'accès) mais aussi la covisibilité directe depuis l'édifice lui-même.

- Depuis le pied de l'édifice et les entrées Ouest du bourg (RD978 et RD236) pour l'église Notre-Dame (1) à Liart ;
- Depuis la voie arrivant de l'Ouest pour le château-ferme du Maipas (2).
- Depuis l'entrée Nord du bourg et les abords de l'église Saint-Martin (2bis).

Concernant la voie romaine, le fait qu'elle traverse une partie de l'AEI, lui confère un enjeu de préservation lié aux potentielles voies d'accès aux éoliennes qui nécessiteraient un renforcement.

Tableau récapitulatif de l'analyse du patrimoine de l'aire d'étude riveraine

Désignation des éléments protégés		Analyse du patrimoine			Analyse par aire (emboîtement d'échelle)			Sensibilité finale
Numéro	Nom	Aire d'étude concernée	Place dans le paysage (visibilité depuis l'édifice)	Visibilité dans le paysage (visibilité depuis un point de vue tiers)	Aire d'étude éloignée	Aire d'étude rapprochée	Aire d'étude riveraine	covisibilité possible avec le projet depuis un point de vue significatif de l'aire d'étude riveraine ?
					vue en direction de l'AEI depuis l'édifice ou un point de mise en scène de l'édifice	vue en direction de l'AEI depuis un endroit fréquenté à l'échelon local (départementale, bourg, lieu touristique, chemin de	vue en direction de l'AEI depuis un lieu accessible (voie rurale ou chemin, voie d'accès...)	
1	Eglise Notre-Dame de Liart	riveraine rapprochée éloignée	Dans écran paysager	Partiellement visible	Possible depuis les abords	Oui depuis la D978 et la D236	Oui depuis chemin rural (sentier de randonnée) au Nord de Liart	Sensibilité modérée
2	Château ferme du Maipas	riveraine rapprochée éloignée	Ouverture orientée	Partiellement visible	Possible depuis l'édifice	Oui depuis la voie arrivant de l'Ouest	-	Pas de sensibilité
2bis	Eglise Saint-Martin	riveraine rapprochée éloignée	Dans écran paysager	Partiellement visible	Possible depuis les abords	Depuis l'entrée Nord du bourg	Oui depuis chemin rural à l'Est	Sensibilité modérée



IV.4 Tourisme

IV.4.1 Les itinéraires touristiques polarisés autour des vallées

IV.4.1.1 Les sentiers de randonnées

Au sein de l'aire d'étude riveraine, plusieurs catégories de sentiers sont proposées aux touristes, des plus reconnus nationalement (itinéraire de Grande Randonnée (GR12/654) et sentier de Saint-Jacques-de-Compostelle) aux plus locaux créant une disparité de fréquentation. Le maillage créé par l'ensemble de ces sentiers permet de multiplier les valorisations paysagères, architecturales, culturelles mais aussi culturelles (pèlerinage spirituel).

Longeant majoritairement les vallées, les sentiers offrent aussi des passages en crête où des vues ouvertes peuvent s'offrir aux randonneurs selon le contexte végétal (boisement) qui les accompagne. Deux itinéraires traversent l'AEI, à savoir le sentier des Crêtes, au départ d'Aubigny-les-Pothées, et de la Fontaine Olive, traversant Liart et Marlemont. C'est depuis ce dernier que des points de vue importants, d'un point de vue touristique, s'ouvrent sur le paysage.

IV.4.1.2 Les itinéraires cyclables

Quelques itinéraires cyclables viennent graviter autour de l'AEI en alternant les passages en fond de vallée et sur les crêtes. De fait, ils proposent des vues aux ambiances fermées par la végétation dense en fond de vallée et des vues ouvertes sur les passages en crête, au cœur des parcelles agricoles. Ils permettent de relier les villes principales de l'aire d'étude riveraine possédant des édifices reflétant l'histoire du lieu (maison-forte, églises fortifiées) apportant, comme pour les sentiers pédestres, des valeurs patrimoniales et architecturales au cyclotourisme local.

IV.4.1.3 La route touristique des églises fortifiées en Thiérache

Cette route touristique traverse partiellement l'aire d'étude riveraine et se superpose sur une grande partie avec des portions d'itinéraire de randonnées et cyclables. Alternant des passages au cœur des boisements, sur les crêtes et dans les vallées, les vues s'ouvrent préférentiellement sur les crêtes exemptes de végétation arborée dense. Ce tracé véhicule sur le territoire une valeur historique et culturelle par le passage au travers des villes et villages possédant des églises fortifiées, édifices caractéristiques du territoire.



Informations touristiques présentes aux abords de certains édifices patrimoniaux



Passages en crête proposant aux randonneurs et cyclistes des vues longues sur le paysage, à l'Ouest de Logny-Bogny (RD978)

IV.4.2 Hébergements

Deux chambres d'hôtes et quatre gîtes ruraux sont présents sur l'aire d'étude riveraine répartis sur trois communes : Liart, Cernion et Aubigny-les-Pothées.

À Cernion, deux gîtes sont implantés de part et d'autre de la RD20. Côté Nord, le gîte s'insère dans le tissu urbain et ne bénéficie pas de vues vers l'extérieur du bourg. Cependant, le gîte situé côté Sud offre une vue large et dégagée en direction du Sud, vers l'AEI.

À Aubigny-les-Pothées, en appui sur le boisement, le gîte du Bois aux Loups offre aux touristes une vue orientée en direction du village et la vallée de l'Audry, c'est-à-dire vers le Nord et le Nord-Est. En entrée de bourg, à l'Ouest, les chambres d'hôtes bénéficient d'une implantation dont les ouvertures et l'espace de détente (terrasse, jardins, étang) sont orientés vers le Sud en direction de l'AEI.

Enfin, à Liart, la chambre "Forestière" située au Sud ainsi que le gîte situé le long de la RD27, au Nord, s'insèrent dans un écrin végétal, à l'appui d'un versant permettant d'orienter les vues principalement vers l'Ouest, soit à l'opposé de l'AEI.

L'offre touristique sur le territoire porte essentiellement sur la valorisation des sentiers de découvertes, qu'ils soient pédestres, cyclables ou automobiles. La route touristique des églises fortifiées de la Thiérache présente une forte valeur historique et patrimoniale en permettant la découverte de ces édifices typiques du territoire d'étude. Les sentiers de randonnées permettent de valoriser un patrimoine architectural et paysager mais aussi historique, dans une moindre mesure, en traversant les vallées, les boisements et les plateaux agricoles. Cette alternance de paysages permet d'offrir aux randonneurs des ambiances multiples et des points de vue dont certains sont orientés vers l'AEI (butte de Marlemont, Côte des Hallets ou à proximité de la ferme du Maipas). Ainsi, des enjeux de modification des mises en scène visuelles existent sur ces points particuliers. De plus, le passage de deux itinéraires au sein de l'AEI implique un enjeu de conservation de leur tracé.

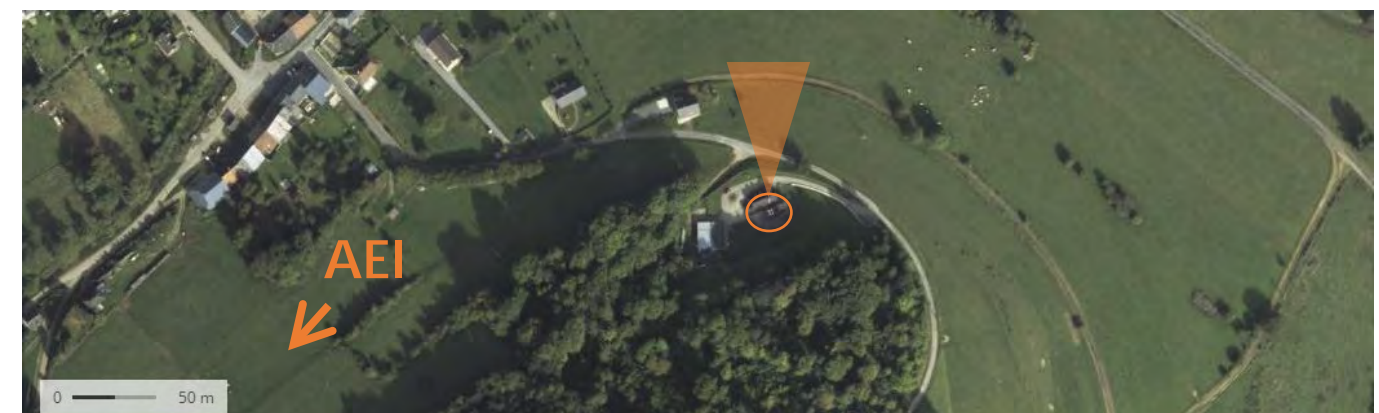
Les logements touristiques présents sur l'aire d'étude riveraine possèdent une faible sensibilité vis-à-vis du projet du fait de leur implantation dans des contextes le plus souvent refermés. Cependant, deux logements présentent des ouvertures en direction de l'AEI depuis les espaces de vie (cours, terrasses, jardins, etc.), à savoir un gîte à Cernion et des chambres d'hôtes à Aubigny-les-Pothées (excepté le gîte du Bois aux Loups présenté ci-contre).



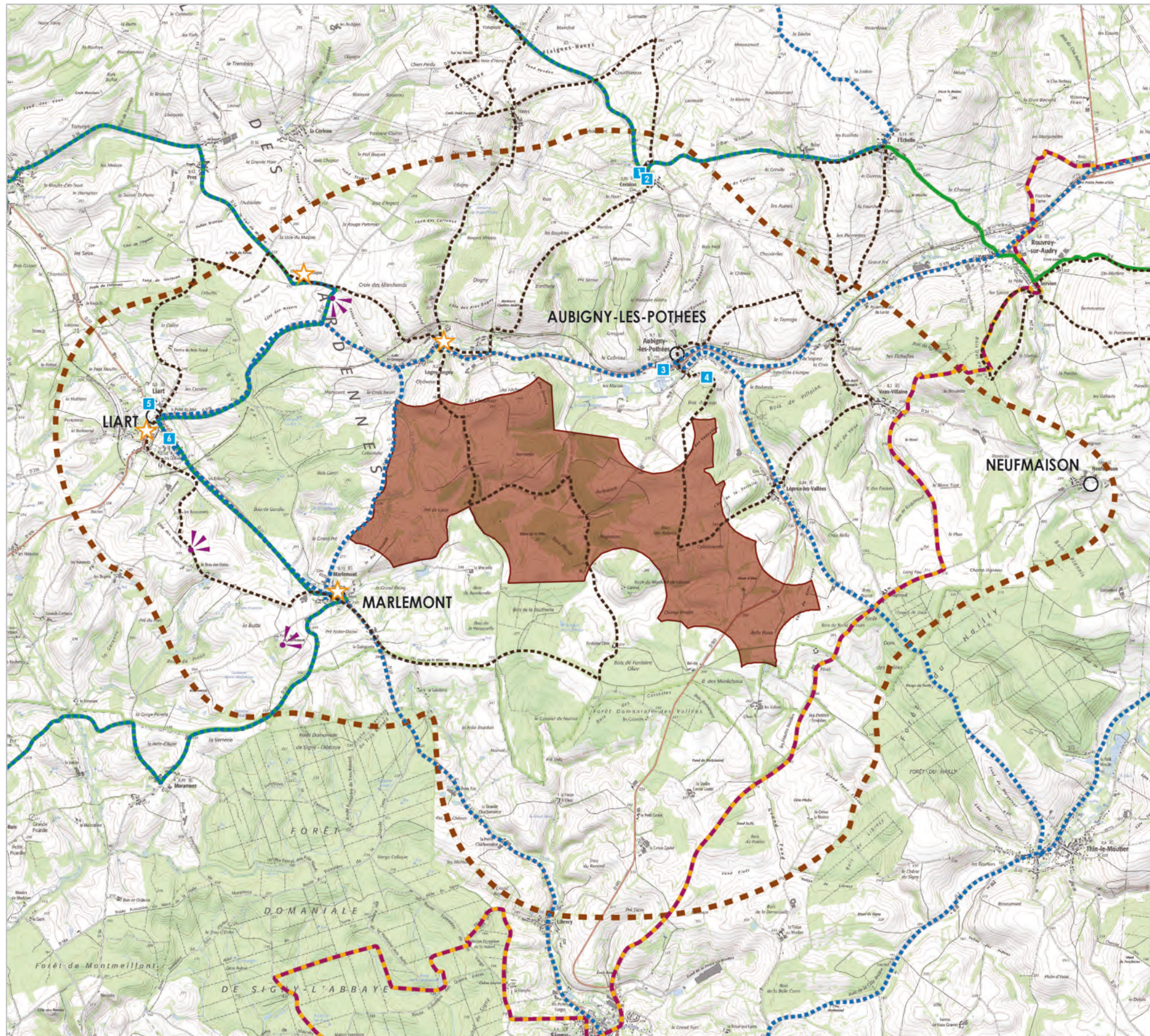
Les gîtes de Cernion offrent des contextes différents qui ouvrent ou non des vues en direction de l'AEI



Chambres d'hôtes d'Aubigny-les-Pothées bénéficiant de vues en direction de l'AEI



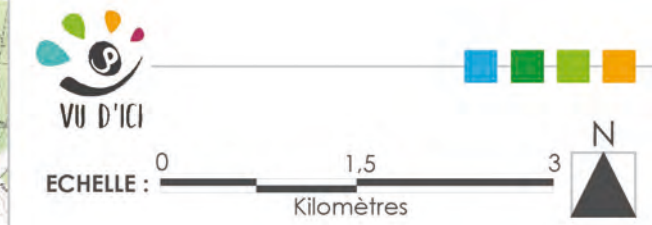
Gîte du Bois aux Loups à Aubigny-les-Pothées bénéficiant d'une vue orientée vers le bourg et non vers l'AEI



PROJET EOLIEN DE CÔTE DES VAUZELLES
TOURISME
(AIRE D'ETUDE RIVERAINE)

LEGENDE

- Aires d'étude**
- Aire d'étude immédiate
 - Limite de l'aire d'étude riveraine
- Itinéraires touristiques**
- GR 12/654
 - Saint-Jacques-de-Compostelle
 - Itinéraire de petite randonnée
 - Itinéraire cyclable
 - Route des Eglises Fortifiées de Thiérache
- Lieux de fréquentation**
- Site d'intérêt touristique (église fortifiée, maison forte)
 - Hébergement
 - 1- Gîte de Cernion 1
 - 2- Gîte de Cernion 2
 - 3- Chambres M. Legard
 - 4- Gîte Au Bois du Loup
 - 5- Gîte de Liart
 - 6- Chambre forestière
 - Point de vue identifié dans les brochures



V L'aire d'étude immédiate

V.1 Limites de l'aire d'étude immédiate

L'aire d'étude immédiate **correspond à la zone d'implantation potentielle (ZIP) des éoliennes et à ses abords directs**. Ses dimensions restent de l'ordre du kilomètre et sa limite se situe au minimum à 500m des habitations présentes.

V.2 Un site marqué par de nombreux vallonnements

L'aire d'étude immédiate se caractérise par la présence de deux reliefs principaux séparés au milieu par une vallée sèche étroite. La quasi-totalité des versants sont arborés donnant un effet relativement imposant au relief. L'ensemble de l'AEI forme un paysage relativement ondulé, notamment sur sa partie Ouest où de nombreuses collines se côtoient. La partie Est présente un relief plus homogène, sans grandes incisions.

V.3 Un site traversé par deux itinéraires de petite randonnée

L'aire d'étude immédiate présente deux itinéraires de randonnée dont l'échelle locale suppose une fréquentation moindre qu'un itinéraire de Grande Randonnée (GR).

Le premier, le circuit des Crêtes, traverse l'aire d'étude sur la droite. Ce sentier permet de relier les bourgs de Lépron-les-Vallées, de Vaux-Villaine et d'Aubigny-les-Pothées. Comme son nom le précise, ce sentier emprunte de nombreuses crêtes permettant aux randonneurs de disposer de vues surplombantes sur les différentes vallées et vallons. Ce sentier propose notamment des points de vue à hauteur de la Côte des Vauzelles (entre Lépron-les-Vallées et Aubigny-les-Pothées) et à l'Est de Lépron-les-Vallées.

Le second itinéraire, le circuit de La Fontaine Olive, traverse la moitié Ouest de l'aire d'étude immédiate. Il permet de créer un bouclage entre Liart, Logny-Bogny et Marlemont, en empruntant exclusivement des sentiers de crête. Il offre notamment aux randonneurs un panorama sur le bourg de Logny-Bogny, depuis un point de vue situé au Sud de celui-ci.

L'aire d'étude immédiate ne présente que très peu d'enjeux. En effet, seuls les itinéraires touristiques présentent un enjeu, notamment concernant le respect de leur tracé présenté dans les différents documents touristiques.



Versants boisés de l'aire d'étude immédiate, ici la Côte des Vauzelles (depuis le bourg d'Aubigny-les-Pothées)



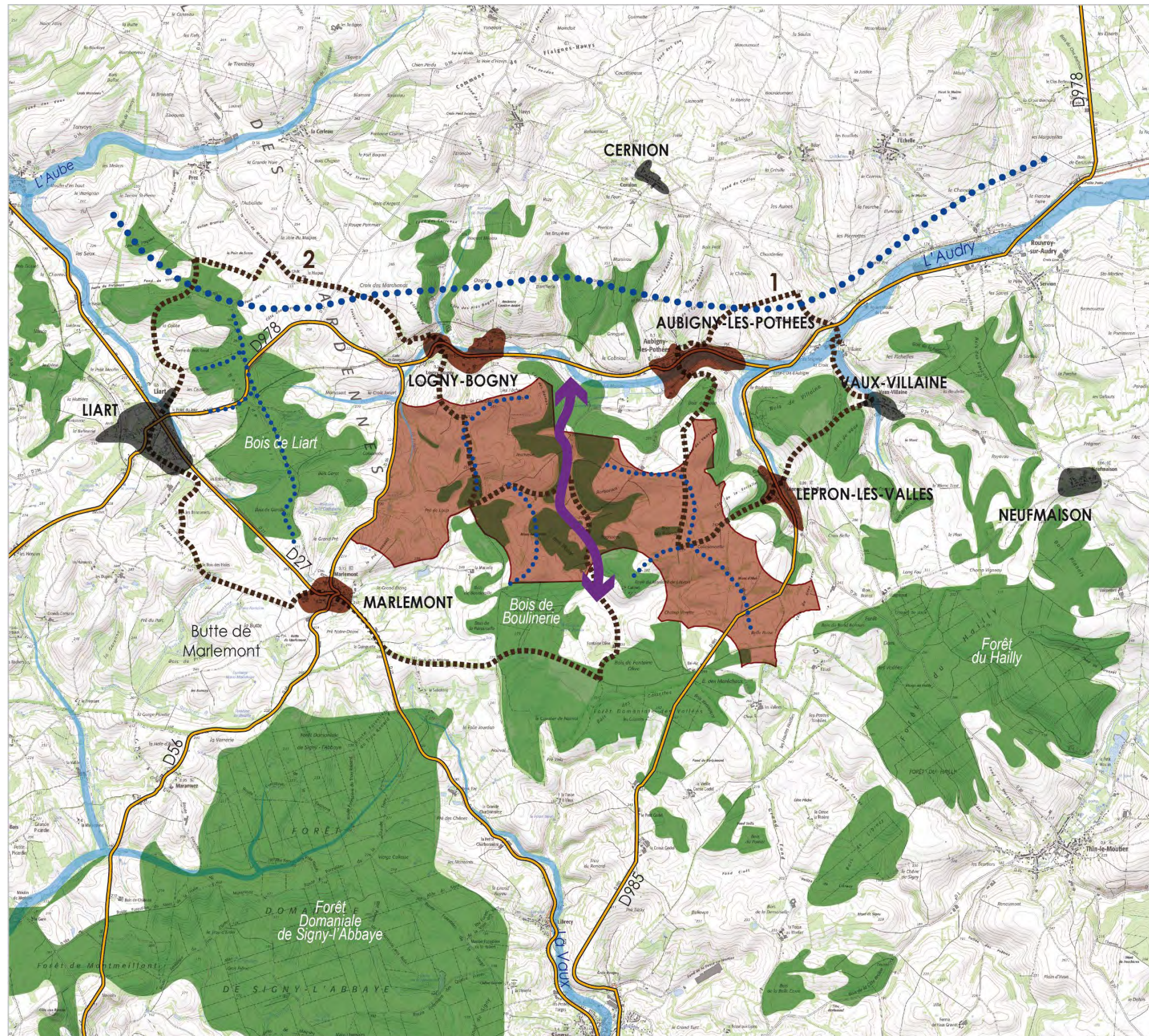
Au départ de l'Eglise d'Aubigny-les-Pothées (1), le circuit emprunte la route de Cernion. Remarquer la tour d'angle (située derrière la mairie), vestige de l'ancien château. Après le pont, l'itinéraire tourne à droite (2) et longe le chemin de fer. A l'intersection avec la route de l'Echelle (3), il tourne à droite vers Vaux-Villaine, traverse la D978 (prudence!), puis bifurque à droite au hameau de Villaine pour rejoindre par un petit chemin (4) le bourg de Vaux. Dans le bourg, le circuit tourne à droite, prend la direction de Lépron-les-Vallées à travers les bois (5).
L'itinéraire remonte à droite de l'Eglise jusqu'à la cote 287 (6), puis bifurque à droite, cheminant sur le haut des Côtes de la Sartelle et des Vauzelles avant de redescendre à Aubigny par le biais des Loups (7).

Circuit Des Crêtes
N° 29
10,5 km
Balisage Vert Clair



Fiche descriptive du circuit de randonnée des Crêtes (source : www.otrocroi.com)





PROJET EOLIEN DE CÔTE DES VAUZELLES ANALYSE PAYSAGERE (AIRE D'ETUDE IMMEDIATE)

LEGENDE

- Aires d'étude**
 - Aire d'étude immédiate
- Éléments structurants et particularités paysagères**
 - Vallée
 - Ligne de crête principale et secondaire
 - Verrou boisé
 - Infrastructure routière de transit
 - Vallée sèche profonde
- Bourgs et hameaux**
 - Bourg à proximité immédiate du site (moins de 1km)
 - Bourg à proximité du site (plus de 1km)
- Tourisme**
 - Sentier pédestre traversant l'aire d'étude immédiate
 - 1- Le sentier des Crêtes
 - 2- Le sentier e La Fontaine Olive

VU D'ICI

ECHELLE : 0 1,5 3 Kilomètres

N



VI Conclusion de l'analyse paysagère - Approche des sensibilités des paysages et des enjeux au regard de l'éolien

VI.1 Bilan de l'aire d'étude éloignée

À l'échelle de l'aire d'étude éloignée, les éoliennes sont perçues de petite taille et sont de fait souvent dissimulées par les effets d'écran. En l'absence de grands dégagements visuels généralisés (paysages faits de bocage et de boisements), les enjeux sur le paysage et le patrimoine sont presque exclusivement ponctuels. Les conclusions énoncées ci-dessous sont directement reprises de l'étude.

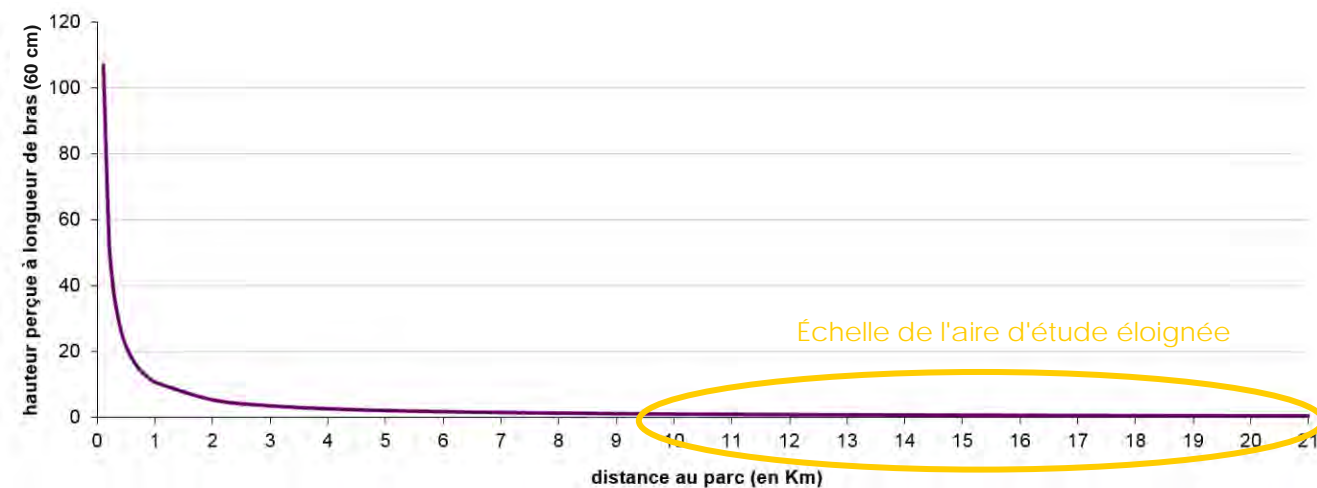


Schéma montrant l'effet de la distance sur la perception d'une éolienne de 180 mètres

VI.1.1 Géologie, topographie et hydrographie

Les enjeux portent sur la capacité du projet à s'accorder avec les lignes de forces paysagères orientées selon un axe Nord-Ouest / Sud-Est, perceptible par les lignes de crêtes dominant les vallées de la Sormonne et de l'Audry. Ces enjeux se concentrent notamment sur les secteurs les plus hauts du paysage lointain.

VI.1.2 Végétation

On distingue trois grands types de motifs de végétaux sur le territoire :

- Les boisements apportent essentiellement un effet de fermeture paysagère créant des ambiances intimistes. De plus, lorsqu'ils sont approchés, ils viennent créer des écrans visuels opaques ;
- Les haies bocagères, plus denses sur le plateau de Rocroi, alternent les ambiances de la plus ouverte, grâce à ce jeu de successions de parcelles, à la plus fermée, par la présence de haies multistrates en bordures des voies et autres chemins ;

- Enfin, le plateau céréalier où les végétaux ras (<2m de haut) prédominent et permettent au regard de glisser sur un horizon lointain.

La présence de nombreux boisements et écrans végétaux tend à limiter les enjeux aux zones où le végétal ne joue pas suffisamment le rôle d'écran visuel comme sur le plateau céréalier ou certaines zones dégarnies de la vallée de la Sormonne.

VI.1.3 Bâti

Sur le bâti, les enjeux vont porter essentiellement sur la perception du projet depuis les abords ou le cœur de bourg. Ainsi pour les bourgs étagés ou perchés, orientés vers le projet, les enjeux vont se concentrer sur le cœur des habitations qui peuvent offrir des vues larges en direction du projet. Les bourgs de plaine présentent, quant à eux, des enjeux qui se limiteront essentiellement sur les franges urbaines. De manière générale, les enjeux seront dépendants de la distance séparant l'observateur du projet.

De plus, la majorité de ces bourgs présente au cœur une église dont l'élancement du clocher peut entrer en intervisibilité avec le projet. Il faudra donc veiller à limiter ces jeux d'intervisibilité de manière à préserver leur rôle paysager, à savoir celui de point d'appel.

VI.1.4 Infrastructures

Les voies principales et secondaires du territoire montrent majoritairement des enjeux dans le Sud (A34, RD977, RD978 et RD985), là où les routes empruntent les lignes de crêtes et où le paysage est relativement ouvert. Quelques exceptions offrent des vues longues au Nord du territoire, à savoir la RD8043, qui longe le massif primaire ardennais sur le flanc Sud, mais aussi potentiellement la future A304, en arrivant de Rocroi. Au centre du territoire, le contexte boisé limite les enjeux de perceptions du futur projet.

VI.1.5 Éolien et transport de l'énergie

Avec des espacements relativement importants entre les zones de densification de l'éolien et l'AEI (plus de 20km pour le secteur Sud-Ouest et moins de 15km pour le secteur Nord-Ouest), les enjeux liés aux effets cumulés restent relativement limités au secteur Nord-Ouest. De plus, une attention particulière est à porter pour le parc accordé de Blombay – l'Echelle situé à environ 6km de l'AEI. Ce parc suit une orientation identique à celle du territoire. De cette manière, la relative proximité avec l'AEI implique de présenter une certaine cohérence vis-à-vis de l'orientation de ce parc.

Les lignes électriques marquent fortement une orientation du territoire selon un axe Nord-Ouest/Sud-Est. Afin d'obtenir une cohérence visuelle avec l'orientation de ces lignes électriques, le projet devra suivre une ligne orientée de la même manière afin d'en faciliter sa lecture, notamment depuis les secteurs situés au Nord (RD8043, RN43 par exemple).

VI.1.6 Des sensibilités distinctes selon les unités paysagères

VI.1.6.1 Collines forestières et bocagères des Ardennes

Avec un paysage bocager et boisé et un faible relief, les enjeux de perception du projet se concentrent sur des zones très particulières de l'unité paysagère, à savoir les remparts de la ville de Rocroi et la limite Sud de l'unité, au niveau du point de bascule topographique (extrémité Sud de la RN51, venant de Rocroi).



VI.1.6.2 Vallées boisées de la Meuse et de la Semoy

Le paysage fortement escarpé de cette unité paysagère ainsi que la forte densité du couvert végétal viennent créer un contexte fermé, notamment depuis les fonds de vallée. Cette unité paysagère offre la possibilité aux randonneurs de bénéficier de points de vue hauts sur la vallée pouvant être orientés vers l'AEI. Ce sont ces points de vue qui présenteraient des enjeux relativement faibles compte tenu de la distance et du fort caractère "fermé" du paysage.

Les étendues d'eau, bien qu'accessibles, présentent un contexte très fermé, cantonnant le regard aux plans d'eau eux-mêmes ce qui leur confère aucun enjeu particulier.

VI.1.6.3 Vallées bocagères et boisées de la Thiérache

Unité paysagère sur laquelle l'AEI est présente, les vallées bocagères et boisées de la Thiérache présentent des enjeux qui vont se concentrer sur les crêtes, notamment depuis les axes principaux (RD9043, RN43 et RD985), là où les vues longues s'ouvrent en direction du projet et permettent de lire l'orientation du paysage. Ainsi, ce sont ces secteurs qui vont être relativement déterminants dans la lecture du projet et son respect des lignes de force paysagères. D'autres points de vue hauts, tels que la butte de Marlemont ou le col de Sery, permettent d'offrir un large panorama en direction du projet.

Au fond des vallées, la densité végétale est telle que les perceptions sont cantonnées à l'axe des voies et aux cœurs des bourgs, limitant ainsi les enjeux, qui seront dépendants aussi de la distance à l'AEI.

VI.1.6.4 Plateau agricole ouvert de la Basse-Thiérache et du Porcien

Paysage le plus ouvert du territoire d'étude, le plateau agricole de la Basse Thiérache et du Porcien offre des perceptions larges du paysage notamment depuis les axes principaux, qui empruntent préférentiellement les lignes de crête, permettant une mise en scène du paysage dans sa profondeur, concentrant ainsi les enjeux de perceptions du projet. L'éloignement au projet et l'ouverture réduisent les enjeux de perception depuis cette unité paysagère, déjà marquée par la présence de nombreux parcs éoliens.

VI.1.6.5 Charleville-Mézières

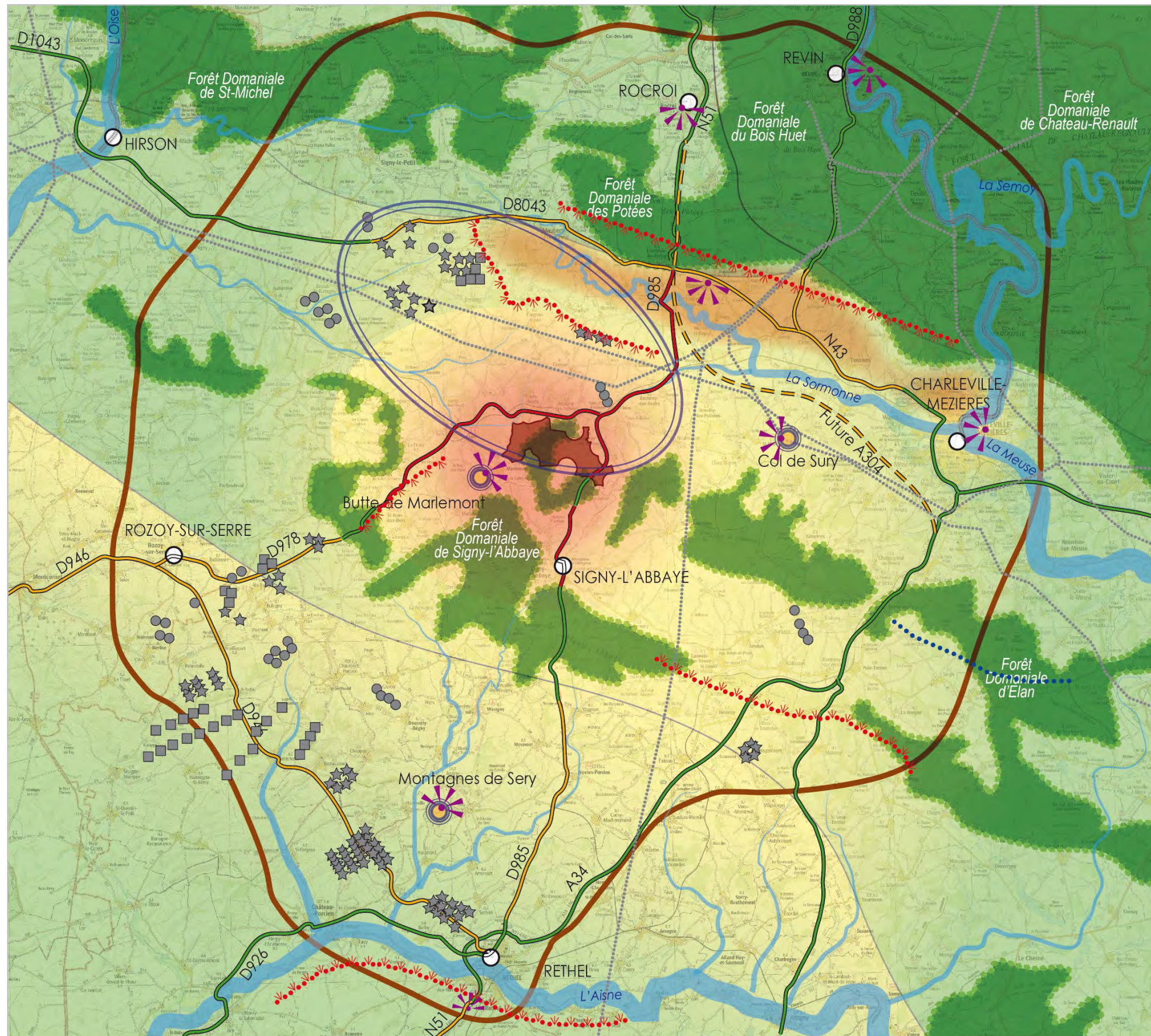
Les enjeux de perceptions depuis Charleville-Mézières se présentent sur les parties hautes de la ville, notamment au niveau de l'ancienne ville de Mézières, mais aussi depuis la sortie Ouest de la ville qui offre une vue large en direction de l'aire d'étude immédiate.

VI.1.7 Patrimoine

De manière générale, à l'échelle de l'aire d'étude éloignée, les enjeux de covisibilité avec le patrimoine protégé se concentrent sur des typologies architecturales particulières qui jouent d'effets visuels avec le paysage environnant soit en formant des points d'appel visuels (églises et chapelles) soit en offrant des vues orientées sur le paysage (châteaux défensifs ou de villégiatures). Ces édifices présentent une certaine sensibilité qui sera fonction de la distance au projet.

Au contraire, les enjeux sont limités pour le patrimoine s'insérant dans un écrin urbain (maisons, places, croix) ou paysager (moulin à eau, manoirs), ainsi que les édifices de configuration compacte (bornes, croix) et présentent donc, de ce fait, aucune sensibilité particulière.

Concernant les sites paysagers, la majorité d'entre eux s'insèrent dans un écrin végétal dense permettant de limiter leur lisibilité dans le paysage, à l'exception du Mont Sery (H) qui, de par sa forme en butte, bénéficie d'une bonne lisibilité dans le paysage et présente donc un enjeu de perception du projet qui reste tout de même faible par l'éloignement.



PROJET EOLIEN DE CÔTE DES VAUZELLES

ENJEUX PAYSAGERS (AIRE D'ETUDE ELOIGNEE)

LEGENDE

Périmètres d'étude

- Aire d'étude immédiate
- Limite de l'aire d'étude éloignée

Perceptions visuelles particulières

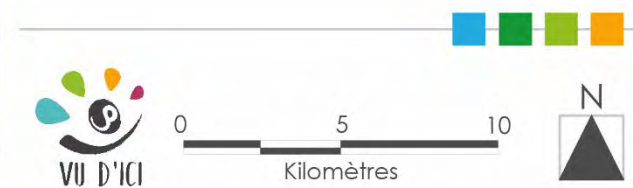
- Butte topographique permettant des vues longues sur le grand paysage
- Point de vue dirigé vers l'AEI
- Ligne de crête ou coteau favorisant des dégagements visuels lointains vers l'AEI
- Verrou boisé jouant le rôle d'écran
- Enjeu de perception fort depuis la RD985 et la RD977
- Enjeu de perception existant sur les routes de crêtes
- Enjeu de perception possible depuis la future A304
- Aucun enjeu de perception
- Enjeu de coexistence des silhouettes hautes des lignes électriques avec le projet

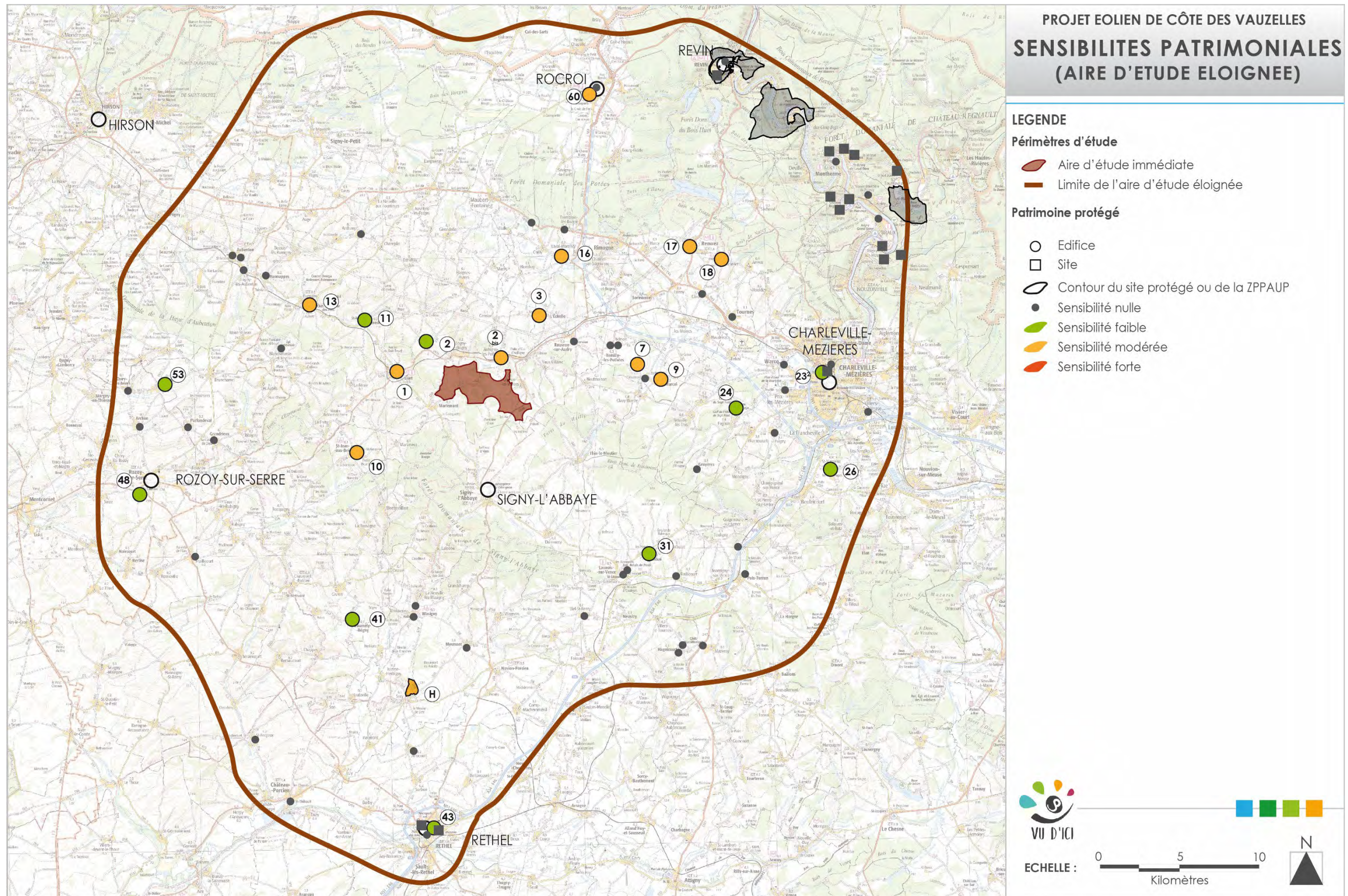
Eolien et effets cumulés

- Parc éolien existant / accordé / en instruction
- Effets cumulés avec les parcs existants et en projet les plus proches

Enjeux sur les unités paysagères

- Enjeu faible, ou peu marquant, de perception depuis les fonds des vallées principales du territoire d'étude
- Enjeu modéré voire faible du fait de la distance et de l'effet intégrateur de la topographie et de la végétation
- Enjeu existant sur les lignes de crêtes du territoire au sein du plateau agricole ouvert du Porcien, des vallées bocagères et boisées de la Thiérache et des hauteurs de Charleville-Mézières
- Enjeu fort du fait de la proximité et de l'exposition de la ligne de crête Nord





VI.2 Bilan de l'aire d'étude rapprochée paysagère

À l'échelle de l'aire d'étude rapprochée, les éoliennes sont toujours de petite taille mais tendent à prendre davantage d'importance dans le paysage, au gré des ouvertures visuelles.

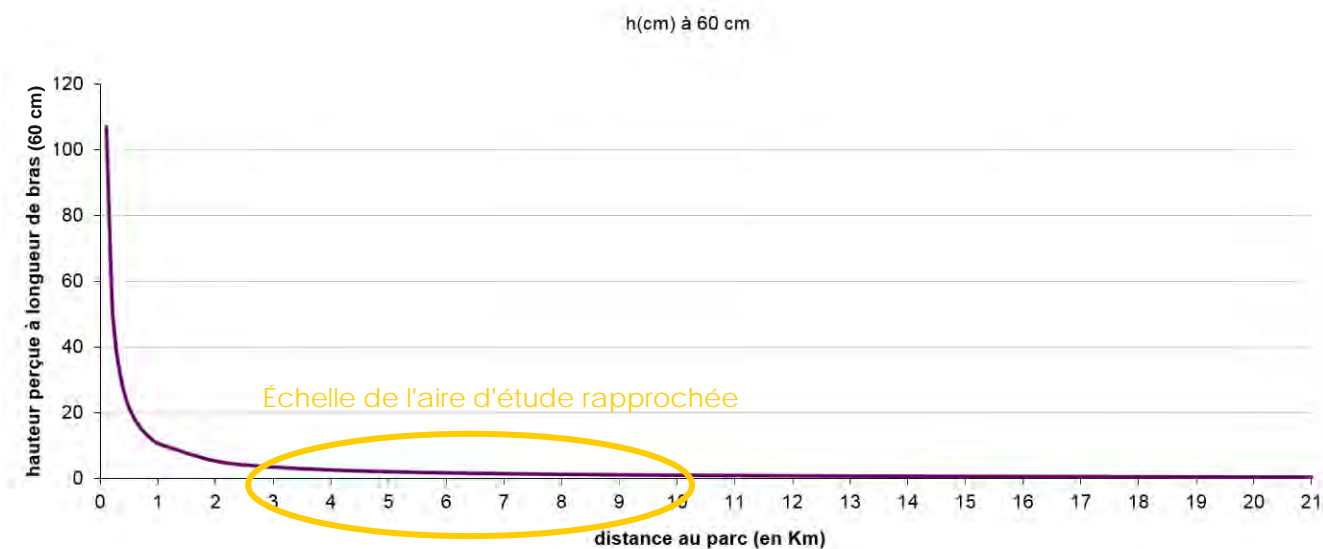


Schéma montrant l'effet de la distance sur la perception d'une éolienne de 180 mètres

VI.2.1 Paysage

Les enjeux de perception portent essentiellement sur la profondeur et la qualité des espaces ouverts des vallées de la Sormonne et ses affluents, ainsi que des clairières des collines boisées qui offrent des points de vue animés par la présence d'éléments verticaux (églises, pylônes, antennes, châteaux d'eau, etc.). Depuis ces points particuliers du territoire, l'orientation paysagère peut se ressentir grâce aux fonds de perspectives boisées, ainsi qu'au passage des lignes à haute tension. Ainsi, le projet devra respecter une composition générale en accord avec l'orientation paysagère perceptible depuis ces points de vue (vallée de la Sormonne, vallée de l'Audry, lignes de crêtes boisées).

Les RD978, RD985, RD8043 et RN43 présentent des enjeux de perception forts à moyen, selon la distance par rapport au projet, du fait de la présence de tronçons privilégiant des passages sur les crêtes et donc les vues larges sur le paysage.

Enfin, la présence du motif éolien au sein de l'aire d'étude rapprochée implique des enjeux d'effets cumulés depuis l'Est et le Nord du territoire, notamment liés à la présence du parc éolien de Blombay – L'Echelle situé à environ 6km. Cette relative proximité implique aussi un respect de l'organisation de manière à créer un ensemble de parcs le plus harmonieux possible.

VI.2.2 Bourgs

La sensibilité des bourgs vis-à-vis du projet est fortement dépendante de la typologie d'implantation du bourg.

Les bourgs étagés vont présenter une sensibilité depuis le cœur du bourg, lorsque le versant est orienté vers l'aire d'étude immédiate, ou depuis la rive opposée, en regardant en direction de l'aire d'étude immédiate, mettant ainsi en intervisibilité le bourg et le projet, et plus particulièrement les clochers des églises et chapelles.

Les bourgs implantés en fond de vallée présentent une sensibilité moindre du fait de leur situation encaissée, bordée d'une végétation généralement dense. Ainsi, les enjeux vont se concentrer sur les perceptions dans l'axe de la vallée. Cependant, selon l'encaissement de celle-ci, il est possible de

percevoir le bourg depuis des voies d'accès arrivant par les hauteurs des coteaux, à l'image de Signy-l'Abbaye, pouvant faire entrer en intervisibilité le clocher de l'église et le projet.

VI.2.3 Patrimoine

Les édifices bénéficiant d'une implantation légèrement surplombante sur le paysage sont ceux qui peuvent présenter des enjeux de covisibilité avec le projet éolien de Côte des Vauzelles, en fonction de l'orientation des vues. Les enjeux par édifice sont présentés ci-dessous par ordre décroissant du niveau d'enjeu et par catégorie d'édifice.

Ainsi, les églises Notre-Dame (1) de Liart et Saint-Etienne (16) à Laval-Morency présentent un enjeu de covisibilité indirecte modéré par un déplacement de leur rôle de point d'appel vers le projet.

Les églises Saint-Marcel (9), Saint-Sulpice (13) à Rumigny et Notre-Dame-de-la-Très-Sainte-Vierge (17) à Renwez possèdent une implantation légèrement en belvédère et bénéficient d'un contexte relativement ouvert en direction de l'AEI. De fait, elles possèdent un enjeu de covisibilité modéré quant à l'implantation du projet éolien de Côte des Vauzelles.

Le château ferme de Maipas (2) présente un contexte relativement ouvert permettant de dégager des vues en direction de l'AEI. La proximité avec l'AEI implique un enjeu moyen vis-à-vis du projet.

Le château de l'Echelle (3) ainsi que les restes du château de Montcornet (18) bénéficient tous les deux d'une situation en promontoire permettant de dégager des vues longues sur le paysage en direction de l'AEI. De fait, ils possèdent un enjeu modéré lié à la proximité et à l'intérêt touristique.

L'allée couverte de Giraumont (7) présente une implantation en belvédère offrant des vues longues en direction de l'AEI notamment. L'enjeu associé est alors lui aussi modéré.

La halle de Saint-Jean-aux-Bois (10) présente un enjeu moyen du fait de son ouverture orientée en direction de l'AEI et de sa situation légèrement en hauteur pouvant mettre en covisibilité directe l'édifice et le projet.

L'église Saint-Rémi (11) à Aouste est le seul édifice bénéficiant d'un enjeu faible du fait de son inscription dans un écrin urbain dense, de sa compacité et de la faible présence de vues orientées vers l'AEI.

Les églises Saint-Etienne de Servion (4), Saint-Martin (5) et Saint-Martin à Cliron (19) ainsi que la chapelle des Trois-Maries de Giraumont (8) ne présentent pas d'enjeu particulier vis-à-vis du projet du fait de l'absence de points de vue pouvant mettre en covisibilité l'édifice et le projet.

Le château de Rémyilly-les-Pothées (6), les restes de l'église abbatiale de Bonnefontaine (12) ainsi que les bornes de Saint-Rémi (15 et 15) ne présentent pas d'enjeu du fait de leur faible visibilité dans le paysage, engendrée par la présence d'un contexte végétalisé.

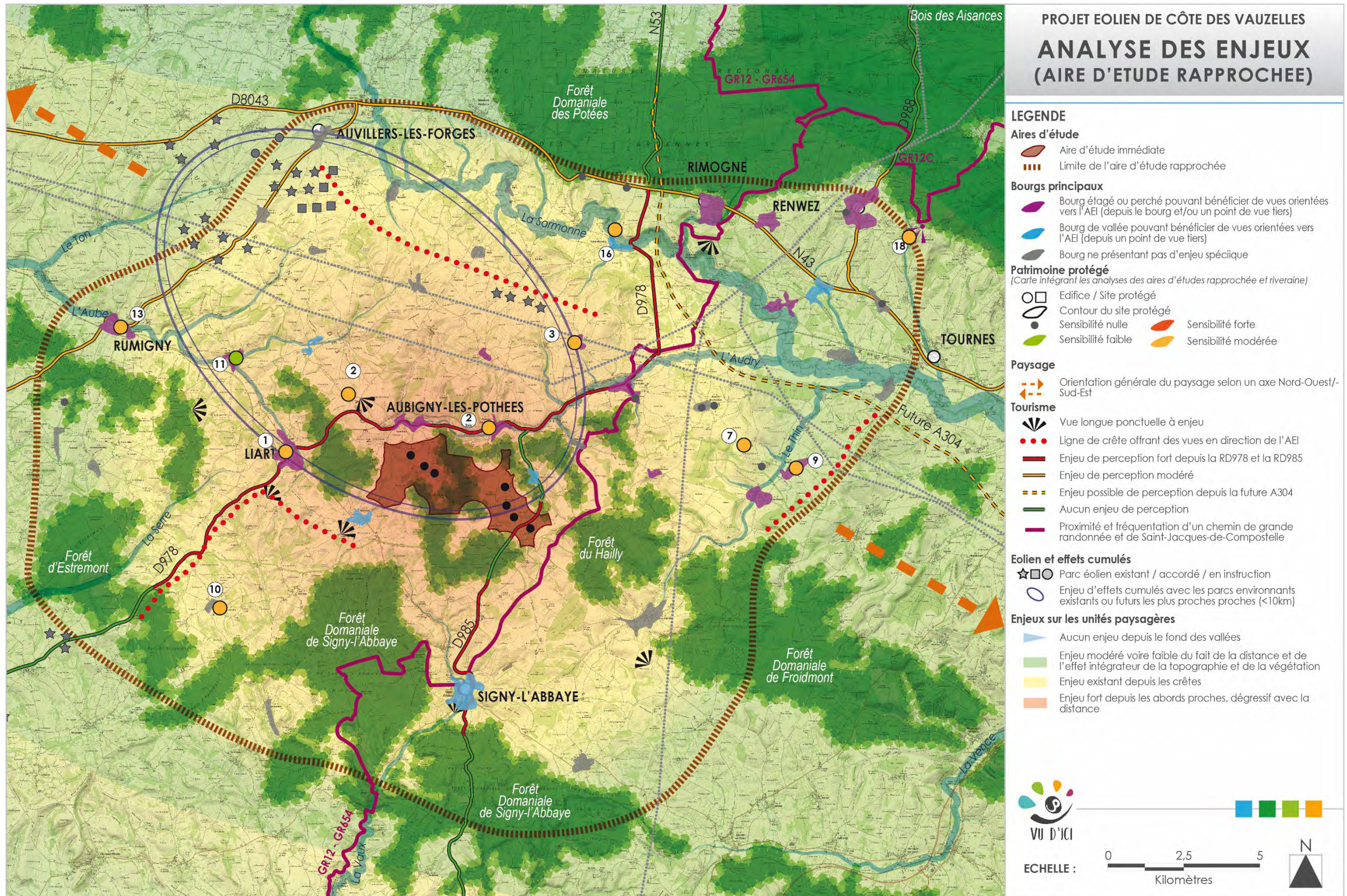
À propos de la voie romaine identifiée, bien qu'elle ne soit pas protégée, l'enjeu réside dans la préservation de son tracé et de ces matériaux lors de travaux de renforcement des voies permettant l'accès aux potentielles éoliennes.

VI.2.4 Tourisme

Que ce soit pour les sentiers pédestres, cyclables ou routiers, le maillage formé par ces derniers vient graviter autour de l'AEI. En proposant des passages sur les crêtes, les randonneurs et automobilistes bénéficient de nombreuses vues dégagées pouvant être orientées vers l'AEI, notamment pour les itinéraires situés sur les rives Nord de la Sormonne et de l'Audry, et ceux qui parcourent les plateaux agricoles s'intercalant entre les boisements de la Thiérache.

En termes d'enjeux, les sentiers de Grande Randonnée et de Saint-Jacques-de-Compostelle présentent les plus forts enjeux touristiques liés à leur reconnaissance nationale voire européenne et donc leur place dans la création de l'image touristique du territoire. Les sentiers secondaires sont fréquentés dans une moindre mesure mais participent tout de même à la valorisation du territoire mais de manière plus locale leur conférant une certaine sensibilité paysagère. Deux de ces sentiers traversent l'AEI et présentent donc un enjeu de préservation du tracé et de la qualité de la randonnée.





VI.3 Bilan de l'aire d'étude riveraine

À l'échelle de l'aire d'étude riveraine, les éoliennes prennent visuellement de la hauteur et deviennent visibles dès lors que les écrans de premier plan sont absents.

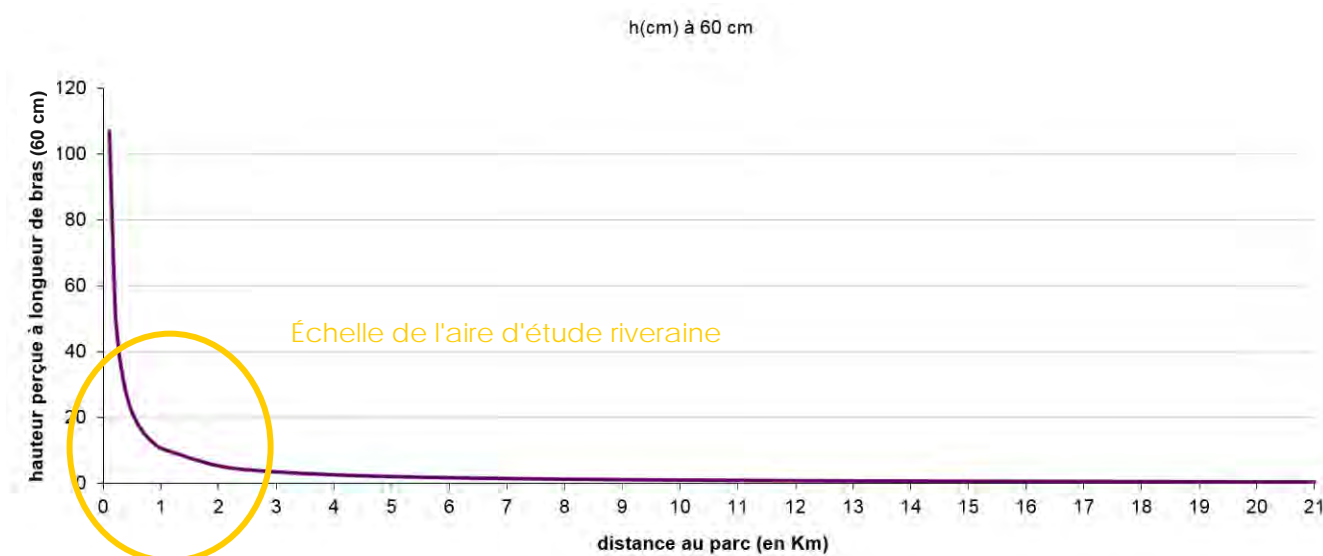


Schéma montrant l'effet de la distance sur la perception d'une éolienne de 180 mètres

VI.3.1 Paysage

Au Nord de la vallée de l'Audry, les enjeux de perception vont se concentrer sur les crêtes et les bourgs (entrées et cœurs) situés en fond de vallée. Dans cette unité paysagère, les axes de circulation proposent un trajet essentiellement en fond de vallée mais peuvent permettre de percevoir la crête Sud, en direction du projet. Ainsi, il faudra veiller à prendre en compte l'orientation des lignes de crêtes de manière à respecter et à renforcer cette orientation par le projet.

Au Sud de la vallée de l'Audry, les enjeux vont concerner les points hauts pouvant offrir des vues longues comme la butte de Marlemont, ainsi que les axes de circulation qui passent sur les crêtes ouvertes, telles que la RD978 et la RD985.

VI.3.2 Bourgs et hameaux proches

De manière générale, les enjeux portent sur les perceptions depuis les lieux habités ainsi que sur l'altération des mises en scène visuelles depuis les entrées et sorties de bourgs. De ce fait, un certain recul par rapport à ces bourgs et aux ruptures de pentes des versants permettra de limiter l'effet écrasant des éoliennes et leur prégnance dans les différents paysages urbains. Le choix d'une taille raisonnable des éoliennes peut être aussi un élément permettant de limiter ces jeux d'intervisibilité depuis les bourgs et les effets écrasants.

VI.3.3 Patrimoine

Les enjeux gravitant autour des trois édifices (église Notre-Dame (1) à Liart, château-ferme du Maipas (2), église Saint-Martin (2bis) d'Aubigny-les-Pothées) vont concerner à la fois les perceptions conjointes entre l'édifice et le projet depuis un point de vue tiers (entrée de ville, chemin d'accès) mais aussi la covisibilité directe depuis l'édifice lui-même.

- Depuis le pied de l'édifice et les entrées Ouest du bourg (RD978 et RD236) pour l'église Notre-Dame (1) à Liart ;

- Depuis la voie arrivant de l'Ouest pour le château-ferme du Maipas (2).
- Depuis l'entrée Nord du bourg et les abords de l'église Saint-Martin (2bis).

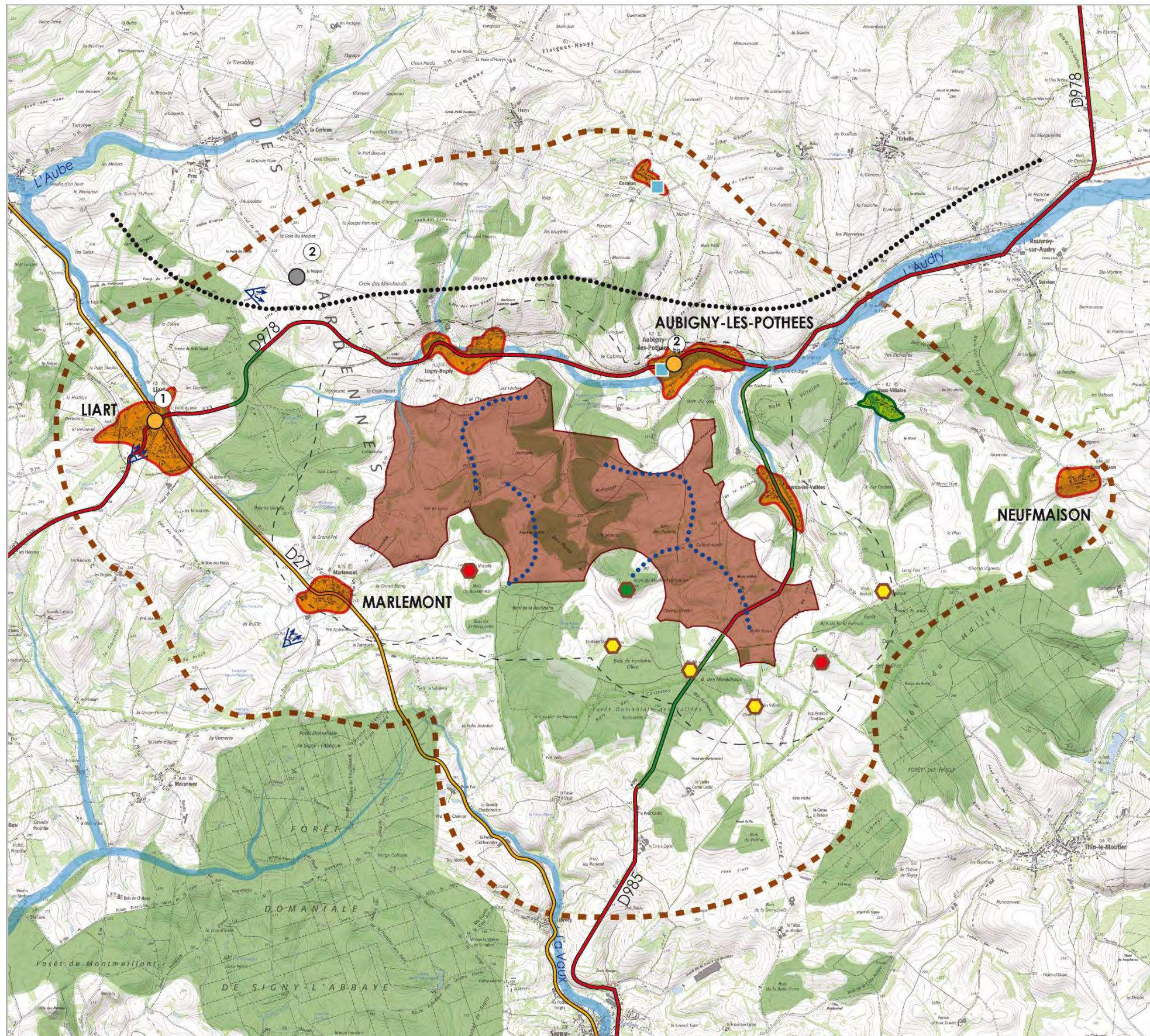
Concernant la voie romaine, le fait qu'elle traverse une partie de l'AEI, lui confère un enjeu de préservation lié aux potentielles voies d'accès aux éoliennes qui nécessiteraient un renforcement.

VI.3.4 Tourisme

Les enjeux de perception du projet se concentrent sur les points de vue emblématiques, du maillage touristique, orientées vers l'AEI comme la butte de Marlemont, la côte des Hallets au Sud de Liart, ou à proximité de la ferme du Maipas. Ainsi, des enjeux de modification des mises en scène visuelles existent sur ces points particuliers. De plus le passage de deux itinéraires au sein de l'AEI implique une conservation des sentiers existants.

Les logements touristiques présents sur l'aire d'étude riveraine ne possèdent qu'un faible enjeu vis-à-vis du projet du fait de leur implantation dans des contextes le plus souvent refermés. En effet, deux logements, à savoir un gîte à Cernion et des chambres d'hôtes à Aubigny-les-Pothées, du fait d'une orientation des espaces de vie (cours, terrasses, jardins, etc.), offrent des vues en direction de l'AEI. Afin de limiter les effets de prégnance, les mesures d'implantation seront les mêmes que pour les bourgs et hameaux, à savoir un recul des éoliennes et/ou le choix d'un modèle de taille correspondant à l'échelle du paysage.





PROJET EOLIEN DE CÔTE DES VAUZELLES

ENJEUX
(AIRE D'ETUDE RIVERAINE)

LEGENDE

Aires d'étude

- Aire d'étude immédiate
- Limite de l'aire d'étude riveraine

Enjeux sur les éléments structurants et particularités paysagères

- Vallée
- Verrou boisé jouant le rôle d'écran
- Ligne de coteau permettant des dégagements visuels vers l'AEI
- Ligne de crête secondaire structurant l'AEI et conditionnant l'implantation du projet

Enjeux sur les infrastructures et le tourisme

- Absence d'enjeu depuis les voies cadrées par le végétal
- Enjeu modéré de perception depuis les voies de desserte secondaire
- Enjeu fort de perception du projet
- Hébergement montrant un enjeu d'intervisibilité avec le projet

Enjeux sur les bourgs et hameaux (à affiner en fonction de la variante retenue)

Contexte d'implantation des bourgs

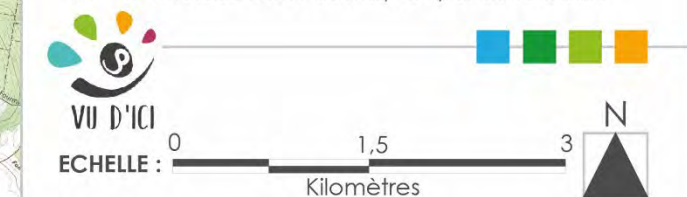
- Cœur urbain montrant peu d'enjeux de visibilité
- Cœur urbain montrant des enjeux de visibilité ponctuels
- Frange urbaine fermée
- Frange urbaine montrant plusieurs dégagements visuels vers le projet
- Vue sur le bourg ou le patrimoine du bourg (clocher) en intervisibilité avec l'AEI

Contexte d'implantation des hameaux (moins de 1km de l'AEI)

- Hameau dans un contexte fermé (accès, extérieurs et habitations)
- Hameau avec ouverture visuelle en direction d'une partie de l'AEI depuis les secteurs habités
- Hameau avec vue large sur un ou plusieurs secteurs de l'AEI depuis les secteurs habités

Sensibilités sur le patrimoine bâti protégé

- 1- Eglise Notre-Dame à Liart : sensibilité modéré
- 2bis- Eglise Saint Martin d'Aubigny-Les-Pothées : sensibilité modérée
- 2- Château ferme du Maipas : pas de sensibilité



VI.3.5 Synthèse des enjeux

Les tableaux pages suivantes permettent de faire la synthèse des enjeux recensés dans l'état initial.

PAYSAGE							
Enjeux et sensibilités recensés dans l'état initial							
Nom	Type	Aire d'étude	Enjeu	Sensibilité	Impacts		
					Etude par photomontage		
Vallées boisées de la Meuse et de la Semoy	Unité paysagère	Eloignée	Faible du fait de sa fermeture visuelle engendrée par le relief et la végétation	Pas de sensibilité notable du fait d'un fort encaissement et boisement des vallées de la Meuse et de la Semoy	Oui		
Collines forestières et bocagères des Ardennes	Unité paysagère	Eloignée	Faible du fait de sa fermeture visuelle liée à une forte densité de boisements et de haies bocagères	Sensibilité faible, du fait de la présence d'un point de vue touristique haut au centre des boisements permettant d'offrir une vue large en direction de l'AEI	Oui		
Vallées bocagères et boisées de la Thiérache	Unité paysagère	Riveraine Rapprochée Eloignée	Fort du fait d'ouvertures visuelles présentes sur les crêtes des coteaux des vallées	Forte sensibilité, portant sur sa proximité et la qualité des espaces ouverts qui peuvent offrir des vues larges en direction de l'AEI	Oui		
Charleville-Mézières	Unité paysagère	Eloignée	Moyen par des ouvertures visuelles larges depuis la frange Ouest et des quartiers construits sur les hauteurs de la ville	Sensibilité faible, du à son éloignement et à une faible présence de points hauts significatifs	Oui		
Plateau agricole ouvert de la Basse thiérache et du Porcien	Unité paysagère	Eloignée	Fort par la présence d'un paysage très ouvert formé par des collines sur lesquelles la céréaliculture domine	Sensibilité modérée, portant sur les vues longues porposées depuis les voies passant sur les crêtes des vallonnements en direction de l'AEI	Oui		
Butte de Marlemont	Belvédère	Riveraine Rapprochée Eloignée	Fort puisqu'il constitue un point haut ouvrant un large panorama sur le paysage	Forte sensibilité, portant sur la proximité du site touristique avec le projet et son ouverture visuelle sur le paysage des collines boisées de la Thiérache	Oui		
Mont de Sery	Belvédère	Eloignée	Moyen puisqu'il constitue un point haut paysager mais reste très couvert par de la végétation	Sensibilité modérée par la présence de points de vues significatifs sur le site	Oui		
PATRIMOINE							
Enjeux et sensibilités recensés dans l'état initial							
Nom	Type	Statut	Aire d'étude	Enjeu	Sensibilité	Impacts	
					Etude par photomontage		
Eglise Notre-Dame de Liart (1)	Patrimoine (monument historique)	Inscrit	Riveraine Rapprochée Eloignée	Moyen	Sensibilité modérée	Oui	
Château ferme du Maipas (2)	Patrimoine (monument historique)	Inscrit	Riveraine Rapprochée Eloignée	Moyen	Sensibilité modérée	Oui	
Eglise Saint-Martin (2bis)	Patrimoine (monument historique)	Inscrit	Riveraine Rapprochée Eloignée	Moyen	Sensibilité modérée	Oui	
Château de l'Echelle (3)	Patrimoine (monument historique)	Inscrit	Rapprochée Eloignée	Fort (ouverture orientée)	Sensibilité modérée	Oui	
Eglise Saint-Etienne de Servion (4)	Patrimoine (monument historique)	Inscrit/Classé	Rapprochée Eloignée	Moyen	Pas de sensibilité	-	
Eglise Saint-Martin à Rémyilly-les-Pothées (5)	Patrimoine (monument historique)	Inscrit	Rapprochée Eloignée	Moyen	Pas de sensibilité	-	
Château de Remilly-les-Pothées (6)	Patrimoine (monument historique)	Inscrit	Rapprochée Eloignée	Moyen	Pas de sensibilité	-	
Allée couverte de Giromont (7)	Patrimoine (monument historique)	Classé	Rapprochée Eloignée	Fort (en belvédère)	Sensibilité modérée	Oui	
Chapelle des Trois-Maries de Giraumont (8)	Patrimoine (monument historique)	Inscrit	Rapprochée Eloignée	Faible	Pas de sensibilité	-	
Eglise Saint-Marcel (9)	Patrimoine (monument historique)	Classé	Rapprochée Eloignée	Faible	Sensibilité modérée	Oui	
Halle de Saint-Jean-aux-Bois (10)	Patrimoine (monument historique)	Classé	Rapprochée Eloignée	Faible	Sensibilité modérée	Oui	
Eglise Saint-Rémi à Aouste (11)	Patrimoine (monument historique)	Classé	Rapprochée Eloignée	Moyen	Sensibilité faible	Oui	
Restes de l'église abbatiale de Bonnefontaine (12)	Patrimoine (monument historique)	Inscrit	Rapprochée Eloignée	Faible	Pas de sensibilité	-	
Eglise Saint-Sulpice à Rumigny (13)	Patrimoine (monument historique)	Inscrit	Rapprochée Eloignée	Moyen	Sensibilité modérée	Oui	
Borne de Saint-Rémi (au bord de la RD8043) (14)	Patrimoine (monument historique)	Classé	Rapprochée Eloignée	Faible	Pas de sensibilité	-	
Borne de Saint-Rémi (au bord de la RD8043) (15)	Patrimoine (monument historique)	Classé	Rapprochée Eloignée	Faible	Pas de sensibilité	-	
Eglise Saint-Etienne à Laval-Morency (16)	Patrimoine (monument historique)	Inscrit	Rapprochée Eloignée	Moyen	Sensibilité modérée	Oui	
Eglise Notre-Dame-la-Très-Sainte-Vierge à Renwez (17)	Patrimoine (monument historique)	Classé	Rapprochée Eloignée	Moyen	Sensibilité modérée	Oui	



Restes du château à Montcornet (18)	Patrimoine (monument historique)	Inscrit	Rapprochée Eloignée	Moyen (site touristique, en belvédère)	Sensibilité modérée	Oui
Eglise Saint-Martin à Cliron (19)	Patrimoine (monument historique)	Inscrit	Rapprochée Eloignée	Faible	Pas de sensibilité	-
Eglise Saint-Martin à Tournes (20)	Patrimoine (monument historique)	Classé	Eloignée	Faible	Pas de sensibilité	-
Eglise Saint-Jean-Baptiste à Warcq (21)	Patrimoine (monument historique)	Classé	Eloignée	Faible	Pas de sensibilité	-
Ancien moulin à couleurs à Prix-lès-Mézières (22)	Patrimoine (monument historique)	Inscrit	Eloignée	Faible	Pas de sensibilité	-
Patrimoine urbain de Charleville-Mézières Ronde SNCF, Anciennes fortifications, Vieux Moulin, Place Ducale, Immeubles de la Place Ducale, etc.) (23)	Patrimoine (monument historique)	Inscrit/Classé	Eloignée	Faible	Pas de sensibilité	-
Eglise Saint-Lie de Mohon à Charleville-Mézières (23 1)	Patrimoine (monument historique)	Classé	Eloignée	Moyen	Pas de sensibilité	-
Basilique Notre-Dame de l'Espérance (23 2)	Patrimoine (monument historique)	Classé	Eloignée	Moyen	Sensibilité faible	Oui
Ancienne abbaye de Sept-Fontaines à Fagnon (24)	Patrimoine (monument historique)	Inscrit	Eloignée	Faible	Sensibilité faible	Oui
Eglise Saint-Denis à Evigny (25)	Patrimoine (monument historique)	Inscrit	Eloignée	Faible	Pas de sensibilité	-
Château et ses communs à St-Marceau (26)	Patrimoine (monument historique)	Inscrit	Eloignée	Faible	Sensibilité faible	Oui
Château de Gruyères (27)	Patrimoine (monument historique)	Inscrit	Eloignée	Faible	Pas de sensibilité	-
Château de la Basse-Touligny (28)	Patrimoine (monument historique)	Inscrit	Eloignée	Faible	Pas de sensibilité	-
Eglise Saint-Martin à Poix-Terron (29)	Patrimoine (monument historique)	Classé	Eloignée	Faible	Pas de sensibilité	-
Eglise Saint-Martin de Raillcourt (30)	Patrimoine (monument historique)	Inscrit	Eloignée	Moyen	Pas de sensibilité	-
Calvaire devant l'Eglise Notre-Dame-de- l'Assomption (31)	Patrimoine (monument historique)	Classé	Eloignée	Moyen	Sensibilité faible	Oui
Ancien relais de poste de Launois-sur-Vence (25 Avenue Roger Ponsart) (32)	Patrimoine (monument historique)	Inscrit	Eloignée	Faible	Pas de sensibilité	-
Eglise Saint-Etienne de Launois-sur-Vence (33)	Patrimoine (monument historique)	Classé	Eloignée	Faible	Pas de sensibilité	-
Croix de la Carmoterie (34)	Patrimoine (monument historique)	Classé	Eloignée	Faible	Pas de sensibilité	-
Château d'Harzilemont à Hagnicourt (35)	Patrimoine (monument historique)	Inscrit	Eloignée	Faible	Pas de sensibilité	-
Eglise Sainte-Claire à Hagnicourt (36)	Patrimoine (monument historique)	Classé	Eloignée	Faible	Pas de sensibilité	-
Eglise Saint-Remy à Viel-Saint-Rémy (37)	Patrimoine (monument historique)	Inscrit	Eloignée	Faible	Pas de sensibilité	-
Douves du château de Mesmont (38)	Patrimoine (monument historique)	Inscrit	Eloignée	Faible	Pas de sensibilité	-
Halle de Wasigny (39)	Patrimoine (monument historique)	Inscrit	Eloignée	Faible	Pas de sensibilité	-
Ferme Taton à Wasigny (40)	Patrimoine (monument historique)	Inscrit	Eloignée	Faible	Pas de sensibilité	-
Château de Doumely-Bégnny (41)	Patrimoine (monument historique)	Inscrit/Classé	Eloignée	Moyen	Sensibilité faible	Oui
Anciennes douves du château d'Arnicourt (42)	Patrimoine (monument historique)	Inscrit	Eloignée	Faible	Pas de sensibilité	-
Eglise Saint-Nicolas de Rethel (43)	Patrimoine (monument historique)	Classé	Eloignée	Moyen	Sensibilité faible	Oui
Décor du salon de l'Hôtel de ville de Rethel (44)	Patrimoine (monument historique)	Inscrit	Eloignée	Nul (en intérieur)	Pas de sensibilité	-
Eglise Saint-Ibbault à Château-Porcien (45)	Patrimoine (monument historique)	Inscrit/Classé	Eloignée	Faible	Pas de sensibilité	-
Eglise Saint-Ferréol à Saint-Fergeux (46)	Patrimoine (monument historique)	Inscrit	Eloignée	Faible	Pas de sensibilité	-
Eglise Notre-Dame à Fraillcourt (47)	Patrimoine (monument historique)	Inscrit	Eloignée	Faible	Pas de sensibilité	-
Eglise Saint-Laurent à Rozoy-sur-Serre (48)	Patrimoine (monument historique)	Classé	Eloignée	Moyen	Sensibilité faible	Oui
Eglise Saint-Nicolas à Grandriex (49)	Patrimoine (monument historique)	Inscrit	Eloignée	Moyen	Pas de sensibilité	-
Eglise Saint-Médard à Parfondeval (50)	Patrimoine (monument historique)	Classé	Eloignée	Faible	Pas de sensibilité	-
Eglise d'Archon (51)	Patrimoine (monument historique)	Inscrit	Eloignée	Faible	Pas de sensibilité	-
Eglise de Cury-les-Iviers (52)	Patrimoine (monument historique)	Inscrit	Eloignée	Faible	Pas de sensibilité	-
Eglise de Dohis (53)	Patrimoine (monument historique)	Inscrit	Eloignée	Moyen	Sensibilité faible	Oui
Eglise de Logny-lès-Aubenton (54)	Patrimoine (monument historique)	Inscrit	Eloignée	Moyen	Pas de sensibilité	-
Manoir à Aubenton (Rue du Coqvert) (55)	Patrimoine (monument historique)	Inscrit	Eloignée	Faible	Pas de sensibilité	-
Eglise Notre-Dame à Aubenton (56)	Patrimoine (monument historique)	Classé	Eloignée	Faible	Pas de sensibilité	-
Eglise Saint-Jean-Baptiste à Hannappes (57)	Patrimoine (monument historique)	Classé	Eloignée	Moyen	Pas de sensibilité	-
Croix dans le cimetière à Antheny (58)	Patrimoine (monument historique)	Classé	Eloignée	Faible	Pas de sensibilité	-
Eglise Saint-Nicolas à Signy-le-Petit (59)	Patrimoine (monument historique)	Inscrit	Eloignée	Moyen	Pas de sensibilité	-
Restes de l'enceinte fortifiée de Rocroi (60)	Patrimoine (monument historique)	Inscrit	Eloignée	Moyen (Site touristique, belvédère)	Sensibilité modérée à faible	Oui
Bastion du Roy à Rocroi (61)	Patrimoine (monument historique)	Classé	Eloignée	Faible	Pas de sensibilité	-
Patrimoine urbain de Revin (Eglise des Dominicains, Maison espagnole et cité Paris campagne) (62)	Patrimoine (monument historique)	Inscrit	Eloignée	Moyen	Pas de sensibilité	-
Patrimoine urbain de Monthermé (Eglise de Laval- Dieu, maison canoniale et les jardins et Eglise Saint- Léger) (63)	Patrimoine (monument historique)	Classé	Eloignée	Faible	Pas de sensibilité	-
Maison dite "Château Marcadet" à Levrézy (64)	Patrimoine (monument historique)	Inscrit	Eloignée	Faible	Pas de sensibilité	-
Eglise Saint-Vincent de Braux (65)	Patrimoine (monument historique)	Inscrit	Eloignée	Faible	Pas de sensibilité	-
Berges de la Meuse à Revin (A)	Patrimoine (site)	Classé	Eloignée	Faible	Pas de sensibilité	Oui
Les Dames de Meuse (B)	Patrimoine (site)	Classé	Eloignée	Faible	Pas de sensibilité	-
Longue roche dans la forêt domaniale de Château- Regnault (C)	Patrimoine (site)	Classé	Eloignée	Faible	Pas de sensibilité	-
Roches et rochers (D)	Patrimoine (site)	Inscrit	Eloignée	Faible	Pas de sensibilité	-
Points de vue en bordure de route (E)	Patrimoine (site)	Inscrit	Eloignée	Moyen	Pas de sensibilité	-
Vallée de la Semoy à Haulmé (F)	Patrimoine (site)	Inscrit	Eloignée	Faible	Pas de sensibilité	-
Square Mialaret et ses abords (G)	Patrimoine (site)	Inscrit	Eloignée	Faible	Pas de sensibilité	-
Mont Sery et ses abords (H)	Patrimoine (site)	Inscrit	Eloignée	Moyen	Sensibilité modérée à faible	Oui
Promenade des Isles et ses abords (I)	Patrimoine (site)	Inscrit	Eloignée	Faible	Pas de sensibilité	-
Château Mazarin et ses abords (J)	Patrimoine (site)	Inscrit	Eloignée	Faible	Pas de sensibilité	-
AVAP de Revin (Z1)	Patrimoine (AVAP)		Eloignée	Faible	Pas de sensibilité	Oui

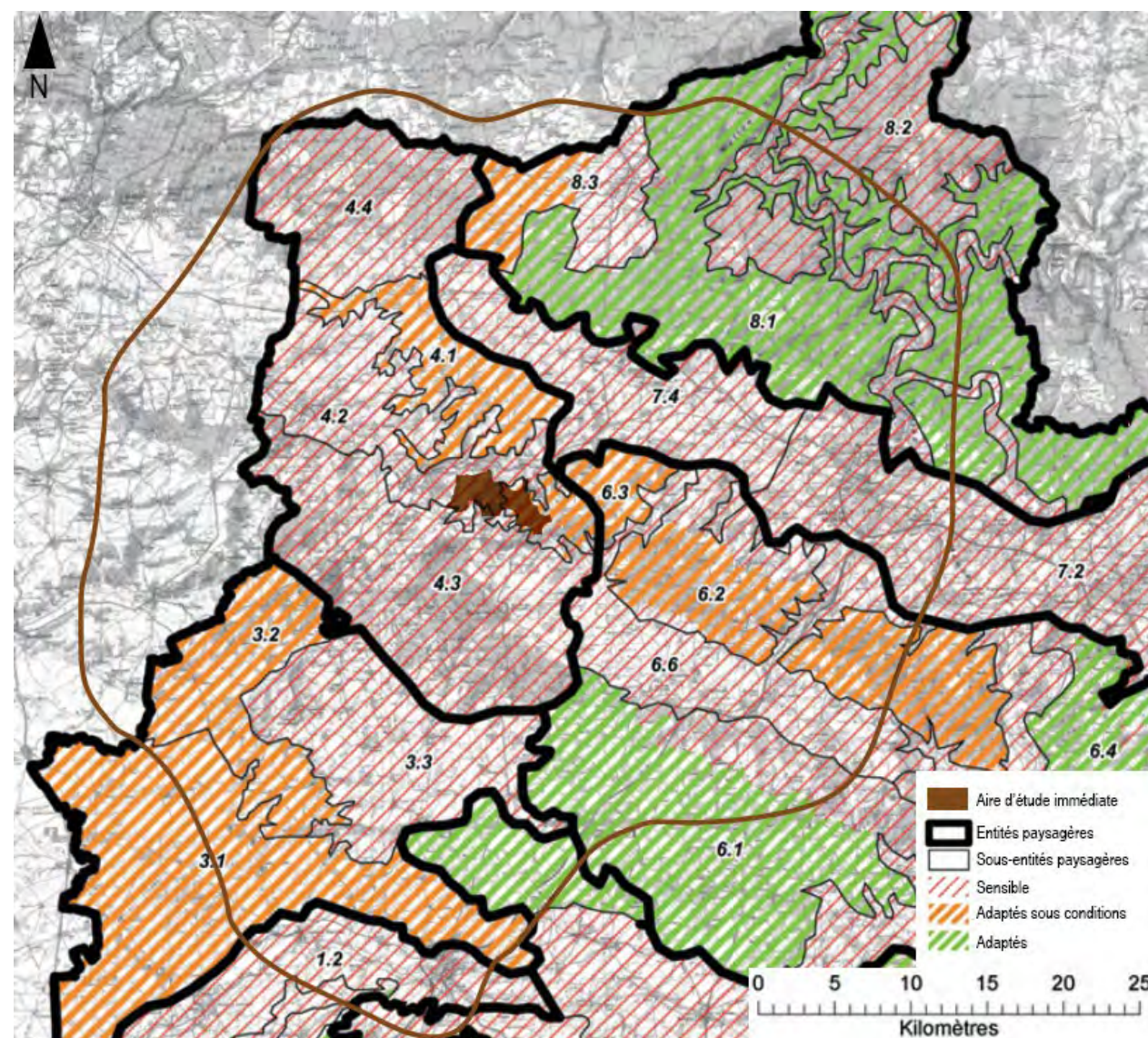
LIEUX VISITES ET FREQUENTES					
Enjeux et sensibilités recensés dans l'état initial					Impacts
Nom	Type	Aire d'étude		Sensibilité	Etude par photomontage
RD978	Infrastructure	Riveraine à éloignée	Fort sur les crêtes ouvertes Faible en fond de vallée	Forte à modérée selon tronçon	Oui
RD8043	Infrastructure	Rapprochée à éloignée		Modérée à faible	Oui
RD985	Infrastructure	Rapprochée à éloignée		Modérée à faible	Oui
RD27	Infrastructure	Riveraine		Forte	Oui
RD 3	Infrastructure	Eloignée		Faible	Oui
LIEUX HABITES ET PERCEPTIONS QUOTIDIENNES					
Enjeux et sensibilités recensés dans l'état initial					Impacts
Nom	Type	Aire d'étude		Sensibilité	Etude par photomontage
Logny - Bogny	Bourg riverain	Riveraine	Moyen	Forte	Oui
Aubigny-les-Pothées	Bourg riverain	Riveraine	Moyen	Forte	Oui
Rouvroy	Bourg riverain	Riveraine	Moyen	Forte	Oui
L'Echelle	Bourg riverain	Riveraine	Moyen	Modérée	Oui
Neufmaison	Bourg riverain	Riveraine	Moyen	Faible	Oui
Marlemont	Bourg riverain	Riveraine	Moyen	Forte	Oui
Liart	Bourg riverain	Riveraine	Moyen	Modérée	Oui
Lépron-les-Vallées	Bourg riverain	Riveraine	Moyen	Forte	Oui
Signy-l'Abbaye	Bourg riverain	Rapprochée	Moyen	Forte à modérée	Oui
Dommary	Bourg riverain	Rapprochée	Moyen	Modérée à faible	Oui
Vaux-Vilaine	Bourg riverain	Riveraine	Moyen	Pas de sensibilité	-
Cernion	Bourg riverain	Riveraine	Moyen	Modérée à faible	Oui
Marzelle	Hameau	Riveraine	Fort	Forte	Oui
Gite à Cernion	Tourisme	Riveraine	Faible	Modérée	Oui
Chambres d'hôtes à Aubigny-les-Pothées	Tourisme	Riveraine	Moyen	Modérée	Oui
PAYSAGE EOLIEN ET EFFETS CUMULES					
Enjeux et sensibilités recensés dans l'état initial					Impacts
Nom	Type	Aire d'étude		Sensibilité	Etude par photomontage
Lecture du projet	Composition du projet	Riveraine à éloignée	Fort	Forte du fait de la proximité avec de nombreux bourgs à moins de 1km et de la présence d'un paysage relativement ouvert	Oui
Effets cumulés	Effets cumulés entre parcs éoliens : cohérence d'ensemble	Riveraine à éloignée	Fort	Modérée à faible du fait de l'éloignement des parcs existants et futurs (au moins 5km)	Oui



VII Implantation du parc éolien dans le paysage : les variantes d'implantation

VII.1 Préconisations d'implantation dans les documents de référence (SRE des Ardennes et Plan de Paysage Éolien des Ardennes)

Un Plan de Paysage Éolien des Ardennes a été réalisé en 2007, au sein duquel ont été identifiées des sensibilités par unité paysagère et sous-unité paysagère, qui sont présentées dans le SRE des Ardennes. La carte ci-dessous, tirée du Plan de paysage éolien, présente ces différentes sensibilités.



Extrait de la carte des sensibilités paysagères du Plan de paysage Éolien des Ardennes

Cette carte permet d'identifier sur quels secteurs de l'AEI la sensibilité paysagère est la plus importante. Ainsi, l'aire d'étude immédiate se situe à la jonction entre les sous-unités 4.2 *Les Vallonnements* et 6.3 *Le plateau de Rémilly-les-Pothées* respectivement identifiées comme étant sensibles et adaptées au développement de l'éolien sous conditions.

Les préconisations associées à ces secteurs sont les suivantes :

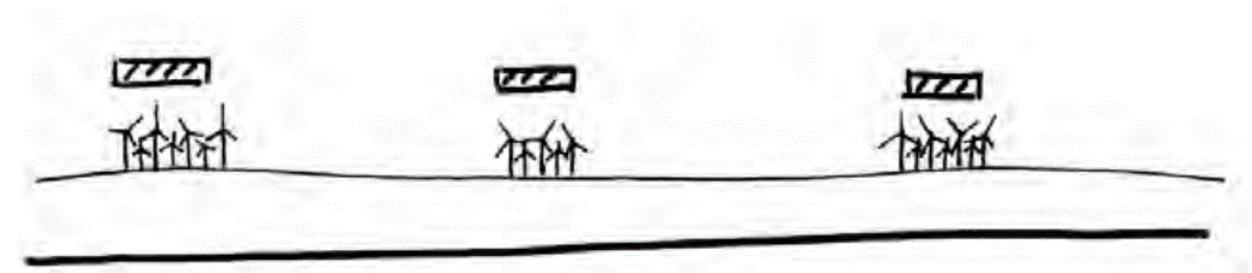
- **4.2 Les vallonnements**

"Les vallonnements, qui caractérisent les paysages Sud de Thiérache, trouvent leur origine dans les entailles qu'ont pratiqués la vallée du Tin et de l'Aube dans le plateau des Pothées. Cette entité est constituée de mouvements en plis et replis du terrain d'où n'émergent que très peu de zones tabulaires. L'absence de ligne de force rend difficile l'orientation, d'autant que des boisements épars en lanières viennent fragmenter les visions. Les éminences dominent les villages, qui sont installés en chapelet le long de la vallée de l'Aube" (Extrait du Plan de Paysage Éolien des Ardennes)

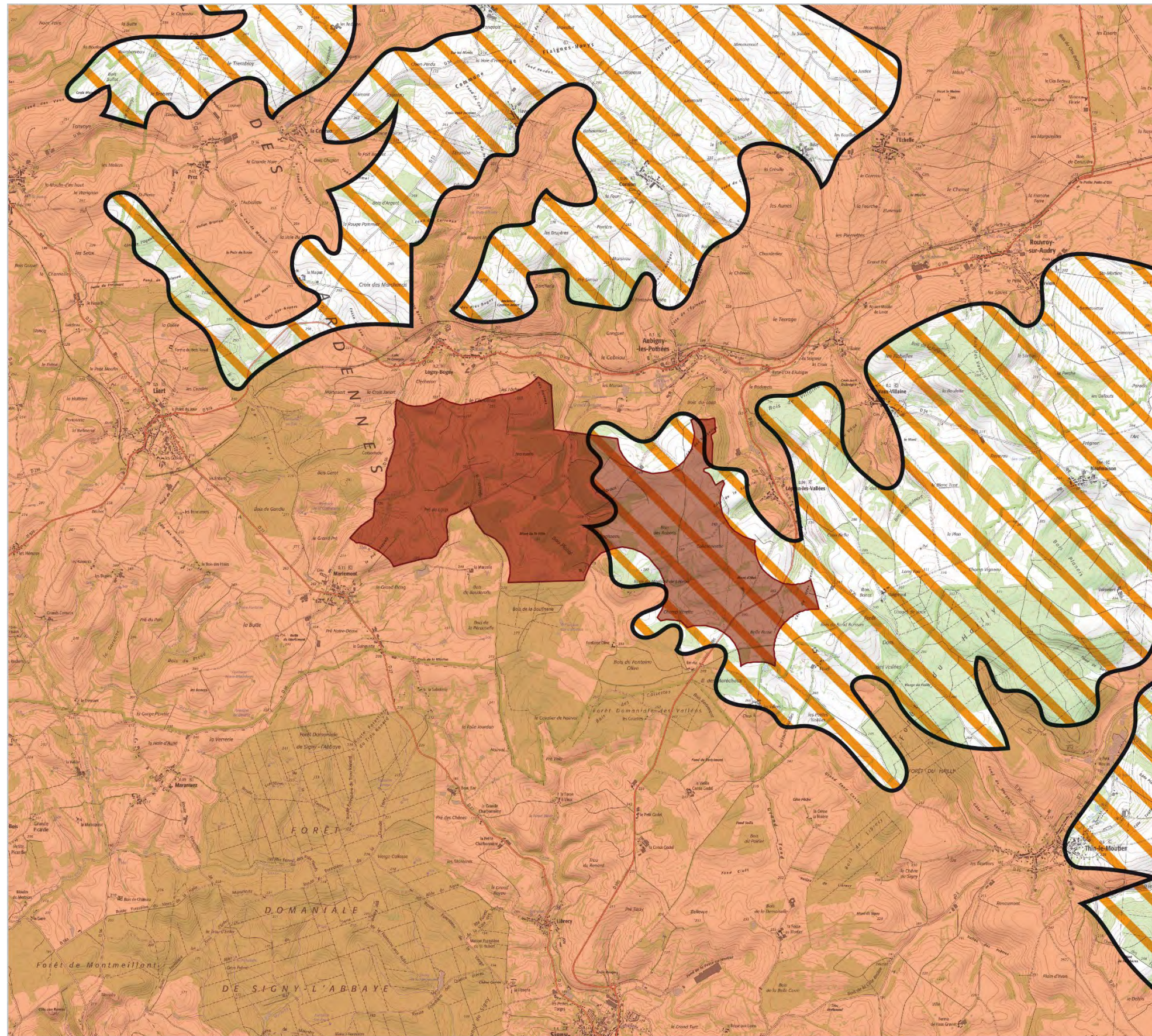
- **6.3 Le plateau de Rémilly-les-Pothées**

"Le Plateau de Rémilly-les-Pothées constitue le point de contact entre l'extrémité Est de la Thiérache et les Crêtes Centrales. Il en est séparé par la vallée de l'Audry, affluent de la Sormonne."

Il s'agira de créer une "succession rythmée de parcs groupés le long de l'axe longitudinal du plateau qui permet de mettre en scène l'arrivée de l'A34 sur Charleville-Mézières. L'effet recherché est celui d'un «parc de parcs» qui permet de répondre à la double logique des visions : au nord, où les visions sont longues, les lignes apparaissent très lisibles, mais, au sud, elles sont fragmentées par les paysages vallonnés de Thiérache." (Extrait du Plan de Paysage Éolien des Ardennes)



Extrait du Plan de Paysage Éolien des Ardennes



PROJET EOLIEN DE CÔTE DES VAUZELLES
**CARTE DES SENSIBILITES
 PAYSAGERES**

LEGENDE

Aires d'étude

Aire d'étude immédiate

Sensibilité paysagère liée à l'implantation d'éoliennes

Paysage adapté sous conditions

Paysage sensible

D'après «Plan de Paysage Eolien des Ardennes»



VII.2 Inventaire des stratégies paysagères d'élaboration des variantes

VII.2.1 Synthèse des enjeux principaux

Le diagnostic a dressé les bases des points d'importance paysagère à prendre en compte, à savoir :

- La présence d'un paysage **globalement orienté selon un axe Nord-Ouest / Sud-Est** suivant l'axe de la vallée de la Sormonne renforcé par les nombreuses infrastructures présentes (lignes électriques, RN43, RD8043) ;
- Des **points hauts offrant des vues larges en direction du projet** et sur le paysage alentour (routes de crêtes, quelques édifices, belvédères touristiques) ;
- La présence de **bourgs et hameaux proches du projet** ;
- La présence **d'un patrimoine sensible aux abords et dans le paysage lointain** lorsque ceux-ci disposent d'une implantation spécifique ;
- La **mise en cohérence du projet avec le paysage éolien existant et futur** et la gestion des effets cumulés ;

Ces différents critères permettent d'envisager la perception du parc éolien sous différents angles, ce qui permettra d'élaborer des préconisations lors de l'élaboration des variantes. **Élaborées en dehors de tout cadre réglementaire et sans aucune contrainte (foncière, acoustique, environnementale, servitudes), les stratégies correspondent à un projet paysager « idéal » tenant compte des caractéristiques paysagères du site et de la localisation générale de l'AEI.**

D'une manière générale, l'orientation du projet et ses relations avec les paysages et infrastructures présents vont concentrer l'essentiel des attentions puisqu'il est recherché une mise en cohérence au sein de l'existant. Ainsi, les enjeux liés à la perception depuis les points de vue touristiques (circuits pédestres, cycles et automobiles), les axes principaux ou encore le patrimoine protégé sont indirectement pris en compte dans les préconisations.

VII.2.2 Préconisations paysagères

Il s'agit de donner le plus de sens au projet dans le paysage. Ce dernier se situe sur une zone peu marquée par la présence de l'éolien (les plus proches construits se situent à plus de 10km) et doit donc chercher à s'insérer au mieux, et à renforcer les lignes fortes du paysage pour conférer à l'ensemble une réelle cohérence, tout en jouant de simplicité afin de diminuer son impact sur les environs.

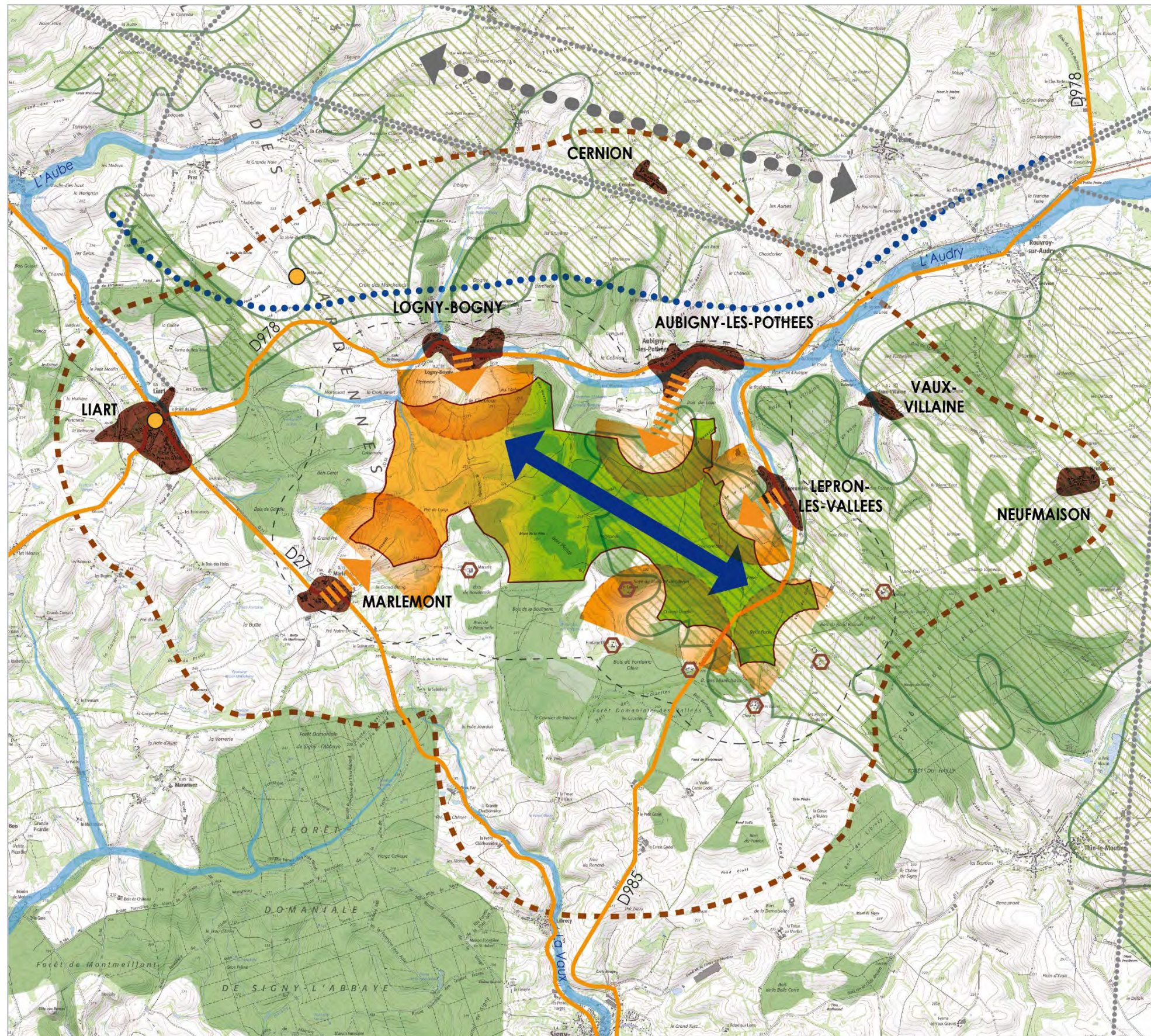
Il est donc préconisé pour le parc de Côte des Vauzelles :

- **À l'échelle du grand paysage :**
 - Une **orientation générale Nord-Ouest / Sud-Est**, suivant l'axe des lignes de crêtes principales (perceptibles depuis la vallée de la Sormonne), mais aussi suivant l'orientation de la majorité des infrastructures (RN43, RD8043, lignes électriques) ;
 - Une implantation préférentielle sur le secteur Est de l'AEI, au regard des sensibilités paysagères émises dans le Plan de Paysage Éolien des Ardennes.
- **À l'échelle du paysage du quotidien :**
 - Un positionnement le **plus en recul possible par rapport aux ruptures de pentes**, afin de limiter les effets de prégnance visuelle et les effets monumentaux depuis les bourgs et hameaux voisins (Marlemont, Logny-Bogny, Aubigny-les-Pothées, Lépron-les-Vallées) ;

Afin de répondre à ces préconisations, le projet de parc devra dessiner une ligne d'éoliennes, orientée suivant un axe Nord-Ouest / Sud-Est et inscrite dans la partie Est de l'AEI.



Croquis de principe : Vue depuis la RD8043 illustrant l'implantation des éoliennes en ligne préconisée afin de souligner les lignes du relief et des lignes électriques
(Croquis de principe ne reflétant pas les échelles réelles des éoliennes dans le paysage)



PROJET EOLIEN DE CÔTE DES VAUZELLES

**PRECONISATIONS
(AIRE D'ETUDE RIVERAINE)**

LEGENDE

Périmètres d'étude

- Aire d'étude immédiate
- Limite de l'aire d'étude riveraine

Éléments structurants et particularités paysagères

- Ligne de crête ou coteau
- Verrou boisé
- Centre urbain à proximité immédiate du site
- Hameau à proximité immédiate du site
- Voie de transit
- Ligne haute tension

Enjeux principaux du territoire

- Enjeu de lisibilité du parc depuis le patrimoine protégé (ou un point de vue tiers)
- Enjeu de prégnance du parc dans l'environnement immédiat des bourgs proches
- Enjeu de mise en cohérence du projet avec l'orientation des lignes électriques du territoire
- Hameau à proximité immédiate de l'AEI (moins de 1km)
- Paysage adapté à l'éolien sous condition (Plan de Paysage Eolien des Ardennes)

Préconisations paysagères

Grand paysage (Aire d'étude éloignée)

- Implantation en ligne à privilégier avec une orientation Nord-Ouest / Sud-Est répondant aux grandes lignes du paysage (coteaux, lignes électriques, axes routiers)
- Zone d'implantation à privilégier au regard des sensibilités définies par le SRE et le plan de paysage éolien des Ardennes
- Zone d'implantation à éviter au regard des sensibilités définies par le SRE et le plan de paysage éolien des Ardennes

Paysage du quotidien (Aire d'étude riveraine)

- Phénomène de prégnance visuelle des éoliennes depuis les bourgs et hameaux proches à limiter



ECHELLE : 0 1,5 3
Kilomètres

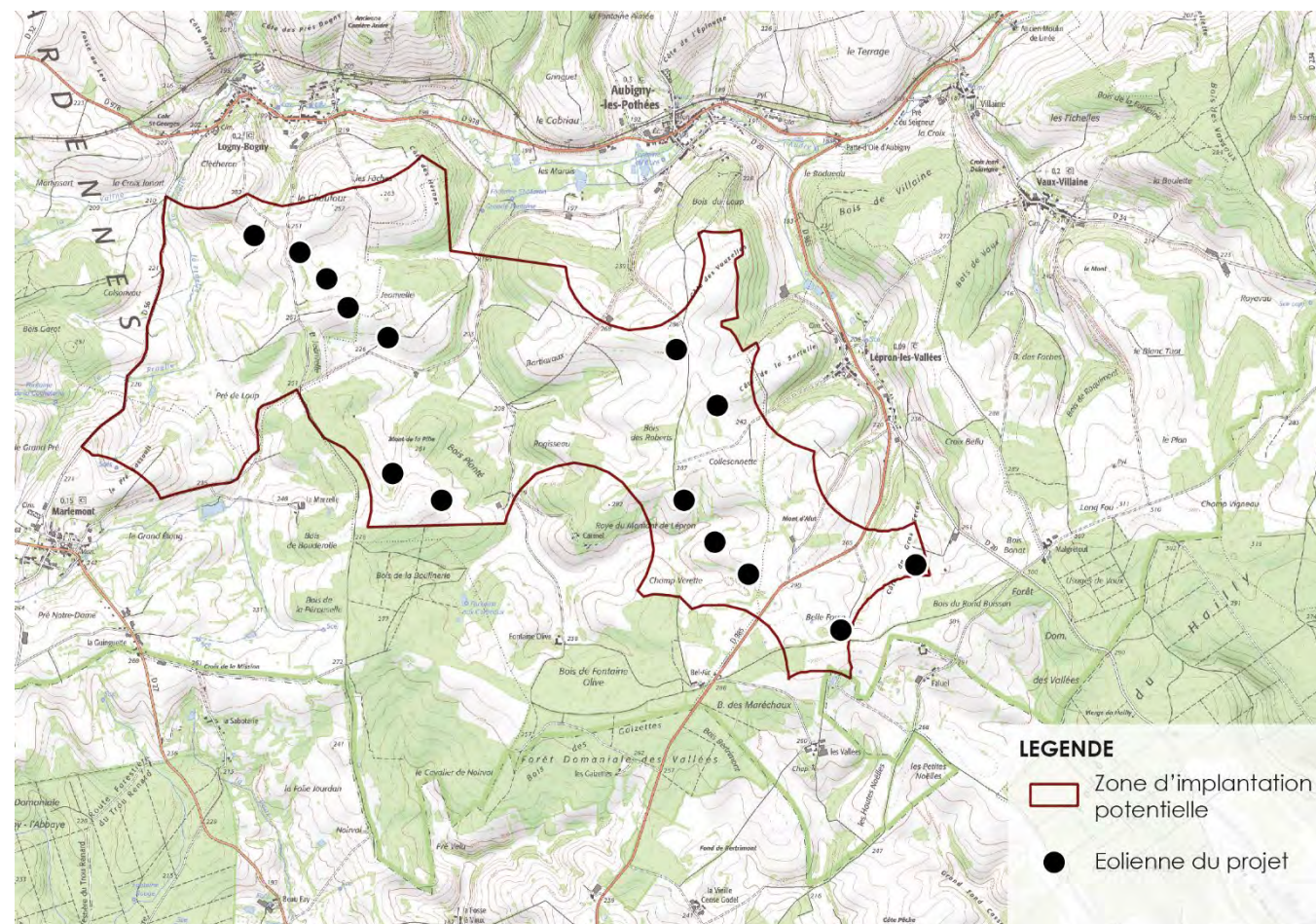


VII.3 Présentation des variantes d'implantation

L'insertion d'un nouvel élément paysager doit répondre à une stratégie de composition d'un nouveau paysage. Une attention particulière a été apportée lors de l'élaboration des variantes d'implantation du projet. Ainsi, trois variantes (1 à 3) ont été élaborées. Elles répondent à la volonté d'intégrer au mieux le parc éolien dans le paysage tout en tenant compte d'autres critères tels que l'exploitation au mieux des potentialités énergétiques de la zone, les normes acoustiques, les données environnementales (faune/flore, loi sur l'eau), ou encore les servitudes.

VII.3.1 Variante 1 (14 éoliennes)

La variante 2, composée de 14 éoliennes, constitue une variante maximisante dont l'organisation en groupes de nombres variables de machines tend à fortement complexifier la lecture du projet dans le paysage. De plus, ces groupes se situent relativement proches les uns des autres générant des effets de superposition visuelle.

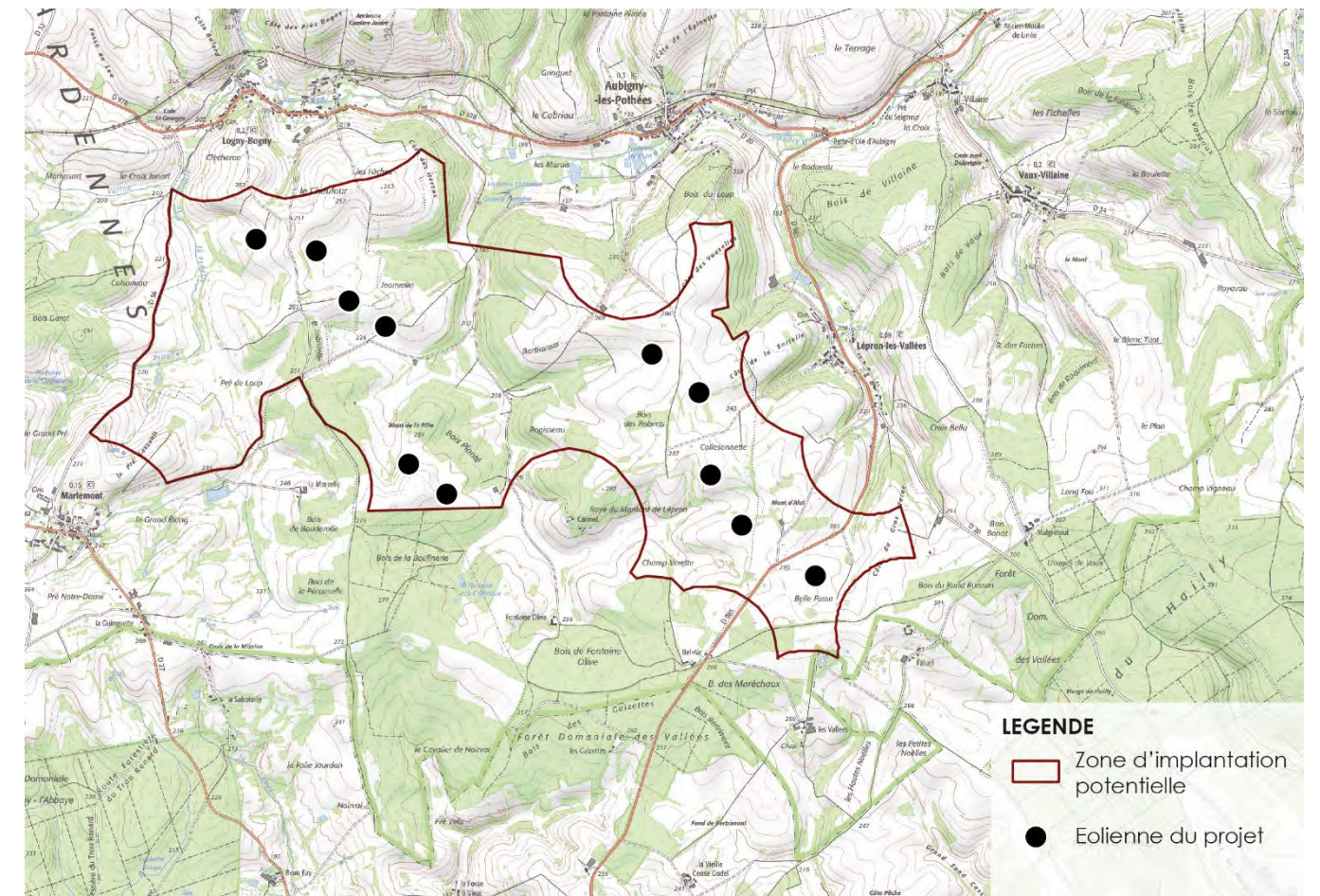


Variante 1

VII.3.2 Variante 2 (11 éoliennes)

La variante 1 se compose de 11 éoliennes réparties en 3 groupes distincts avec un groupe de 5, un groupe de 4 et un groupe de 2 éoliennes. Orientées selon un axe Nord-Ouest / Sud-Est, comme les

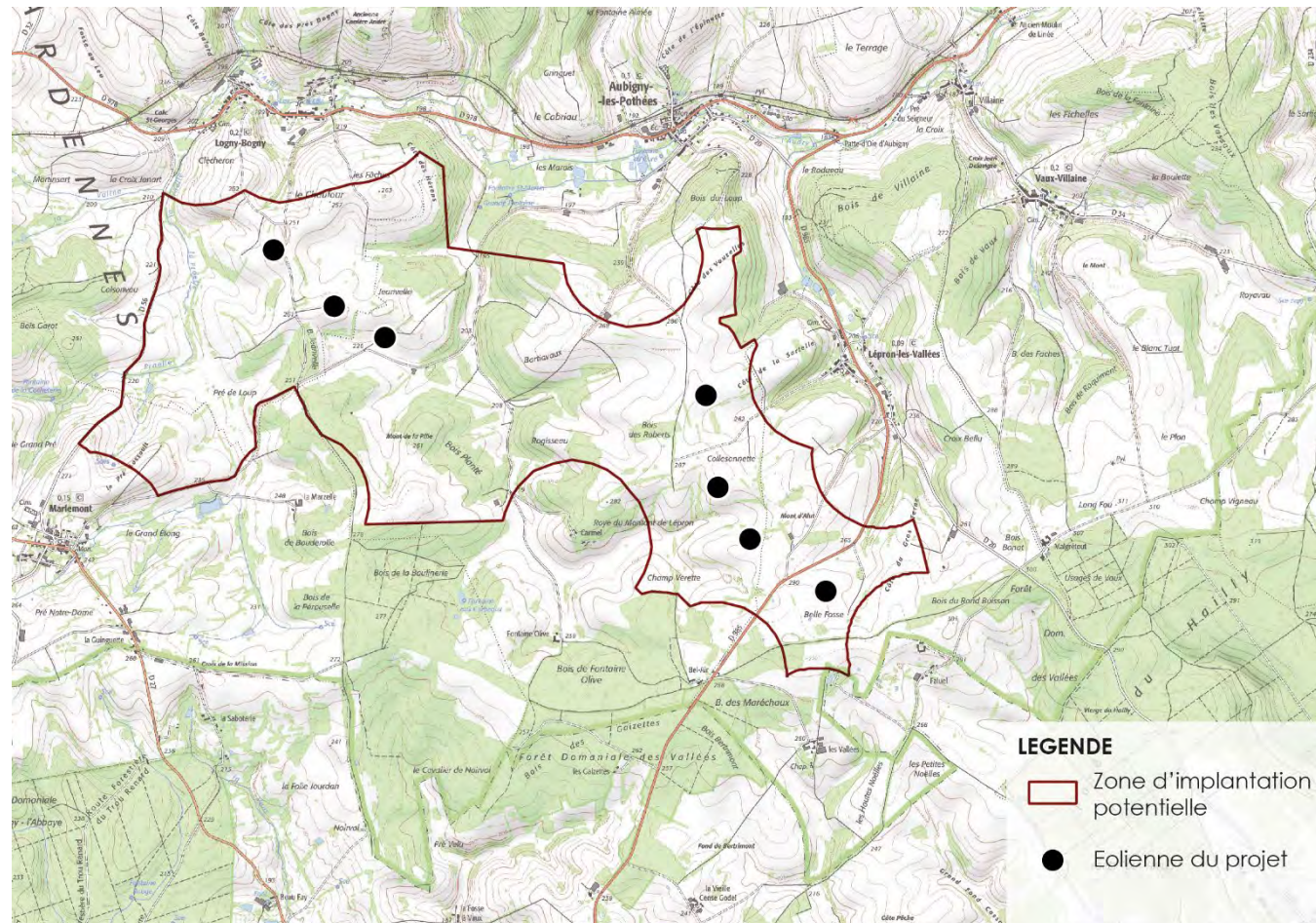
grandes lignes du paysage. Cette organisation pourrait être à l'origine de nombreux effets de superposition visuelle pouvant perturber la lecture du projet.



Variante 2

VII.3.3 Variante 3 (7 éoliennes)

La variante 3 se compose de 7 éoliennes réparties en deux groupes de 4 et 3 éoliennes. Malgré une légère courbure sur le groupe situé le plus à l'Est, la variante présente une orientation générale respectant celle de l'échelle du grand paysage, c'est-à-dire un axe Nord-Ouest / Sud-Est. Cette organisation en deux groupes implantés en ligne permet d'alléger visuellement le projet et de simplifier la lecture dans le paysage en limitant les effets de superposition.

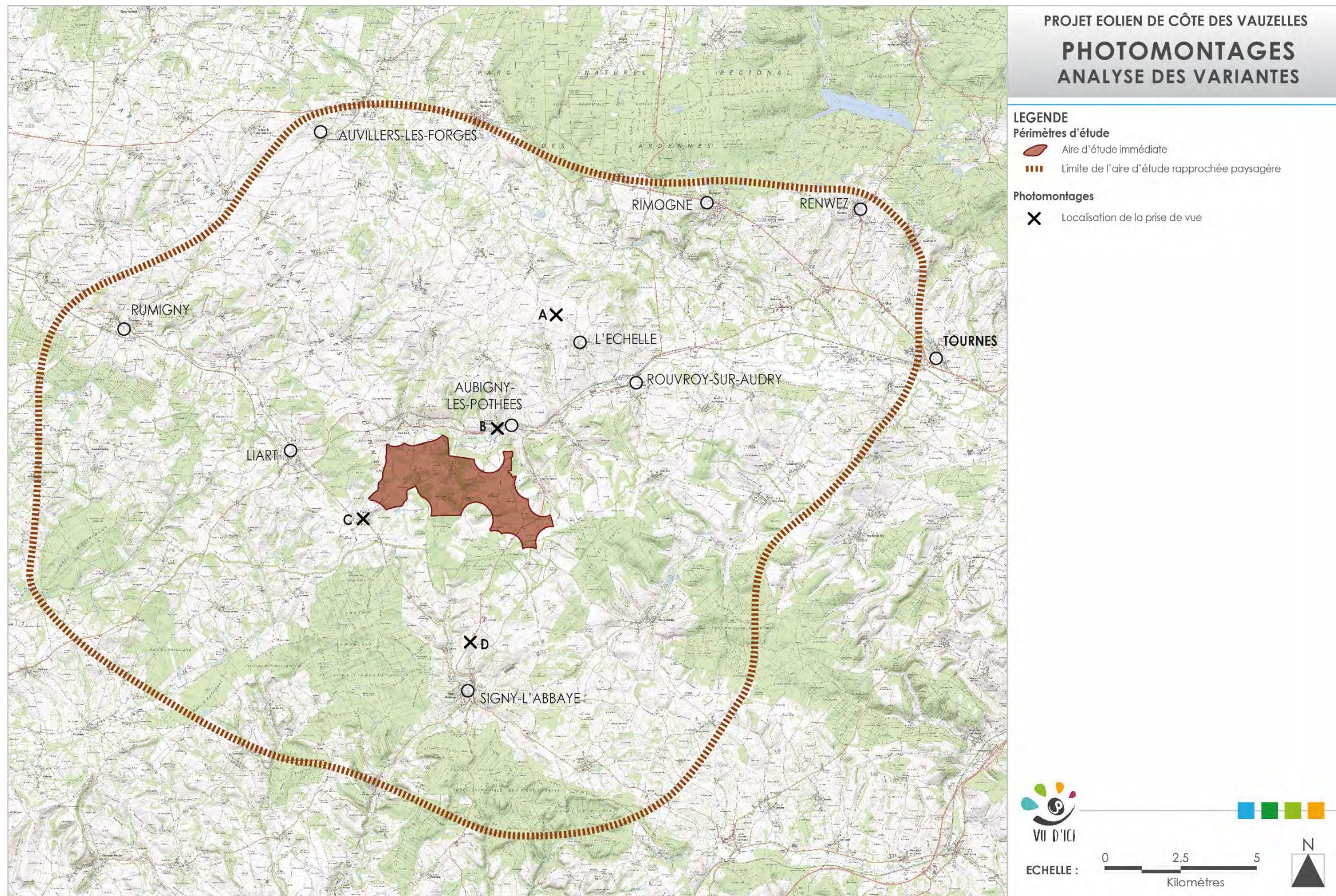


Variante 3

VII.4 Comparaison des variantes par photomontages

Les trois variantes ont fait l'objet d'une modélisation par photomontage afin de faciliter leur comparaison.

Carte de localisation des photomontages réalisés en vue de comparer les différentes variantes d'implantation

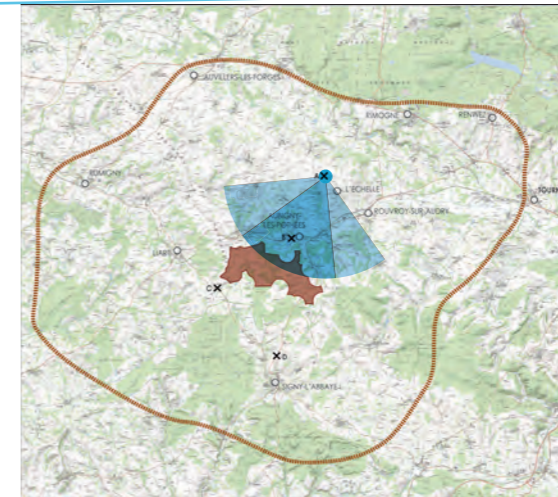


Vue A : Depuis la D9, à l'Ouest de l'Echelle

Commentaire :

Le bourg de l'Echelle s'est construit en appui sur un versant orienté au Sud. Les axes arrivant du Nord du bourg possèdent par conséquent une perception en surplomb par rapport au bourg et au vallon. Ce point de vue, pris depuis l'entrée Nord-Ouest de l'Echelle témoigne de cette perception.

D'ici, l'ensemble des variantes est bien visible sur l'horizon. La variante 1, composée de 14 éoliennes présente l'emprise visuelle la plus étendue avec par moment des effets de superposition qui ne permettent pas une bonne lecture de l'implantation. La variante 2, composée de 11 éoliennes forme un ensemble très étendu sur l'horizon avec des interdistances entre machines variables. Enfin, la variante 3 composée de 7 éoliennes, constitue la variante la moins étendue sur l'horizon. La lecture de son implantation est aisée en deux groupes de 4 et 3 éoliennes dont les interdistances proposent un projet relativement « aéré ». La variante 3 est donc la plus intéressante depuis ce point de vue.



Photomontages réalisés par Vu d'Ici



Variante 1



Variante 2

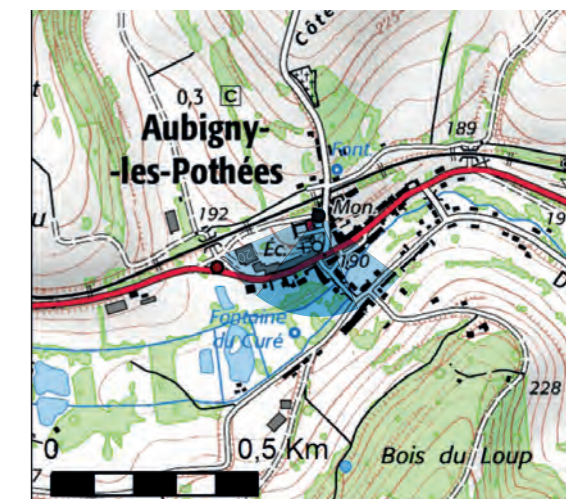
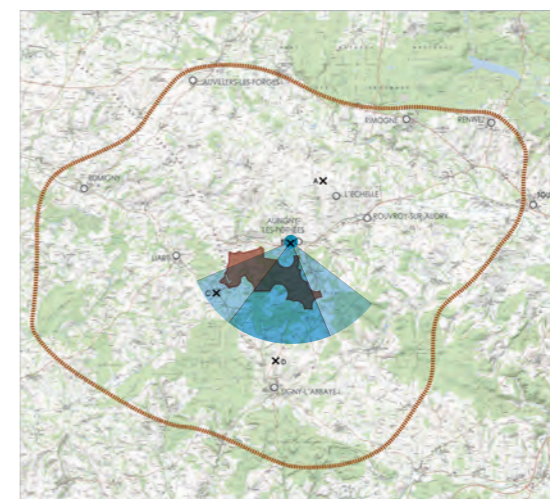


Variante 3

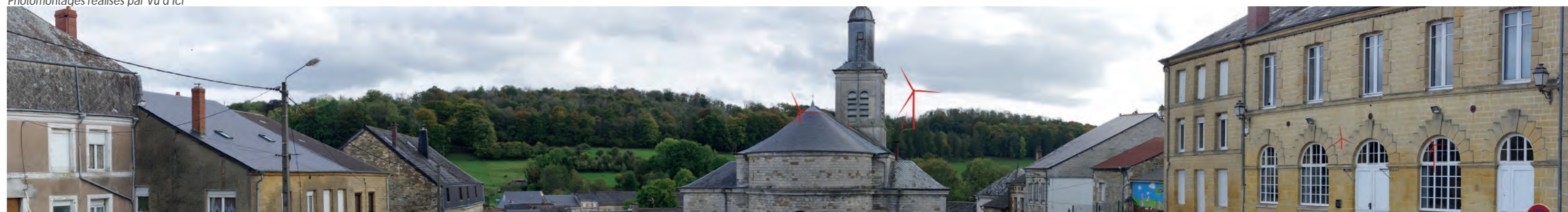
Vue B : Depuis l'aire de stationnement de l'église d'Aubigny-les-Pothées

Commentaire :

Aubigny-les-Pothées est un autre bourg situé dans la vallée de l'Audry. Ce village s'est construit avec un léger étagement permettant à l'église de bénéficier d'une bonne visibilité, notamment en arrivant du Nord, comme le montre ce point de vue. La variante 1, possède une éolienne bien visible entrant directement en concurrence visuelle avec le clocher de l'église. Pour la variante 2, cette situation est aussi présente avec une plus faible visibilité et un plus grand éloignement avec le clocher. Enfin, la variante 3 possède elle aussi une éolienne qui présente une part visible beaucoup moins importante permettant de limiter fortement la concurrence visuelle, d'autant plus que l'éolienne se dissimule rapidement derrière la végétation en avançant dans le bourg. La variante 3 est donc la plus intéressante depuis ce point de vue.



Photomontages réalisés par Vu d'Ici



Variante 1



Variante 2



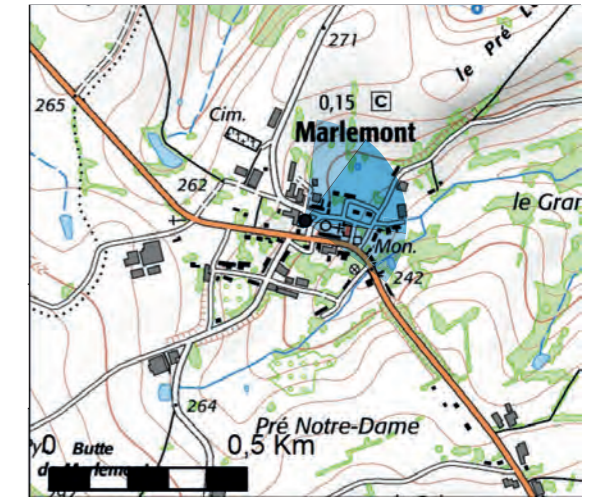
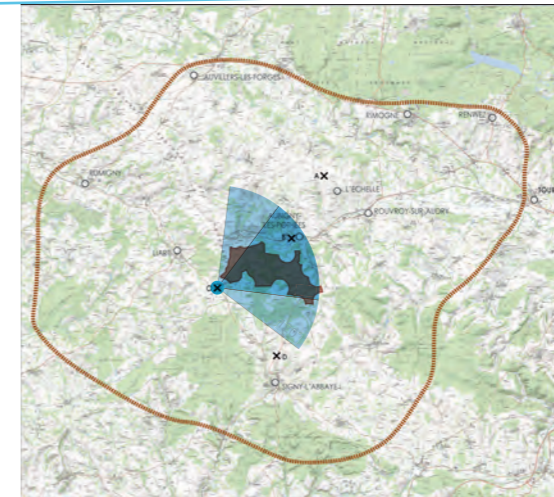
Variante 3

Vue C : Depuis le centre de Marlemont

Commentaire :

Le bourg de Marlemont est un bourg de taille modeste à l'urbanisation relativement lâche et espacée. Bâti aux abords d'un cours d'eau sur un versant d'environ 30m, le bourg dispose de quelques ouvertures visuelles en direction du paysage environnant, comme le montre cette image prise aux abords de l'église.

Depuis ce point de vue, les variantes 1 et 2 présentent une implantation peu lisible et prégnante dans le paysage, notamment du fait de la présence de deux éoliennes qui semblent isolées et proches du bourg. La variante 3 semble former une ligne, à l'implantation relativement régulière permettant de faciliter la lecture du projet dans le paysage. De plus, l'éloignement au bourg permet de limiter la taille perçue des machines et par conséquent la prégnance. Ainsi, la variante 3 est la variante la plus intéressante depuis ce point de vue.



Photomontages réalisés par Vu d'Ici



Variante 1



Variante 2

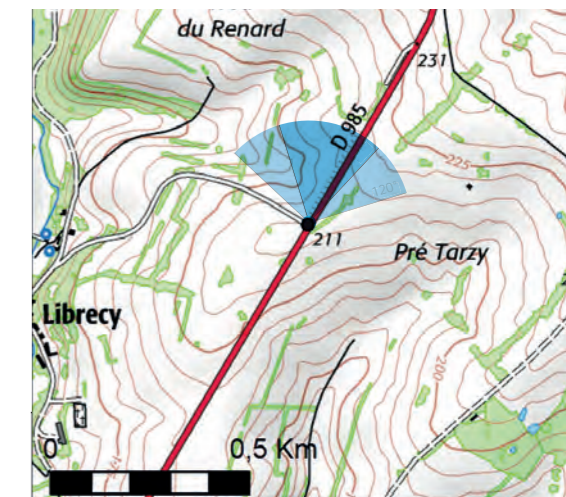
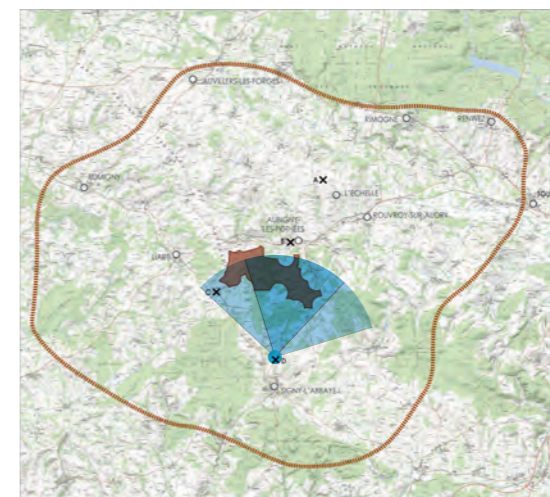


Variante 3

Vue D : Depuis la D985, entre Signy-l'Abbaye et Lépron-les-Vallées

Commentaire :

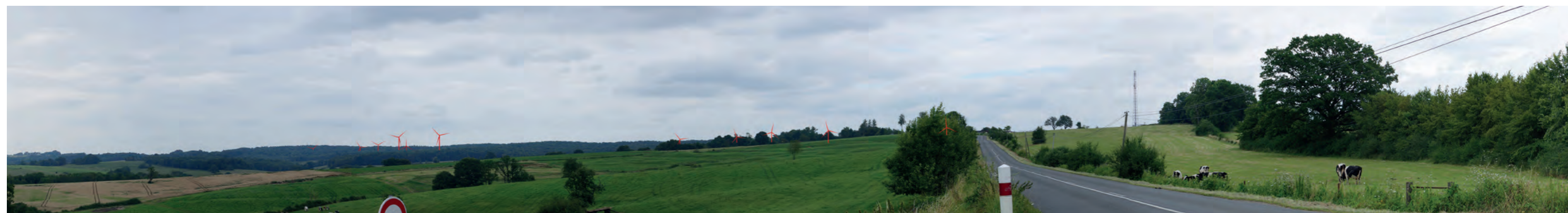
La RD985 est un axe important à l'échelle locale puisqu'il permet de relier Signy-l'Abbaye à Lépron-les-Vallées. Depuis cette voie, les variantes 1 et 2 proposent une implantation dont la lecture est assez complexe avec de nombreux effets de superposition. De plus, deux éoliennes se distinguent nettement du reste des éoliennes. La variante 3, par son implantation en deux groupes propose la meilleure lecture. De plus, l'implantation plus en retrait permet aux éoliennes d'être dissimulées de manière plus importante et par conséquent de mieux s'insérer dans le paysage. La variante 3 est donc la plus intéressante depuis ce point de vue.



Photomontages réalisés par Vu d'Ici



Variante 1



Variante 2



Variante 3



VII.5 Choix de la variante retenue

L'analyse des photomontages permet d'approcher l'insertion des éoliennes du parc de Côte des Vauzelles dans le paysage. Ils permettent de conclure que :

- **La variante 1** semble la moins adaptée, avec un nombre conséquent de machines dont la lecture globale est assez complexe et la visibilité depuis les bourgs proches est importante, accentuant les effets d'écrasement.
- **La variante 2** présente une organisation en trois groupes d'éoliennes de dimensions variables dont la lecture dans le grand paysage est assez difficile par des effets de superpositions visuelles.
- **La variante 3** présente un nombre inférieur d'éoliennes réparties sur deux groupes de 3 et 4 éoliennes chacun, permettant une lecture relativement aisée de l'ensemble dans le paysage plus éloigné. Au proche, le retrait des machines par rapport aux crêtes permet de limiter la visibilité des machines depuis les bourgs proches situés au bord de l'Audry (Aubigny-les-Pothées, Logny-Bogny).

Au regard de l'analyse des photomontages, la variante 3 semble être la plus appropriée.

La comparaison des différents critères a permis de choisir la meilleure implantation possible (émergences acoustiques, effets de sillage et production attendue, recommandations éco-environnementales...), la variante 3 constitue la variante retenue pour le projet de Côte des Vauzelles.





VIII Analyse visuelle du parc éolien dans le paysage

VIII.1.1 Analyse visuelle à l'aide de la carte de visibilité des éoliennes

Vu d'Ici a modélisé de manière théorique les zones de visibilité des éoliennes du projet de Côte des Vauzelles dans un rayon d'environ 25 kilomètres autour du projet dont les machines mesurent 165m en bout de pale (E1, E2 et E3) et 180m en bout de pale (E4, E5, E6 et E7). Ce modèle intègre les effets de topographie et la présence de boisements (hauteur estimée à 15m) sur le territoire d'étude, mais ne comprend pas la disposition des haies ou des zones bâties. Ainsi, la carte de visibilité théorique du projet éolien reste une approche globale qui sera nuancée en fonction des caractéristiques paysagères énoncées dans l'étude de l'état initial et l'analyse des photomontages ; **elle ne préfigure en aucun cas des visibilitées réelles.**

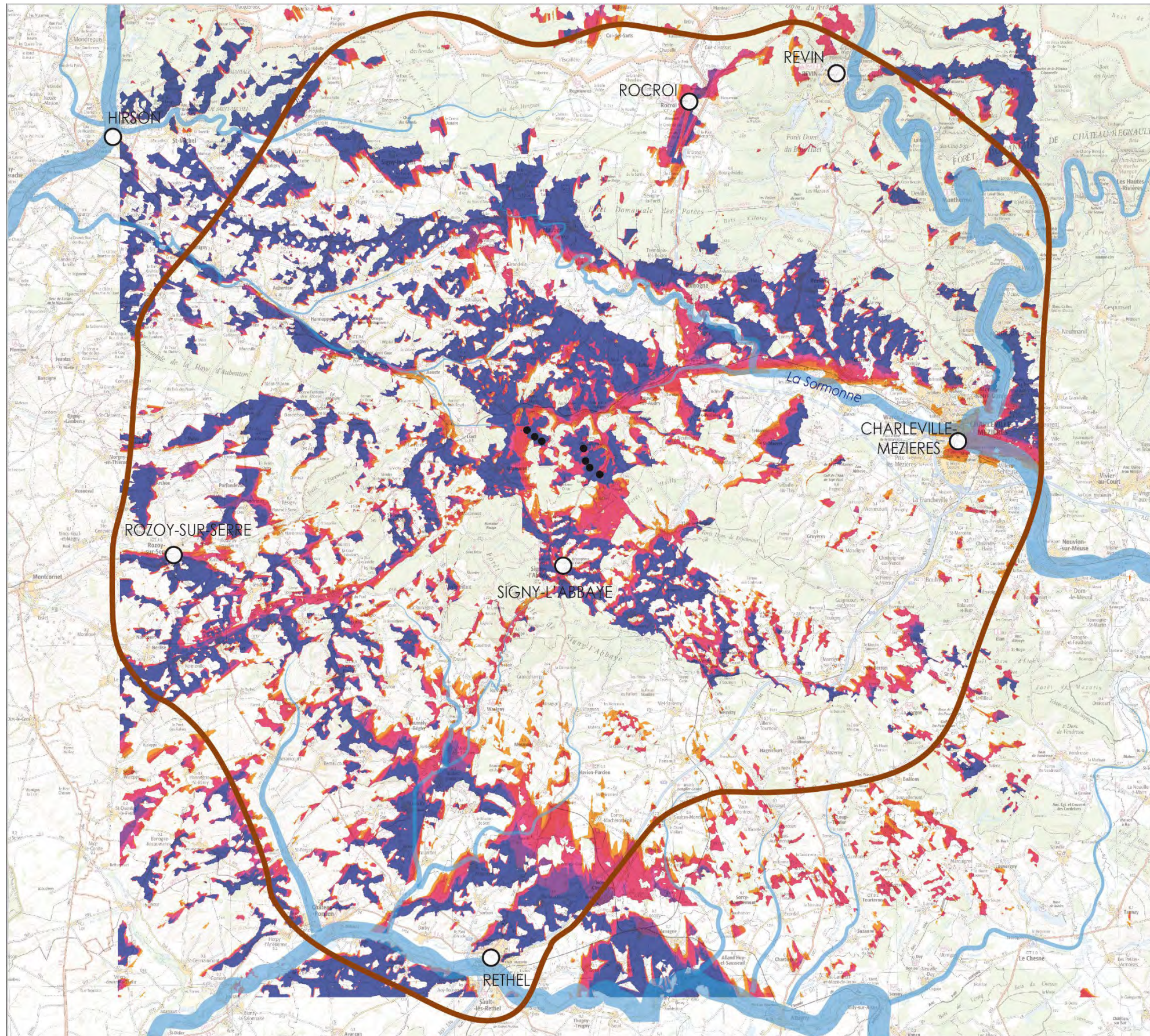
L'analyse de cette carte montre que le couvert végétal permet de limiter fortement les perceptions du projet dans le paysage. Les secteurs les plus couverts par des boisements sont par conséquent les moins exposés, à l'image du secteur Nord du territoire, autour de Rocroi et de Revin. Au centre, c'est le secteur des collines de la Thiérache, autour de Signy-l'Abbaye, qui montrent des visibilitées potentielles très segmentées du fait des boisements imposants qui occupent les parties sommitales et forment donc de nombreux écrans visuels.

Sur les secteurs les plus ouverts, les visibilitées du projet se concentrent essentiellement sur les versants orientés vers le projet à l'image du versant Nord de la vallée de la Sormonne et du versant Nord de la vallée de l'Audry, située proche au Nord du projet. Sur la moitié Sud, les perceptions du projet se concentrent au niveau des crêtes, nombreuses sur le plateau agricole de la Basse-Thiérache et du Porcien, qui se sont formées par les nombreux affluents de l'Aisne, qui traverse Rethel.

À l'Est, Charleville-Mézières, ville la plus importante du territoire, présente de faibles ouvertures visuelles en direction du projet qui se concentrent principalement sur les hauteurs de la zone de convergence de la Sormonne et de la Meuse.

Ainsi, les secteurs les plus exposés au projet se concentrent de part et d'autre de la vallée de la Sormonne, autour de Signy-l'Abbaye, dans la zone de clairière et enfin sur les crêtes du plateau agricole de la Basse-Thiérache et du Porcien.





PROJET EOLIEN DE CÔTE DES VAUZELLES
VISIBILITE THEORIQUE
DES EOLIENNES

LEGENDE

Périmètres d'étude

- Implantation des éoliennes
- Limite du périmètre éloigné

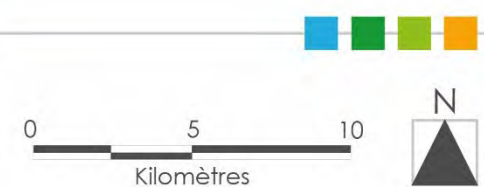
Visibilité des éoliennes

- 7 éoliennes visibles
- 6 éoliennes visibles
- 5 éoliennes visibles
- 4 éoliennes visibles
- 3 éoliennes visibles
- 2 éoliennes visibles
- 1 éolienne visible

ZIV réalisée par Vu d'ici
Logiciel : WindPro
Hauteur des machines : 165m et 180m (bout de pale)
Hauteur de vue : 1,6m
Végétation : 15 m (couche issue de Corine Land Cover 2012)



ECHELLE :



VIII.1.2 Saturation visuelle

VIII.1.2.1 Définition

La saturation est ainsi décrite dans le Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres de Décembre 2016 : « Le terme de saturation visuelle appliqué à la part de l'éolien dans un paysage, indique que l'on a atteint le degré au-delà duquel la présence de l'éolien dans ce paysage s'impose dans tous les champs de vision. Ce degré est spécifique à chaque territoire et il est fonction de ses qualités paysagères et patrimoniales et de la densité de son habitat ». La saturation visuelle concerne donc la perception de l'ensemble du contexte éolien dans l'espace et son analyse amène ainsi une première approche dite « quantitative » des incidences du projet éolien.

Une méthodologie détaillée permettant cette analyse de saturation visuelle a été élaborée par la DREAL des Hauts-de-France, revue et communiquée en Février 2022. Présentant des éléments de plus en plus souvent attendus par les services de l'Etat, elle sert ainsi de base pour la méthodologie appliquée par le bureau d'études Résonance.

VIII.1.2.1 Méthodologie et choix des points étudiés

L'analyse est réalisée sur l'ensemble des bourgs situés à moins de 5 km du projet et sur les bourgs importants situés entre 5 et 10km du parc à l'étude.

Pour chacun de ces points, une approche analytique est faite de manière graphique. Sur une visibilité théorique à 360° dégagée de tout obstacle visuel, l'angle de l'horizon intercepté par chacun des parcs du bassin éolien concerné est représenté sur un diagramme circulaire. À noter que ces diagrammes prennent bien en compte les parcs et projets situés en dehors du cadre des cartes présentées dans la partie concernée.

L'analyse se base sur une quantification des effets au travers de trois indices, à savoir :

- **L'indice d'occupation des horizons**, qui correspond à la somme des angles de l'horizon interceptés par des parcs éoliens (ici, toute l'étendue du parc est considérée, pas seulement l'encombrement physique des pales), depuis un point de vue pris comme centre (le centre-bourg). On raisonnera sur l'hypothèse fictive d'une vision panoramique à 360° dégagée de tout obstacle visuel. Cette hypothèse ne reflète pas la visibilité réelle des éoliennes, mais permet d'évaluer l'effet de saturation visuelle des horizons dans le grand paysage, ainsi que l'effet d'encercllement.
- **L'indice de densité**, calculé au sein du rayon de 0 à 5 km autour du centre de référence (nombre d'éoliennes/surface en km² du rayon de 5 km soit 78 km²), puisque les éoliennes à cette plus courte distance sont plus prégnantes dans le paysage. Il est important de souligner que cet indice doit être lu en complément du premier. Considéré isolément, un fort indice de densité n'est pas alarmant, si cette densité exprime le regroupement des machines sur un faible secteur d'angle d'horizon.
- **L'indice d'espace de respiration**, défini comme le plus grand angle continu sans éolienne. L'interprétation des résultats obtenus à partir de cet indice ne doit pas se limiter au champ de vision humain, mais prendre en considération un angle plus large pour tenir compte de la mobilité du regard. Dans une optique maximisante, un angle minimum sans éolienne de 160° paraît souhaitable pour permettre une véritable « respiration » visuelle.

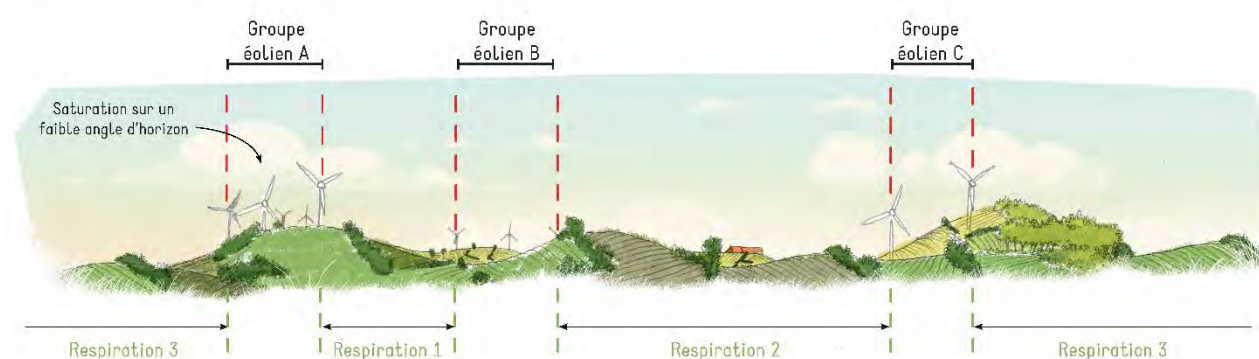
Pour chaque bourg étudié, les projets considérés sont ceux situés au maximum à 10 km du centre de référence choisi. Les éoliennes des projets au-delà de 10 km seront sûrement visibles, mais leur taille perçue n'est pas significative par rapport aux machines localisées à moins de 10 km. Le centre de référence choisi est ici le centre du bourg. Même si bien souvent, le cœur des bourgs montre peu de visibilité sur l'extérieur, les calculs effectués depuis le barycentre d'un bourg permettent également de pressentir le résultat pour les abords immédiats, dont les entrées et sorties des bourgs, pour lesquels la visibilité à 360° montrera une variation négligeable par rapport au calcul depuis le centre.

Les tableaux page suivante récapitulent les résultats obtenus pour les différents indices sur chaque bourg et les conclusions associées quant à la saturation visuelle possible ou non. Ces mêmes résultats sont également synthétisés sur la carte qui suit ces tableaux. Celle-ci permet ainsi de localiser les différents bourgs étudiés et de rendre compte graphiquement des angles d'occupation et de respiration pour chacun d'entre eux.

Jaune : Résultat compris entre le seuil «planché» et «plafond» ou proche (à 5°) du seuil maximal

Rouge : Résultat dépassant largement le seuil fixé

Schéma de principe de saturation par encercllement



Sur ce schéma, l'indice d'occupation des horizons correspond à A+B+C, tandis que l'espace de respiration est le n°3, car il représente le plus grand angle sans éolienne.

Le groupe éolien A présente une saturation, mais sur un faible angle d'horizon, ce qui se repère dans les calculs par un indice de densité sur les horizons élevé.

Saturation visuelle avant projet

	Saturation visuelle évaluée sur la carte, en choisissant un centre-bourg comme centre de référence (sans le projet)												Seuils et analyses
	Cernion	Logny-Bogny	Aubigny-les-Pothières	Vaux-Villaine	Lépron-les-Vallées	Neufmaison	Thin-le-Moutier	Marlemont	Liart	Prez	Rouvroy-sur-Audry	Signy-l'Abbayé	
Somme d'angles occupés par des éoliennes dans un rayon de 5km depuis le centre de référence (en °)	38,40	0,00	20,50	3,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27,10	6,10	0,00	Un total élevé exprime un étalement du contexte éolien dans un rayon de 5km (impact visuel plus fortement ressenti)
Somme d'angles occupés par des éoliennes strictement situés dans un rayon compris entre 5 et 10km du centre de référence (en °) (les angles superposés avec ceux d'un parc du contexte situé entre 0 et 5km sont décomptés)	18,50	35,30	15,00	3,30	13,30	6,80	0,00	15,40	43,10	29,00	0,00	0,00	Un total élevé exprime un étalement du contexte éolien dans un rayon compris entre 5 et 10km du centre de référence (impact visuel plus faiblement ressenti)
Nombre d'éoliennes présentes dans un rayon de 5 km autour du centre-bourg	4	0	4	2	0	0	0	0	0	6	3	0	Nombre d'éoliennes permettant de calculer l'indice de densité
Indice d'occupation des horizons (en °) somme des deux indices précédents	56,90	35,30	35,50	6,80	13,30	6,80	0,00	15,40	43,10	56,10	6,10	0,00	Seuil d'alerte au-dessus de 120° : entre 115 et 125°, le risque de saturation est faible, au-delà de 125° le risque est élevé
Indice de densité nombre d'éoliennes à 5 km / 78 km² (surface en km² du rayon de 0 à 5 km)	0,05	0,00	0,05	0,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,08	0,04	0,00	Seuil d'alerte au-dessus de 0,25 (>20 éoliennes à 5km). Considéré isolément, un fort indice de densité n'est pas alarmant, si cette densité exprime le regroupement des machines sur un faible angle d'horizon.
Espace de respiration (en °)	237,00	256,40	278,80	347,10	346,70	356,20	360,00	289,90	167,10	233,10	353,90	360,00	Au-dessus de 160° souhaitables; Entre 100° et 160°, faible risque de saturation; En dessous de 100°, risque élevé de saturation.
Constat :	Pas de saturation visuelle	Pas de saturation visuelle	Pas de saturation visuelle	Pas de saturation visuelle	Pas de saturation visuelle	Pas de saturation visuelle	Pas de saturation visuelle	Pas de saturation visuelle	Pas de saturation visuelle	Pas de saturation visuelle	Pas de saturation visuelle	Pas de saturation visuelle	Risque de saturation si l'indice d'occupation des horizons dépasse le seuil ou si l'espace de respiration est en dessous des seuils

Saturation visuelle avec projet

	Saturation visuelle évaluée sur la carte, en choisissant un centre-bourg comme centre de référence (avec le projet)												Seuils et analyses
	Cernion	Logny-Bogny	Aubigny-les-Pothières	Vaux-Villaine	Lépron-les-Vallées	Neufmaison	Thin-le-Moutier	Marlemont	Liart	Prez	Rouvroy-sur-Audry	Signy-l'Abbayé	
Somme d'angles occupés par des éoliennes dans un rayon de 5km depuis le centre de référence (en °) (les angles superposés avec ceux du projet sont décomptés)	38,40	0,00	20,50	3,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27,10	6,10	0,00	Un total élevé exprime un étalement du contexte éolien dans un rayon de 5km (impact visuel plus fortement ressenti)
Somme d'angles occupés par des éoliennes strictement situés dans un rayon compris entre 5 et 10km du centre de référence (en °) (les angles superposés avec ceux d'un parc du contexte situé entre 0 et 5km et/ou avec ceux du projet sont décomptés)	18,50	34,30	15,00	3,30	13,30	6,80	0,00	12,40	43,10	29,00	0,00	0,00	Un total élevé exprime un étalement du contexte éolien dans un rayon compris entre 5 et 10km du centre de référence (impact visuel plus faiblement ressenti)
Nombre d'éoliennes présentes dans un rayon de 5 km autour du centre-bourg (incluant le projet)	8	6	11	7	7	4	1	5	3	7	3	0	Nombre d'éoliennes permettant de calculer l'indice de densité
Projet	Angle sur l'horizon intercepté par les éoliennes du projet à moins de 5 km du centre-bourg	19,80	22,90	29,50	30,00	79,90	18,80	0,00	27,50	6,10	2,29	0,00	
	Angle sur l'horizon intercepté par les éoliennes du projet entre 5 et 10 km du centre-bourg	0,00	1,00	0,00	5,60	0,00	3,90	9,60	7,90	8,20	0,00	23,20	16,00
Indice d'occupation des horizons (en °) somme des indices d'angles occupés précédents	76,7	57,2	65,0	42,4	93,2	29,5	9,6	47,8	57,4	58,4	28,3	16,0	Seuil d'alerte au-dessus de 120° : entre 115 et 125°, le risque de saturation est faible, au-delà de 125° le risque est élevé
Indice de densité nombre d'éoliennes à 5 km / 78 km² (surface en km² du rayon de 0 à 5 km)	0,10	0,08	0,14	0,09	0,05	0,05	0,01	0,06	0,04	0,09	0,04	0,00	Seuil d'alerte au-dessus de 0,25 (>20 éoliennes à 5km). Considéré isolément, un fort indice de densité n'est pas alarmant, si cette densité exprime le regroupement des machines sur un faible angle
Espace de respiration (en °)	110,10	143,70	140,00	212,80	188,20	280,10	350,40	238,70	117,80	176,30	261,60	344,00	Au-dessus de 160° souhaitables; Entre 100° et 160°, faible risque de saturation; En dessous de 100°, risque élevé de saturation.
Constat :	Faible risque de saturation visuelle	Faible risque de saturation visuelle	Faible risque de saturation visuelle	Pas de saturation visuelle	Pas de saturation visuelle	Pas de saturation visuelle	Pas de saturation visuelle	Pas de saturation visuelle	Faible risque de saturation visuelle	Pas de saturation visuelle	Pas de saturation visuelle	Pas de saturation visuelle	Risque de saturation si l'indice d'occupation des horizons dépasse le seuil ou si l'espace de respiration est en dessous des seuils



VIII.1.2.2 Analyse des résultats

Une absence de saturation visuelle sur le territoire :

Le contexte éolien autour du site de projet se caractérise par la présence de cinq parcs existants, un parc accordé et un parc en instruction ayant reçu un avis de l'Autorité Environnementale (AE). Ces derniers sont majoritairement positionnés au Nord-Ouest, mais les parcs de Blombay l'Échelle et la Hotte font exception, respectivement situés au Nord et à l'Ouest.

Cette absence de contexte sur la portion Est et Sud du territoire, mais également l'éloignement des différents parcs à ces lieux de vie se traduit par des espaces de respirations importants, supérieur à 230° pour la quasi-totalité des bourgs analysés. Liart, par sa proximité avec le parc éolien de la Hotte, fait cependant exception et affiche un espace de respiration de 167,10°, qui reste toutefois satisfaisant. Certains lieux de vie, tels que Signy-l'Abbaye, Thin-le-Moutier, Vaux-Villaine ou encore Lépron-les-Vallées révèlent un espace de respiration égal ou très proche de 360°.

La concentration du contexte éolien au Nord-Ouest et l'éloignement du parc de la Hotte permettent également de conserver des indices d'occupation des horizons assez faibles. Ces derniers sont inférieurs à 35° pour la majorité des bourgs étudiés. Cernion, Liart et Prez révèlent quant à eux des indices d'occupation légèrement supérieurs, avoisinant les 50°. Ces derniers sont néanmoins largement inférieurs au seuil d'alerte, positionné à 120°.

Un impact faible de projet sur la saturation visuelle :

L'ajout du projet de Côte des Vauzelles au contexte éolien existant génère de faibles risques de saturation visuelle.

En effet, par son positionnement, le projet réduit plus fortement les espaces de respiration maximums des lieux de vie situés au Nord et au Nord-Ouest. Les indices passent ainsi sous le seuil souhaitable de 160° pour Liart (117,8°), Cernion (110,1°), Lorigny-Bogny (143,7°) et Aubigny-les-Pothées (140°). Si les autres bourgs analysés conservent des espaces de respiration satisfaisants, ils diminuent toutefois de plus de 100° pour Lépron-les-Vallées et Vaux-Villaine. Les indices de respiration de Thin-le-Moutier et Signy-l'Abbaye sont quant à eux peu impactés par l'ajout du projet, du fait de leur éloignement (environ 10°).

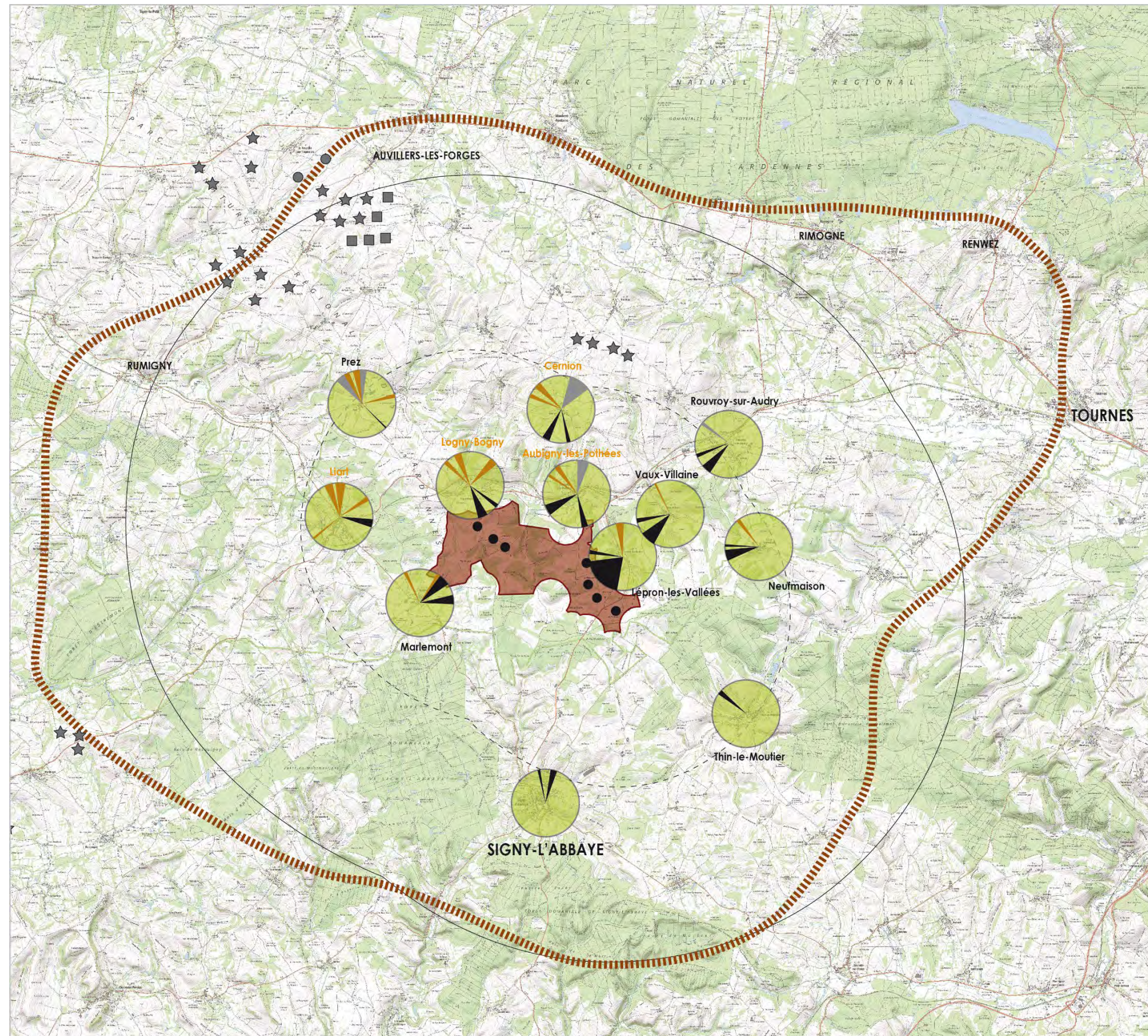
Bien que l'indice d'occupation des horizons reste inférieur au seuil d'alerte de 120° pour l'intégralité des lieux de vie analysés, le choix d'implantation du parc à l'étude selon deux groupes d'éoliennes espacés l'augmente plus fortement depuis les bourgs en position latérale par rapport au projet. Ces lieux de vie, à savoir Vaux-Villaine, Neufmaison, Marlemont, Rouvroy-sur-Audry, Logny-Bogny ou encore Aubigny-les-Pothées, voient globalement leur indice d'occupation des horizons augmenter de 20-30°. Le projet, par sa proximité à Lépron-les-Vallées, s'étale sur environ 80°, rapprochant ainsi l'indice d'occupation des horizons du bourg du seuil d'alerte, sans pour autant l'atteindre.

Au regard des résultats de la saturation visuelle théorique, l'ajout du projet de Côte des Vauzelles aux parcs instruits, autorisés ou construits induit théoriquement des effets de saturation visuelle faibles pour les bourgs de Cernion, Logny-Bogny, Aubigny-les-Pothées ou encore Liart.

En effet, par son positionnement, le bourg réduit fortement l'espace de respiration maximum de ces bourgs les passant ainsi sous le seuil souhaitable.

Ces résultats théoriques, maximisants, restent à confronter avec la réalité du terrain. En effet, les contextes paysagers (continuités végétales et relief) dans lesquels s'implantent ces villages et hameaux tendent à nuancer les perceptions sur le projet, et donc les effets de saturation visuelle engendrés depuis ces centralités.





PROJET EOLIEN DE CÔTE DES VAUZELLES
SATURATION VISUELLE
(AIRE D'ETUDE RAPPROCHEE)

LEGENDE

Aires d'étude

- Aire d'étude immédiate
- Limite de l'aire d'étude rapprochée
- Implantation des éoliennes du projet
- Zone de 10km autour des éoliennes du projet
- Zone de 5km autour des éoliennes du projet

Parcs éoliens

- Parc existant / accordé / en instruction avec avis de l'AE

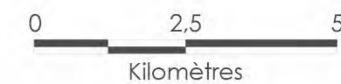
Saturation visuelle (avec projet)

- Saturation visuelle depuis le centre du bourg
- Champ de visibilité du projet
- Ouverture visuelle sans éolienne
- Champ de visibilité des éoliennes construites ou en instruction situées à moins de 5 km
- Champ de visibilité des éoliennes construites ou en instruction situées entre 5 et 10 km

- Bourg** Pas d'impact significatif du projet sur la saturation
- Bourg** Impact significatif du projet sur la saturation



ECHELLE :



VIII.1.3 Analyse visuelle par photomontage

VIII.1.3.1 Méthodologie de réalisation des photomontages

Le choix de localisation des photomontages s'appuie sur l'analyse paysagère et l'analyse des perceptions du site. Il s'agit d'évaluer l'impact visuel du projet de parc éolien dans le contexte paysager du site à l'échelle des périmètres éloigné, intermédiaire et rapproché paysagers, depuis les secteurs d'intérêt paysager, patrimonial et touristique ainsi que depuis les principaux bourgs et axes de circulation. L'objectif est de mieux appréhender la place que prendra le projet dans le paysage et les interactions avec les éléments constitutifs du paysage.

Le choix de l'emplacement des prises de vues pour les photomontages va permettre de visualiser :

- Les vues les plus fréquemment perçues (depuis les routes, les zones particulièrement fréquentées, notamment les points d'attractivité touristique),
- Les vues depuis les zones les plus sensibles sur le plan visuel (les riverains, les agglomérations proches, les sites sensibles ou remarquables concernés...),
- Les vues à des distances variables du projet (perceptions immédiates, rapprochées et éloignées).

Chaque élément étudié fait l'objet d'une définition précise de la localisation du point de simulation. Ce point vise à présenter les conditions paysagères réelles d'approche de l'élément étudié tout en présentant la perception maximale du projet éolien (voir parties I.5.2 et I.5.3).

Cinquante-six photomontages ont été réalisés par Vu d'Ici sur la base des points de vue identifiés par Vu d'Ici et validés par RES. Une fois la photo prise et géoréférencée, elles sont importées sous WINDPRO pour situer les éoliennes dans le champ visuel, sur la base du MNT et de points de repère. La perspective des aérogénérateurs, la couleur des mats en fonction de la lumière ou encore le modèle envisagé sont simulés grâce au logiciel.

Les photos initiales sont prises à différentes périodes de la journée afin d'être le plus représentatives possible de l'impact des éoliennes dans le paysage environnant. L'ensemble des points de vue permet également d'illustrer tout le travail d'appréciation de terrain réalisé dans le cadre de l'étude.

Les éoliennes présentées dans les photomontages présentent les caractéristiques suivantes :

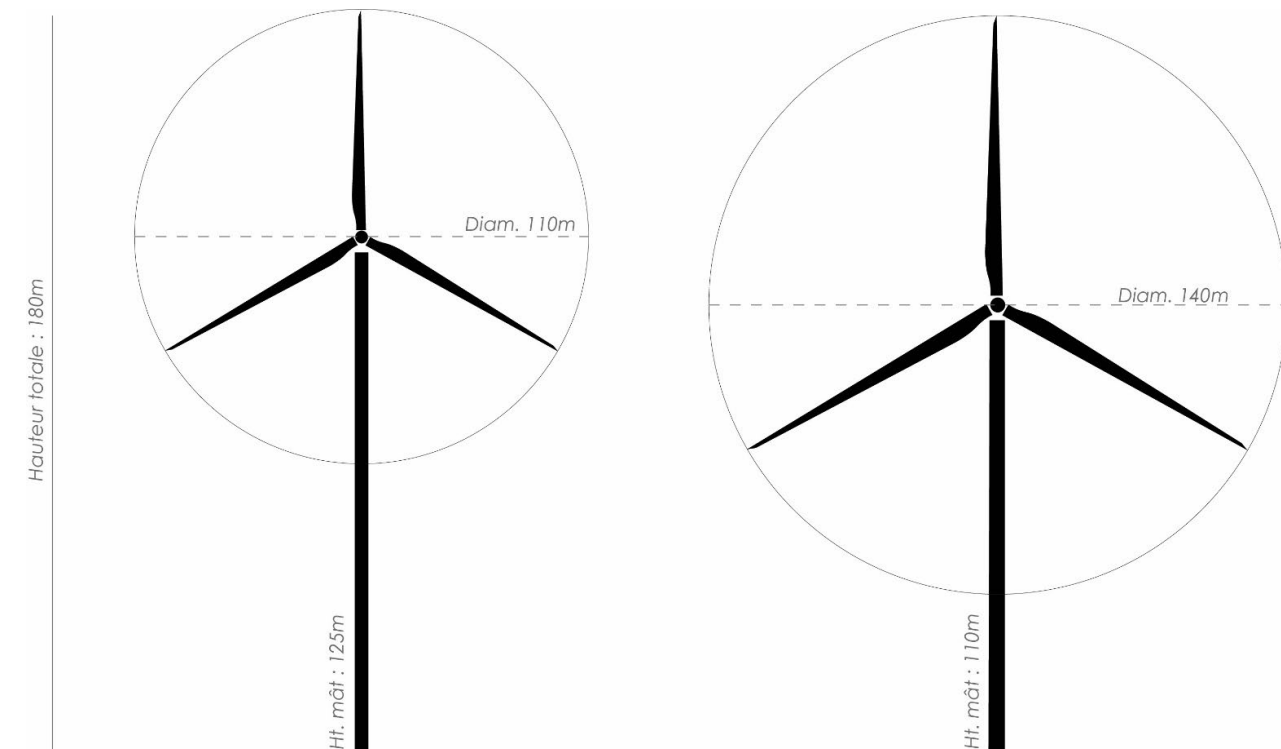
Pour les éoliennes E1 à E3

- Hauteur de mât : 110m
- Diamètre rotor : 110m
- Hauteur totale : 165m

Pour les éoliennes E4 à E7

- Hauteur de mât : 125m
- Diamètre rotor : 110m
- Hauteur totale : 180m

Ce choix permet de maximiser les incidences notamment liées au fait que la nacelle s'élève à **125m** au-dessus du sol contre 110m pour d'autres éoliennes. Ainsi, pour une hauteur de végétation égale, la nacelle de la première pourra être visible alors que la seconde pourra être dissimulée, réduisant ainsi l'incidence visuelle, notamment liée au clignotement nocturne pouvant gêner les habitants des bourgs proches.



Comparaison des deux gabarits d'éoliennes d'une hauteur totale de 180 m

VIII.1.3.2 Présentation des photomontages

Chaque planche présentant un photomontage comporte :

- Un descriptif présentant la localisation du site de la prise de vue, et les raisons qui justifient la réalisation du photomontage ;
- La distance entre le point de vue et le projet ;
- Des cartes permettant la localisation de la prise de vue à la fois au sein du contexte paysager de l'aire d'étude et au niveau local ;
- Une description sommaire du paysage observé ;
- Une photographie à **120°** présentant l'état initial du paysage (en ayant pris soin d'intégrer les projets accordés qui ne sont pas aujourd'hui construits) ;
- Deux photographies à **120°** présentant le projet : une vue en draft (éoliennes représentées en rouge) dont seule apparaît les parties des machines non dissimulées par la topographie et une vue réelle avec les éoliennes du projet réalistes ;
- Une photographie en pleine page représentant un angle de **60°** (proche de la perception humaine) à regarder à environ **35cm**.

L'ordre de présentation des photomontages est déterminé par les **distances de perceptions** permettant d'appréhender l'évolution de la perception au fur et à mesure que l'observateur se rapproche du projet. Cet ordre permet ainsi de comparer le projet sur des points de vue situés à des distances équivalentes sur l'ensemble des unités paysagères.

Suite à la rencontre de M. le Sous-Préfet des Ardennes, à Reethel, le 29/08/2017, il a été décidé les choses suivantes pour les photomontages :

- Les vues "draft" sont présentées en rouge pour augmenter la visibilité des machines ;
- Les vues couleurs ont été préférées aux vues en noir et blanc.

VIII.1.3.3 Le projet

Le projet se compose de 7 éoliennes réparties en deux groupes de 3 et 4 éoliennes. Le tableau ci-dessous permet de localiser les éoliennes et de déterminer leur altitude (au pied et en bout de pale).

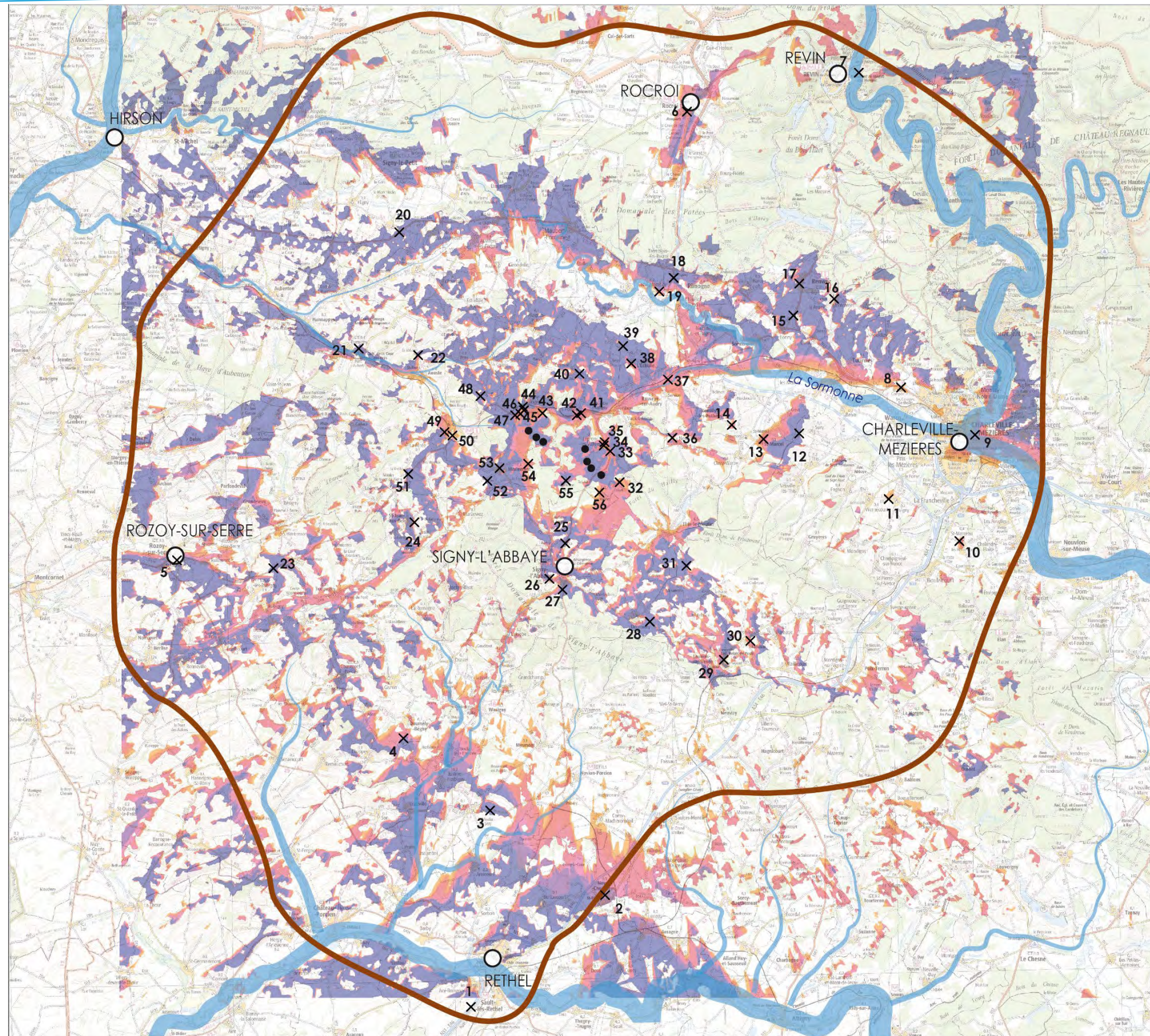
Éolienne	X (L93)	Y (L93)	Altitude	Altitude bout de pale
E1	800635	6964183	254,9 m	419,9 m
E2	801079	6963797	249,7 m	414,7 m
E3	801419	6963586	232,0 m	397,0 m
E4	803715	6963137	272,0 m	452,0 m
E5	803799	6962509	280,0 m	460,0 m
E6	804039	6962139	274,2 m	454,2 m
E7	804583	6961757	285,4 m	465,4 m

L'altitude au bout des pales oscille entre 412 m et 434,9m pour le premier groupe d'éoliennes (E1 à E3), alors qu'elle oscille entre 452 m et 465,4 m pour le second groupe d'éoliennes (E4 à E7). Ainsi, les variations sont relativement faibles (entre 13 et 23m) permettant de proposer un projet relativement aligné limitant les "brisures" visuelles dans le paysage.

VIII.1.3.4 Localisation des photomontages au regard de la Zone d'Influence Visuelle (ZIV)

L'analyse visuelle par photomontage s'appuie sur 56 photomontages qui se répartissent sur l'ensemble du territoire de manière à couvrir les zones de visibilité potentielles, identifiées par la ZIV. La carte ci-après permet de rendre compte de la couverture du territoire. Certains secteurs, comme le nord du territoire ou le sud, présentent peu de photomontages du fait de l'éloignement et de la faible possibilité d'ouvrir les vues. Ainsi, les photomontages se concentrent sur les points les plus hauts de ces secteurs, à savoir les remparts de la cité de Rocroi, ou les crêtes des affluents de l'Aisne.

De plus, les photomontages se concentrent autour de la vallée de la Sormonne et de l'Audry, qui présentent une certaine sensibilité quant à l'implantation d'un projet éolien, ainsi qu'autour de Signy-L'abbaye, ville importante proche du projet et implantée dans une zone de clairière.



PROJET EOLIEN DE CÔTE DES VAUZELLES
VISIBILITE THEORIQUE
DES EOLIENNES

LEGENDE

Périmètres d'étude

- Implantation des éoliennes
- Limite du périmètre éloigné

Visibilité des éoliennes

- 7 éoliennes visibles
- 6 éoliennes visibles
- 5 éoliennes visibles
- 4 éoliennes visibles
- 3 éoliennes visibles
- 2 éoliennes visibles
- 1 éolienne visible

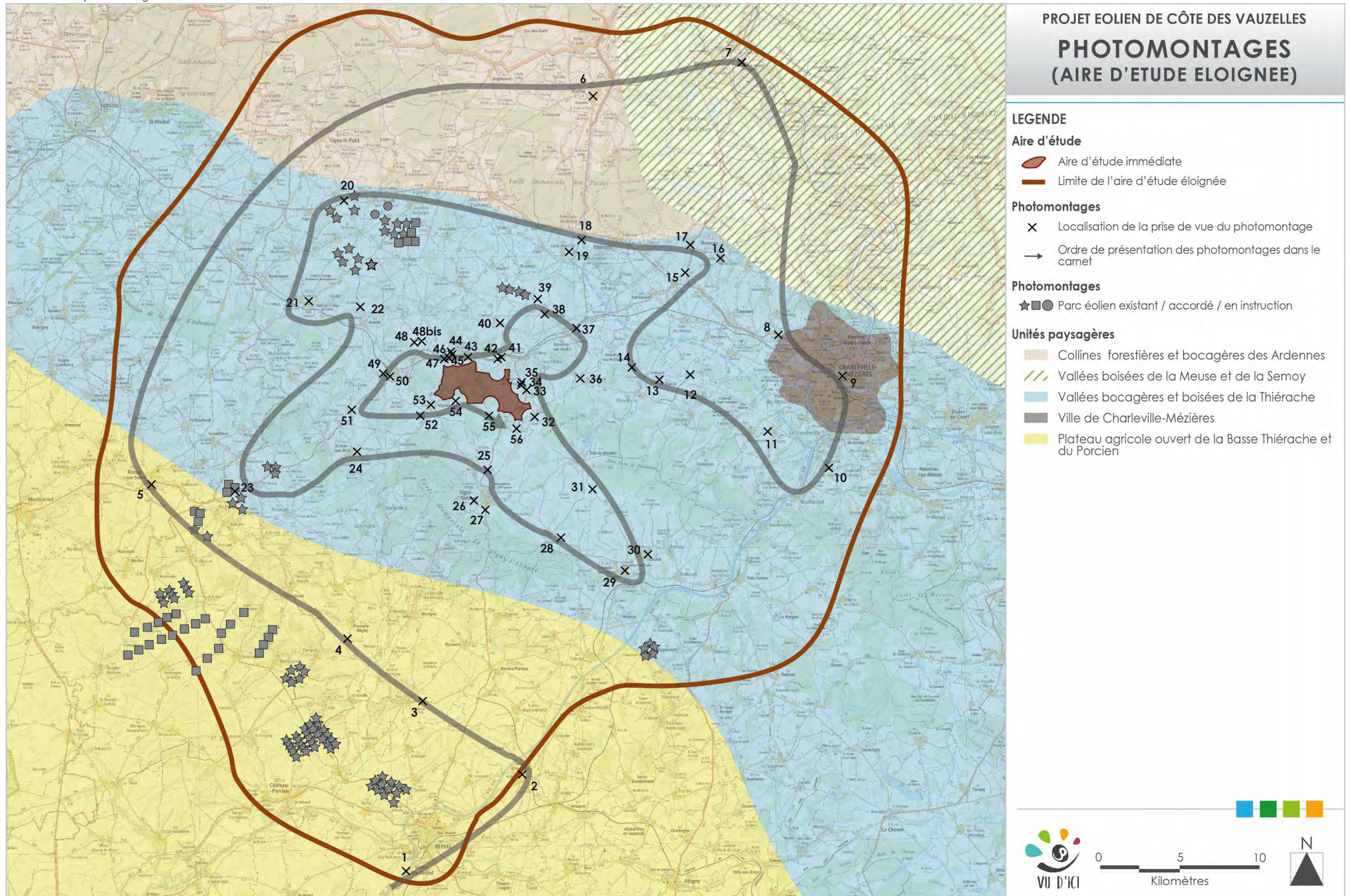
ZIV réalisée par Vu d'Ici
Logiciel : WindPro
Hauteur des machines : 165m et 180m (bout de pale)
Hauteur de vue : 1,6m
Végétation : 15 m (couche issue de Corine Land Cover 2012)



ECHELLE :



Carte de localisation des photomontages



Vue 1 : Depuis la N51, au Sud de Rethel

Particularité : Vue éloignée, vue depuis le plateau agricole ouvert de la Basse Thiérache et du Porcien, effets cumulés, covisibilité avec un édifice protégé, voie fréquentée, vue dynamique

Photographie :

Date : 14/03/2017

X : 797511

Y : 6932801

Azimut : 11°

Éoliennes:

Distance au projet de Côte des Vauzelles : 29810 m

Nombre d'éoliennes visibles : 3

Légende :

→ Éolienne du parc projet

→ Éolienne du contexte éolien

Parcs existants :

1	Parc de l'Energie 3	9	Parc de Renneville
2	Parc de Hotte	10	Parc de Plaine de Prochien 1
3	Parc de Chappes Remaucourt	11	Parc de Plaine de Prochien 2
4	Parc de Bombay l'échelle	12	Parc de Saint Lade
5	Parc de Tarzy	13	Parc d'Orles de la Tomelle
6	Parc de Vent de Thiérache 1	14	Parc de Mont Gerson 1
7	Parc de Vent de Thiérache 2	15	Parc de Mont Gerson 2
8	Parc de Vent de Thiérache 3		

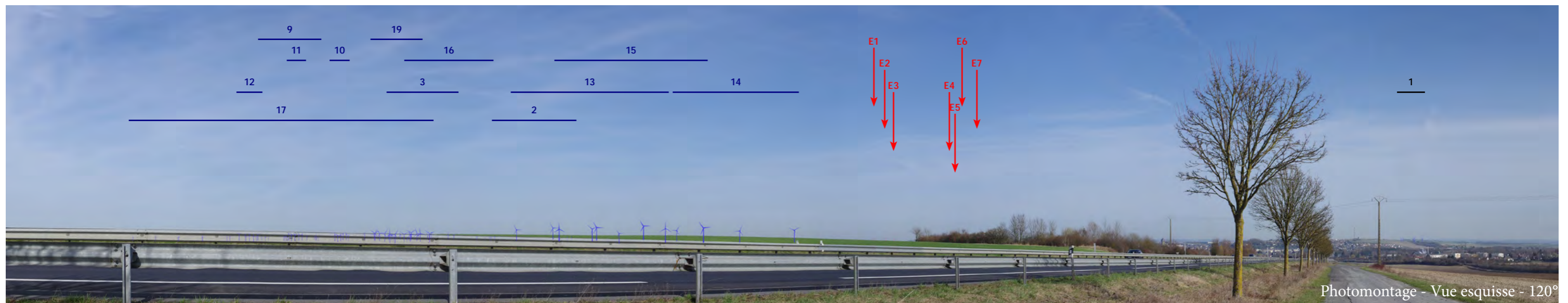
Parcs accordés :

16	Parc de Thiérache	18	Parc d'Ailes de Foulzy
17	Parc de HSR	19	Parc de Myosotis

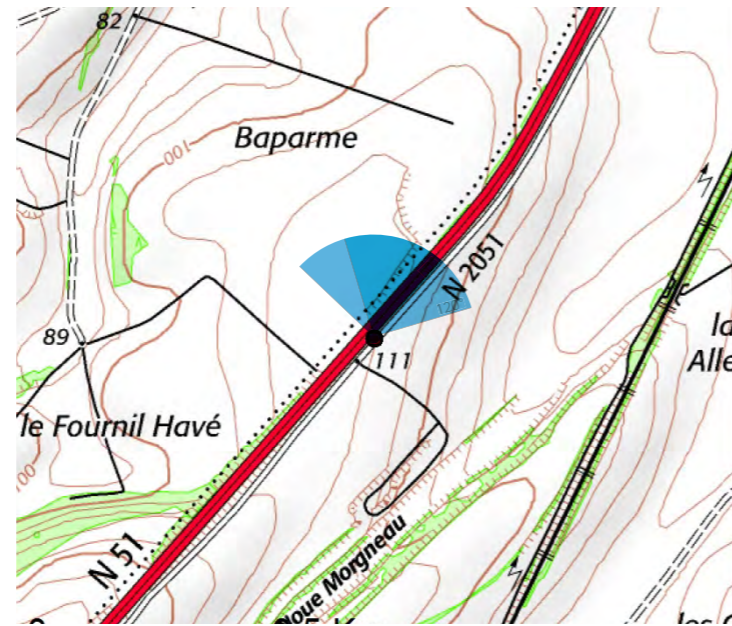
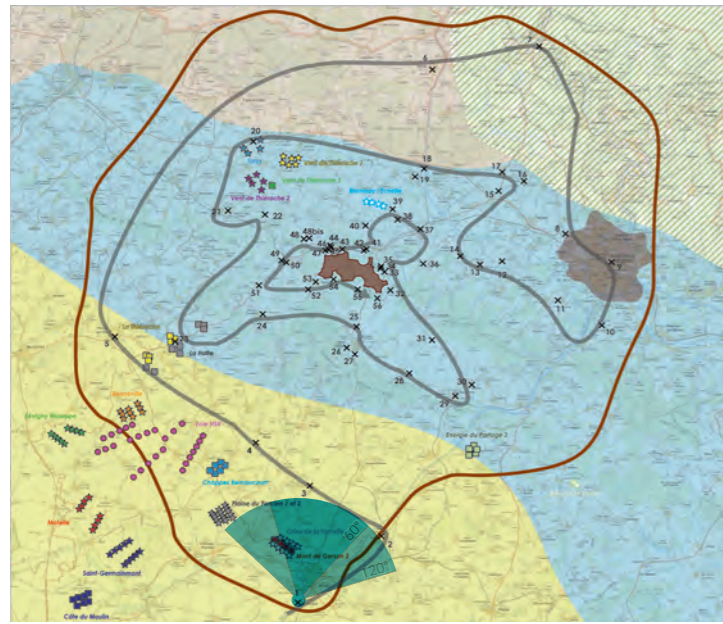
Photomontages réalisés par VU D'ICI



Photomontage - Vue initiale - 120°



Photomontage - Vue esquisse - 120°



Commentaire :

La N51 est un axe majeur reliant notamment Rethel à la ville de Reims. Cet axe routier très fréquenté permet ensuite de rejoindre l'autoroute A34 menant à Charleville-Mézières puis en Belgique. En arrivant sur Rethel, les usagers disposent d'une vue en léger surplomb sur la ville permettant de distinguer la silhouette de l'église Saint-Nicolas, protégée au titre des monuments historiques.

Depuis ce point de vue, l'éloignement par rapport au projet permet de limiter la visibilité du projet qui n'apparaît pas prégnant dans le paysage. De plus, il bénéficie des masques végétaux qui peuvent border la voie, permettant de le dissimuler partiellement. Un grand nombre de parcs du contexte se dévoilent sur la vue, à gauche, avec notamment les parcs de Guerson 1 et 2, mais également le parc d'Orles de la Tomelle, générant de faibles effets cumulés. Par conséquent l'incidence visuelle reste faible.

Photomontages réalisés par VU D'ICI



Photomontage - Vue réelle - 120°

Afin de visualiser le photomontage dans des conditions proches de la réalité, la planche A3 doit être regardée à environ 35cm



Photomontage - Vue réelle - 60°

Vue 2 : Depuis l'église de Novy-Chevrières

Particularité : Vue éloignée, vue depuis le plateau agricole ouvert de la Basse Thiérache et du Porcien, covisibilité avec un édifice protégé, vue depuis un espace habité, vue dynamique et statique

Photographie :

Date : 05/10/2017

X : 804763

Y : 6938909

Azimut : 337°

Éoliennes:

Distance au projet de Côte des Vauzelles : 22857 m

Nombre d'éoliennes visibles : 0

Légende :

→ Éolienne du parc projet

→ Éolienne du contexte éolien

Les éoliennes totalement dissimulées par le relief ne sont pas signalées

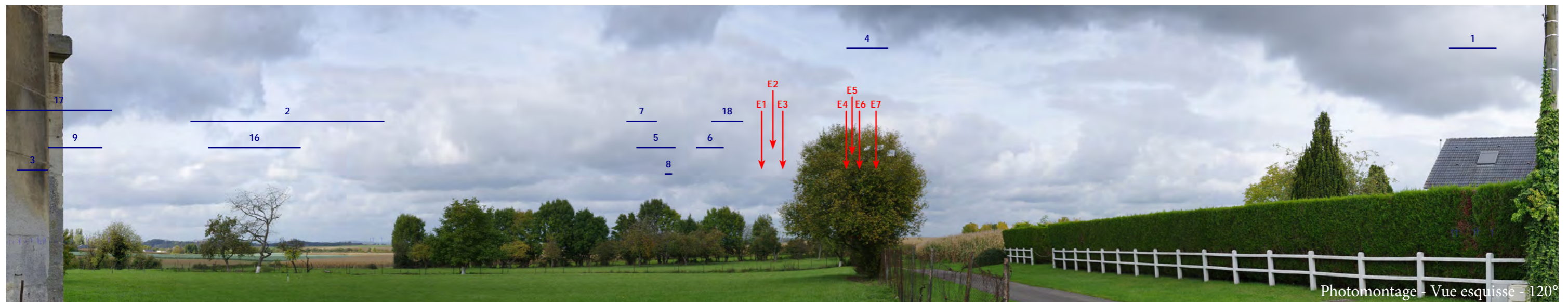
Parcs existants :

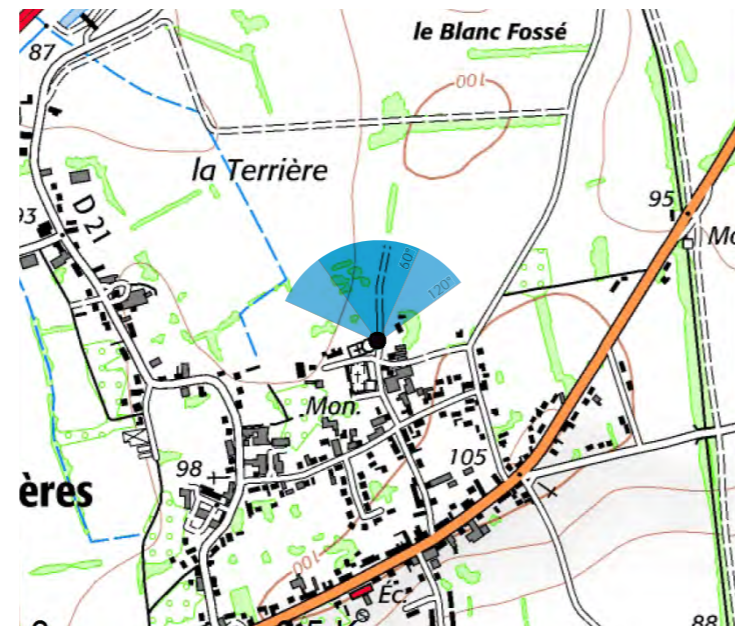
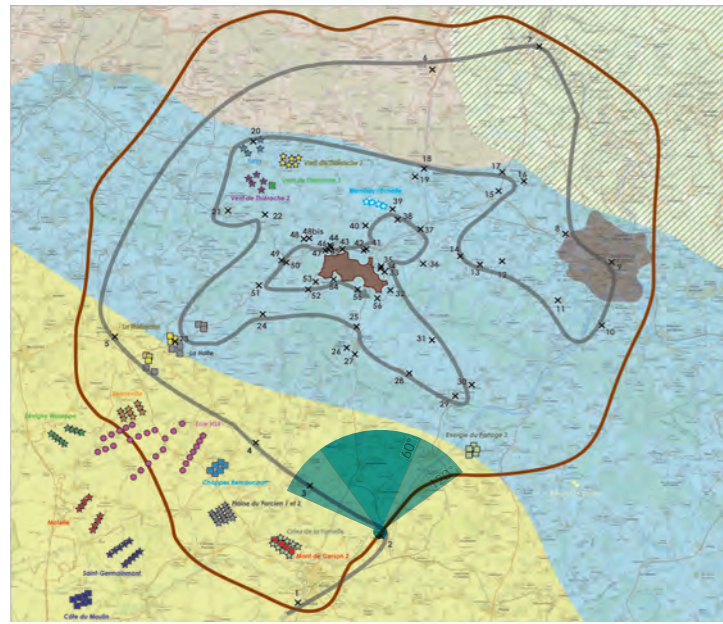
1	Parc de l'Energie 3	9	Parc de Renneville
2	Parc de Hotte	10	Parc de Plaine de Procien 1
3	Parc de Chappes Remaucourt	11	Parc de Plaine de Procien 2
4	Parc de Bombay l'échelle	12	Parc de Saint Lade
5	Parc de Tarzy	13	Parc d'Orles de la Tomelle
6	Parc de Vent de Thiérache 1	14	Parc de Mont Gerson 1
7	Parc de Vent de Thiérache 2	15	Parc de Mont Gerson 2
8	Parc de Vent de Thiérache 3		

Parcs accordés :

16	Parc de Thiérache	18	Parc d'Ailes de Foulzy
17	Parc de HSR	19	Parc de Myosotis

Photomontages réalisés par VU D'ICI





Commentaire :

Le bourg de Novy-Chevières est un bourg de plateau composé par une trame végétale très disparate autour des habitations. En frange Nord, l'église Saint-Pierre, protégée au titre des monuments historiques, possède des abords dégagés comme le montre cette prise de vue. Depuis ce point de vue, la végétation qui borde le bourg permet de dissimuler entièrement le projet dans le paysage permettant de ne pas créer de covisibilité avec l'édifice. Ainsi, l'incidence est nulle.

Photomontages réalisés par VU D'ICI



Photomontage - Vue réelle - 120°

Afin de visualiser le photomontage dans des conditions proches de la réalité, la planche A3 doit être regardée à environ 35cm



Photomontage - Vue réelle - 60°

Vue 3 : Depuis la D3, à l'Est de Sery

Particularité : Vue éloignée, vue depuis le plateau agricole de la Basse Thiérache et du Porcien, covisibilité avec un site protégé, effets cumulés, vue dynamique

Photographie :

Date : 28/07/2016

X : 798483

Y : 6943560

Azimut : 10°

Éoliennes:

Distance au projet de Côte des Vauzelles : 19185 m

Nombre d'éoliennes visibles : 7

Légende :

→ Éolienne du parc projet

→ Éolienne du contexte éolien

Les éoliennes totalement dissimulées par le relief ne sont pas signalées

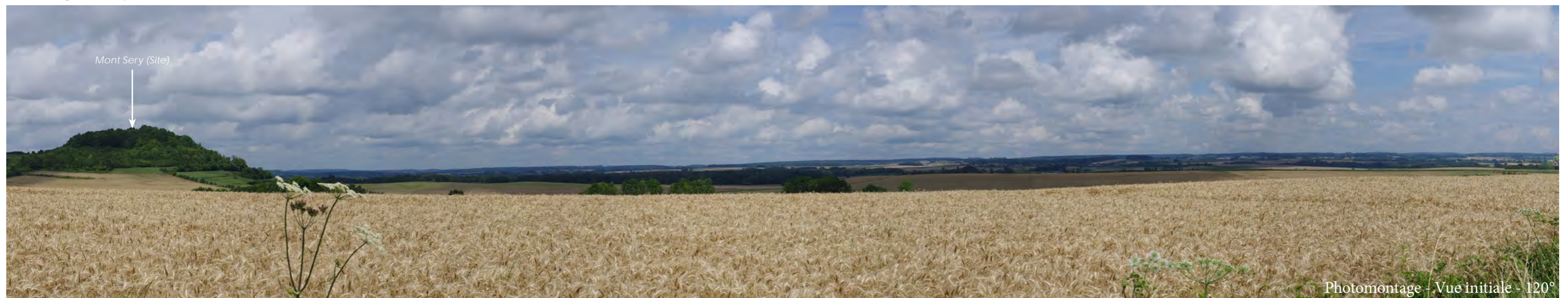
Parcs existants :

1	Parc de l'Energie 3	9	Parc de Renneville
2	Parc de Hotte	10	Parc de Plaine de Procien 1
3	Parc de Chappes Remaucourt	11	Parc de Plaine de Procien 2
4	Parc de Bombay l'échelle	12	Parc de Saint Lade
5	Parc de Tarzy	13	Parc d'Orles de la Tomelle
6	Parc de Vent de Thiérache 1	14	Parc de Mont Gerson 1
7	Parc de Vent de Thiérache 2	15	Parc de Mont Gerson 2
8	Parc de Vent de Thiérache 3		

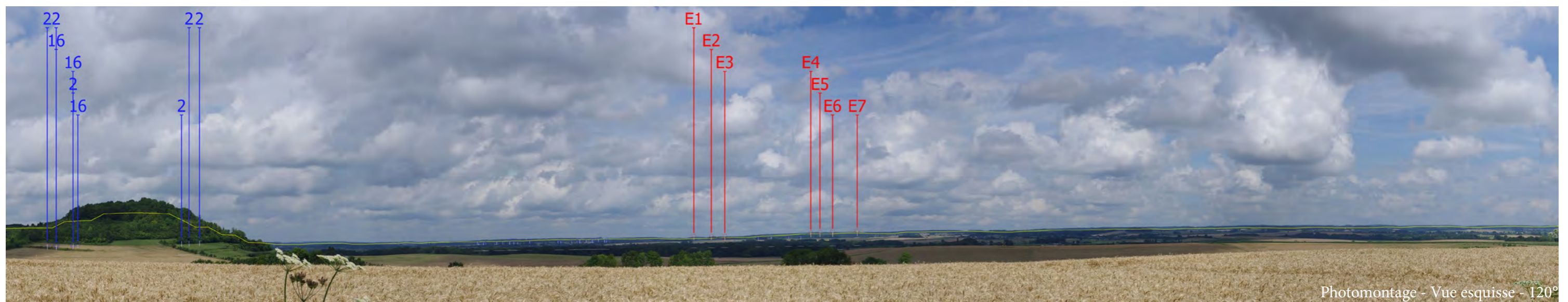
Parcs accordés :

16	Parc de Thiérache	18	Parc d'Ailes de Foulzy
17	Parc de HSR	19	Parc de Myosotis

Photomontages réalisés par VU D'ICI

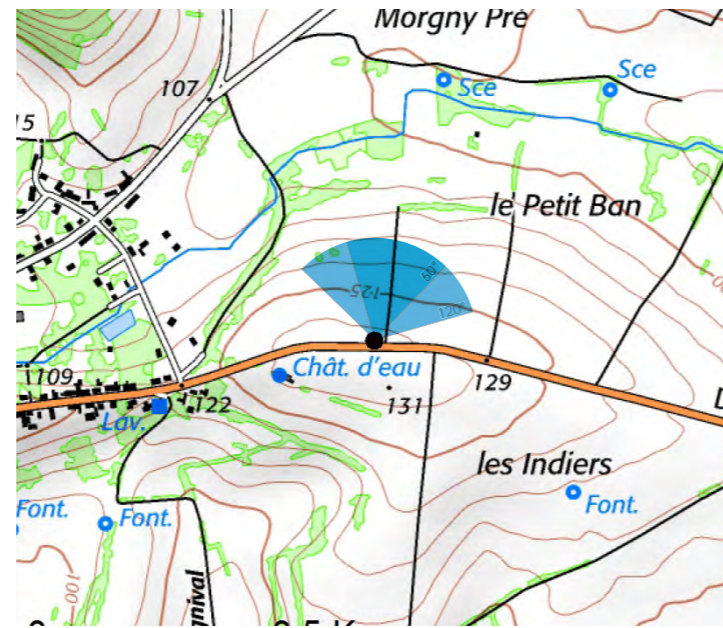
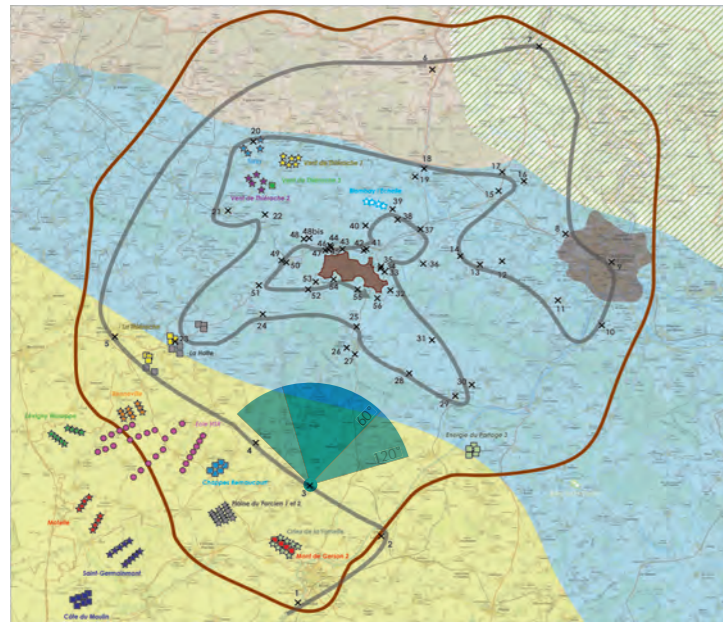


Photomontage - Vue initiale - 120°



Photomontage - Vue esquisse - 120°





Commentaire :

Autour de la ville de Sery se trouvent de nombreuses collines qui apparaissent comme isolées dans le paysage puisqu'elles constituent des points hauts dans un paysage marqué par une grande horizontalité et de larges panoramas, comme le montre cette vue. A gauche se trouve le Mont Sery, site paysager protégé, au coeur duquel se trouvent des vestiges d'un site gallo-romain.

Depuis cette vue, le projet se perçoit au loin au dessus de l'horizon, bien que tout de même largement dissimulé par la végétation qui habille les sommets des collines de la Thiérache. Le projet se lit bien en deux groupes distincts respectivement composés de 3 et 4 éoliennes, semblant être implantées en ligne plus ou moins régulières. La perception des éoliennes est ici fortement conditionnée par les conditions météorologiques (nébulosité, luminosité, etc.) qui tendent à réduire leur visibilité. Par conséquent, depuis ce point de vue, l'incidence visuelle reste faible.

Photomontages réalisés par VU D'ICI



Photomontage - Vue réelle - 120°

Afin de visualiser le photomontage dans des conditions proches de la réalité, la planche A3 doit être regardée à environ 35cm



Photomontage - Vue réelle - 60°

Vue 4 : Depuis la D14, au Sud de Doumely

Particularité : Vue éloignée, vue depuis le plateau agricole ouvert de la Basse Thiérache et du Porcien, covisibilité avec un édifice protégé, vue dynamique

Photographie :

Date : 28/07/2016

X : 793803

Y : 6947441

Azimut : 37°

Éoliennes:

Distance au projet de Côte des Vauzelles : 17847 m

Nombre d'éoliennes visibles : 5

Légende :

→ Éolienne du parc projet

→ Éolienne du contexte éolien

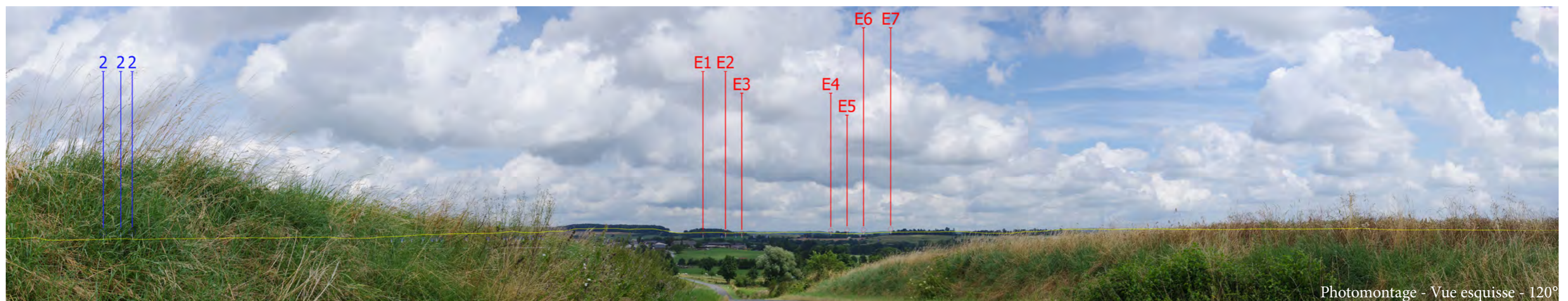
Parcs existants :

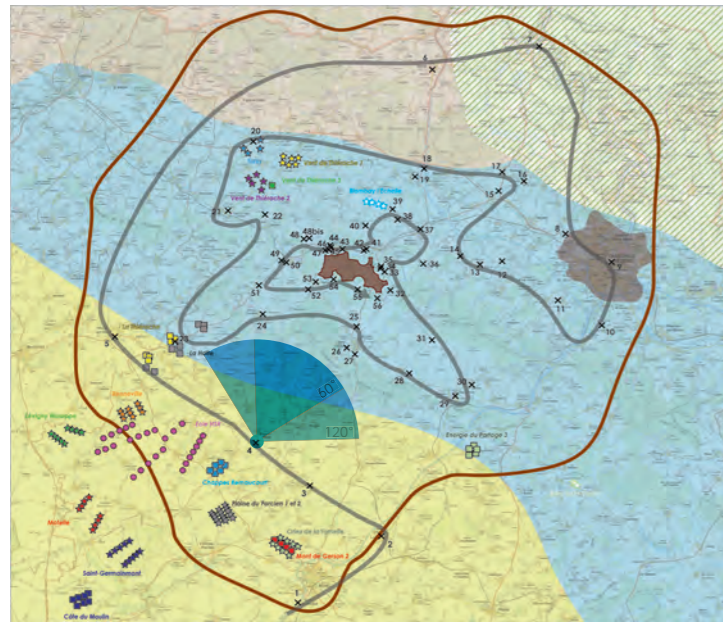
1	Parc de l'Energie 3	9	Parc de Renneville
2	Parc de Hotte	10	Parc de Plaine de Procien 1
3	Parc de Chappes Remaucourt	11	Parc de Plaine de Procien 2
4	Parc de Bombay l'échelle	12	Parc de Saint Lade
5	Parc de Tarzy	13	Parc d'Orles de la Tomelle
6	Parc de Vent de Thiérache 1	14	Parc de Mont Gerson 1
7	Parc de Vent de Thiérache 2	15	Parc de Mont Gerson 2
8	Parc de Vent de Thiérache 3		

Parcs accordés :

16	Parc de Thiérache	18	Parc d'Ailes de Foulzy
17	Parc de HSR	19	Parc de Myosotis

Photomontages réalisés par VU D'ICI





Commentaire :

Le plateau agricole de la Basse Thiérache et du Porcien se caractérise par de nombreuses ondulations topographiques permettant d'alterner les vues ouvertes sur les points hauts, et les vues fermées depuis le fond des vallons. Ce point de vue, pris depuis un point haut, permet de bénéficier d'une vue profonde sur le sommet de la colline d'en face sur laquelle s'est construit le château de Doumery-Bégny, protégé au titre des monuments historiques.

Depuis ce point de vue, le projet de Côte des Vauzelles ne se perçoit que partiellement. En effet, seul un groupe de 4 éoliennes est ici bien visible, sans pour autant apparaître prégnant. En effet, la part visible des éoliennes reste dans une échelle de perception semblable à celle des motifs paysagers (boisements notamment). Il existe donc une certaine covisibilité avec le château de Doumery-Bégny, bien que les éoliennes visibles ne soient pas dans l'axe de perception du château. Ainsi, l'incidence est faible depuis ce point de vue.

Photomontages réalisés par VU D'ICI



Photomontage - Vue réelle - 120°

Afin de visualiser le photomontage dans des conditions proches de la réalité, la planche A3 doit être regardée à environ 35cm



Photomontage - Vue réelle - 60°



Vue 5 : Depuis l'église Saint-Laurent, à Rozoy-sur-Serre

Particularité : Vue éloignée, vue depuis le plateau agricole ouvert de la Basse Thiérache et du Porcien, effets cumulés, covisibilité avec un édifice protégé, vue depuis un espace habité, vue statique

Photographie :

Date : 28/07/2016

X : 781489

Y : 6957124

Azimut : 78°

Éoliennes:

Distance au projet de Côte des Vauzelles : 20373 m

Nombre d'éoliennes visibles : 3

Légende :

→ Éolienne du parc projet

→ Éolienne du contexte éolien

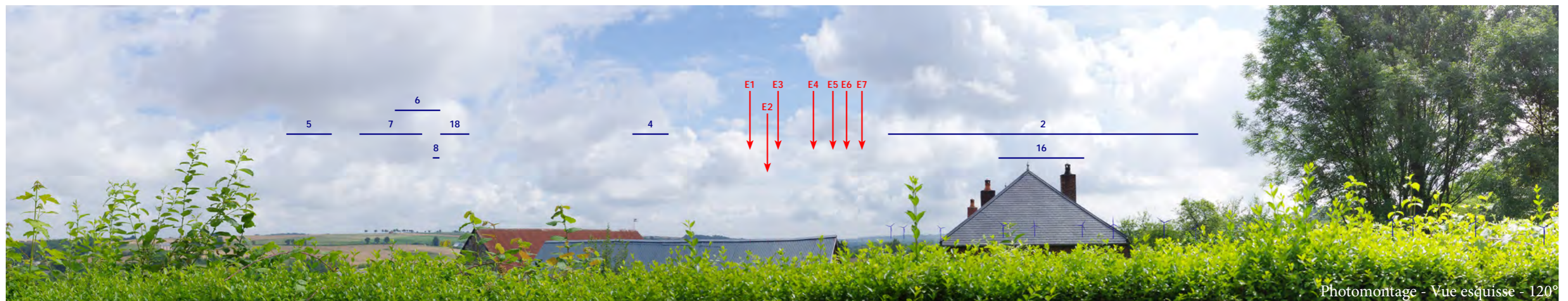
Parcs existants :

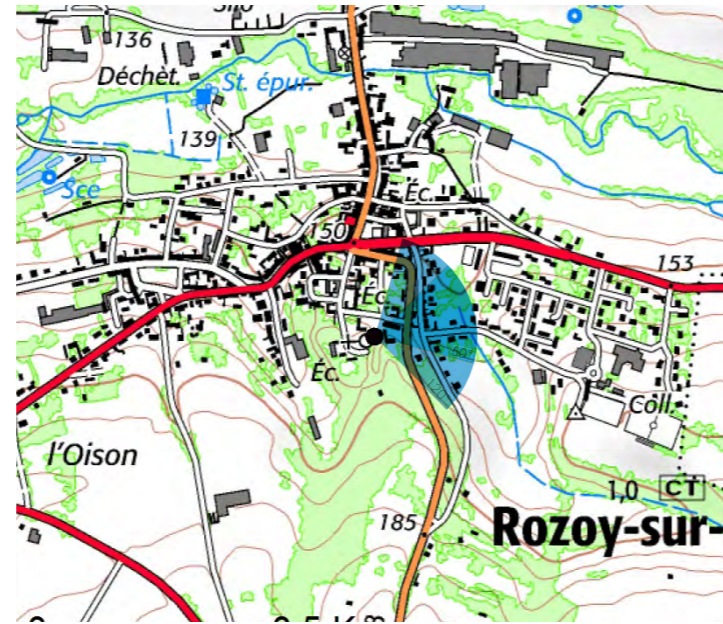
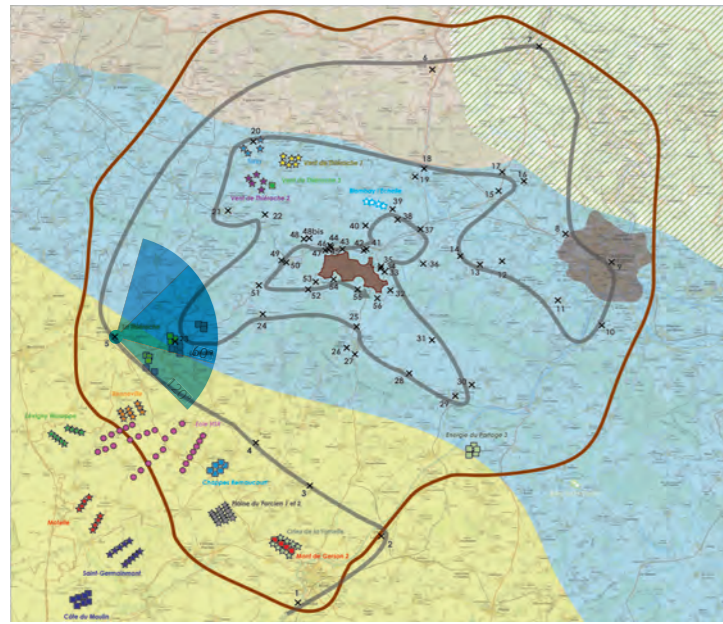
1	Parc de l'Energie 3	9	Parc de Renneville
2	Parc de Hotte	10	Parc de Plaine de Procien 1
3	Parc de Chappes Remaucourt	11	Parc de Plaine de Procien 2
4	Parc de Bombay l'échelle	12	Parc de Saint Lade
5	Parc de Tarzy	13	Parc d'Orles de la Tomelle
6	Parc de Vent de Thiérache 1	14	Parc de Mont Gerson 1
7	Parc de Vent de Thiérache 2	15	Parc de Mont Gerson 2
8	Parc de Vent de Thiérache 3		

Parcs accordés :

16	Parc de Thiérache	18	Parc d'Ailes de Foulzy
17	Parc de HSR	19	Parc de Myosotis

Photomontages réalisés par VU D'ICI





Commentaire :

Rozoy-sur-Serre est un bourg qui s'est bâti en appui sur le versant sud de la vallée de la Serre. Cette situation privilégiée permet d'offrir des points de vue depuis les hauteurs, sur le versant opposé. Pris depuis les abords de l'église Saint-Laurent, protégée au titre des monuments historiques, ce point de vue témoigne de cette caractéristique. Le projet de Côte des Vauzelles est ici presque imperceptible sur l'horizon, à la différence des parcs de la Hotte et de la Thiérache. Ainsi, l'incidence visuelle est ici nulle.

Photomontages réalisés par VU D'ICI



Photomontage - Vue réelle - 120°

Afin de visualiser le photomontage dans des conditions proches de la réalité, la planche A3 doit être regardée à environ 35cm



Photomontage - Vue réelle - 60°

Vue 6 : Depuis le belvédère de Rocroi

Particularité : Vue éloignée, vue depuis les collines forestières et bocagères des Ardennes, covisibilité avec un édifice protégé, vue depuis un espace habité, vue touristique (belvédère), vue statique

Photographie :

Date : 28/07/2016

X : 809246

Y : 6981544

Azimut : 190°

Éoliennes:

Distance au projet de Côte des Vauzelles : 19217 m

Nombre d'éoliennes visibles : 0

Légende :

→ Éolienne du parc projet

→ Éolienne du contexte éolien

Parcs existants :

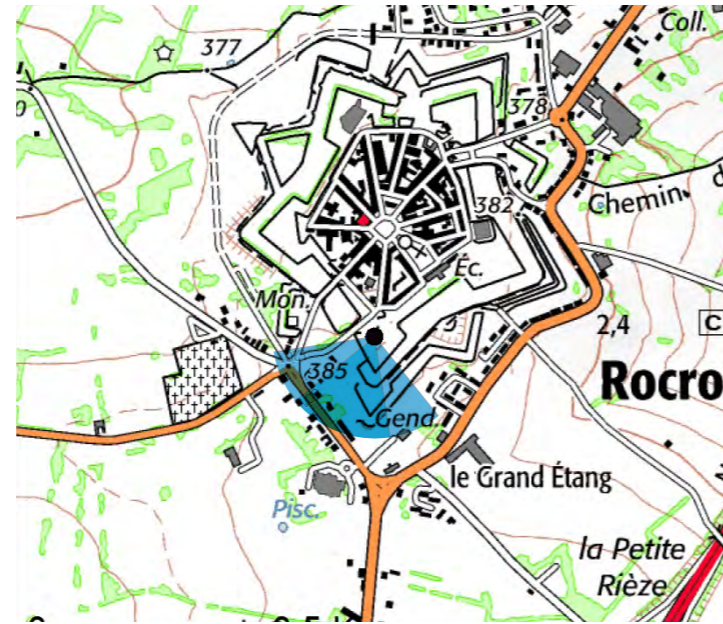
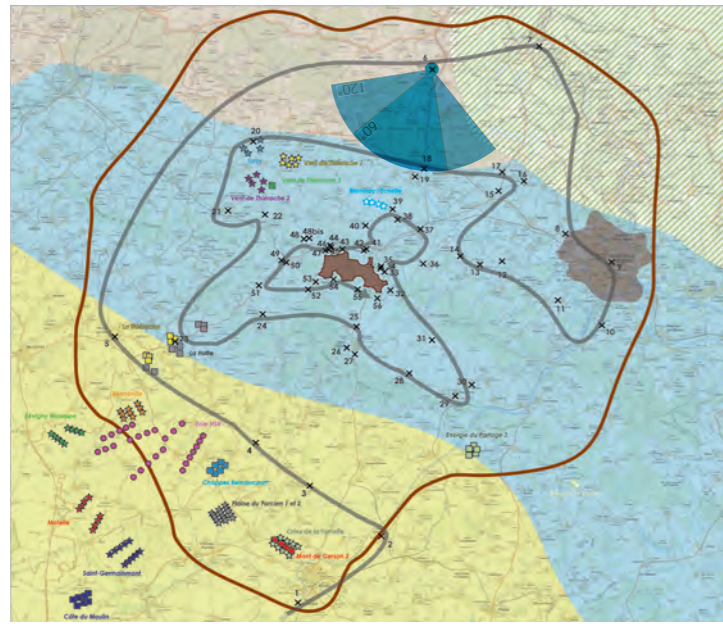
1	Parc de l'Énergie 3	9	Parc de Renneville
2	Parc de Hotte	10	Parc de Plaine de Procién 1
3	Parc de Chappes Remaucourt	11	Parc de Plaine de Procién 2
4	Parc de Bombay l'échelle	12	Parc de Saint Lade
5	Parc de Tarzy	13	Parc d'Orles de la Tomelle
6	Parc de Vent de Thiérache 1	14	Parc de Mont Gerson 1
7	Parc de Vent de Thiérache 2	15	Parc de Mont Gerson 2
8	Parc de Vent de Thiérache 3		

Parcs accordés :

16	Parc de Thiérache	18	Parc d'Ailes de Foulzy
17	Parc de HSR	19	Parc de Myosotis

Photomontages réalisés par VU D'ICI





Commentaire :

La ville de Rocroi est une ville singulière sur le territoire puisqu'il s'agit d'une ville fortifiée en étoile. Les remparts qui ceinturent la ville sont aujourd'hui protégés au titre des monuments historiques. En haut de ces remparts, est aménagé un belvédère permettant de bénéficier d'une vue en surplomb sur la ville d'un côté et sur le paysage environnant de l'autre, comme le montre ce point de vue. D'ici, le projet de Côte des Vauzelles est entièrement dissimulé par le bâti et la végétation. Par conséquent, aucune incidence n'est relevée.

Photomontages réalisés par VU D'ICI



Photomontage- Vue réelle - 120°

Afin de visualiser le photomontage dans des conditions proches de la réalité, la planche A3 doit être regardée à environ 35cm



Photomontage - Vue réelle - 60°

Vue 7 : Depuis le belvédère de Revin

Particularité : Vue éloignée, vue depuis la vallée boisée de la Meuse et de la Semoy, covisibilité avec un site protégé et une ZPPAUP, vue touristique, vue statique

Photographie :

Date : 28/07/2016

X : 818623

Y : 6983658

Azimut : 229°

Éoliennes:

Distance au projet de Côte des Vauzelles : 25341 m

Nombre d'éoliennes visibles : 0

Légende :

→ Éolienne du parc projet

→ Éolienne du contexte éolien

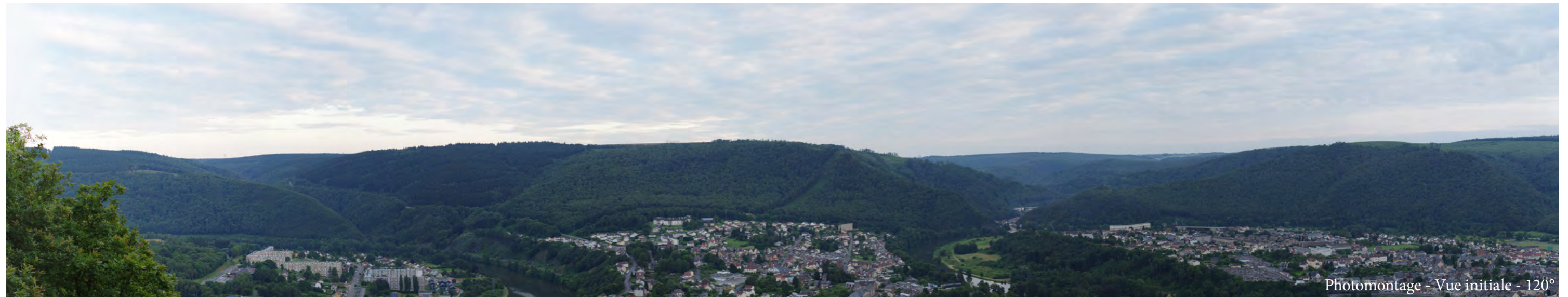
Parcs existants :

1	Parc de l'Energie 3	9	Parc de Renneville
2	Parc de Hotte	10	Parc de Plaine de Prochien 1
3	Parc de Chappes Remaucourt	11	Parc de Plaine de Prochien 2
4	Parc de Bombay l'échelle	12	Parc de Saint Lade
5	Parc de Tarzy	13	Parc d'Orles de la Tomelle
6	Parc de Vent de Thièrache 1	14	Parc de Mont Gerson 1
7	Parc de Vent de Thièrache 2	15	Parc de Mont Gerson 2
8	Parc de Vent de Thièrache 3		

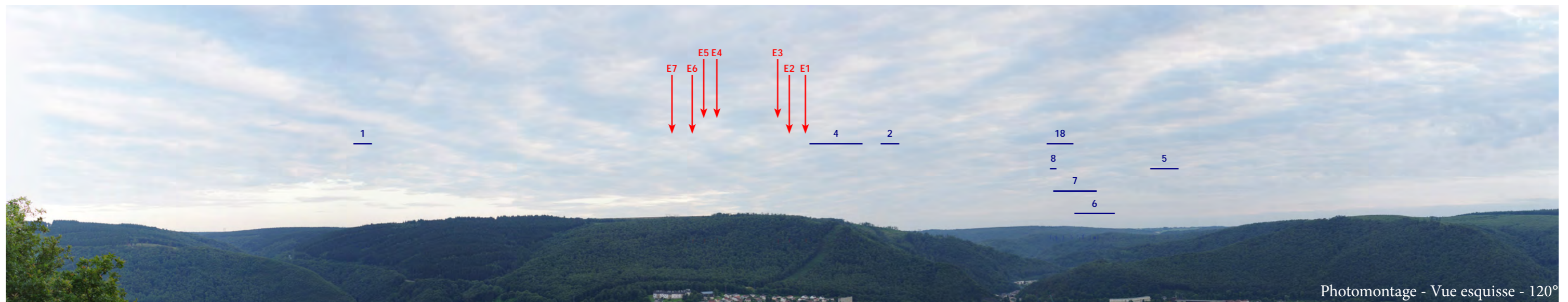
Parcs accordés :

16	Parc de Thièrache	18	Parc d'Ailes de Foulzy
17	Parc de HSR	19	Parc de Myosotis

Photomontages réalisés par VU D'ICI

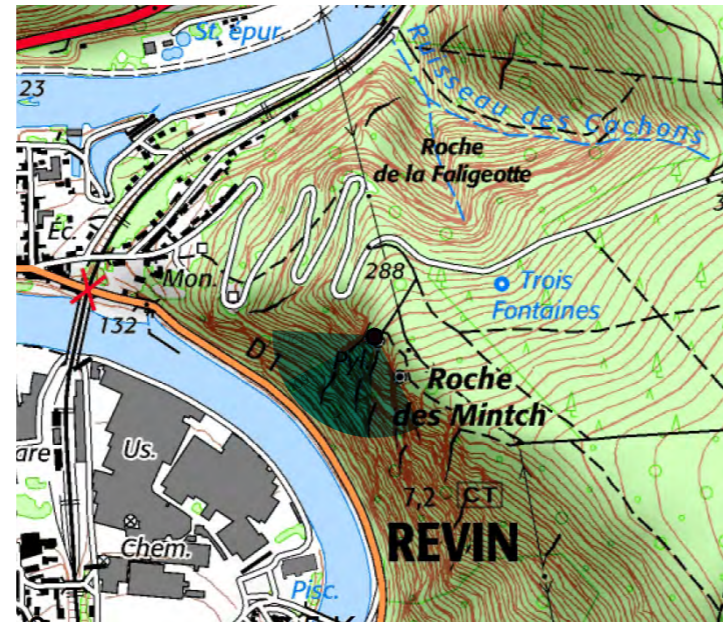
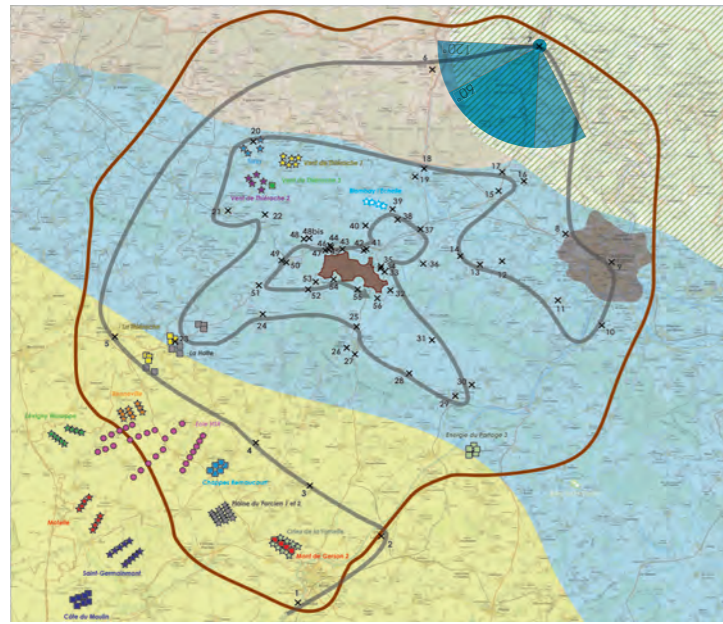


Photomontage - Vue initiale - 120°



Photomontage - Vue esquisse - 120°

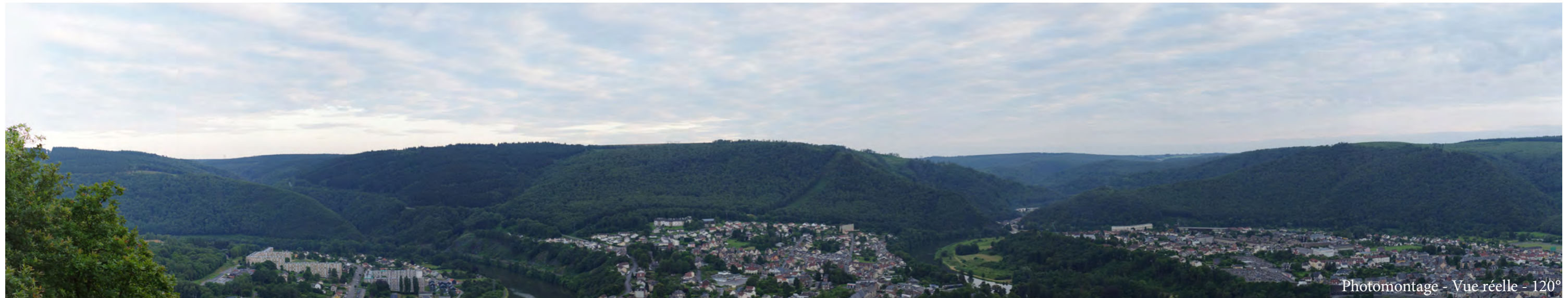




Commentaire :

La ville de Revin s'est implantée au bord de la Meuse, grâce aux larges méandres que la vallée a dessinés. Les versants de la Meuse sont quant à eux très abrupts et boisés venant créer un paysage complètement fermé sur lui-même. Sur les hauteurs de ces versants, il existe des points de vue aménagés permettant de bénéficier de larges panoramas sur la vallée, comme le montre ce point de vue. Le projet de Côte des Vauzelles, malgré la hauteur du point de vue est ici imperceptible (masque topographique et végétal). Par conséquent, aucune incidence n'est identifiée.

Photomontages réalisés par VU D'ICI



Photomontage - Vue réelle - 120°

Afin de visualiser le photomontage dans des conditions proches de la réalité, la planche A3 doit être regardée à environ 35cm



Photomontage - Vue réelle - 60°



Vue 8 : Depuis la N43, à l'Ouest de Charleville-Mézières

Particularité : Vue éloignée, vue depuis les vallées bocagères et boisées de la Thiérache, effets cumulés, vue depuis une sortie de bourg, voie fréquentée, vue dynamique

Photographie :

Date : 28/07/2016

X : 820903

Y : 6966509

Azimut : 247°

Éoliennes:

Distance au projet de Côte des Vauzelles : 16957 m

Nombre d'éoliennes visibles : 0

Légende :

→ Éolienne du parc projet

→ Éolienne du contexte éolien

Parcs existants :

1	Parc de l'Energie 3	9	Parc de Renneville
2	Parc de Hotte	10	Parc de Plaine de Prochien 1
3	Parc de Chappes Remaucourt	11	Parc de Plaine de Prochien 2
4	Parc de Bombay l'échelle	12	Parc de Saint Lade
5	Parc de Tarzy	13	Parc d'Orles de la Tomelle
6	Parc de Vent de Thiérache 1	14	Parc de Mont Gerson 1
7	Parc de Vent de Thiérache 2	15	Parc de Mont Gerson 2
8	Parc de Vent de Thiérache 3		

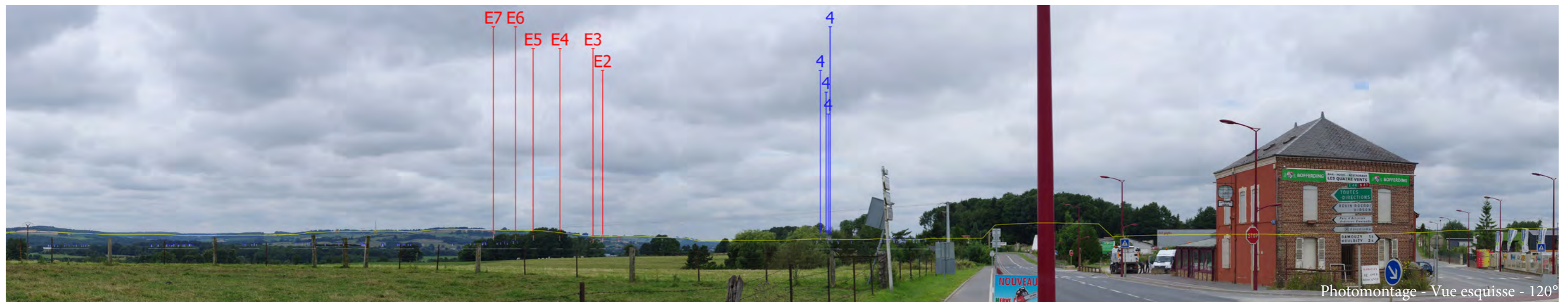
Parcs accordés :

16	Parc de Thiérache	18	Parc d'Ailes de Foulzy
17	Parc de HSR	19	Parc de Myosotis

Photomontages réalisés par VU D'ICI

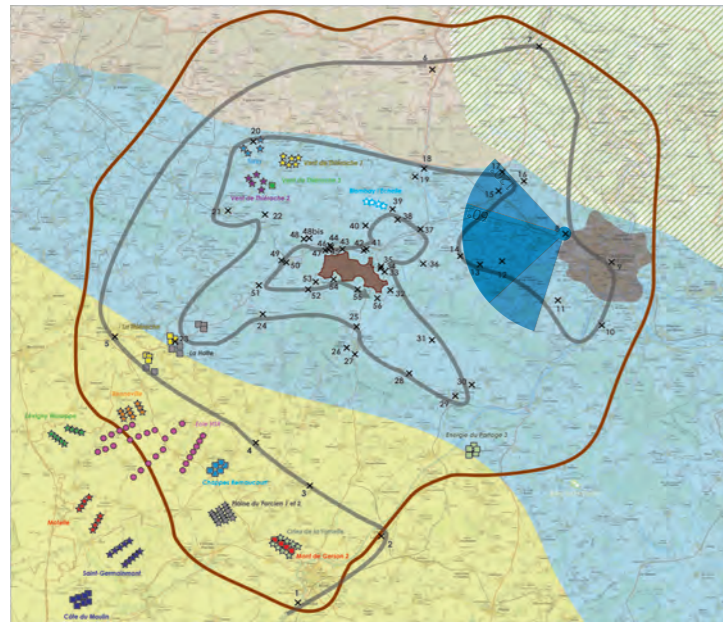


Photomontage - Vue initiale - 120°



Photomontage - Vue esquisse - 120°





Commentaire :

Charleville-Mézières constitue la ville la plus importante du territoire qui se traduit notamment par la convergence d'axes routiers majeurs. Prise depuis la N43, cette vue illustre la perception des usagers depuis la sortie Ouest de Charleville-Mézières. D'ici, la vallée de la Sormonne s'identifie par le versant perceptible au second plan. Depuis ce point de vue, le projet de Côte des Vauzelles est entièrement masqué par la topographie et la végétation. Ainsi, aucune incidence visuelle n'est relevée.

Photomontages réalisés par VU D'ICI



Photomontage - Vue réelle - 120°

Afin de visualiser le photomontage dans des conditions proches de la réalité, la planche A3 doit être regardée à environ 35cm



Photomontage - Vue réelle - 60°

Vue 9 : Depuis les hauteurs de Charleville-Mézières

Particularité : Vue éloignée, vue depuis la ville de Charleville-Mézières, vue depuis un espace habité, vue statique

Photographie :

Date : 28/07/2016

X : 824891

Y : 6963974

Azimut : 270°

Éoliennes:

Distance au projet de Côte des Vauzelles : 20376 m

Nombre d'éoliennes visibles : 3

Légende :

→ Éolienne du parc projet

→ Éolienne du contexte éolien

Parcs existants :

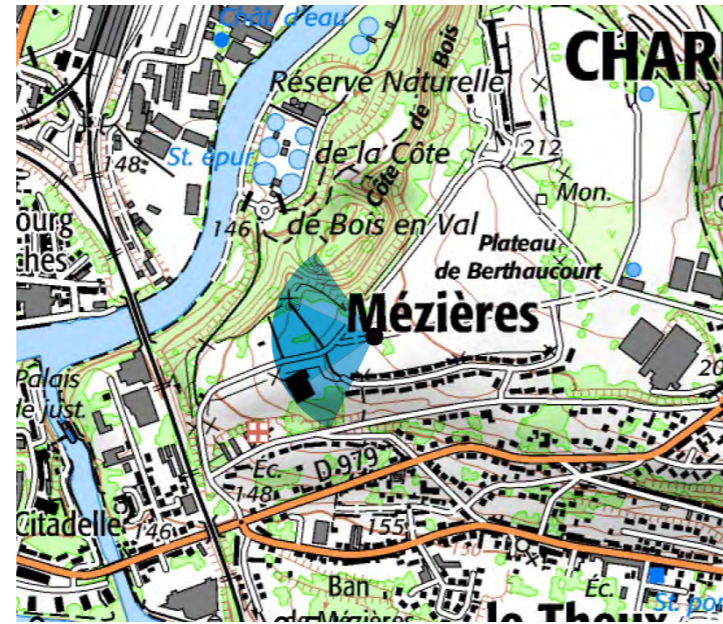
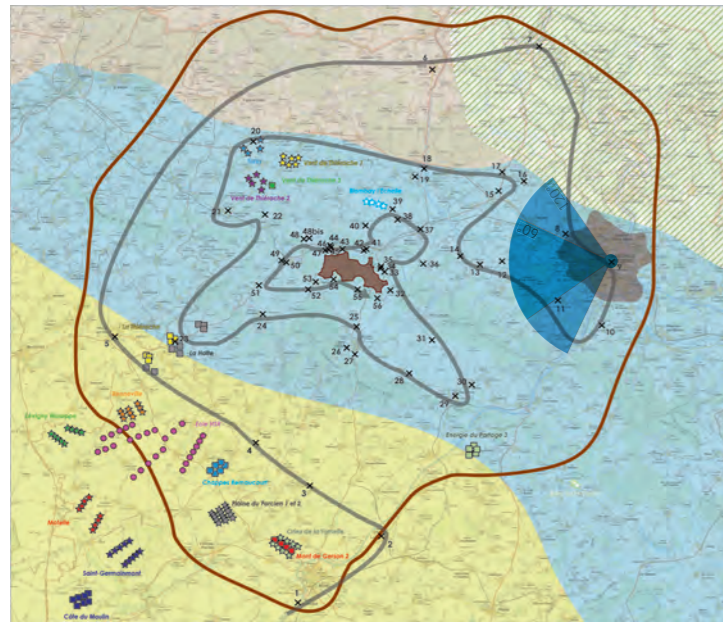
1	Parc de l'Energie 3	9	Parc de Renneville
2	Parc de Hotte	10	Parc de Plaine de Prochien 1
3	Parc de Chappes Remaucourt	11	Parc de Plaine de Prochien 2
4	Parc de Bombay l'échelle	12	Parc de Saint Lade
5	Parc de Tarzy	13	Parc d'Orles de la Tomelle
6	Parc de Vent de Thièrache 1	14	Parc de Mont Gerson 1
7	Parc de Vent de Thièrache 2	15	Parc de Mont Gerson 2
8	Parc de Vent de Thièrache 3		

Parcs accordés :

16	Parc de Thièrache	18	Parc d'Ailes de Foulzy
17	Parc de HSR	19	Parc de Myosotis

Photomontages réalisés par VU D'ICI





Commentaire :

Charleville-Mézières est une ville construite à la confluence entre deux vallées importantes, à savoir la Meuse et la Somonne. Au niveau de cette confluence s'est formé un éperon sur lequel s'appuie le secteur de Mézières. Le sommet de cet éperon est aujourd'hui sujet à l'urbanisation et offre un remarquable point de vue sur la basilique Notre-Dame d'Espérance, protégée au titre des monuments historiques.

Depuis ce point de vue, le projet se perçoit partiellement par des effets de masques générés par le relief, la végétation mais aussi le bâti. Ainsi, seules quelques pales peuvent être visibles. La covisibilité avec l'édifice est très faible voire nulle et par conséquent l'incidence visuelle est nulle. De plus, la présence d'un immeuble de grande dimension et de teinte très claire attire ici principalement le regard.

Photomontages réalisés par VU D'ICI



Photomontage - Vue réelle - 120°

Afin de visualiser le photomontage dans des conditions proches de la réalité, la planche A3 doit être regardée à environ 35cm



Photomontage - Vue réelle - 60°

Vue 10 : Depuis les abords du château de Saint-Marceau

Particularité : Vue éloignée, vue depuis les vallées bocagères et boisées de la Thiérache, covisibilité avec un édifice protégé, vue depuis une sortie de bourg, vue dynamique

Photographie :

Date : 28/07/2016

X : 824069

Y : 6958186

Azimut : 283°

Éoliennes:

Distance au projet de Côte des Vauzelles : 19762 m

Nombre d'éoliennes visibles : 1

Légende :

→ Éolienne du parc projet

→ Éolienne du contexte éolien

Parcs existants :

1	Parc de l'Energie 3	9	Parc de Renneville
2	Parc de Hotte	10	Parc de Plaine de Prochien 1
3	Parc de Chappes Remaucourt	11	Parc de Plaine de Prochien 2
4	Parc de Bombay l'échelle	12	Parc de Saint Lade
5	Parc de Tarzy	13	Parc d'Orles de la Tomelle
6	Parc de Vent de Thiérache 1	14	Parc de Mont Gerson 1
7	Parc de Vent de Thiérache 2	15	Parc de Mont Gerson 2
8	Parc de Vent de Thiérache 3		

Parcs accordés :

16	Parc de Thiérache	18	Parc d'Ailes de Foulzy
17	Parc de HSR	19	Parc de Myosotis

Photomontages réalisés par VU D'ICI

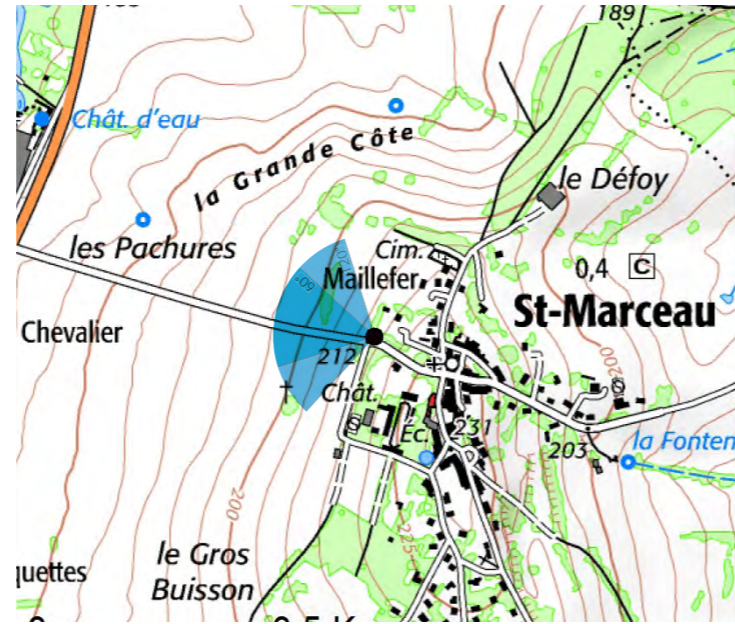
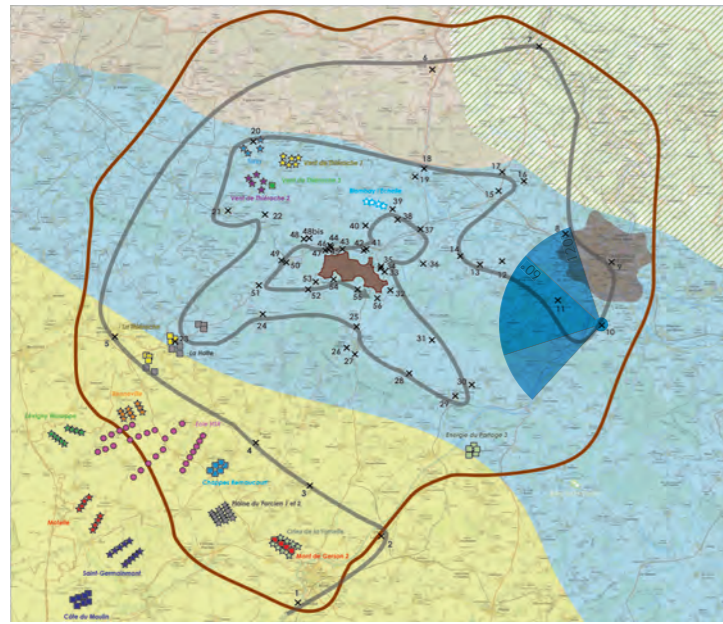


Photomontage - Vue initiale - 120°



Photomontage - Vue esquisse - 120°





Commentaire :

Implanté au sommet d'une colline, le bourg de Saint-Marceau offre la possibilité de bénéficier de panoramas intéressants sur le paysage permettant de lire la structure collinaire et boisée de cette partie de la Thiérache. Le bourg possède un château, protégé au titre des monuments historiques, dont les limites sont bordées d'un mur en pierre. Cette vue prise à proximité de ce mur permet de maximiser la perception depuis le château. D'ici, le projet de Côte des Vauzelles n'apparaît presque pas dans le paysage du fait de l'effet intégrateur de la topographie et de la végétation, justifiant ainsi une incidence nulle et une covisibilité nulle.

Photomontages réalisés par VU D'ICI



Photomontage - Vue réelle - 120°

Afin de visualiser le photomontage dans des conditions proches de la réalité, la planche A3 doit être regardée à environ 35cm



Photomontage - Vue réelle - 60°

Vue 11 : Depuis un point haut proche d'Evigny, sur la D34

Particularité : Vue éloignée, vue depuis les vallées bocagères et boisées de la Thiérache, covisibilité avec un édifice protégé, vue depuis une sortie de bourg, vue dynamique

Photographie :

Date : 28/07/2016

X : 820191

Y : 6960445

Azimut : 293°

Éoliennes:

Distance au projet de Côte des Vauzelles : 15624 m

Nombre d'éoliennes visibles : 4

Légende :

→ Éolienne du parc projet

→ Éolienne du contexte éolien

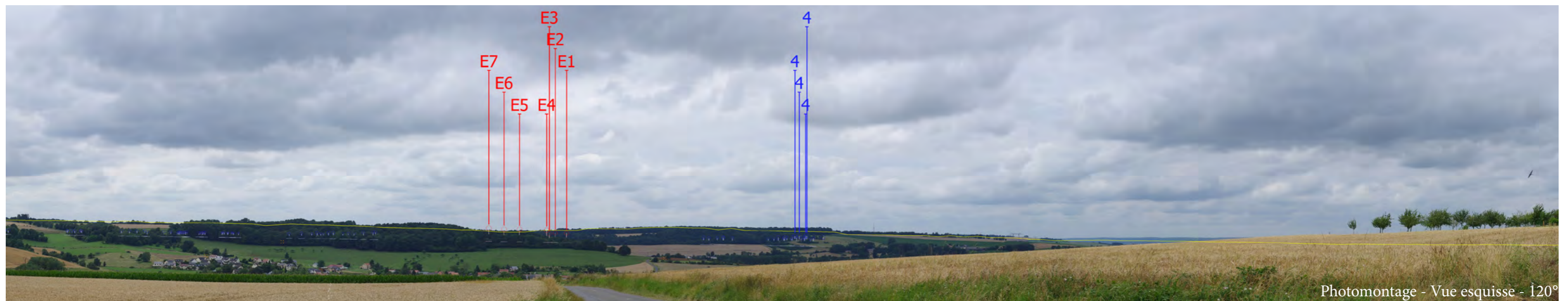
Parcs existants :

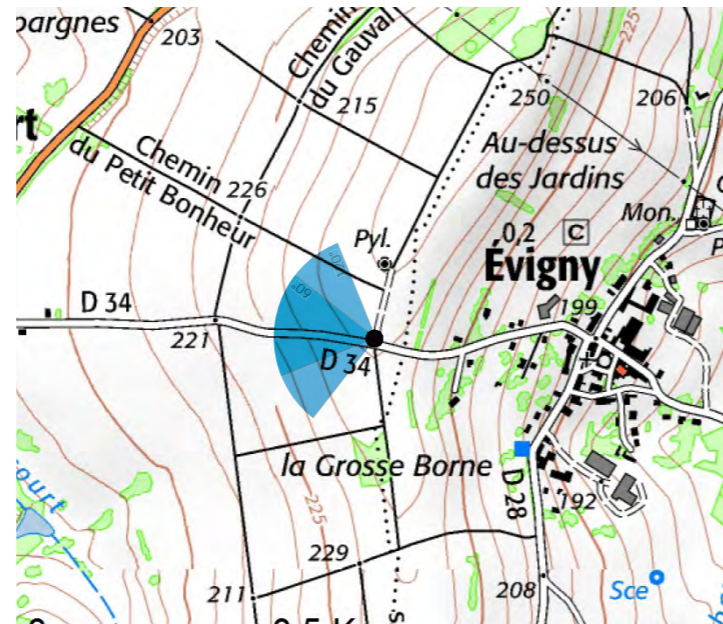
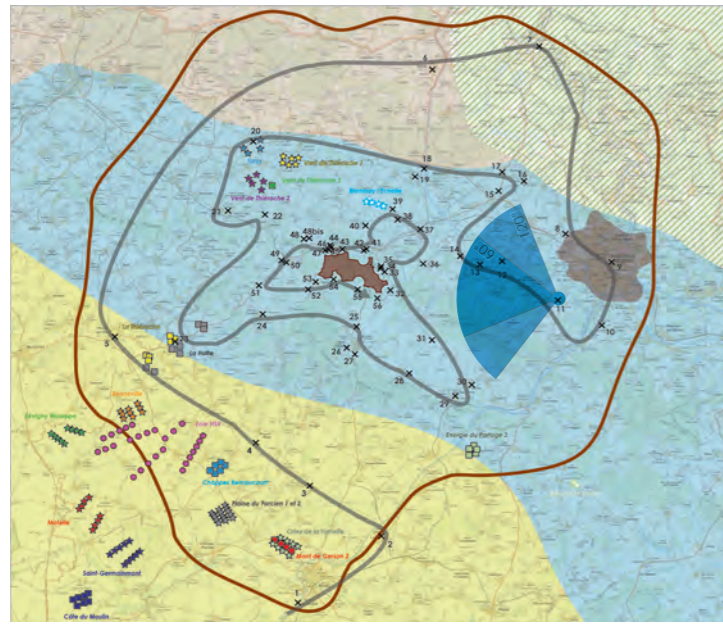
1	Parc de l'Energie 3	9	Parc de Renneville
2	Parc de Hotte	10	Parc de Plaine de Prochien 1
3	Parc de Chappes Remaucourt	11	Parc de Plaine de Prochien 2
4	Parc de Bombay l'échelle	12	Parc de Saint Lade
5	Parc de Tarzy	13	Parc d'Orles de la Tomelle
6	Parc de Vent de Thiérache 1	14	Parc de Mont Gerson 1
7	Parc de Vent de Thiérache 2	15	Parc de Mont Gerson 2
8	Parc de Vent de Thiérache 3		

Parcs accordés :

16	Parc de Thiérache	18	Parc d'Ailes de Foulzy
17	Parc de HSR	19	Parc de Myosotis

Photomontages réalisés par RES





Commentaire :

Prise non loin d'Evigny, au niveau d'une ligne de crête, cette prise de vue permet d'illustrer la structuration du paysage collinaire de la Thiérache avec des versants cultivés ou habités et des sommets boisés venant réhausser la ligne d'horizon et ainsi accentuer le relief. Depuis ce point, l'utilisateur dispose d'une vue en direction de l'abbaye des Sept Fontaines, protégée au titre des monuments historiques.

D'ici, seul le groupe constitué de 4 éoliennes est perceptible au-dessus des crêtes boisées, mais dans des proportions très limitées, puisque seules les pales sont perceptibles (soit entièrement ou soit très partiellement). Par conséquent, le projet ne vient pas créer un fort point d'appel pouvant entrer en concurrence visuelle avec l'abbaye. Ainsi, l'incidence visuelle du projet dans le paysage est très limitée.

Photomontages réalisés par VU D'ICI



Photomontage - Vue réelle - 120°

Afin de visualiser le photomontage dans des conditions proches de la réalité, la planche A3 doit être regardée à environ 35cm



Photomontage - Vue réelle - 60°

Vue 12 : Depuis le col de Sury

Particularité : Vue éloignée, vue depuis les vallées bocagères et boisées de la Thiérache, vue depuis un point haut, effets cumulés, covisibilité avec un édifice protégé, vue dynamique

Photographie :

Date : 28/07/2016

X : 815282

Y : 6964066

Azimut : 250°

Éoliennes:

Distance au projet de Côte des Vauzelles : 10918 m

Nombre d'éoliennes visibles : 7

Légende :

 Éolienne du parc projet

 Éolienne du contexte éolien

Parcs existants :

- | | | | |
|---|-----------------------------|----|------------------------------|
| 1 | Parc de l'Energie 3 | 9 | Parc de Renneville |
| 2 | Parc de Hotte | 10 | Parc de Plaine de Prochien 1 |
| 3 | Parc de Chappes Remaucourt | 11 | Parc de Plaine de Prochien 2 |
| 4 | Parc de Bombay l'échelle | 12 | Parc de Saint Lade |
| 5 | Parc de Tarzy | 13 | Parc d'Orles de la Tomelle |
| 6 | Parc de Vent de Thiérache 1 | 14 | Parc de Mont Gerson 1 |
| 7 | Parc de Vent de Thiérache 2 | 15 | Parc de Mont Gerson 2 |
| 8 | Parc de Vent de Thiérache 3 | | |

Parcs accordés :

- | | | | |
|----|-------------------|----|------------------------|
| 16 | Parc de Thiérache | 18 | Parc d'Ailes de Foulzy |
| 17 | Parc de HSR | 19 | Parc de Myosotis |

Photomontages réalisés par VU D'ICI

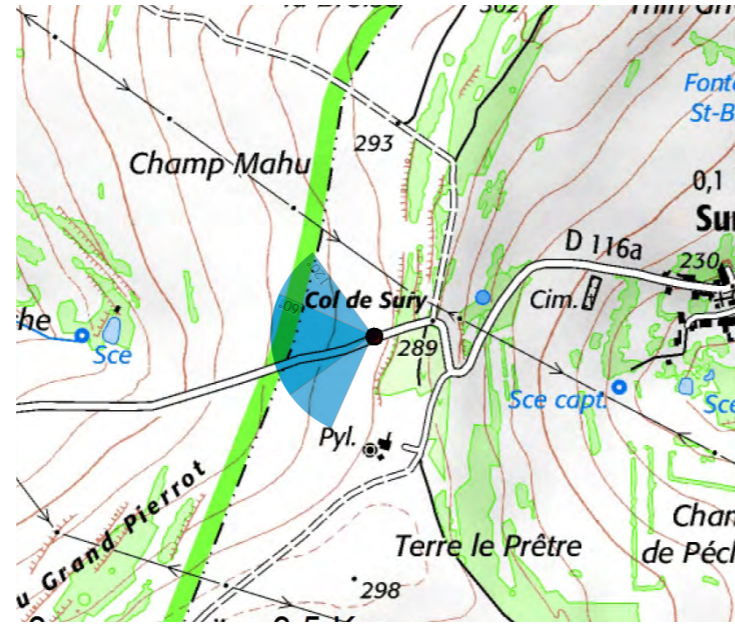
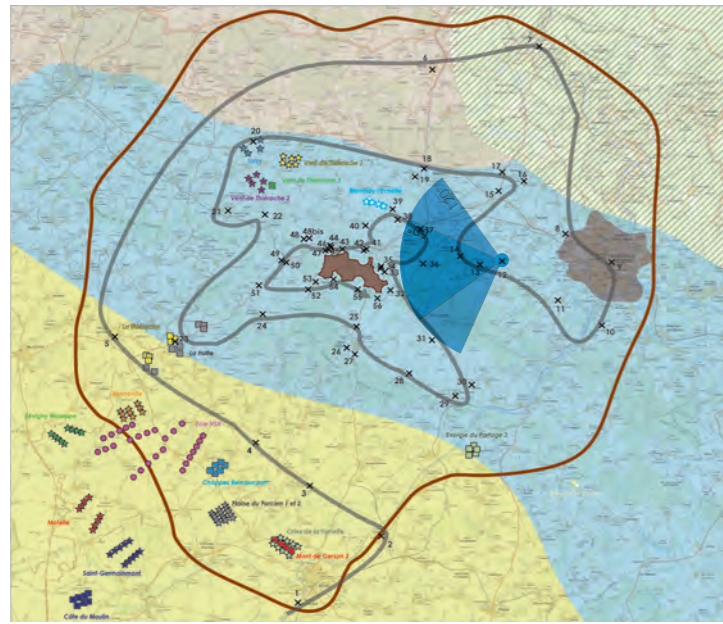


Photomontage - Vue initiale - 120°



Photomontage - Vue esquisse - 120°





Commentaire :

Le col de Sury est un évènement topographique marquant dans le paysage de la Thiérache puisqu'il forme une colline importante et possède une antenne qui rend le col d'autant plus visible en formant un point de repère. Depuis la route qui emprunte le col, il est possible de percevoir, légèrement au-dessus de la végétation, l'église Saint-Marcel, protégée au titre des monuments historiques, dans le bourg du même nom. Depuis ce point de vue, le projet dispose d'une très bonne visibilité dans sa globalité. En effet, le projet apparaît comme étant constitué de deux lignes parallèles mais distantes, avec une rangée de quatre au premier plan, et une rangée de trois au second plan. Les éoliennes apparaissent ici peu prégnantes et n'impliquent pas d'effet écrasant ni de rupture d'échelle. Leur implantation semble suivre l'orientation des lignes de forces lisibles dans le paysage (crête boisée). Enfin, la forte présence de lignes électriques sur l'horizon, notamment sur l'arrière-plan, permet de créer de la verticalité auquel les éoliennes répondent en respectant une échelle perçue similaire. Par conséquent, l'incidence visuelle est globalement faible (éloignement, lisibilité et faible fréquentation de la voie). La covisibilité avec l'édifice protégé est quant à elle très faible puisque l'édifice lui-même se perçoit difficilement dans le paysage.

Photomontages réalisés par VU D'ICI



Photomontage - Vue réelle - 120°

Afin de visualiser le photomontage dans des conditions proches de la réalité, la planche A3 doit être regardée à environ 35cm



Photomontage - Vue réelle - 60°

Vue 13 : Depuis le bourg de Saint-Marcel

Particularité : Vue éloignée, vue depuis les vallées bocagères et boisées de la Thiérache, covisibilité avec un édifice protégé, vue depuis un espace habité, vue statique et dynamique

Photographie :

Date : 28/07/2016

X : 813373

Y : 6963727

Azimut : 284°

Éoliennes:

Distance au projet de Côte des Vauzelles : 8585 m

Nombre d'éoliennes visibles : 0

Légende :

→ Éolienne du parc projet

→ Éolienne du contexte éolien

Parcs existants :

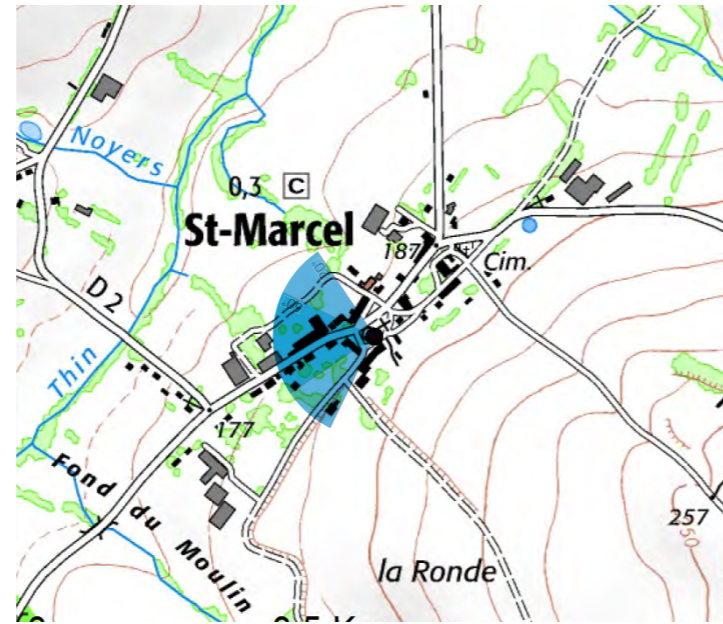
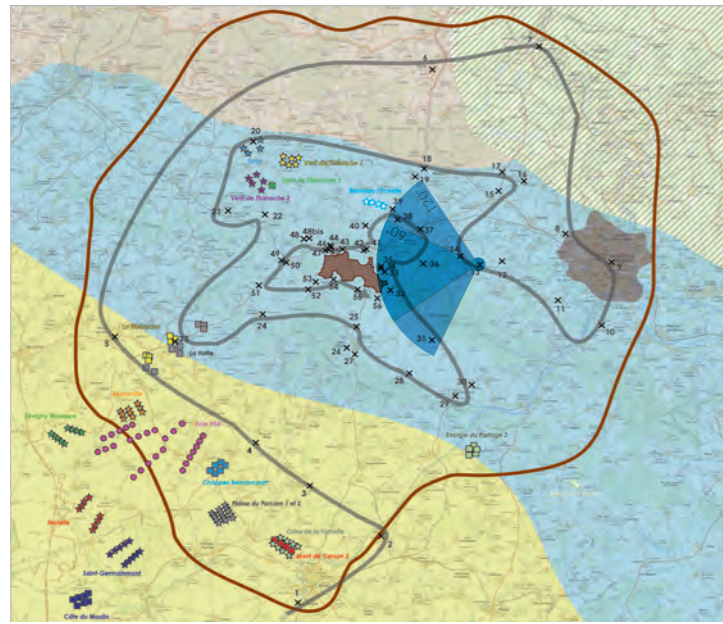
1	Parc de l'Énergie 3	9	Parc de Renneville
2	Parc de Hotte	10	Parc de Plaine de Prochien 1
3	Parc de Chappes Remaucourt	11	Parc de Plaine de Prochien 2
4	Parc de Bombay l'échelle	12	Parc de Saint Lade
5	Parc de Tarzy	13	Parc d'Orles de la Tomelle
6	Parc de Vent de Thiérache 1	14	Parc de Mont Gerson 1
7	Parc de Vent de Thiérache 2	15	Parc de Mont Gerson 2
8	Parc de Vent de Thiérache 3		

Parcs accordés :

16	Parc de Thiérache	18	Parc d'Ailes de Foulzy
17	Parc de HSR	19	Parc de Myosotis

Photomontages réalisés par VU D'ICI





Commentaire :

Le bourg de Saint-Marcel est un petit bourg construit au pied de la vallée du Thin, en appui sur le versant Sud. Cette implantation lui permet de bénéficier de percées visuelles en direction du versant opposé, comme en témoigne la vue.

Cette vue prise à proximité de l'église, protégée au titre des monuments historiques, montre que le projet n'est pas perceptible et que par conséquent, l'incidence visuelle depuis le bourg est nulle.

Photomontages réalisés par VU D'ICI



Photomontage - Vue réelle - 120°

Afin de visualiser le photomontage dans des conditions proches de la réalité, la planche A3 doit être regardée à environ 35cm



Photomontage - Vue réelle - 60°

Vue 14 : Depuis l'allée couverte de Giraumont

Particularité : Vue rapprochée, vue depuis les vallées bocagères et boisées de la Thiérache, covisibilité avec un édifice protégé, vue touristique, vue statique

Photographie :

Date : 28/07/2016

X : 811664

Y : 6964514

Azimut : 252°

Éoliennes:

Distance au projet de Côte des Vauzelles : 7582 m

Nombre d'éoliennes visibles : 4

Légende :

→ Éolienne du parc projet

→ Éolienne du contexte éolien

Parcs existants :

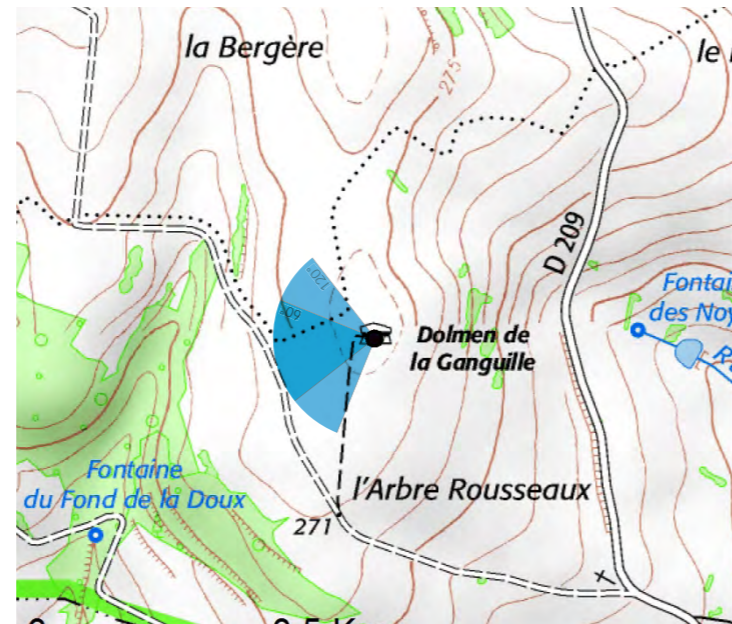
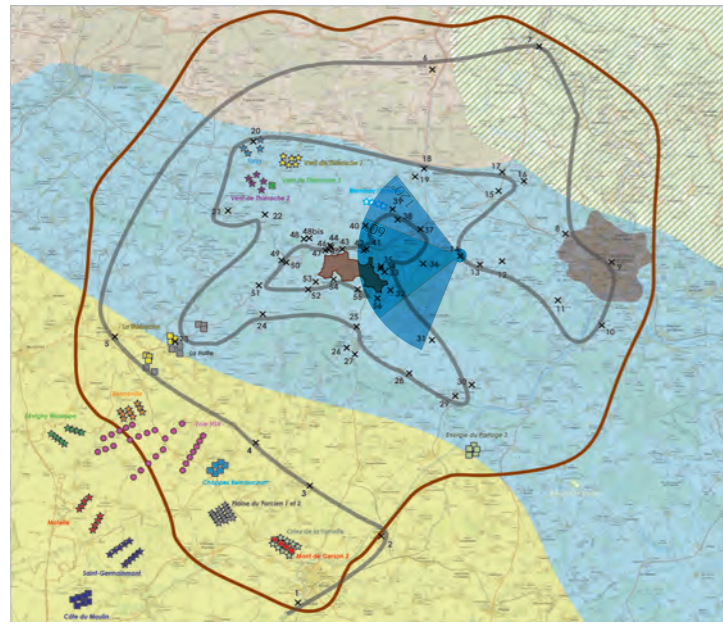
1	Parc de l'Energie 3	9	Parc de Renneville
2	Parc de Hotte	10	Parc de Plaine de Procien 1
3	Parc de Chappes Remaucourt	11	Parc de Plaine de Procien 2
4	Parc de Bombay l'échelle	12	Parc de Saint Lade
5	Parc de Tarzy	13	Parc d'Orles de la Tomelle
6	Parc de Vent de Thiérache 1	14	Parc de Mont Gerson 1
7	Parc de Vent de Thiérache 2	15	Parc de Mont Gerson 2
8	Parc de Vent de Thiérache 3		

Parcs accordés :

16	Parc de Thiérache	18	Parc d'Ailes de Foulzy
17	Parc de HSR	19	Parc de Myosotis

Photomontages réalisés par VU D'ICI





Commentaire :

L'allée couverte de Giraumont, protégée au titre des monuments historiques, est un vestige datant du Néolithique, situé au coeur d'une parcelle agricole. Ce vestige bénéficie d'une valorisation par des panneaux d'indication et par le maintien d'un chemin d'accès. Par son implantation au sommet d'une colline, le site propose un large panorama sur les collines de la Thiérache et leurs boisements sommitaux, comme le montre cette vue.

Depuis l'édifice, le projet de Côte des Vauzelles se perçoit partiellement par les effets intégrateurs de la topographie et de la végétation qui ne laissent apparaître nettement que quatre éoliennes. Les éoliennes visibles présentent une implantation simple permettant de faciliter sa lecture. Les éoliennes sont néanmoins dans des échelles de perception similaires aux éléments paysagers tels que les pylônes électriques offrant ainsi un même rapport d'échelle avec le paysage collinaire et boisé. Ainsi, l'incidence visuelle est relativement faible.

Photomontages réalisés par VU D'ICI



Photomontage - Vue réelle - 120°

Afin de visualiser le photomontage dans des conditions proches de la réalité, la planche A3 doit être regardée à environ 35cm



Photomontage - Vue réelle - 60°



Vue 15 : Depuis un point haut proche de Lonny, sur la D40

Particularité : Vue rapprochée, vue depuis les vallées bocagères et boisées de la Thiérache, voie fréquentée, vue dynamique

Photographie :

Date : 28/07/2016

X : 815025

Y : 6970436

Azimut : 224°

Éoliennes:

Distance au projet de Côte des Vauzelles : 13436 m

Nombre d'éoliennes visibles : 7

Légende :

→ Éolienne du parc projet

→ Éolienne du contexte éolien

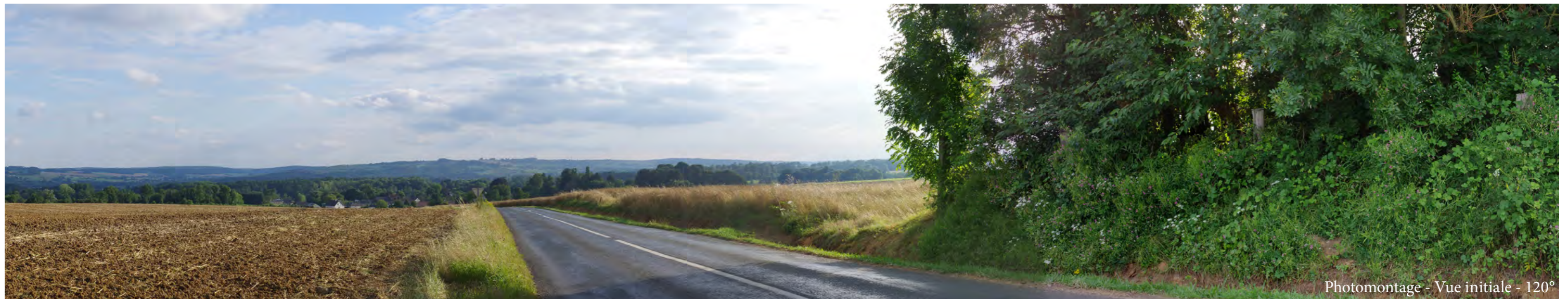
Parcs existants :

1	Parc de l'Energie 3	9	Parc de Renneville
2	Parc de Hotte	10	Parc de Plaine de Procien 1
3	Parc de Chappes Remaucourt	11	Parc de Plaine de Procien 2
4	Parc de Bombay l'échelle	12	Parc de Saint Lade
5	Parc de Tarzy	13	Parc d'Orles de la Tomelle
6	Parc de Vent de Thiérache 1	14	Parc de Mont Gerson 1
7	Parc de Vent de Thiérache 2	15	Parc de Mont Gerson 2
8	Parc de Vent de Thiérache 3		

Parcs accordés :

16	Parc de Thiérache	18	Parc d'Ailes de Foulzy
17	Parc de HSR	19	Parc de Myosotis

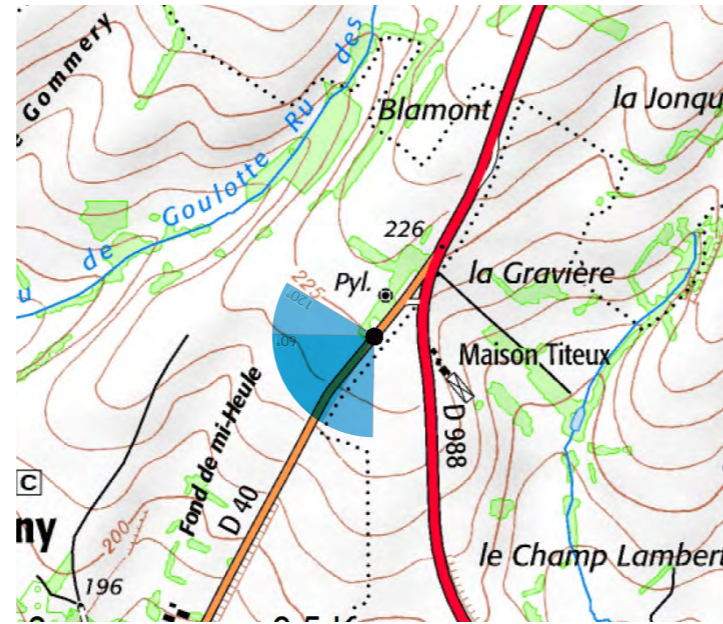
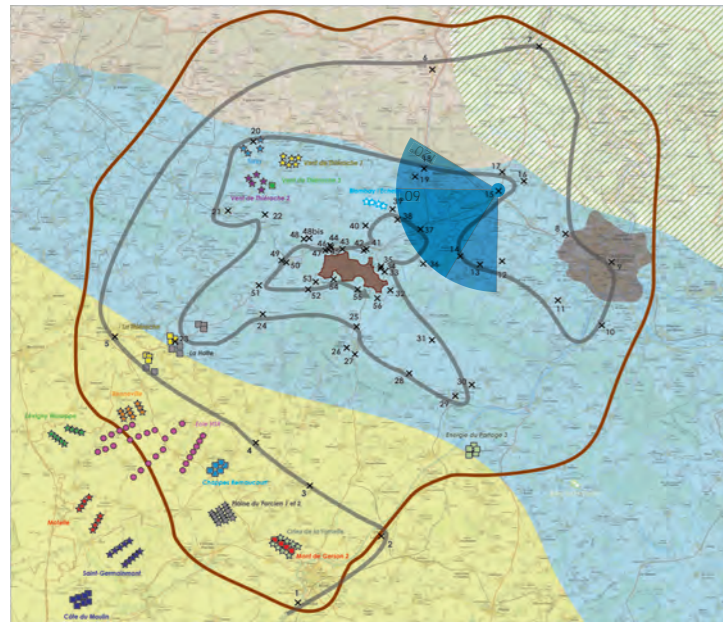
Photomontages réalisés par VU D'ICI



Photomontage - Vue initiale - 120°



Photomontage - Vue esquisse - 120°



Commentaire :

La D40 est un axe connecté à deux voies de communication importantes (D988 et N43) permettant de relier les principales villes du territoire comme Charleville-Mézières, Revin, Hirson. Cet axe s'appuie sur la ligne de séparation entre le bassin parisien et le massif primaire des Ardennes expliquant cette situation en surplomb de la vallée. D'ici, le projet dispose d'une bonne visibilité ainsi que d'une lecture aisée en deux groupes de quatre et trois éoliennes dont les interdistances présentent quelques variations. Les éoliennes semblent se situer globalement au même niveau venant renforcer l'homogénéité de l'ensemble qui souligne les orientations paysagères. Bien perceptibles dans le paysage, les éoliennes respectent néanmoins l'échelle des éléments paysagers comme les pylones électriques. Ainsi, depuis ce point de vue, l'incidence visuelle est modérée à faible.

Photomontages réalisés par VU D'ICI



Photomontage - Vue réelle - 120°

Afin de visualiser le photomontage dans des conditions proches de la réalité, la planche A3 doit être regardée à environ 35cm



Photomontage - Vue réelle - 60°



Vue 16 : Depuis le château de Montcornet

Particularité : Vue rapprochée, vue depuis les vallées bocagères et boisées de la Thiérache, covisibilité avec un édifice protégé, vue depuis un espace habité, vue touristique, vue statique

Photographie :

Date : 14/03/2017

X : 817229

Y : 6971404

Azimut : 216°

Éoliennes:

Distance au projet de Côte des Vauzelles : 15812 m

Nombre d'éoliennes visibles : 0

Légende :

→ Éolienne du parc projet

→ Éolienne du contexte éolien

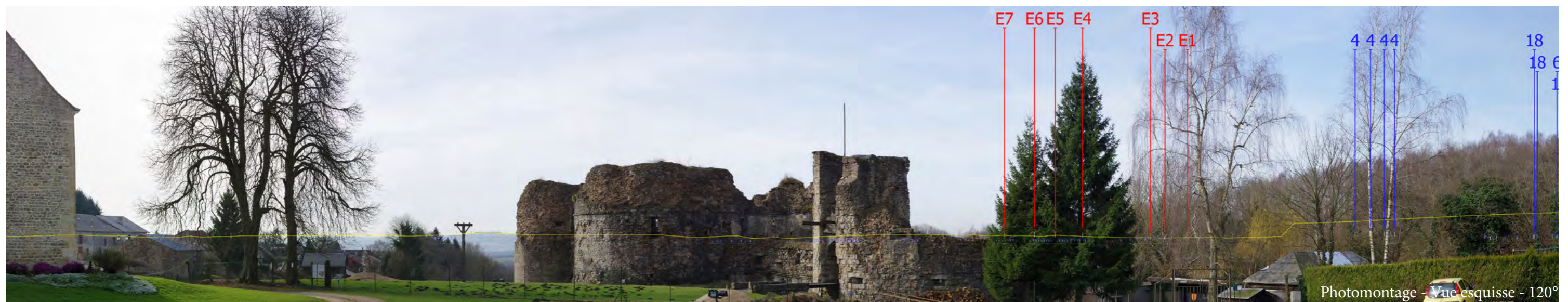
Parcs existants :

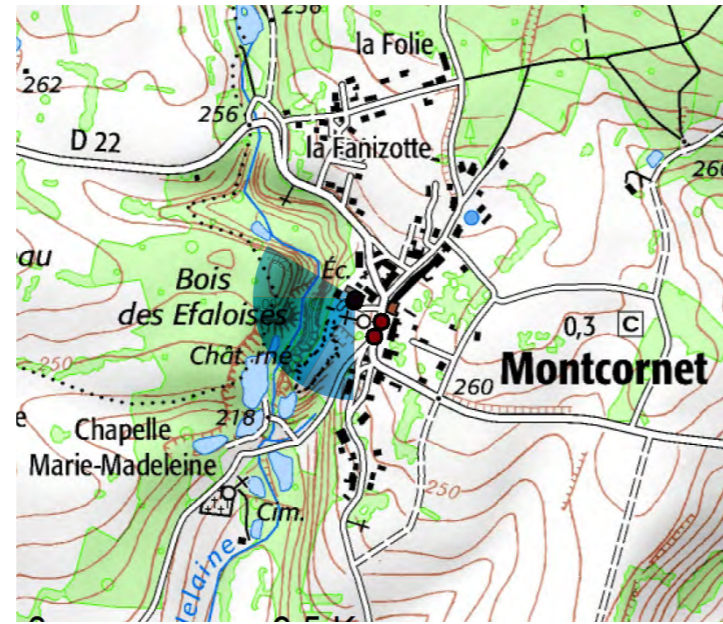
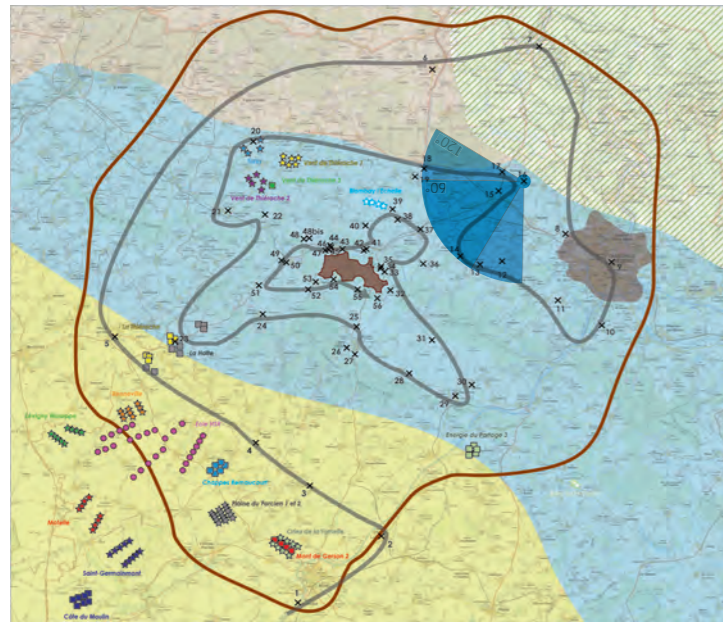
1	Parc de l'Energie 3	9	Parc de Renneville
2	Parc de Hotte	10	Parc de Plaine de Procién 1
3	Parc de Chappes Remaucourt	11	Parc de Plaine de Procién 2
4	Parc de Bombay l'échelle	12	Parc de Saint Lade
5	Parc de Tarzy	13	Parc d'Orles de la Tomelle
6	Parc de Vent de Thiérache 1	14	Parc de Mont Gerson 1
7	Parc de Vent de Thiérache 2	15	Parc de Mont Gerson 2
8	Parc de Vent de Thiérache 3		

Parcs accordés :

16	Parc de Thiérache	18	Parc d'Ailes de Foulzy
17	Parc de HSR	19	Parc de Myosotis

Photomontages réalisés par VU D'ICI





Commentaire :

Montcornet est un village reconnu pour son patrimoine historique encore bien visible. En effet, c'est sur un éperon que fût bâti un château médiéval, protégé aujourd'hui au titre des monuments historiques, dont l'enceinte et les donjons sont encore visibles. Ouvert au public, ce château fait partie des éléments touristiques du territoire et justifie sa sensibilité quant à l'implantation d'un projet éolien.

Ce point de vue pris depuis l'entrée du site permet de visualiser l'incidence potentielle du projet. En effet, pris en retrait cette vue se situe légèrement plus haut que le coeur du château et permet de montrer que le projet éolien de Côte des Vauzelles est dissimulé par la végétation du boisement qui pare les abords et le versant opposé. Par conséquent, l'incidence est nulle.

Photomontages réalisés par VU D'ICI



Photomontage - Vue réelle - 120°

Afin de visualiser le photomontage dans des conditions proches de la réalité, la planche A3 doit être regardée à environ 35cm



Photomontage - Vue réelle - 60°

Vue 17 : Depuis le parvis de l'église Notre-Dame-de-la-Très-Sainte-Vierge, à Renwez

Particularité : Vue rapprochée, vue depuis les vallées bocagères et boisées de la Thiérache, covisibilité avec un édifice protégé, vue depuis un espace habité, vue statique

Photographie :

Date : 28/07/2016

X : 815304

Y : 6972205

Azimut : 243°

Éoliennes:

Distance au projet de Côte des Vauzelles : 14691 m

Nombre d'éoliennes visibles : 7

Légende :

→ Éolienne du parc projet

→ Éolienne du contexte éolien

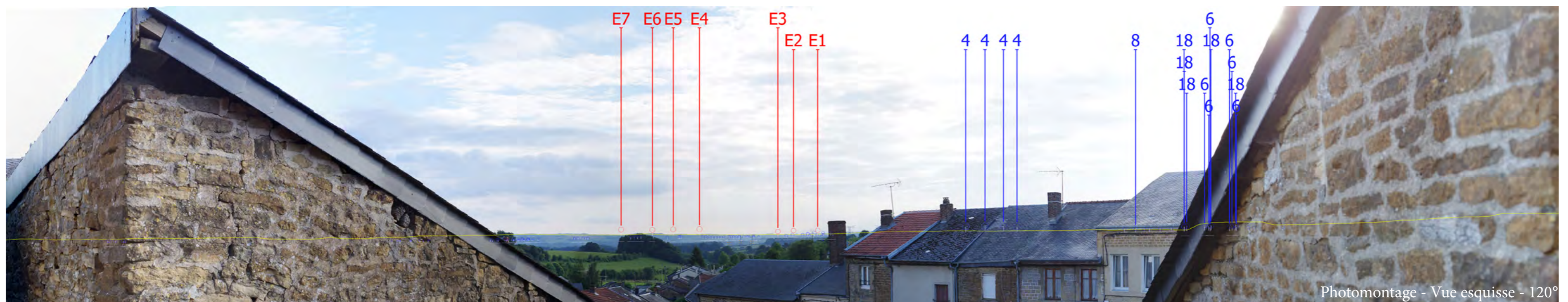
Parcs existants :

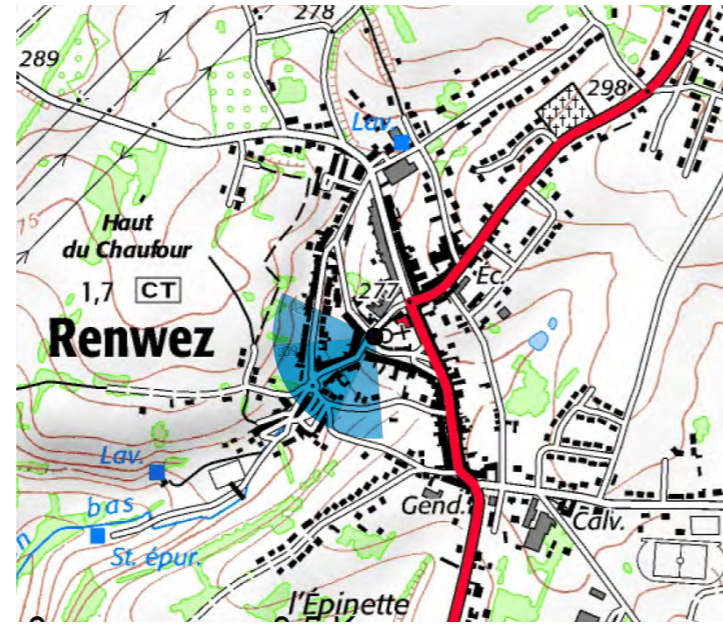
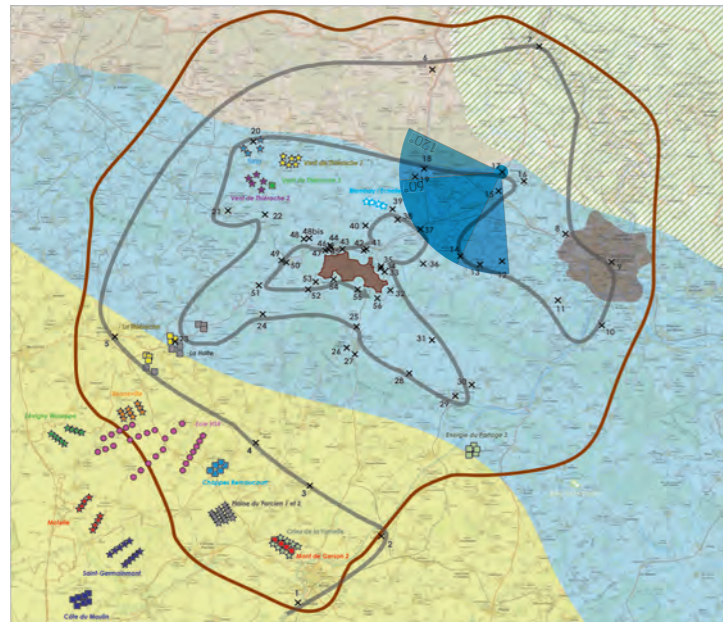
1	Parc de l'Energie 3	9	Parc de Renneville
2	Parc de Hotte	10	Parc de Plaine de Procién 1
3	Parc de Chappes Remaucourt	11	Parc de Plaine de Procién 2
4	Parc de Bombay l'échelle	12	Parc de Saint Lade
5	Parc de Tarzy	13	Parc d'Orles de la Tomelle
6	Parc de Vent de Thiérache 1	14	Parc de Mont Gerson 1
7	Parc de Vent de Thiérache 2	15	Parc de Mont Gerson 2
8	Parc de Vent de Thiérache 3		

Parcs accordés :

16	Parc de Thiérache	18	Parc d'Ailes de Foulzy
17	Parc de HSR	19	Parc de Myosotis

Photomontages réalisés par VU D'ICI





Commentaire :

Comme la plupart des villes du territoire d'étude, la ville de Renwez s'est construite en appui sur un versant lui permettant de bénéficier de vues dégagées, bien que cadrées par le bâti, sur le paysage environnant, en direction du Sud. Au coeur du bourg se trouve l'église Notre-Dame-de-la-Très-Sainte-Vierge, protégée au titre des monuments historiques, qui possède un escalier imposant permettant de rejoindre le parvis duquel se dégage un large panorama, comme en témoigne cette vue.

Depuis le parvis, le projet se perçoit dans le paysage selon une organisation en deux groupes bien lisibles. Les éoliennes sont ici visibles dans le paysage et bénéficient d'une mise en scène par le cadrage visuel des habitations. Le projet vient s'insérer dans une vue où des motifs à caractère «industriel» sont déjà présents, à savoir les pylônes des lignes à très haute tension. Par conséquent, l'incidence visuelle est modérée à faible du fait de la ponctualité de la vue.

Photomontages réalisés par VU D'ICI



Photomontage - Vue réelle - 120°

Afin de visualiser le photomontage dans des conditions proches de la réalité, la planche A3 doit être regardée à environ 35cm



Photomontage - Vue réelle - 60°



Vue 18 : Depuis la D985, non loin de Laval-Morency

Particularité : Vue rapprochée, vue depuis les vallées bocagères et boisées de la Thiérache, effets cumulés, voie fréquentée, vue dynamique

Photographie :

Date : 28/07/2016

X : 808492

Y : 6972544

Azimut : 239°

Éoliennes:

Distance au projet de Côte des Vauzelles : 10549 m

Nombre d'éoliennes visibles : 7

Légende :

→ Éolienne du parc projet

→ Éolienne du contexte éolien

Parcs existants :

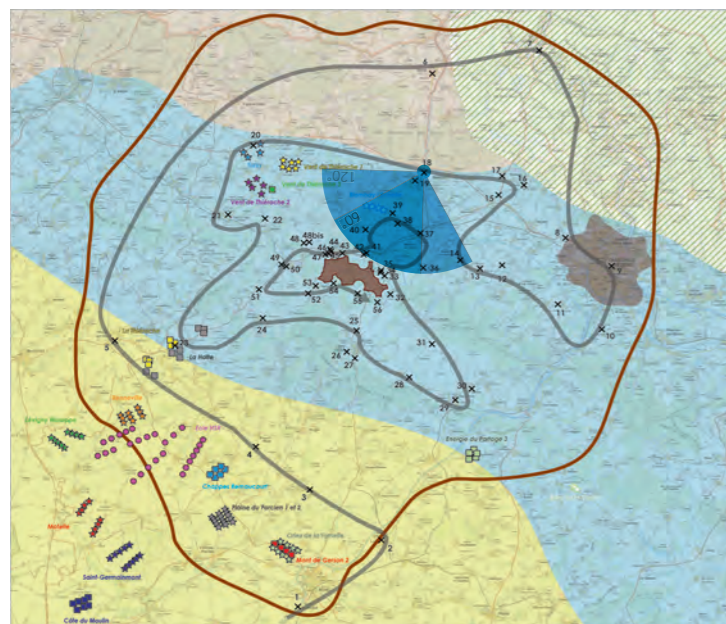
1	Parc de l'Energie 3	9	Parc de Renneville
2	Parc de Hotte	10	Parc de Plaine de Prochien 1
3	Parc de Chappes Remaucourt	11	Parc de Plaine de Prochien 2
4	Parc de Bombay l'échelle	12	Parc de Saint Lade
5	Parc de Tarzy	13	Parc d'Orles de la Tomelle
6	Parc de Vent de Thiérache 1	14	Parc de Mont Gerson 1
7	Parc de Vent de Thiérache 2	15	Parc de Mont Gerson 2
8	Parc de Vent de Thiérache 3		

Parcs accordés :

16	Parc de Thiérache	18	Parc d'Ailes de Foulzy
17	Parc de HSR	19	Parc de Myosotis

Photomontages réalisés par VU D'ICI



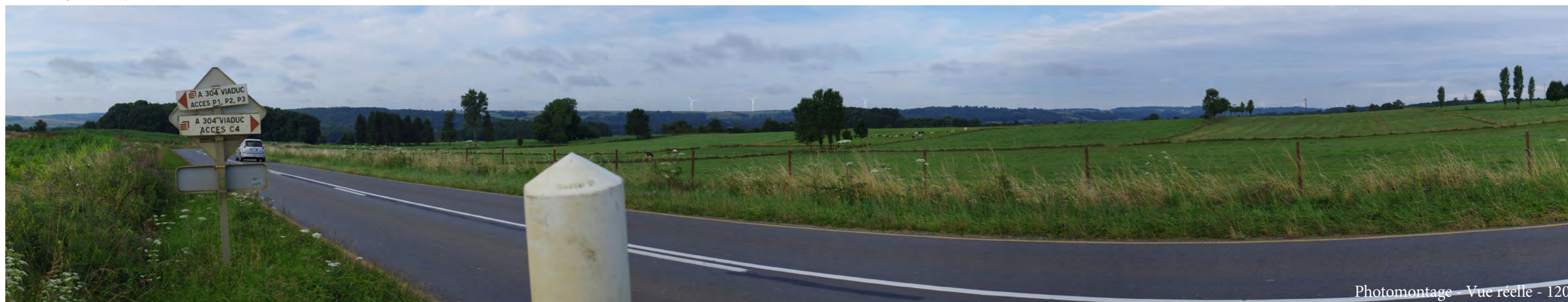


Commentaire :

La D985 est un axe fréquenté qui permet notamment de desservir les villes et villages qui se trouvent au coeur du territoire comme Signy-l'Abbaye ou encore Rethel. Cet axe propose un itinéraire alternant constamment les passages en crête et les passages dans les fonds de vallée. Ce n'est que sur les parties sommitales que les usagers bénéficient des panoramas les plus intéressants sur les crêtes boisées, comme ici.

Située sur le versant Nord de la Sormonne, cette vue permet de bénéficier d'une vue en direction du projet qui se trouve être largement dissimulé par la ligne de crête marquant la séparation entre la vallée de la Sormonne et la vallée de l'Audry. C'est sur cette même crête que fut implanté le parc de Blombay-l'Echelle composé de quatre machines. D'autres éoliennes du contexte, plus discrètes sont également présentes à droite de la vue. Le projet de Côte des Vauzelles, bien que partiellement visible, présente une lecture simple en deux lignes distantes l'une de l'autre, avec une implantation relativement régulière. L'incidence visuelle est relativement faible du fait de la faible part visible des éoliennes.

Photomontages réalisés par VU D'ICI



Photomontage - Vue réelle - 120°

Afin de visualiser le photomontage dans des conditions proches de la réalité, la planche A3 doit être regardée à environ 35cm



Photomontage - Vue réelle - 60°

Vue 19 : Depuis l'entrée Nord de Laval-Morency

Particularité : Vue rapprochée, vue depuis les vallées bocagères et boisées de la Thiérache, covisibilité avec un édifice protégé, effets cumulés, vue depuis une entrée de bourg, vue dynamique

Photographie :

Date : 28/07/2016

X : 807717

Y : 6971744

Azimut : 221°

Éoliennes:

Distance au projet de Côte des Vauzelles : 9488 m

Nombre d'éoliennes visibles : 3

Légende :

→ Éolienne du parc projet

→ Éolienne du contexte éolien

Parcs existants :

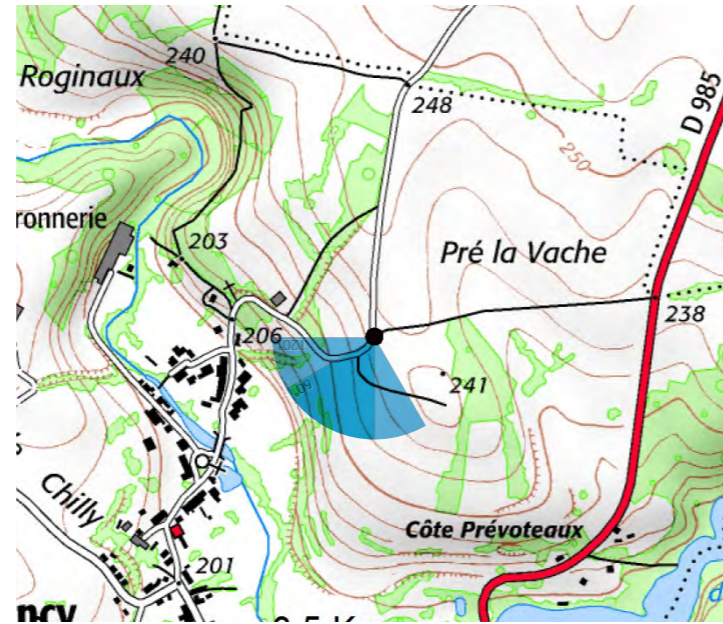
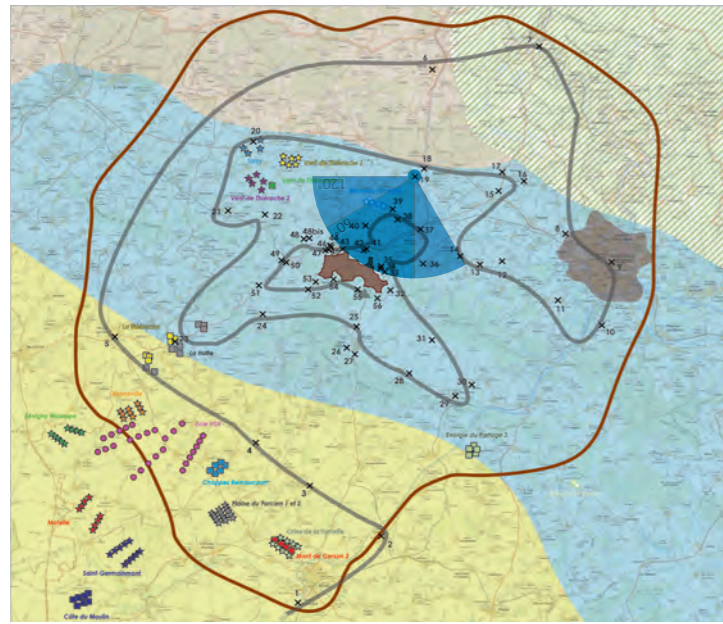
1	Parc de l'Energie 3	9	Parc de Renneville
2	Parc de Hotte	10	Parc de Plaine de Prochien 1
3	Parc de Chappes Remaucourt	11	Parc de Plaine de Prochien 2
4	Parc de Bombay l'échelle	12	Parc de Saint Lade
5	Parc de Tarzy	13	Parc d'Orles de la Tomelle
6	Parc de Vent de Thiérache 1	14	Parc de Mont Gerson 1
7	Parc de Vent de Thiérache 2	15	Parc de Mont Gerson 2
8	Parc de Vent de Thiérache 3		

Parcs accordés :

16	Parc de Thiérache	18	Parc d'Ailes de Foulzy
17	Parc de HSR	19	Parc de Myosotis

Photomontages réalisés par VU D'ICI





Commentaire :

Laval-Morency s'est construite au fond de la vallée de la Sormonne et se trouve donc être cadrée par les deux versants de la vallée. Le bourg n'est rendu visible que depuis les hauteurs des versants, sur les zones les plus ouvertes d'où peut se distinguer le clocher de l'église Saint-Etienne, protégée au titre des monuments historiques. Depuis cette vue, la silhouette du bourg est dominée par le parc de Blombay-l'Echelle qui surplombe la vallée de la Sormonne. Le projet de Côte des Vauzelles, situé sur la crête suivante, dispose de masques visuels importants permettant de fortement réduire sa visibilité qui se limite alors à des extrémités de pales en mouvement. Par conséquent, la concurrence visuelle avec le clocher de l'église est inexistante ce qui implique une absence d'incidence visuelle.

Photomontages réalisés par VU D'ICI



Photomontage - Vue réelle - 120°

Afin de visualiser le photomontage dans des conditions proches de la réalité, la planche A3 doit être regardée à environ 35cm



Photomontage - Vue réelle - 60°

Vue 20 : Depuis la RD8043, entre Tarzy et Antheny

Particularité : Vue éloignée, vue depuis les vallées bocagères et boisées de la Thiérache, effets cumulés, vue touristique (route des églises fortifiées), voie fréquentée, vue depuis une entrée de bourg, vue dynamique

Photographie :

Date : 14/03/2017

X : 793578

Y : 6974942

Azimut : 143°

Éoliennes:

Distance au projet de Côte des Vauzelles : 12859 m

Nombre d'éoliennes visibles : 7

Légende :

→ Éolienne du parc projet

→ Éolienne du contexte éolien

Parcs existants :

1	Parc de l'Energie 3	9	Parc de Renneville
2	Parc de Hotte	10	Parc de Plaine de Prochien 1
3	Parc de Chappes Remaucourt	11	Parc de Plaine de Prochien 2
4	Parc de Bombay l'échelle	12	Parc de Saint Lade
5	Parc de Tarzy	13	Parc d'Orles de la Tomelle
6	Parc de Vent de Thiérache 1	14	Parc de Mont Gerson 1
7	Parc de Vent de Thiérache 2	15	Parc de Mont Gerson 2
8	Parc de Vent de Thiérache 3		

Parcs accordés :

16	Parc de Thiérache	18	Parc d'Ailes de Foulzy
17	Parc de HSR	19	Parc de Myosotis

Photomontages réalisés par VU D'ICI

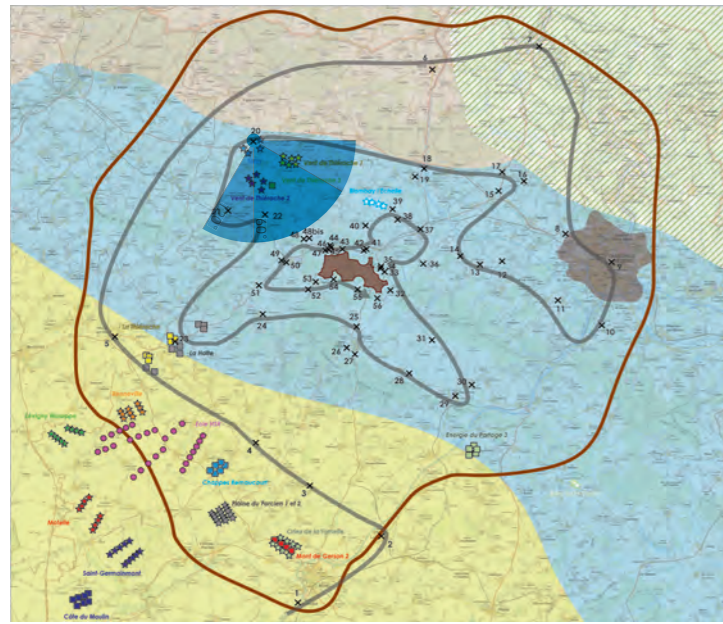


Photomontage - Vue initiale - 120°



Photomontage - Vue esquisse - 120°





Commentaire :

La route des églises fortifiées de Thiérache est un itinéraire touristique important sur le territoire d'étude puisqu'il permet de relier entre elles, les églises caractéristiques de ce territoire. Pris non loin d'Antheny, ce point de vue se situe en léger surplomb offrant alors un large panorama sur le paysage. Le bourg d'Antheny présente la particularité d'être entouré d'éoliennes réparties sur cinq parcs (Tarzy, Vent de Thiérache 1, 2 et 3 et Parc d'Ailes de Foulzy). Depuis ce point de vue, le projet éolien de Côte des Vauzelles apparaît au loin au-dessus des boisements. Le projet se lit alors comme deux groupes d'éoliennes. Si la lecture de l'ensemble est claire, celle du groupe de quatre éoliennes n'apparaît pas clairement. En effet, une des quatre éoliennes présente une interdistance beaucoup plus réduite que les autres, montrant qu'il ne s'agit pas d'une ligne « parfaite ». Cependant, l'éloignement et le contexte éolien dense au premier plan permet de moduler l'incidence visuelle du projet qui se trouve alors être faible.

Photomontages réalisés par VU D'ICI



Photomontage - Vue réelle - 120°

Afin de visualiser le photomontage dans des conditions proches de la réalité, la planche A3 doit être regardée à environ 35cm



Photomontage - Vue réelle - 60°

Vue 21 : Depuis les abords du bourg de Rumigny

Particularité : Vue rapprochée, vue depuis les vallées bocagères et boisées de la Thiérache, covisibilité avec un édifice protégé, vue depuis une entrée de bourg, vue dynamique

Photographie :

Date : 14/03/2017

X : 791352

Y : 6968655

Azimut : 129°

Éoliennes:

Distance au projet de Côte des Vauzelles : 10283 m

Nombre d'éoliennes visibles : 7

Légende :

→ Éolienne du parc projet

→ Éolienne du contexte éolien

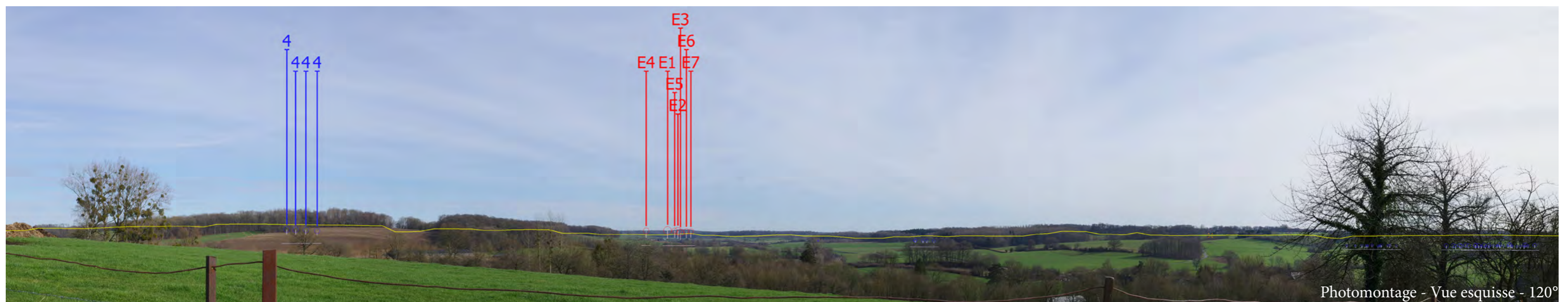
Parcs existants :

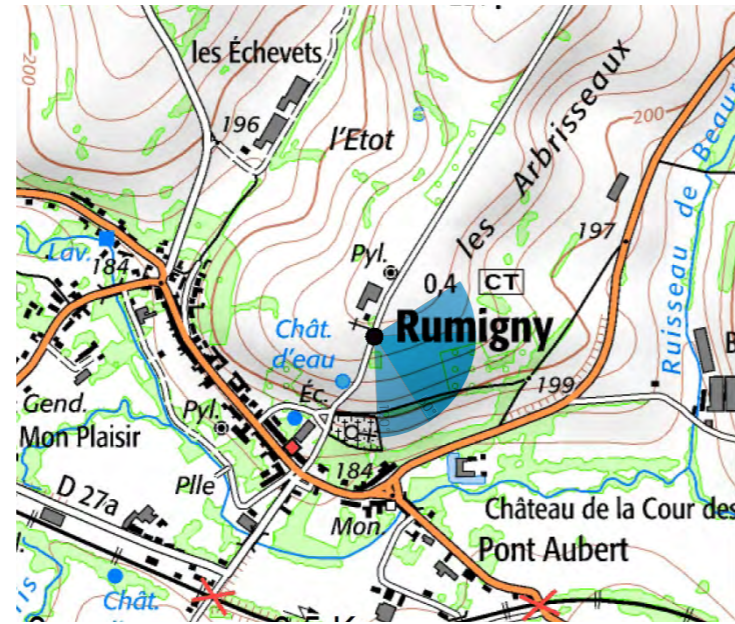
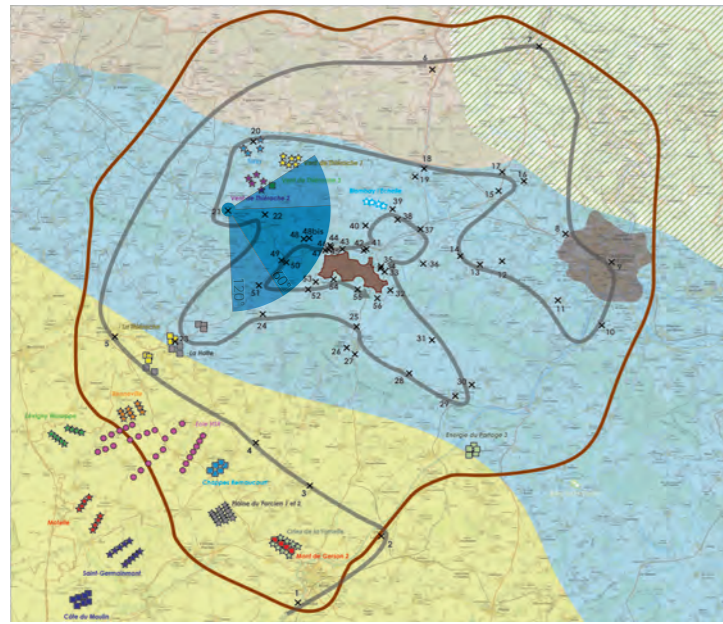
1	Parc de l'Energie 3	9	Parc de Renneville
2	Parc de Hotte	10	Parc de Plaine de Procien 1
3	Parc de Chappes Remaucourt	11	Parc de Plaine de Procien 2
4	Parc de Bombay l'échelle	12	Parc de Saint Lade
5	Parc de Tarzy	13	Parc d'Orles de la Tomelle
6	Parc de Vent de Thiérache 1	14	Parc de Mont Gerson 1
7	Parc de Vent de Thiérache 2	15	Parc de Mont Gerson 2
8	Parc de Vent de Thiérache 3		

Parcs accordés :

16	Parc de Thiérache	18	Parc d'Ailes de Foulzy
17	Parc de HSR	19	Parc de Myosotis

Photomontages réalisés par VU D'ICI





Commentaire :

Rumigny est un bourg qui s'est construit au fond de la vallée de l'Aube sous la forme d'un village-rue longeant le cours d'eau. En léger surplomb du bourg, l'église Saint-Sulpice, protégée au titre des monuments historiques, n'est identifiable que depuis la route longeant le fond de la vallée et depuis les axes arrivant des hauteurs, comme ce point de vue. L'église n'est ici pas visible mais se situe légèrement plus à droite de l'image.

Depuis ce point de vue, le projet n'est que partiellement visible et présente une emprise visuelle limitée. Seules des pales dépassent de l'horizon mais l'éloignement en limite la visibilité. Le projet, par sa position, n'entre pas en concurrence visuelle avec l'église ce qui justifie l'absence de covisibilité. Ainsi, depuis ce point de vue l'incidence visuelle reste faible.

Photomontages réalisés par VU D'ICI



Photomontage - Vue réelle - 120°

Afin de visualiser le photomontage dans des conditions proches de la réalité, la planche A3 doit être regardée à environ 35cm



Photomontage - Vue réelle - 60°

Vue 22 : Depuis la côte d'Enfer, à proximité d'Aouste

Particularité : Vue rapprochée, vue depuis les vallées bocagères et boisées de la Thiérache, covisibilité avec un édifice protégé, vue dynamique

Photographie :

Date : 14/03/2017

X : 794627

Y : 6968298

Azimut : 119°

Éoliennes:

Distance au projet de Côte des Vauzelles : 7270 m

Nombre d'éoliennes visibles : 7

Légende :

→ Éolienne du parc projet

→ Éolienne du contexte éolien

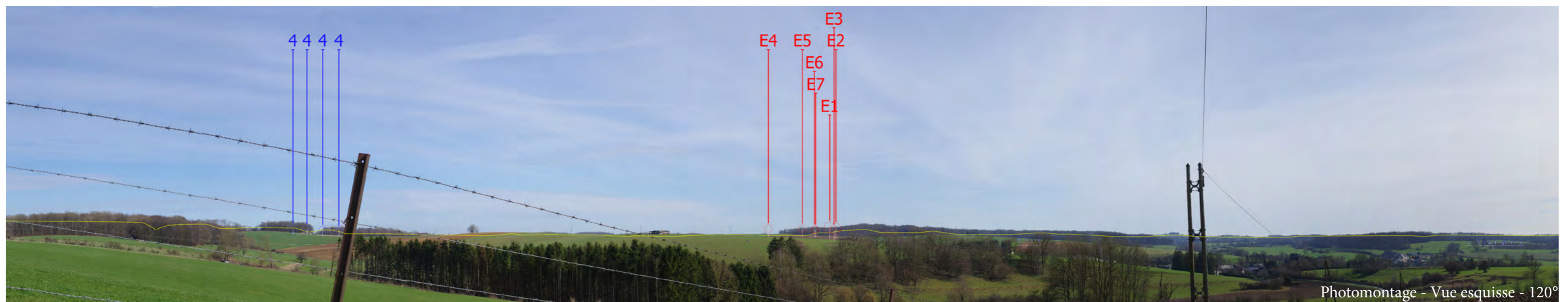
Parcs existants :

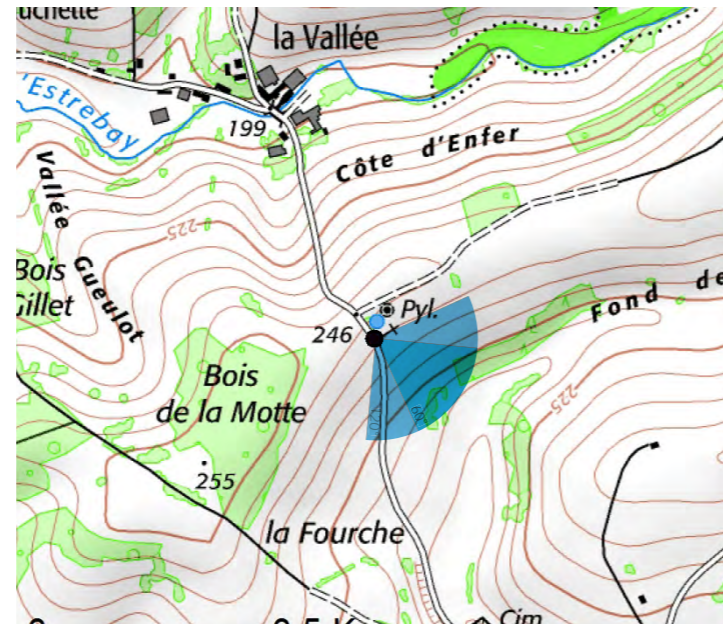
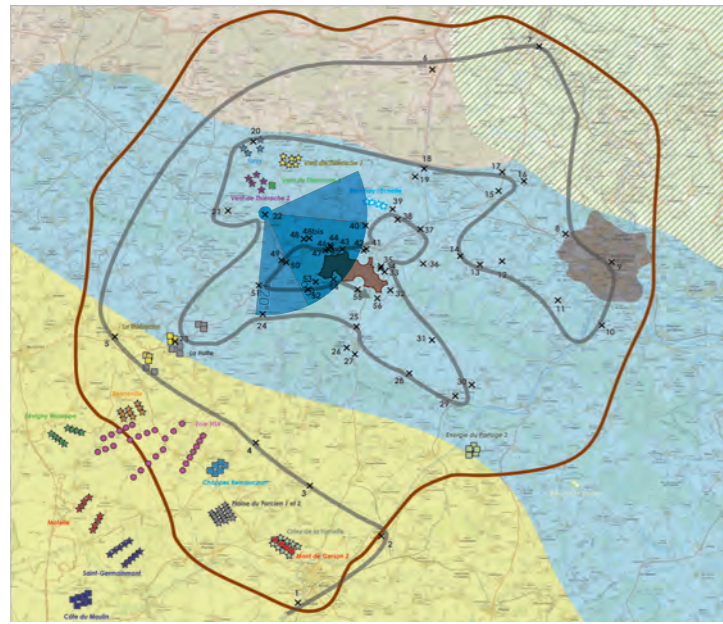
1	Parc de l'Energie 3	9	Parc de Renneville
2	Parc de Hotte	10	Parc de Plaine de Prochien 1
3	Parc de Chappes Remaucourt	11	Parc de Plaine de Prochien 2
4	Parc de Bombay l'échelle	12	Parc de Saint Lade
5	Parc de Tarzy	13	Parc d'Orles de la Tomelle
6	Parc de Vent de Thiérache 1	14	Parc de Mont Gerson 1
7	Parc de Vent de Thiérache 2	15	Parc de Mont Gerson 2
8	Parc de Vent de Thiérache 3		

Parcs accordés :

16	Parc de Thiérache	18	Parc d'Ailes de Foulzy
17	Parc de HSR	19	Parc de Myosotis

Photomontages réalisés par VU D'ICI





Commentaire :

Pris depuis un point haut (la côte d'Enfer) situé à proximité d'Aouste, ce point de vue permet de maximiser la perception de la silhouette urbaine d'Aouste, visible au loin. De cette silhouette se distingue difficilement l'église Saint-Rémi, protégée au titre des monuments historiques, qui se trouve enserrée dans une frange arborée. Depuis ce point de vue, le projet de Côte des Vauzelles bénéficie d'un masque végétal permettant de dissimuler partiellement les éoliennes. La part visible des éoliennes ne permet pas d'offrir une bonne lecture du projet dans son ensemble. Une éolienne se distingue nettement du reste puisqu'elle se trouve isolée en dehors du boisement. Bien que le projet soit visible, la faible fréquentation de l'axe tend à modérer fortement l'incidence visuelle. De plus la covisibilité avec l'église est ici présente selon un champ de vision juxtaposé.

Photomontages réalisés par VU D'ICI



Photomontage - Vue réelle - 120°

Afin de visualiser le photomontage dans des conditions proches de la réalité, la planche A3 doit être regardée à environ 35cm



Photomontage - Vue réelle - 60°

Vue 23 : Depuis la D978, au Nord de Vaux-lès-Rubigny

Particularité : Vue éloignée, vue depuis le plateau agricole ouvert de la Basse Thiérache et du Porcien, effets cumulés, voie fréquentée, vue dynamique

Photographie :

Date : 28/07/2016

X : 796698

Y : 6956674

Azimut : 83°

Éoliennes:

Distance au projet de Côte des Vauzelles : 15800 m

Nombre d'éoliennes visibles : 7

Légende :

→ Éolienne du parc projet

→ Éolienne du contexte éolien

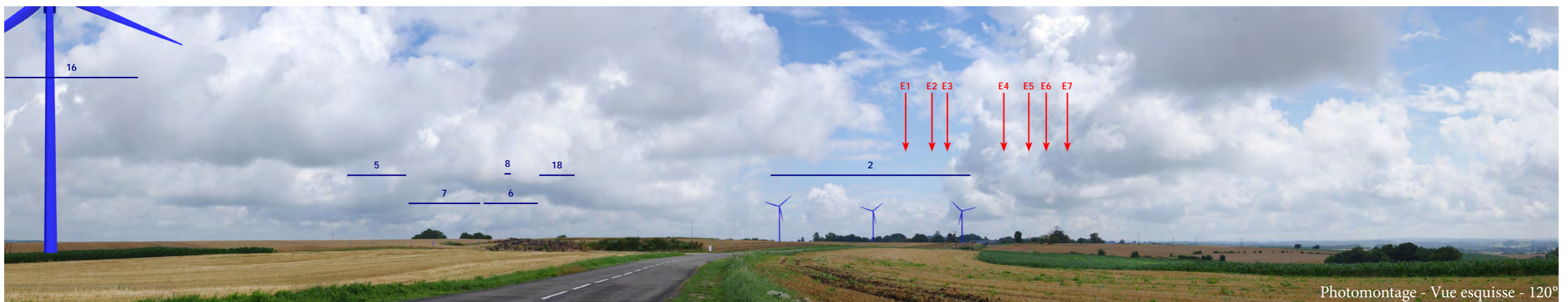
Parcs existants :

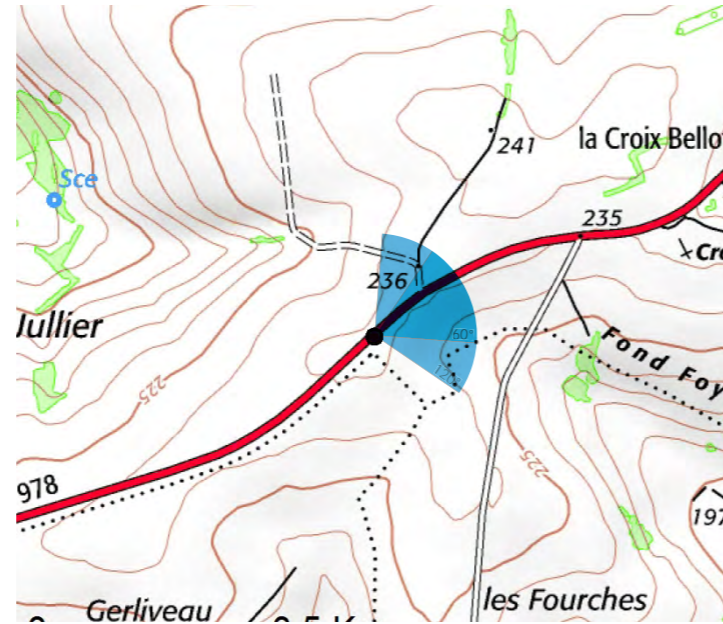
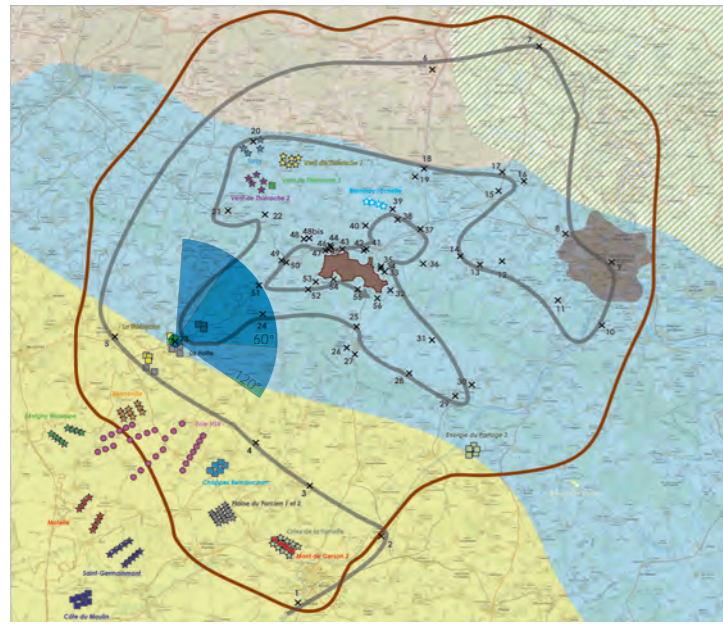
1	Parc de l'Energie 3	9	Parc de Renneville
2	Parc de Hotte	10	Parc de Plaine de Prochien 1
3	Parc de Chappes Remaucourt	11	Parc de Plaine de Prochien 2
4	Parc de Bombay l'échelle	12	Parc de Saint Lade
5	Parc de Tarzy	13	Parc d'Orles de la Tomelle
6	Parc de Vent de Thiérache 1	14	Parc de Mont Gerson 1
7	Parc de Vent de Thiérache 2	15	Parc de Mont Gerson 2
8	Parc de Vent de Thiérache 3		

Parcs accordés :

16	Parc de Thiérache	18	Parc d'Ailes de Foulzy
17	Parc de HSR	19	Parc de Myosotis

Photomontages réalisés par VU D'ICI





Commentaire :

La D978 est un axe important traversant plusieurs paysages, et plus particulièrement celui du plateau agricole ouvert de la Basse Thiérache et du Porcien ainsi que des vallées bocagères et boisées de la Thiérache. C'est dans le secteur du plateau agricole ouvert que les perceptions paysagères sont les plus larges et profondes du fait des passages en crête, comme en témoigne cette vue.

Depuis ce point de vue, le projet bénéficie de masques végétaux qui dissimulent une grande partie de chaque éolienne. Ainsi, la part visible des éoliennes est très réduite permettant de faciliter l'intégration du projet dans le paysage. De plus, le premier plan étant occupé par des éoliennes, celles du parc de la Hotte, le projet joue d'autant moins le rôle de point d'appel. L'incidence visuelle est donc faible à très faible depuis ce point de vue.

Photomontages réalisés par VU D'ICI



Photomontage - Vue réelle - 120°

Afin de visualiser le photomontage dans des conditions proches de la réalité, la planche A3 doit être regardée à environ 35cm



Photomontage - Vue réelle - 60°

Vue 24 : Depuis le bourg de Saint-Jean-aux-Bois, au niveau de la halle

Particularité : Vue rapprochée, vue depuis les vallées bocagères et boisées de la Thiérache, covisibilité avec un édifice protégé, vue depuis un espace habité, vue statique

Photographie :

Date : 28/07/2016

X : 794369

Y : 6959170

Azimut : 82°

Éoliennes:

Distance au projet de Côte des Vauzelles : 8011 m

Nombre d'éoliennes visibles : 0

Légende :

→ Éolienne du parc projet

→ Éolienne du contexte éolien

Parcs existants :

1	Parc de l'Energie 3	9	Parc de Renneville
2	Parc de Hotte	10	Parc de Plaine de Prochien 1
3	Parc de Chappes Remaucourt	11	Parc de Plaine de Prochien 2
4	Parc de Bombay l'échelle	12	Parc de Saint Lade
5	Parc de Tarzy	13	Parc d'Orles de la Tomelle
6	Parc de Vent de Thiérache 1	14	Parc de Mont Gerson 1
7	Parc de Vent de Thiérache 2	15	Parc de Mont Gerson 2
8	Parc de Vent de Thiérache 3		

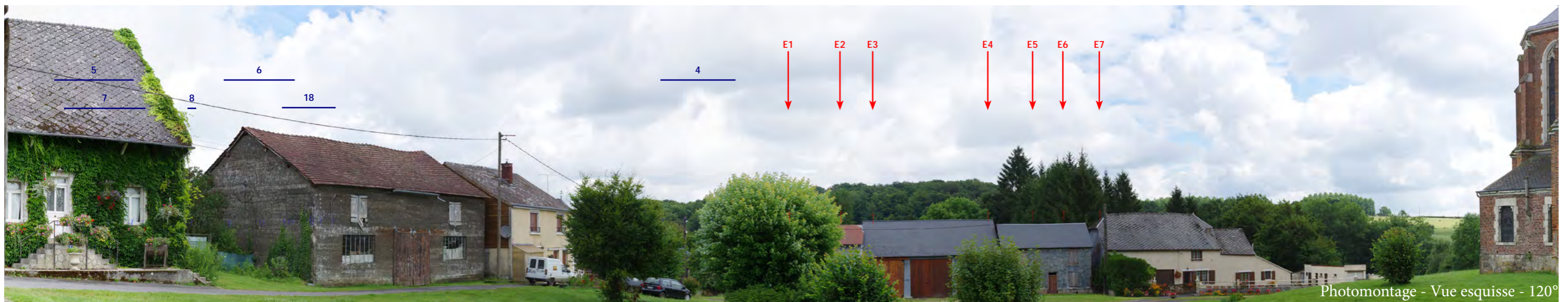
Parcs accordés :

16	Parc de Thiérache	18	Parc d'Ailes de Foulzy
17	Parc de HSR	19	Parc de Myosotis

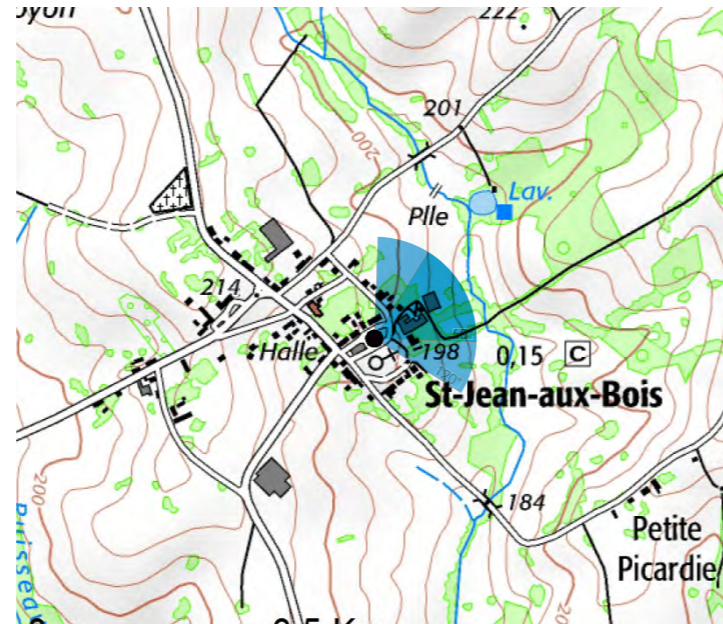
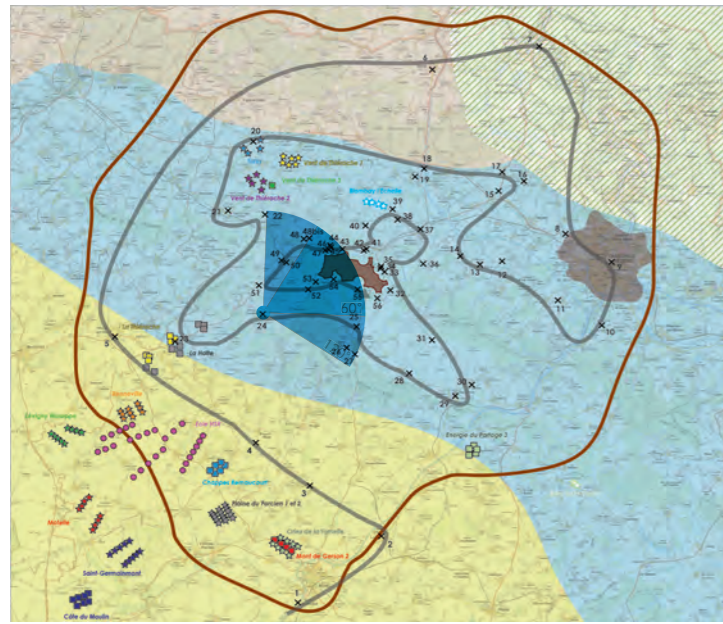
Photomontages réalisés par VU D'ICI



Photomontage - Vue initiale - 120°



Photomontage - Vue esquisse - 120°



Commentaire :

Le bourg de Saint-Jean-aux-Bois s'est construit sur une ligne de crête séparant deux vallons boisés dont la végétation remonte partiellement jusqu'au bourg, comme le montre cette vue.
Prise depuis la halle, protégée au titre des monuments historiques, cette vue montre que le projet n'est pas perceptible du fait de la présence au premier plan de végétaux arborés venant faire office de barrière visuelle. Par conséquent, il n'y a pas d'incidence visuelle.

Photomontages réalisés par VU D'ICI



Photomontage - Vue réelle - 120°

Afin de visualiser le photomontage dans des conditions proches de la réalité, la planche A3 doit être regardée à environ 35cm



Photomontage - Vue réelle - 60°

Vue 25 : Depuis la D985, entre Signy-l'Abbaye et Lépron-les-Vallées

Particularité : Vue rapprochée, vue depuis les vallées bocagères et boisées de la Thiérache, voie fréquentée, vue dynamique

Photographie :

Date : 28/07/2016

X : 802593

Y : 6958072

Azimut : 40°

Éoliennes:

Distance au projet de Côte des Vauzelles : 4190 m

Nombre d'éoliennes visibles : 6

Légende :

→ Éolienne du parc projet

→ Éolienne du contexte éolien

Parcs existants :

1	Parc de l'Energie 3	9	Parc de Renneville
2	Parc de Hotte	10	Parc de Plaine de Prochien 1
3	Parc de Chappes Remaucourt	11	Parc de Plaine de Prochien 2
4	Parc de Bombay l'échelle	12	Parc de Saint Lade
5	Parc de Tarzy	13	Parc d'Orles de la Tomelle
6	Parc de Vent de Thiérache 1	14	Parc de Mont Gerson 1
7	Parc de Vent de Thiérache 2	15	Parc de Mont Gerson 2
8	Parc de Vent de Thiérache 3		

Parcs accordés :

16	Parc de Thiérache	18	Parc d'Ailes de Foulzy
17	Parc de HSR	19	Parc de Myosotis

Photomontages réalisés par VU D'ICI

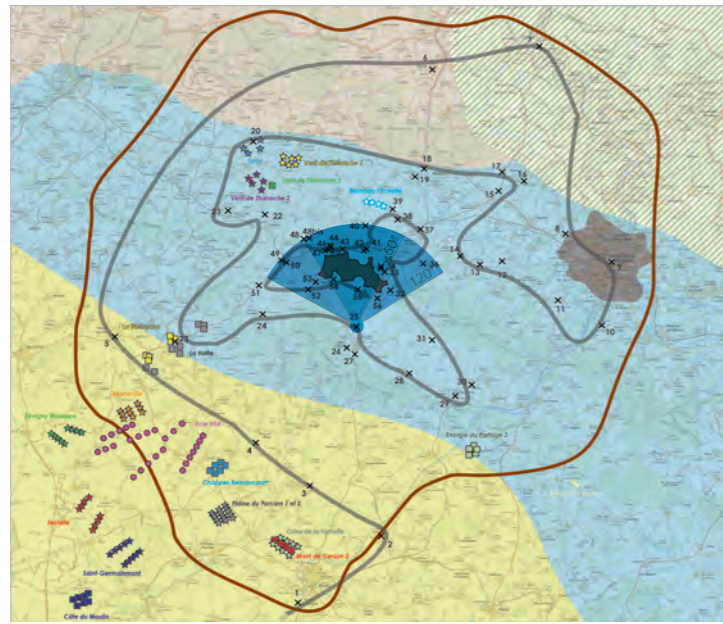


Photomontage - Vue initiale - 120°



Photomontage - Vue esquisse - 120°





Commentaire :

La RD985 est un axe important à l'échelle locale puisqu'elle permet de relier Signy-l'Abbaye à Lépron-les-Vallées. Cet axe propose une multitude d'ambiances entre la plus fermée du fond de vallée et la plus ouverte sur les crêtes. Sur ces dernières, les profondeurs des vues sont conditionnées par le traitement des abords de la voie (absence ou présence de végétaux).

Ici, les abords sont relativement ouverts et permettent de bénéficier d'une vue en direction du projet. Ce dernier dispose d'une bonne lecture avec ses deux groupes d'éoliennes bien éloignées permettant de donner une impression de deux parcs différents. Leur implantation semble régulière et linéaire venant ainsi souligner l'orientation de la crête sur laquelle elles sont implantées. La part visible des éoliennes reste en cohérence avec l'échelle de perception des éléments du paysage. Par conséquent, l'incidence visuelle est faible.

Photomontages réalisés par VU D'ICI



Photomontage - Vue réelle - 120°

Afin de visualiser le photomontage dans des conditions proches de la réalité, la planche A3 doit être regardée à environ 35cm



Photomontage - Vue réelle - 60°

Vue 26 : Depuis l'entrée Ouest de Signy-l'Abbaye

Particularité : Vue rapprochée, vue depuis les vallées bocagères et boisées de la Thiérache, vue touristique (GR), vue depuis une entrée de bourg, vue dynamique et statique

Photographie :

Date : 28/07/2016

X : 801746

Y : 6956118

Azimut : 36°

Éoliennes:

Distance au projet de Côte des Vauzelles : 6310 m

Nombre d'éoliennes visibles : 4

Légende :

→ Éolienne du parc projet

→ Éolienne du contexte éolien

Parcs existants :

1	Parc de l'Energie 3	9	Parc de Renneville
2	Parc de Hotte	10	Parc de Plaine de Prochien 1
3	Parc de Chappes Remaucourt	11	Parc de Plaine de Prochien 2
4	Parc de Bombay l'échelle	12	Parc de Saint Lade
5	Parc de Tarzy	13	Parc d'Orles de la Tomelle
6	Parc de Vent de Thiérache 1	14	Parc de Mont Gerson 1
7	Parc de Vent de Thiérache 2	15	Parc de Mont Gerson 2
8	Parc de Vent de Thiérache 3		

Parcs accordés :

16	Parc de Thiérache	18	Parc d'Ailes de Foulzy
17	Parc de HSR	19	Parc de Myosotis

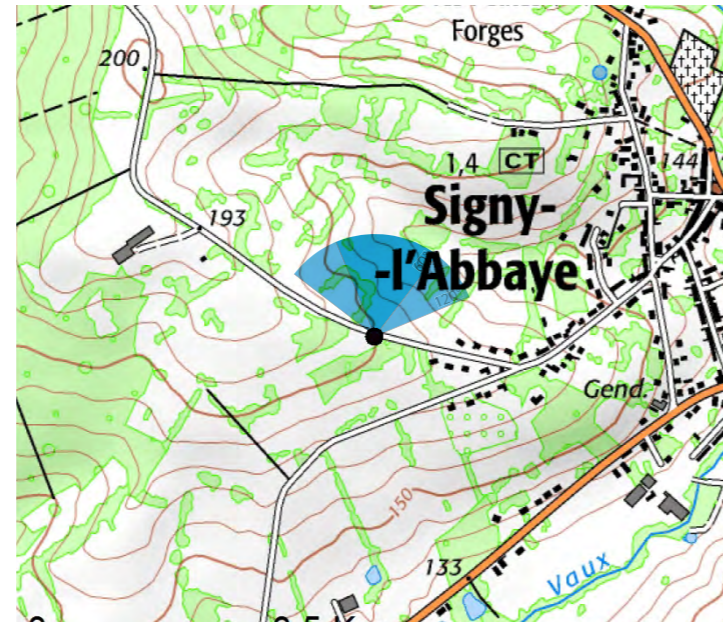
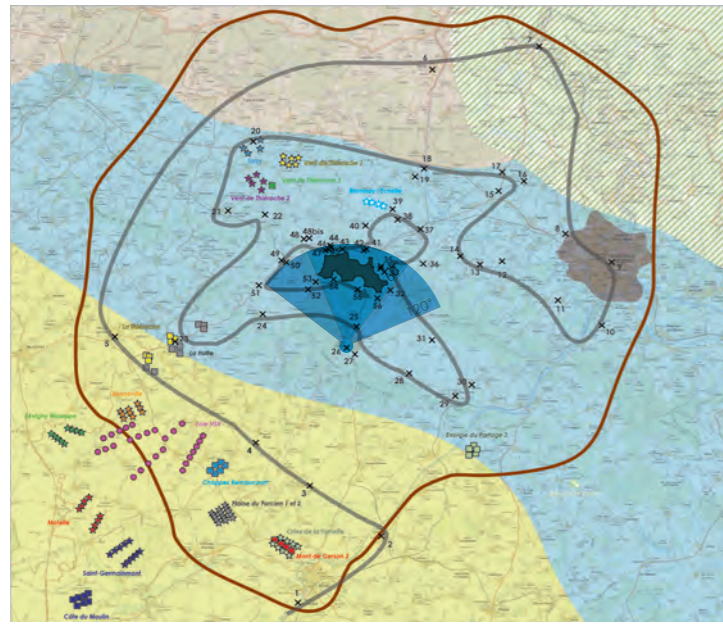
Photomontages réalisés par VU D'ICI



Photomontage - Vue initiale - 120°



Photomontage - Vue esquisse - 120°



Commentaire :

Au coeur des collines boisées de la Thiérache se trouve la ville de Signy-l'Abbaye, qui constitue l'une des villes les plus importantes, en terme de population, de tourisme et d'activité économique, du territoire. Construite de part et d'autre de la vallée de la Vaux sur les versants, les entrées de ville permettent de bénéficier de points de vue en surplomb du bourg permettant de laisser apparaître le silhouette du bourg. La ville est traversée par le sentier de Grande Randonnée (GR12 et GR654) ainsi que par l'itinéraire de Saint-Jacques de Compostelle et cette vue permet de rendre compte de la perception depuis les hauteurs de la ville.

Ainsi, depuis ce point de vue, le projet bénéficie de masques végétaux qui viennent dissimuler partiellement le projet dans le paysage. En effet, seul un groupe d'éoliennes est depuis ce point de vue visible. Cependant, cette visibilité n'est que partielle puisque les végétaux permettent de dissimuler les machines limitant ainsi leur perception dans le paysage. L'incidence visuelle est donc faible à nulle.

Photomontages réalisés par VU D'ICI



Photomontage - Vue réelle - 120°

Afin de visualiser le photomontage dans des conditions proches de la réalité, la planche A3 doit être regardée à environ 35cm



Photomontage - Vue réelle - 60°

Vue 27 : Depuis l'entrée Sud de Signy-l'Abbaye

Particularité : Vue rapprochée, vue depuis les vallées bocagères et boisées de la Thiérache, vue depuis une entrée de bourg, vue dynamique

Photographie :

Date : 28/07/2016

X : 802470

Y : 6955509

Azimut : 1°

Éoliennes:

Distance au projet de Côte des Vauzelles : 6595 m

Nombre d'éoliennes visibles : 7

Légende :

→ Éolienne du parc projet

→ Éolienne du contexte éolien

Parcs existants :

1	Parc de l'Energie 3	9	Parc de Renneville
2	Parc de Hotte	10	Parc de Plaine de Procién 1
3	Parc de Chappes Remaucourt	11	Parc de Plaine de Procién 2
4	Parc de Bombay l'échelle	12	Parc de Saint Lade
5	Parc de Tarzy	13	Parc d'Orles de la Tomelle
6	Parc de Vent de Thiérache 1	14	Parc de Mont Gerson 1
7	Parc de Vent de Thiérache 2	15	Parc de Mont Gerson 2
8	Parc de Vent de Thiérache 3		

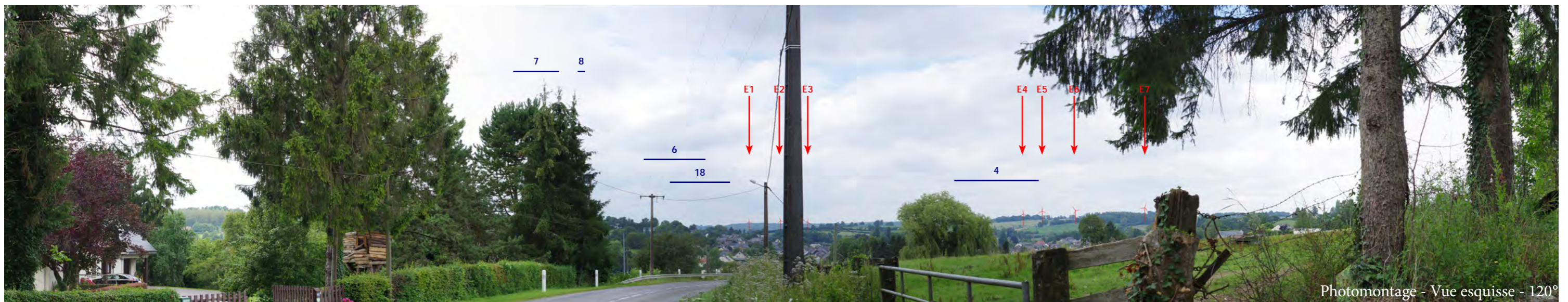
Parcs accordés :

16	Parc de Thiérache	18	Parc d'Ailes de Foulzy
17	Parc de HSR	19	Parc de Myosotis

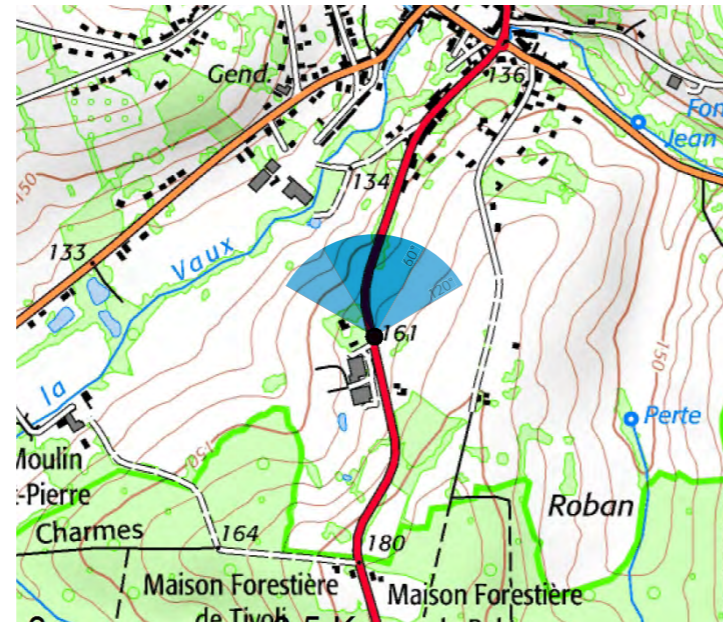
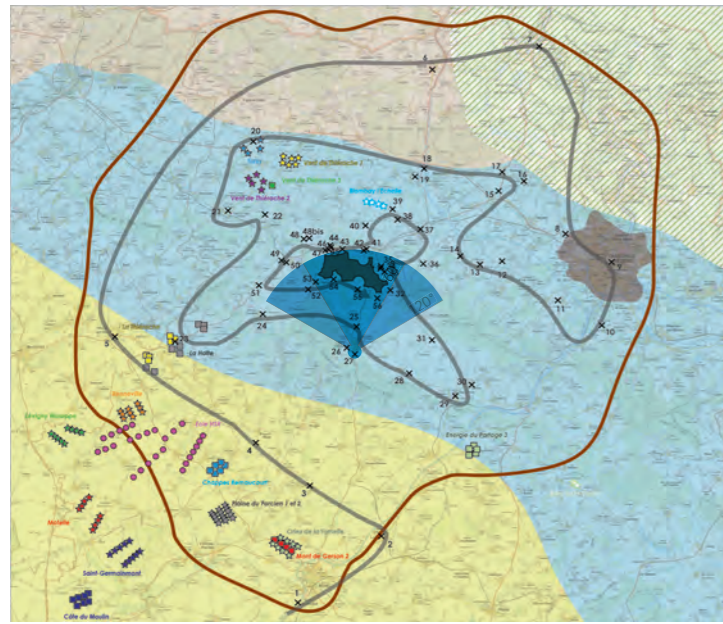
Photomontages réalisés par VU D'ICI



Photomontage - Vue initiale - 120°



Photomontage - Vue esquisse - 120°



Commentaire :

Comme la vue précédente, l'entrée Sud de Signy-l'Abbaye permet aux automobilistes de bénéficier d'une vue dominante la silhouette urbaine. Depuis ce point de vue, le projet apparaît clairement sur l'horizon dans des proportions ne générant pas de grands effets écrasants sur la silhouette du bourg. Le projet se lit dans le paysage comme étant composé de deux groupes d'éoliennes implantés de manière linéaire. La faible linéarité du groupe de quatre éoliennes est trahie par des interdistances variables. Le premier plan se voit être occupé par différents réseaux aériens (téléphone, électricité) qui viennent occuper le panorama offert sur la silhouette de bourg. L'incidence visuelle du projet dans le paysage est relativement modérée du fait de cette bonne lisibilité et du faible effet écrasant qu'il génère.

Photomontages réalisés par VU D'ICI



Photomontage - Vue réelle - 120°

Afin de visualiser le photomontage dans des conditions proches de la réalité, la planche A3 doit être regardée à environ 35cm



Photomontage - Vue réelle - 60°

Vue 28 : Depuis la D27, à proximité de Dommery

Particularité : Vue rapprochée, vue depuis les vallées bocagères et boisées de la Thiérache, voie fréquentée, vue depuis une entrée de bourg, vue dynamique

Photographie :

Date : 28/07/2016

X : 807217

Y : 6953784

Azimut : 318°

Éoliennes:

Distance au projet de Côte des Vauzelles : 8397 m

Nombre d'éoliennes visibles : 7

Légende :

→ Éolienne du parc projet

→ Éolienne du contexte éolien

Parcs existants :

1	Parc de l'Energie 3	9	Parc de Renneville
2	Parc de Hotte	10	Parc de Plaine de Procien 1
3	Parc de Chappes Remaucourt	11	Parc de Plaine de Procien 2
4	Parc de Bombay l'échelle	12	Parc de Saint Lade
5	Parc de Tarzy	13	Parc d'Orles de la Tomelle
6	Parc de Vent de Thiérache 1	14	Parc de Mont Gerson 1
7	Parc de Vent de Thiérache 2	15	Parc de Mont Gerson 2
8	Parc de Vent de Thiérache 3		

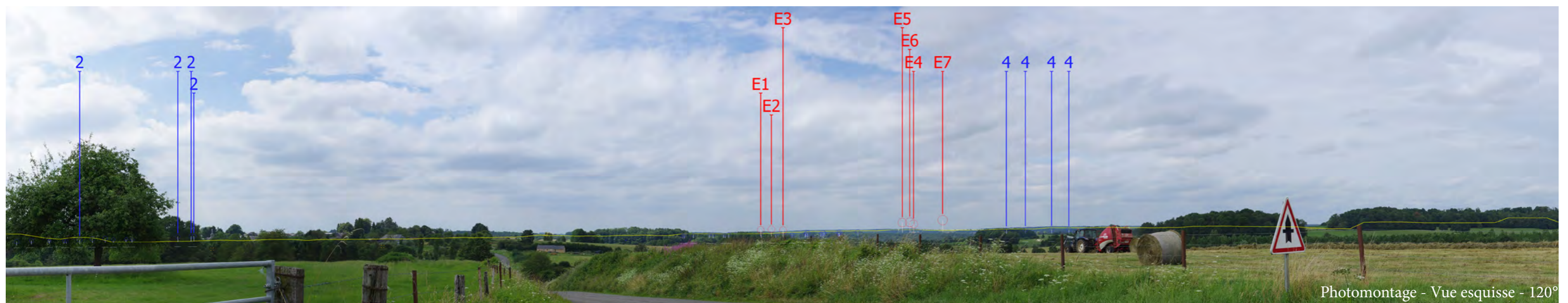
Parcs accordés :

16	Parc de Thiérache	18	Parc d'Ailes de Foulzy
17	Parc de HSR	19	Parc de Myosotis

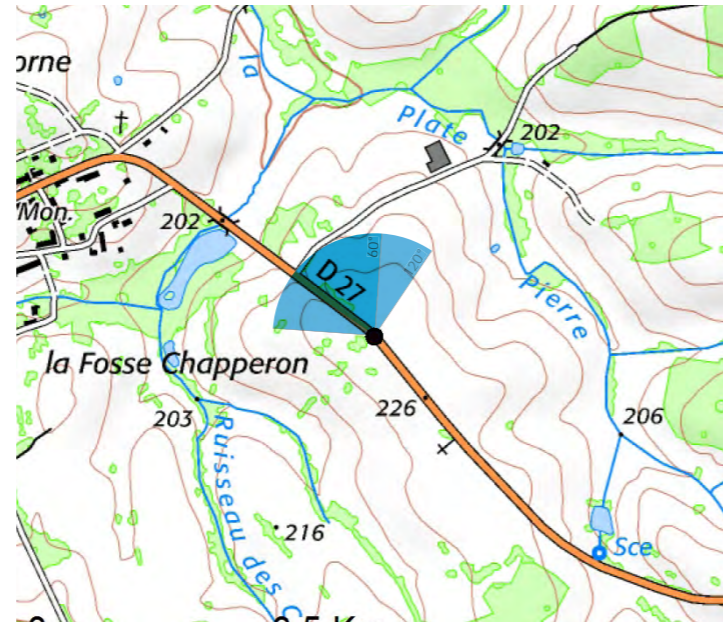
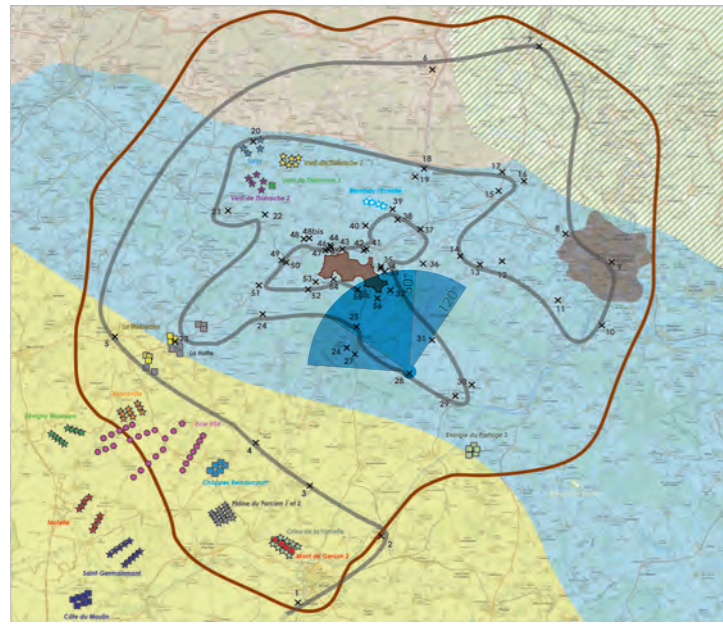
Photomontages réalisés par VU D'ICI



Photomontage - Vue initiale - 120°



Photomontage - Vue esquisse - 120°



Commentaire :

La D27 est un axe routier qui relie Launois-sur-Vence à Aubenton en passant notamment par Signy-l'Abbaye. Sur le plateau, l'axe présente une grande linéarité alors qu'à l'approche des vallées, elle propose un itinéraire progressivement sinueux épousant les courbes du relief. C'est au niveau des points de bascules que les ouvertures visuelles sont les plus importantes puisqu'elles permettent de bénéficier d'un large panorama sur le versant opposé, comme le montre ce point de vue.

Le projet est ici bien identifiable sur l'horizon avec une part visible des éoliennes assez importante générant un objet perceptible dans le paysage. Si le groupe de gauche propose une lecture simple, le groupe de droite est quant à lui plus complexe à comprendre par des dimensions de machines variables et un isolement visuel d'une des éoliennes. L'emprise visuelle du projet depuis ce point de vue reste limitée en formant deux groupes ramassés. L'incidence visuelle est donc à modérer.

Photomontages réalisés par VU D'ICI



Photomontage - Vue réelle - 120°

Afin de visualiser le photomontage dans des conditions proches de la réalité, la planche A3 doit être regardée à environ 35cm



Photomontage - Vue réelle - 60°

Vue 29 : Depuis les abords du relais de poste à Launois-sur-Vence

Particularité : Vue éloignée, vue depuis les vallées bocagères et boisées de la Thiérache, covisibilité avec un édifice protégé, vue depuis un espace habité, vue dynamique et statique

Photographie :

Date : 05/10/2017

X : 811246

Y : 6951726

Azimut : 288°

Éoliennes:

Distance au projet de Côte des Vauzelles : 12036 m

Nombre d'éoliennes visibles : 0

Légende :

→ Éolienne du parc projet

→ Éolienne du contexte éolien

Parcs existants :

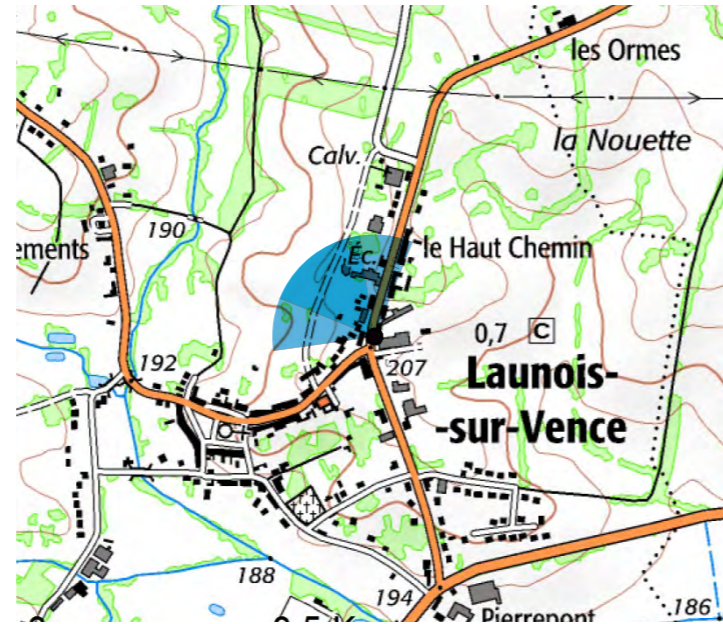
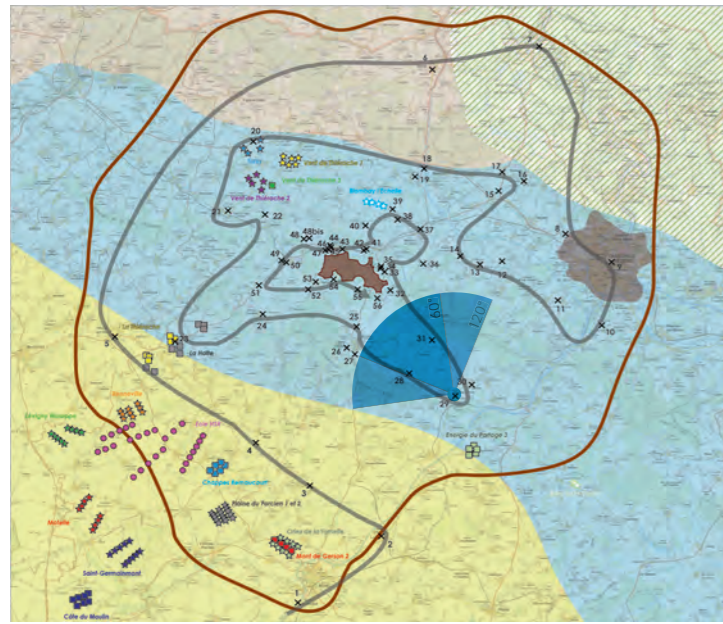
1	Parc de l'Energie 3	9	Parc de Renneville
2	Parc de Hotte	10	Parc de Plaine de Prochien 1
3	Parc de Chappes Remaucourt	11	Parc de Plaine de Prochien 2
4	Parc de Bombay l'échelle	12	Parc de Saint Lade
5	Parc de Tarzy	13	Parc d'Orles de la Tomelle
6	Parc de Vent de Thiérache 1	14	Parc de Mont Gerson 1
7	Parc de Vent de Thiérache 2	15	Parc de Mont Gerson 2
8	Parc de Vent de Thiérache 3		

Parcs accordés :

16	Parc de Thiérache	18	Parc d'Ailes de Foulzy
17	Parc de HSR	19	Parc de Myosotis

Photomontages réalisés par VU D'ICI





Commentaire :

Le relais de poste de Launois-sur-Vence est un édifice protégé au titre des monuments historiques qui se situe au coeur du bourg. Depuis l'entrée de l'édifice, le front bâti du premier plan permet de créer une barrière visuelle importante permettant de dissimuler entièrement le projet. L'incidence visuelle est donc nulle.

Photomontages réalisés par VU D'ICI



Photomontage - Vue réelle - 120°

Afin de visualiser le photomontage dans des conditions proches de la réalité, la planche A3 doit être regardée à environ 35cm



Photomontage - Vue réelle - 60°



Vue 30 : Depuis l'église de Jandun

Particularité : Vue éloignée, vue depuis les vallées bocagères et boisées de la Thiérache, covisibilité avec un édifice protégé, vue depuis un espace habité, vue dynamique et statique

Photographie :

Date : 28/07/2016

X : 812666

Y : 6952723

Azimut : 243°

Éoliennes:

Distance au projet de Côte des Vauzelles : 12108 m

Nombre d'éoliennes visibles : 0

Légende :

→ Éolienne du parc projet

→ Éolienne du contexte éolien

Parcs existants :

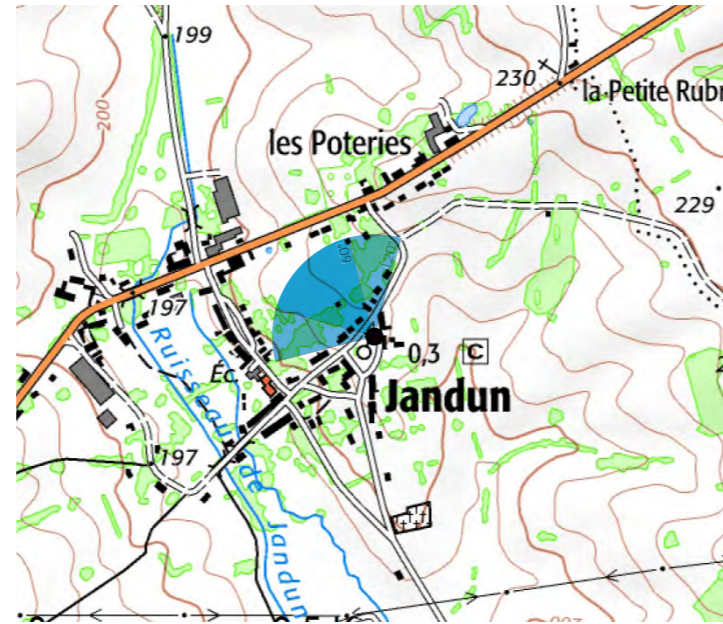
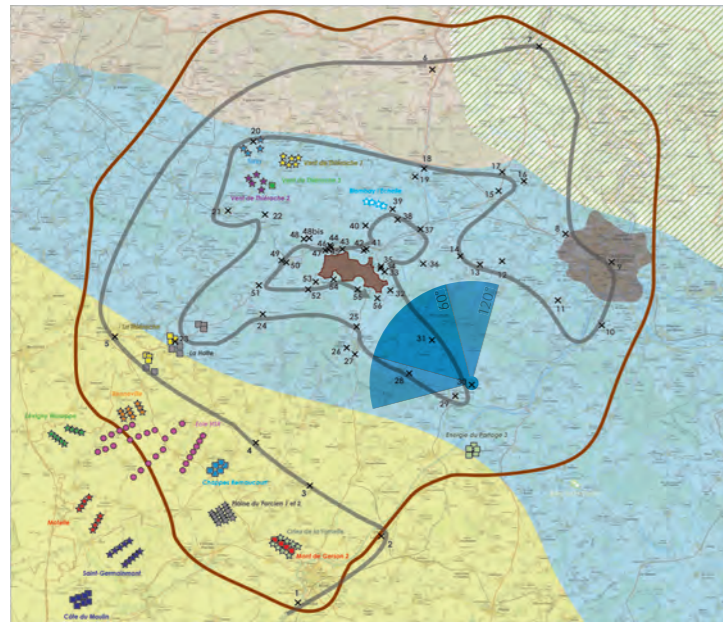
1	Parc de l'Energie 3	9	Parc de Renneville
2	Parc de Hotte	10	Parc de Plaine de Pro cien 1
3	Parc de Chappes Remaucourt	11	Parc de Plaine de Pro cien 2
4	Parc de Bombay l'échelle	12	Parc de Saint Lade
5	Parc de Tarzy	13	Parc d'Orles de la Tomelle
6	Parc de Vent de Thièrache 1	14	Parc de Mont Gerson 1
7	Parc de Vent de Thièrache 2	15	Parc de Mont Gerson 2
8	Parc de Vent de Thièrache 3		

Parcs accordés :

16	Parc de Thièrache	18	Parc d'Ailes de Foulzy
17	Parc de HSR	19	Parc de Myosotis

Photomontages réalisés par VU D'ICI





Commentaire :

Le bourg de Jandun est construit aux abords d'un vallon sur le versant Est. Cette situation permet au bourg de bénéficier d'axes de vue ouverts sur le paysage environnant, en fonction de l'agencement du front bâti, comme le montre ce point de vue. Au coeur du bourg, se trouve à proximité de l'église un calvaire protégé au titre des monuments historiques.

Depuis ce point de vue, le projet est entièrement dissimulé par les habitations et la végétation. Il n'y a donc, par conséquent, aucune covisibilité avec le calvaire donc aucune incidence visuelle.

Photomontages réalisés par VU D'ICI



Photomontage - Vue réelle - 120°

Afin de visualiser le photomontage dans des conditions proches de la réalité, la planche A3 doit être regardée à environ 35cm



Photomontage - Vue réelle - 60°

Vue 31 : Depuis la D20, au Sud de Thin-le-Mouthier

Particularité : Vue rapprochée, vue depuis les vallées bocagères et boisées de la Thiérache, vue touristique (itinéraire cyclable), voie fréquentée, vue dynamique

Photographie :

Date : 05/10/2017

X : 809199

Y : 6956799

Azimut : 305°

Éoliennes:

Distance au projet de Côte des Vauzelles : 6767 m

Nombre d'éoliennes visibles : 7

Légende :

→ Éolienne du parc projet

→ Éolienne du contexte éolien

Parcs existants :

1	Parc de l'Energie 3	9	Parc de Renneville
2	Parc de Hotte	10	Parc de Plaine de Prochien 1
3	Parc de Chappes Remaucourt	11	Parc de Plaine de Prochien 2
4	Parc de Bombay l'échelle	12	Parc de Saint Lade
5	Parc de Tarzy	13	Parc d'Orles de la Tomelle
6	Parc de Vent de Thiérache 1	14	Parc de Mont Gerson 1
7	Parc de Vent de Thiérache 2	15	Parc de Mont Gerson 2
8	Parc de Vent de Thiérache 3		

Parcs accordés :

16	Parc de Thiérache	18	Parc d'Ailes de Foulzy
17	Parc de HSR	19	Parc de Myosotis

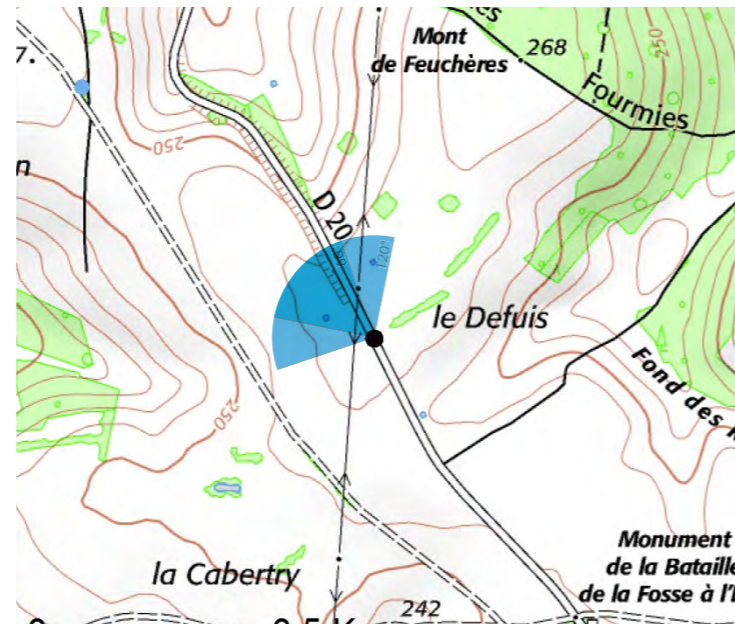
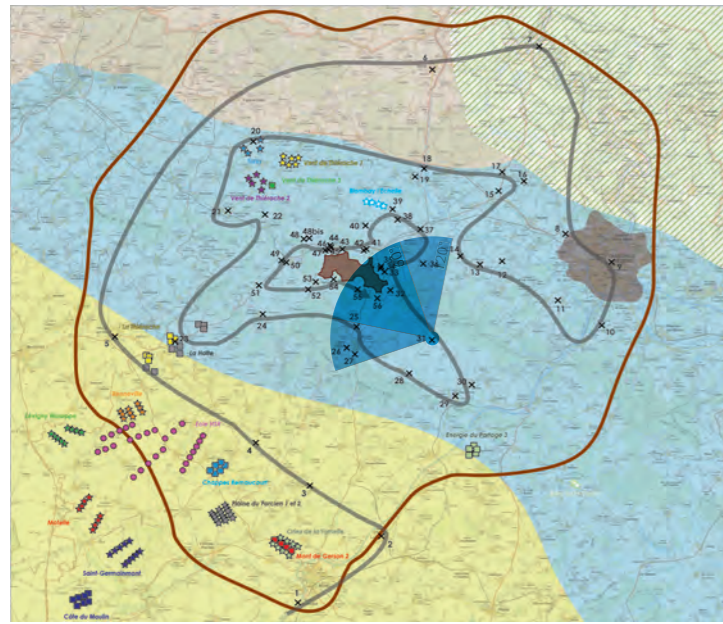
Photomontages réalisés par VU D'ICI



Photomontage - Vue initiale - 120°



Photomontage - Vue esquisse - 120°



Commentaire :

La D20 est un axe routier qui reste relativement peu fréquenté comme en témoigne la largeur de la voie. Entre Launois-sur-Vence et Thin-le-Moutier, cet axe emprunte majoritairement les crêtes des collines permettant d'ouvrir de larges panoramas en l'absence de végétation, comme le montre cette vue.

Depuis ce point de vue, seul un des deux groupes d'éoliennes qui composent le projet est bien identifiable sur l'horizon. Le groupe composé de quatre éoliennes est ainsi le plus visible puisque la plupart des machines est visible sur toute leur hauteur, exceptée pour l'éolienne n°4. La lecture de ce groupe est difficile puisqu'une des éoliennes, la n°4, est isolée du reste du groupe et présente une taille perçue nettement inférieure. De plus, l'ensemble du groupe observe un léger effet de rupture d'échelle vis-à-vis du versant sur lequel elles sont implantées. Enfin, le projet forme un objet compact sur l'horizon formant un nouveau point de repère animant un horizon exempt de verticalité, excepté les boisements et les quelques parcs éoliens qui sont finement visibles. Par conséquent, l'incidence visuelle est modérée.

Photomontages réalisés par VU D'ICI



Photomontage - Vue réelle - 120°

Afin de visualiser le photomontage dans des conditions proches de la réalité, la planche A3 doit être regardée à environ 35cm



Photomontage - Vue réelle - 60°

Vue 32 : Depuis le hameau du Faluel

Particularité : Vue riveraine, vue depuis les vallées bocagères et boisées de la Thiérache, vue touristique (GR), vue depuis un espace habité, vue dynamique et statique

Photographie :

Date : 14/03/2017

X : 805528

Y : 6961399

Azimut : 260°

Éoliennes:

Distance au projet de Côte des Vauzelles : 1008 m

Nombre d'éoliennes visibles : 3

Légende :

→ Éolienne du parc projet

→ Éolienne du contexte éolien

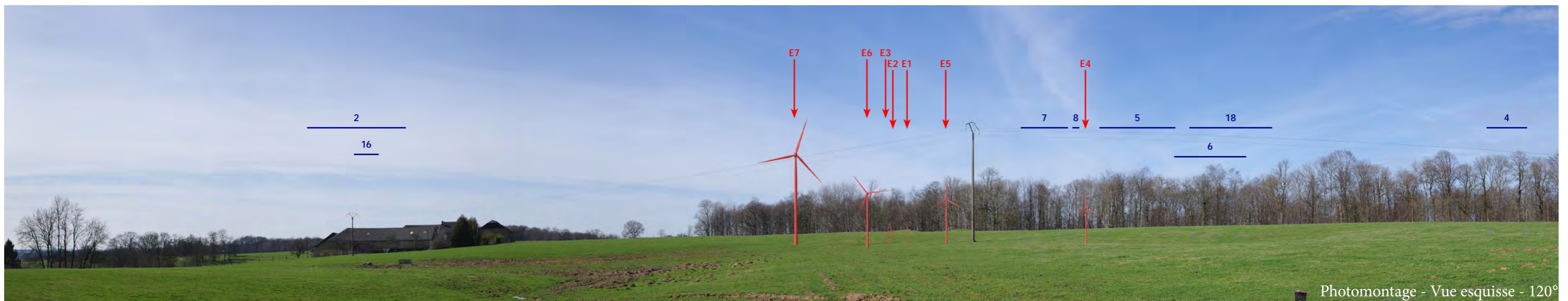
Parcs existants :

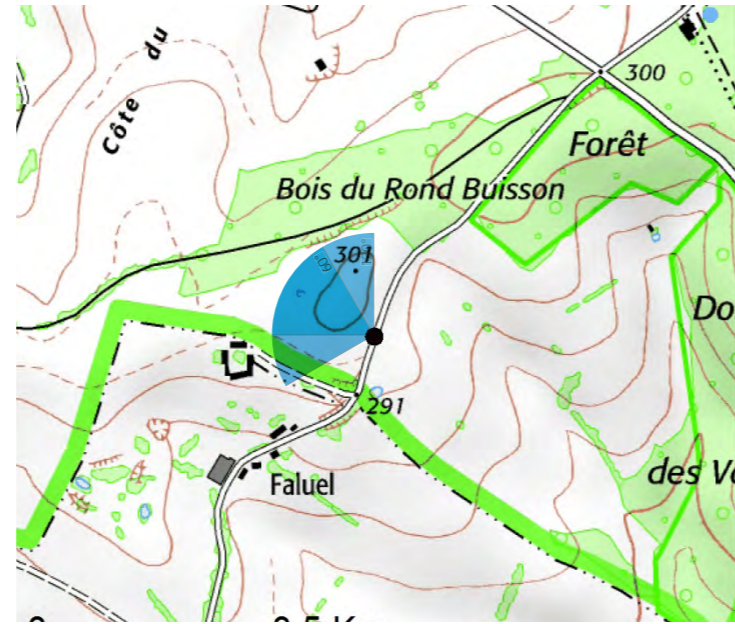
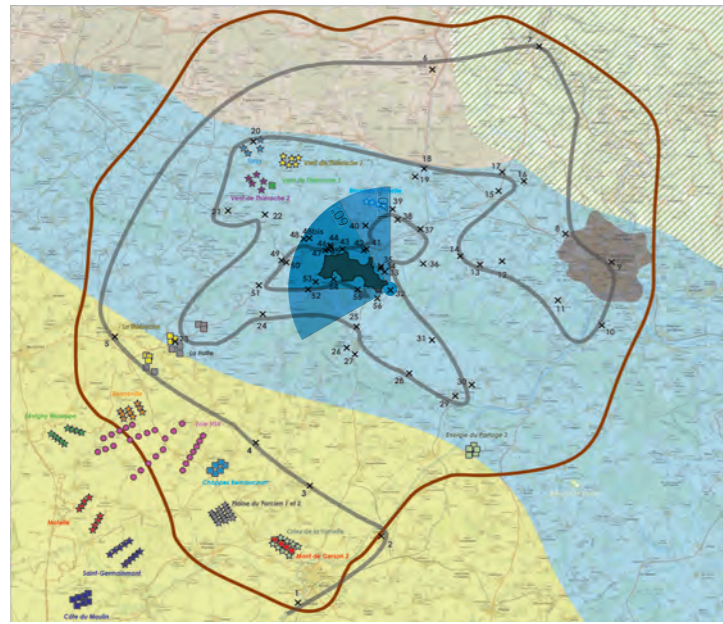
1	Parc de l'Energie 3	9	Parc de Renneville
2	Parc de Hotte	10	Parc de Plaine de Prochien 1
3	Parc de Chappes Remaucourt	11	Parc de Plaine de Prochien 2
4	Parc de Bombay l'échelle	12	Parc de Saint Lade
5	Parc de Tarzy	13	Parc d'Orles de la Tomelle
6	Parc de Vent de Thiérache 1	14	Parc de Mont Gerson 1
7	Parc de Vent de Thiérache 2	15	Parc de Mont Gerson 2
8	Parc de Vent de Thiérache 3		

Parcs accordés :

16	Parc de Thiérache	18	Parc d'Ailes de Foulzy
17	Parc de HSR	19	Parc de Myosotis

Photomontages réalisés par VU D'ICI





Commentaire :

Le hameau du Faluel se compose de quelques unités bâties destinées à la fois à l'activité agricole (hangars) et au logement. Le contexte dans lequel s'insèrent les bâtiments est relativement ouvert sur le paysage. Non loin de ce hameau passe le sentier de Grande Randonnée (GR12 et GR654) et de Saint-Jacques-de-Compostelle. Prise depuis ce sentier, ce point de vue permet de montrer comment est perçu le projet. Ainsi, depuis ce chemin, une éolienne, la n°7, est bien visible et le reste des éoliennes bénéficie d'un masque végétal dense qui permet de dissimuler partiellement ou totalement les éoliennes. L'éolienne n°7 vient créer un objet ponctuel prégnant au dessus de la végétation faisant écho aux éléments verticaux présents au premier plan. Par conséquent, l'incidence visuelle est forte depuis ce point de vue.

Photomontages réalisés par VU D'ICI



Photomontage - Vue réelle - 120°

Afin de visualiser le photomontage dans des conditions proches de la réalité, la planche A3 doit être regardée à environ 35cm



Photomontage - Vue réelle - 60°

Vue 33 : Depuis le Sud du bourg de Lépron-les-Vallées

Particularité : Vue riveraine, vue depuis les vallées bocagères et boisées de la Thiérache, vue depuis une entrée de bourg, vue depuis un espace habité, vue dynamique et statique

Photographie :

Date : 05/10/2017

X : 805045

Y : 6963096

Azimut : 264°

Éoliennes:

Distance au projet de Côte des Vauzelles : 1327 m

Nombre d'éoliennes visibles : 0

Légende :

→ Éolienne du parc projet

→ Éolienne du contexte éolien

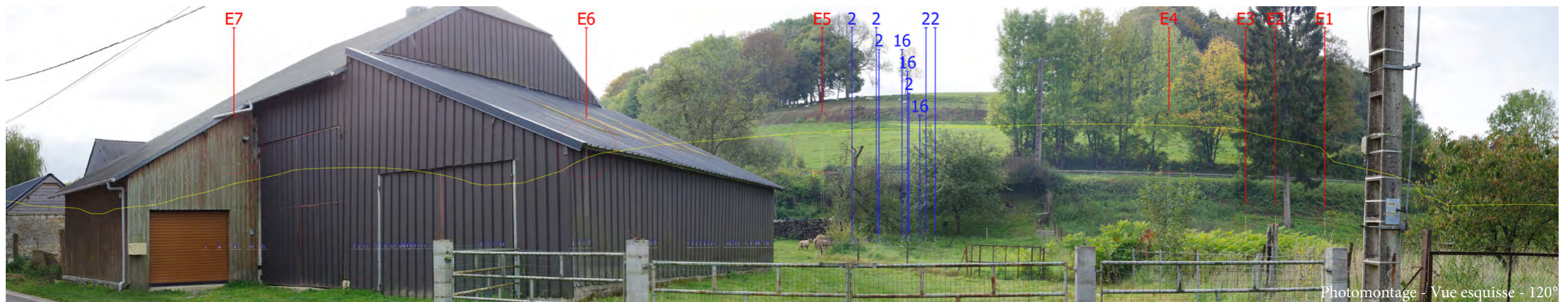
Parcs existants :

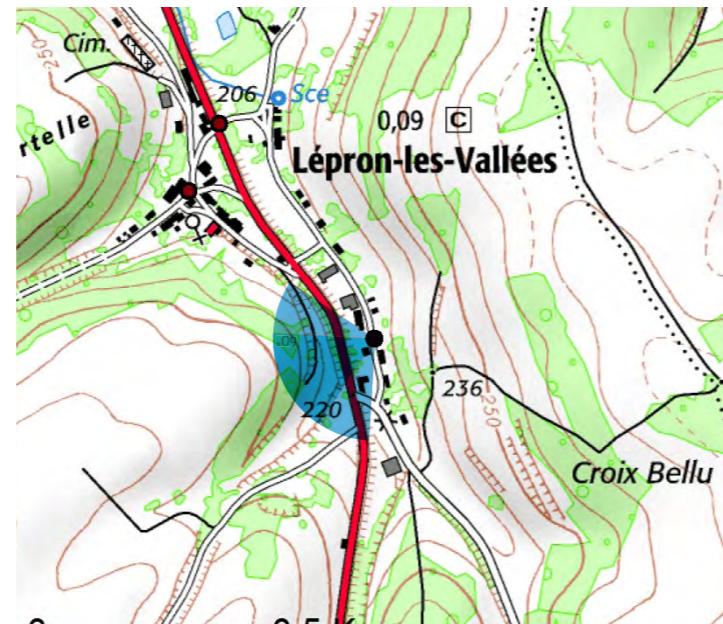
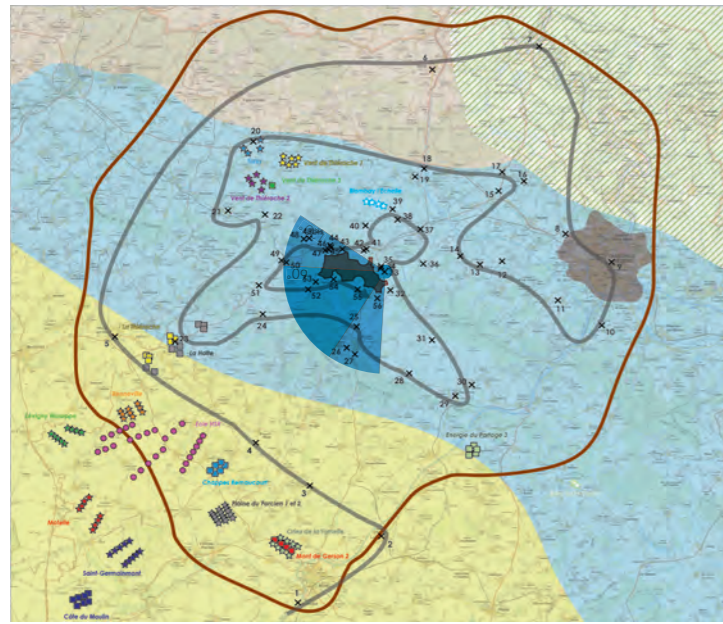
1	Parc de l'Energie 3	9	Parc de Renneville
2	Parc de Hotte	10	Parc de Plaine de Procien 1
3	Parc de Chappes Remaucourt	11	Parc de Plaine de Procien 2
4	Parc de Bombay l'échelle	12	Parc de Saint Lade
5	Parc de Tarzy	13	Parc d'Orles de la Tomelle
6	Parc de Vent de Thiérache 1	14	Parc de Mont Gerson 1
7	Parc de Vent de Thiérache 2	15	Parc de Mont Gerson 2
8	Parc de Vent de Thiérache 3		

Parcs accordés :

16	Parc de Thiérache	18	Parc d'Ailes de Foulzy
17	Parc de HSR	19	Parc de Myosotis

Photomontages réalisés par VU D'ICI





Commentaire :

Lépron-les-Vallées est un village qui se situe en fond de vallée et qui se trouve donc encadré par deux versants importants sur les franges Est et Ouest. Ce photomontage permet de montrer le versant Ouest de la vallée. Depuis ce point de vue, le projet est entièrement dissimulé par le relief imposant qui occupe le premier plan. L'incidence visuelle depuis l'entrée de bourg est donc nulle.

Photomontages réalisés par VU D'ICI



Photomontage - Vue réelle - 120°

Afin de visualiser le photomontage dans des conditions proches de la réalité, la planche A3 doit être regardée à environ 35cm



Photomontage - Vue réelle - 60°

Vue 34 : Depuis le coeur du bourg de Lépron-les-Vallées

Particularité : Vue riveraine, vue depuis les vallées bocagères et boisées de la Thiérache, vue depuis un espace habité, vue dynamique et statique

Photographie :

Date : 05/10/2017

X : 804693

Y : 6963391

Azimut : 224°

Éoliennes:

Distance au projet de Côte des Vauzelles : 1008 m

Nombre d'éoliennes visibles : 1

Légende :

→ Éolienne du parc projet

→ Éolienne du contexte éolien

Les éoliennes totalement dissimulées par le relief ne sont pas signalées

Parcs existants :

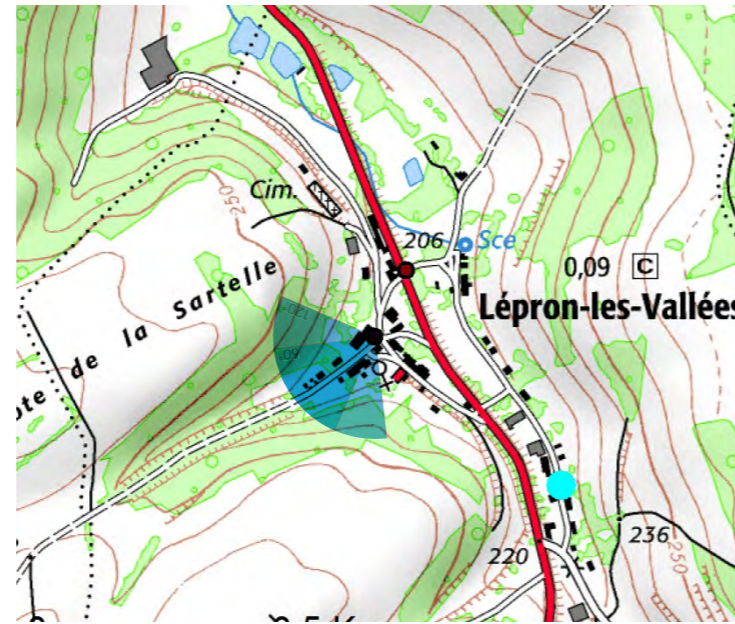
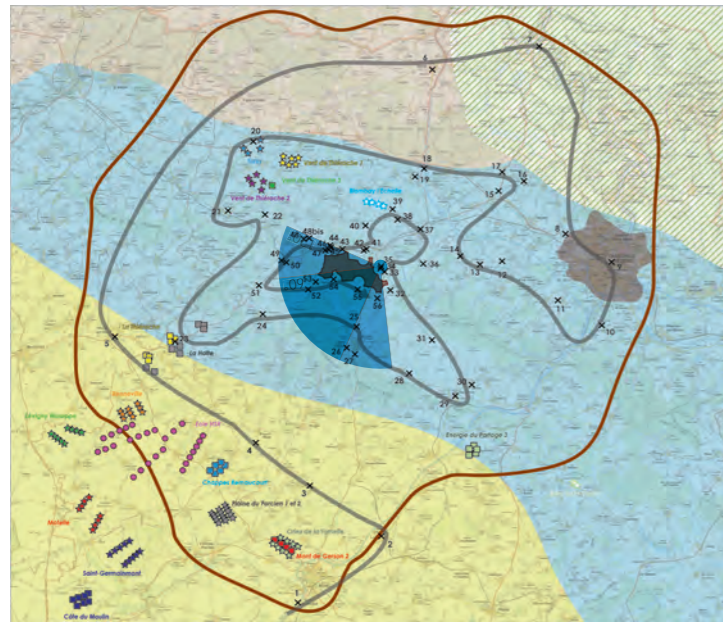
1	Parc de l'Energie 3	9	Parc de Renneville
2	Parc de Hotte	10	Parc de Plaine de Procién 1
3	Parc de Chappes Remaucourt	11	Parc de Plaine de Procién 2
4	Parc de Bombay l'échelle	12	Parc de Saint Lade
5	Parc de Tarzy	13	Parc d'Orles de la Tomelle
6	Parc de Vent de Thiérache 1	14	Parc de Mont Gerson 1
7	Parc de Vent de Thiérache 2	15	Parc de Mont Gerson 2
8	Parc de Vent de Thiérache 3		

Parcs accordés :

16	Parc de Thiérache	18	Parc d'Ailes de Foulzy
17	Parc de HSR	19	Parc de Myosotis

Photomontages réalisés par VU D'ICI





Commentaire :

Au niveau de Lépron-les-Vallées, le versant ouest boisé s'anime de vallons venant former des fenêtres visuelles en «V» dans l'axe desquelles des voies ont été tracées pour rejoindre les hauteurs du plateau. Prise à l'extrémité d'un de ces vallons, cette vue montre le rôle joué par les versants boisés dans l'insertion paysagère du projet ainsi que par le choix effectué quant à l'implantation définitive du projet qui permet de maintenir cette vue dégagée. Ainsi, en période de feuillaison et après (printemps et été), les éoliennes sont dissimulées entièrement par la végétation et partiellement par le relief pour les éoliennes les plus proches. En période hivernale, il est possible que certaines éoliennes, notamment les numéros 4 et 5, puissent apparaître légèrement au travers de la végétation. Ainsi, depuis ce point de vue, l'incidence visuelle est très faible à nulle.

Photomontages réalisés par VU D'ICI



Photomontage - Vue réelle - 120°

Afin de visualiser le photomontage dans des conditions proches de la réalité, la planche A3 doit être regardée à environ 35cm



Photomontage - Vue réelle - 60°



Vue 35 : Depuis le coeur du bourg de Lépron-les-Vallées, sur la D985

Particularité : Vue riveraine, vue depuis les vallées bocagères et boisées de la Thiérache, vue depuis un espace habité, voie fréquentée, vue dynamique et statique

Photographie :

Date : 14/03/2017

X : 804753

Y : 6963513

Azimut : 205°

Éoliennes:

Distance au projet de Côte des Vauzelles : 1103 m

Nombre d'éoliennes visibles : 1

Légende :

→ Éolienne du parc projet

→ Éolienne du contexte éolien

Parcs existants :

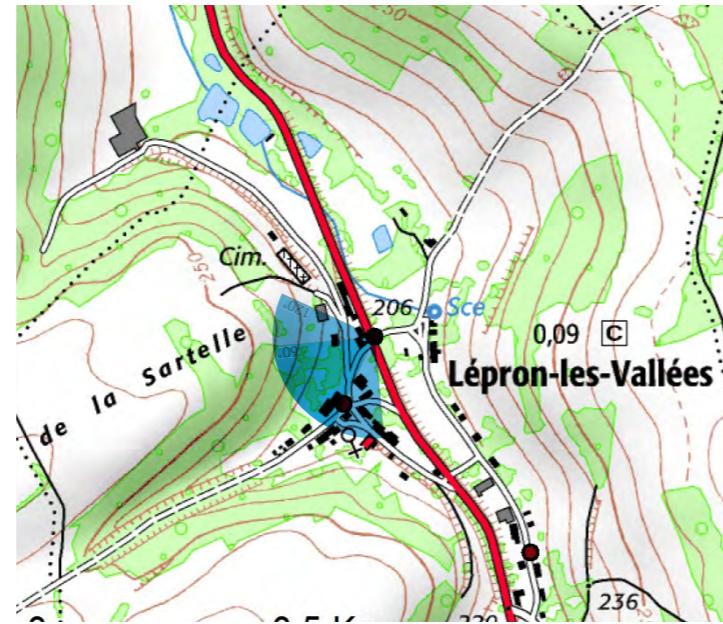
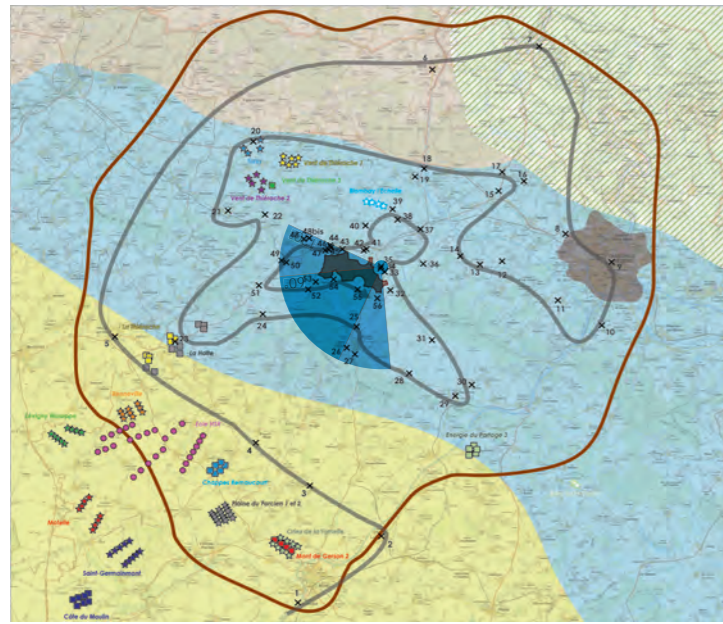
1	Parc de l'Energie 3	9	Parc de Renneville
2	Parc de Hotte	10	Parc de Plaine de Procién 1
3	Parc de Chappes Remaucourt	11	Parc de Plaine de Procién 2
4	Parc de Bombay l'échelle	12	Parc de Saint Lade
5	Parc de Tarzy	13	Parc d'Orles de la Tomelle
6	Parc de Vent de Thiérache 1	14	Parc de Mont Gerson 1
7	Parc de Vent de Thiérache 2	15	Parc de Mont Gerson 2
8	Parc de Vent de Thiérache 3		

Parcs accordés :

16	Parc de Thiérache	18	Parc d'Ailes de Foulzy
17	Parc de HSR	19	Parc de Myosotis

Photomontages réalisés par VU D'ICI





Commentaire :

Prise au niveau de la RD985, cette vue permet d'avoir plus de recul par rapport à la vallée qui se dessine dans le versant présenté dans la vue précédente. Elle se situe à hauteur d'une intersection où se trouve des bacs d'apports volontaires des déchets. Ce point de vue permet de maximiser la perception en se plaçant à hauteur d'une ouverture visuelle avec un angle de vue latéral par rapport à l'axe principal.

Le projet est ici visible partiellement puisque seule une éolienne apparaît dans le creux de la vallée. Cette éolienne bénéficie alors d'une mise en scène par le cadrage visuel formé par les deux versants boisés. Prise en période hivernale, cette vue permet de maximiser les perceptions du projet. Depuis l'axe routier, l'incidence visuelle sera nulle étant donné la furtivité de la perception qui se trouve être latérale et non dans l'axe de la voie. Depuis l'intersection, l'incidence visuelle est cependant modérée étant donné la ponctualité de la vue et la part visible des éoliennes qui se limite à une éolienne sur sept.

Photomontages réalisés par VU D'ICI



Photomontage - Vue réelle - 120°

Afin de visualiser le photomontage dans des conditions proches de la réalité, la planche A3 doit être regardée à environ 35cm



Photomontage - Vue réelle - 60°

Vue 35bis : Depuis le coeur du bourg de Lépron-les-Vallées, sur la D985

Particularité : Vue riveraine, vue depuis les vallées bocagères et boisées de la Thiérache, vue depuis un espace habité, voie fréquentée, vue dynamique et statique

Photographie :

Date : 09/03/2018

X : 804745

Y : 6963520

Azimut : 235°

Éoliennes:

Distance au projet de Côte des Vauzelles : 1096 m

Nombre d'éoliennes visibles : 0

Légende :

→ Éolienne du parc projet

→ Éolienne du contexte éolien

Parcs existants :

1	Parc de l'Energie 3	9	Parc de Renneville
2	Parc de Hotte	10	Parc de Plaine de Procién 1
3	Parc de Chappes Remaucourt	11	Parc de Plaine de Procién 2
4	Parc de Bombay l'échelle	12	Parc de Saint Lade
5	Parc de Tarzy	13	Parc d'Orles de la Tomelle
6	Parc de Vent de Thiérache 1	14	Parc de Mont Gerson 1
7	Parc de Vent de Thiérache 2	15	Parc de Mont Gerson 2
8	Parc de Vent de Thiérache 3		

Parcs accordés :

16	Parc de Thiérache	18	Parc d'Ailes de Foulzy
17	Parc de HSR	19	Parc de Myosotis

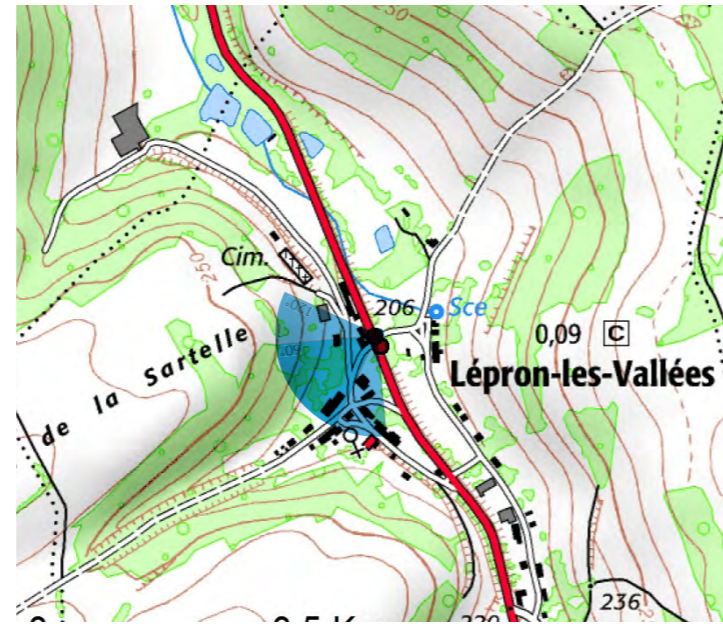
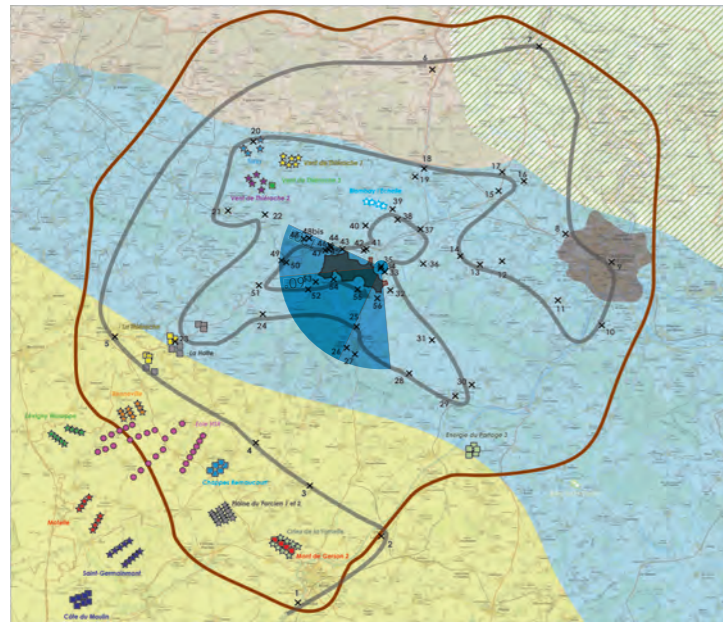
Photomontages réalisés par VU D'ICI



Photomontage - Vue initiale - 120°



Photomontage - Vue esquisse - 120°



Commentaire :

Prise plus au Nord que les vues précédentes, cette vue témoigne du rôle important du bâti dans la formation d'écrans visuels permettant de dissimuler entièrement le projet depuis la RD985. De plus, cela confirme que la visibilité du projet s'avère relativement ponctuelle sur ce grand axe routier.

Photomontages réalisés par VU D'ICI



Photomontage - Vue réelle - 120°

Afin de visualiser le photomontage dans des conditions proches de la réalité, la planche A3 doit être regardée à environ 35cm



Photomontage - Vue réelle - 60°

Vue 36 : Depuis la sortie Nord-Ouest de Neufmaison

Particularité : Vue riveraine, vue depuis les vallées bocagères et boisées de la Thiérache, vue depuis un espace habité, vue depuis une sortie de bourg, vue dynamique et statique

Photographie :

Date : 14/03/2017

X : 808435

Y : 6963773

Azimut : 182°

Éoliennes:

Distance au projet de Côte des Vauzelles : 4134 m

Nombre d'éoliennes visibles : 4

Légende :

→ Éolienne du parc projet

→ Éolienne du contexte éolien

Les éoliennes totalement dissimulées par le relief ne sont pas signalées

Parcs existants :

1	Parc de l'Energie 3	9	Parc de Renneville
2	Parc de Hotte	10	Parc de Plaine de Prochien 1
3	Parc de Chappes Remaucourt	11	Parc de Plaine de Prochien 2
4	Parc de Bombay l'échelle	12	Parc de Saint Lade
5	Parc de Tarzy	13	Parc d'Orles de la Tomelle
6	Parc de Vent de Thiérache 1	14	Parc de Mont Gerson 1
7	Parc de Vent de Thiérache 2	15	Parc de Mont Gerson 2
8	Parc de Vent de Thiérache 3		

Parcs accordés :

16	Parc de Thiérache	18	Parc d'Ailes de Foulzy
17	Parc de HSR	19	Parc de Myosotis

Photomontages réalisés par VU D'ICI

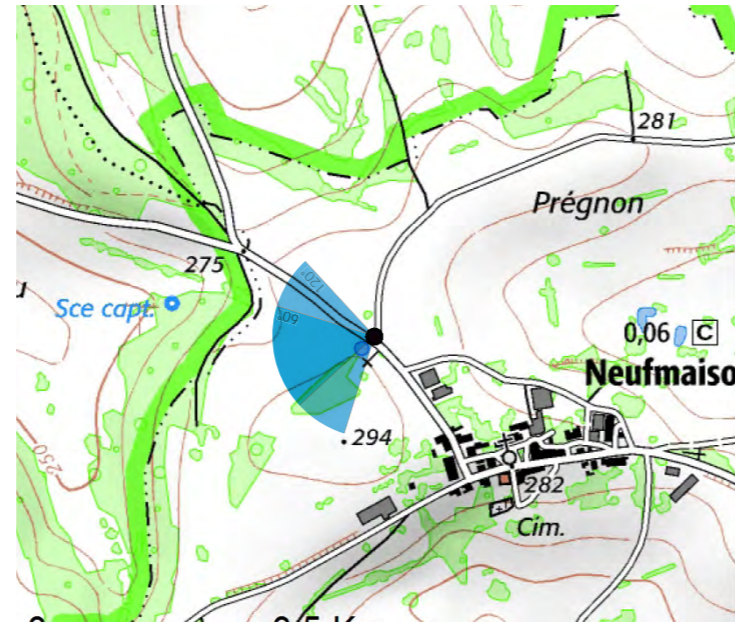
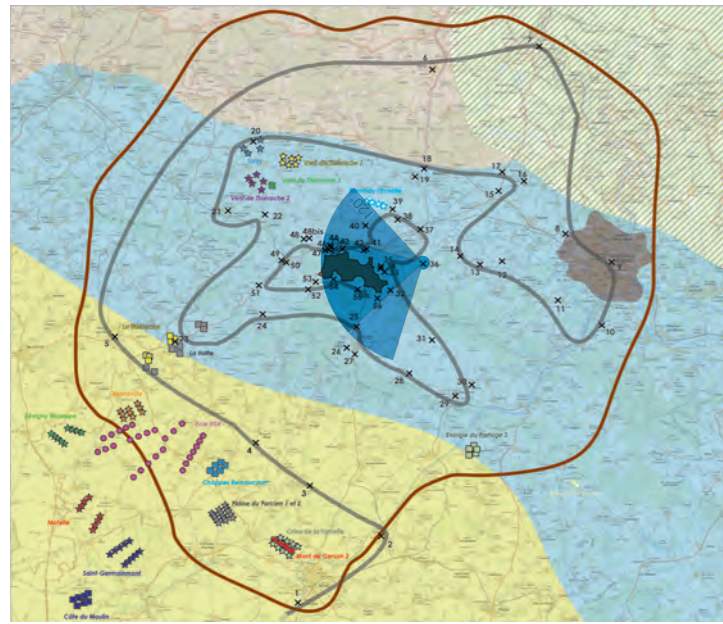


Photomontage - Vue initiale - 120°



Photomontage - Vue esquisse - 120°





Commentaire :

Neufmaison fait partie des villages qui se sont construits au sommet d'une colline permettant alors de bénéficier, selon le contexte végétal, d'ouvrir des vues sur le paysage environnant avec une situation en léger surplomb. Depuis la sortie du bourg de Neufmaison, le contexte végétal proche permet de dissimuler partiellement les éoliennes du projet avec ainsi une seule éolienne qui apparaît bien visible dans le paysage. Globalement, les éoliennes du groupe de quatre éoliennes, bien que partiellement visibles, semblent former une ligne à l'implantation régulière. La prise de vue hivernale permet ici de maximiser la perception des machines dans le paysage. Par conséquent, l'incidence visuelle depuis le bourg de Neufmaison est assez faible puisque le projet dispose d'une bonne lisibilité et de masques végétaux permettant de l'insérer dans le paysage.

Photomontages réalisés par VU D'ICI



Photomontage - Vue réelle - 120°

Afin de visualiser le photomontage dans des conditions proches de la réalité, la planche A3 doit être regardée à environ 35cm



Photomontage - Vue réelle - 60°

Vue 37 : Depuis l'entrée Nord de Rouvroy-sur-Audry, sur la D978

Particularité : Vue rapprochée, vue depuis les vallées bocagères et boisées de la Thiérache, vue depuis un espace habité, vue depuis une entrée de bourg, voie fréquentée, vue dynamique et statique

Photographie :

Date : 28/07/2016

X : 808169

Y : 6966952

Azimut : 246°

Éoliennes:

Distance au projet de Côte des Vauzelles : 5857 m

Nombre d'éoliennes visibles : 1

Légende :

→ Éolienne du parc projet

→ Éolienne du contexte éolien

Parcs existants :

1	Parc de l'Energie 3	9	Parc de Renneville
2	Parc de Hotte	10	Parc de Plaine de Prochien 1
3	Parc de Chappes Remaucourt	11	Parc de Plaine de Prochien 2
4	Parc de Bombay l'échelle	12	Parc de Saint Lade
5	Parc de Tarzy	13	Parc d'Orles de la Tomelle
6	Parc de Vent de Thiérache 1	14	Parc de Mont Gerson 1
7	Parc de Vent de Thiérache 2	15	Parc de Mont Gerson 2
8	Parc de Vent de Thiérache 3		

Parcs accordés :

16	Parc de Thiérache	18	Parc d'Ailes de Foulzy
17	Parc de HSR	19	Parc de Myosotis

Photomontages réalisés par VU D'ICI

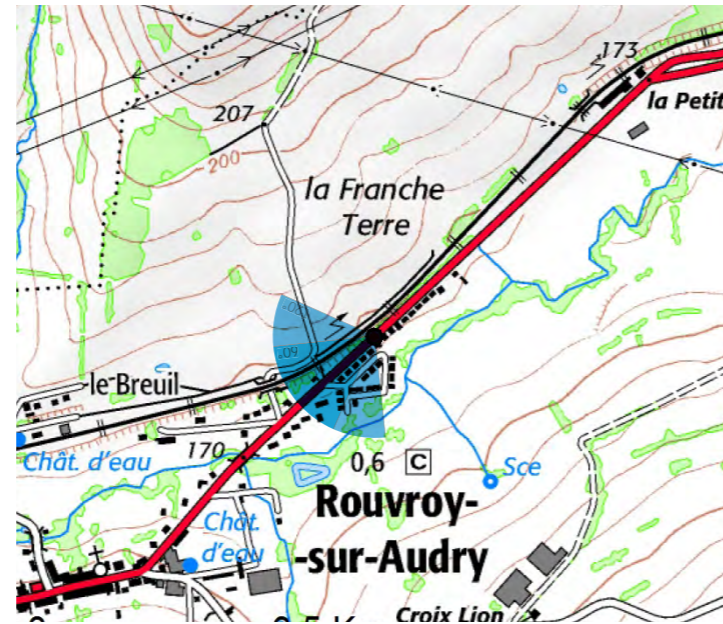
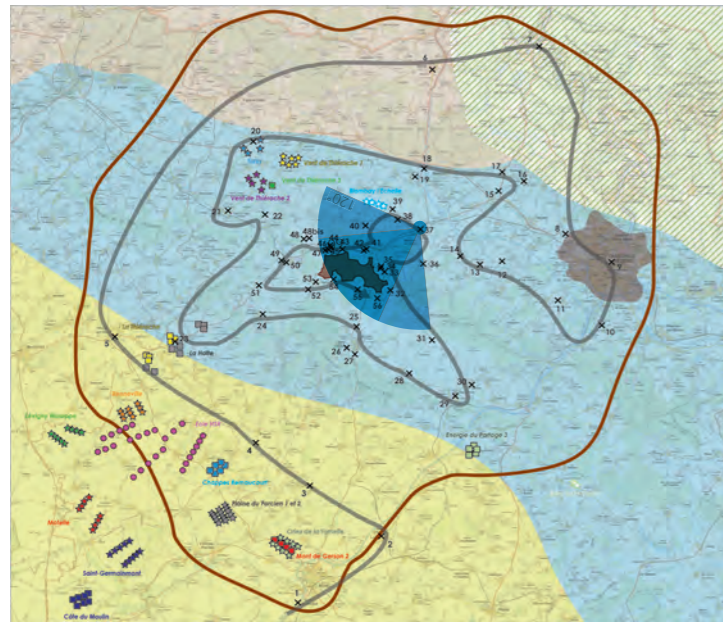


Photomontage - Vue initiale - 120°



Photomontage - Vue esquisse - 120°





Commentaire :

Rouvroy-sur-Audry, comme l'indique son nom, s'est construit à proximité de l'Audry, au fond de sa vallée. Cette configuration offre aux habitants et personnes de passage, un cadre paysager marqué par la présence de versants qui occupent l'horizon dont les teintes sombres contrastent avec le bâti du premier plan, comme le montre cette image. La D978 constitue, à l'échelle du territoire d'étude un axe important de transit (transports de marchandises notamment).

Depuis l'entrée de bourg, le projet de Côte des Vauzelles est, d'une part masqué par le versant boisé qui se trouve dans l'axe de la voie, laissant apparaître uniquement l'extrémité des pales d'une éolienne, et d'autre part masqué par la végétation qui borde la voie sur la droite. Ainsi, l'incidence visuelle du projet est très faible à nulle.

Photomontages réalisés par VU D'ICI



Photomontage - Vue réelle - 120°

Afin de visualiser le photomontage dans des conditions proches de la réalité, la planche A3 doit être regardée à environ 35cm



Photomontage - Vue réelle - 60°

Vue 38 : Depuis le château de l'Echelle

Particularité : Vue rapprochée, vue depuis les vallées bocagères et boisées de la Thiérache, covisibilité avec un édifice protégé, vue depuis un espace habité, vue dynamique et statique

Photographie :

Date : 05/10/2017

X : 806192

Y : 6967840

Azimut : 196°

Éoliennes:

Distance au projet de Côte des Vauzelles : 5313 m

Nombre d'éoliennes visibles : 2

Légende :

→ Éolienne du parc projet

→ Éolienne du contexte éolien

Parcs existants :

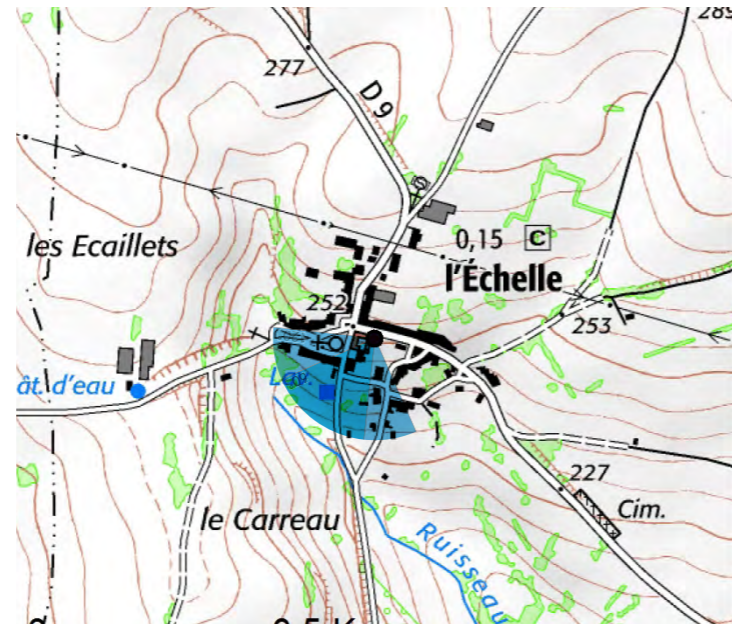
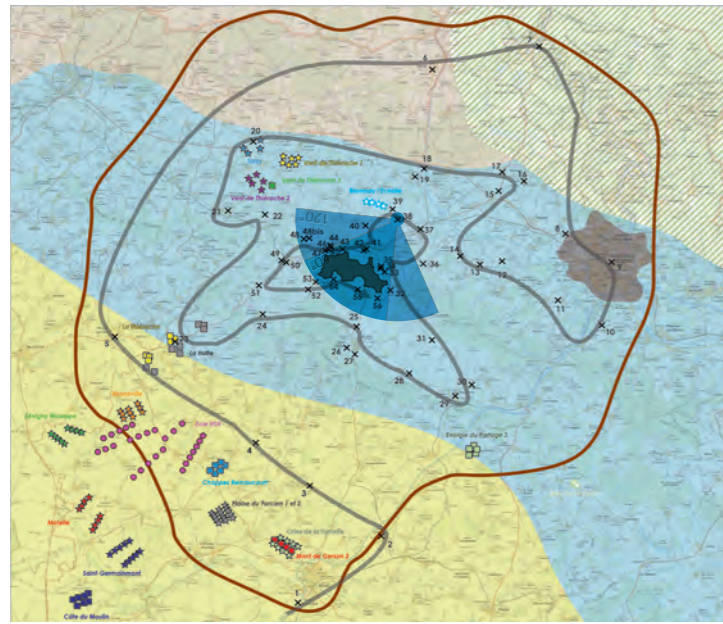
1	Parc de l'Energie 3	9	Parc de Renneville
2	Parc de Hotte	10	Parc de Plaine de Procién 1
3	Parc de Chappes Remaucourt	11	Parc de Plaine de Procién 2
4	Parc de Bombay l'échelle	12	Parc de Saint Lade
5	Parc de Tarzy	13	Parc d'Orles de la Tomelle
6	Parc de Vent de Thiérache 1	14	Parc de Mont Gerson 1
7	Parc de Vent de Thiérache 2	15	Parc de Mont Gerson 2
8	Parc de Vent de Thiérache 3		

Parcs accordés :

16	Parc de Thiérache	18	Parc d'Ailes de Foulzy
17	Parc de HSR	19	Parc de Myosotis

Photomontages réalisés par VU D'ICI





Commentaire :

Le château de l'Echelle est un ancien logis qui fut construit en surplomb de la vallée du ruisseau du Moulin, qui se jette dans l'Audry. Cette situation confère au château à la fois une bonne visibilité dans le paysage et une bonne ouverture visuelle sur le paysage. Le château accueille aujourd'hui le musée de l'Ecole d'Hier et la mairie dont l'entrée se situe au niveau d'une terrasse, là où se trouve le point de vue. Situé à l'angle de la terrasse, cette vue permet de maximiser la visibilité.

Depuis ce point de vue, le projet apparaît en arrière-plan dans le paysage, malgré les masques visuels du premier plan. Seul le groupe de quatre éoliennes est visible puisque l'autre groupe est dissimulé par le bâtiment. La partie visible du projet se lit aisément comme étant une ligne à l'implantation relativement régulière venant souligner l'orientation du versant boisé, sur le sommet duquel elles sont implantées. Les éoliennes visibles du projet apparaissent prégnantes dans le paysage puisqu'elle réhaussent la ligne d'horizon et forme alors un nouveau point d'appel dans le paysage. L'incidence visuelle et la covisibilité sont donc modérées à faibles du fait de la fréquentation des lieux et de la visibilité partielle du projet dans le paysage.

Photomontages réalisés par VU D'ICI



Photomontage - Vue réelle - 120°

Afin de visualiser le photomontage dans des conditions proches de la réalité, la planche A3 doit être regardée à environ 35cm



Photomontage - Vue réelle - 60°

Vue 39 : Depuis la D9, au Nord-Ouest de L'Echelle

Particularité : Vue rapprochée, vue depuis les vallées bocagères et boisées de la Thiérache, vue touristique (itinéraire cyclable) vue depuis une entrée de bourg, vue dynamique

Photographie :

Date : 28/07/2016

X : 805740

Y : 6968712

Azimut : 193°

Éoliennes:

Distance au projet de Côte des Vauzelles : 5930 m

Nombre d'éoliennes visibles : 7

Légende :

→ Éolienne du parc projet

→ Éolienne du contexte éolien

Parcs existants :

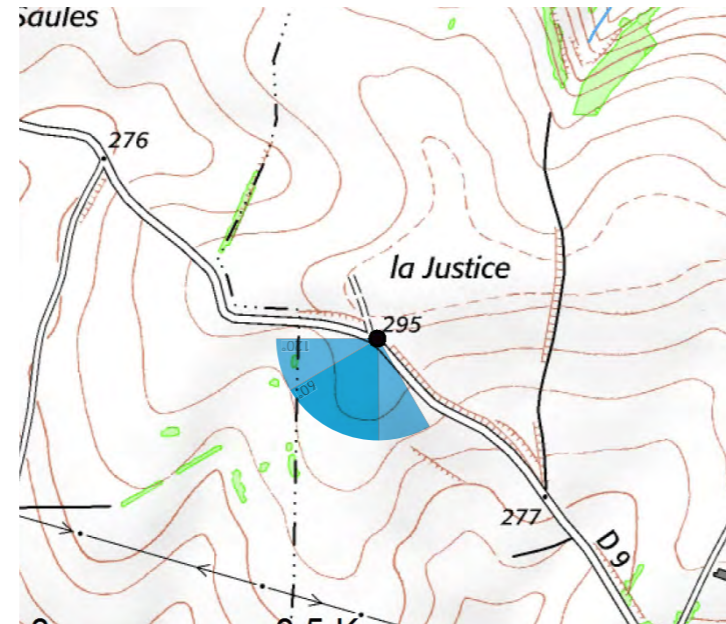
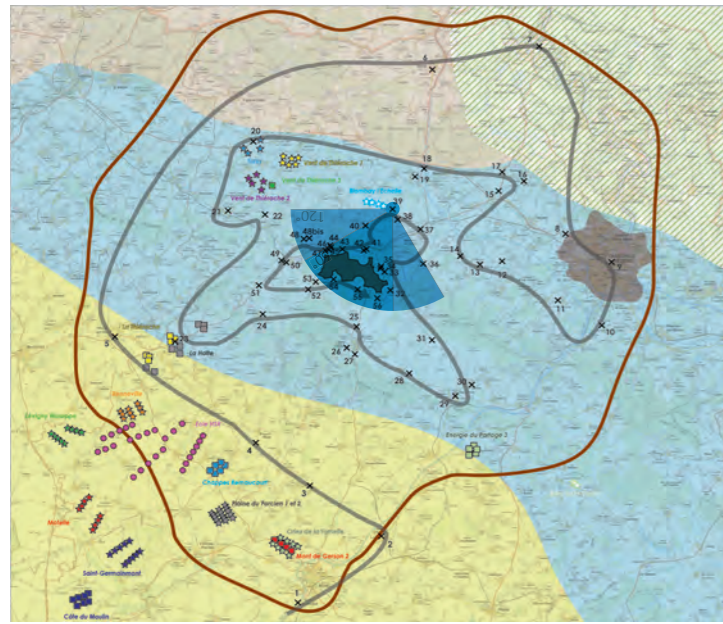
1	Parc de l'Energie 3	9	Parc de Renneville
2	Parc de Hotte	10	Parc de Plaine de Prochien 1
3	Parc de Chappes Remaucourt	11	Parc de Plaine de Prochien 2
4	Parc de Bombay l'échelle	12	Parc de Saint Lade
5	Parc de Tarzy	13	Parc d'Orles de la Tomelle
6	Parc de Vent de Thiérache 1	14	Parc de Mont Gerson 1
7	Parc de Vent de Thiérache 2	15	Parc de Mont Gerson 2
8	Parc de Vent de Thiérache 3		

Parcs accordés :

16	Parc de Thiérache	18	Parc d'Ailes de Foulzy
17	Parc de HSR	19	Parc de Myosotis

Photomontages réalisés par VU D'ICI





Commentaire :

La D9 est un axe routier relativement peu fréquenté sur le territoire mais qui propose des passages en crête desquels se dégagent de larges panoramas sur le versant boisé de la vallée de l'Audry. Cette route propose une valorisation touristique du paysage puisqu'elle est le support d'une voie cyclable dont l'itinéraire propose un passage sur la crête avant de redescendre vers la Sormonne.

Comme le montre ce point de vue, au loin se distingue nettement le versant boisé au-dessus duquel est implanté le projet de Côte des Vauzelles. Depuis ce point de vue, le projet propose une lecture simple en deux lignes bien distantes l'une de l'autre donnant l'impression de deux parcs distincts. De plus, l'implantation des machines au sein de chaque groupe semble régulière, excepté pour l'éolienne n°7 qui semble s'éloigner légèrement du reste. Ainsi, l'ensemble permet de souligner et d'affirmer l'orientation de la vallée de l'Audry qui se situe au pied des éoliennes. Cependant, l'échelle de perception des éoliennes tend à écraser visuellement le versant avec un très léger effet de rupture d'échelle (taille visible des éoliennes supérieure à la taille visible du versant). L'incidence depuis ce point de vue est modérée à faible du fait de la bonne lisibilité du projet (régularité de l'implantation) et d'une échelle de perception similaire aux éléments verticaux présents (pylônes) mais aussi du léger effet écrasant identifié.

Photomontages réalisés par VU D'ICI



Photomontage - Vue réelle - 120°

Afin de visualiser le photomontage dans des conditions proches de la réalité, la planche A3 doit être regardée à environ 35cm



Photomontage - Vue réelle - 60°

Vue 40 : Depuis l'entrée Sud de Cernion

Particularité : Vue riveraine, vue depuis les vallées bocagères et boisées de la Thiérache, vue touristique (gîte rural), vue depuis un espace habité, vue depuis une entrée de bourg, vue dynamique et statique

Photographie :

Date : 14/03/2017

X : 803374

Y : 6967285

Azimut : 182°

Éoliennes:

Distance au projet de Côte des Vauzelles : 4134 m

Nombre d'éoliennes visibles : 6

Légende :

→ Éolienne du parc projet

→ Éolienne du contexte éolien

Parcs existants :

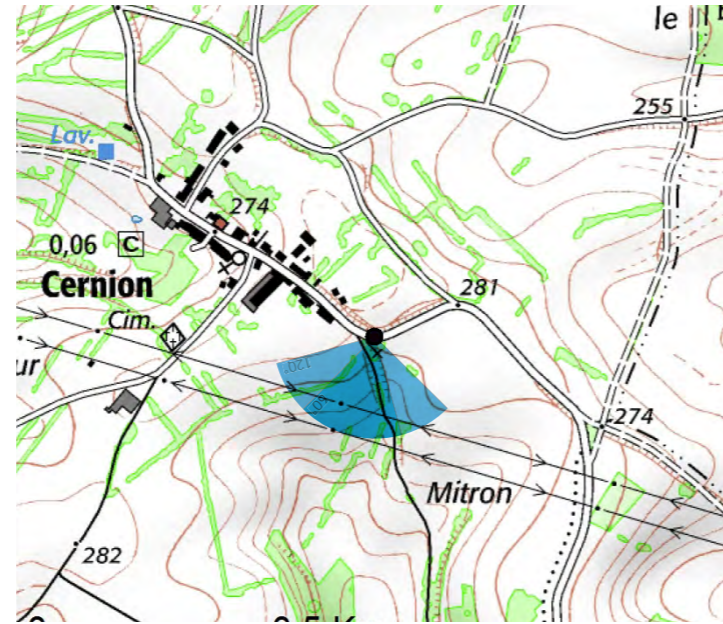
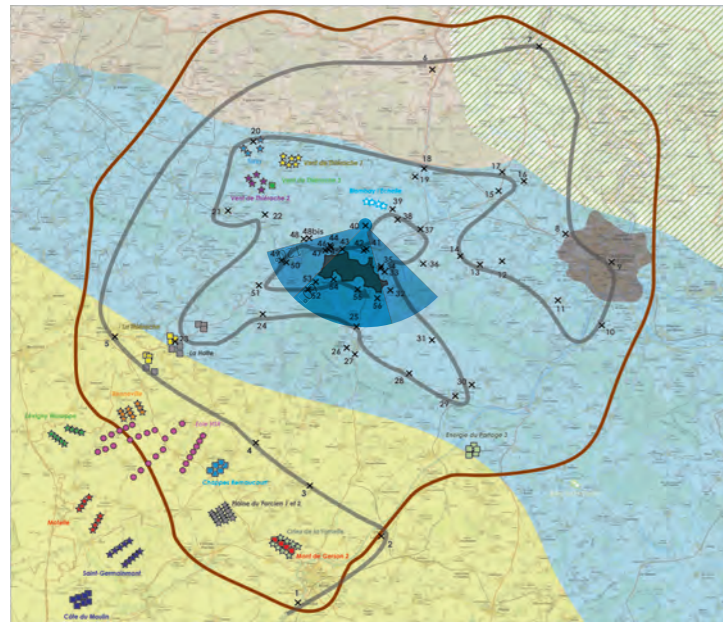
1	Parc de l'Energie 3	9	Parc de Renneville
2	Parc de Hotte	10	Parc de Plaine de Procién 1
3	Parc de Chappes Remaucourt	11	Parc de Plaine de Procién 2
4	Parc de Bombay l'échelle	12	Parc de Saint Lade
5	Parc de Tarzy	13	Parc d'Orles de la Tomelle
6	Parc de Vent de Thiérache 1	14	Parc de Mont Gerson 1
7	Parc de Vent de Thiérache 2	15	Parc de Mont Gerson 2
8	Parc de Vent de Thiérache 3		

Parcs accordés :

16	Parc de Thiérache	18	Parc d'Ailes de Foulzy
17	Parc de HSR	19	Parc de Myosotis

Photomontages réalisés par VU D'ICI





Commentaire :

Le bourg de Cernion est un bourg de taille très modeste constitué d'unités d'habitation et de hangars agricoles disposés de part et d'autre de l'axe central. La densité d'implantation permet de limiter les ouvertures visuelles depuis le coeur du bourg mais les fonds de parcelles sont ouvertes sur le paysage environnant. A l'entrée Sud de Cernion se trouve un gîte rural dont la façade sud est ouverte sur le paysage et la vue est similaire à celle présentée ici. Le panorama, bien que très large, ouvre sur un paysage marqué par des motifs industriels que sont les pylônes électriques.

Le projet de Côte des Vauzelles s'intègre donc dans un panorama présentant de nombreux objets verticaux au premier plan. Si le groupe de trois éoliennes (dont deux seulement sont visibles à droite de l'image) propose une lecture simple, le groupe de quatre éoliennes se lit difficilement. En effet, depuis ce point de vue, aucune interdistance n'est identique. Cependant, la taille perçue des éoliennes est assez similaire. Bien que le premier plan soit déjà occupé par des éléments verticaux, le projet apparaît prégnant dans le paysage en formant de nouveaux points de repères sans pour autant en perturber la lecture. Ainsi, l'incidence visuelle est assez forte à modérée depuis ce bourg par cet effet cumulé avec les infrastructures présentes au premier plan.

Photomontages réalisés par VU D'ICI



Photomontage - Vue réelle - 120°

Afin de visualiser le photomontage dans des conditions proches de la réalité, la planche A3 doit être regardée à environ 35cm



Photomontage - Vue réelle - 60°



Vue 41 : Depuis le parking de l'église d'Aubigny-les-Pothées

Particularité : Vue riveraine, vue depuis les vallées bocagères et boisées de la Thiérache, vue depuis un espace habité, vue depuis une entrée de bourg, voie fréquentée, vue dynamique et statique

Photographie :

Date : 05/10/2017

X : 803467

Y : 6965145

Azimut : 170°

Éoliennes:

Distance au projet de Côte des Vauzelles : 2024 m

Nombre d'éoliennes visibles : 2

Légende :

→ Éolienne du parc projet

→ Éolienne du contexte éolien

Parcs existants :

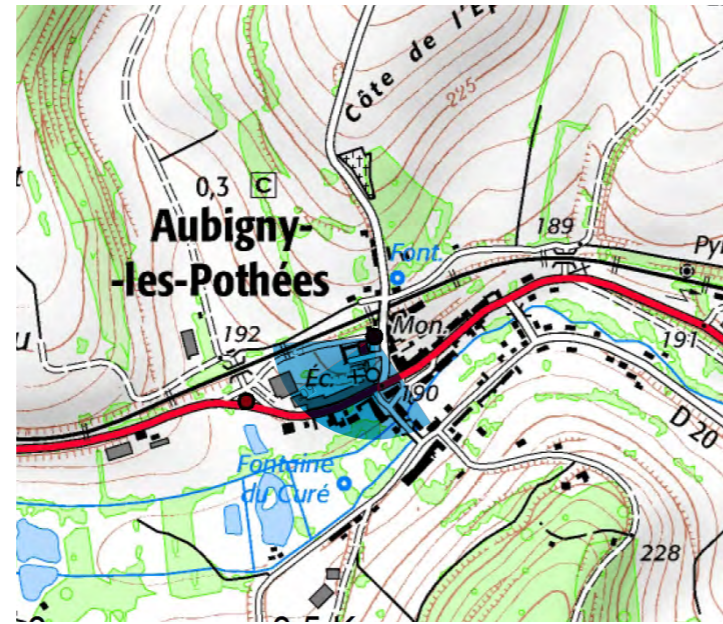
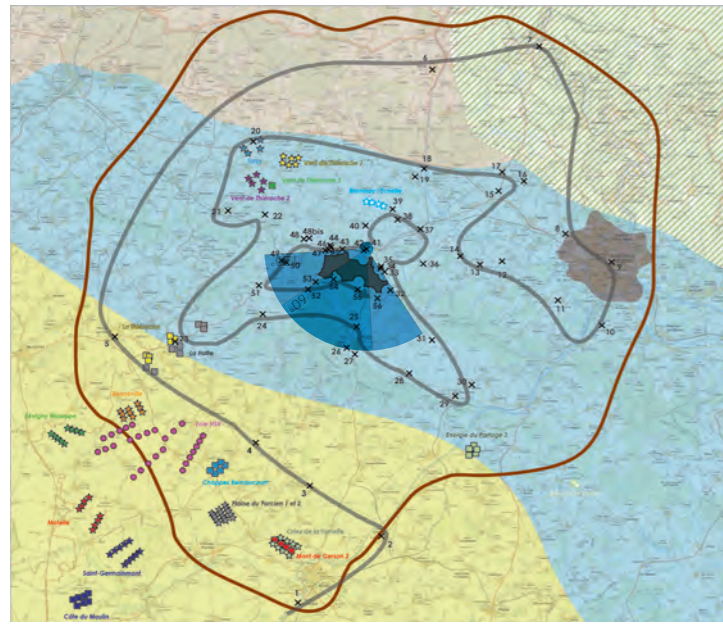
1	Parc de l'Energie 3	9	Parc de Renneville
2	Parc de Hotte	10	Parc de Plaine de Procién 1
3	Parc de Chappes Remaucourt	11	Parc de Plaine de Procién 2
4	Parc de Bombay l'échelle	12	Parc de Saint Lade
5	Parc de Tarzy	13	Parc d'Orles de la Tomelle
6	Parc de Vent de Thiérache 1	14	Parc de Mont Gerson 1
7	Parc de Vent de Thiérache 2	15	Parc de Mont Gerson 2
8	Parc de Vent de Thiérache 3		

Parcs accordés :

16	Parc de Thiérache	18	Parc d'Ailes de Foulzy
17	Parc de HSR	19	Parc de Myosotis

Photomontages réalisés par VU D'ICI





Commentaire :

Aubigny-les-Pothées est un bourg situé dans la vallée de l'Audry qui se caractérise par des versants abrupts boisés. En arrivant du versant Nord de la vallée, l'usager dispose d'une vue remarquable sur l'église (non protégée) au niveau du passage sur la voie ferrée.

Depuis les abords du parking de l'église, marquant un point d'arrêt dans le bourg, le projet est largement dissimulé par la végétation qui habille le sommet du versant. Ainsi, seules deux éoliennes, la 4 et la 5, apparaissent au dessus de la végétation. C'est cependant l'éolienne 4 qui possède la part visible la plus importante puisque le rotor est perceptible. Bien que depuis ce point de vue, l'éolienne soit masquée par le clocher, il est supposé qu'en se décalant, l'éolienne apparaîtra au-dessus du boisement. Ainsi, elle entre en covisibilité directe avec l'église, mais cette dernière présente une échelle de perception plus importante que l'éolienne venant réduire la concurrence visuelle entre les deux objets. Ainsi, l'incidence visuelle reste modérée.

NB : Une étude spécifique sur la perception dynamique a été réalisée plus loin dans le dossier.

Photomontages réalisés par VU D'ICI



Photomontage - Vue réelle - 120°

Afin de visualiser le photomontage dans des conditions proches de la réalité, la planche A3 doit être regardée à environ 35cm



Photomontage - Vue réelle - 60°



Vue 42 : Depuis la sortie de bourg Ouest d'Aubigny-les-Pothées, sur la D978

Particularité : Vue riveraine, vue depuis les vallées bocagères et boisées de la Thiérache, vue touristique (gîte rural), vue depuis un espace habité, vue depuis une sortie de bourg, voie fréquentée, vue dynamique et statique

Photographie :

Date : 28/07/2016
X : 803218
Y : 6965023
Azimut : 199°

Éoliennes:

Distance au projet de Côte des Vauzelles : 1950 m
Nombre d'éoliennes visibles : 3

Légende :

- Éolienne du parc projet
- Éolienne du contexte éolien

Parcs existants :

- | | | | |
|---|-----------------------------|----|------------------------------|
| 1 | Parc de l'Energie 3 | 9 | Parc de Renneville |
| 2 | Parc de Hotte | 10 | Parc de Plaine de Prochien 1 |
| 3 | Parc de Chappes Remaucourt | 11 | Parc de Plaine de Prochien 2 |
| 4 | Parc de Bombay l'échelle | 12 | Parc de Saint Lade |
| 5 | Parc de Tarzy | 13 | Parc d'Orles de la Tomelle |
| 6 | Parc de Vent de Thiérache 1 | 14 | Parc de Mont Gerson 1 |
| 7 | Parc de Vent de Thiérache 2 | 15 | Parc de Mont Gerson 2 |
| 8 | Parc de Vent de Thiérache 3 | | |

Parcs accordés :

- | | | | |
|----|-------------------|----|------------------------|
| 16 | Parc de Thiérache | 18 | Parc d'Ailes de Foulzy |
| 17 | Parc de HSR | 19 | Parc de Myosotis |

Photomontages réalisés par VU D'ICI

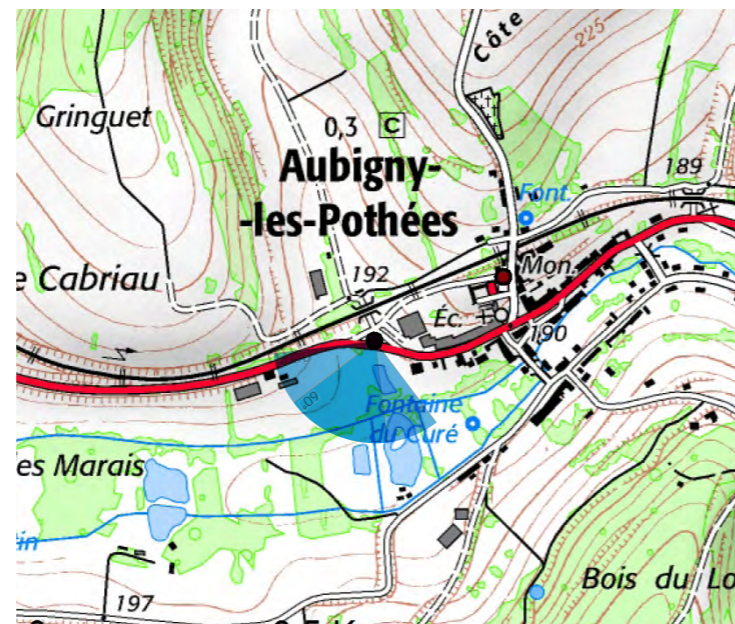
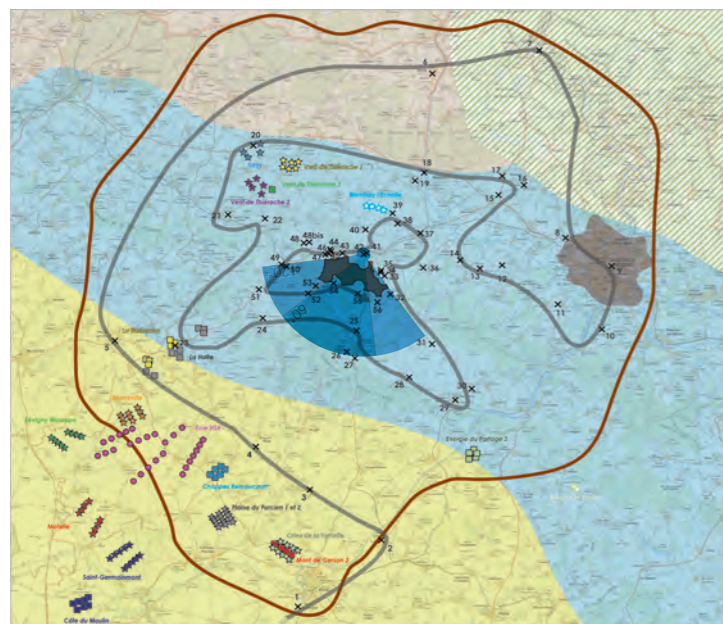


Photomontage - Vue initiale - 120°



Photomontage - Vue esquisse - 120°





Commentaire :

La D978 est un axe majeur sur le territoire proche puisqu'il permet de relier l'ensemble des bourgs de la vallée de l'Audry aux villes les plus importantes comme Rozoy-sur-Serre au sud-ouest ou les axes les plus importants comme la N12 au nord. La sortie Ouest du bourg d'Aubigny-les-Pothées propose des abords alternant ouverture et fermeture visuelle par la présence ou l'absence de végétaux. C'est à cette sortie que se situe l'un des gîtes ruraux du territoire, à proximité immédiate du point de vue. Ainsi, cette image permet d'illustrer la perception potentielle depuis le jardin.

Depuis ce point de vue, seule une partie des éoliennes du projet sont visibles puisque le reste est dissimulé par le relief et la végétation qui borde la voie. Ainsi, seules trois éoliennes sont ici visibles dans le paysage, dont seuls des bouts de pales sont visibles pour deux d'entre elles (E1 et E3). Ainsi, l'éolienne E2 apporte un élément paysager isolé bien visible, qui reste cependant à peu près dans le même ordre de grandeur que les éléments présents comme les boisements, les poteaux, le bâti. Une partie du projet est par conséquent assez prégnante dans le paysage mais la perception reste ponctuelle le long de la voie du fait de la végétation qui borde la voie. L'incidence visuelle est donc relativement forte à modérée.

Photomontages réalisés par VU D'ICI



Photomontage - Vue réelle - 120°

Afin de visualiser le photomontage dans des conditions proches de la réalité, la planche A3 doit être regardée à environ 35cm



Photomontage - Vue réelle - 60°

Vue 43 : Depuis l'entrée Est de Logny-Bogny, sur la D978

Particularité : Vue riveraine, vue depuis les vallées bocagères et boisées de la Thiérache, vue touristique (itinéraire cyclable), vue depuis un espace habité, vue depuis une entrée de bourg, voie fréquentée, vue dynamique

Photographie :

Date : 05/10/2017

X : 801362

Y : 6965309

Azimut : 203°

Éoliennes:

Distance au projet de Côte des Vauzelles : 1212 m

Nombre d'éoliennes visibles : 0

Légende :

→ Éolienne du parc projet

→ Éolienne du contexte éolien

Parcs existants :

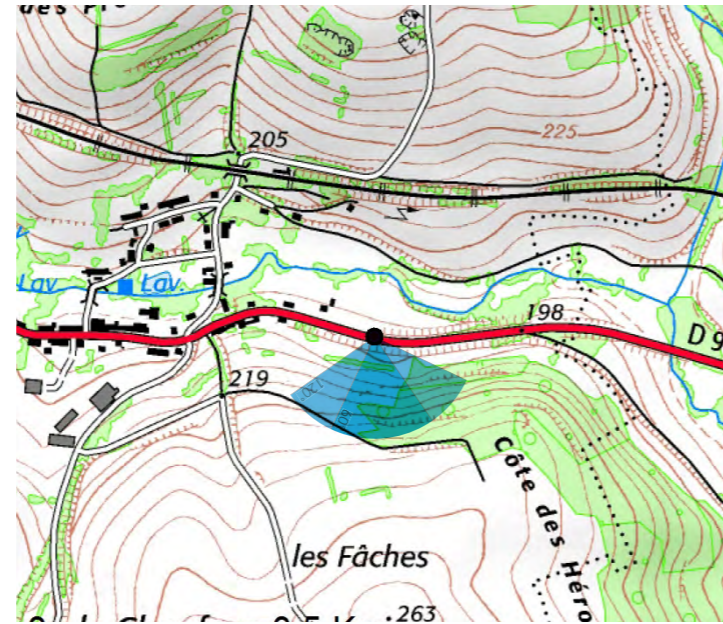
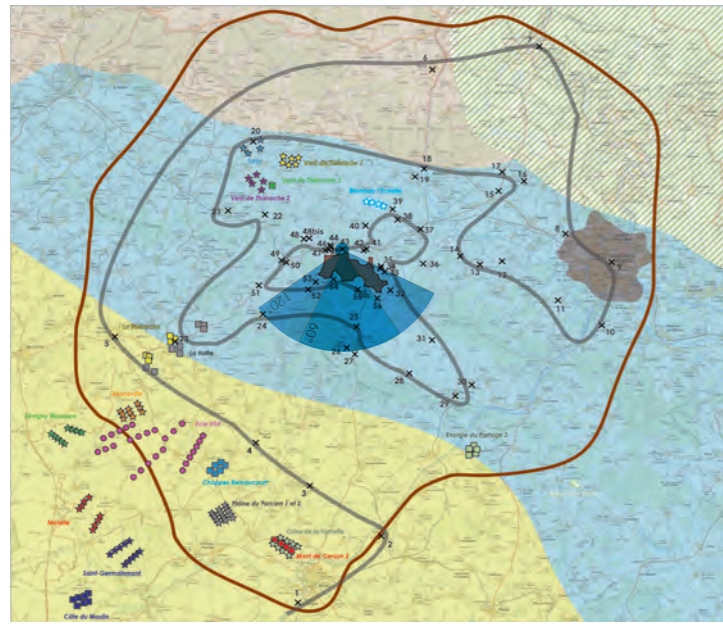
1	Parc de l'Energie 3	9	Parc de Renneville
2	Parc de Hotte	10	Parc de Plaine de Prochien 1
3	Parc de Chappes Remaucourt	11	Parc de Plaine de Prochien 2
4	Parc de Bombay l'échelle	12	Parc de Saint Lade
5	Parc de Tarzy	13	Parc d'Orles de la Tomelle
6	Parc de Vent de Thiérache 1	14	Parc de Mont Gerson 1
7	Parc de Vent de Thiérache 2	15	Parc de Mont Gerson 2
8	Parc de Vent de Thiérache 3		

Parcs accordés :

16	Parc de Thiérache	18	Parc d'Ailes de Foulzy
17	Parc de HSR	19	Parc de Myosotis

Photomontages réalisés par VU D'ICI





Commentaire :

Si au niveau d'Aubigny-les-Pothées, la D978 se situait au pied du versant Nord de la vallée de l'Audry, à l'Est de Logny-Bogny, la D978 traverse la vallée pour longer le versant Sud. Par conséquent, le côté Sud de la voie est visuellement fermé par le versant, comme en témoigne le point de vue. Ainsi, depuis l'entrée Est de Logny-Bogny, il n'est pas possible de bénéficier d'une vue sur le projet de Côte des Vauzelles. L'incidence visuelle est donc nulle.

Photomontages réalisés par VU D'ICI



Photomontage - Vue réelle - 120°

Afin de visualiser le photomontage dans des conditions proches de la réalité, la planche A3 doit être regardée à environ 35cm



Photomontage - Vue réelle - 60°

Vue 44 : Depuis les bacs d'apport volontaire de Logny-Bogny

Particularité : Vue riveraine, vue depuis les vallées bocagères et boisées de la Thiérache, vue depuis un espace habité, vue dynamique et statique

Photographie :

Date : 28/07/2016

X : 800300

Y : 6965462

Azimut : 168°

Éoliennes:

Distance au projet de Côte des Vauzelles : 1322 m

Nombre d'éoliennes visibles : 0

Légende :

→ Éolienne du parc projet

→ Éolienne du contexte éolien

Parcs existants :

1	Parc de l'Energie 3	9	Parc de Renneville
2	Parc de Hotte	10	Parc de Plaine de Procién 1
3	Parc de Chappes Remaucourt	11	Parc de Plaine de Procién 2
4	Parc de Bombay l'échelle	12	Parc de Saint Lade
5	Parc de Tarzy	13	Parc d'Orles de la Tomelle
6	Parc de Vent de Thiérache 1	14	Parc de Mont Gerson 1
7	Parc de Vent de Thiérache 2	15	Parc de Mont Gerson 2
8	Parc de Vent de Thiérache 3		

Parcs accordés :

16	Parc de Thiérache	18	Parc d'Ailes de Foulzy
17	Parc de HSR	19	Parc de Myosotis

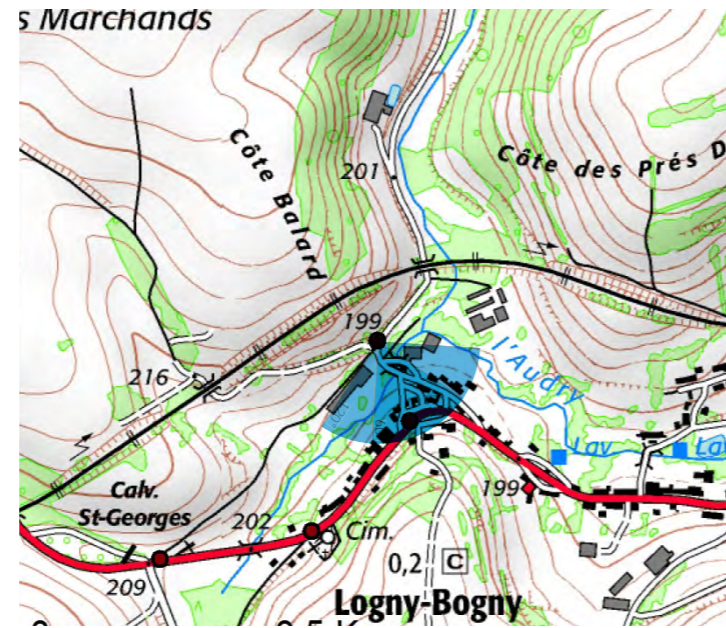
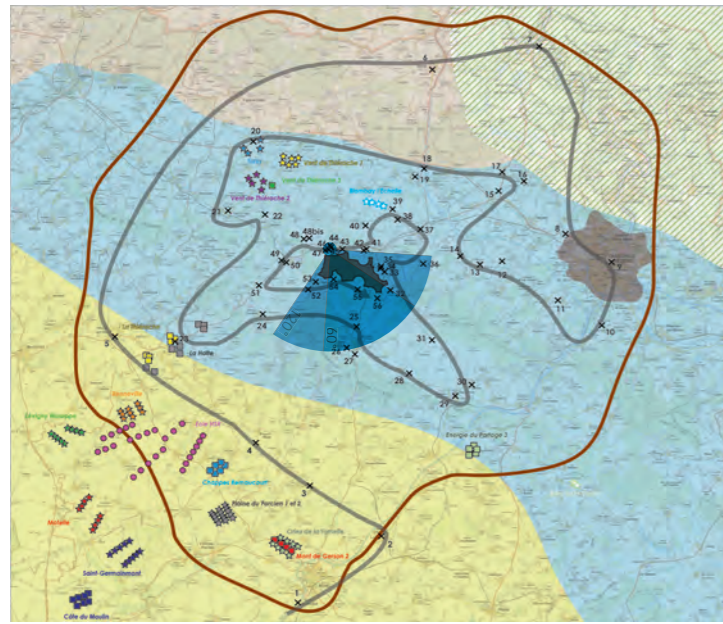
Photomontages réalisés par VU D'ICI



Photomontage - Vue initiale - 120°



Photomontage - Vue esquisse - 120°



Commentaire :

Logny-Bogny, comme Aubigny-les-Pothées, s'est construit au fond de la vallée de l'Audry lui conférant un cadre végétal relativement dense du fait des versants boisés qui enserrant le bourg, et la ripisylve qui borde la rivière de l'Audry. Ce point de vue permet à la fois de prendre du recul vis-à-vis du versant boisé mais aussi de la ripisylve. par conséquent, elle permet de maximiser la perception. Depuis ce site, le projet est entièrement dissimulé conjointement par le relief et la végétation. L'incidence visuelle est donc faible.

Photomontages réalisés par VU D'ICI



Photomontage - Vue réelle - 120°

Afin de visualiser le photomontage dans des conditions proches de la réalité, la planche A3 doit être regardée à environ 35cm



Photomontage - Vue réelle - 60°

Vue 45 : Depuis le coeur du bourg de Logny-Bogny

Particularité : Vue riveraine, vue depuis les vallées bocagères et boisées de la Thiérache, vue depuis un espace habité, voie fréquentée, vue dynamique et statique

Photographie :

Date : 05/10/2017

X : 800363

Y : 6965309

Azimut : 157°

Éoliennes:

Distance au projet de Côte des Vauzelles : 1158 m

Nombre d'éoliennes visibles : 0

Légende :

→ Éolienne du parc projet

→ Éolienne du contexte éolien

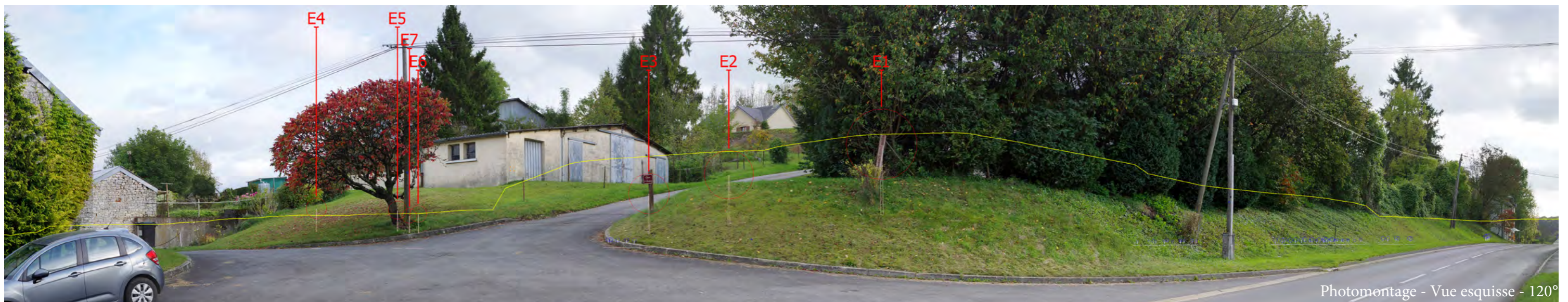
Parcs existants :

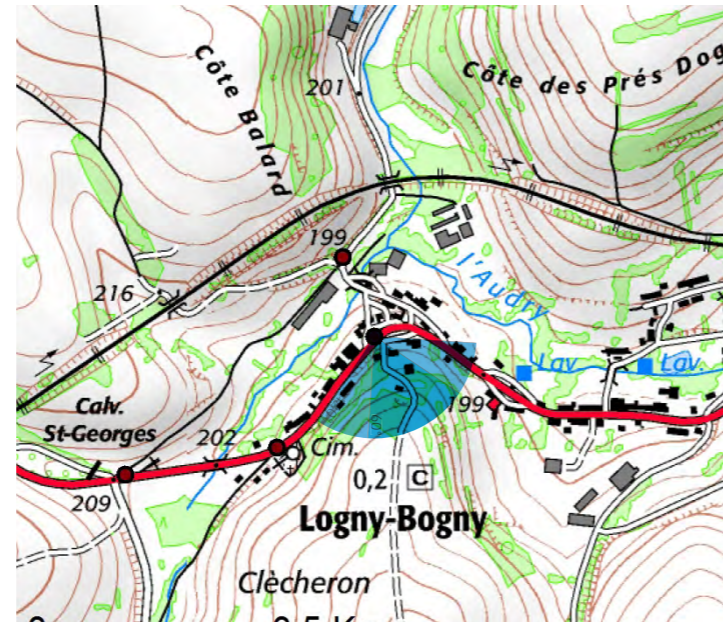
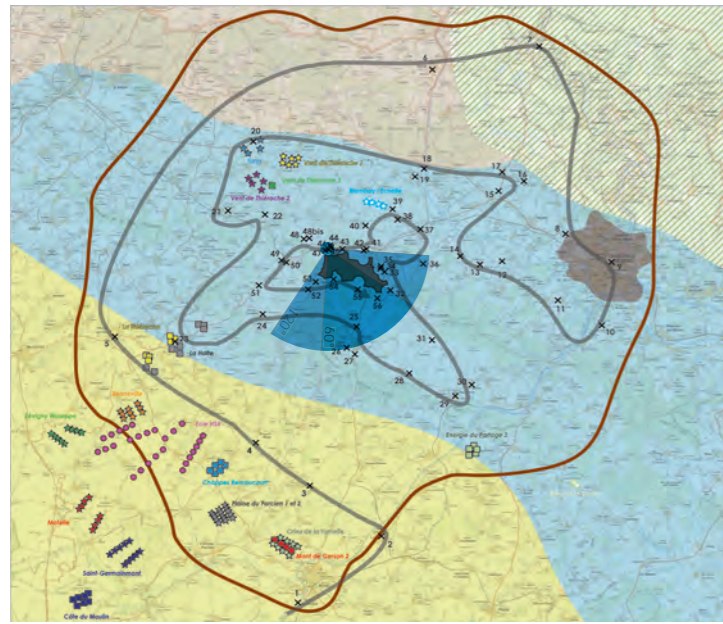
1	Parc de l'Energie 3	9	Parc de Renneville
2	Parc de Hotte	10	Parc de Plaine de Procién 1
3	Parc de Chappes Remaucourt	11	Parc de Plaine de Procién 2
4	Parc de Bombay l'échelle	12	Parc de Saint Lade
5	Parc de Tarzy	13	Parc d'Orles de la Tomelle
6	Parc de Vent de Thiérache 1	14	Parc de Mont Gerson 1
7	Parc de Vent de Thiérache 2	15	Parc de Mont Gerson 2
8	Parc de Vent de Thiérache 3		

Parcs accordés :

16	Parc de Thiérache	18	Parc d'Ailes de Foulzy
17	Parc de HSR	19	Parc de Myosotis

Photomontages réalisés par VU D'ICI





Commentaire :

En avançant dans le coeur du bourg de Logny-Bogny, le versant Sud de la vallée de l'Audry forme une barrière physique et visuelle toujours aussi importante. De ce fait, il est impossible de percevoir le projet de Côte des Vauzelles depuis le bourg. L'incidence visuelle est donc nulle depuis ce point de vue.

Photomontages réalisés par VU D'ICI



Photomontage - Vue réelle - 120°

Afin de visualiser le photomontage dans des conditions proches de la réalité, la planche A3 doit être regardée à environ 35cm



Photomontage - Vue réelle - 60°



Vue 46 : Depuis les abords de l'église de Logny-Bogny

Particularité : Vue riveraine, vue depuis les vallées bocagères et boisées de la Thiérache, vue depuis un espace habité, voie fréquentée, vue dynamique et statique

Photographie :

Date : 09/03/2018

X : 800200

Y : 6965112

Azimut : 164°

Éoliennes:

Distance au projet de Côte des Vauzelles : 1026 m

Nombre d'éoliennes visibles : 0

Légende :

→ Éolienne du parc projet

→ Éolienne du contexte éolien

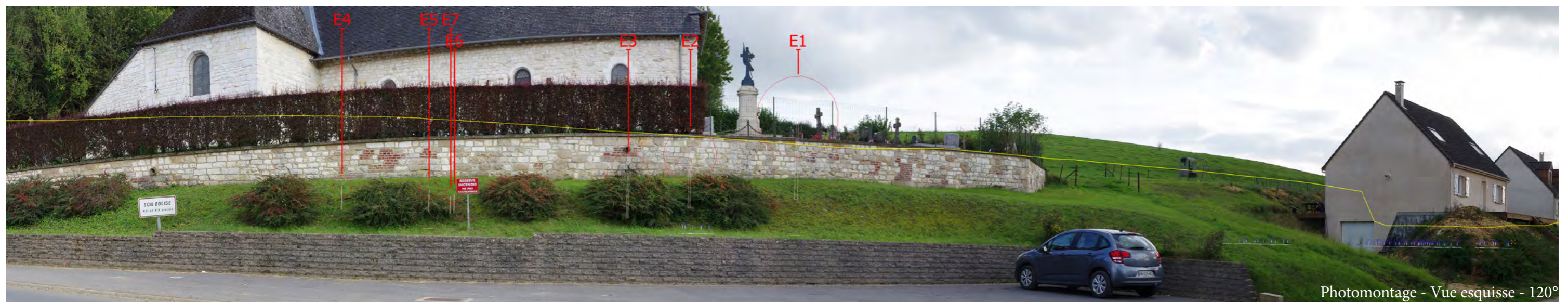
Parcs existants :

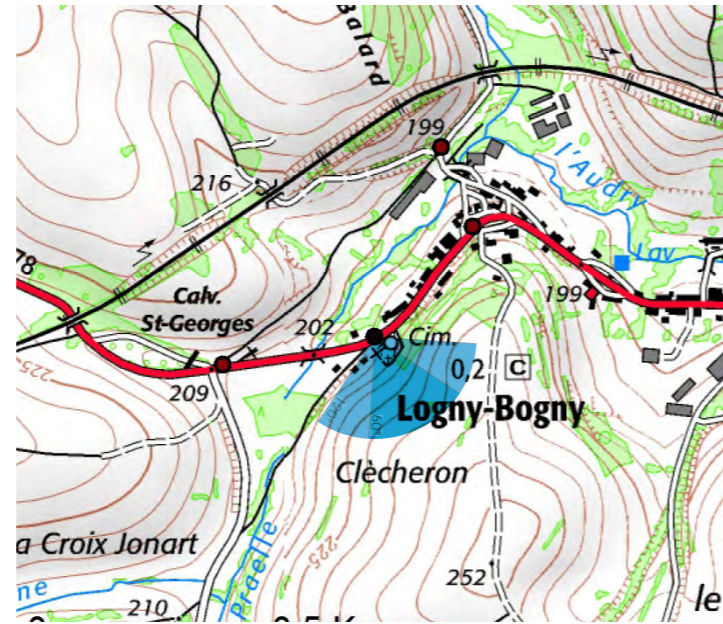
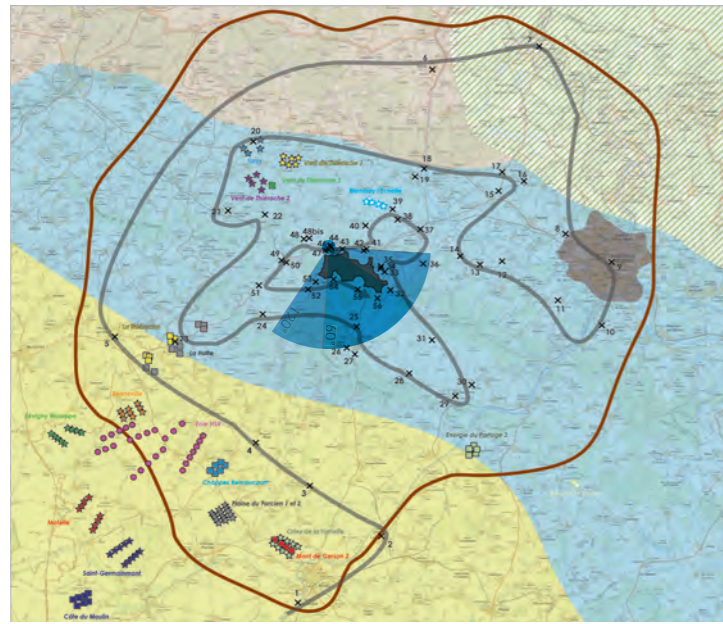
1	Parc de l'Energie 3	9	Parc de Renneville
2	Parc de Hotte	10	Parc de Plaine de Prochien 1
3	Parc de Chappes Remaucourt	11	Parc de Plaine de Prochien 2
4	Parc de Bombay l'échelle	12	Parc de Saint Lade
5	Parc de Tarzy	13	Parc d'Orles de la Tomelle
6	Parc de Vent de Thiérache 1	14	Parc de Mont Gerson 1
7	Parc de Vent de Thiérache 2	15	Parc de Mont Gerson 2
8	Parc de Vent de Thiérache 3		

Parcs accordés :

16	Parc de Thiérache	18	Parc d'Ailes de Foulzy
17	Parc de HSR	19	Parc de Myosotis

Photomontages réalisés par VU D'ICI





Commentaire :

Ce point de vue se situe à hauteur de l'aire de stationnement de l'église de Logny-Bogny et montre que l'église et la végétation jouent un rôle d'écran visuel important, limitant toute perception du projet. Ainsi, ce n'est qu'en ayant passé l'église que l'ouverture visuelle permettrait de bénéficier d'une vue sur une éolienne du projet, même si cette perception reste latérale. Ainsi, l'incidence visuelle du projet est à modérer.

Photomontages réalisés par VU D'ICI



Photomontage - Vue réelle - 120°

Afin de visualiser le photomontage dans des conditions proches de la réalité, la planche A3 doit être regardée à environ 35cm



Photomontage - Vue réelle - 60°

Vue 47 : Depuis la D978, à l'Ouest de Logny-Bogny

Particularité : Vue riveraine, vue depuis les vallées bocagères et boisées de la Thiérache, vue touristique (itinéraire cyclable), voie fréquentée, vue dynamique

Photographie :

Date : 05/10/2017

X : 799880

Y : 6965154

Azimut : 136°

Éoliennes:

Distance au projet de Côte des Vauzelles : 1141 m

Nombre d'éoliennes visibles : 3

Légende :

→ Éolienne du parc projet

→ Éolienne du contexte éolien

Les éoliennes totalement dissimulées par le relief ne sont pas signalées

Parcs existants :

1	Parc de l'Energie 3	9	Parc de Renneville
2	Parc de Hotte	10	Parc de Plaine de Prochien 1
3	Parc de Chappes Remaucourt	11	Parc de Plaine de Prochien 2
4	Parc de Bombay l'échelle	12	Parc de Saint Lade
5	Parc de Tarzy	13	Parc d'Orles de la Tomelle
6	Parc de Vent de Thiérache 1	14	Parc de Mont Gerson 1
7	Parc de Vent de Thiérache 2	15	Parc de Mont Gerson 2
8	Parc de Vent de Thiérache 3		

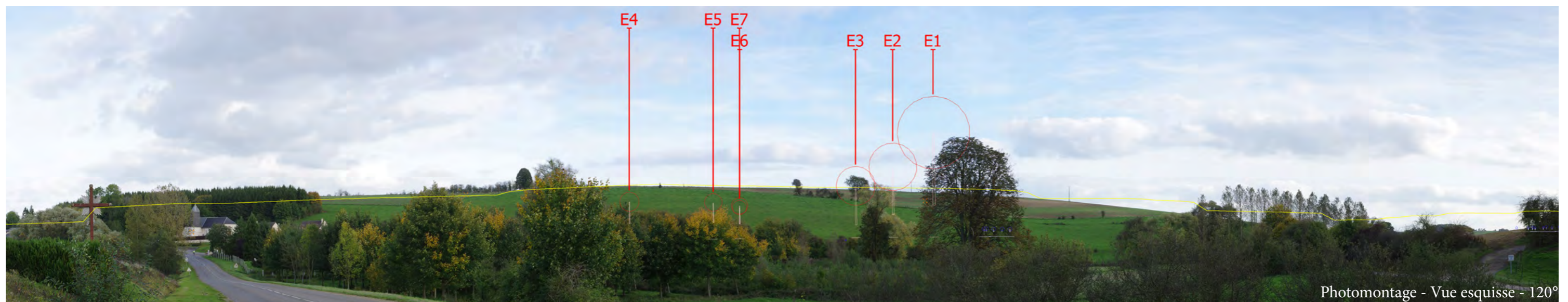
Parcs accordés :

16	Parc de Thiérache	18	Parc d'Ailes de Foulzy
17	Parc de HSR	19	Parc de Myosotis

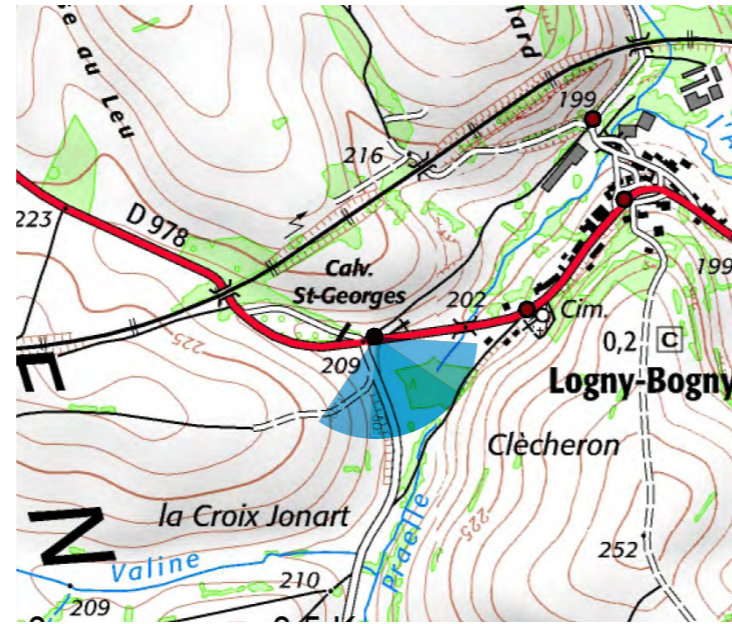
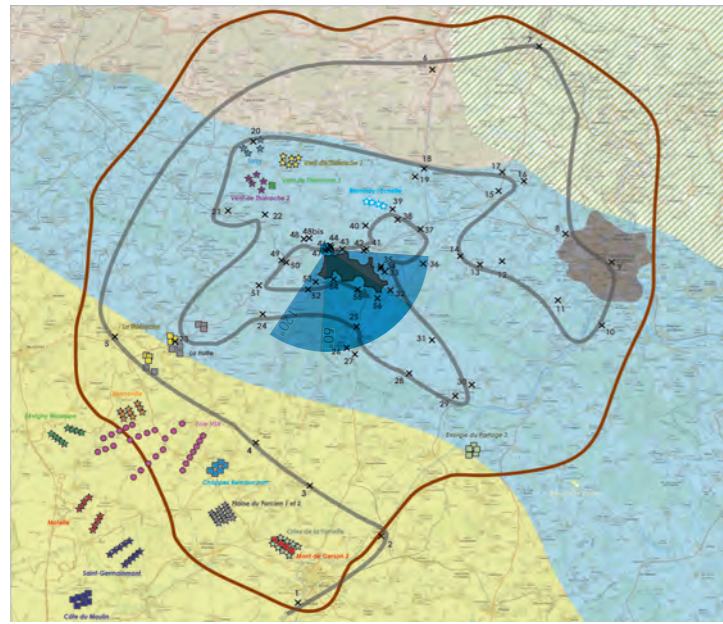
Photomontages réalisés par VU D'ICI



Photomontage - Vue initiale - 120°



Photomontage - Vue esquisse - 120°



Commentaire :

L'entrée Ouest de Logny-Bogny offre une perspective en direction de l'église qui se situe dans l'axe de la voie. Sur le bord de l'axe, le versant Sud de la vallée de l'Audry s'abaisse progressivement venant former une pente peu accentuée.

Depuis cet axe, trois éoliennes du projet sont visibles en formant une ligne régulière lisible. Une éolienne se perçoit de manière importante avec un effet relativement écrasant par la comparaison d'échelle entre la taille perçue des machines et le versant de la vallée. Le projet vient ainsi créer un nouveau point de repère majeur, en surplomb de la voie, entrant ainsi en concurrence visuelle avec l'église située dans l'axe. Cependant, cette concurrence est à relativiser puisque l'angle de vue présenté correspond à un angle de 120° . Or le champ de vision de l'oeil se situe entre 50 et 60° environ permettant d'avoir dans deux champs de visions distincts l'église et le projet. L'incidence visuelle est donc forte à modérée du fait de la perception latérale et de la présence en bord de voie de végétaux qui peuvent dissimuler ponctuellement le projet. Cette vue prise en retrait de la voie permet de maximiser la perception.

Photomontages réalisés par VU D'ICI



Photomontage - Vue réelle - 120°

Afin de visualiser le photomontage dans des conditions proches de la réalité, la planche A3 doit être regardée à environ 35cm



Photomontage - Vue réelle - 60°

Vue 48 : Depuis un sentier, à proximité du château-ferme du Maipas

Particularité : Vue riveraine, vue depuis les vallées bocagères et boisées de la Thiérache, covisibilité avec un édifice protégé, vue touristique, vue dynamique et statique

Photographie :

Date : 28/07/2016

X : 797949

Y : 6966089

Azimut : 109°

Éoliennes:

Distance au projet de Côte des Vauzelles : 3287 m

Nombre d'éoliennes visibles : 7

Légende :

→ Éolienne du parc projet

→ Éolienne du contexte éolien

Parcs existants :

1	Parc de l'Energie 3	9	Parc de Renneville
2	Parc de Hotte	10	Parc de Plaine de Prochien 1
3	Parc de Chappes Remaucourt	11	Parc de Plaine de Prochien 2
4	Parc de Bombay l'échelle	12	Parc de Saint Lade
5	Parc de Tarzy	13	Parc d'Orles de la Tomelle
6	Parc de Vent de Thiérache 1	14	Parc de Mont Gerson 1
7	Parc de Vent de Thiérache 2	15	Parc de Mont Gerson 2
8	Parc de Vent de Thiérache 3		

Parcs accordés :

16	Parc de Thiérache	18	Parc d'Ailes de Foulzy
17	Parc de HSR	19	Parc de Myosotis

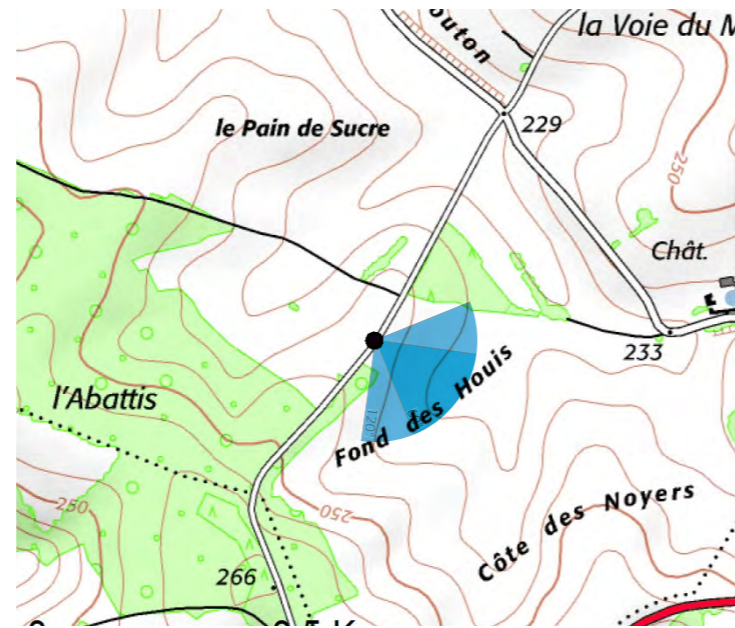
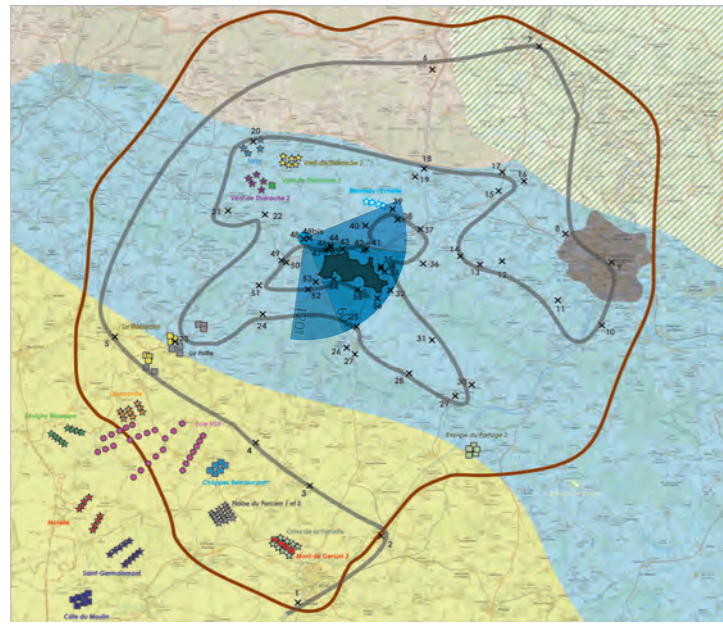
Photomontages réalisés par VU D'ICI



Photomontage - Vue initiale - 120°



Photomontage - Vue esquisse - 120°



Commentaire :

Ce point de vue a été réalisé depuis un sentier de petite randonnée qui permet de rejoindre notamment le château-ferme du Maipas, protégé au titre des monuments historiques, visible au loin sur l'image. Ce sentier propose un passage sur une légère ligne de crête permettant de se situer en léger surplomb. Ainsi, cette vue permet de maximiser la perception du projet dans le paysage et d'apprécier la covisibilité entre le château-ferme du Maipas et le projet.

Ce dernier dispose d'une bonne visibilité dans le paysage en formant un élément à la fois compact mais peu organisé. En effet, d'ici, des effets de superpositions «brouillent» la lecture du projet. L'échelle de perception des machines respecte l'échelle du paysage, notamment celle des boisements qui ponctuent la ligne d'horizon. Depuis l'édifice, les perceptions vers le projet seront limitées par une implantation dans un creux de vallon. Ainsi, bien que les éoliennes soient prégnantes, celles-ci s'insèrent dans le paysage sans créer d'effet écrasant. L'incidence est ainsi modérée.

Photomontages réalisés par VU D'ICI



Photomontage - Vue réelle - 120°

Afin de visualiser le photomontage dans des conditions proches de la réalité, la planche A3 doit être regardée à environ 35cm



Photomontage - Vue réelle - 60°



Vue 48bis : Depuis les abords du château-ferme du Maipas, sur la D34

Particularité : Vue riveraine, vue depuis les vallées bocagères et boisées de la Thiérache, covisibilité avec un édifice protégé, vue dynamique et statique

Photographie :

Date : 08/06/2015

X : 798459

Y : 6966183

Azimut : 142°

Éoliennes:

Distance au projet de Côte des Vauzelles : 2950 m

Nombre d'éoliennes visibles : 3

Légende :

→ Éolienne du parc projet

→ Éolienne du contexte éolien

Parcs existants :

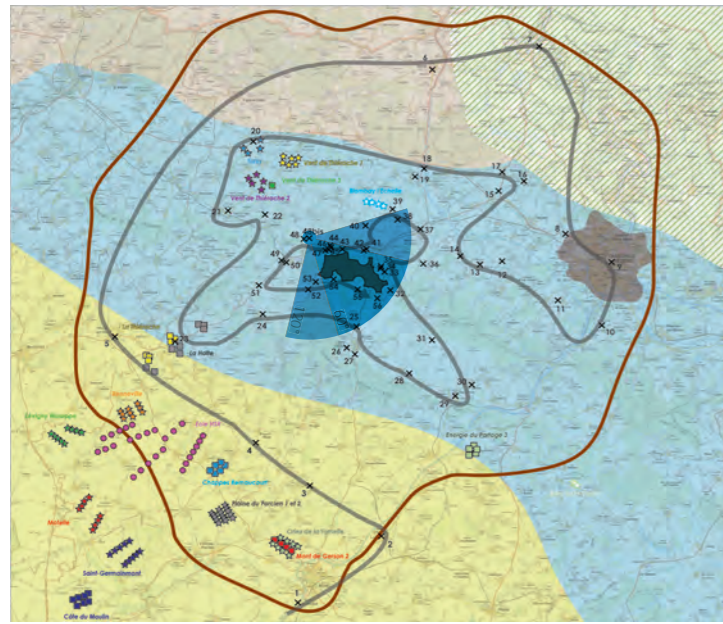
1	Parc de l'Energie 3	9	Parc de Renneville
2	Parc de Hotte	10	Parc de Plaine de Procien 1
3	Parc de Chappes Remaucourt	11	Parc de Plaine de Procien 2
4	Parc de Bombay l'échelle	12	Parc de Saint Lade
5	Parc de Tarzy	13	Parc d'Orles de la Tomelle
6	Parc de Vent de Thiérache 1	14	Parc de Mont Gerson 1
7	Parc de Vent de Thiérache 2	15	Parc de Mont Gerson 2
8	Parc de Vent de Thiérache 3		

Parcs accordés :

16	Parc de Thiérache	18	Parc d'Ailes de Foulzy
17	Parc de HSR	19	Parc de Myosotis

Photomontages réalisés par VU D'ICI





Commentaire :

Le château-ferme du Maipas, protégé au titre des Monuments Historiques, a été construit dans une légère dépression topographique le rendant perceptible dans le paysage depuis des points hauts environnants. Quelques végétaux arborés accompagnent l'édifice et forment ponctuellement des écrans visuels. Depuis ce point de vue, le projet se perçoit partiellement (3 éoliennes sur les 7) et s'insère dans la fenêtre formée par la végétation bordant l'édifice. L'échelle de perception respecte l'échelle des éléments paysagers environnant permettant de limiter l'incidence visuelle du fait de l'éloignement au projet (plus de 2km) et de la topographie qui masque la base des éoliennes. De plus, l'emprise visuelle du groupe d'éoliennes visible est limitée sur l'horizon formant ainsi un objet ponctuel dans le paysage, avec néanmoins, quelques effets de superposition visuelle. L'incidence visuelle est donc ici limitée.

Photomontages réalisés par VU D'ICI



Photomontage - Vue réelle - 120°

Afin de visualiser le photomontage dans des conditions proches de la réalité, la planche A3 doit être regardée à environ 35cm



Photomontage - Vue réelle - 60°



Vue 49 : Depuis l'entrée Ouest de Liart

Particularité : Vue riveraine, vue depuis les vallées bocagères et boisées de la Thiérache, covisibilité avec un édifice protégé, vue depuis une entrée de bourg, vue depuis un espace habité, vue dynamique et statique

Photographie :

Date : 28/07/2016

X : 796032

Y : 6964119

Azimut : 95°

Éoliennes:

Distance au projet de Côte des Vauzelles : 4591 m

Nombre d'éoliennes visibles : 3

Légende :

→ Éolienne du parc projet

→ Éolienne du contexte éolien

Les éoliennes totalement dissimulées par le relief ne sont pas signalées

Parcs existants :

1	Parc de l'Energie 3	9	Parc de Renneville
2	Parc de Hotte	10	Parc de Plaine de Prochien 1
3	Parc de Chappes Remaucourt	11	Parc de Plaine de Prochien 2
4	Parc de Bombay l'échelle	12	Parc de Saint Lade
5	Parc de Tarzy	13	Parc d'Orles de la Tomelle
6	Parc de Vent de Thiérache 1	14	Parc de Mont Gerson 1
7	Parc de Vent de Thiérache 2	15	Parc de Mont Gerson 2
8	Parc de Vent de Thiérache 3		

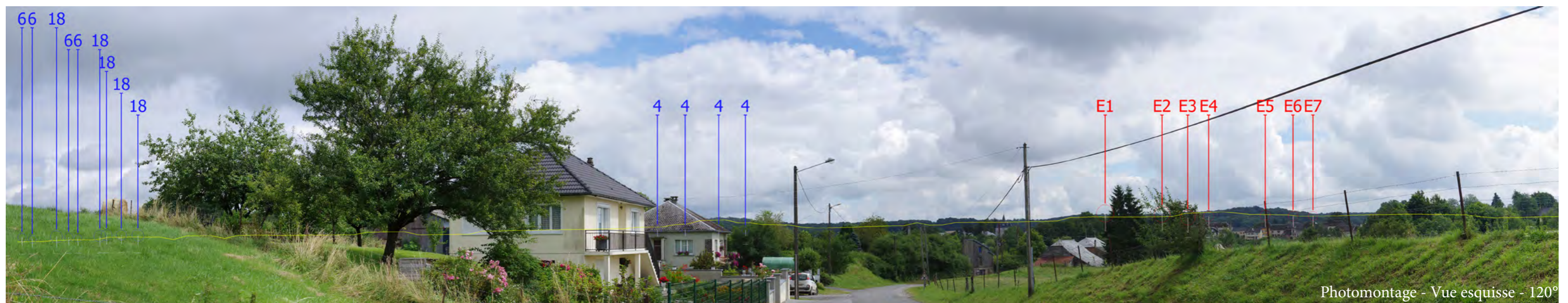
Parcs accordés :

16	Parc de Thiérache	18	Parc d'Ailes de Foulzy
17	Parc de HSR	19	Parc de Myosotis

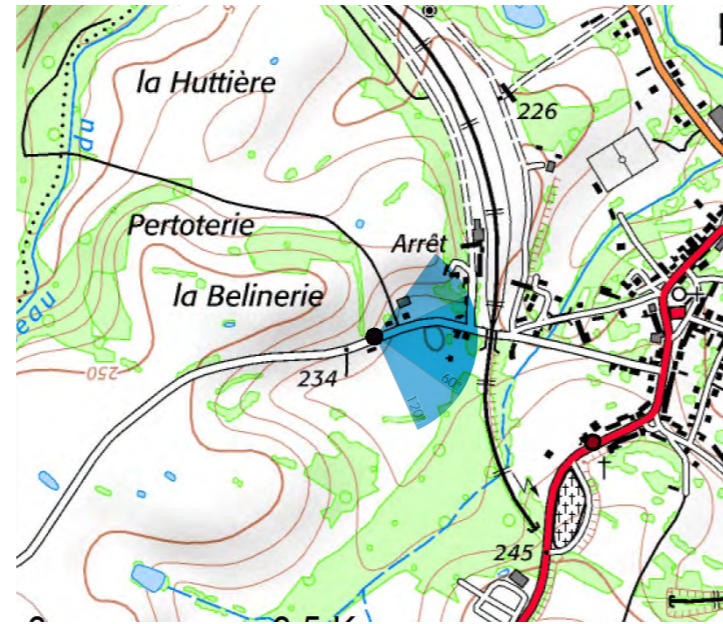
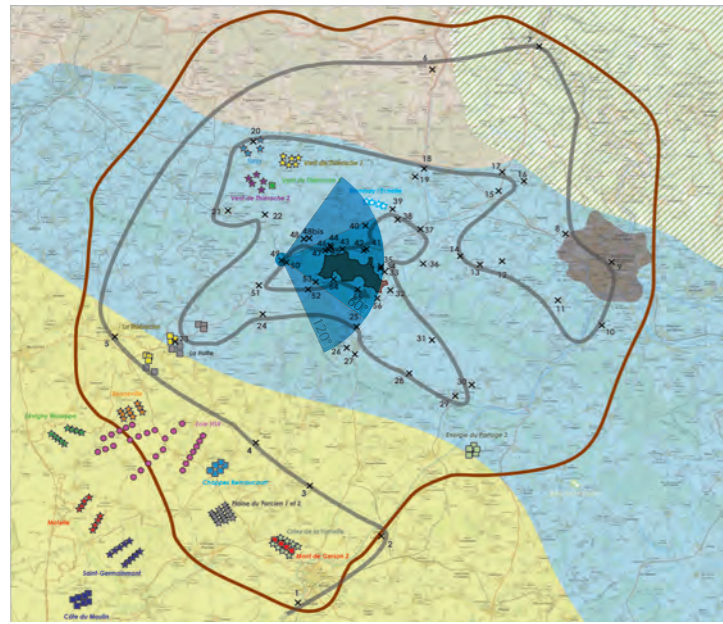
Photomontages réalisés par VU D'ICI



Photomontage - Vue initiale - 120°



Photomontage - Vue esquisse - 120°



Commentaire :

Liart s'est construit sur le versant de deux vallons lui conférant une implantation en étage. Cette configuration permet notamment de bénéficier de vues plus profondes depuis les hauteurs de ces versants et de percevoir la silhouette urbaine de laquelle se détache l'église Notre-Dame, protégée au titre des monuments historiques. Cette vue montre que le projet de Côte des Vauzelles n'est que partiellement visible puisque des bouts de pales des éoliennes E1 et E2, les plus proches du bourg, sont visibles au-dessus des boisements. La présence d'un talus et de végétaux au premier plan permettent de limiter cette visibilité et réduisant par conséquent la covisibilité avec l'église Notre-Dame. Par conséquent, l'incidence visuelle est faible, d'autant plus que cette vue est la seule à mettre en covisibilité l'église et le projet.

Photomontages réalisés par VU D'ICI



Photomontage - Vue réelle - 120°

Afin de visualiser le photomontage dans des conditions proches de la réalité, la planche A3 doit être regardée à environ 35cm



Photomontage - Vue réelle - 60°

Vue 50 : Depuis Liart, sur la D978

Particularité : Vue riveraine, vue depuis les vallées bocagères et boisées de la Thiérache, vue touristique (route des églises fortifiées de Thiérache), vue depuis un espace habité, voie fréquentée, vue dynamique et statique

Photographie :

Date : 28/07/2016

X : 796451

Y : 6963916

Azimut : 86°

Éoliennes:

Distance au projet de Côte des Vauzelles : 4182 m

Nombre d'éoliennes visibles : 0

Légende :

→ Éolienne du parc projet

→ Éolienne du contexte éolien

Parcs existants :

1	Parc de l'Energie 3	9	Parc de Renneville
2	Parc de Hotte	10	Parc de Plaine de Procién 1
3	Parc de Chappes Remaucourt	11	Parc de Plaine de Procién 2
4	Parc de Bombay l'échelle	12	Parc de Saint Lade
5	Parc de Tarzy	13	Parc d'Orles de la Tomelle
6	Parc de Vent de Thiérache 1	14	Parc de Mont Gerson 1
7	Parc de Vent de Thiérache 2	15	Parc de Mont Gerson 2
8	Parc de Vent de Thiérache 3		

Parcs accordés :

16	Parc de Thiérache	18	Parc d'Ailes de Foulzy
17	Parc de HSR	19	Parc de Myosotis

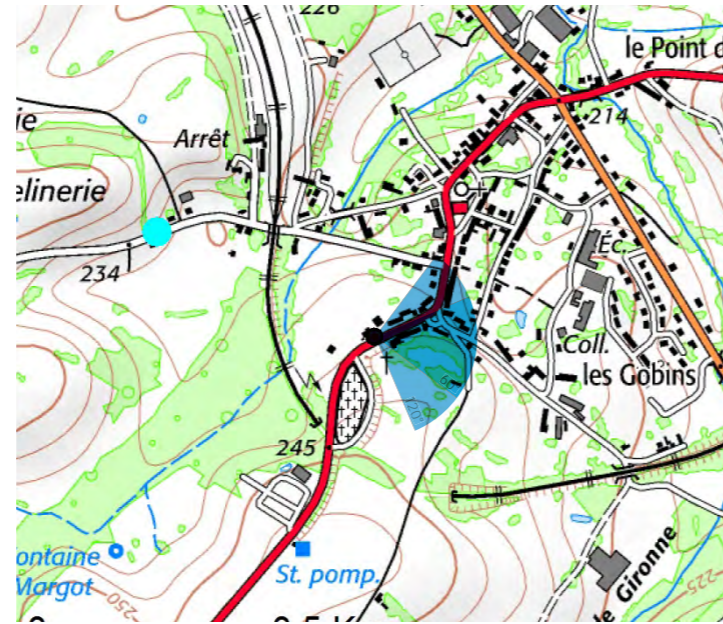
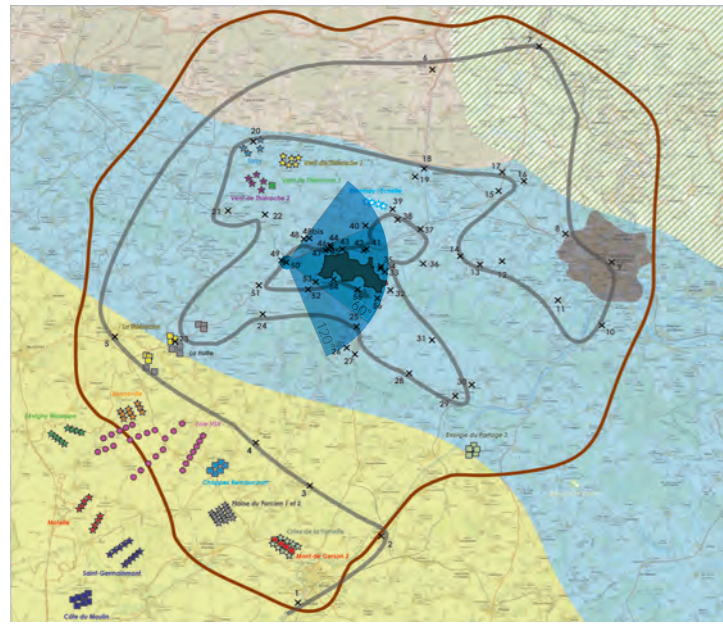
Photomontages réalisés par VU D'ICI



Photomontage - Vue initiale - 120°



Photomontage - Vue esquisse - 120°



Commentaire :

La D978, axe important du territoire, traverse le bourg de Liart en descendant du plateau, offrant là aussi une perception en léger surplomb. Cet axe, au coeur de Liart, correspond à l'itinéraire emprunté par la route des églises fortifiées de Thiérache, bien identifiable par les nombreux panneaux d'indications. Depuis ce point de vue, le projet n'est pas visible du fait de l'effet de masque créé par le front bâti qui occupe le premier plan. Par conséquent, il n'y a pas d'incidence visuelle ni de covisibilité avec l'église protégée.

Photomontages réalisés par VU D'ICI



Photomontage - Vue réelle - 120°

Afin de visualiser le photomontage dans des conditions proches de la réalité, la planche A3 doit être regardée à environ 35cm



Photomontage - Vue réelle - 60°

Vue 51 : Depuis la D978, entre Le Fréty et Liart

Particularité : Vue rapprochée, vue depuis les vallées bocagères et boisées de la Thiérache, voie fréquentée, vue dynamique

Photographie :

Date : 28/07/2016

X : 794068

Y : 6961802

Azimut : 62°

Éoliennes:

Distance au projet de Côte des Vauzelles : 6969 m

Nombre d'éoliennes visibles : 7

Légende :

→ Éolienne du parc projet

→ Éolienne du contexte éolien

Parcs existants :

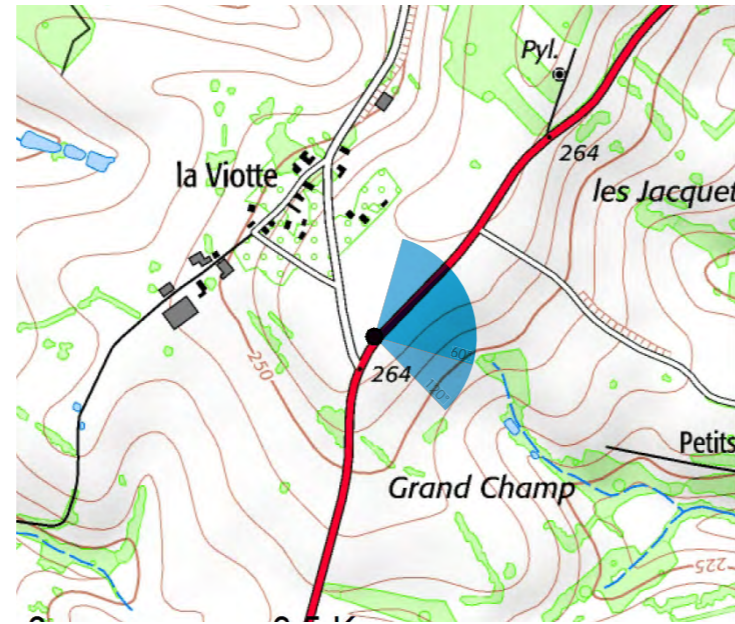
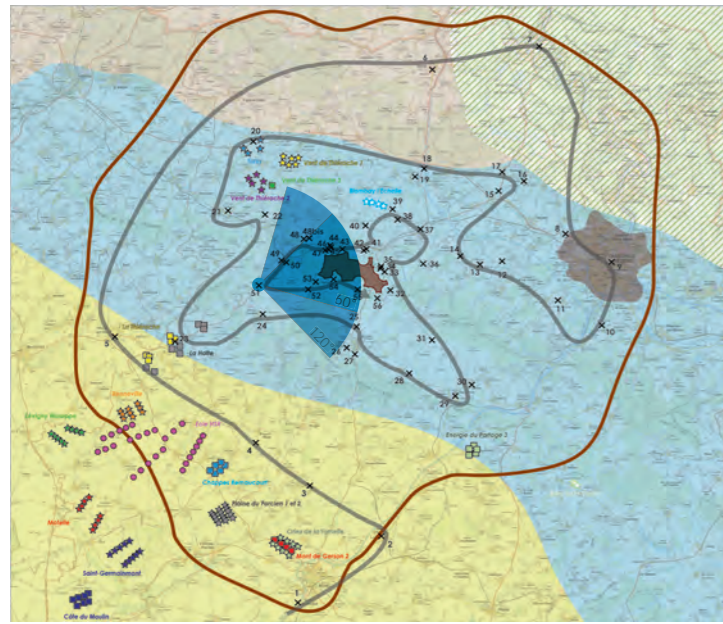
1	Parc de l'Energie 3	9	Parc de Renneville
2	Parc de Hotte	10	Parc de Plaine de Prochien 1
3	Parc de Chappes Remaucourt	11	Parc de Plaine de Prochien 2
4	Parc de Bombay l'échelle	12	Parc de Saint Lade
5	Parc de Tarzy	13	Parc d'Orles de la Tomelle
6	Parc de Vent de Thiérache 1	14	Parc de Mont Gerson 1
7	Parc de Vent de Thiérache 2	15	Parc de Mont Gerson 2
8	Parc de Vent de Thiérache 3		

Parcs accordés :

16	Parc de Thiérache	18	Parc d'Ailes de Foulzy
17	Parc de HSR	19	Parc de Myosotis

Photomontages réalisés par VU D'ICI





Commentaire :

La D978 offre la possibilité, sur l'ensemble du territoire, de bénéficier de points de vue larges depuis les passages sur les crêtes, comme le montre ce point de vue. Depuis cet axe, le projet se perçoit dans sa globalité selon une ligne quasi continue, au rythme d'implantation plutôt régulier. Bien que les éoliennes soient prégnantes sur l'horizon, leur espacement permet de limiter l'effet de barrière. L'ensemble du projet permet de souligner l'orientation des vallées présentes à proximité du projet et l'orientation globale du paysage. D'ici, l'incidence est modérée à faible du fait de la perception du projet, de sa bonne lisibilité et de l'éloignement.

Photomontages réalisés par VU D'ICI



Photomontage - Vue réelle - 120°

Afin de visualiser le photomontage dans des conditions proches de la réalité, la planche A3 doit être regardée à environ 35cm



Photomontage - Vue réelle - 60°

Vue 52 : Depuis la butte de Marlemont

Particularité : Vue riveraine, vue depuis les vallées bocagères et boisées de la Thiérache, vue touristique (point haut), vue statique

Photographie :

Date : 28/07/2016

X : 798365

Y : 6961461

Azimut : 46°

Éoliennes:

Distance au projet de Côte des Vauzelles : 3541 m

Nombre d'éoliennes visibles : 7

Légende :

→ Éolienne du parc projet

→ Éolienne du contexte éolien

Parcs existants :

1	Parc de l'Energie 3	9	Parc de Renneville
2	Parc de Hotte	10	Parc de Plaine de Prochien 1
3	Parc de Chappes Remaucourt	11	Parc de Plaine de Prochien 2
4	Parc de Bombay l'échelle	12	Parc de Saint Lade
5	Parc de Tarzy	13	Parc d'Orles de la Tomelle
6	Parc de Vent de Thiérache 1	14	Parc de Mont Gerson 1
7	Parc de Vent de Thiérache 2	15	Parc de Mont Gerson 2
8	Parc de Vent de Thiérache 3		

Parcs accordés :

16	Parc de Thiérache	18	Parc d'Ailes de Foulzy
17	Parc de HSR	19	Parc de Myosotis

Photomontages réalisés par VU D'ICI

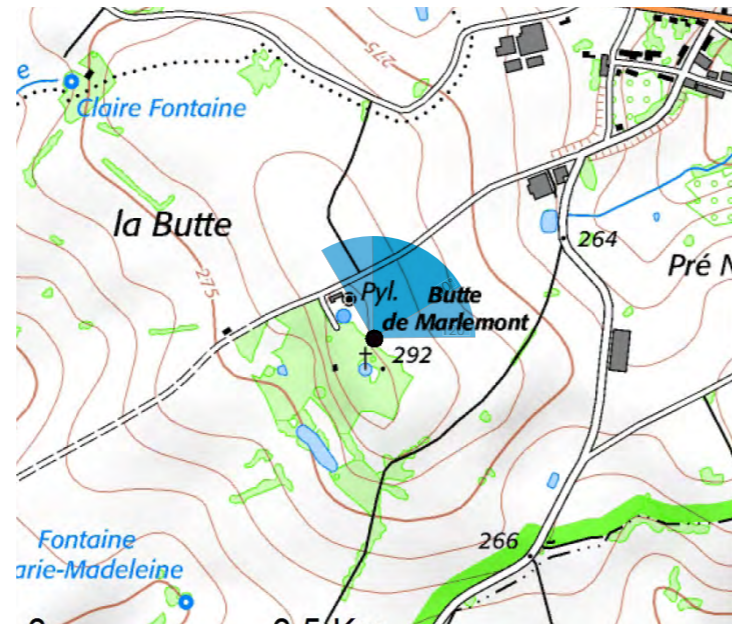
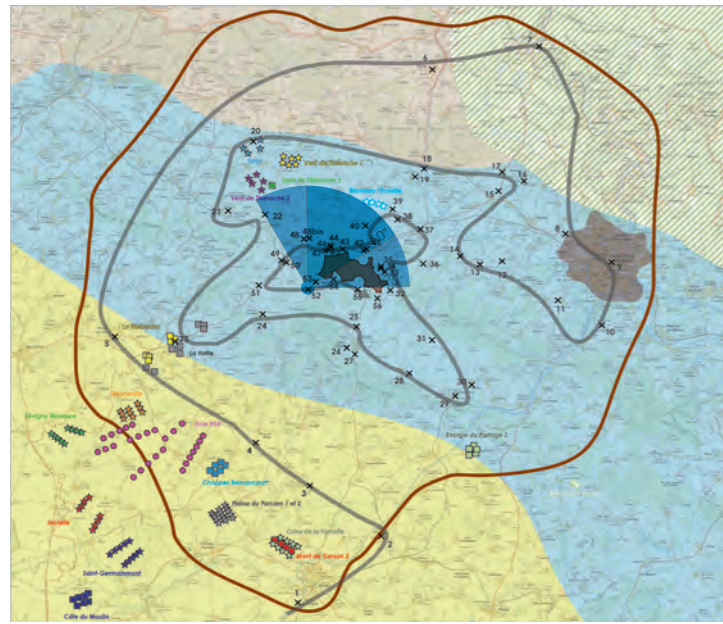


Photomontage - Vue initiale - 120°



Photomontage - Vue esquisse - 120°





Commentaire :

La butte de Marlemont constitue un point de vue touristique important sur le territoire d'étude. Situé non loin de Marlemont, le sommet permet de bénéficier d'une vue sur le bourg de Marlemont et les collines boisées de la Thiérache. A noter que le sommet de la butte de Marlemont se compose d'un boisement limitant largement l'ouverture visuelle. Afin de maximiser cette ouverture, la prise de vue a été réalisée en lisière du boisement.

Depuis le sommet, le projet se lit comme étant composé de deux lignes parallèles dont l'une est composée de 3 éoliennes et l'autre de 4 éoliennes. Bien que les machines soient prégnantes, l'ampleur du paysage permet d'absorber la taille des machines. Cependant, il existe une forte concurrence visuelle entre la silhouette de Marlemont et le projet qui peut apporter un effet écrasant qui est tout de même à relativiser par le maillage boisé qui s'insère dans la trame bâtie. De plus, si pour les éoliennes 2 à 7, le socle est partiellement masqué par les boisements leur donnant une certaine assise dans le paysage, l'éolienne 1, par sa situation excentrée au boisement semble s'isoler sur une trame agricole finement dessinée (calepinage du parcellaire). Par conséquent l'incidence visuelle est forte à modérée.

Photomontages réalisés par VU D'ICI



Photomontage - Vue réelle - 120°

Afin de visualiser le photomontage dans des conditions proches de la réalité, la planche A3 doit être regardée à environ 35cm



Photomontage - Vue réelle - 60°



Vue 53 : Depuis le bourg de Marlemont

Particularité : Vue riveraine, vue depuis les vallées bocagères et boisées de la Thiérache, vue depuis un espace habité, vue statique

Photographie :

Date : 24/04/2015

X : 799057

Y : 6962122

Azimut : 107°

Éoliennes:

Distance au projet de Côte des Vauzelles : 2594 m

Nombre d'éoliennes visibles : 4

Légende :

→ Éolienne du parc projet

→ Éolienne du contexte éolien

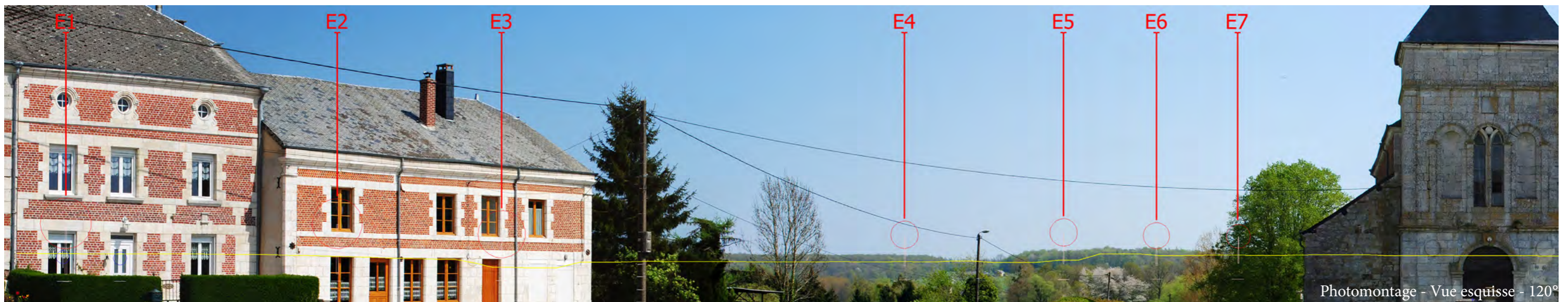
Parcs existants :

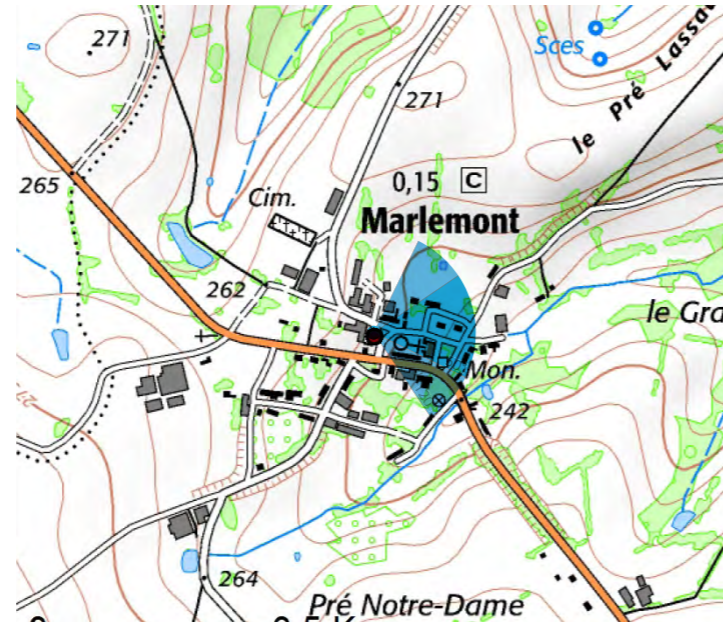
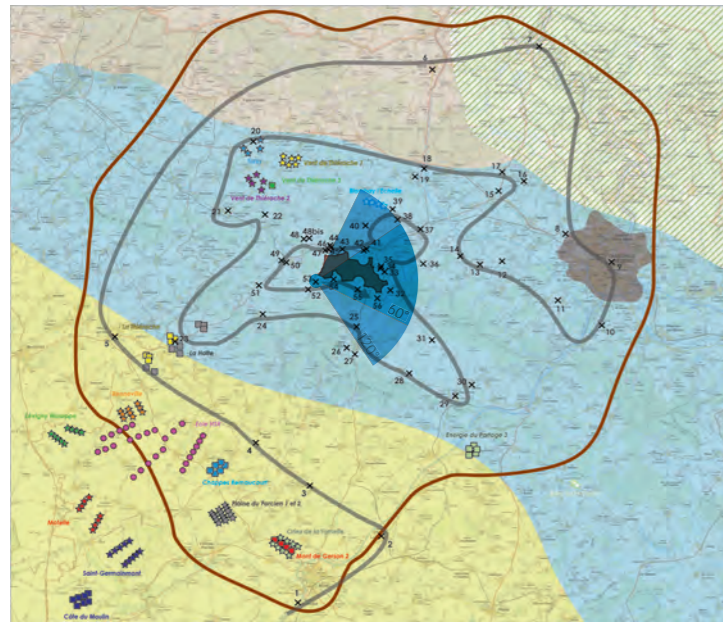
1	Parc de l'Énergie 3	9	Parc de Renneville
2	Parc de Hotte	10	Parc de Plaine de Procien 1
3	Parc de Chappes Remaucourt	11	Parc de Plaine de Procien 2
4	Parc de Bombay l'échelle	12	Parc de Saint Lade
5	Parc de Tarzy	13	Parc d'Orles de la Tomelle
6	Parc de Vent de Thiérache 1	14	Parc de Mont Gerson 1
7	Parc de Vent de Thiérache 2	15	Parc de Mont Gerson 2
8	Parc de Vent de Thiérache 3		

Parcs accordés :

16	Parc de Thiérache	18	Parc d'Ailes de Foulzy
17	Parc de HSR	19	Parc de Myosotis

Photomontages réalisés par VU D'ICI





Commentaire :

Le bourg de Marlemont est un bourg de taille modeste à l'urbanisation relativement lâche. Bâti aux abords d'un cours d'eau sur un versant d'environ 30m, le bourg dispose de quelques ouvertures visuelles en direction du paysage environnant, comme le montre ce point de vue.

Depuis les abords de l'église, seule une partie du projet est visible dans sa globalité, à savoir le groupe de 4 éoliennes. La part visible du projet se lit comme une ligne régulière d'éoliennes assise sur un socle boisée qui permet de dissimuler le pied des machines. Bien que prégnantes dans le paysage, l'espacement entre chaque machine et le choix d'un projet en retrait par rapport au bourg permet «d'alléger» le motif éolien sur l'horizon. Le premier plan est occupé par les lignes aériennes qui entrent alors en concurrence visuelle avec le projet éolien. L'incidence visuelle est modérée.

NB : Afin de réduire cette concurrence visuelle et d'ouvrir la vue sur le paysage, une mesure pourra être prise afin d'enfourer les réseaux aériens.

Photomontages réalisés par VU D'ICI



Photomontage - Vue réelle - 120°

Afin de visualiser le photomontage dans des conditions proches de la réalité, la planche A3 doit être regardée à environ 35cm



Photomontage - Vue réelle - 60°

Vue 54 : Depuis le hameau Marzelle

Particularité : Vue riveraine, vue depuis les vallées bocagères et boisées de la Thiérache, vue depuis un espace habité, vue statique

Photographie :

Date : 14/03/2017

X : 800578

Y : 6962406

Azimut : 351°

Éoliennes:

Distance au projet de Côte des Vauzelles : 1448 m

Nombre d'éoliennes visibles : 3

Légende :

→ Éolienne du parc projet

→ Éolienne du contexte éolien

Parcs existants :

1	Parc de l'Energie 3	9	Parc de Renneville
2	Parc de Hotte	10	Parc de Plaine de Prochien 1
3	Parc de Chappes Remaucourt	11	Parc de Plaine de Prochien 2
4	Parc de Bombay l'échelle	12	Parc de Saint Lade
5	Parc de Tarzy	13	Parc d'Orles de la Tomelle
6	Parc de Vent de Thiérache 1	14	Parc de Mont Gerson 1
7	Parc de Vent de Thiérache 2	15	Parc de Mont Gerson 2
8	Parc de Vent de Thiérache 3		

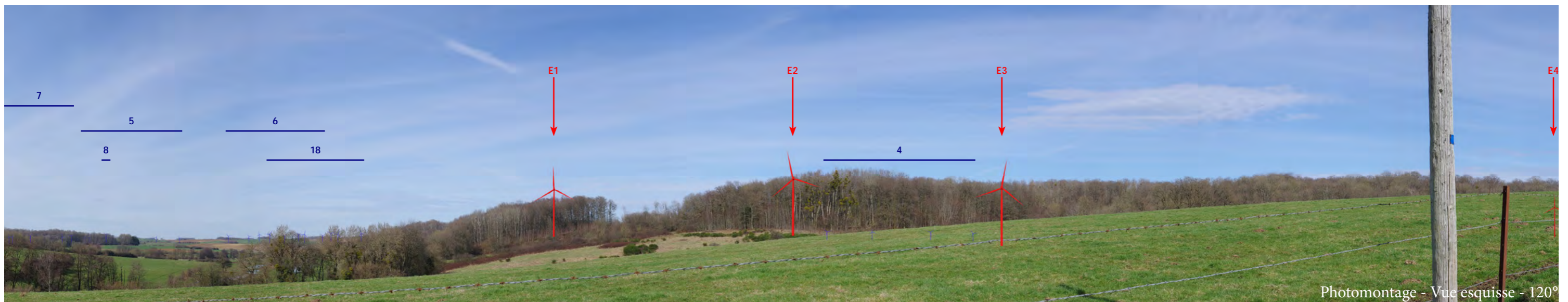
Parcs accordés :

16	Parc de Thiérache	18	Parc d'Ailes de Foulzy
17	Parc de HSR	19	Parc de Myosotis

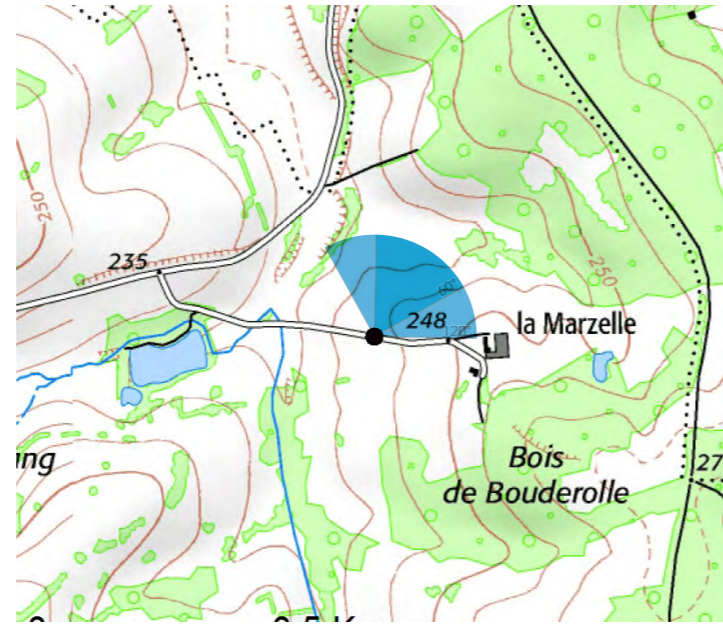
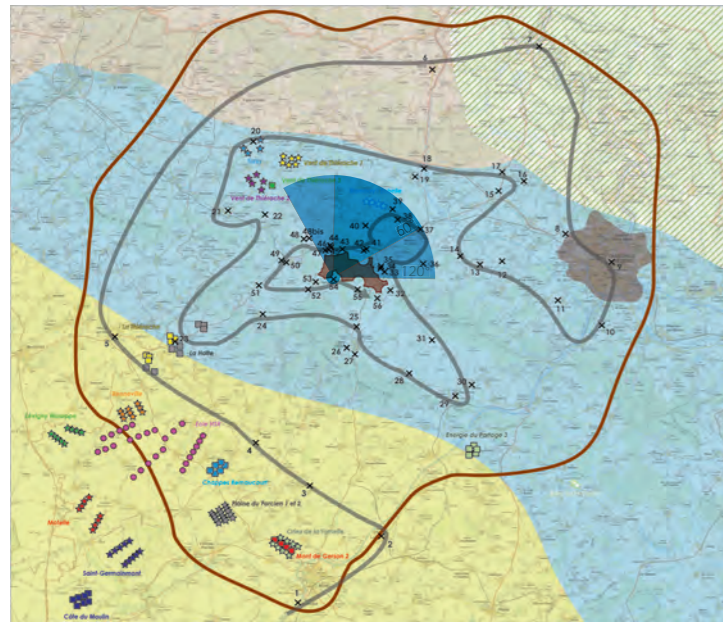
Photomontages réalisés par VU D'ICI



Photomontage - Vue initiale - 120°



Photomontage - Vue esquisse - 120°



Commentaire :

Le hameau Marzelle se situe sur une zone de clairière entre les boisements qui habillent les sommets des collines de la Thiérache. Par conséquent, le hameau dispose d'abords relativement ouverts sur le paysage, bien que l'horizon soit principalement bloqué par les boisements.

Ces boisements permettent au projet d'être dissimulé partiellement ne laissant apparaître que les pales pour deux d'entre elles. L'incidence visuelle est plutôt modérée.

Photomontages réalisés par VU D'ICI



Photomontage - Vue réelle - 120°

Afin de visualiser le photomontage dans des conditions proches de la réalité, la planche A3 doit être regardée à environ 35cm



Photomontage - Vue réelle - 60°

Vue 55 : Depuis le lieu-dit de Fontaine Olive

Particularité : Vue riveraine, vue depuis les vallées bocagères et boisées de la Thiérache, vue depuis un espace habité, vue statique

Photographie :

Date : 26/03/2019

X : 802701

Y : 6961409

Azimut : 9°

Éoliennes:

Distance au projet de Côte des Vauzelles : 1521 m

Nombre d'éoliennes visibles : 4

Légende :

→ Éolienne du parc projet

→ Éolienne du contexte éolien

Parcs existants :

1	Parc de l'Energie 3	9	Parc de Renneville
2	Parc de Hotte	10	Parc de Plaine de Procien 1
3	Parc de Chappes Remaucourt	11	Parc de Plaine de Procien 2
4	Parc de Bombay l'échelle	12	Parc de Saint Lade
5	Parc de Tarzy	13	Parc d'Orles de la Tomelle
6	Parc de Vent de Thiérache 1	14	Parc de Mont Gerson 1
7	Parc de Vent de Thiérache 2	15	Parc de Mont Gerson 2
8	Parc de Vent de Thiérache 3		

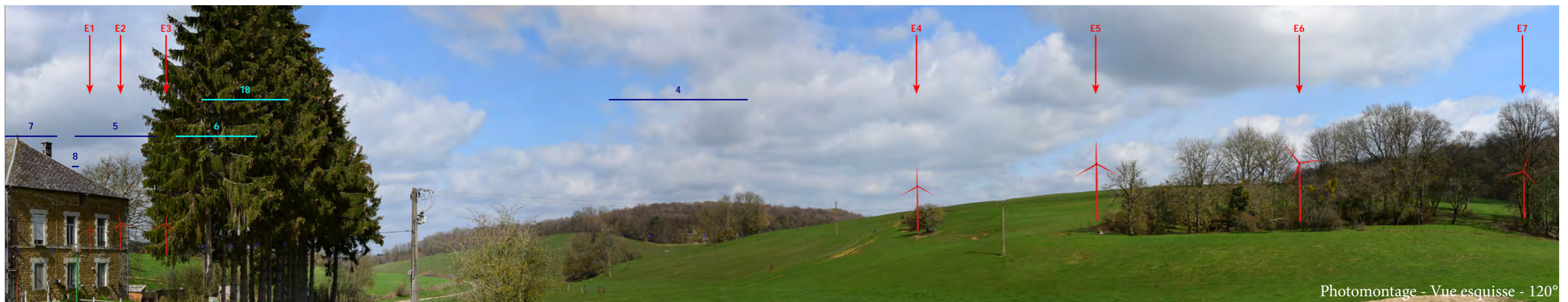
Parcs accordés :

16	Parc de Thiérache	18	Parc d'Ailes de Foulzy
17	Parc de HSR	19	Parc de Myosotis

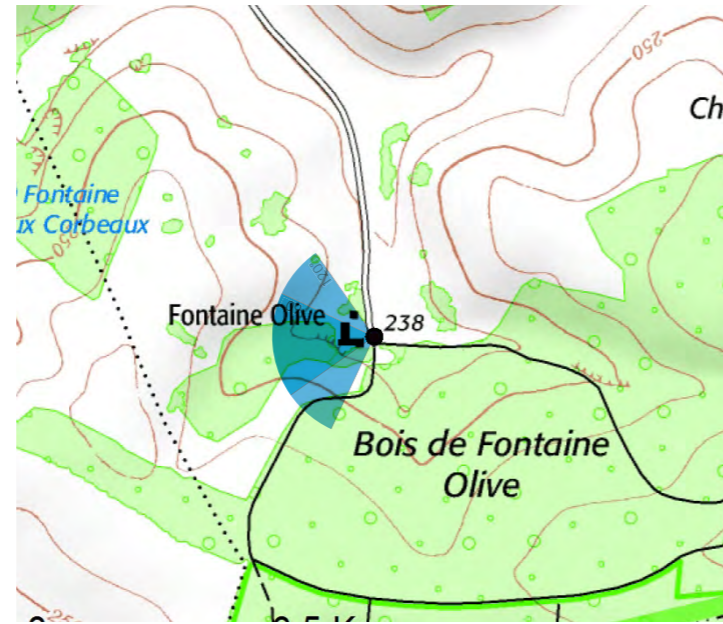
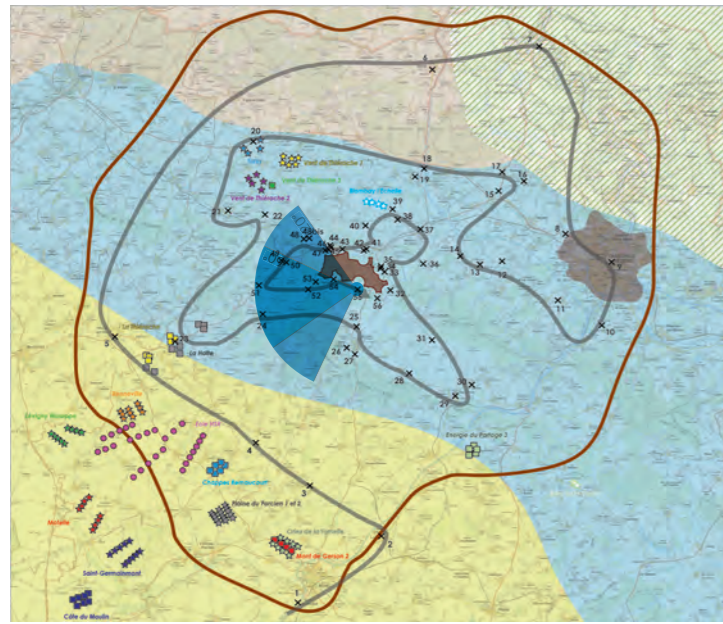
Photomontages réalisés par VU D'ICI



Photomontage - Vue initiale - 120°



Photomontage - Vue esquisse - 120°



Commentaire :

Le hameau de Fontaine Olive se situe au creux d'un vallon sec créant un cadre paysager où l'horizon est rapidement fermé par le simple jeu de relief, comme le montre la prise de vue. Quelques haies discontinues occupent l'espace agricole créant un élément opaque supplémentaire.

D'ici, le projet de Côte des Vauzelles n'est que partiellement perceptible. Sur le groupe de quatre éoliennes (4, 5, 6 et 7), une n'est pas visible tandis que les trois autres sont visibles mais partiellement. De plus, la part visible des éoliennes respecte ici l'échelle de perception des éléments du premier plan limitant ainsi les effets surplombants et/ou écrasants sur le relief et les éléments de paysage (boisements, arbres, etc.). A gauche, le groupe de trois éoliennes (1 à 3) est majoritairement dissimulé par le bâti et la végétation. En période hivernale, une éolienne est perceptible au travers de la végétation.

L'incidence visuelle est donc modérée à faible selon les saisons (absence ou non du feuillage).

Photomontages réalisés par VU D'ICI



Photomontage - Vue réelle - 120°

Afin de visualiser le photomontage dans des conditions proches de la réalité, la planche A3 doit être regardée à environ 35cm



Photomontage - Vue réelle - 60°



Vue 56 : Depuis le lieu-dit Les Vallées

Particularité : Vue riveraine, vue depuis les vallées bocagères et boisées de la Thiérache, vue depuis un espace habité, vue statique

Photographie :

Date : 04/10/2017

X : 804465

Y : 6960678

Azimut : 351°

Éoliennes:

Distance au projet de Côte des Vauzelles : 1086 m

Nombre d'éoliennes visibles : 2

Légende :

→ Éolienne du parc projet

→ Éolienne du contexte éolien

Parcs existants :

1	Parc de l'Energie 3	9	Parc de Renneville
2	Parc de Hotte	10	Parc de Plaine de Procien 1
3	Parc de Chappes Remaucourt	11	Parc de Plaine de Procien 2
4	Parc de Bombay l'échelle	12	Parc de Saint Lade
5	Parc de Tarzy	13	Parc d'Orles de la Tomelle
6	Parc de Vent de Thiérache 1	14	Parc de Mont Gerson 1
7	Parc de Vent de Thiérache 2	15	Parc de Mont Gerson 2
8	Parc de Vent de Thiérache 3		

Parcs accordés :

16	Parc de Thiérache	18	Parc d'Ailes de Foulzy
17	Parc de HSR	19	Parc de Myosotis

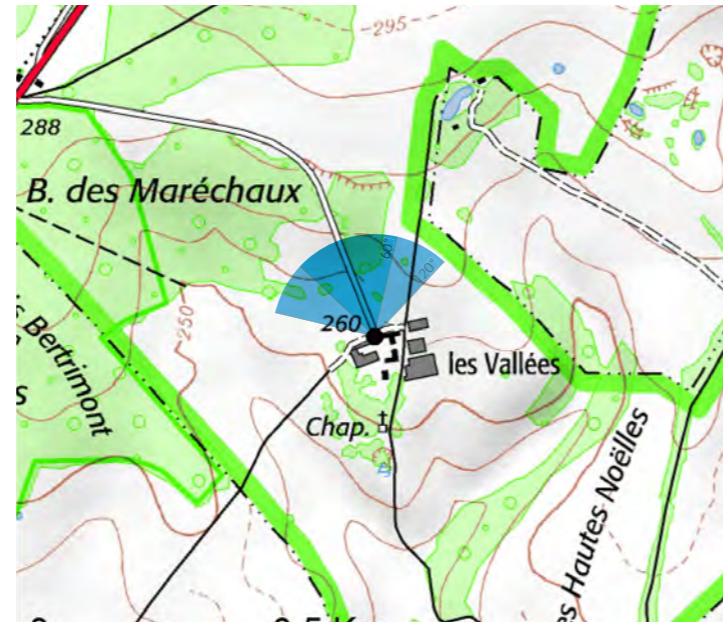
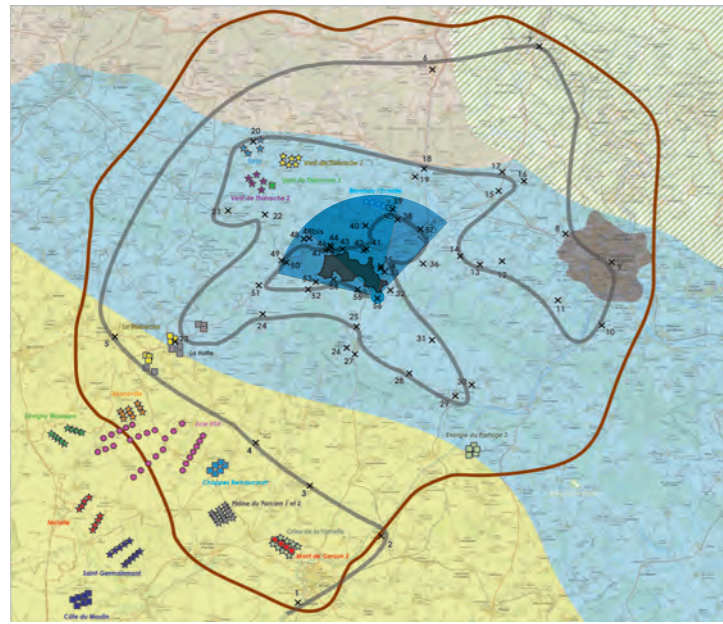
Photomontages réalisés par VU D'ICI



Photomontage - Vue initiale - 120°



Photomontage - Vue esquisse - 120°



Commentaire :

Le hameau des vallées se situe sur une zone proche de boisements imposants (comme la Forêt Domaniale des Vallées visibles à gauche). La proximité de ces boisements tend à fermer l'horizon et créer des masques visuels importants. De plus, le lieu-dit se compose d'une cour fermée permettant de limiter les vues sur l'environnement à l'axe du portail d'entrée, devant lequel a été pris ce point de vue (pour maximiser la perception). Ainsi, depuis l'entrée du hameau, le projet éolien ne se perçoit que très partiellement avec seulement une éolienne visible et une autre identifiable par le mouvement des pales (dans l'axe de la voie). L'échelle de perception de l'éolienne 7 respecte l'échelle du paysage limitant ainsi la prégnance visuelle dans le paysage. L'incidence visuelle est donc ici relativement faible depuis le portail compte tenu des masques visuels qui composent le paysage proche. Depuis le coeur de la cour fermée, l'incidence visuelle sera nulle.

Photomontages réalisés par VU D'ICI



Photomontage - Vue réelle - 120°

Afin de visualiser le photomontage dans des conditions proches de la réalité, la planche A3 doit être regardée à environ 35cm



Photomontage - Vue réelle - 60°

VIII.1.3.5 Analyse spécifique depuis le château de Gruyères



1



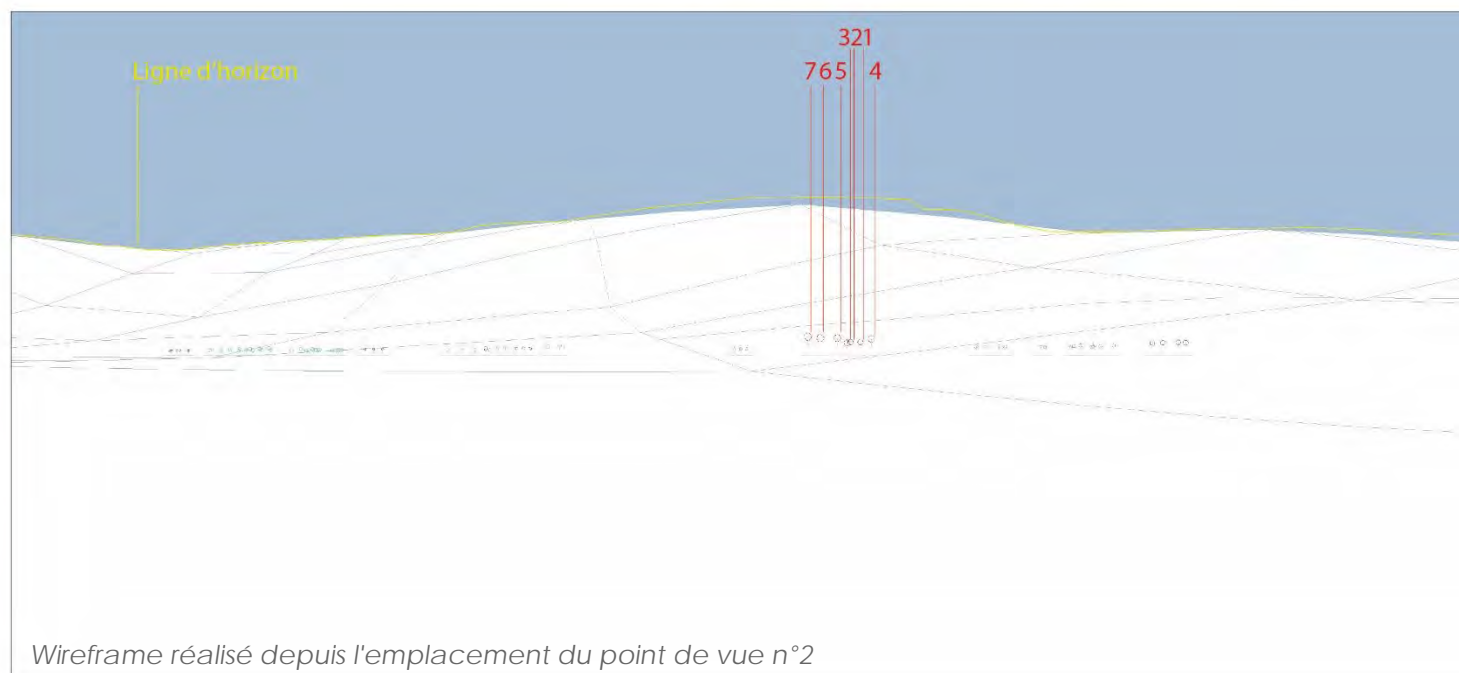
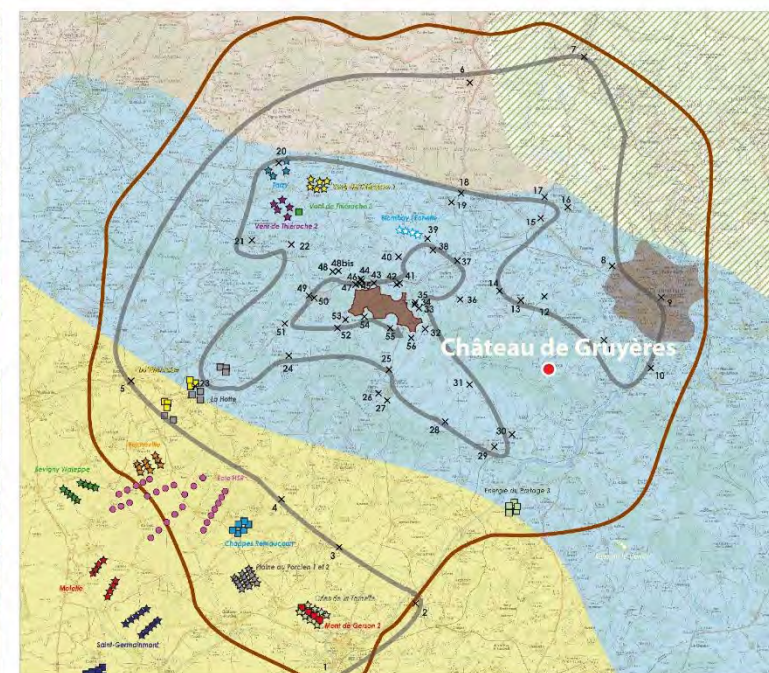
2



3

Commentaire :

Depuis le château de Gruyères, la topographie est telle que les vues en direction du projet sont totalement fermées, comme le montrent les différentes photographies et la modélisation en *wireframe* (modélisation de la topographie depuis un point de vue donné).

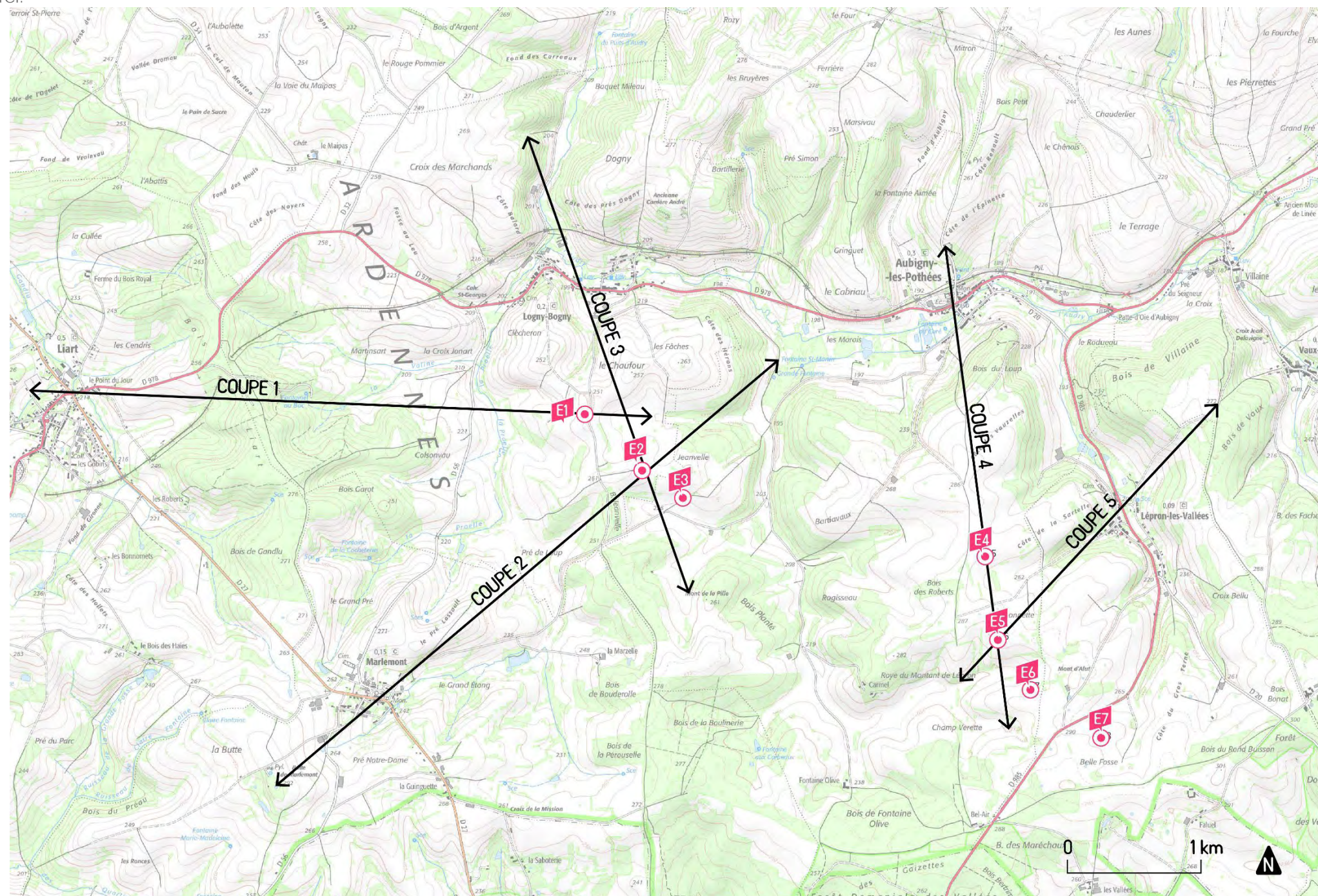


VIII.1.3.6 Analyse des perceptions depuis les bourgs proches

Dans l'objectif de compléter l'analyse des perceptions depuis les bourgs proches, des coupes ont été réalisées sur les bourgs suivants :

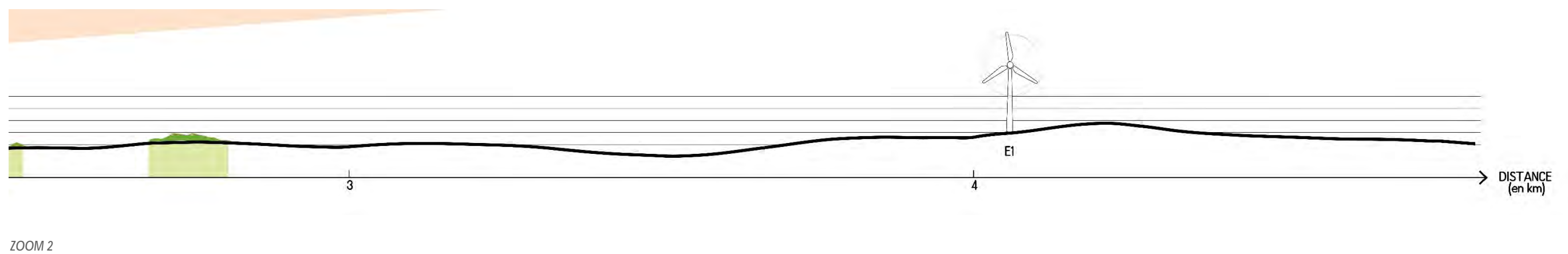
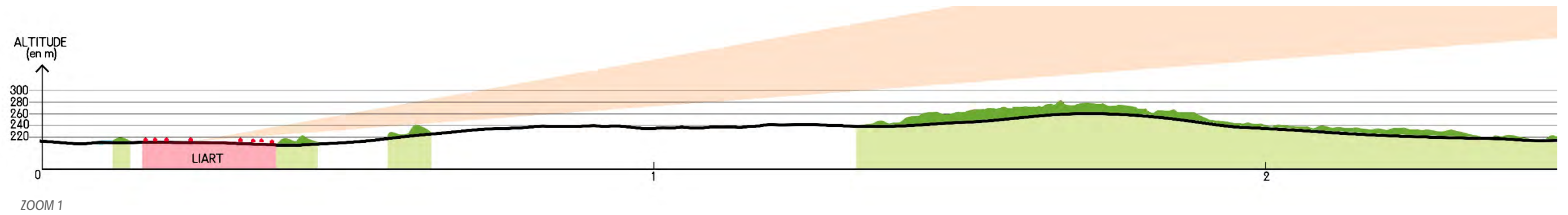
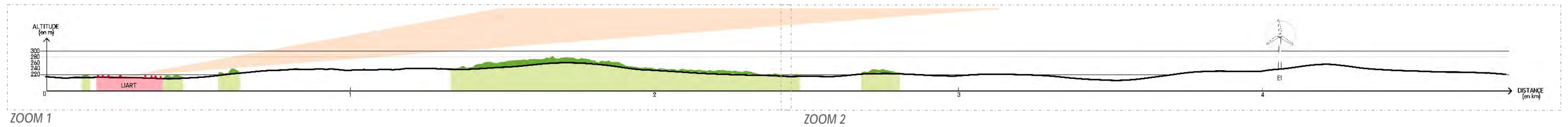
- Liart (coupe 1);
- Marlemont (coupe 2) ;
- Logny-Bogny (coupe 3);
- Aubigny-les-Pothées (coupe 4) ;
- Lépron-les-Vallées (coupe 5).

Ces coupes ont été réalisées à l'aide d'un Modèle Numérique d'Élévation (MNE) permettant de prendre en compte les boisements et le bâti et d'un Modèle Numérique de Terrain (MNT) afin d'obtenir la topographie du terrain naturel.



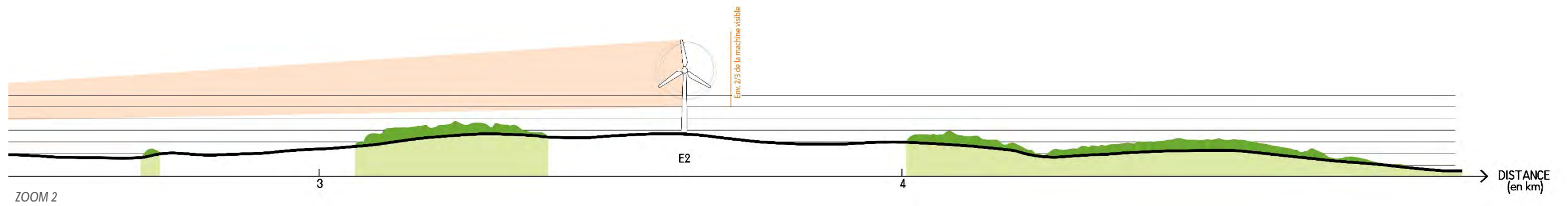
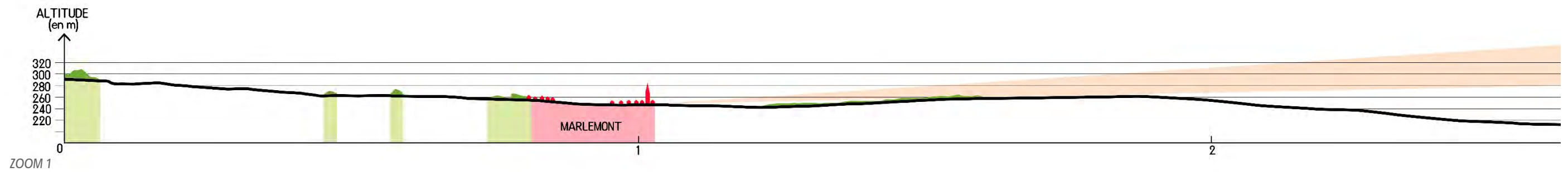
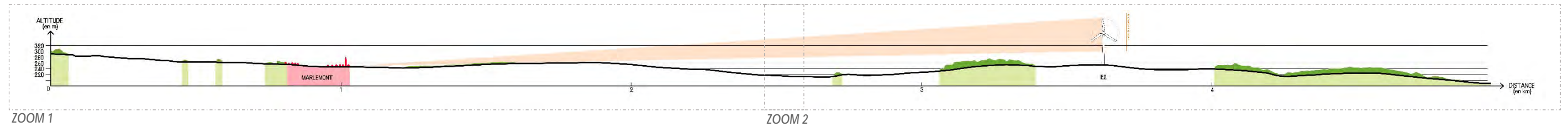
VIII.1.3.6.a Liart

Depuis le bourg de Liart, aucune éolienne du projet de Côte des Vauzelles n'est visible.



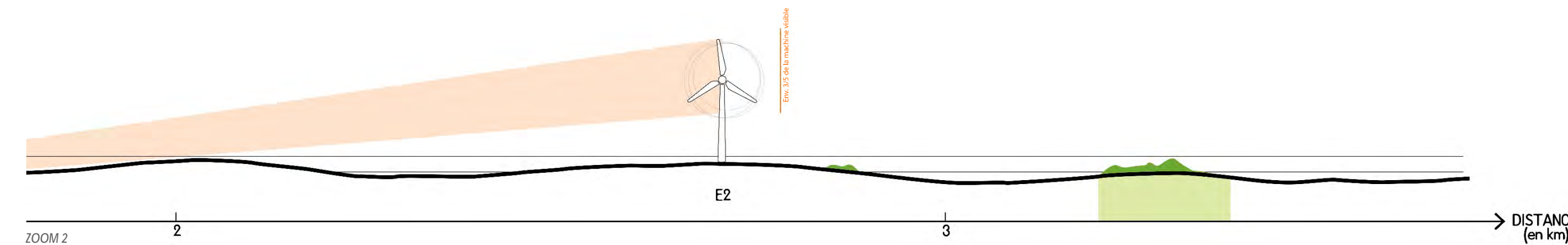
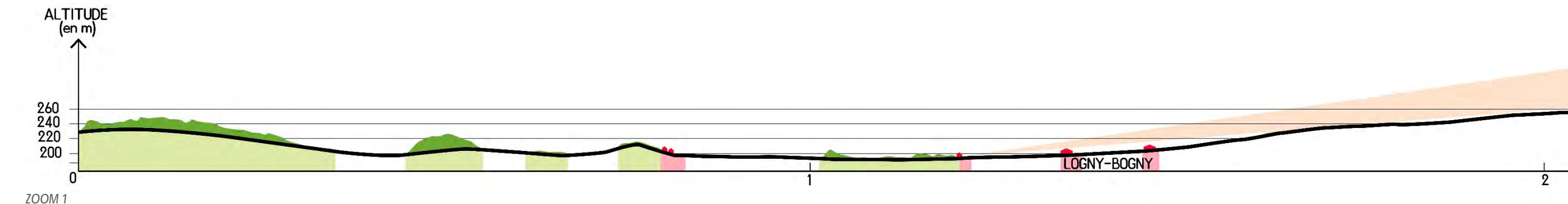
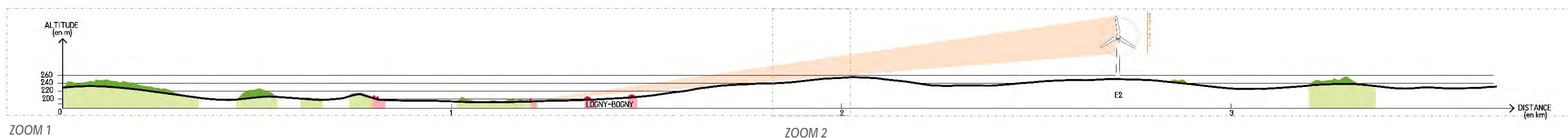
VIII.1.3.6.b Marlemont

Depuis le cœur de Marlemont, il est possible de bénéficier d'une ou de plusieurs vues depuis le cœur du bourg avec une part visible des machines supérieure à la moitié de la hauteur.



VIII.1.3.6.c Logny-Bogny

Depuis le bourg de Logny-Bogny, il est possible de bénéficier d'une vue en direction des éoliennes avec une part perçue équivalente à la moitié des machines. Cette perception se limite à quelques secteurs du bourg.



En complément des coupes précédemment présentées, une analyse supplémentaire sur les zones de visibilité des machines est proposée pour Logny-Bogny, en se basant sur une analyse comparative de Zones d'Influence Visuelle (ZIV) qui s'appuient sur les données du Modèle Numérique d'Élévation (MNE), permettant de prendre en compte les masques visuels formés par le bâti. Le MNE utilisé est à la meilleure résolution permettant d'obtenir une approche fine des potentielles incidences visuelles.

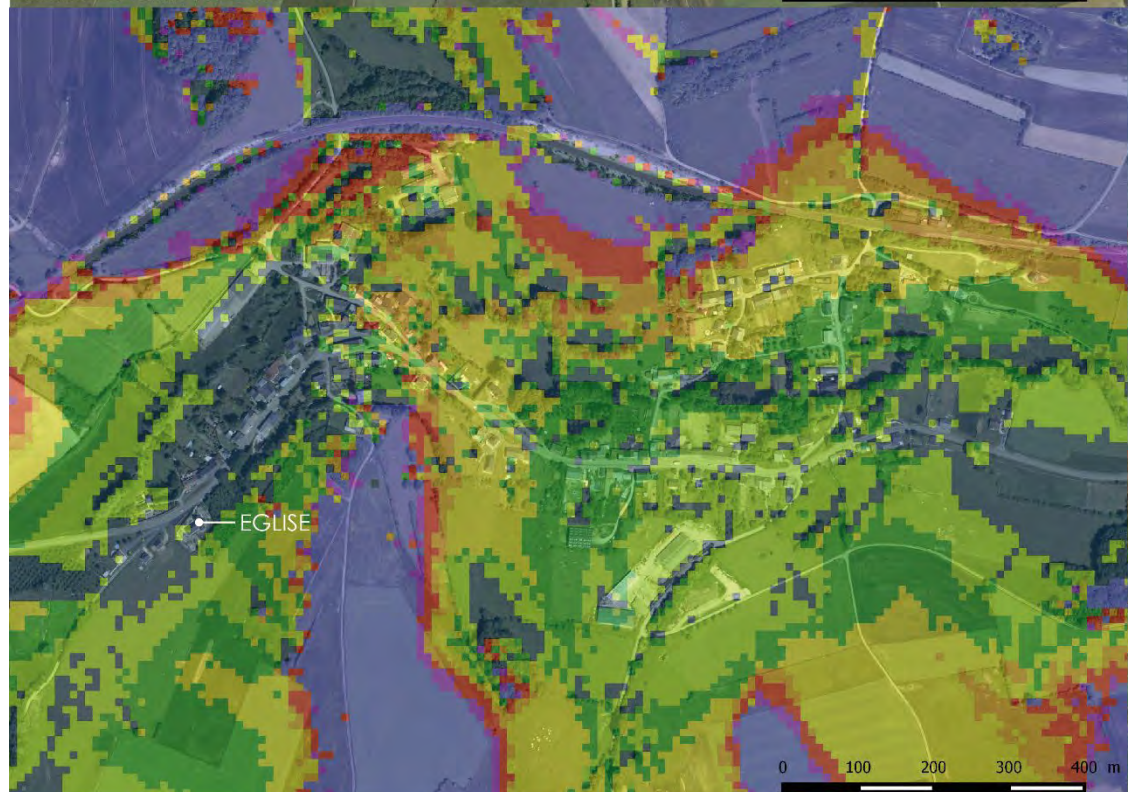
Cette comparaison de ZIV se fait sur le critère de la visibilité ou non des pales des éoliennes. Ainsi, dans un premier cas, il est considéré uniquement la visibilité du mât des machines, alors que dans un second temps, la visibilité des bouts de pales est considérée.

Commentaire :

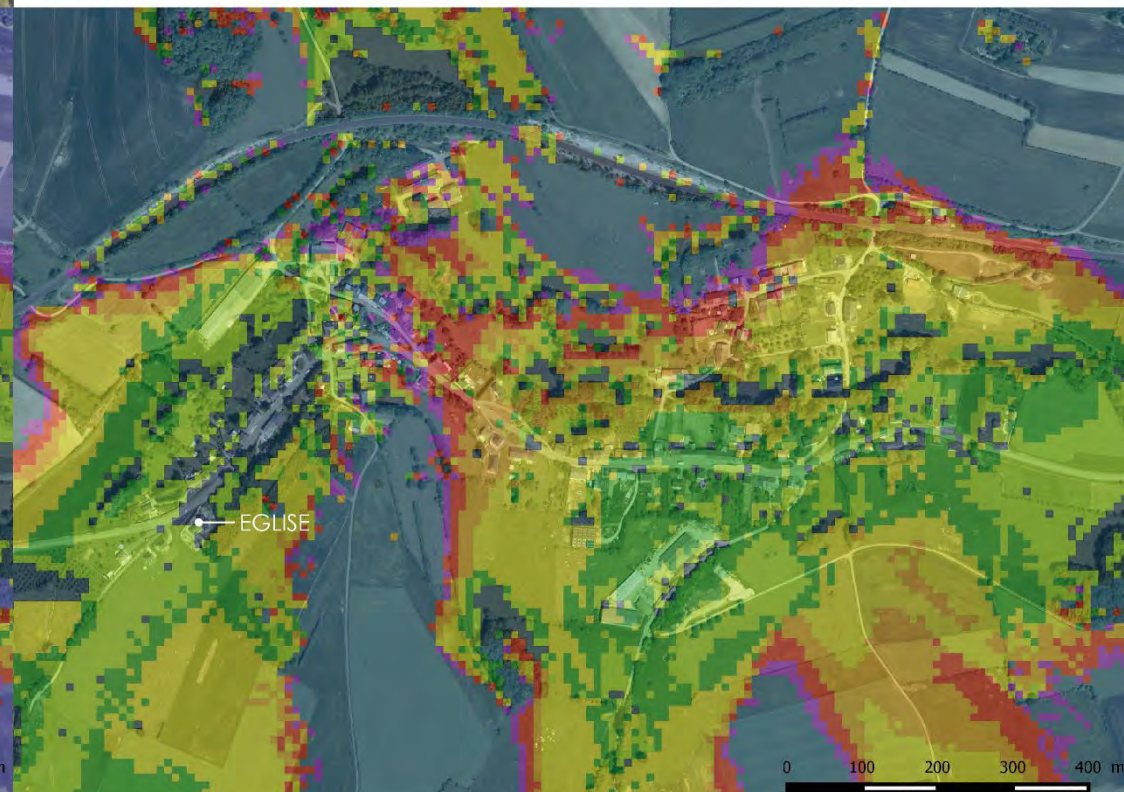
Depuis le bourg de Logny-Bogny, le projet de Côte des Vauzelles se perçoit majoritairement par le rotor des machines mais leur nombre se limite à 3, notamment sur la partie Est du bourg.

À l'Ouest, non loin de l'église de Logny-Bogny, le boisement et le relief permettent de limiter fortement la visibilité des éoliennes du projet depuis le cœur du bourg. En effet, seules quelques pales peuvent être visibles, comme le montre la carte de droite. Cependant, dès que l'on se dirige vers l'Ouest, après les dernières habitations, l'ouverture visuelle offre aux usagers de la D978, la possibilité de voir une grande partie des machines du groupe Ouest du projet (qui sont au nombre de 3). L'autre partie du bourg à l'Est possède une trame arborée permettant de limiter les perceptions des machines dont peu de leurs moyeux sont perceptibles (1 à 3).

Comme perceptible sur la carte en bas à gauche, (visibilité du moyeu), **une partie du village de Logny-Bogny ne percevra aucun moyeu et la majorité des habitations ne percevra qu'un des deux moyeux d'éoliennes.**



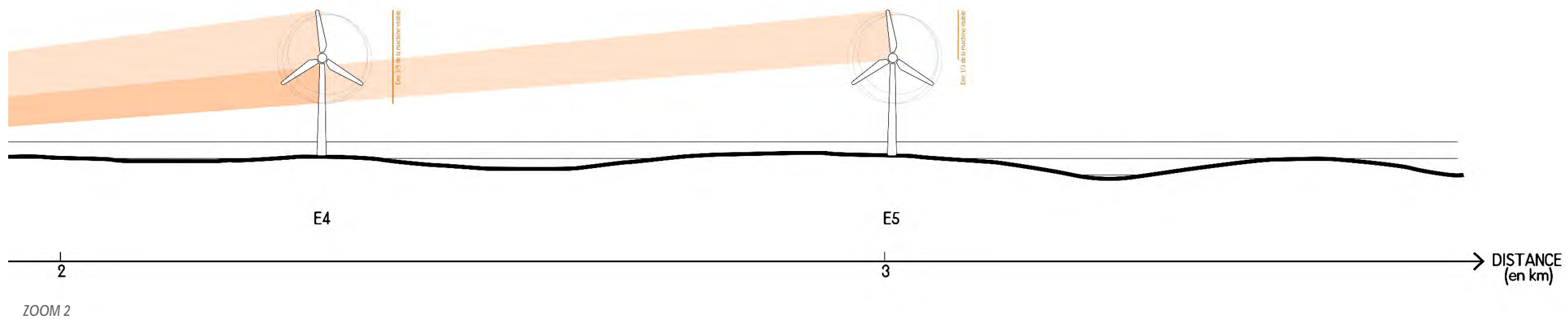
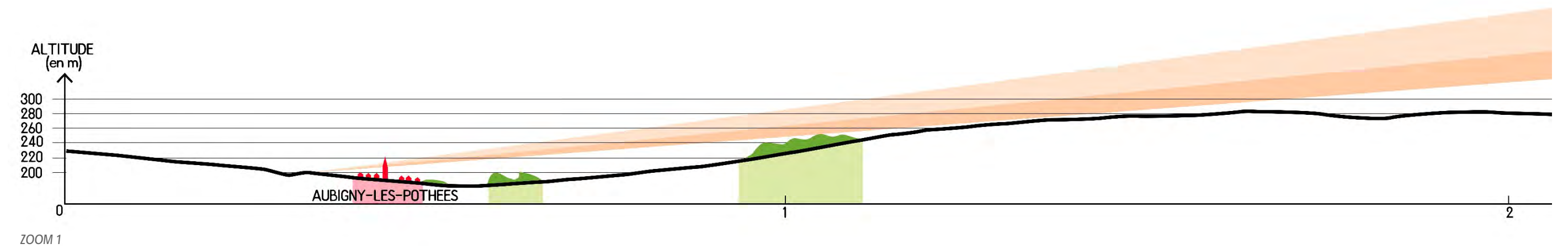
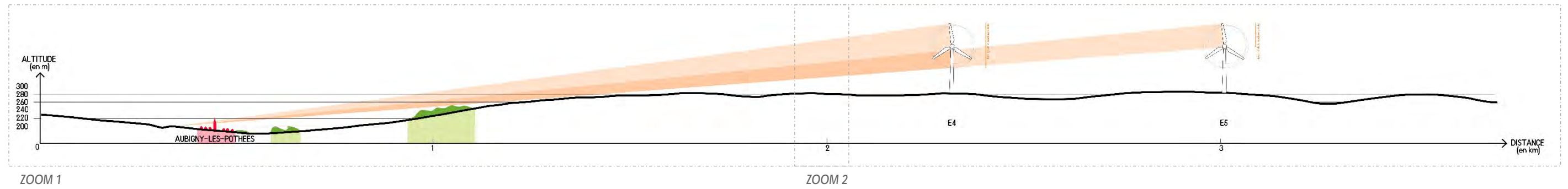
Visibilité du moyeu



Visibilité des pales

VIII.1.3.6.d Aubigny-les-Pothées

Depuis l'entrée Nord du bourg d'Aubigny-les-Pothées, il est possible de bénéficier d'une vue sur les éoliennes du projet sur, au minimum, la moitié de la hauteur des machines du projet.



En complément des coupes précédemment présentées, une analyse supplémentaire sur les zones de visibilité des machines est proposée pour Aubigny-les-Pothées, en se basant sur une analyse comparative de Zones d'Influence Visuelle (ZIV) qui s'appuient sur les données du Modèle Numérique d'Élévation (MNE), permettant de prendre en compte les masques visuels formés par le bâti. Le MNE utilisé est à la meilleure résolution permettant d'obtenir une approche fine des potentielles incidences visuelles.

Cette comparaison de ZIV se fait sur le critère de la visibilité ou non des pales des éoliennes. Ainsi, dans un premier cas, il est considéré uniquement la visibilité du mât des machines, alors que dans un second cas, la visibilité des bouts de pales est considérée.

Sur la carte ci-dessous sont localisés deux points de vue qui sont présentés ci-après.



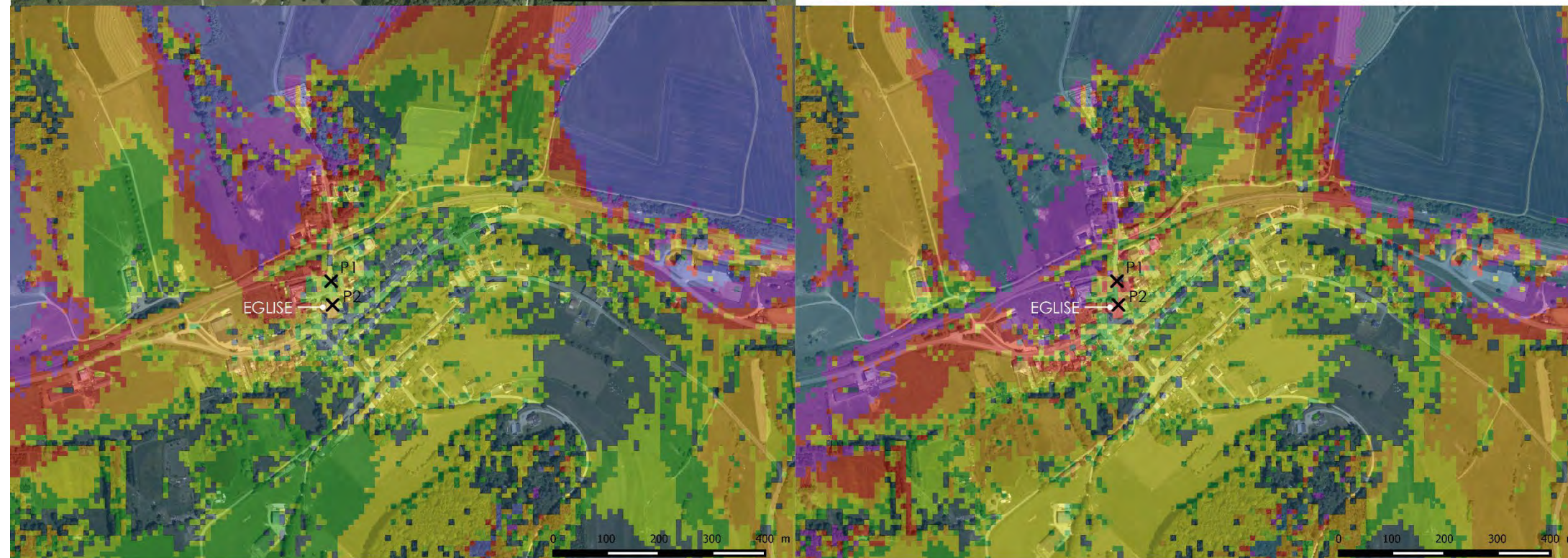
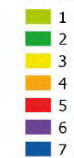
Commentaire :

Depuis le bourg d'Aubigny-les-Pothées, la visibilité du projet se limite principalement à 3 éoliennes dont la visibilité se fait principalement par le moyeu et les pales. En remontant vers le Nord, notamment aux abords de l'église, le nombre d'éoliennes potentiellement visibles augmente rapidement passant alors de 3 à 6 voire 7 éoliennes.

Depuis la RD978, qui traverse le bourg d'Est en Ouest, la visibilité du projet se limite principalement au mouvement des pales, comme le montre la comparaison des cartes (moins de zones colorisées sur la carte de gauche que celle de droite). Depuis le cœur du bourg, au Sud de l'église, les masques visuels formés par le front bâti permettront de masquer entièrement le projet. Ce n'est qu'en sortant du bourg (à l'Est comme à l'Ouest) que les perceptions du projet sont maximisantes (plus de 5 éoliennes visibles). **Ainsi, la majeure partie des habitations sont épargnées par la visibilité du moyeu des éoliennes.**

Légende

Nombre d'éoliennes visibles



Visibilité du moyeu

Visibilité des pales

Présentation des photomontages



Vue P1 : Depuis ce point de vue, le projet se perçoit principalement dans l'axe de la voie où une éolienne est visible jusqu'au niveau de son moyeu. Les éoliennes situées à droite de l'image sont dissimulées entièrement par le bâtiment.

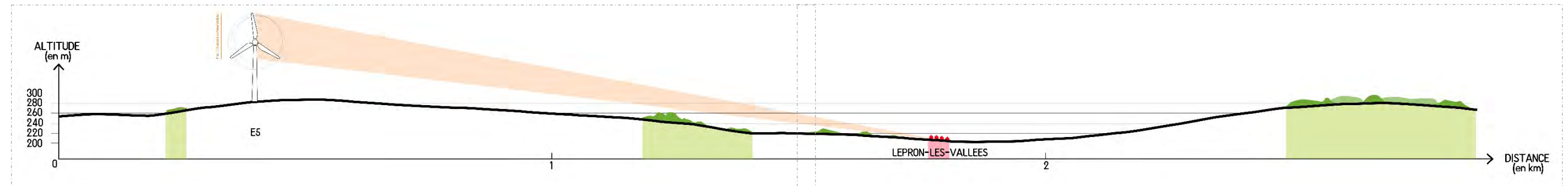


Vue P2 : Depuis ce point de vue, situé plus proche de l'église que le précédent, le projet n'est visible que très partiellement, notamment l'éolienne la plus proche. D'ici, cette éolienne, précédemment bien visible, ne se perçoit que par les pales au-dessus de la végétation. Cependant, à droite de l'image, une éolienne de l'autre groupe est visible entre les bâtiments. La vue étant dynamique, celle-ci disparaît donc rapidement.

L'analyse visuelle et dynamique montre que l'éolienne visible (E4) du projet de Côte des Vauzelles à être dissimulée rapidement par la végétation qui habille le versant opposé de la vallée en descendant progressivement au cœur du bourg. L'incidence visuelle du projet est donc à relativiser par le caractère ponctuel de la visibilité de l'éolienne sur une perception dynamique (déplacement en voiture notamment).

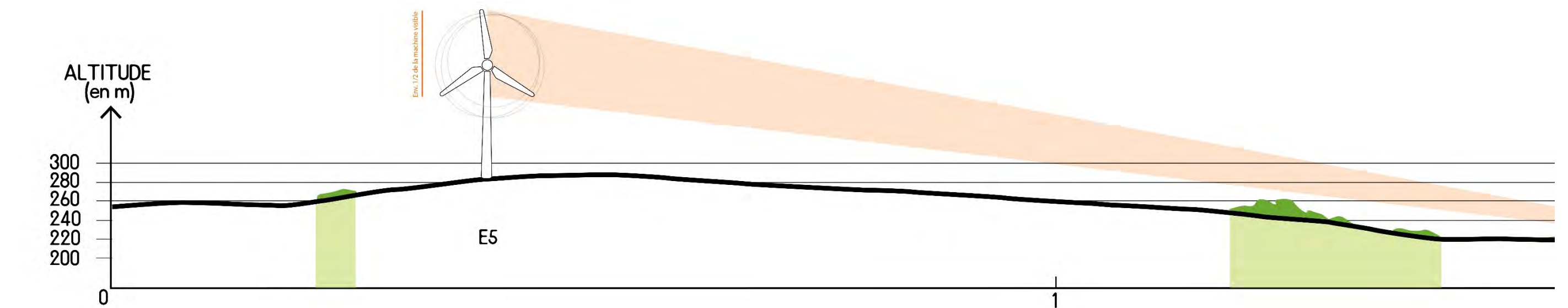
VIII.1.3.6.e Lépron-les-Vallées

Depuis le bourg de Lépron-les-Vallées, il est possible de percevoir une ou plusieurs éoliennes du projet dont la part visible reste en deçà de la moitié de la hauteur des machines.

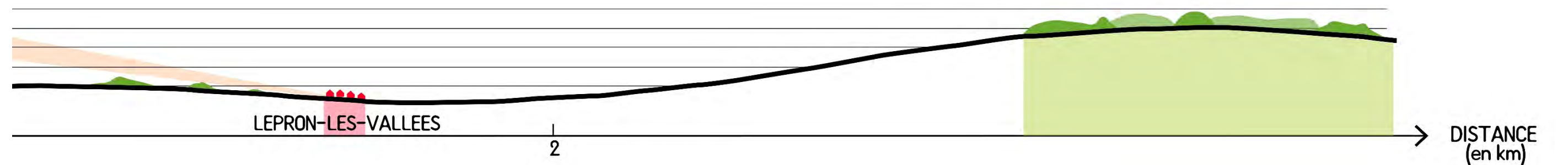


ZOOM 1

ZOOM 2



ZOOM 1



ZOOM 2

En complément des coupes précédemment présentées, une analyse supplémentaire sur les zones de visibilité des machines est proposée pour Lépron-les-Vallées, en se basant sur une analyse comparative de Zones d'Influence Visuelle (ZIV) qui s'appuient sur les données du Modèle Numérique d'Élévation (MNE), permettant de prendre en compte les masques visuels formés par le bâti. Le MNE utilisé est à la meilleure résolution permettant d'obtenir une approche fine des potentielles incidences visuelles.

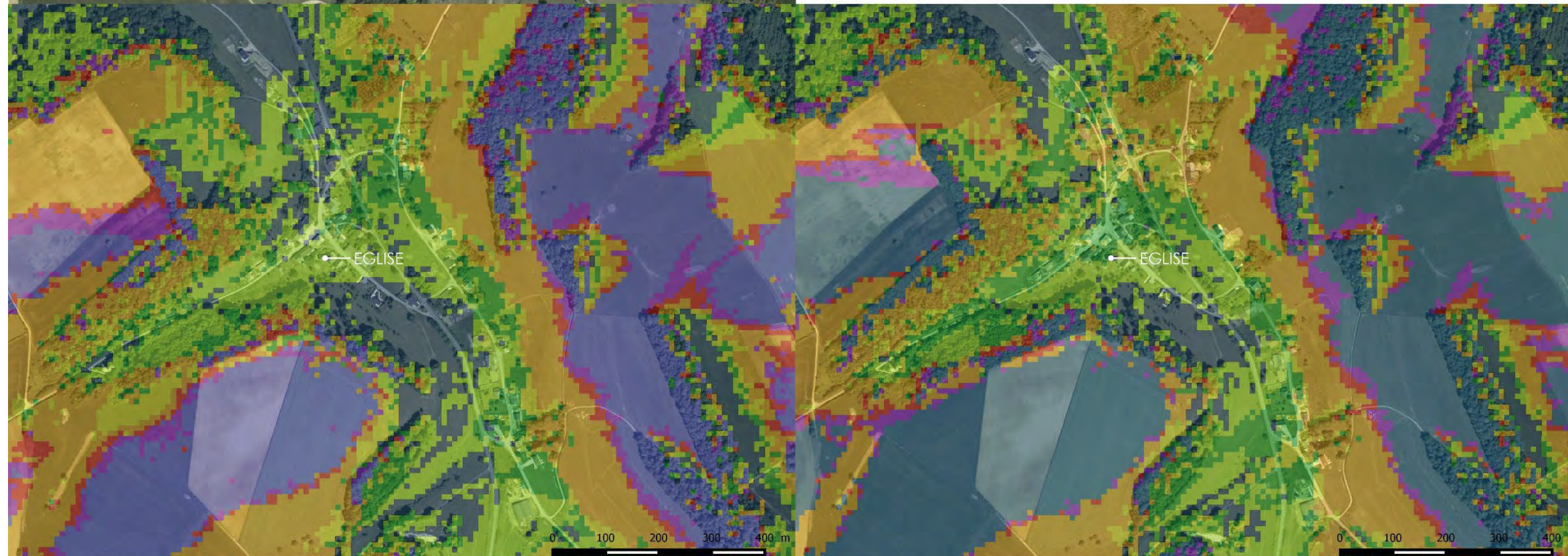
Cette comparaison de ZIV se fait sur le critère de la visibilité ou non des pales des éoliennes. Ainsi, dans un premier cas, il est considéré uniquement la visibilité du mât des machines, alors que dans un second temps, la visibilité des bouts de pales est considérée.



Commentaire :

Depuis le bourg de Lépron-les-Vallées, les visibilitées en direction du projet sont limitées puisque ce sont majoritairement 1 à 2 éoliennes qui sont visibles par le moyeu et donc les pales. Ce n'est qu'en se situant sur la frange Est du bourg, c'est-à-dire en prenant du recul par rapport au versant situé à l'Ouest, que le projet se perçoit de manière plus importante, avec la perception des 4 éoliennes du groupe Est du projet. Cependant, cette visibilité des deux éoliennes supplémentaires se limite aux pales, comme le montre la comparaison entre les cartes ci-dessous.

Au Sud, comme au Nord du bourg, le projet ne se perçoit pas du tout du fait de l'effet de masque de la topographie et de la végétation. Par conséquent, **la majeure partie des habitations semble n'avoir qu'une perception limitée à un moyeu**. La végétation présente sur les parcelles des habitations (trop fine pour être intégrée au MNE) permet aussi d'augmenter les effets de masque visuel réduisant d'autant plus la perception des machines.



Visibilité du moyeu

Visibilité des pales



VIII.2 Synthèse de l'analyse visuelle

VIII.2.1 Lisibilité du projet

Le projet de Côte des Vauzelles se compose de 7 éoliennes réparties en deux groupes de trois et quatre éoliennes dont l'implantation présente une légère courbure.

De manière générale, le projet reste modérément visible dans le paysage grâce aux nombreux écrans visuels qui jalonnent le territoire (collines et boisements). C'est depuis les points hauts (lignes de crêtes, buttes topographiques) que le projet est le plus visible. Selon l'orientation du point de vue, la lecture du projet sera différente. Cependant, depuis les vues latérales orientées Est/Ouest, le projet n'apparaît pas lisible par les effets de superposition visuelle qui brouillent la compréhension de l'implantation. En effet, selon un axe de vue orienté Nord/Sud, le projet se lit comme étant composé de deux lignes à l'implantation relativement régulière bien séparée l'une de l'autre donnant l'impression de deux parcs distincts.

Depuis les bourgs proches, le projet n'apparaît que partiellement bénéficiant des masques topographiques qui dissimulent un des groupes d'éoliennes.

VIII.2.2 Incidences sur les unités paysagères

Les collines forestières et bocagères de la Thiérache possèdent un paysage relativement fermé par les boisements au centre desquels se trouve une clairière où s'est bâtie la ville de Rocroi. Les remparts de Rocroi constituent un point sur ce secteur mais ne permettent pas d'ouvrir des vues en direction du projet. Par conséquent l'incidence visuelle est nulle.

La vallée boisée de la Meuse et de le Semoy possède le relief le plus marqué et le plus élevé du territoire. Malgré cette configuration, le contexte boisé étant important, il est difficile de bénéficier d'un panorama glissant au-delà de ce paysage isolé du reste du territoire. L'incidence visuelle est donc nulle.

Les vallées bocagères et boisées de la Thiérache se caractérisent par deux sous-unités paysagères. La première se compose des vallées de la Sormonne et de l'Audry qui se trouvent être séparées par une ligne de crête importante. C'est depuis cette crête et le versant Nord de la Sormonne qu'une incidence visuelle est identifiée. En effet, depuis la ligne de crête au Nord de l'Audry, le projet peut présenter un effet de rupture d'échelle et d'écrasement de la vallée. Cependant, depuis ces secteurs, le projet propose une lecture simplifiée permettant de souligner l'orientation globale du paysage. La deuxième se caractérise par un paysage collinaire dont les sommets et les versants les plus abrupts sont habillés de boisements multipliant ainsi les écrans visuels. Au sein de ce territoire, le projet dispose principalement de visibilités partielles. Ce n'est qu'en prenant de la hauteur, notamment à Marlemont, que le projet apporte une toute autre dimension au paysage. En effet, ce point de vue favorise la comparaison des échelles entre les boisements et les éoliennes mais l'ouverture est telle que les dimensions imposantes des machines sont relativement absorbées. Il peut être observé ponctuellement des ruptures d'échelles importantes principalement depuis les secteurs proches. L'incidence visuelle est donc forte depuis les abords du projet mais se réduit dès lors que l'observateur s'éloigne du projet.

Le plateau agricole ouvert de la Basse Thiérache et du Porcien est une unité paysagère caractérisée par un paysage largement ouvert mais fortement vallonné proposant un certain "moutonnement" du paysage. Ce n'est que depuis les crêtes que le projet de Côte des Vauzelles apparaît nettement sur l'horizon. Cependant, les masques végétaux étant importants entre ce paysage et le projet (collines boisées de la Thiérache), ce dernier s'insère aisément dans le paysage notamment grâce à une implantation simple lisible comme étant deux lignes de 3 et 4 éoliennes appartenant à deux parcs distincts. L'incidence visuelle est donc relativement faible.

VIII.2.3 Incidences sur les bourgs et hameaux

À l'échelle de l'aire d'étude éloignée, les villes de Rocroi et de Revin ne présentent pas d'incidence visuelle du fait de la barrière visuelle formée par la végétation et le relief. Les villes de Rozoy-sur-Serre, Rethel et Charleville-Mézières présentent des incidences très faibles du fait de l'éloignement et de l'effet intégrateur de la topographie et de la végétation qui peuvent fortement limiter la perception des machines du projet de Côte des Vauzelles.

À l'échelle de l'aire d'étude rapprochée, c'est la ville de Signy-l'Abbaye qui cristallise les incidences visuelles les plus importantes du fait de sa proximité et des vues qu'elle propose depuis les entrées Ouest et Sud. Cependant, depuis le cœur du bourg, les vues en direction du projet seront très limitées par la présence d'un front bâti dense et d'une situation en fond de vallée. L'incidence visuelle sur les bourgs de Renwez et de Rumigny est faible du fait de l'éloignement au projet et de la faible ouverture visuelle qu'elles proposent sur le paysage environnant.

À l'échelle de l'aire d'étude riveraine, seul le bourg de Vaux-Villaine ne présente pas ou très peu d'ouvertures visuelles en direction du projet. Le bourg de Liart est lui aussi relativement peu exposé au projet grâce à un effet de masque important formé par le relief et la végétation qui le recouvre, malgré la situation surplombante des entrées de bourgs orientées vers le projet. Lépron-les-Vallées est le bourg le plus proche du projet qui est le moins exposé au projet par son implantation en fond de vallée permettant aux versants de créer un obstacle visuel important. Seul un vallon vient ouvrir ponctuellement une vue en direction du projet, ne laissant apparaître qu'une éolienne. Marlemont propose des ouvertures visuelles en direction du projet où ce dernier dispose d'une bonne visibilité et lisibilité. Logny-Bogny et Aubigny-les-Pothées proposent des perceptions partielles du projet depuis le cœur du bourg mais depuis les sorties Ouest, l'incidence visuelle est plus marquée avec, ponctuellement, un effet de surplomb des machines.

Peu de hameaux sont présents autour du projet. Parmi les plus proches situés à environ 1km d'une éolienne du projet, il y a les hameaux de Marzelle, de Fontaine Olive, de Bel-Air et du Faluel. Ces derniers, du fait de leur contexte assez ouvert en direction du projet présentent une incidence visuelle plus forte.

VIII.2.4 Effets cumulés

L'analyse des photomontages montre qu'il n'existe que très peu d'effets cumulés du fait de l'éloignement des parcs existants et accordés par rapport aux éoliennes du projet de Côte des Vauzelles. Globalement, les effets cumulés sont observables principalement depuis la ligne de crête Nord marquant la limite du massif des Ardennes, de laquelle il est possible d'avoir un effet de superposition visuelle avec le parc de Blombay-l'Echelle. Cependant, la ligne de crête sur lequel est implanté le parc de Blombay-l'Echelle permet la plupart du temps de dissimuler le projet de Côte des Vauzelles.

Sur la moitié Sud, les parcs éoliens accordés de Thiérache et de la Hotte ne présentent que très rarement des effets cumulés avec le projet de Côte des Vauzelles du fait de l'éloignement (+ de 10km) et du rôle intégrateur de la topographie et de la végétation.

L'analyse théorique de saturation visuelle a démontré un risque faible pour les bourgs de Liart, Cernion, Logny-Bogny et Aubigny-les-Pothées. Cette dernière est plus particulièrement liée à l'espace de respiration qui passe sous le seuil souhaitable de 160°.

Le bourg de Cernion s'inscrit au cœur d'un écrin végétal. Les parcs du contexte situés au Nord-Ouest du territoire sont visuellement isolés du bourg par la végétation et les jeux de relief. Ainsi, l'espace de respiration théorique est en réalité bien supérieur et les risques de saturation visuelle sont nuls.

Logny-Bogny ainsi qu'Aubigny-les-Pothées sont tous deux inscrits au cœur de la vallée de l'Audry. Les reliefs marqués du coteau, coiffés de boisement isolent ces lieux de vie des parcs du contexte. Ainsi, seul le projet est visible et les espaces de respiration sont ici aussi nettement supérieurs au seuil souhaité. Les risques de saturations visuelles sont donc nuls.

Enfin, le village de Liart est quant à lui implanté aux abords d'un affluent de l'Aude. Orienté vers le fond de vallée, à l'Est, les reliefs n'autorisent aucune percée visuelle vers le Sud-Ouest. Le parc de la Hotte est ainsi totalement invisible depuis le bourg. L'espace de respiration réel est donc largement supérieur à l'indice théorique et au seuil souhaitable. Les risques de saturation visuelle sont nuls.

VIII.2.5 Incidences sur le tourisme

L'incidence sur les déplacements touristiques est relativement faible excepté en phase de travaux, notamment pour les sentiers de petite randonnée circulant à proximité immédiate des éoliennes du projet.

Les hébergements touristiques montrent une certaine incidence visuelle notamment pour le gîte de Cernion. Le gîte d'Aubigny-les-Pothées présente des abords végétalisés permettant de limiter la perception du projet depuis le jardin.

Toutefois, en matière de représentations paysagères liées au tourisme vert (randonnée), il est à noter que la visibilité du projet de Côte des Vauzelles devrait générer une première mutation du paysage des collines de la Thiérache par l'ajout d'un motif éolien créant un nouveau point de repère dans le paysage.

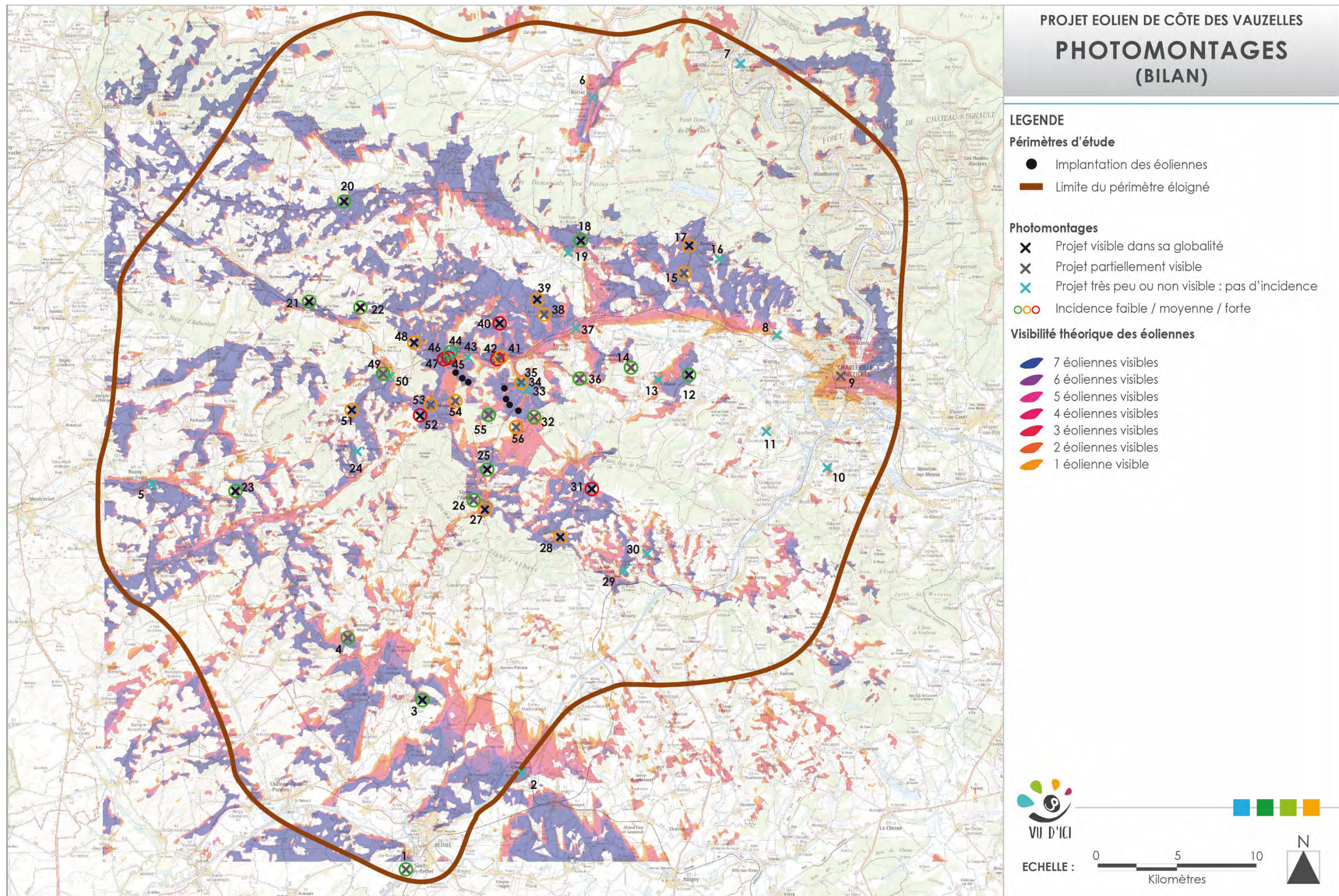
VIII.2.6 Incidences sur le patrimoine protégé

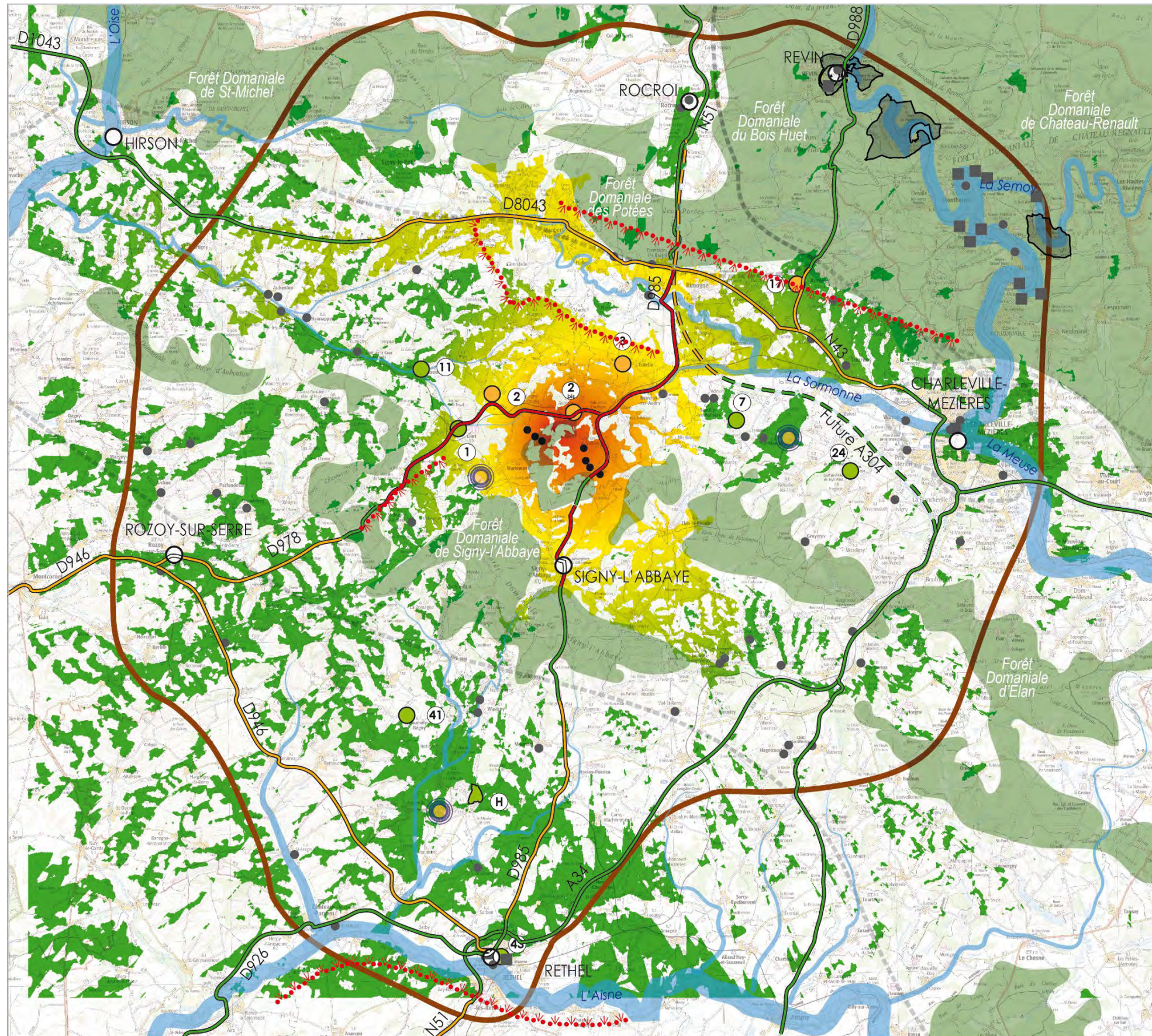
Le patrimoine présente des incidences variables selon la distance et le contexte visuel. Parmi les 65 édifices, les 10 sites et l'AVAP de Revin (aujourd'hui classée en SPR), seuls 11 d'entre eux présentent une covisibilité avérée avec le projet:

- Église Notre-Dame de Liart (1) ;
- Château-ferme du Maipas (2) ;
- Église Saint-Martin (2bis)
- Château de l'Echelle (3) ;
- Allée couverte de Giromont (7) ;
- Église Saint-Rémi d'Aouste (11) ;
- Église Notre-Dame-de-la-Très-Sainte-Vierge (17) ;
- Ancienne abbaye des Sept Fontaines (24) ;
- Château de Doumély-Bégny (41) ;
- Église Saint-Nicolas de Rethel (43) ;
- Mont Sery et ses abords (H).

Le reste du patrimoine du territoire ne présente pas de covisibilité établie, qu'elle soit directe ou indirecte.







**PROJET EOLIEN DE CÔTE DES VAUZELLES
INCIDENCES PAYSAGE ET PATRIMOINE**

LEGENDE

Périmètres d'étude

- Implantation des éoliennes
- Limite du périmètre éloigné

Perceptions visuelles particulières

- ⊙ Butte topographique permettant des vues longues sur le grand paysage
- ⋯ Ligne de crête ou coteau favorisant des dégagements visuels lointains
- Verrou boisé jouant le rôle d'écran
- incidence visuelle forte à modérée
- incidence visuelle modérée à faible
- incidence visuelle très faible à nulle

Incidence sur le patrimoine protégé

- Edifice / Site protégé
- Contour du site protégé ou de la ZPPAUP
- Incidence nulle
- Incidence faible
- Incidence moyenne

Incidence sur les unités paysagères

- ⋯ Contour d'unité paysagère
- Incidence nulle (masque visuel topographique ou boisement)
- Incidence faible à nulle selon le couvert végétal et l'éloignement au projet
- Incidence modérée depuis les clairières de Signy-l'Abbaye et le versant Nord de la vallée de l'Audry
- Incidence forte depuis les abords immédiats et notamment les bourgs proches situés dans la vallée de l'Audry (en fonction des ouvertures visuelles)



Tableau récapitulatif des incidences

PAYSAGE						
Enjeux et sensibilités recensés dans l'état initial				Analyse des incidences		
Nom	Type	Aire d'étude	Sensibilité	Etude par photomontage	Incidences	Niveau d'incidence globale
Vallées boisées de la Meuse et de la Semoy	Unité paysagère	Eloignée	Pas de sensibilité notable du fait d'un fort encaissement et boisement des vallées de la Meuse et de la Semoy	7	Pas d'incidence	Incidences faibles
Collines forestières et bocagères des Ardennes	Unité paysagère	Eloignée	Sensibilité faible, du fait de la présence d'un point de vue touristique haut au centre des boisements permettant d'offrir une vue large en direction de l'AEI	6	Pas d'incidence	
Vallées bocagères et boisées de la Thiérache	Unité paysagère	Riveraine Rapprochée Eloignée	Fortes sensibilités, portant sur sa proximité et la qualité des espaces ouverts qui peuvent offrir des vues larges en direction de l'AEI	10 à 54	Incidence modérée voire ponctuellement forte selon l'éloignement et l'ouverture visuelle. Aux abords des effets écrasants peuvent être observés. Le versant Nord de la vallée de la Sormonne et de l'Audy propose des perceptions larges sur l'ensemble du projet qui dispose d'une bonne visibilité. Incidence faible sur les secteurs éloignés	
Charleville-Mézières	Unité paysagère	Eloignée	Sensibilité faible, du à son éloignement et à une faible présence de points hauts significatifs	8 et 9	Pas d'incidence	
Plateau agricole ouvert de la Basse Thiérache et du Porcien	Unité paysagère	Eloignée	Sensibilité modérée, portant sur les vues longues proposées depuis les voies passant sur les crêtes des vallonnements en direction de l'AEI	1 à 5	Incidence faible du fait de l'ampleur du paysage qui permet d'absorber la taille des machines	
Butte de Marlemont	Belvédère	Riveraine Rapprochée Eloignée	Fortes sensibilités, portant sur la proximité du site touristique avec le projet et son ouverture visuelle sur le paysage des collines boisées de la Thiérache	52	Incidence modérée car le projet dispose d'une bonne lecture dans le paysage mais reste néanmoins prégnant	
Mont de Sery	Belvédère	Eloignée	Sensibilité modérée par la présence de points de vues significatifs sur le site	3	Incidence faible du fait de l'éloignement et de la faible perception du projet sur l'horizon	

LIEUX VISITES ET FREQUENTES						
Enjeux et sensibilités recensés dans l'état initial				Analyse des incidences		
Nom	Type	Aire d'étude	Sensibilité	Etude par photomontage	Incidences	Niveau d'incidence globale
RD978	Infrastructure	Riveraine à éloignée	Fortes à modérées selon tronçon	23 et 51	Incidence faible car le projet dispose d'une bonne lecture depuis les secteurs proches comme éloignés	Incidences faibles
RD8043 / N43	Infrastructure	Rapprochée à éloignée	Modérée à faible	8 et 20	Incidence faible du fait de l'éloignement et de la perception principalement latérale et non dans l'axe de la voie	
RD985	Infrastructure	Rapprochée à éloignée	Modérée à faible	18 et 25	Incidence modérée à faible du fait de la bonne visibilité du projet dans le paysage	

LIEUX HABITES ET PERCEPTIONS QUOTIDIENNES						
Enjeux et sensibilités recensés dans l'état initial				Analyse des incidences		
Nom	Type	Aire d'étude	Sensibilité	Etude par photomontage	Incidences	Niveau d'incidence globale
Logny - Bogny	Bourg riverain	Riveraine	Fortes	42 à 47	Incidence modérée depuis la sortie Ouest Incidence nulle à très faible depuis le cœur du bourg et l'entrée Est	Incidences modérées à faibles
Aubigny-les-Pothées	Bourg riverain	Riveraine	Fortes	41 et 42	Incidence ponctuellement forte depuis la sortie Ouest Modérée à nulle depuis le cœur du bourg où seules deux éoliennes sont visibles dans l'axe du clocher de l'église	
Rouvroy-sur-Audy	Bourg riverain	Riveraine	Fortes	37	Pas d'incidence	
L'Echeffe	Bourg riverain	Riveraine	Modérée	38 et 39	Incidence modérée à faible car bien que le projet soit visible, il dispose d'une bonne visibilité	
Neufmaison	Bourg riverain	Riveraine	Faible	36	Incidence faible	
Marlemont	Bourg riverain	Riveraine	Fortes	52 et 53	Incidence modérée à faible depuis les abords de l'église mais aussi depuis la butte de Marlemont où une concurrence visuelle existe entre le projet et la silhouette de bourg	
Liart	Bourg riverain	Riveraine	Modérée	49 et 50	Incidence faible (projet peu perceptible)	
Lépron-les-Vallées	Bourg riverain	Riveraine	Fortes	33 à 35	Incidence faible puisque le projet n'est visible que depuis un point ponctuel dans le bourg	
Signy-Abbaye	Bourg riverain	Rapprochée	Fortes à modérées	26 et 27	Incidence modérée à faible puisque le projet n'apparaît que partiellement ou entièrement sans engendrer d'effet écrasant	
Dommercy	Bourg riverain	Rapprochée	Modérée à faible	28	Incidence modérée puisque le projet apparaît dans sa globalité avec un effet écrasant	
Vaux-Vilaine	Bourg riverain	Riveraine	Pas de sensibilité	-	Pas d'incidence (résultat ZIV)	
Cernion	Bourg riverain	Riveraine	Modérée à faible	40	Incidence modérée du fait d'un effet de superposition visuelle avec des pylônes électriques situés au premier plan	
Hameaux de Marzelle, Bel-Air, Fontaine-Olive et Le Faluel	Hameaux proches	Riveraine	Fortes à modérées		Incidence forte	
Gîte à Cernion	Tourisme	Riveraine	Modérée	40	Incidence modérée du fait d'un effet de superposition visuelle avec des pylônes électriques situés au premier plan	
Chambres d'hôtes à Aubigny-les-Pothées	Tourisme	Riveraine	Modérée	44	Incidence faible à nulle (contexte végétal dense)	



PATRIMOINE						
Enjeux et sensibilités recensés dans l'état initial				Analyse des incidences		
Nom	Type	Statut	Aire d'étude	Sensibilité	Etude par photomontage	Niveau d'incidence globale
Eglise Notre-Dame de Liart (1)	Patrimoine (monument historique)	Inscrit	Riveraine	Sensibilité modérée	49 et 50	Incidence faible
Château ferme du Maipas (2)	Patrimoine (monument historique)	Inscrit	Riveraine	Sensibilité modérée	48	Incidence modérée
Eglise Saint-Martin (2bis)	Patrimoine (monument historique)	Inscrit	Riveraine	Sensibilité modérée	42	Incidence modérée
Château de l'Échelle (3)	Patrimoine (monument historique)	Inscrit	Rapprochée	Sensibilité modérée	39	Incidence modérée
Eglise Saint-Etienne de Servion (4)	Patrimoine (monument historique)	Inscrit/Classé	Rapprochée	Pas de sensibilité	-	Pas d'incidence
Eglise Saint-Martin à Remilly-Pothées (5)	Patrimoine (monument historique)	Inscrit	Rapprochée	Pas de sensibilité	-	Pas d'incidence
Château de Remilly-Pothées (6)	Patrimoine (monument historique)	Inscrit	Rapprochée	Pas de sensibilité	-	Pas d'incidence
Allée couverte de Giromont (7)	Patrimoine (monument historique)	Classé	Rapprochée	Sensibilité modérée	14	Incidence faible
Chapelle des Trois-Maries de Giromont (8)	Patrimoine (monument historique)	Inscrit	Rapprochée	Pas de sensibilité	-	Pas d'incidence
Eglise Saint-Marcel (9)	Patrimoine (monument historique)	Classé	Rapprochée	Sensibilité modérée	12 et 13	Pas d'incidence
Halle de Saint-Jean-aux-Bois (10)	Patrimoine (monument historique)	Classé	Rapprochée	Sensibilité modérée	24	Pas d'incidence
Eglise Saint-Rémès à Aoust (11)	Patrimoine (monument historique)	Classé	Rapprochée	Sensibilité faible	22	Incidence faible
Restes de l'église abbatiale de Bonnefontaine (12)	Patrimoine (monument historique)	Inscrit	Rapprochée	Pas de sensibilité	-	Pas d'incidence
Eglise Saint-Sulpice à Rumigny (13)	Patrimoine (monument historique)	Inscrit	Rapprochée	Sensibilité modérée	21	Pas d'incidence
Borne de Saint-Rémès (au bord de la RD8043) (14)	Patrimoine (monument historique)	Classé	Rapprochée	Pas de sensibilité	-	Pas d'incidence
Borne de Saint-Rémès (au bord de la RD8043) (15)	Patrimoine (monument historique)	Classé	Rapprochée	Pas de sensibilité	-	Pas d'incidence
Eglise Saint-Etienne à Laval-Morency (16)	Patrimoine (monument historique)	Inscrit	Rapprochée	Sensibilité modérée	19	Pas d'incidence
Eglise Notre-Dame-la-Tres-Sainte-Vierge à Remevez (17)	Patrimoine (monument historique)	Classé	Rapprochée	Sensibilité modérée	17	Incidence modérée
Restes du château à Montcornet (18)	Patrimoine (monument historique)	Inscrit	Rapprochée	Sensibilité modérée	16	Pas d'incidence
Eglise Saint-Martin à Cliron (19)	Patrimoine (monument historique)	Inscrit	Rapprochée	Pas de sensibilité	-	Pas d'incidence
Eglise Saint-Martin à Tournes (20)	Patrimoine (monument historique)	Classé	Eloignée	Pas de sensibilité	-	Pas d'incidence
Eglise Saint-Jean-Baptiste à Warcq (21)	Patrimoine (monument historique)	Classé	Eloignée	Pas de sensibilité	-	Pas d'incidence
Ancien moulin à couleurs à Pîtres-Mézères (22)	Patrimoine (monument historique)	Inscrit	Eloignée	Pas de sensibilité	-	Pas d'incidence
Patrimoine urbain de Charleville-Mézières (Rolonde SNCF, Anciennes fortifications, Vieux Moulin, Place Ducale, Immeubles de la Place Ducale, etc.) (23)	Patrimoine (monument historique)	Inscrit/Classé	Eloignée	Pas de sensibilité	-	Pas d'incidence
Eglise Saint-Lie de Mohon à Charleville-Mézières (23.1)	Patrimoine (monument historique)	Classé	Eloignée	Pas de sensibilité	-	Pas d'incidence
Basilique Notre-Dame de l'Espérance (23.2)	Patrimoine (monument historique)	Classé	Eloignée	Sensibilité faible	9	Pas d'incidence
Ancienne abbaye de Sept-Fontaines à Fagnon (24)	Patrimoine (monument historique)	Inscrit	Eloignée	Sensibilité faible	11	Incidence faible
Eglise Saint-Denis à Evigny (25)	Patrimoine (monument historique)	Inscrit	Eloignée	Pas de sensibilité	-	Pas d'incidence
Château et ses communs à St-Marceau (26)	Patrimoine (monument historique)	Inscrit	Eloignée	Sensibilité faible	10	Pas d'incidence
Château de Gruyères (27)	Patrimoine (monument historique)	Inscrit	Eloignée	Pas de sensibilité	-	Pas d'incidence
Château de la Basse-Touligny (28)	Patrimoine (monument historique)	Inscrit	Eloignée	Pas de sensibilité	-	Pas d'incidence
Eglise Saint-Martin à Polx-Terron (29)	Patrimoine (monument historique)	Classé	Eloignée	Pas de sensibilité	-	Pas d'incidence
Eglise Saint-Martin de Raillcourt (30)	Patrimoine (monument historique)	Inscrit	Eloignée	Pas de sensibilité	-	Pas d'incidence
Calvaire devant l'église Notre-Dame-de-l'Assomption (31)	Patrimoine (monument historique)	Classé	Eloignée	Sensibilité faible	30	Pas d'incidence
Ancien relais de poste de Launois-sur-Vence (25 Avenue Roger Ponsart) (32)	Patrimoine (monument historique)	Inscrit	Eloignée	Pas de sensibilité	-	Pas d'incidence
Eglise Saint-Etienne de Launois-sur-Vence (33)	Patrimoine (monument historique)	Classé	Eloignée	Pas de sensibilité	-	Pas d'incidence
Croix de la Carmoterie (34)	Patrimoine (monument historique)	Classé	Eloignée	Pas de sensibilité	-	Pas d'incidence
Château d'Harzellemont à Hagnicourt (35)	Patrimoine (monument historique)	Inscrit	Eloignée	Pas de sensibilité	-	Pas d'incidence
Eglise Sainte-Claire à Hagnicourt (36)	Patrimoine (monument historique)	Classé	Eloignée	Pas de sensibilité	-	Pas d'incidence
Eglise Saint-Remy à Viel-Saint-Rémy (37)	Patrimoine (monument historique)	Inscrit	Eloignée	Pas de sensibilité	-	Pas d'incidence
Douves du château de Mismont (38)	Patrimoine (monument historique)	Inscrit	Eloignée	Pas de sensibilité	-	Pas d'incidence
Halle de Wasigny (39)	Patrimoine (monument historique)	Inscrit	Eloignée	Pas de sensibilité	-	Pas d'incidence
Ferme Talon à Wasigny (40)	Patrimoine (monument historique)	Inscrit	Eloignée	Pas de sensibilité	-	Pas d'incidence
Château de Doumely-Bérgny (41)	Patrimoine (monument historique)	Inscrit/Classé	Eloignée	Sensibilité faible	4	Incidence faible
Anciennes douves du château d'Amicourt (42)	Patrimoine (monument historique)	Inscrit	Eloignée	Pas de sensibilité	-	Pas d'incidence
Eglise Saint-Nicolas de Reihel (43)	Patrimoine (monument historique)	Classé	Eloignée	Sensibilité faible	1	Incidence faible
Decor du salon de l'hôtel de ville de Reihel (44)	Patrimoine (monument historique)	Inscrit	Eloignée	Pas de sensibilité	-	Pas d'incidence
Eglise Saint-Nicolas à Château-Porcien (45)	Patrimoine (monument historique)	Inscrit/Classé	Eloignée	Pas de sensibilité	-	Pas d'incidence
Eglise Saint-Ferréol à Saint-Fergeux (46)	Patrimoine (monument historique)	Inscrit	Eloignée	Pas de sensibilité	-	Pas d'incidence
Eglise Notre-Dame à Fraillcourt (47)	Patrimoine (monument historique)	Inscrit	Eloignée	Pas de sensibilité	-	Pas d'incidence
Eglise Saint-Laurent à Rozoy-sur-Serre (48)	Patrimoine (monument historique)	Classé	Eloignée	Sensibilité faible	5	Pas d'incidence
Eglise Saint-Nicolas à Grandjeu (49)	Patrimoine (monument historique)	Inscrit	Eloignée	Pas de sensibilité	-	Pas d'incidence
Eglise Saint-Médard à Parfondrevil (50)	Patrimoine (monument historique)	Classé	Eloignée	Pas de sensibilité	-	Pas d'incidence
Eglise d'Archon (51)	Patrimoine (monument historique)	Inscrit	Eloignée	Pas de sensibilité	-	Pas d'incidence
Eglise de Cully-les-Liviers (52)	Patrimoine (monument historique)	Inscrit	Eloignée	Pas de sensibilité	-	Pas d'incidence
Eglise de Dohis (53)	Patrimoine (monument historique)	Inscrit	Eloignée	Sensibilité faible	-	Pas d'incidence (résultat ZIV)
Eglise de Logny-les-Aubenton (54)	Patrimoine (monument historique)	Inscrit	Eloignée	Pas de sensibilité	-	Pas d'incidence
Manoir à Aubenton (Rue du Coqvert) (55)	Patrimoine (monument historique)	Inscrit	Eloignée	Pas de sensibilité	-	Pas d'incidence
Eglise Notre-Dame à Aubenton (56)	Patrimoine (monument historique)	Classé	Eloignée	Pas de sensibilité	-	Pas d'incidence
Eglise Saint-Jean-Baptiste à Hannappes (57)	Patrimoine (monument historique)	Classé	Eloignée	Pas de sensibilité	-	Pas d'incidence
Croix dans le cimetière à Antheny (58)	Patrimoine (monument historique)	Classé	Eloignée	Pas de sensibilité	-	Pas d'incidence
Eglise Saint-Nicolas à Signy-le-Petit (59)	Patrimoine (monument historique)	Inscrit	Eloignée	Pas de sensibilité	-	Pas d'incidence
Restes de l'enceinte fortifiée de Rocroi (60)	Patrimoine (monument historique)	Inscrit	Eloignée	Sensibilité modérée à faible	6	Pas d'incidence
Bastion du Roy à Rocroi (61)	Patrimoine (monument historique)	Classé	Eloignée	Pas de sensibilité	-	Pas d'incidence
Patrimoine urbain de Revin (Eglise des Dominicains, Maison espagnole et cité Paris campagne) (62)	Patrimoine (monument historique)	Inscrit	Eloignée	Pas de sensibilité	-	Pas d'incidence
Patrimoine urbain de Monthermé (Eglise de Laval-Dieu, maison canoniale et les jardins et Eglise Saint-Léger) (63)	Patrimoine (monument historique)	Classé	Eloignée	Pas de sensibilité	-	Pas d'incidence
Maison dite "Château Marcadet" à Levrézy (64)	Patrimoine (monument historique)	Inscrit	Eloignée	Pas de sensibilité	-	Pas d'incidence
Eglise Saint-Vincent de Braux (65)	Patrimoine (monument historique)	Inscrit	Eloignée	Pas de sensibilité	-	Pas d'incidence
Berges de la Meuse à Revin (A)	Patrimoine (site)	Classé	Eloignée	Pas de sensibilité	7	Pas d'incidence
Les Dames de Meuse (B)	Patrimoine (site)	Classé	Eloignée	Pas de sensibilité	-	Pas d'incidence
Longue roche dans la forêt domaniale de Château-Regnault (C)	Patrimoine (site)	Classé	Eloignée	Pas de sensibilité	-	Pas d'incidence
Roches et rochers (D)	Patrimoine (site)	Inscrit	Eloignée	Pas de sensibilité	-	Pas d'incidence
Points de vue en bordure de route (E)	Patrimoine (site)	Inscrit	Eloignée	Pas de sensibilité	-	Pas d'incidence
Vallée de la Semois à Haulmé (F)	Patrimoine (site)	Inscrit	Eloignée	Pas de sensibilité	-	Pas d'incidence
Square Mialaret et ses abords (G)	Patrimoine (site)	Inscrit	Eloignée	Pas de sensibilité	-	Pas d'incidence
Mont Sery et ses abords (H)	Patrimoine (site)	Inscrit	Eloignée	Sensibilité modérée à faible	3	Incidence faible
Promenade des îles et ses abords (I)	Patrimoine (site)	Inscrit	Eloignée	Pas de sensibilité	-	Pas d'incidence
Château Mazarin et ses abords (J)	Patrimoine (site)	Inscrit	Eloignée	Pas de sensibilité	-	Pas d'incidence
AVAP de Revin (Z1)	Patrimoine (AVAP)	Inscrit	Eloignée	Pas de sensibilité	7	Pas d'incidence

Incidence très faible

PAYSAGE EOLIEN ET EFFETS CUMULES						
Enjeux et sensibilités recensés dans l'état initial				Analyse des incidences		
Nom	Type	Aire d'étude	Sensibilité	Etude par photomontage	Incidences	Niveau d'incidence globale
Lecture du projet	Composition du projet	Riveraine à éloignée	Fortes du fait de la proximité avec de nombreux bourgs à moins de 1km et de la présence d'un paysage relativement ouvert	Tous	Incidence globalement modérée depuis les bourgs ou la visibilité n'est que partielle et depuis les secteurs proches comme éloignés situés sur les flancs Ouest et Est qui proposent une lecture complexe du projet par les effets de superposition visuelle	
Effets cumulés	Effets cumulés entre parcs éoliens : cohérence d'ensemble	Riveraine à éloignée	Modérée à faible du fait de l'éloignement des parcs existants et futurs (au moins 5km)	Tous	Incidence faible du fait de l'éloignement des parcs accordés ou en projet et de l'effet de masque de la végétation et de la topographie qui limitent fortement les perceptions simultanées de plusieurs parcs sur l'horizon. Le parc de Biombay-Echelle, situé au plus près du projet ne présente ainsi que très peu d'effets cumulés du fait de la ligne de crête qui sépare les vallées de la Somme et de l'Audry et qui vient dissimuler partiellement le projet de Côte des Vauzelles depuis les secteurs Nord.	Incidence modérée à faible
Abords du projet		Riveraine	Faible du fait de la faible présence de la trame bocagère	Tous	Incidence faible du fait de la destruction de 450m linéaires de haies de qualité moyenne	



IX Mesures paysagères : Éviter, Réduire, Compenser, Accompagner

IX.1 Mesures d'évitement

Afin de réduire au maximum l'impact des éoliennes utilisées pour le parc de Côte des Vauzelles, certaines caractéristiques techniques ont été retenues comme essentielles pour favoriser leur intégration paysagère :

IX.1.1 Intégration des transformateurs dans chaque mât

Comme l'a souligné le diagnostic paysager, tout élément de comparaison mis en place à proximité d'une éolienne met en évidence sa dimension verticale et la rupture d'échelle qu'elle crée avec le paysage environnant.

Afin de limiter ces effets, les transformateurs seront intégrés dans les mâts des aérogénérateurs. Il ne ressortira alors dans le paysage nul autre élément que l'élancement graphique de l'éolienne au design relativement sobre et moderne.

IX.1.2 Enfouissement des réseaux entre les éoliennes

La mise en place du parc éolien n'entraînera pas d'ajout de réseaux aériens entre le poste de livraison et les aérogénérateurs, l'ensemble des câblages étant enfouis en accotement des chemins afin de ne laisser de perceptible que les mâts, les nacelles et les pales.

IX.1.3 Choix d'un projet peu dense

Afin d'éviter de générer un paysage éolien peu lisible, le projet retenu se compose de 7 machines seulement réparties sur deux groupes (un groupe de 3 éoliennes et un groupe de 4 éoliennes). Comme a pu le montrer l'analyse des variantes, le projet retenu est celui qui possède le moins de machines. Ainsi, par une implantation simple qui limite les effets de superposition et une interdistance régulière entre les éoliennes, le projet gagne en lisibilité dans le paysage.

IX.2 Mesures de réduction

IX.2.1 Traitement des chemins d'accès

Pour les éoliennes E1 à E3, situées à l'Ouest, le projet envisage d'emprunter principalement des chemins d'accès existants, excepté pour l'éolienne E2 pour laquelle un chemin devra être créé.

Pour les éoliennes E4 à E7, la globalité de celles-ci est rendue accessible par des chemins entièrement créés.

Pour les chemins d'accès venant en appui d'une haie bocagère existante, il est nécessaire de veiller à ne pas créer les fondations trop proches des racines de manière à limiter les impacts sur le système racinaire et par conséquent sur la santé du végétal. Ainsi, une distance de sécurité équivalente à la projection verticale du houppier (partie aérienne des arbres) devra être respectée. Pour protéger les

parties aériennes, un élagage réalisé dans les règles de l'art devra être réalisé afin d'éviter de créer des blessures propices au développement de maladies (champignons, bactéries, etc.).

Concernant les revêtements utilisés pour créer et ou élargir les pistes, un substrat local et perméable sera privilégié. Ce substrat sera issu de carrières locales afin de limiter les transports.

IX.2.2 Le poste de livraison

Le poste de livraison est un petit local vers lequel converge l'énergie produite par les éoliennes. Cet élément indispensable au fonctionnement du parc constitue un petit volume bâti qui, s'il est proche des éoliennes, devient un élément de comparaison pouvant souligner les ruptures d'échelle éventuelles. En revanche, sa morphologie permet d'envisager une bonne intégration le long d'une haie bocagère existante, si on complète celle-ci par d'autres plantations.

Le poste de livraison constitue en général un élément relativement marquant dans la mise en place d'un parc éolien de par son architecture compacte lui conférant un aspect austère. Il est proposé de mettre en place des postes de livraison avec une teinte relativement sombre, en lien avec les nombreuses zones ombragées générées par les différentes haies bocagères qui jalonnent les abords du projet. Par conséquent il est proposé le RAL 7024 ou similaire.



Type de couleur proche du RAL 7024

Concernant l'intégration paysagère, **certaines postes de livraison présentent un contexte propice à leur intégration dans une haie boisée**. Il s'agit principalement des postes situés au niveau des éoliennes E2 et E3. Une mesure de plantation peut être envisagée afin de prolonger les haies bocagères existantes proches. Cette plantation pourra être effectuée en respectant une distance d'éloignement de 200m depuis le mât de l'éolienne.

IX.2.3 Choix d'un projet respectant certains principes paysagers

Afin de réduire l'incidence visuelle du projet dans le paysage, certains principes ont été respectés découlant des recommandations paysagères précédemment présentées. Ainsi, le projet retenu présente une orientation globale Nord-Ouest / Sud-Est permettant de répondre aux grandes lignes de force paysagères orientées de la même manière.

De plus, l'implantation retenue permet de maintenir un recul suffisant de manière à réduire l'effet surplombant et écrasant depuis les bourgs proches (Lépron-les-Vallées, Aubigny-les-Pothées, Logny-Bogny notamment).

Cette dernière s'est accompagnée d'une mesure de réduction des gabarits de certaines machines (E1, E2 et E3) de manière à limiter les éventuels impacts sur le cadre de vie des riverains. Le choix s'est donc tourné vers des machines de 165m bout de pale contre 180m pour les éoliennes E4, E5, E6 et E7.

Ensuite, depuis Lépron-les-Vallées, le projet retenu vise à ménager un cône de respiration visuelle entre les deux vallons du bourg.

Enfin, les éoliennes du projet ont été éloignées le plus possible du plateau de Marlemont de manière à limiter la concurrence visuelle avec l'église.

IX.2.4 Enfouissement des réseaux aériens à Marlemont

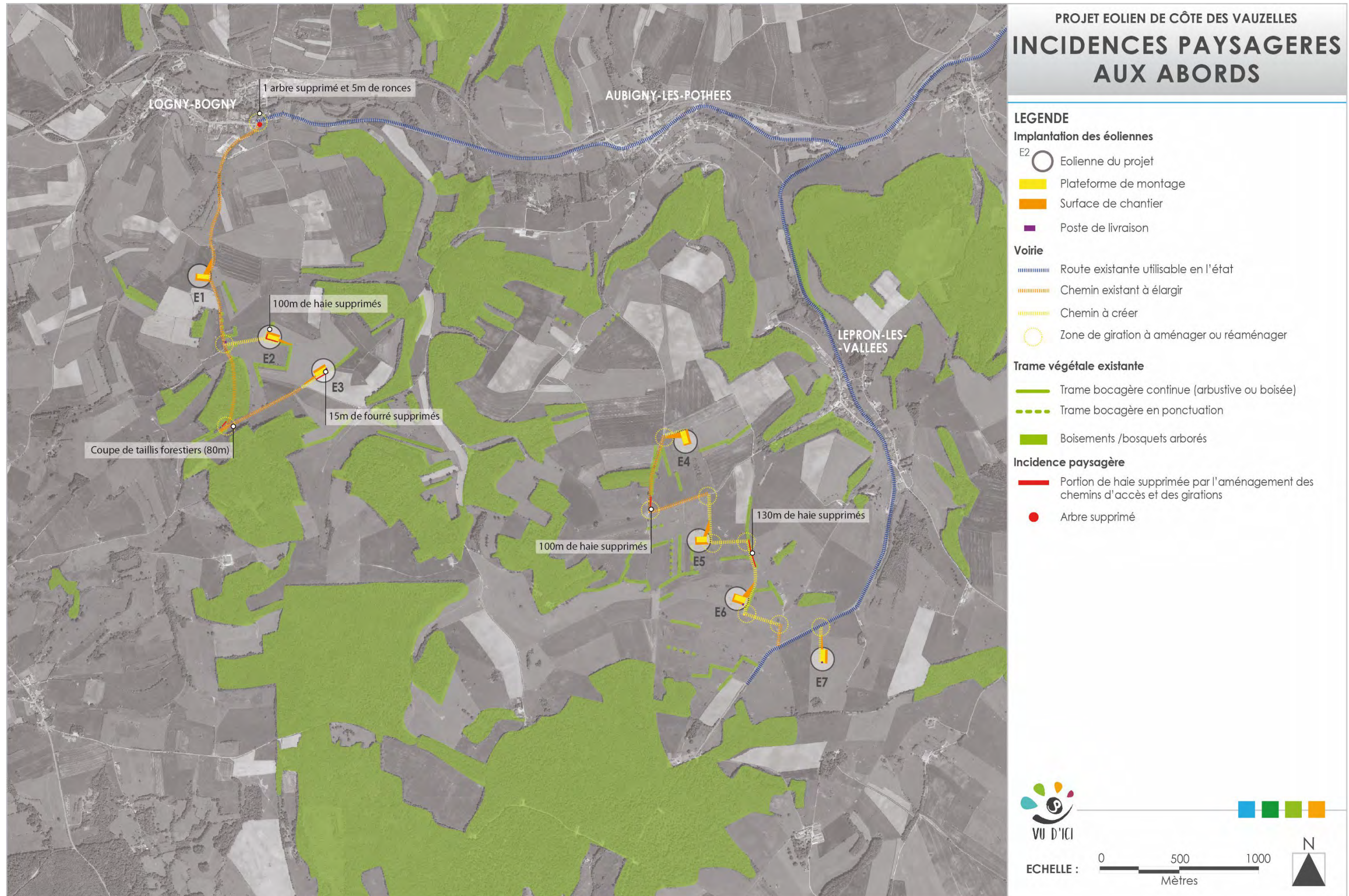
Afin de réduire les effets cumulés entre le parc éolien et les réseaux aériens nombreux depuis ce point de vue ci-dessous, RES propose de participer financièrement aux opérations d'enfouissement des réseaux portés par la commune de Marlemont. Pour ce faire, une enveloppe de 30 000€ est provisionnée.



Avant réalisation de la mesure



Après mise en place de la mesure



IX.3 Mesures de compensation

IX.3.1 Plantation de haies

Dans le cadre de l'aménagement des chemins d'accès, des plateformes et des zones de girations, il est estimé que le projet viendra supprimer environ 450m linéaires de haies existantes (cf carte précédente). Afin de compenser cette suppression, il est proposé de replanter à minima le même linéaire de haies.

Dans l'optique d'apporter un gain écologique et paysager au secteur, RES prévoit la plantation de 1 285m de haies en plus (aux abords du projet et autour de certains hameaux) qui permettront :

- De recomposer la trame bocagère existante,
- D'intégrer les pistes dans le paysage,
- D'intégrer certains postes de livraison,
- De maintenir des continuités écologiques.

À noter que la mesure d'accompagnement « Bourse aux arbres » est incluse dans cette mesure de compensation de plantation de haies.

En effet, dans ces 2 000m de haies, sont intégrés certains hameaux (situés à environ 1km d'une éolienne) identifiés comme présentant des ouvertures visuelles en direction du projet. Il s'agit notamment des hameaux Marzelle, Fontaine Olive, Bel-Air et Le Faluel. Ci-dessous des propositions de secteurs où les plantations pourront être réalisées aux abords de ces hameaux ; celles-ci pourront être déplacées à la marge en accord avec les propriétaires lors de la bourse aux arbres afin de réduire l'impact visuel sur le parc éolien. Ces hameaux seront ciblés en priorité pour la fourniture des végétaux.

Environ 265m de haies sont prévus pour l'ensemble des hameaux présentés (cf. carte ci-dessous).

La mesure de compensation « Plantation de haies » est également valorisée dans l'expertise zone humide (mai 2018, mise à jour en janvier 2020) réalisée par le bureau d'étude « L'Atelier des Territoires ».

À la suite des préconisations de l'expertise zone humide, l'association locale Le ReNard a été contactée afin de proposer les meilleurs secteurs pour planter les haies afin de respecter les caractéristiques zone humide.

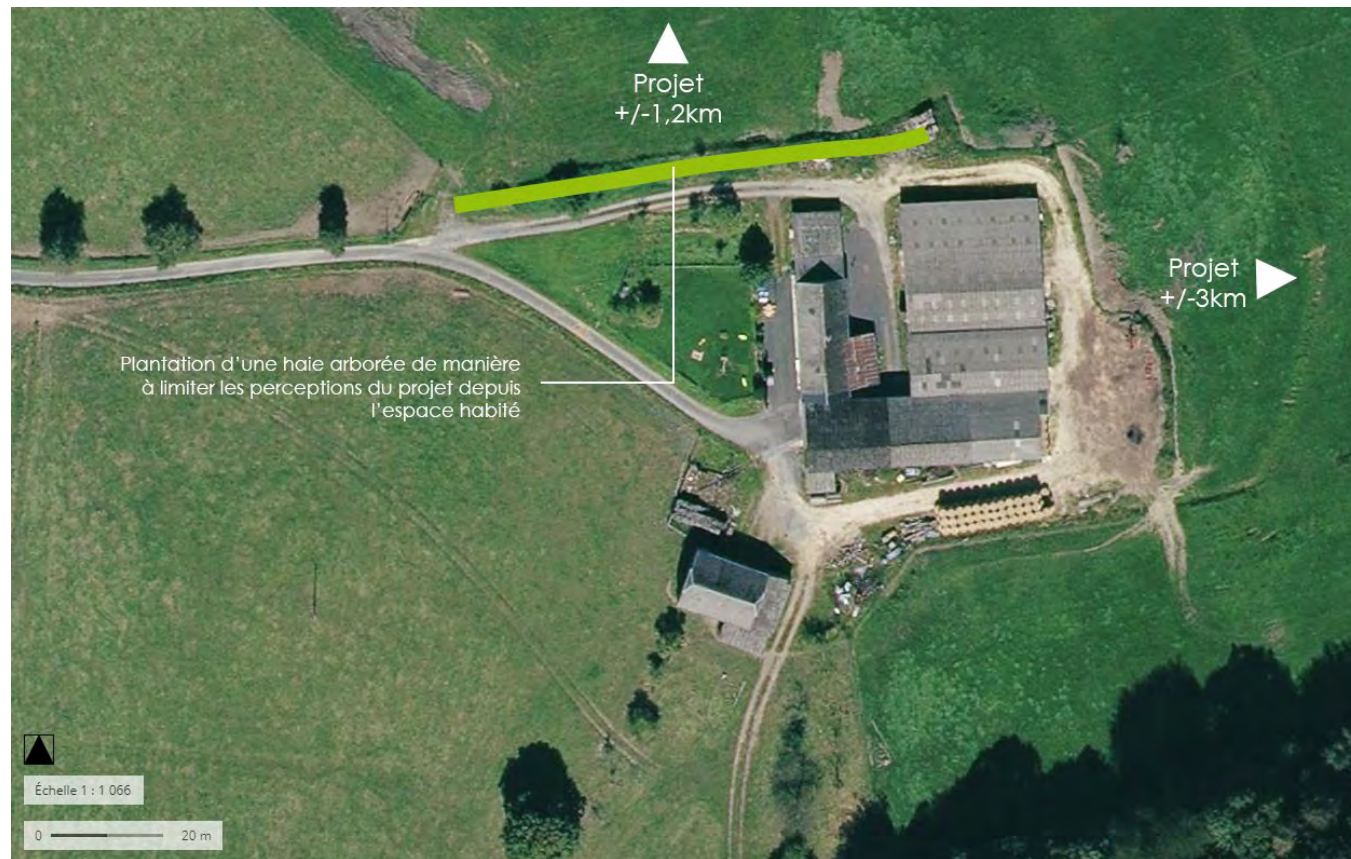
Des préconisations ont donc été formulées en octobre 2023 par l'association Le ReNard, en charge de la plantation des haies, afin que celles-ci soient aussi bénéfiques à la zone en matière de rétention /écoulement des eaux et assimilation du carbone en plus des bénéfices écologiques et paysagers. À noter que les plantations s'effectueront au minimum à plus de 200m des éoliennes.

Cette mesure de plantation de haies prévoit donc au total 2 000m de haies répartis comme suit :

- 450 m pour la compensation des haies détruites lors de l'aménagement du parc ;
- 265 m pour compenser l'impact visuel des hameaux proches ;
- 1 285 m volontaires pour permettre un gain écologique du secteur.

La sécurisation de cette mesure est en cours et sera effective à l'autorisation du dossier au plus tard.





Hameau Marzelle (80m de plantation environ)



Hameau Bel-Air (35m de plantation environ)



Hameau Fontaine-Olive (95m de plantation environ)

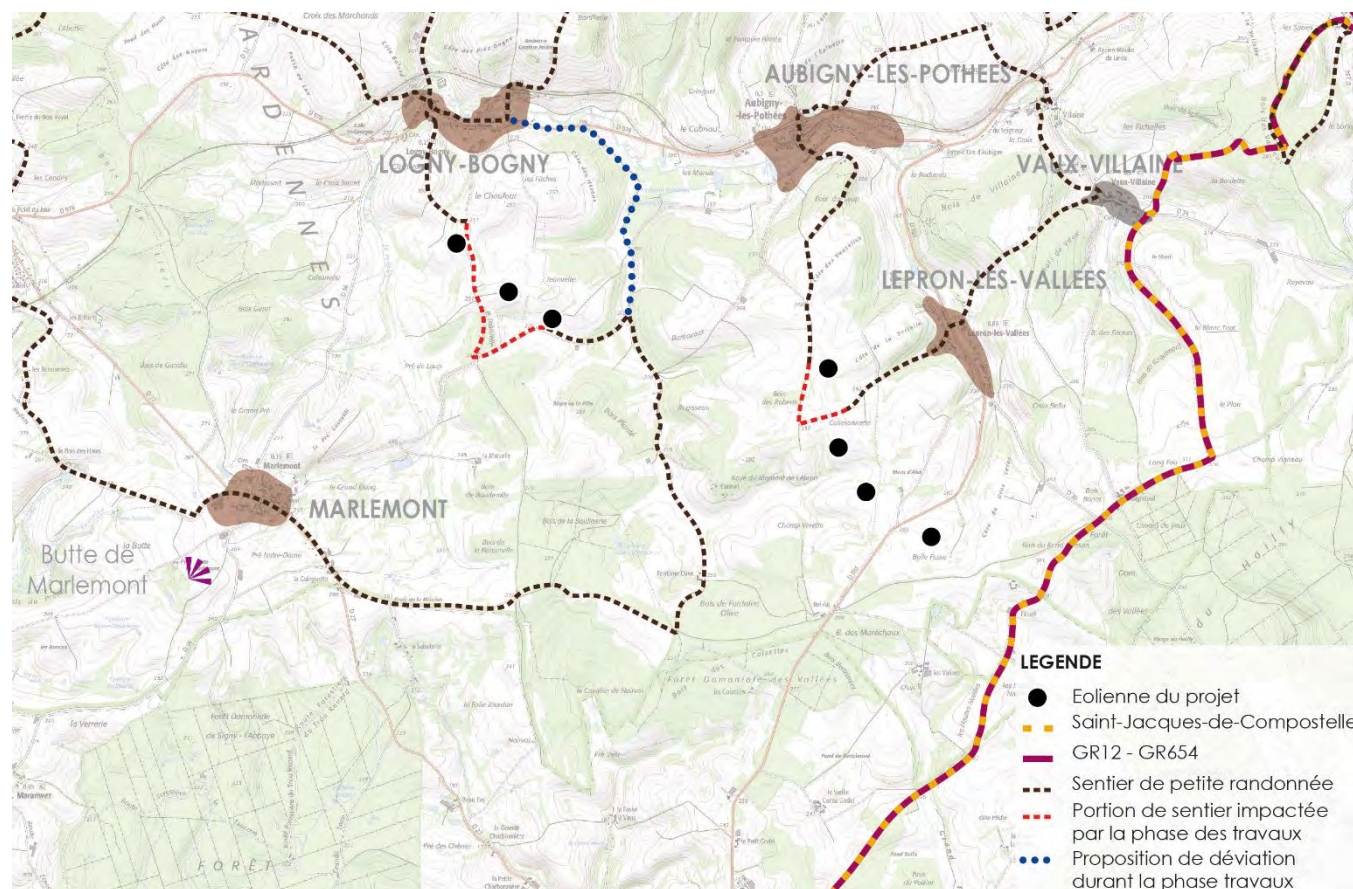


Hameau Le Faluel (55 m de plantation environ)

IX.3.2 Déviation d'un sentier de randonnée

Durant la phase du chantier, certains sentiers de randonnée seront impactés par les travaux (voie d'accès, zones de grutage, etc.). Par conséquent, afin de maintenir la continuité des sentiers de randonnée et d'améliorer la sécurité des randonneurs, il est proposé de créer un itinéraire "bis" permettant de contourner les travaux. Cette mesure se traduit par la mise en place de panneaux de signalisation au niveau des déviations. Le sentier situé à l'ouest ne présente pas forcément d'itinéraire "bis", par conséquent, il faudra veiller à maximiser la sécurité des potentiels randonneurs.

Ci-dessous, la carte permet de localiser la déviation proposée.



Carte de localisation des portions de sentiers impactées et de la proposition de déviation

IX.4 Mesures d'accompagnement

IX.4.1 Bourse aux arbres

Afin de valoriser l'habitat et le cadre de vie le plus proche du projet, une mesure d'accompagnement « la bourse aux arbres » est proposée par RES en partenariat avec le PNR des Ardennes. Cette mesure est destinée aux habitations les plus proches du projet (communes de Marlemont, Logny-Bogny, Aubigny-les-Pothées, Lepron-les-Vallées). Des plants d'arbres d'essences locales (liste fournie par le PNR) seront ainsi proposés aux riverains afin d'améliorer la « ceinture végétale » en bordure des zones bâties. RES alloue un budget de 15000€ qui comprend la fourniture d'environ 1000 plants avec tuteurs et colliers de serrage. Cette mesure contribuera à l'insertion du projet dans le cadre de vie et permettra l'enrichissement de la biodiversité locale. L'achat des plants d'arbres sera effectué auprès d'un pépiniériste local. Le PNR tiendra les plants à la disposition des riverains à la maison du Parc. Le PNR pourra dispenser des conseils de plantation et d'entretien de ces arbres.

Certains hameaux, situés à environ 1km d'une éolienne, ont été identifiés comme présentant des ouvertures visuelles en direction du projet. Ces hameaux pourront être ciblés en priorité pour la fourniture des végétaux. Il s'agit notamment des hameaux **Marzelle, Fontaine Olive, Bel-Air et Le Faluel**.

Un détail de cette mesure est présenté en annexe dans le chapitre **XII. Annexe** de la présente étude.

IX.4.2 Aménagement d'une table d'orientation sur la butte de Marlemont

La butte de Marlemont (292m) constitue un point de vue important sur le territoire d'étude puisqu'il permet de bénéficier d'un large panorama sur le paysage. Ce site touristique, bien qu'indiqué sur les documents touristiques et sur les panneaux de signalisation, ne présente cependant pas forcément d'aménagement spécifique destiné à sa valorisation.

Ce site possède, en plus d'un large panorama, une histoire en lien avec la Seconde Guerre Mondiale dont certains vestiges sont encore visibles. En effet, cet endroit fut un lieu stratégique pour les Allemands, puisqu'ils y ont installé un radar et une batterie antiaérienne. Le socle béton du radar est aujourd'hui toujours visible, au centre duquel a été placée la statue de la Vierge. (Source : "La butte de Marlemont fête sa Vierge", L'Union, 19/08/2017)



La statue de la Vierge posée sur le socle en béton du radar

Comme le montre la photo ci-dessus, le sommet de la butte est entouré par une végétation arborée, venant intimiser les lieux. Cependant, cela n'empêche pas de bénéficier d'un point de vue en avançant sous la végétation comme le montre la photo ci-dessous.



Vue dégagée depuis la butte

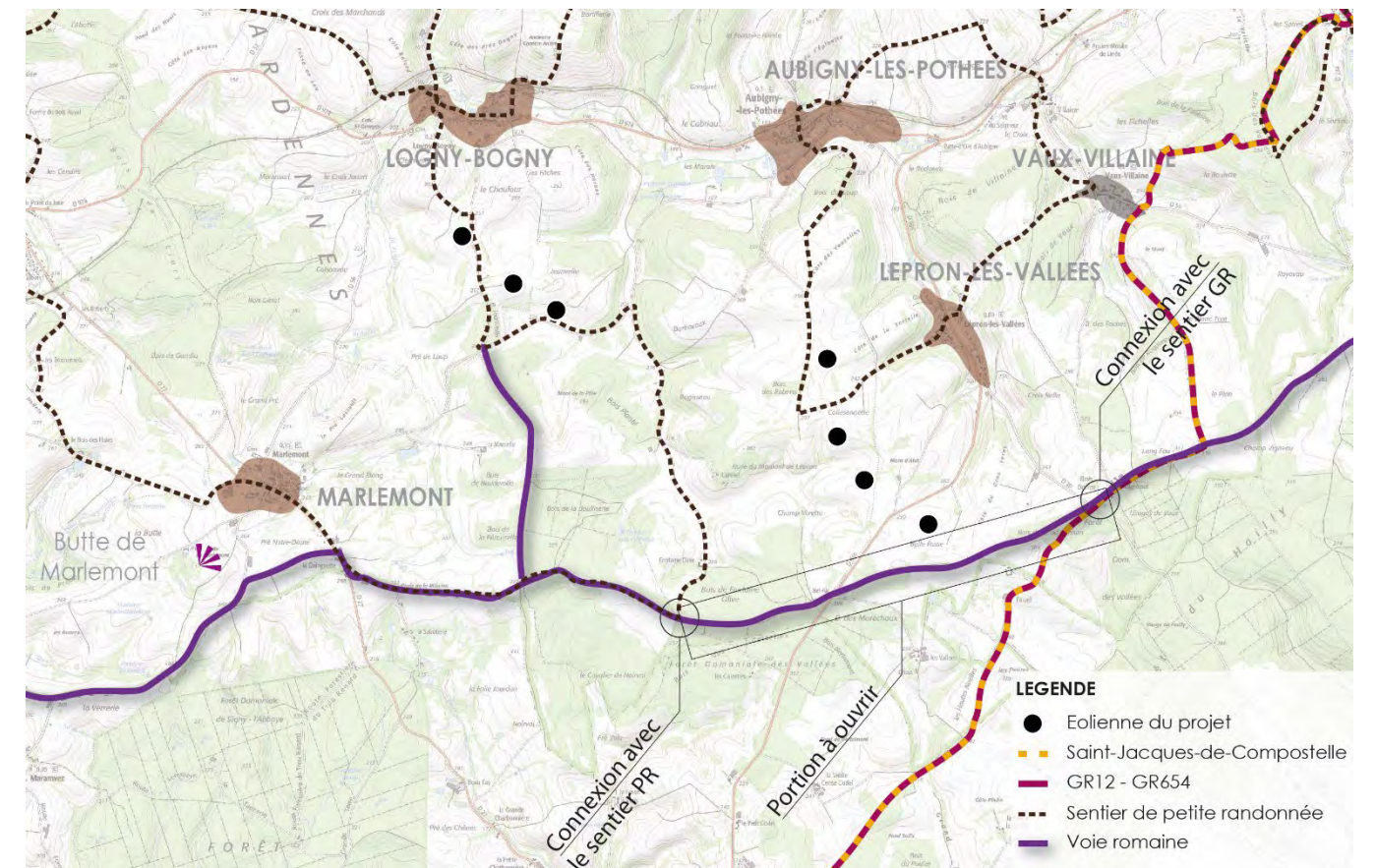
Ainsi, pour la butte de Marlemont, il est proposé, en partenariat avec le Parc Naturel Régional des Ardennes, de mettre en place une table d'orientation permettant de lire et de comprendre le paysage des Ardennes fait de collines et de boisements desquelles peuvent se détacher certains clochers de bourgs. Cette mesure sera mise en œuvre sous réserve de l'accord du conseil municipal lors de la réalisation du projet.

IX.4.3 Réalisation d'un sentier pédagogique

L'état initial a montré que non loin du projet éolien de Côte des Vauzelles passait une ancienne voie romaine que certains sentiers empruntent actuellement. Afin de valoriser ce patrimoine peu connu et peu visible, il est proposé, en partenariat avec le PNR des Ardennes, des associations locales et les communes concernées de rouvrir cette voie pour permettre de randonner en connectant le GR12 654 ainsi que l'itinéraire de Saint-Jacques-de-Compostelle à des itinéraires plus locaux de Petites Randonnées (PR).

Il est proposé de mettre en place des panneaux à destination de randonneurs dont l'objectif sera de valoriser le patrimoine local, et plus particulièrement la voie romaine, ainsi que le projet éolien de Côte des Vauzelles; il est envisagé la réalisation de panneaux sur : les énergies renouvelables, le Parc Naturel Régional, l'architecture locale, le patrimoine local, les produits régionaux, la faune et la flore et le fonctionnement écologique d'une mare. Ces panneaux pourront se situer le long de cette voie romaine et/ou ponctuellement au pied de certaines éoliennes (comme les éoliennes E1 et E4 par exemple) qui se trouvent le long d'un sentier existant.

Ainsi, ce nouvel itinéraire permettra de relier le GR12-654 à la butte de Marlemont.



Carte de localisation de la mesure d'aménagement de la voie romaine

IX.5 Analyse des incidences résiduelles

La mise en place des différentes mesures proposées précédemment permettent :

- D'éviter les incidences fortes ;
- De réduire les incidences qui ne peuvent pas être évitées ;
- De compenser les incidences qui ne peuvent pas être évitées ou réduites ;
- D'accompagner le projet de manière à créer un vrai projet de territoire.

Le tableau ci-après synthétise l'ensemble des incidences résiduelles après la mise en place des différentes mesures.

PAYSAGE					
Enjeux et sensibilités recensés dans l'état initial		Incidences		Incidences résiduelles	
Nom	Type	Incidences	Niveau d'incidence globale	Incidences résiduelles	Niveau d'incidence résiduelle globale
Vallées boisées de la Meuse et de la Semoy	Unité paysagère	Pas d'incidence	Incidence faible	Pas d'incidence	Incidence faible
Collines forestières et bocagères des Ardennes	Unité paysagère	Pas d'incidence		Pas d'incidence	
Vallées bocagères et boisées de la Thiérache	Unité paysagère	Incidence modérée voire ponctuellement forte selon l'éloignement et l'ouverture visuelle. Aux abords des effets écrasants peuvent être observées. Le versant Nord de la vallée de la Sormonne et de l'Audry propose des perceptions larges sur l'ensemble du projet qui dispose d'une bonne lisibilité Incidence faible sur les secteurs éloignés		Incidence modérée	
Charleville-Mézières	Unité paysagère	Pas d'incidence		Pas d'incidence	
Plateau agricole ouvert de la Basse thiérache et du Porcien	Unité paysagère	Incidence faible du fait de l'ampleur du paysage qui permet d'absorber la taille des machines		Incidence faible	
Butte de Marlemont	Belvédère	Incidence modérée car le projet dispose d'une bonne lecture dans le paysage mais reste néanmoins prégnant		Incidence modérée	
Mont de Sery	Belvédère	Incidence faible du fait de l'éloignement et de la faible perception du projet sur l'horizon		Incidence faible	

LIEUX VISITES ET FREQUENTES					
Enjeux et sensibilités recensés dans l'état initial		Incidences		Incidences résiduelles	
Nom	Type	Incidences	Niveau d'incidence globale	Incidences résiduelles	Niveau d'incidence résiduelle globale
RD978	Infrastructure	Incidence faible car le projet dispose d'une bonne lecture depuis les secteurs proches comme éloignés	Incidence faible	Incidence faible	Incidence faible
RD8043 / N43	Infrastructure	Incidence faible du fait de l'éloignement et de la perception principalement latérale et non dans l'axe de la voie		Incidence faible	
RD985	Infrastructure	Incidence modérée à faible du fait de la bonne lisibilité du projet dans le paysage		Incidence modérée à faible	

LIEUX HABITES ET PERCEPTIONS QUOTIDIENNES					
Enjeux et sensibilités recensés dans l'état initial		Incidences		Incidences résiduelles	
Nom	Type	Incidences	Niveau d'incidence globale	Incidences résiduelles	Niveau d'incidence résiduelle globale
Logny - Bogny	Bourg riverain	Incidence modérée depuis la sortie Ouest Incidence nulle à très faible depuis le cœur du bourg et l'entrée Est	Incidence modérée à faible	Incidence modérée	Incidence modérée à faible
Aubigny-les-Pothées	Bourg riverain	Incidence ponctuelle forte depuis la sortie Ouest Modérée à nulle depuis le cœur du bourg où seules deux éoliennes sont visibles dans l'axe du clocher de l'église		Incidence ponctuelle forte depuis la sortie Ouest Modérée à nulle	
Rouvroy-sur-Audry	Bourg riverain	Pas d'incidence		Pas d'incidence	
L'Echelle	Bourg riverain	Incidence modérée à faible car bien que le projet soit visible, il dispose d'une bonne lisibilité		Incidence modérée à faible	
Neufmaison	Bourg riverain	Incidence faible		Incidence faible	
Marlemont	Bourg riverain	Incidence modérée à faible depuis les abords de l'église mais aussi depuis la butte de Marlemont où une concurrence visuelle existe entre le projet et la silhouette de bourg		Incidence faible par l'enfouissement du réseau aérien de la place de l'église limitant la concurrence visuelle avec le projet	
Liart	Bourg riverain	Incidence faible (projet peu perceptible)		Incidence faible	
Lépron-les-Vallées	Bourg riverain	Incidence faible puisque le projet n'est visible que depuis un point ponctuel dans le bourg		Incidence faible	
Signy-l'Abbaye	Bourg riverain	Incidence modérée à faible puisque le projet n'apparaît que partiellement ou entièrement sans engendrer d'effet écrasant		Incidence modérée à faible	
Dommary	Bourg riverain	Incidence modérée puisque le projet apparaît dans sa globalité avec un effet écrasant		Incidence modérée	
Vaux-Vilaine	Bourg riverain	Pas d'incidence (résultat ZIV)	Pas d'incidence (résultat ZIV)		
Cernion	Bourg riverain	Incidence modérée du fait d'un effet de superposition visuelle avec des pylônes électriques situés au premier plan	Incidence modérée		
Hameaux	Hameaux proches	Incidence forte	Incidence modérée à faible par la plantation de haies sur les abords immédiats		
Gîte à Cernion	Tourisme	Incidence modérée du fait d'un effet de superposition visuelle avec des pylônes électriques situés au premier plan	Incidence modérée		
Chambres d'hôtes à Aubigny-les-Pothées	Tourisme	Incidence faible à nulle (contexte végétal dense)	Incidence faible à nulle		



Enjeux et sensibilités recensés dans l'état initial		PATRIMOINE			
Nom	Type	Incidences		Incidences résiduelles	
		Incidences	Niveau d'incidence globale	Incidences résiduelles	Niveau d'incidence résiduelle globale
Eglise Notre-Dame de Liart (1)	Patrimoine (monument historique)	Incidence faible	Incidence très faible	Incidence faible	Incidence très faible
Château ferme du Maipas (2)	Patrimoine (monument historique)	Incidence modérée		Incidence modérée	
Eglise Saint-Martin (2bis)	Patrimoine (monument historique)	Incidence modérée		Incidence modérée	
Château de l'Echelle (3)	Patrimoine (monument historique)	Incidence modérée		Incidence modérée	
Eglise Saint-Etienne de Servion (4)	Patrimoine (monument historique)	Pas d'incidence		Pas d'incidence	
Eglise Saint-Martin à Rémilly-les-Pothées (5)	Patrimoine (monument historique)	Pas d'incidence		Pas d'incidence	
Château de Rémilly-les-Pothées (6)	Patrimoine (monument historique)	Pas d'incidence		Pas d'incidence	
Allée couverte de Giromont (7)	Patrimoine (monument historique)	Incidence faible		Incidence faible	
Chapelle des Trois-Maries de Giraumont (8)	Patrimoine (monument historique)	Pas d'incidence		Pas d'incidence	
Eglise Saint-Marcel (9)	Patrimoine (monument historique)	Pas d'incidence		Pas d'incidence	
Halle de Saint-Jean-aux-Bois (10)	Patrimoine (monument historique)	Pas d'incidence		Pas d'incidence	
Eglise Saint-Rémi à Aouste (11)	Patrimoine (monument historique)	Incidence faible		Incidence faible	
Restes de l'église abbatiale de Bonnefontaine (12)	Patrimoine (monument historique)	Pas d'incidence		Pas d'incidence	
Eglise Saint-Sulpice à Rumigny (13)	Patrimoine (monument historique)	Pas d'incidence		Pas d'incidence	
Borne de Saint-Rémi (au bord de la RD8043) (14)	Patrimoine (monument historique)	Pas d'incidence		Pas d'incidence	
Borne de Saint-Rémi (au bord de la RD8043) (15)	Patrimoine (monument historique)	Pas d'incidence		Pas d'incidence	
Eglise Saint-Etienne à Laval-Morency (16)	Patrimoine (monument historique)	Pas d'incidence		Pas d'incidence	
Eglise Notre-Dame-la-Très-Sainte-Vierge à Renwez (17)	Patrimoine (monument historique)	Incidence modérée		Incidence modérée	
Restes du château à Montcornet (18)	Patrimoine (monument historique)	Pas d'incidence		Pas d'incidence	
Eglise Saint-Martin à Cliron (19)	Patrimoine (monument historique)	Pas d'incidence		Pas d'incidence	
Eglise Saint-Martin à Tournes (20)	Patrimoine (monument historique)	Pas d'incidence		Pas d'incidence	
Eglise Saint-Jean-Baptiste à Warcq (21)	Patrimoine (monument historique)	Pas d'incidence		Pas d'incidence	
Ancien moulin à couleurs à Prix-les-Mézières (22)	Patrimoine (monument historique)	Pas d'incidence		Pas d'incidence	
Patrimoine urbain de Charleville-Mézières (Ronde SNCF, Anciennes fortifications, Vieux Moulin, Place Ducale, Immeubles de la Place Ducale, etc.) (23)	Patrimoine (monument historique)	Pas d'incidence		Pas d'incidence	
Eglise Saint-Lie de Mohon à Charleville-Mézières (23.1)	Patrimoine (monument historique)	Pas d'incidence		Pas d'incidence	
Basilique Notre-Dame de l'Espérance (23.2)	Patrimoine (monument historique)	Pas d'incidence		Pas d'incidence	
Ancienne abbaye de Sept-Fontaines à Fagnon (24)	Patrimoine (monument historique)	Incidence faible		Incidence faible	
Eglise Saint-Denis à Evigny (25)	Patrimoine (monument historique)	Pas d'incidence		Pas d'incidence	
Château et ses communs à St-Marceau (26)	Patrimoine (monument historique)	Pas d'incidence		Pas d'incidence	
Château de Gruyères (27)	Patrimoine (monument historique)	Pas d'incidence		Pas d'incidence	
Château de la Basse-Toulligny (28)	Patrimoine (monument historique)	Pas d'incidence		Pas d'incidence	
Eglise Saint-Martin à Poix-Terron (29)	Patrimoine (monument historique)	Pas d'incidence		Pas d'incidence	
Eglise Saint-Martin de Raillécourt (30)	Patrimoine (monument historique)	Pas d'incidence		Pas d'incidence	
Calvaire devant l'Eglise Notre-Dame-de-l'Assomption (31)	Patrimoine (monument historique)	Pas d'incidence	Pas d'incidence		
Ancien relais de poste de Launois-sur-Vence (25 Avenue Roger Ponsart) (32)	Patrimoine (monument historique)	Pas d'incidence	Pas d'incidence		
Eglise Saint-Etienne de Launois-sur-Vence (33)	Patrimoine (monument historique)	Pas d'incidence	Pas d'incidence		

Croix de la Carmoterie (34)	Patrimoine (monument historique)	Pas d'incidence	Incidence très faible	Pas d'incidence	Incidence très faible
Château d'Harzilemont à Hagnicourt (35)	Patrimoine (monument historique)	Pas d'incidence		Pas d'incidence	
Eglise Sainte-Claire à Hagnicourt (36)	Patrimoine (monument historique)	Pas d'incidence		Pas d'incidence	
Eglise Saint-Remy à Viel-Saint-Rémy (37)	Patrimoine (monument historique)	Pas d'incidence		Pas d'incidence	
Douves du château de Mesmont (38)	Patrimoine (monument historique)	Pas d'incidence		Pas d'incidence	
Halle de Wasigny (39)	Patrimoine (monument historique)	Pas d'incidence		Pas d'incidence	
Ferme Taton à Wasigny (40)	Patrimoine (monument historique)	Pas d'incidence		Pas d'incidence	
Château de Doumely-Bégnny (41)	Patrimoine (monument historique)	Incidence faible		Incidence faible	
Anciennes douves du château d'Arnicourt (42)	Patrimoine (monument historique)	Pas d'incidence		Pas d'incidence	
Eglise Saint-Nicolas de Rethel (43)	Patrimoine (monument historique)	Incidence faible		Incidence faible	
Décor du salon de l'Hôtel de ville de Rethel (44)	Patrimoine (monument historique)	Pas d'incidence		Pas d'incidence	
Eglise Saint-Thibault à Château-Porcien (45)	Patrimoine (monument historique)	Pas d'incidence		Pas d'incidence	
Eglise Saint-Ferréol à Saint-Fergeux (46)	Patrimoine (monument historique)	Pas d'incidence		Pas d'incidence	
Eglise Notre-Dame à Fraillécourt (47)	Patrimoine (monument historique)	Pas d'incidence		Pas d'incidence	
Eglise Saint-Laurent à Rozoy-sur-Serre (48)	Patrimoine (monument historique)	Pas d'incidence		Pas d'incidence	
Eglise Saint-Nicolas à Grandrieux (49)	Patrimoine (monument historique)	Pas d'incidence		Pas d'incidence	
Eglise Saint-Médard à Parfondeval (50)	Patrimoine (monument historique)	Pas d'incidence		Pas d'incidence	
Eglise d'Archon (51)	Patrimoine (monument historique)	Pas d'incidence		Pas d'incidence	
Eglise de Cuiy-les-Viers (52)	Patrimoine (monument historique)	Pas d'incidence		Pas d'incidence	
Eglise de Dohis (53)	Patrimoine (monument historique)	Pas d'incidence (résultat ZIV)		Pas d'incidence (résultat ZIV)	
Eglise de Logny-lès-Aubenton (54)	Patrimoine (monument historique)	Pas d'incidence		Pas d'incidence	
Manoir à Aubenton (Rue du Coqvert) (55)	Patrimoine (monument historique)	Pas d'incidence		Pas d'incidence	
Eglise Notre-Dame à Aubenton (56)	Patrimoine (monument historique)	Pas d'incidence		Pas d'incidence	
Eglise Saint-Jean-Baptiste à Hannappes (57)	Patrimoine (monument historique)	Pas d'incidence		Pas d'incidence	
Croix dans le cimetière à Antheny (58)	Patrimoine (monument historique)	Pas d'incidence		Pas d'incidence	
Eglise Saint-Nicolas à Signy-le-Petit (59)	Patrimoine (monument historique)	Pas d'incidence		Pas d'incidence	
Restes de l'enceinte fortifiée de Rocroi (60)	Patrimoine (monument historique)	Pas d'incidence		Pas d'incidence	
Bastion du Roy à Rocroi (61)	Patrimoine (monument historique)	Pas d'incidence		Pas d'incidence	
Patrimoine urbain de Revin (Eglise des Dominicains, Maison espagnole et cité Paris campagne) (62)	Patrimoine (monument historique)	Pas d'incidence		Pas d'incidence	
Patrimoine urbain de Monthermé (Eglise de Laval-Dieu, maison canoniale et les jardins et Eglise Saint-Léger) (63)	Patrimoine (monument historique)	Pas d'incidence		Pas d'incidence	
Maison dite "Château Marcadet" à Levrézy (64)	Patrimoine (monument historique)	Pas d'incidence		Pas d'incidence	
Eglise Saint-Vincent de Braux (65)	Patrimoine (monument historique)	Pas d'incidence		Pas d'incidence	
Berges de la Meuse à Revin (A)	Patrimoine (site)	Pas d'incidence		Pas d'incidence	
Les Dames de Meuse (B)	Patrimoine (site)	Pas d'incidence	Pas d'incidence		
Longue roche dans la forêt domaniale de Château-Regnault (C)	Patrimoine (site)	Pas d'incidence	Pas d'incidence		
Roches et rochers (D)	Patrimoine (site)	Pas d'incidence	Pas d'incidence		
Points de vue en bordure de route (E)	Patrimoine (site)	Pas d'incidence	Pas d'incidence		
Vallée de la Semoy à Haulmé (F)	Patrimoine (site)	Pas d'incidence	Pas d'incidence		
Square Mialaret et ses abords (G)	Patrimoine (site)	Pas d'incidence	Pas d'incidence		
Mont Sery et ses abords (H)	Patrimoine (site)	Incidence faible	Incidence faible		
Promenade des Isles et ses abords (I)	Patrimoine (site)	Pas d'incidence	Pas d'incidence		
Château Mazarin et ses abords (J)	Patrimoine (site)	Pas d'incidence	Pas d'incidence		
AVAP de Revin (Z1)	Patrimoine (AVAP)	Pas d'incidence	Pas d'incidence		

PAYSAGE EOLIEN ET EFFETS CUMULES					
Enjeux et sensibilités recensés dans l'état initial			Incidences résiduelles		
Nom	Type	Incidences	Niveau d'incidence globale	Incidences résiduelles	Niveau d'incidence résiduelle globale
Lecture du projet	Composition du projet	Incidence modérée du fait d'un effet de superposition visuelle avec des pylônes électriques situés au premier plan	Incidence modérée à faible	Incidence modérée	Incidence modérée à faible
		Incidence faible à nulle (contexte végétal dense)		Incidence faible à nulle	
Effets cumulés	Effets cumulés entre parcs éoliens : cohérence d'ensemble	Incidence faible du fait de l'éloignement des parcs accordés ou en projet et de l'effet de masque de la végétation et de la topographie qui limitent fortement les perceptions simultanées de plusieurs parcs sur l'horizon. Le parc de Blombay-Echelle, situé au plus près du projet ne présente ainsi que très peu d'effets cumulés du fait de la ligne de crête qui sépare les vallées de la Sormonne et de l'Audry et qui vient dissimuler partiellement le projet de Côte des Vauzelles depuis les secteurs Nord.		Incidence modérée à faible	
Abords du projet		Incidence faible du fait de la destruction de 450m linéaires de haies de qualité moyenne		Incidence positive par la plantation de 2000m de haies	



X Bibliographie

[Manuel préliminaire de l'étude d'impact des parcs éoliens](#), Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'Énergie (ADEME), 2010

[Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres](#), Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, Décembre 2016

[Schéma Régional Éolien de Champagne-Ardenne](#), Région Champagne Ardenne, Mai 2012

[Plan de paysage éolien des Ardennes](#), consultable sur webissimo.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Le_plan_de_paysage_eolien_cle2ea21c.pdf

[Site de "Voies Anciennes en Thiérache"](#), vaeta.free.fr

[Site historique sur les voies romaines](#), romarden.e-monsite.com

[Site des gîtes des France dans les Ardennes](#), www.gites-de-france-ardennes.com

[Site du Parc Naturel Régional des Ardennes](#), www.parc-naturel-ardennes.fr

[Site de l'office de tourisme des Ardennes](#), www.ardennes.com

[Site de l'office de tourisme du Nord-Ouest Ardennais](#), www.otrocroi.com

[Site des itinéraires de randonnées des Ardennes](#), www.rando-cretes.fr

[Carte géologique au 1/50000 Charleville-Mézières et ses environs et notice associée](#) : site du Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) : infoterre.brgm.fr

[Charte du PNR des Ardennes](#)

[Document intitulé "les haies et le bocage du futur Parc Naturel Régional des Ardennes"](#)

XI Méthodologie du volet paysager de l'étude d'impact

XI.1 Définition des objectifs du volet paysager

Le volet paysager de l'étude d'impact comprend quatre grandes parties :

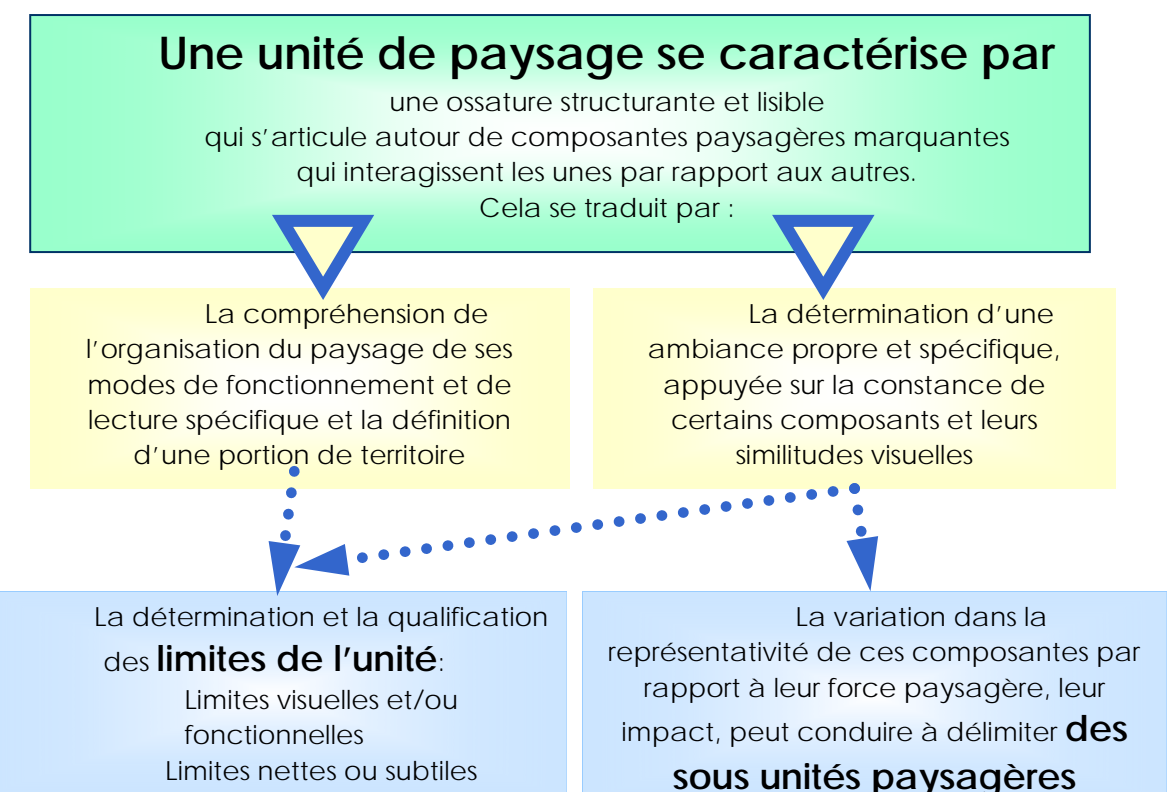
- L'analyse paysagère du territoire d'études
- La définition du parti d'implantation des éoliennes sur le site
- L'analyse des impacts paysagers des éoliennes
- La proposition de mesures réductrices et compensatoires.

L'analyse paysagère a pour objectifs de :

- Définir les composantes paysagères constituant le paysage étudié
- Définir les unités paysagères en prenant en compte les limites de l'unité, les composantes paysagères représentées et les repères paysagers présents
- Définir les lignes fortes du paysage afin d'en mesurer son orientation
- Recenser les sensibilités et les enjeux inhérents au site en vue de l'implantation d'un parc éolien.

Cette analyse du contexte paysager dans lequel s'intègre le site d'implantation du projet éolien servira de base de réflexion pour la définition du parti d'implantation des éoliennes au sein du parc, complété par la réalisation de photomontages préliminaires en vue de définir la sensibilité générale du site.

XI.2 Définition de la notion d'unité paysagère



Définition de la notion d'unité paysagère

Comme en témoigne le schéma explicatif de la définition de l'unité paysagère, l'analyse paysagère d'un territoire prend en compte des notions de limites qui permettent de définir l'échelle de territoire sur lequel le diagnostic sera effectué.

Etant donné l'échelle d'une éolienne et d'un parc éolien, notamment en ce qui concerne ses dimensions verticales, l'aire d'étude dépasse largement le cadre paysager des abords du site pressenti pour l'implantation du parc éolien.

XI.3 Méthodologie d'analyse paysagère

Pour répondre aux objectifs présentés précédemment, l'analyse paysagère se déroulera en plusieurs étapes. Suite à la définition des composantes paysagères, les caractéristiques paysagères des aires d'étude éloignée, rapprochée et riveraine seront expliquées. Cette analyse paysagère s'appuie sur plusieurs visites de terrain ainsi que sur les préconisations de l'ADEME notamment en termes de méthodologie dans le « Manuel préliminaire de l'étude d'impact des parcs éoliens » de 2004 et remis à jour en 2010.

- Analyse des composantes paysagères

Il s'agit de présenter les éléments structurants du paysage : relief, réseau hydrographique, végétation et habitat.

- Analyse paysagère de l'aire d'étude éloignée

Cette analyse permet de localiser le parc éolien dans son environnement global. Il s'agit de présenter les éléments structurants du paysage : relief, réseau hydrographique, végétation et habitat, à l'échelle du périmètre éloigné, et d'aborder les intervisibilités potentielles avec le patrimoine protégé.

- Analyse paysagère de l'aire d'étude rapprochée

L'aire d'étude rapprochée est une zone dans laquelle le projet éolien sera un élément paysager fort. Il s'agit de présenter le contexte paysager du projet éolien c'est-à-dire l'unité paysagère dans laquelle il s'inscrit et les unités voisines dans ce périmètre défini autour de l'aire d'étude immédiate.

- Analyse paysagère de l'aire d'étude riveraine

L'aire d'étude riveraine comporte une analyse plus fine des éléments paysagers qui se trouvent aux abords directs de l'aire d'étude immédiate, tenant compte des hameaux habités et des écrans visuels ponctuels qui peuvent se mettre en place. Il s'agit d'avoir une première appréciation du fonctionnement du site (utilisation et découverte du territoire, écrans visuels, vue sur le site depuis les hameaux entourant le site...).

XII Annexe

Mesure de « Bourse aux arbres »

Afin de valoriser l'habitat et le cadre de vie le plus proche du projet, une mesure d'accompagnement « la bourse aux arbres » est proposée par RES en partenariat avec le PNR des Ardennes. Cette mesure est destinée aux habitations les plus proches du projet (communes de Marlemont, Logny-Bogny, Aubigny -les-Pothées et Lépron-les-Vallées).

Des plants d'arbres d'essences locales (liste fournie par le PNR) seront ainsi proposés aux riverains afin d'améliorer la « ceinture végétale » en bordures des zones bâties. RES réserve un budget de **13 500€** qui comprend la fourniture d'environ **2 050 plants** avec tuteurs et colliers de serrage pour les arbres fruitiers, protections contre les lapins ainsi que des bâches de protection contre le froid. L'achat des plants d'arbres sera effectué auprès d'un pépiniériste local. Les devis sont présentés ci-après.

Cette mesure d'accompagnement est proposée sous 2 aspects. Tout d'abord, les habitations les plus impactées et identifiées lors des expertises paysagères auront la « priorité » lors de cette journée de Bourse aux arbres (Hameau Marzelle, Hameau Faluel, Hameau Bel-air, Hameau Fontaine-Olive et Sortie ouest de Logny-Bogny). A ces habitations a été défini un linéaire de plantation précis permettant d'améliorer l'insertion du projet éolien depuis les espaces privés, réduisant ainsi l'impact visuel. A chaque habitation impactée identifiée a été remis un « bon » gage de leur priorité pour récupérer « x » mètres linéaires lors de cette journée (ci-contre). Ces habitations bénéficieront de plants plus grands ainsi qu'une aide à la plantation par la pépinière locale (*Document A*).

Les autres riverains des communes concernées (communes de Marlemont, Logny-Bogny, Aubigny-les-Pothées, Lépron-les-Vallées) souhaitant bénéficier de cette bourse pourront également venir récupérer des plants. Des plants plus petits leur seront proposés ainsi qu'une formation « plantation » pour les moins initiés, dispensée par le pépiniériste local (*Document B*).

Cette journée sera organisée maximum un an après la mise en service du parc. Une campagne de communication sera lancée auprès des riverains (site internet, porte -à-porte, newsletter) pour leur en informer.

Cette mesure contribuera à l'insertion du projet dans le cadre de vie et permettra également l'enrichissement de la biodiversité locale. Cette mesure est en partenariat avec le PNR des Ardennes et mettra à disposition des riverains, les plants via l'association les Amis du Parc.

res

RES – Agence de Paris
Ampère E+ 34-40 Rue Henri Regnault
92400 Paris La Défense, France

+33 1 53 93 65 20
info.france@res-group.com
www.res-group.com

Bon de priorité pour une bourse aux arbres – projet éolien de Côte des Vauzelles

Je soussigné(e) Deruiss Thomas

Habitant le hameau de l'Éclaircie à Aubigny les Pothées

ai été contacté(e) par
d'Aubigny-les-Pothées,

La société m'a présenté le projet et m'a informé(e) de la tenue, si le parc est autorisé et construit, d'une bourse aux arbres. Ces arbres, offerts aux riverains du projet, ont pour but de créer un masque visuel naturel entre les éoliennes et les habitats, en plus de leur bénéfice écologique (rétention de CO₂, maintien de biodiversité...).

En tant qu'habitant d'un hameau proche du projet, je suis prioritaire à cette bourse aux arbres, et pourrai, si je le désire, me rendre aux lieu et dates de distribution qui me seront communiqués en temps voulu, pour recevoir mètres linéaires d'arbres gratuitement.

Je souhaite bénéficier de la bourse aux arbres

Je ne souhaite pas recevoir d'arbres (mais je peux changer d'avis en informant RES)

Remis le 22/10/19 à Aubigny les Pothées

M. ou M.me Deruiss Thomas

Léandre Philippon
Pour RES
M +33 630 665 385
leandre.philippon@res-group.com

Exemple de Bon de priorité



SARL QUARAC TERRE
7, route de Charbogne
08130 Saint-Lambert et Mont de Jeux
Tél. 03 24 71 20 83
Fax 03 24 71 41 80
www.lespepinieresdesaintlambert.com
pepinieresdesaintlambert@orange.fr

DEVIS

Société RES SAS
330 rue du Mourelet
ZI de Courtine
84000 AVIGNON

Numéro: 19200065
N° Client: 4312
Dated'enregist 05/09/2019 Tél:
Page: 1 Fax:

Quantité	Nom de Plante	Dimension	Référence	Prix HT	Total HT
	Fourniture de végétaux pour pour une haie simple de 320m, 1 plants tous les m, 1 arbre tous les 10m.				
19	Amelanchier canadensis	100/125		14,00	266,00 H
19	Cornus mas	100/125		20,00	380,00 H
19	Cornus sanguinea	100/125		15,00	285,00 H
19	Corylus avellana	100/125		20,00	380,00 H
19	Cotoneaster franchetii	100/125		16,00	304,00 H
19	Crataegus monogyna	100/125		12,00	228,00 H
19	Euonymus europaeus	100/125		12,00	228,00 H
19	Hippophae rhamnoides	100/125		18,00	342,00 H
19	Ligustrum vulgare	100/125		10,00	190,00 H
19	Viburnum opulus	100/125		15,00	285,00 H
3	Acer platanoides	10/12 RN		45,00	135,00 H
3	Betula pendula	10/12 RN		40,00	120,00 H
3	Carpinus betulus	10/12 RN		60,00	180,00 H
3	Juglans regia	10/12 RN		50,00	150,00 H
3	Prunus avium	10/12 RN		41,00	123,00 H
3	Robinia pseudoacacia	10/12 RN		45,00	135,00 H
3	Sorbus aucuparia	10/12 RN		66,00	198,00 H
3	Tilia cordata	10/12 RN		58,00	174,00 H
3	Tilia platyphyllos	10/12 RN		58,00	174,00 H
3	Acer campestre	10/12 RN		56,00	168,00 H
30	Tuteur et collier			4,58	137,40 H
30	Protection Cervitube			5,83	174,90 H
190	Protection à lapins Ht:60cm, Diam:14cm.			0,32	60,80 H
190	Mise en place des protections à lapins			1,05	199,50 H
320	Fourniture de bache biodégradable type "Cellobio", largeur 1m.	m ²		1,10	352,00 H
320	Pose de la bache.	m ²		1,00	320,00 H
220	Plantation de l'ensemble compris garantie de reprise 1an			1,00	220,00 H

Total H.T. 5 909,60
20.00 % BTW (H): 1 181,92
Total T.T.C Eur 7 091,52



SARL QUARAC TERRE
7, route de Charbogne
08130 Saint-Lambert et Mont de Jeux
Tél. 03 24 71 20 83
Fax 03 24 71 41 80
www.lespepinieresdesaintlambert.com
pepinieresdesaintlambert@orange.fr

DEVIS

Société RES SAS
330 rue du Mourelet
ZI de Courtine
84000 AVIGNON

Numéro: 19200065
N° Client: 4312
Dated'enregist 05/09/2019 Tél:
Page: 2 Fax:

Le couvert végétal doit être contenu avant la plantation.

Lors de la plantation, les végétaux subiront une taille de formation afin de maximiser leur reprise.

Un ou plusieurs arrosages seront peut être nécessaire au printemps/été suivant la plantation, à la charge de l'exploitant.

Arrosage copieux effectué par vos soins après la plantation.

Arrosage régulier (1 à 2 fois/semaine) au printemps/été/automne suivant la plantation.
Les conditions météorologiques sont déterminantes quant aux fréquences d'arrosages.





SARL QUARAC TERRE
7, route de Charbogne
08130 Saint-Lambert et Mont de Jeux
Tél. 03 24 71 20 83
Fax 03 24 71 41 80
www.lespepinieresdesaintlambert.com
pepinieresdesaintlambert@orange.fr

DEVIS

Numéro: 19200064
N° Client: 4312
Dated'enregist 05/09/2019 Tél:
Page: 1 Fax:

Société RES SAS
330 rue du Mourelet
ZI de Courtine
84000 AVIGNON

Quantité	Nom de Plante	Dimension	Référence	Prix HT	Total HT
	Fourniture de végétaux pour des plantation sur le secteur de Vauzelles.				
75	Acer campestre	60/80 RN		0,90	67,50 L
50	Acer platanoides	80/100 RN		1,25	62,50 L
50	Acer pseudoplatanus	80/100 RN		0,95	47,50 L
75	Amelanchier canadensis	60/80 RN		1,32	99,00 L
50	Betula pendula	80/100 RN		1,00	50,00 L
50	Carpinus betulus	80/100 RN		1,20	60,00 L
75	Cornus mas	60/80 RN		1,15	86,25 L
75	Cornus sanguinea	60/80 RN		0,85	63,75 L
75	Corylus avellana	60/80 RN		1,10	82,50 L
75	Cotoneaster franchetii	60/80 RN		1,45	108,75 L
75	Elaeagnus angustifolia	60/80 RN		1,20	90,00 L
75	Crataegus monogyna	60/80 RN		0,90	67,50 L
75	Euonymus europaeus	60/80 RN		1,25	93,75 L
75	Hippophae rhamnoides	60/80 RN		0,95	71,25 L
75	Ligustrum vulgare	60/80 RN		0,85	63,75 L
75	Lonicera xylosteoides	60/80 RN		0,98	73,50 L
50	Prunus avium	80/100 RN		1,15	57,50 L
75	Prunus cerasifera	60/80 RN		0,90	67,50 L
75	Prunus spinosa	60/80 RN		2,02	151,50 L
75	Rosa (o) canina	60/80 RN		1,05	78,75 L
75	Sambucus nigra	60/80 RN		1,30	97,50 L
50	Sorbus aucuparia	80/100 RN		1,20	60,00 L
75	Symphoricarpos chenaultii	60/80 RN		0,85	63,75 L
50	Tilia cordata	80/100 RN		1,50	75,00 L
50	Tilia platyphyllos	80/100 RN		1,50	75,00 L
75	Viburnum opulus	60/80 RN		1,30	97,50 L
75	Viburnum lantana	60/80 RN		1,25	93,75 L
1.825	Protection à chevreaux Ht:120cm, Diam:14cm.			0,75	1 368,75 H
1.825	Tuteur acacia Ht:150cm.			0,55	1 003,75 H
3	1/2 journée d'initiation à la plantation			350,00	1 050,00 H

Total H.T. 5 527,75
10.00 % TVA (L): 210,53
20.00 % BTW (H): 684,50



SARL QUARAC TERRE
7, route de Charbogne
08130 Saint-Lambert et Mont de Jeux
Tél. 03 24 71 20 83
Fax 03 24 71 41 80
www.lespepinieresdesaintlambert.com
pepinieresdesaintlambert@orange.fr

DEVIS

Numéro: 19200064
N° Client: 4312
Dated'enregist 05/09/2019 Tél:
Page: 2 Fax:

Société RES SAS
330 rue du Mourelet
ZI de Courtine
84000 AVIGNON

Total T.T.C Eur 6 422,78

Le couvert végétal doit être contenu avant la plantation.

Lors de la plantation, les végétaux subront une taille de formation afin de maximiser leur reprise.

Un ou plusieurs arrosages seront peut être nécessaire au printemps/été suivant la plantation, à la charge de l'exploitant

Arrosage copieux effectué par vos soins après la plantation.
Arrosage régulier (1 à 2 fois/semaine) au printemps/été/automne suivant la plantation.
Les conditions météorologiques sont déterminantes quant aux fréquences d'arrosages.



XIII Intervenant du volet paysager



Curriculum Vitae Damien HUMEAU – Ingénieur Paysagiste



FORMATION

2017	Formation Sketchup et Artlantis
2016	Formation Wind Pro - Logiciel d'aide à la conception des parcs éoliens
2011-2015	Ingénieur Paysagiste – Agrocampus Ouest Angers Spécialisation Ingénierie des territoires
2009-2011	BTSA Aménagements Paysagers – Lycée Le Fresne – Angers Mention Très Bien
2007-2009	Bac scientifique – Option Biologie/Écologie – Lycée Le Fresne – Angers Mention Assez Bien

EXPERIENCES PROFESSIONNELLES

Depuis Octobre 2015	Assistant Chargé d'études à l'Agence VU D'ICI
Mars à Sept 2015	Stage assistant chargé d'études – Agence VU D'ICI
Mai à Août 2014	Stage chargé de missions – Agence d'urbanisme de l'Agglomération Orléanaise
Juin – Sept 2013	Stage chargé de missions – Argedis TOTAL Autoroutes

QUELQUES EXEMPLES DE MISSIONS ET TRAVAUX PROFESSIONNELLES A L'AGENCE VU D'ICI

GRANDS TERRITOIRES ET STRATEGIES

Étude de faisabilité pour la définition de la Servitude de Passage des Piétons le long du Littoral sur les communes de Carnac, La Trinité-sur-Mer et Crac'h et montage des dossiers réglementaires

ENERGIE ET ENVIRONNEMENT

Étude d'impact de l'élargissement de la RD775 – Questembert (56)

Études d'impacts de projets éoliens :

- Ardennes : 1
- Aude : 1
- Côtes d'Armor : 1
- Deux-Sèvres : 1
- Eure : 1
- Gard : 1
- Maine et Loire : 1
- Mayenne : 1
- Pyrénées Orientales : 1
- Sarthe : 1
- Somme : 1



- Vendée : 2
- Vienne : 2

Etudes d'impacts de projets photovoltaïques :

- Ain : 1
- Corse : 1
- Hérault : 3
- Gard : 1
- Tarn et Garonne : 1
- Vaucluse : 1

URBANISME ET PAYSAGE

Maitrise d'œuvre

Suivi des travaux de plantation d'un lotissement à Cantenay-Epinard (49)

Suivi des travaux de plantation d'un lotissement à Corné (49)

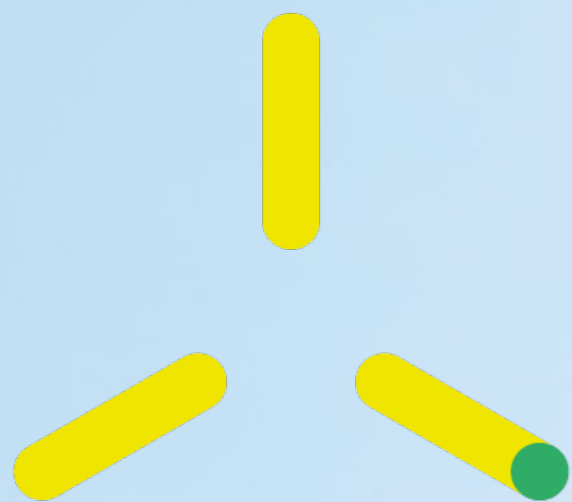
Suivi des travaux de plantation d'un contournement routier à Villaines-la-Juhel (53)

Parcs et espaces publics

Aménagement des jardins familiaux - ZAC du Chêne Vert sur la Commune de Saint-Sylvain d'Anjou (49)

Création de panneaux pédagogiques et d'aires de jeux pour enfants – ZAC du Chêne Vert sur la Commune de Saint-Sylvain d'Anjou (49)





C.E.P.E COTE DES VAUZELLES
330 rue du Mourelet – ZI de Courtine
84000 Avignon, France